

PROSLOGION

**Проблемы социальной истории и культуры
Средних веков и раннего Нового времени**

Выпуск 1 (13)

**POLITIQUE ET RELIGION DANS LA FRANCE
DU XVI^E SIÈCLE**

Специальный выпуск

Под редакцией Ю. Досси и В. В. Шишкина

Санкт-Петербург
2016

ISSN 2500-0926 ББК 63.3(0)4/41

Proslogion: Проблемы социальной истории и культуры Средних веков и раннего Нового времени / Под ред. Ю. Досси и В. В. Шишкина; Глав. ред. А. Ю. Прокопьев. — СПб.: Право, 2016. Вып. 1(13): Politique et religion dans la France du XVI^e siècle [Политика и религия во Франции в XVI в.] — 342 с.

Редакционная коллегия альманаха

Главный редактор — А. Ю. Прокопьев (д. и. н., профессор, СПбГУ)

В. В. Шишкин (к. и. н., доцент, СПбГУ)

Г. Е. Лебедева (д. и. н., профессор, СПбГУ)

Г. А. Шмидт (Лотарингский университет, Франция)

З. А. Лурье (СПбГУ)

Дэвид Поттер (доктор истории, Университет Кента, Великобритания)

Татьяна Деббажи-Баранова (доктор истории, Парижский университет — Сорбонна IV, Франция)

Матье Желлар (доктор истории, Парижский университет — Сорбонна IV, Франция)

Сюзан Рихтер (доктор наук, заведующая отделением истории раннего Нового времени Университета им. Рупрехта-Карла Гейдельберг, Германия)

Редакционный совет альманаха

И. П. Медведев (член-корреспондент РАН, д. и. н.)

П. Ю. Уваров (член-корреспондент РАН, д. и. н., профессор, заведующий сектором истории Западноевропейского средневековья Института всеобщей истории РАН)

А. И. Филюшкин (д. и. н., профессор, СПбГУ)

С. В. Кондратьев (д. и. н., профессор, Тюменский ГУ)

Марк Гринграсс (профессор, доктор истории, Университет Шеффилда, Великобритания)

Элиан Вьенно (профессор, доктор литературы, Университет Сент-Этьен, Франция)

Норберт Ангерманн (профессор, доктор истории, Университет Гамбурга, Германия)

Научный альманах является продолжением ежегодника «Проблемы социальной истории и культуры Средних веков и раннего Нового времени», издаваемого с 1996 г. Настоящее издание содержит статьи, посвященные истории Франции в эпоху Религиозных войн и Реформации. Альманах индексируется в системе «Российский индекс научного цитирования» (elibrary.ru).

© Авторы статей, 2016

© А. Ю. Прокопьев, гл. редактор, 2016

© Ю. Досси, В. В. Шишкин, 2016

© Фонд «Европейское наследие», 2016

<http://proslogion.in/>

PROSLOGION

**Studies in Medieval and Early Modern Social
History and Culture**

Volume 1 (13)

**POLITIQUE ET RELIGION DANS LA FRANCE
DU XVI^E SIÈCLE**

Special issue

Edited by Hugues Daussy and Vladimir Chichkine

Saint-Petersburg
2016

The Editorial board

Editor-in-chief — Andrey Y. Prokopiev (Doctor of History, Professor,
St. Petersburg State University, Russia)
Vladimir V. Chichkine (Doctor of History, Associate Professor,
St. Petersburg State University, Russia)
Galina E. Lebedeva (Doctor of History, Professor,
St. Petersburg State University, Russia)
Gleb A. Schmidt (Université de Lorraine, France)
Zinaïda A. Lurie (St. Petersburg State University, Russia)
David Potter (Doctor of History, University of Kent, UK)
Tatiana Debbagi-Baranova (Doctor of History, University of Paris —
Sorbonne IV, France)
Matthieu Gellard (Doctor of History, University of Paris — Sorbonne IV, France)
Susan Richter (Doctor of History, head of the department of Early Modern history,
Ruprecht-Karl University, Heidelberg, Germany)

The Editorial council

Igor' P. Medvedev (Corresponding Member of the Russian Academy of Sciences,
Doctor of History, Russia)
Pavel Y. Ouharov (Corresponding Member of the Russian Academy of Sciences,
Doctor of History, Professor, head of the history
of the Western Middle Ages Institute of World History, Russia)
Alexandre I. Filyushkin (Doctor of History, professor,
St. Petersburg State University, Russia)
Sergey V. Kondratyev (Doctor of History, professor,
Tyumen State University, Russia)
Mark Greengrass (Professor, Doctor of History, University of Sheffield, UK)
Eliane Viennot (Professor, Doctor of Literature,
University of Saint-Etienne, France)
Norbert Angermann (Professor, Doctor of History,
University of Hamburg, Germany)

The almanac continues the yearbook “Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture”, that is published since 1996, under new title. This special volume contains articles on the French Wars of Religion and Reformation. The almanac is indexed in the system “Russian Science Citation Index” (elibrary.ru).

© The authors of papers, 2016
© A. Y. Prokopiev, editor-in-chief, 2016
© H. Daussy, V. V. Shishkin (Chichkine), 2016
© European heritage foundation, 2016

INTRODUCTION

C'est il y a plus de 450 ans, à la charnière des décennies 1550 et 1560 que l'affrontement armé entre catholiques et protestants français connu sous le nom de «guerres de religion» a débuté. Ces guerres civiles, qui se sont déroulées sur une période longue de presque quarante ans entrecoupée de périodes de paix plus ou moins longues, ont été marquées par l'intensité d'un combat qui a revêtu une double dimension politique et religieuse. Au terme de troubles destructeurs pour le royaume de France qui en est ressorti exsangue sur le plan économique, la solution politique procurée par l'instauration d'un régime de tolérance civile a favorisé, de manière paradoxale, le renforcement du pouvoir royal qui a progressé de manière notable sur la voie de l'exercice permanent d'une puissance absolue qui, avant les guerres civiles, n'était encore que dérogatoire.

Ainsi, l'une des particularités de ce conflit aux origines confessionnelles est sa politisation progressive, en grande partie initiée par les théoriciens huguenots, mais aussi sa forte dimension internationale liée à l'insertion de cet affrontement dans le cadre plus vaste d'une lutte engagée entre deux blocs formés à l'échelle européennes. Aux puissances catholiques déterminées à extirper l'hérésie s'opposent ainsi les États dont les princes se sont convertis à la Réforme et les minorités calvinistes puissantes de la France et des Pays-Bas. Cette internationalisation des guerres civiles française s'est matérialisée par l'intervention dans le royaume de troupes étrangères venues au secours de l'un ou l'autre des deux camps, mais aussi par l'envoi de soutien financier.

Cette période particulièrement troublée peut être découpée en trois phases successives. La première s'ouvre avec l'apparition au grand jour des Églises réformées de France et leurs conséquences en matière de crispation entre la majorité catholique et une minorité réformée dont la puissance semble s'accroître constamment, notamment en raison des conversions massives de l'élite de la noblesse au calvinisme entre 1558 et 1560. Si le commencement des guerres de religion est

traditionnellement fixé au massacre de Vassy, perpétré par les soldats du duc de Guise sur les réformés le 1^{er} mars 1562, l'affrontement a en réalité commencé bien plus tôt, dès 1559 dans certaines provinces où des incidents militaires ont opposé de manière précoce les partisans des deux partis confessionnels. Au cours de cette première phase, les réformés français, baptisés huguenots à partir de la conjuration d'Amboise, ont d'abord espéré convertir le royaume et remporter la victoire, mais ils ont dû rapidement se résigner à rechercher l'octroi, par la monarchie, d'un statut légal qui aurait instauré dans le royaume la coexistence confessionnelle pacifique. Catherine de Médicis, veuve du roi Henri II et mère des jeunes François II et Charles IX, qui se sont rapidement succédés sur le trône de France, a joué un rôle important dans la recherche de la paix. Mais le caractère irréductible des divergences théologiques et la détermination des catholiques intransigeants à éradiquer l'hérésie ont fini par anéantir ses efforts successifs. La haine entre les maisons de Guise et de Châtillon, dont le chef, l'amiral de Coligny, était suspecté d'avoir commandité l'assassinat du duc François de Guise en 1563, a aussi largement contribué à exacerber l'hostilité réciproque entre les deux camps. L'ultime tentative de conciliation, qui a consisté à marier Marguerite de Valois et Henri de Navarre, s'est finalement soldée par une catastrophe, puisque le 24 août 1572 le massacre de la Saint-Barthélemy entraîne la mort de 3 000 huguenots à Paris, dont Coligny et la plupart des chefs de la noblesse réformée. Longtemps demeuré mystérieux, le processus qui a conduit le roi à ordonner l'exécution d'un nombre limité de chefs huguenots est désormais bien connu. A la suite d'un attentat perpétré sur la personne de Coligny le 22 août 1572, à l'instigation des Guise, les chefs militaires réformés présents dans la capitale ont demandé justice au roi avec une telle véhémence que Charles IX, pour prévenir une sédition, a décidé de les faire exécuter. Le massacre de la population réformée par les Parisiens, pour la plupart passionnément catholiques, relève d'une logique d'entraînement mais n'est pas imputable au roi qui a tenté, sans succès, d'y mettre un terme. Quoi qu'il en soit, cet épisode tragique clôture dans le sang la première phase des guerres civiles.

Après la Saint-Barthélemy, s'ouvre une période marquée par une politisation toujours plus grande des guerres civiles, avec d'abord l'expression d'une radicalisation de la pensée politique huguenote

consécutive à la Saint-Barthélemy à travers la publication des écrits monarchomaques. Puis ce sont les problématiques liées à la faveur royale qui suscitent une véritable révolte d'une partie de la noblesse contre l'influence excessive exercée sur le roi par les favoris étrangers. Un parti des Malcontents, qui rassemble, cas unique au cours des guerres de religion, nobles catholiques et nobles réformés, se forme ainsi et finit par l'emporter sur le parti du roi. Mais très vite la fracture confessionnelle reprend le dessus et les partis se reforment dans leur configuration initiale. L'issue du conflit demeure indécisée, car aucun des deux camps ne réussit à prendre l'ascendant sur l'autre.

La mort du duc d'Anjou, François, qui disparaît le 10 juin 1584, frappé par la maladie, condamne la dynastie des Valois à l'extinction car Henri III semble alors hors d'espoir d'avoir une descendance. Le chef de la maison de Bourbon, le roi Henri de Navarre, devient ainsi le légitime héritier du trône. Cette perspective de voir régner un protestant, qui est de surcroît le chef du parti huguenot en sa qualité de premier prince du sang, suscite une violente réaction de la part des chefs de la mouvance catholique intransigeante qui décident de fonder la Ligue. Dirigée par les Guise et leur vaste et puissante parenté, ce parti force le roi à déclarer le roi de Navarre déchu de ses droits à la couronne et une huitième et dernière guerre de religion débute. Elle voit d'abord se dérouler un très intense affrontement polémique entre les défenseurs de la légitimité des droits du roi de Navarre en vertu de la loi salique et indépendamment de la religion et les défenseurs les plus ardents du catholicisme. Puis en décembre 1588, après l'exécution des Guise sur l'ordre d'Henri III, qui voulait ainsi reprendre la main, l'affrontement se radicalise encore et les ligueurs, qui ont pris le contrôle de Paris, n'hésitent pas à appeler au régicide contre un prince que l'on accuse d'avoir pris le parti de l'hérésie. L'appel est entendu et Henri III est assassiné le 1^{er} août 1589. Le roi de Navarre, qui lui succède sous le nom d'Henri IV, est ainsi un roi de France calviniste, mais afin de reconquérir son royaume en grande partie aux mains des ligueurs, il doit se convertir au catholicisme, ce qu'il fait le 25 juillet 1593. L'ultime phase des guerres est occupée par deux entreprises majeures : la pacification du royaume par la soumission des ligueurs auxquels de nombreux avantages sont octroyés afin qu'ils acceptent de poser les armes et la conclusion de la paix religieuse qui devient effective le 30 avril 1598 avec la signature

de l'édit de Nantes, rédigé au terme d'un long processus de négociation engagé entre le roi et ses sujets réformés.

Ce livre, œuvre commune des historiens français et russes spécialistes de cette période des guerres de religion, est le fruit des travaux qui ont été présentés lors du colloque international organisé à Saint-Petersbourg les 14 et 15 mai 2012 par la Bibliothèque Nationale de Russie (Saint-Petersbourg) et l'Institut de l'Histoire universelle de l'Académie des Sciences Russe (Moscou). Cette manifestation a été dédiée à la mémoire d'Aleksandra Lublinskaya (1902–1980), historienne russe qui a organisé l'étude systématique des documents portant sur l'histoire du XVI^e siècle français conservés dans les archives et les bibliothèques de Russie.

Les différents contributeurs ont axé les études ici réunies sur les acquis les plus récents de la recherche sur les guerres de religion, s'efforçant de présenter de nouvelles approches de problèmes anciens, sur la base soit de nouvelles sources soit de nouvelles interprétations. L'exploitation d'une partie des documents inédits conservés en Russie a servi de base à plusieurs de ces études novatrices qui permettent de reconsidérer la périodisation des guerres civiles et d'en éclairer toute une série d'aspects encore méconnus. Organisées selon un plan thématique, ces contributions forment l'armature d'un véritable livre que les éditeurs sont heureux d'offrir à l'appréciation du public.

PARTIE 1 SOURCES ET DOCUMENTS NOUVEAUX

Pavel Ouvarov

A LA VEILLE DES GRANDS BOULEVERSEMENTS: L'ÉPÎTRE ENVOYÉE AU ROY HENRI SECOND PAR L'ÉVÊQUE DE NEVERS

La date du début des guerres de Religion reste une question à débattre — de même, d'ailleurs, que celle de leur fin¹. L'importance que revêtent les documents faisant la lumière sur la brève période comprise entre la fin des guerres d'Italie et le commencement officiel des guerres de Religion n'en est que plus grande. La publication de nouveaux documents (y compris de ceux qui sont conservés dans les bibliothèques de Saint-Petersbourg) s'accompagne d'une nouvelle lecture ou attribution de pièces déjà connues. Parmi ces textes-là, figure une lettre rédigée au début de 1559 et conservée à la bibliothèque parisienne Sainte-Geneviève.

Le manuscrit, intitulé *Cinquante Traités de paix, alliances et confédérations faits entre les Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, d'Ecosse et d'autres, commencements en l'année 1195 avec autres pièces curieuses contenues en la table suivante*², comprend une sélection de copies de nombreux documents recopiés de la même main et datant de la fin du XVII^e ou de la première moitié du XVIII^e siècle. Selon l'ex-libris, le manuscrit serait parvenu à l'abbaye et aurait été relié en 1753, au plus tard.

Parmi «d'autres pièces curieuses», sans compter de nombreux traités internationaux bien connus, on trouve aussi plusieurs textes jusqu'ici inédits, dont le proluxe *Epître envoyé au roy Henri Second par l'évêque de Nevers*³ daté de mai 1559 et qui couvre les pages de 339 à 370 du manuscrit.

¹ Holt, M. P. *The French wars of religion, 1562–1629*. Cambridge, 2005.

² *Cinquante Traités de paix, alliances et confédérations faits entre les Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, d'Ecosse et d'autres, commencements en l'année 1195 avec autres pièces curieuses contenues en la table suivante* (Paris. Bibliothèque Sainte-Geneviève. Ms 793. F. 177–196).

³ «Epître envoyé au roy Henri Second par l'evesque de Nevers» / Epître en may mil cinq cent cinquante neuf dans: *Cinquante Traités de paix*. F. 339–370.

© Pavel Ouvarov, 2016

Le copiste ne connaissant apparemment pas les réalités du XVI^e siècle, le texte pullule d'erreurs qui rendent sa compréhension assez difficile.

Dans le catalogue imprimé de manuscrits conservés dans les bibliothèques françaises, cet ouvrage est attribué à un Spifame⁴, tandis que dans le *catalogue sur fiches* de la Bibliothèque, créé à la fin de l'avant-dernier siècle, on trouve le nom de Gilles Spifame. La logique des bibliographes est bien simple: il suffit de consulter la liste des évêques de Nevers pour savoir que, du 27 janvier 1559 au 7 avril 1577, cette charge a été tenue par Gilles Spifame, administrateur consciencieux s'appliquant à promouvoir dans son diocèse les décisions du Concile de Trente.

On pourrait résumer le contenu de *L'Épître* ainsi⁵. Dans l'avertissement adressé au Roi, l'auteur déclare sa volonté de «remonstrer trois points principaux pour donner ouverture à une bonne réformation», à savoir comprendre la différence entre la vraie et fausse Eglise, priver les serviteurs de cette dernière de leurs bénéfices pour les employer au profit du bien public et «montrer le vrai et seul remède à tant des calamités, à la gloire de Dieu et au repos universel».

Pour appuyer son propos, l'auteur donne un exemple historique: «Le roy Charles le Chauve, vostre predecesseur, lequel voyant les troubles, qui sont retournés de ce temps, chercha luy mesme un homme de bonne et sainte conversation surnommé Bertrand⁶ auquel

il feist expres commandement de traicter en bref sommaire quelle partie portion et communication nous avons au corps et sang de nostre Seigneur Jesus Christ. Ce qu'il feist autant fidellement qu'un bon fidel doit de reverence a dieu, et d'amour au repos publique. Et aussy pour le desplaisir quil avoit de veoir les Saints sacramentz profanez». En prenant appui sur les débats sur la transsubstantiation qui ont été vifs à l'époque carolingienne, il évoque la longévité de l'intérêt monarchique pour les questions de théologie et proclame qu'il appartient au roi de se conformer à la volonté divine.

Après avoir rappelé que Dieu veut que nous suivions précisément ses commandements et «non ce qu'il nous semblera bon comme il a griefement puny ceux qui ont suivis les traditions humaines quelques belles apparences quelles eussent», le créateur de l'ouvrage démontre de manière circonstanciée les différences qui existent entre «l'Eglise Abel» et «l'Eglise Cain»⁷. La première ne reconnaît que l'autorité

⁷ On peut les résumer de façon suivante:

| Eglise d'Abel | Eglise de Cain |
|--|---|
| Jesus Christ dit que par la seule foy nous recevons la misericorde de dieu sans aucunes œuvres precedentes. | Le pape dit a l'encontre qu'avec la foy il faut aussy gagner la misericorde par oeuvres. |
| Jesus Christ defend d'adourer autre que dieu. | Le pape s'y oppose, commandant aussy d'adourer les creatures. |
| Voire luy mesme Jesus Christ defend de se prosterner devant les images. | Le pape commande qu'on les adore. |
| Jesus Christ defend d'invoquer autre que le seul dieu. | Le pape commande d'invoquer les creatures. |
| Jesus Christ se dit estre le seul chemin, c'est a dire le seul mediateur, advocate et intercesseur entre dieu et les hommes. | Le pape dit que non affermant y en avoir beaucoup d'autres. |
| Jesus Christ ne veut qu'on rongne le prochain sous ombre ou titre de raison | Le pape le veut. |
| Jesus Christ defend de chanter en l'eglise en langage incogneu au peuple. | Le pape au contraire defend prier dieu en langue vulgaire, ce mal est entré en l'eglise romaine lorsque les papes cognoissans l'inclinations volontaire des roys et princes envers la pieté et pure religion, et au lieu de les y nourrir et entretenir ilz ont cherché tous les moyens pour usurper/ |

⁴ Kohler, C. Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Paris, 1893–1898. Vol. 1. P. 383.

⁵ Voir la traduction russe dans: *Ouvarov, P. Y. Spifam Zh. Poslanie, otrqvlennoe korolyu Genrikhu Vtoromu episkopom Neverskim v mae 1559* [Jean Spifam. The letter, sent to the king of France Henry II by bishop of Nivernensis in may 1559], in: *Frantsuzskoe obshchestvo v epokhu kul'turnogo pereloma: Ot Frantsiska I do Lyudovika XIV* / Ed. by E. E. Berger, P. Y. Ouvarova. Moskva, 2008. S. 62–72 [Уваров, П. Ю. Спифам Ж. Послание, отправленное королю Генриху Второму епископом Неверским в мае 1559 г., в. кн.: Французское общество в эпоху культурного перелома: От Франциска I до Людовика XIV. М., 2008. С. 62–72].

⁶ Il s'agit, bien évidemment, de Ratramne de Corbie (mort vers 868) qui a déclaré que le pain et le vin de l'eucharistie sont les deux symboles mystiques offerts en mémoire du corps et sang du Christ. La source d'inspiration de notre auteur ainsi que la faute qui s'est glissée dans la transcription du nom d'un théologien du XI^e siècle ne font aucun doute. Voir: *Bertrani Presbyteri. de corpore et sanguine Domini liber, ad Carolum Magnum Imperatorem, ante D.C.C. anno saeditus. Addita est epistola Augustini ad Dardanum, de praesentia Dei & Christi. Item, tractatus eiusdem de corpore & sanguine Domini. Genève, 1541.*

de la Sainte Ecriture, ne cherche le salut que dans la foi qui se nourrit de la Cène; elle respecte les lois et supporte patiemment toutes les peines. C'est bien à cette Eglise que s'oppose celle de Cain, créée par le Pape et ses suppôts, c'est-à-dire par l'Antéchrist et ses serviteurs, persécutant les justes, mais graciant volotiers des hérétiques invétérés.

Plus loin, la polémique se concrétise: en s'appuyant sur des exemples, il est prouvé que, contrairement aux affirmations des diffamateurs, les luthériens ont plus de vaillance que leurs adversaires, que le Seigneur octroie au roi des victoires au cas où celui-ci se dresserait contre le Pape; et inversement, l'alliance avec Rome mène inévitablement à des défaites. Elles poursuivent, en effet, les chefs d'armées dès que ceux-ci se proposent de porter préjudice aux adhérents de l'Eglise évangélique. Tel est le cas de François de Guise:

A quelle fin tourna l'entreprise de monsieur de Guise en Italie allant au secours de l'ennemy de dieu, avec deliberation de ruiner a son retour les valeez de Piedmont pour immoler a dieu ses victoires, l'issue a bien montré que dieu scait bien renverser nos deliberations comme il a destourné celle de monseigneur le Connestable allant a Saint Quentin le jour saint Laurent qui voue a dieu qu'a son retour il iroit ruiner Geneve s'il avoit victoire.

A l'aide de détails de caractère presque médical, il énumère ensuite les supplices que le Seigneur a fait endurer aux ennemis les plus acharnés de la vraie Eglise.

La question d'argent y est aussi présente. En prouvant le droit du roi à confisquer les bénéfices aux serviteurs de «l'Eglise Cain», l'auteur dépeint comment il faudrait répartir les moyens ainsi libérés.

PREMIEREMENT a l'entretennement des fidelles ministres de sa parolle de dieu...qui auront estat pour leur nourriture et entretennement ainsi que le lieu se requiert. SECONDEMENT des gens de vostre justice. TIERCEMENT a la nourriture des pauvres, a l'entretennement des colleges et a instruire la pauvre jeunesse... Mesme de vostre Noblesse qui vit du crucifix s'emploieroient a vostre service et de la chose publique d'autant plus diligemment qu'ils verroient que [vous] recompenseriez sinon ceux qui l'auroient servy... par cela il sera aisé a vostre majesté se servir seulement de sa main françoise au fait de la guerre... Car vous n'aurez que trop de gens aus'quelz auroit plus de fidelité qu'aux estran-

gers qui l'agueroissent a vos despens et emporte l'argent du royaume, comme aussy les deniers que vous baillez chacun an pour les pensions des estrangers, et ceux qui vont chacun jour a Rome pour les collations des benefices.

Ensuite, sont rejetées, l'une après l'autre, les accusations qu'avancent contre les partisans de l'Évangile les serviteurs de l'Antéchrist, prêts à tout dans le seul but de garder leurs revenus. Tout en soulignant les vertus civiques propres aux adhérents de la nouvelle foi, l'auteur réfute les accusations du sacramentalisme. Il finit par conclure que, pour assurer la bonne administration du pays, il faut réformer l'Eglise et, pour ce faire, il est nécessaire de convoquer un concile de l'Eglise gallicane sous la présidence du roi. En décrivant les différents conciles qui ont pris, sous la pression du Pape, des décisions erronées, l'auteur repousse toutes références à l'impeccable autorité des tout derniers conciles ecclésiastiques.

Il faut que le roi arrête les persécutions des vrais fidèles et entende les arguments des gens qui sont prêts à endurer n'importe quelles peines et même à mourir pour leur foi:

Que si vous en faictes ainsy, Sire, Dieu benira vostre entreprise et il accroitra et confirmera vostre regne et empire et a vostre posterité si autrement la ruine est a vostre porte et malheureux le peuple demourant sous vostre obeissance. Et n'est a doute que dieu ne vous endureisse le coeur comme a pharaon. Il vous osterá la couronne...

D'ailleurs, il ne ressort point du texte de *L'épître* qu'il ait été écrit par un évêque de Nevers. Seul le titre sous lequel figure le document en témoigne. Même à y croire, il serait absolument clair que Gilles Spifame, évêque exemplaire de l'époque de la Contre-Réforme, ne pouvait en aucun cas être l'auteur de ce texte. Si tant est que celui-ci ait vraiment été écrit par un évêque de Nevers, il n'y a que Jacques Spifame, titulaire de la chaire épiscopale de 1547 jusqu'à janvier 1559, qui aurait pu le faire. Rappelons que la fin de sa carrière épiscopale a été liée à un gros scandale, à la suite duquel l'évêque s'est enfui à Genève. Voilà comment cet événement, qui a fait grand bruit, est décrit dans les «Mémoires» de Claude Haton:

L'evesque de Nevers, nommé monsieur de Pipham, home aultant bien reputeses en ses charges qu'il estoit possible et qu'il y eust point

au royaume, mais ypocritte, feinct et simulé, voyant le recherché que le roy faisoit des lutheriens.....clandestinement et sans dire adieu, se partit de la ville de Paris.... s'en allerent à Genefve: la fuite duquel donna ung grand trouble à l'Eglise de Dieu, à la religion catholique romaine, au roy, aux Parisiens et au royaume de France. Cest home avoit si bien sceu couvrir et dissimuer son ypocrisie, qu'il estoit tenu et réputé pour ung des meilleurs et sages prelatz de la France, et qui faisoit le plu grand devoir de prescher... Quandt le roy en fut asverty, il feit courir après luy en poste par les chemins pour le prendre et ramener prisonnier, mais ne fut trouvé. Sa fuitte desbaucha de la religion catholique mille personnes de Paris⁸.

Nul doute que Claude Haton ait perçu ces informations auditivement, comme en témoigne l'erreur dans l'orthographe du nom de l'évêque fugitif (il n'empêche que plus tard, en 1561 et en 1566, le nom sera reproduit correctement par le mémorialiste). L'exposé d'Haton est très coloré, mais il nécessite quelques précisions. Il rédigeait ses «Mémoires» plusieurs années après les événements décrits, en rassemblant les matériaux en fonction de ses propres stratégies et en étant peu soucieux de précision chronologique. Il suffit notamment de dire qu'il parle de Spifame dans le chapitre traitant des événements relatifs à 1558. On pourrait, bien sûr, l'expliquer par le fait qu'il utilisait l'ancien style, mais Haton y cite des événements notoirement antérieurs à la fuite de l'évêque: la fuite du président Fumet, l'arrestation d'Anne du Bourg (le 10 juin 1559) et même l'exécution de ce dernier qui a eu lieu sous le règne de François II. Il s'ensuit que le récit d'Haton traduit bien les réactions des catholiques à l'évasion de Spifame, mais n'aide pas à dater le document.

Par ailleurs, il n'y a guère de signes distinctifs qui permettent la datation dans le texte même de L'Épître, le dernier des événements cités étant la bataille de Saint-Quentin (1557). Dans ces conditions, comment faire pour savoir quand L'Épître a pu être rédigée ? Il est facile de définir un *terminus ante quem*: c'est bien le 10 juillet 1559, date de la mort tragique du roi. Mais pour essayer de trouver le *terminus post quem*, il faut se plonger dans la biographie de Jacques Spifame.

Dans ses grandes lignes, l'histoire de la famille insolite des Spifame est donnée dans quelques ouvrages récents⁹. Trois d'entre les enfants de Jacques IV Spifame, qui comptait parmi les grands officiers de finance du Royaume, ont eu un sort extraordinaire. Ainsi, son fils aîné Gaillard a hérité de la fonction de son père ainsi que de l'essentiel de ses capitaux. Son fils puîné Raoul a lié sa vie à la jurisprudence, devenu l'avocat du Parlement de Paris. Tandis que son fils cadet Jacques-Paul, né en 1502, a choisi la carrière ecclésiastique, ce qui ne l'a pas empêché de recevoir une formation juridique brillante. En 1529, il est nommé conseiller clerc au Parlement de Paris et à partir de 1533 il devient chanoine et chancelier de l'Université. Bénéficiant du soutien de l'évêque de Paris Jean Du Bellay, protecteur des humanistes, Jacques Spifame essaie de réformer, dans l'esprit de l'humanisme, l'enseignement à la Faculté des Arts de l'Université de Paris¹⁰. Ami de beaucoup de savants et juristes illustres, il se distingue parmi les conseillers du Parlement par sa culture et son erudition¹¹. Devenu en 1546 évêque de Nevers, il a été mis au nombre des membres de la délégation française lors du Concile de Trente en tant qu'expert en droit et homme de grande éloquence.

Son talent de diplomate et ses relations l'ont aidé à sauver sa famille de la ruine à un moment difficile. François I^{er}, ayant rejeté la faute pour l'échec des guerres d'Italie sur les officiers de finance, a initié des procès retentissants. On a, entre autres, arrêté Gaillard Spifame, Trésorier de l'extraordinaire des Guerres, qui se suicidera en prison en 1535, à la veille de l'annonce de la sentence lui imputant un détournement de fonds important. Sa dette au trésor devait être restituée par la mainmise sur les biens du financier disgracié. Or, c'est Jacques Spifame qui s'attaque au problème en se chargeant des négociations avec la commission royale

⁹ Descimon, R., et al. la réconciliation manquée des Spifame. Domination, transgression et conversion (XVI^e-XVII^e siècles) dans, in: *Épreuves de noblesse: Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne, XVI^e-XVIII^e siècle* / Éd. R. Descimon, É. Haddad. Paris, 2010. P. 87-107.

¹⁰ Ouharov, P. Y. Frantsia XVI veka: Opyt rekonstruksii po notarialnym aktam [The 16th century France: A reconstruction based of notarial acts]. Moskva, 2004. P. 364-365 [Уваров П. Ю. Франция XVI в.: Опыт реконструкции по нотариальным актам. Москва, 2004. С. 364-365].

¹¹ Quilliet, B. Le Corps d'officiers de la prévôté et vicomté de Paris et de l'Île-de-France, de la fin de la guerre de cent ans au début des guerres de religion. S. l., 1982.

⁸ Mémoires de Claude Haton / Éd. L. Bourquin. Paris, 2001. P. 122.

au nom de la famille. Grâce à lui, en rapport avec le montant extrêmement haut des réclamations du Trésor, le remboursement réellement payé par les héritiers du financier a été extrêmement bas¹². Tous les biens de la famille ont été transférés en faveur de tierces personnes pour éviter leur saisie, mais le fait que les enfants du défunt Gaillard ont su assez vite acquérir des fonctions royales lucratives prouve clairement qu'ils disposaient quand même des moyens importants restés après le décès de leur père.

S'étant reconciliés avec la justice royale, Jacques Spifame et les enfants de Gaillard Spifame se sont fait un ennemi implacable en la personne de Raoul Spifame qui se croyait ainsi déshérité. Cet avocat a longuement plaidé contre ses parents haut-placés et, comme le précise l'arrêt du Parlement, il a diffusé contre eux «de petites brochures et épigrammes diffamatoires». Puis il a publié un livre contenant des projets de réforme dans le domaine judiciaire et ecclésiastique qui auraient été rédigés au nom du roi, ainsi que de vives critiques contre les délinquants, pasteurs négligents et dilapidateurs des fonds de l'Etat¹³. Les flèches lancées par ce livre visaient, bien évidemment, Jacques Spifame. Pourtant, par la décision du Parlement de 1555, Raoul Spifame a été reconnu irresponsable et mis sous la tutelle de sa famille¹⁴.

¹² D'après Hamon, P. Messieurs des finances: Les grands officiers de finance dans la France de la Renaissance. Paris, 1999. P. 183–185.

| Nom du condamné | Montant de condamnation des gens de finances par la Tour Carrée | Montants de compositions réellement payées par les familles des financiers condamnés (en livres tournois) |
|--|---|---|
| | 692 585 | 20 000 |
| Jean de Poncher | 385 000 | 80 000 environ |
| Jean Carré | 375 000 | 120 000 |
| Jean de Bon, seigneur de Saint-Blancat | 300 000 | 50 000 |
| Thomas Boyer | 190 000 | 150 000 |
| Jean Rusé | 168 190 | 30 000 |
| Jehan L'Allement le Jeune | 60 000 | 28 049 |
| Lambert Meigret | 15 000 | 15 000 |

Il faut d'ailleurs noter que les pertes réelles subies par la famille Spifame ont été plus importantes, car ils ont perdu l'acompte qui avait été versé par Gaillard avant de recevoir sa fonction.

¹³ Spifame R., *Dicaearchiae Henrici Regis christianissimi progymnasmata*, Paris, 1556.

¹⁴ Uvarov, P. Y. Frantsia XVI veka. P. 456–458.

Cette période peut être considérée comme l'apogée de la carrière de Jacques Spifame. En 1555, il devient Maître des requêtes et fait ainsi partie des dignitaires royaux revêtus d'une confiance particulière. Il devient aussi membre du conseil secret de Catherine de Médicis et va désormais de moins en moins souvent s'occuper des affaires de son diocèse, lui préférant la vie parisienne.

Apparemment, vers le début des années 1550, la sensibilité religieuse de Jacques Spifame subit une évolution propre à beaucoup d'humanistes — il devient de plus en plus partisan du retour à la simplicité évangélique de l'Eglise d'origine. En tout cas, dans son testament fait en 1552, on ne trouve aucune mention des vœux pieux traditionnels, tels que les messes *pro anima*, la distribution de l'aumône aux pauvres, les legs aux monastères etc...¹⁵

Dans les rangs du haut-clergé français mûrissait alors la conviction de la nécessité de réformer l'Eglise. Il s'agissait plutôt d'une quête spirituelle difficile d'un chemin vers Dieu propre à chacun¹⁶. Or, Genève était le refuge le plus proche de France, où leur sécurité semblait être garantie. Du coup, c'est chez Calvin que se sauvaient de plus en plus souvent ceux qui devenaient la cible des persécutions religieuses. Au sein du Parlement tout comme dans d'autres cours de justice, la certitude allait croissante qu'il fallait réformer l'Eglise et cesser les persécutions de ces «honnêtes hommes» qui cherchaient à en appeler à l'autorité de l'Eglise d'origine. Il n'était pas question, tant s'en faut, de promulguer la liberté de conscience: tous convenaient qu'il était non seulement possible mais aussi indispensable de brûler les athées, les anabaptistes, les sacramentaires, les ariens, les servétistes et autres hérétiques. Mais les représailles des «honnêtes hommes» empêchaient l'identification de «vrais hérétiques»¹⁷.

¹⁵ AN. MCVIII294

¹⁶ Wanegffelen, T. Ni Rome, ni Genève: Des fidèles entre deux chaires en France au XVI^e siècle. Paris, 1997.

¹⁷ «Et ainsy tous maux font permis, et toutes heresies souffertes pourveu qu'on ne touché aux abus du pape s'estans deux jugementz depuis un an et demy donnez l'un d'un domestique du Cardinal de Guise pour n'estre qu'arrian, servetistz ou Anabaptiste et Libertin niant les principes de nostre religion a la diminution de nostre seigneur Jesus Christ fut delivrer a pur et a plain par ce qu'il n'avoit parlé des abus du pape et un Atheiste fut seulement condamné a ester pendu et estranglé avant qu'estre bruslé. Mais a ceux qui different seulement de ceremonies le petit feu et les plus horribles tourmentz ne suffisent pour appaiser la rage des Cardinaux qui sont pres vostre majesté, lesquelz estans juges de leurs causes les gagnent aisement comme a toutes mains ilz obtiennent et poursuivent vos edits avant que les differentz ayent este deument debatuz» (*L'Épître...*, p. 252).

Dans *L'Épître*, à la doctrine eucharistique de la Sainte Cène s'oppose cet «affreux monstre de transsubstantiation, choisi finalement par Thomas d'Aquin et implanté dans la papauté, à la suite de quoi, aujourd'hui, tant de fidèles serviteurs de Dieu sont voués à la mort»¹⁸.

Ceci correspondait globalement aux vues de Jacques Spifame. Selon une source de 1558, en célébrant la messe, l'évêque de Nevers aurait prononcé, en violation du canon, les mots suivants: «Acceptez donc le *symbole* du corps du Christ», ce qui signifiait la négation de la réalité de la transsubstantiation. Alors, le doyen du chapitre cathédral, présent à la messe, lui a arraché la prosphore et a prononcé les paroles requises. Le roi, qui avait été informé de l'incident, a ordonné d'ouvrir une enquête¹⁹.

Les actes notariés que nous avons à notre disposition témoignent qu'à la fin de 1558, Jacques Spifame commence activement à vendre ou à transférer à d'autres personnes ses biens et revenus des bénéfices ecclésiastiques²⁰. Il se peut que cette hâte soit due à une circonstance supplémentaire: le 19 octobre 1558, la tutelle sur Raoul Spifame a été levée²¹. Du coup, ses témoignages révélant comment sa famille, Jacques Spifame en tête, avait dissimulé au Trésor un argent fabuleux pouvaient recevoir une valeur juridique. Henri II qui mettait fin aux les guerres d'Italie, perdues dans une large mesure par manque de moyens et à cause de l'absence de discipline dans les rangs des fonctionnaires royaux, était alors déterminé à rétablir l'ordre dans le royaume et à en finir avec le détournement des fonds, à appeler à l'obéissance les parlementaires et à dénoncer des hérétiques clandestins et tous ceux qui les favorisent. Jacques Spifame devait comprendre que la colère royale allait s'abattre sur lui dans l'avenir le plus proche. Il devait donc faire vite.

À la fin de 1558 ou en janvier 1559, il reçoit de Rome le permis de résignation, c'est-à-dire de cession de droits de l'évêché de Nevers

et de l'abbaye Saint-Paul de Sens en faveur du neveu qui, précédemment, avait déjà reçu de Jacques Spifame les bénéfices de chanoine parisien et de doyen du priorat de Saint-Marcel à Paris. Revenons-en au témoignage de Claude Haton:

Avant que partir, il avoit resigné à son nepveu l'évêché de Nevers et l'abbaye de Saint-Paul de Sens, et les avoit fait admettre par le pape au dessus du roy. de quoy Sa majesté ne fut contente et en vouloit priver ledit nepveu, disant qu'il[s] avoient une promesse ensemble de luy donner et envoyer à Geneve l'argent desditz benefices; ce que nia ledit nepveu, auquel la majesté laissa l'evesché de Nevers, pour le bon rapport qu'il eut de sa prudomie, mais osta l'abbaye dudit Saint-Paul de Sens, qu'il bailla à ung aultre²².

Andre Delmas, l'auteur de la thèse sur les frères Spifame²³, qui n'a pas été publiée et qui n'est pas accessible, indique dans un article la date présumée de la fuite de l'évêque — le 20 février 1559²⁴. Il s'y réfère à Claude Haton qui, on l'a vu, ne donne aucune date exacte. Dans une autre étude, on trouve une date différente: le 12 mars de la même année²⁵. En tout cas, le 24 avril 1559, Jacques Spifame a été officiellement privé de tous ses bénéfices «en raison de l'hérésie²⁶. Le roi Henri II ne voulait vraiment pas que l'évêché soit confié au neveu d'un renégat. Or, s'il fut ultérieurement contraint de revenir sur sa décision, ce n'est pas seulement sous l'effet de l'intégrité de Gilles Spifame, mais aussi parce que le candidat qu'on destinait à cette chaire s'était avéré lui-même «hérétique»²⁷.

²² Mémoires de Claude Haton. P. 122–123.

²³ Delmas, A. Gaillard, Jacques et Raoul Spifame. Étude d'une famille au XVI^e siècle: École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1943. Nogent-le-Rotrou, 1943.

²⁴ Delmas, A. Le procès et la mort de Jacques Spifame, in: *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 1944. Vol. 5. P. 105–137. Vol. 5. P. 106.

²⁵ Carpi-Mailly, O. Étude de la famille Spifame (XV^e–XVII^e siècles): Mémoire de Diplôme d'études approfondies (Paris I Panthéon Sorbonne, sous la direction de N. Lemaitre). Paris, 1994. P. 42.

²⁶ *Acta consistorialia*. BnF. Lat. 12559. Fol. 23 (Cit. par: Carpi-Mailly, O. Étude de la famille Spifame. P. 43).

²⁷ Ribier, G. Lettres et mémoires d'état sous les règnes de François I, Henri I, et François II. Paris, 1666. P. ii; 798; 811.

¹⁸ *Épître envoyé au roy Henri Second*. P. 264.

¹⁹ Blet, P. Ranuccio Scotti: correspondance de nonce en France, 1639–1641. Rome; Paris: Presses de l'Université Grégorienne; E. de Boccard, 1965. P. 182–183; *Fisquet, H.* la France pontificale (*Gallia christiana*): Histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de tous les diocèses de France depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, divisée en 17 provinces ecclésiastique. Paris, 1864–1873. Art. «Nevers» (Cit. par: Baumgartner, F. Change and continuity in the French episcopate: The bishops and the wars of religion: 1547–1610. Durham, N.C., 1986. P. 131).

²⁰ AN. MC VIII 236; 237 *passim*.

²¹ AN. XIa (1589). Fol. 474.

Voilà comment Claude Haton décrit le dernier sermon de Spifame:

Et mesmement, le dimanche dont il partit le landemain, il feit ung sermon qui fut le mieux dict du monde, auquel, comme il avoit en plusieurs aultres, avoit confuté et confut du l'heresie de Luther et de Calvin touchant les pointz de la religion catholique qui estoient en controverse. Ce neantmoing ne laissa de prendre la fuite²⁸.

On ne peut pas s'empêcher de se rappeler le texte de *L'Épître* qui oppose — avec éloquence, point par point — l'Eglise d'Abel et l'Eglise de Cain. Cette opposition pouvait être une figure de rhétorique bien maîtrisée par l'évêque. Il est à supposer qu'en parlant devant les Parisiens, il n'appelait tout de même pas les catholiques «papistes» ou «idolâtres» et n'incitait pas le roi à s'en prendre à l'Antechrist, c'est-à-dire au Pape. Mais Spifame aurait pu s'appuyer sur des clichés tout prêts qui, par la suite, à condition de remplacer les mots — «catholiques» par «papistes» et «hérétiques» par «partisans de l'Eglise d'origine» — auraient pu prendre la forme de *L'Épître au roi*.

L'autre argument en faveur de la paternité de Jacques Spifame pourrait également être le choix des exemples édifiants de morts effrayantes:

Poncher, Archevesque de Tour, poursuivant l'erection d'une chambre ardente fut brulé du feu de dieu, qui luy commence au talon, et se faisant couper membres l'un apres l'autre mourant misrablement sans qu'on peu jamais trouver la cause ou bien les conseillers du Parlement de Paris Claude Dezasses, Jean Troncon, Francois Tauvel «et autres conseillers qui seroient trop long a reciter mesmes de l'advocat [Guillaume] Guerin qui avoient solliciter contre les Vauldois.

Ici, la logique de Spifame (en supposant qu'il soit vraiment l'auteur de ce texte) est bien claire. Plus compliqué est le cas de Pierre Du Chatel (lat. Castellans), dénommé dans tous les ouvrages de référence comme adepte d'une indépendance d'esprit propre à la Renaissance, disciple de Guillaume Budé et même partisan des transformations de l'Eglise dans l'esprit évangélique²⁹. En qualité de bibliothécaire royal, il subissait des attaques de la part de la Sorbonne, ce qui ne l'empêchait pas de rester dans les bonnes grâces du roi Francois I^{er} qui lui avait prêté son concours pour obtenir la chaire de Toul (1539), puis la chaire de Mâcon (1544).

²⁸ Mémoires de Claude Haton. P. 122.

²⁹ Michaud, L.-G. Biographie universelle ancienne et moderne. Paris. Vol. 12. P. 102–105.

Sous Henri II, Pierre Du Chatel est devenu, à partir de 1547, le grand aumônier de France. Enfin, en 1551, il est passé évêque d'Orléans et un an plus tard, lors d'un sermon prononcé dans la cathédrale, il a eu une attaque d'apoplexie. On pourrait, semble-t-il, s'attendre à ce que Spifame se montre favorable envers Du Chatel³⁰, mais il fait preuve à son égard d'une hostilité inattendue: «Comme Castellans s'estant enrichy par l'évangille et ayant reste la pure doctrine pour retourner a son vomissement voulans persecuter la ville d'Orléans fut touché en la chaire du doit de dieu et d'une maladie incogneu aux medicine brulant la moytié de son corps et l'autre froide comme glace mourant avec crier et gemissements epouvantables»³¹.

Il est évident que les adhérents de «l'Eglise d'Abel» ne pouvaient pardonner à leur ancien confrère son «apostasie», et pour cause. Le début du règne d'Henri II était porteur d'espoir pour ce qui concerne la cessation des persécutions religieuses. Cependant, en réalité, les représailles contre les «hérétiques» n'ont fait que s'aggraver et le Grand aumônier, devenu ardent défenseur du catholicisme, y fut sans doute pour quelque chose.

L'Épître fait aussi mention d'un autre homme que Spifame devait bien connaître. En décrivant les avantages qu'apporterait le recrutement de l'armée nationale aux frais des biens confisqués à l'Eglise, l'auteur s'en rapporte aux conseils donnés par le seigneur de Langey dans son traité sur l'art militaire³². Il s'agit de Guillaume Du Bellay, humaniste et guerrier, frère germain de Jean Du Bellay — évêque de Paris (1532–1541), ami politique et protecteur de Jacques Spifame.

Tout cela permet de conclure, avec un fort degré de probabilité, que Jacques Spifame, évêque de Nevers (ou, plus précisément, l'ancien évêque), est bien l'auteur de *L'Épître*. Mais qui était alors le vrai destinataire de la lettre et combien celle-ci a-t-elle eu de lecteurs, si jamais

³⁰ Compagnon de Spifame lors de la réforme universitaire, l'humaniste Pierre Galland a écrit sur la mort de Du Chatel un traité parfaitement apologétique. *Pierre. Galland. Petri Castellani, magni Franciae eleemosynarii, vita, auctore Petro Gallandio* / Éd. E. Baluze. Paris, 1674.

³¹ *Épître envoyé au roy Henri Second*. P. 355–356.

³² Il s'agit du traité suivant: *Raymond de Rouer Fourquevaulx, Guillaume Du Bellay. Instructions sur le fait de la guerre*. Paris, 1548, dans lequel se trouvait l'appel à remplacer les mercenaires étrangers par une armée nationale régulière.

ces lecteurs ont existé³³? Enfin, dans quel but la lettre a-t-elle été écrite? Il est peu probable, en effet, qu'après sa fuite à Genève, Jacques Spifame ait encore nourri l'espoir de persuader le monarque de quoi que ce soit.

Indépendamment du moment exact de la rédaction de *L'Épître*, ce texte ne pouvait être publié (sinon envoyé directement au roi) avant la date à laquelle Jacques Spifame a quitté Paris (entre le 20 février et le 24 avril, lorsque l'apostasie de l'évêque de Nevers est devenue officielle). Il est très probable que l'apparition de ce texte a été liée à la tenue, en mai 1559, du premier synode national clandestin des Eglises réformées, où, entre autres, on devait discuter de la définition de la profession de foi calviniste. Cette hypothèse est étayée par un sous-titre du traité cité dans le manuscrit. Il semble cependant que, en plus du roi, des réformés français et de leurs sympathisants, le texte de *L'Épître* était adressé aux Genevois comme preuve de la loyauté de Jacques Spifame à l'égard de la «vraie Eglise». Bien sûr, la profondeur de la pensée théologique de Jacques Spifame laissait à désirer comparée à celle de Calvin ou Théodore de Bèze. Toutefois, les autorités genevoises comprenaient bien qu'en la personne du «seigneur Poissy», comme on allait désormais appeler l'ex-évêque, elles acquiéraient un polémiste brillant et un orateur de talent. Faire une carrière à Genève, saturée de milliers d'émigrés, n'était pas facile; cependant, c'est bien Spifame que les Genevois avaient l'intention d'envoyer au colloque de Poissy pour défendre la cause de la Réforme protestante et plus tard, c'est bien lui qui s'est vu confier des missions diplomatiques importantes.

Cependant, Spifame n'est pas arrivé à Genève tout seul, mais avec une dame du nom de Catherine de Gasperne et leurs deux enfants communs, déjà assez grands. Le fait qu'un prélat catholique ait eu des enfants de sa concubine était tout à fait compatible avec les mœurs du XVI^e siècle. de même, que le fait que certains prêtres qui avaient choisi la Réforme se soient mariés avec leurs concubines après avoir renoncé au célibat n'était pas neuf. Mais en se présentant devant le Consistoire genevois, Spifame a remis des documents montrant que c'est dès 1537 (!) qu'il avait conclu le mariage avec Catherine de Gasperne, veuve du procureur au Châtelet de Paris, sur quoi il avait été établi un contrat notarié. Ainsi, les enfants nés dans le cadre de ce mariage étaient déclarés enfants légitimes. En

outre, cela visait à prouver que le rejet du «papisme» de la part de Spifame avait une histoire de plus de vingt ans.

Par la suite, Spifame a servi comme pasteur à Issoudun, a collecté des fonds pour le prince de Condé qui défendait Orléans; après la prise de Lyon par les huguenots, il y a rempli, pendant un certain temps, la fonction de surintendant. Plus tard, le Conseil de Genève l'a envoyé à la cour de Jeanne d'Albret pour régler, à sa demande, les affaires financières et juridiques de la reine de Navarre. Spifame ne fut pas un écrivain prolifique, **mais** en cas de besoin, il s'arma volontiers de sa plume dans l'intérêt de la Réforme protestante et démontra ses dispositions pour l'écriture polémique³⁴.

Pourtant, sous peu, la chance a tourné. Spifame s'est brouillé avec la reine de Navarre elle-même ainsi qu'avec beaucoup de gens de son entourage. Rentré à Genève, il a continué à échanger avec eux toute sorte d'accusations et injures (on disait, notamment, que c'était lui qui avait fait courir un bruit d'après lequel le père d'Henri de Navarre, futur roi Henri IV, n'était point Antoine de Bourbon, mais bien le pasteur Merlin, confident de la reine et pire ennemi de Spifame)³⁵.

Finalement, Spifame a été mis en prison à Genève. Là, on a retenu contre lui des charges très variées: qu'il aurait continué à recevoir secrètement les revenus de ses bénéfices; que, voulant devenir l'évêque de la ville de Toul, il aurait entretenu des liens secrets avec Catherine de Médicis; ou encore qu'il aurait mené des négociations avec la cour des ducs de Savoie. Mais ce qui s'est avéré fatal pour lui, c'est que les juges ont établi la fausseté de ses documents matrimoniaux. Il s'est trouvé que Catherine de Gasperne avait mis au monde leur fils commun encore du vivant de son premier mari. la dernière goutte d'eau qui a fait

³⁴ Sous un nom d'emprunt, prétendant que son texte était une traduction d'italien, Spifame a rédigé un message à Catherine de Médicis, essayant de la persuader de conclure une alliance avec les protestants et punir sévèrement les transgresseurs de l'édit sur la tolérance religieuse. Lettre, adressée de Rome à la Royne Mere du Roy / Trad. d'Italien en François, contenant utile admonition pour pourvoir aux affaires qui se presentent. S. l., 1563. Son autre texte, dirigé contre le cardinal de Lorraine, a aussi été anonyme. Discours sur le congé impetré par Monsieur le Cardinal de Lorraine, de faire porter armes defendues à ses gens, pour la tuition et defense de sa personne. Et sur ce qui luy advent à cela, à son srrivee à Paris le VIII. de Ianvier M.D.LXV. Avec la copie dudit congé contenu en l'autre page. S. l., 1565.

³⁵ *Delmas, A.* Le procès et la mort. P. 124.

déborder le vase a été pour les juges, à en croire à l'arrêt du tribunal, son comportement compromettant en prison à Genève, lorsqu'il a essayé de séduire la servante pour transmettre par elle des lettres à ses complices. Le 23 mars 1566, par la décision de la cour criminelle de Genève, Jacques Spifame a été pendu.

Claude Haton, qui a commenté cette histoire, **raconte** non sans malice ce qui arrive aux apostats et affirme que Spifame a été exécuté pour avoir voulu rendre Genève à son ancien seigneur, le duc de Savoie. Bien que Claude Haton ait évalué négativement la personnalité de Jacques Spifame, il regrette que son plan n'ait pas pu se réaliser et que Genève ne soit pas revenue au bercaïl de l'Église catholique³⁶.

En citant les témoignages des diplomates de l'époque, André Delmas vient à la conclusion que le cas d'adultère et de fraude n'était qu'un prétexte pour exécuter un criminel qui s'était compromis dans une relation avec les ennemis de la ville. De l'avis du chercheur, si les Genevois ont présenté ce verdict comme une affaire purement intérieure, c'est parce qu'ils ne voulaient pas exacerber inutilement les relations avec leurs puissants voisins catholiques. D'ailleurs, du point de vue de l'éthique calviniste, une accusation d'adultère était bien suffisante pour mettre à mort le coupable, et d'autant plus que celui-ci avait délibérément trompé ses coreligionnaires³⁷.

Dressons un bilan. Il n'y a aucune raison de ne pas faire confiance au titre de *L'Épître* figurant sur le manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Son auteur, avec un très haut niveau de probabilité, a été l'évêque de Nevers Spifame, mais Jacques et non pas Gilles. Il est aussi très probable que le texte, comme indiqué dans le manuscrit, date de mai 1559, alors que Spifame était déjà installé à Genève. A supposer même qu'il ait été écrit avant cette date, le décalage n'est pas très grand: en tout cas, Spifame l'a fait après sa fuite de France qui a eu lieu après le 20 février ou après le 12 mars, selon les incertitudes de la chronologie. Malgré sa renommée postérieure (même scandaleuse), son *Épître* de 1559 n'a pas été largement connue et n'a jamais été publiée. *Cela n'a rien d'étonnant, car il a très vite perdu de sa pertinence à cause du décès*

³⁶ Mémoires de Claude Haton. Vol. 2. §135.

³⁷ Sur la sévérité de châtements prévus pour l'adultère à Genève voir: *Kingdon, R. M. Adultery and divorce in Calvin's Geneva. Cambridge (Mass); London, 1995. P. 117–142.*

de son destinataire, le roi de France Henri II. Le jugement de Dieu s'est donc accompli. Il n'y avait plus personne à convaincre.

Les événements se sont alors brusquement accélérés et, dans la vague toujours croissante de la littérature pamphlétaire, *l'Épître* de l'évêque de Nevers s'est tout simplement perdu, tel un grain de sable pendant une tempête.

Information on the article / Информация о статье

Ouvarov, P. A la veille des grands bouleversements: L'épître envoyée au roy Henri II par l'évêque de Nevers, in: Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture. 2106. Vol. 1(13). P. 9–28.

Павел Юрьевич Уваров

Д. и. н., профессор, Институт всеобщей истории РАН (119334, Россия, Москва, Ленинский пр., 32 а)

ouvar@mail.ru

УДК 94 (44)

Накануне больших потрясений: послание епископа Неверского королю Генриху II (1559)

Одним из важных источников, во многом предвещающих Гражданские войны XVI в., представляется трактат, написанный в начале 1559 г. и хранящийся в парижской библиотеке Св. Женевьевы, это «Послание, отправленное королю Генриху второму епископом Неверским. Послание от мая 1559 г.». Его автором, вероятно, является епископ Жак Неверский Спифам, а сам текст написан, очевидно, весной 1559 г., после его бегства из Франции. В статье анализируется текст послания.

В обращении к монарху автор объявляет о своем намерении дать совет, как отличить ложную церковь от истинной, объяснить, почему и как именно следует урезать многочисленные церковные бенефиции ради общего блага, и, наконец, показать путь к прекращению смут. Несмотря на последующую (пусть и скандальную) славу Жака Спифама, его «Послание...» 1559 г. не получило широкой известности и не было опубликовано. В этом нет ничего удивительного, ведь оно утратило актуальность очень быстро в связи с гибелью адресата — французского короля Генриха II.

Ключевые слова: История Франции, XVI век, Гражданские войны, протестанты, Итальянские войны, Жак Спифам, епископ Неверский, Генрих II, рукописный кодекс, библиотека Св. Женевьевы, политическая публицистика.

Pavel Ouharov

Doctor in history, professor, Institute of Universal History of the Russian Academy of Sciences (119334, Россия, Москва, Ленинский пр., 32 а)
oupar@mail.ru

On the eve of the great troubles: The letter sent to the king Henry the Second by the bishop of Nevers

One of the important sources, introducing in many aspects the Civil wars of the 16th century, is the treatise written at the beginning of 1559 and stored in the Paris library of Sainte Genevieve, the “Letter, sent to king Henry the second by Bishop of Nevers. A message from may, 1559”. Its author, with very high probability, was Jacques the Bishop of Nevers Spifame and the text was written in spring of 1559 after his escape from France. This article is to analyze this little-known source-text. In an address to the monarch the author announces his intention to give advice, how to distinguish the false Church from the true, to explain why and how exactly to cut back on numerous Church benefices for the common good, and finally to show the path to the cessation of troubles. Despite the subsequent and scandalous fame of Jacques Spifame, the letter was not widely known and was not published. This is not surprising, because it very quickly became irrelevant due to the death of the addressee, the French king Henry II.

Keywords: History of France, the 16th century, the Civil wars, the Protestants, the Italian wars, Jacques Spifame, Bishop of Nevers, Henry II de Valois, the manuscript code, library of St. Genevieve, political literature.

Список источников и литературы / References

Baumgartner, F. Change and continuity in the French episcopate: The bishops and the wars of religion: 1547–1610. Durham, N.C.: Duke University Press, 1986. xiv, 324 p.

Bertrani Presbyteri. de corpore et sanguine Domini liber, ad Carolum Magnum Imperatore, ante D.C.C. anno saeditus. Addita est epistola Augustinin ad Dardanum, de praesentia Dei & Christi. Item, tractatus eiusdem de corpore & sanguine Domini. Genève: S. n., 1541.

Blet, P. Ranuccio Scotti: correspondance de nonce en France, 1639–1641. Rome; Paris: Presses de l’Université Grégorienne; E. de Boccard, 1965. xxi, 632 p. (*Acta nuntiaturae Gallicae*, 5)

Carpi-Mailly, O. Étude de la famille Spifame (XV^e–XVII^e siècles): Mémoire de Diplôme d’études approfondies (Paris I Panthéon Sorbonne, sous la direction de N. Lemaitre). Paris: s. n., 1994. (unpublished)

Delmas, A. Gaillard, Jacques et Raoul Spifame. Étude d’une famille au XVI^e siècle: École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves

de la promotion de 1943. Nogent-le-Rotrou: Impr. de Daupeley-Gouverneur, 1943. 285 p.

Delmas, A. Le procès et la mort de Jacques Spifame, in: *Bibliothèque d’Humanisme et Renaissance*, 1944. Vol. 5. P. 105–137.

Descimon, R., и др. la réconciliation manquée des Spifame. Domination, transgression et conversion (XVI^e–XVII^e siècles) dans, in: *Épreuves de noblesse: Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne, XVI^e-XVIII^e siècle* / Éd. R. Descimon, É. Haddad. Paris: Les Belles lettres, 2010. P. 87–107.

Discours sur le congé impetré par Monsieur le Cardinal de Lorraine, de faire porter armes defendues à ses gens, pour la tuition et defense de sa personne. Et sur ce qui luy advent à cela, à son srrivée à Paris le VIII. de Ianvier M.D.LXV. Avec la copie dudit congé contenu en l’autre page. S. l.: S. n., 1565.

Épreuves de noblesse: Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne, XVI^e-XVIII^e siècle / Éd. R. Descimon, É. Haddad. Paris: Les Belles lettres, 2010. 459 p.

Fisquet, H. la France pontificale (Gallia christiana): Histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de tous les diocèses de France depuis l’établissement du christianisme jusqu’à nos jours, divisée en 17 provinces ecclésiastique. Paris: E. Repos, 1864–1873. 22 vol.

Hamon, P. Messieurs des finances: Les grands officiers de finance dans la France de la Renaissance. Paris: Impr. nationale, 1999. xxxvii, 506 p.

Holt, M. P. The French wars of religion, 1562–1629. Cambridge: Cambridge University Press, 2005. xiii, 243 p.

Kingdon, R. M. Adultery and divorce in Calvin’s Geneva. Cambridge (Mass)/London: Harvard University Press, 1995. ix, 214 p.

Kohler, C. Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Paris: Plon, 1893–1898.

Lettre, adressée de Rome à la Roynne Mere du Roy / Trad. d’Italien en François, contenant utile admonition pour pourvoir aux affaires qui se presentent. S. l.: S. n., 1563.

Mémoires de Claude Haton / Éd. L. Bourquin. Paris: Éditions de CTHS, 2001. xxx, 561 p.

Michaud, L.-G. Biographie universelle ancienne et moderne. Paris: A. Thoissier Desplaces, 1832–1833. 3 vol.

Ouharov, P. Y. Frantsia XVI veka: Opyt rekonstruktsii po notarialinym aktam [The 16th century France: A reconstruction based of notarial acts]. Moskva: Nauka, 2004. 511 p. [*Уваров П. Ю.* Франция XVI в.: Опыт реконструкции по нотариальным актам. Москва: Наука, 2004. 511 с.]

Ouharov, P. Y. Spifam Zh. Poslanie, otrqvlennoe korolyu Genrikhu Vtoromu episkopom Neverskim v mae 1559 [Jacques Spifame. The letter, sent to the king

of France Henry II by bishop of Nivernensis in may 1559], in: Frantsuzskoe obshchestvo v epokhu kul'turnogo pereloma: Ot Frantsiska I do Lyudovika XIV [] / Ed. E. E. Berger, P. Y. Ouharov. Moskva: Institut vseobshchej istorii, 2008. 282 p. [Уваров П. Ю. Жак Спифам. Послание, отправленное королю Франции Генриху II епископом Неверским в мае 1559. Москва: Институт всеобщей истории, 2008. 282 с.]

Raymond de Rouer Fourquevaux, Guillaume Du Bellay. Instructions sur le fait de la guerre. Paris: Michel Vascosan & Galiot du Pré, 1548. 111 p.

Pierre. Galland. Petri Castellani, magni Franciae eleemosynarii, vita, auctore Petro Gallandio / Éd. E. Baluze. Paris: F. Muguet, 1674.

Ribier, G. Lettres et memoires d'estat sous les règnes de Francois I, Henri I, et Francois II. Paris: J. Hotot, 1666.

Quilliet, B. Le Corps d'officiers de la prévoté et vicomté de Paris et de l'Ile-de-France, de la fin de la guerre de cent ans au début des guerres de religion. S. l.: Serv. reprod. th. Univ. Lille 3, 1982. 598 p.

Wanegffelen, T. Ni Rome, ni Genève: Des fidèles entre deux chaires en France au XVI^e siècle. Paris: Honoré Champion, 1997. xx, 681 p.

Vladimir Chichkine

**LES AUTOGRAPHES FRANÇAIS DU TEMPS
DES GUERRES DE RELIGION (1559–1598)
CONSERVÉS À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE RUSSIE
À SAINT-PÉTERSBOURG**

Depuis le début du XIX^e siècle, la Russie et la France sont liées par la collection des autographes et des manuscrits français déposée en 1805 à la Bibliothèque nationale de Saint-Pétersbourg par Pierre Dubrovsky, son premier propriétaire et conservateur. L'histoire de cette collection est bien connue, notamment grâce aux travaux de l'historienne russe Alexandra Lublinskaya (1902–1980) et de ses élèves. On sait que les manuscrits ont d'abord constitué une importante partie de la collection du bibliophile Roger de Gaignières (1644–1715), avant de tomber entre les mains de la famille de Harlay, dont plusieurs membres furent présidents au Parlement de Paris, puis d'être confiés au garde des sceaux Germain-Louis Chauvelin, avant d'échoir, en 1755, parmi les collections de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. La composition de ce fonds, qui s'est enrichi au gré des possibilités de ses détenteurs successifs, était semble-t-il déjà en grande partie déterminée lorsqu'elle fut acquise par Gaignières au milieu du XVII^e siècle¹. Elle comprenait ainsi, dans son état originel, de nombreux documents recueillis et classés par les secrétaires d'État, les chanceliers et les gardes des sceaux au cours du siècle précédent, et notamment une grande partie des correspondances royales et ministérielles. Profitant de l'accès aux archives des familles de Guise et de Bellegarde, Gaignières apporta ensuite quelques compléments².

¹ *Diplessis, G.* Roger de Gaignières. Paris, 1870.

² Documents pour servir à l'histoire des Guerres civiles en France (1561–1563) / Éd. A. Lublinskaya. Moscou; Léningrad, 1962. P. 11–12.

© Vladimir Chichkine, 2016

C'est pendant la Révolution que cet ensemble a pris la direction de la Russie à l'initiative de Pierre Dubrovsky (Piotr Petrovitch Doubrovskiy) (1754–1816), secrétaire-traducteur de la mission russe à Paris. On sait relativement peu de choses sur ce personnage, mais il est certain qu'il a quitté Paris le 2 Juin 1792, emportant avec lui de nombreux et précieux manuscrits relatifs à l'histoire de France³. Comment est-il entré en possession de ces volumes? Cela reste difficile à établir, mais on sait qu'il était l'ami proche du dernier bibliothécaire royal, Anne-Louis-François de Paule Le Fèvre d'Ormesson de Noyseau, qui lui avait confié certains de ses livres et qui lui a probablement permis d'entrer en possession des manuscrits de l'abbaye de Saint-Germain en 1790⁴. On suppose qu'Ormesson de Noyseau craignait pour le sort des documents les plus importants pour l'histoire de la monarchie et qu'après la suppression de l'abbaye, devenue propriété nationale en 1790, il a essayé d'utiliser Dubrovsky pour sauver une partie des trésors manuscrits qu'il croyait menacés par le biais de l'ambassade russe. En 1793, le bibliothécaire royal a été arrêté avant d'être guillotiné en avril 1794. Quant à la bibliothèque de l'abbaye, elle a été partiellement détruite dans un incendie en août 1792, alors que le reste de ses fonds était transféré vers la Bibliothèque nationale où ils se trouvent encore. Au terme d'un parcours dont nous connaissons bien les étapes (Bruxelles, La Haye, Hambourg, Londres, et Saint-Petersbourg, enfin), les manuscrits confiés à Dubrovsky sont finalement entrés la Bibliothèque impériale publique de Russie en 1805. Ils s'y trouvent toujours aujourd'hui. Ces documents d'une importance décisive pour l'histoire de France aux XVI^e et XVII^e siècles restent méconnus⁵.

³ L'ordre de quitter la France révolutionnaire a été envoyé le 22 avril 1792 par le comte Andrey Osterman, chef du département des affaires étrangères. Il a alors écrit au représentant temporaire russe, M. Novikov: «Sa Majesté [Catherine II] désire que vous trouviez un moyen décent de partir de là [de Paris], prenant avec vous les archives secrètes et autres documents de l'ambassade [...] et notre traducteur Dubrovsky». Cité par: *Cherkasov P. P.* Ekaterina II and Ludovik XVI: Russko-franzuzskie otnosheniya, 1774–1792 [Catherine II and Louis XVI: Russian-French relationships, 1774–1792]. Moskva, 2002. S. 491 [Cherkasov, P. P. Екатерина II и Людовик XVI: Русско-французские отношения, 1774–1792. Москва, 2004].

⁴ François, M. Pierre Dubrovsky et les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés à Leningrad, in: *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1959. Vol. 43. N. 140. P. 333–341. P. 335–336.

⁵ François, M. Pierre Dubrovsky et les manuscrits; *Thompson, P. Z.* The Western European Manuscript Collection of Peter P. Dubrovski in Leningrad, in: *The Journal of Library History*, 1984. Vol. 19. P. 477–503.

Quelle est la nature de ces documents? Il s'agit de lettres, d'instructions, de déclarations et autres mémoires qui forment un ensemble de plus de quatre mille unités, dont la plupart couvrent la période 1559–1573. Jusqu'à présent, la plupart de ces pièces ont été peu étudiées, bien que des travaux de recherche et de publication aient été entrepris par les historiens français du XIX^e siècle qui connaissaient l'existence du fonds. Ainsi, certaines lettres ont pu être insérées dans les éditions de la volumineuse correspondance des souverains français, en particulier celles d'Henri IV et de Catherine de Médicis et, au début des années 1860, le comte Hector de La Ferrière a été spécialement envoyé à Saint-Petersbourg afin de préparer la publication de cette dernière. Pendant son séjour qui a duré deux ans, ce chercheur a été frappé par le volume et l'importance des autographes mis à sa disposition et, dans le rapport qu'il a rédigé à propos de sa mission, il s'est efforcé d'essayer de donner une description sommaire de la collection, citant même de nombreux extraits⁶. Cette révélation de l'ampleur et de l'importance de la collection Dubrovsky a eu pour conséquence la multiplication des voyages d'étude entrepris par des chercheurs français au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, à l'initiative de sociétés scientifiques et du ministère de l'Instruction publique. Des copies ont ainsi circulé et certaines ont été publiées, notamment celles que La Ferrière a insérées dans son édition en dix volumes des lettres de Catherine de Médicis⁷. Mais l'on sait que, sur les quelque 260 lettres de la reine mère actuellement conservées à la Bibliothèque nationale de Russie (ci-dessous BNR), et les innombrables autres lettres à elle adressées, certaines ont été omises par l'érudite français, alors que d'autres ont été transcrites de manière fautive⁸.

Parmi les chercheurs français qui ont activement travaillé sur les manuscrits conservés à la BNR figure encore Gustave Bertrand. Il s'est

⁶ *La Ferrière, H., de Deux Années de mission à Saint-Petersbourg: Manuscrits, lettres et documents historiques sortis de France en 1789.* Paris, 1867.

⁷ *Catherine de Médicis. Lettres / Éd. H. de La Ferrière; G. Baguenault de Puchesse.* Paris, 1880–1909, 1943.

⁸ Voir, par exemple, sa transcription erronée de la lettre de Marguerite de Valois à Catherine de Médicis (fin octobre 1586), et la transcription que j'ai faite pour Éliane Viennot dans son édition des lettres de Marguerite de Valois. *La Ferrière, H. de. Deux Années de mission.* P. 33; *Marguerite de Valois. Correspondance. 1569–1614 / Éd. É. Viennot.* Paris, 1998. Lettre 239, P. 324–325.

d'abord efforcé de dresser un catalogue sommaire des autographes français, publiant son travail dans la *Revue des Sociétés savantes* en 1872, mais cet inventaire est rempli d'inexactitudes, ce qui en rend l'utilisation délicate⁹. Il a ensuite réalisé un catalogue manuscrit beaucoup plus complet de la collection d'autographes, ainsi que des centaines de copies de ces documents. Conservé à la Bibliothèque nationale de France, le fruit de son travail n'est certes pas inutile, mais il se caractérise par son imprécision, ses lacunes et ses multiples erreurs de lecture¹⁰. Enfin, Bertrand s'est tout spécialement intéressé aux autographes de Marguerite de France (1523–1574), duchesse de Savoie et sœur de Henri II, dont il a donné une publication dans la même *Revue des Sociétés savantes*¹¹.

Une grande partie de la correspondance conservée dans la collection Dubrovsky concerne la première décennie des guerres de religion. Pour les seules années 1559–1560, on dénombre des centaines de lettres sur les affaires intérieures du royaume, dont une partie non négligeable forment la correspondance de François II (1559–1560) : 71 lettres du jeune roi et 73 à lui adressées peuvent être dénombrées. Pour ce même règne, figurent également des lettres du duc François de Guise (16 autographes) et du cardinal Charles de Lorraine (38 autographes)¹². Actuellement, il n'existe que quelques éditions partielles des documents de cette époque. La plus importante a été publiée par Louis Paris en 1841, et Philippe Tamizey de Larroque, historien régional, a également édité des documents conservés à Saint-Petersbourg dans les *Archives historiques du département de la Gironde* en 1868, mais cette publication semble avoir

⁹ Bertrand, G. Catalogue de la collection des autographes au département des manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Petersbourg, in: *Revue des sociétés savantes*, 5 série, 1872. Vol. 4. P. 448–457.

¹⁰ Les inventaires de Gustave Bertrand forment trois volumes manuscrits: BnF. Ms. NAF 4074, 4075 et 4076. Les copies qu'il a réalisées forment 33 volumes: BnF. Ms. NAF 1231 à 1250 et 6001 à 6013.

¹¹ Bertrand, G. Lettres inédites de Marguerite de France, in: *Revue des sociétés savantes*, 5 série, 1872. Vol. 4. P. 457–484. Cette publication a par la suite été continuée par un historien russe et son collègue français, Loutchitsky, J., Tamizey de Laroque, P. Lettres inédites de Marguerite de France, in: *Revue historique*, 1881. Vol. 16. P. 304–326.

¹² Chichkine, V. La correspondance du cardinal de Lorraine conservées en Russie, in: *Un prélat français de la Renaissance. Le cardinal de Lorraine, entre Reims et l'Europe* / Éd. J. Balsamo, T. Nicklas, et al. Genève, 2014. P. 323–346.

sombré dans l'oubli¹³. Plus récemment, en 1998, l'archiviste français Daniel Cuisiat également publié un gros volume des lettres du cardinal de Lorraine, œuvre de toute sa vie, qui comprend également des autographes conservés à la BNR, mais qui se limite souvent à des résumés des documents qui ne sont, pour la plupart, pas connus dans leur intégralité¹⁴. Afin de combler une partie de ces lacunes, nous sommes sur le point de publier une nouvelle édition de la correspondance de François II avec les Guises, les gouverneurs et lieutenants généraux des provinces françaises, les parlements et les municipalités. Publiée une première fois sous la direction d'Alexandra Lublinskaya dans les années 1950–1960, cette correspondance reste presque totalement inconnue des historiens occidentaux et n'est jamais citée par les historiens russes¹⁵.

Il semble important, à ce stade de notre exposé, d'attirer l'attention sur le problème de la périodisation des guerres de religion. Traditionnellement, les historiens considèrent qu'elles ont débuté dans le village de Wassy le 1^{er} Mars, 1562, à la suite du massacre des réformés par les troupes du duc de Guise¹⁶. Pour certains, toutefois, tels Lucien Romier et Robert Mandrou, le déclenchement de la guerre civile doit être fixé en 1560, avec la Conjuration d'Amboise¹⁷. Les historiens modernes, comme Arlette Jouanna et Nicolas Le Roux, adoptent enfin 1559 comme

¹³ Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, tirées du portefeuille de Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges / Éd. L. Paris. Paris, 1841; Tamizey de Laroque, P. Publication sans titre, in: *Archives historiques du département de la Gironde*, 1868. Vol. 10. 24 lettres de 1560–1562; Tamizey de Laroque, P. Publication sans titre, in: *Archives historiques du département de la Gironde*, 1871–1872. Vol. 13. 30 lettres de 1559–1561.

¹⁴ Charles de Lorraine. Lettres du cardinal Charles de Lorraine (1525–1574) / Éd. D. Cuisiat. Genève. P. 399 et sq.

¹⁵ Documents pour servir à l'histoire de France au XVI^e siècle. Début des Guerres de Religion (1559–1560) / Éd. T. Voronova, E. Gurari, et al. Moscou, 2013 (en français pour les documents). Après la rédaction de cet article, j'ai appris la sortie du livre d'Éric Durot: *Durot, É. François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi*. Paris, 2012, dans lequel il cite des lettres du duc reproduites par Gustave Bertrand dans les volumes conservés dans les Nouvelles acquisitions françaises de la BnF, mais qui semble ignorer l'existence des originaux conservés à Saint-Petersbourg.

¹⁶ Cornette, J. Histoire de France: l'affirmation de l'État absolu, 1515–1652. Paris, 1994. P. 111.

¹⁷ Romier, L. La conjuration d'Amboise. Paris, 1923; Duby, G. Histoire de la civilisation française. Paris, 1958. T. 1. P. 340.

point de départ¹⁸, mais Le Roux n'hésite pas à prolonger, à l'autre extrémité, les guerres jusqu'à la prise de La Rochelle, en 1628, et la paix subséquente d'Alet, en 1629. Les travaux réalisés par Alexandra Lublinskaya lui ont permis, ainsi qu'à tous les historiens de l'école historique de Saint-Petersbourg, d'accréditer l'hypothèse d'un commencement des guerres civiles en 1559, immédiatement après la signature de la paix de Cateau-Cambrésis, alors même que le règne d'Henri II n'était pas achevé. Les autographes conservés à la BNR sont particulièrement éloquents de ce point de vue. Les nombreux rapports adressés à la cour par le duc d'Étampes, gouverneur de Bretagne (52 lettres), le comte de Tende, gouverneur de Provence (36 lettres), le duc Anne de Montmorency, gouverneur du Languedoc (12 lettres), et les messages des lieutenants généraux de Provence, Guyenne et Languedoc, ainsi que ceux des maires et échevins de Marseille, Bordeaux, Poitiers, Nîmes et bien d'autres villes, ou encore des parlements d'Aix et Rennes, tous adressés à François II et aux Guises, montrent que les autorités régionales ont été les témoins du début de ces affrontements armés qui leur ont fait redouter de manière précoce le déclenchement d'une guerre civile. Pratiquement toute cette abondante correspondance témoigne de la situation financière difficile des autorités et de la paralysie croissante du gouvernement central, devenu incapable d'agir efficacement sur le plan militaire et judiciaire afin d'éteindre les troubles sociaux naissants dans les différentes provinces.

La période du règne de Charles IX (1560–1574) n'est pas moins intéressante, illustrée par de très nombreux documents. La correspondance du roi comprend plus d'un millier de lettres, 300 signées de sa main et plus de 720 à lui adressées. De manière paradoxale, alors que la personnalité et les actes de Charles IX ont suscité depuis longtemps d'importants débats, personne ne s'est intéressé à la publication de cette correspondance dont l'étude pourrait s'avérer inestimable afin de reconstituer la logique de son action et éclairer les ressorts de son comportement politique. Quelques lettres ont néanmoins échappé à ce manque d'attention, puisqu'elles ont été publiées en 1962 par Alexandra Lublinskaya et ses élèves dans un livre reproduisant 127 documents de la BNR, couvrant la correspondance de la cour et des provinces en

¹⁸ *Jouanna, A.* Histoire et dictionnaire des guerres de religion. Paris, 1998; *Le Roux, N.* Les guerres de religion, 1559–1629. Paris, 2009.

1561–1563, y compris une petite partie des missives de Charles IX¹⁹. Pourtant, à ce jour, même ces quelques autographes publiés demeurent pratiquement inconnus des historiens étrangers et ne sont pas davantage utilisés par les chercheurs russes. Dans le fameux *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, publié en 1998 par Arlette Jouanna, qui comprend une bibliographie détaillée de toutes les sources historiques et littéraires publiées à propos de la période comprise entre 1559, tous les documents édités par A. Lyublinskaya ne sont pas mentionnés²⁰. Il en va de même des documents publiés par le prédécesseur de l'historienne russe, le célèbre historien de la France et professeur de l'Université de Kiev et Saint-Petersbourg Ivan (Jean) Loutchitzky (1845–1918), qui fut le premier savant ukrainien-russe à publier des autographes français du XVI^e siècle, et notamment des lettres de Charles IX, relatives à l'époque des quatrième et cinquième guerres de religion (1572–1574), ainsi que des documents du temps de la Ligue catholique dans des revues françaises²¹.

Les documents relatifs au frère cadet de Charles IX et fils bien-aimé de Catherine de Médicis, le dernier des Valois, Henri III (1574–1589), sont beaucoup mieux connus. La BNR conserve près de 360 lettres signées de sa main et quelque 600 lettres qui lui sont adressées. De toute évidence, une grande partie des autographes provient des archives du secrétaire d'État Nicolas de Villeroy (sans doute 212 de ces lettres). La correspondance d'Henri III fait l'objet d'une édition critique amorcée en 1959 par Michel François sur la base des manuscrits repérés par Pierre Champion et qui se poursuit actuellement sous la responsabilité de Jacqueline Boucher. Si le premier volume renvoie aux manuscrits conservés à Saint-Petersbourg²², il se contente de reproduire les copies souvent fautives de Gustave Bertrand conservées à la Bibliothèque nationale de France. Les volumes suivants, et notamment les deux derniers parus, ne mentionnent en revanche même pas l'existence des originaux

¹⁹ Documents pour servir à l'histoire de France au XVI^e siècle.

²⁰ *Jouanna, A.* Jouanna 1998 — Histoire et dictionnaire des guerres. P. 1409–1410 (Correspondances).

²¹ *Loutchitsky, J.* Documents inédits et originaux. Quatrième guerre de Religion (1572–1573); cinquième guerre de Religion (1574). Lettres extraites des manuscrits de la Bibliothèque Impériale de Saint-Petersbourg, in: *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1873. Vol. 22. P. 252–268, 299–311, 352–374, 401–413.

²² Lettres de Henri III, roi de France, recueillies par Pierre Champion: T. 1: 1557–1574 / Éd. M. François. Paris, 1959. xxi.

conservés en Russie et se contentent de renvoyer à ces mêmes copies. En outre, si les volumes 5 à 7 reproduisent les lettres dans leur intégralité²³, les livraisons précédentes se contentent le plus souvent de résumer les missives. Enfin, certaines lettres originales conservées à la BNR qui n'ont pas été recopiées par Bertrand sont totalement absentes de l'édition. Ainsi, en dépit de ses qualités, cette édition ne restitue pas fidèlement les originaux quand elle ne les omet pas tout à fait.

Les missives du frère cadet d'Henri III, le dernier des quatre fils d'Henri II, le duc François d'Anjou et d'Alençon (1554–1584), sont également nombreuses parmi les autographes. Plus d'une centaine de ses lettres, adressées principalement à la reine mère et aux rois ses frères, sont ainsi conservées. François avait une belle écriture humaniste facile à déchiffrer et ses missives ont une valeur documentaire d'autant plus grande qu'elles couvrent presque toute son activité politique à partir de 1569. Elles contiennent ainsi une grande quantité des renseignements inconnus susceptibles de renouveler notre connaissance d'un personnage controversé et souvent maltraité par l'historiographie. Mais si François de Valois reste dans l'ombre, attendant son tour, Marguerite de Valois (1553–1615), la sœur cadette de la famille, a récemment été remise à l'honneur. L'édition critique de ses écrits et de ses lettres, réalisée par Éliane Viennot, comprend ainsi les 42 autographes conservés à Saint-Pétersbourg.²⁴ La plupart de ces missives ont été envoyées durant son séjour à Nérac, résidence du maison de Bourbon-Navarre, mais aussi d'Auvergne, où Marguerite a dû se réfugier après avoir fui la Gascogne en 1585. Ces lettres, la plupart écrites de sa propre main, ont contribué à dissiper la légende noire de la reine Margot et à révéler sa réelle contribution au processus de pacification du royaume.

La correspondance des sœurs de Marguerite est également présente à Saint-Pétersbourg où se trouvent conservées 24 lettres d'Élisabeth de Valois (1545–1568), reine d'Espagne, épouse de Philippe II, et 13 de Claude de Valois, duchesse de Lorraine (1547–1575), envoyées à la reine mère et à leurs frères²⁵. Les lettres du duc Henri d'Angoulême (1551–1586), le bâtard de Valois, demi-frère des précédents et gouverneur

de Provence, sont d'un contenu très intéressant. On en dénombre 32, adressées aux membres de la famille royale et au secrétaire d'État Villeroi.

Les autographes provenant du camp adverse pendant les guerres civiles, en particulier ceux qui concernent les membres de la famille de Bourbon, opposants politiques et religieux de la maison de Valois, sont également très nombreux. Nous avons déjà mentionné la publication des lettres de Henri IV (1589–1610) au XIX^e siècle, qui couvre neuf volumes édités par Jules Berger de Xivrey et Joseph Guadet²⁶, mais ces éditeurs ne se sont jamais rendus en Russie. Ils ont usé de copies faites à Saint-Pétersbourg par diverses personnes dûment mentionnées dans leur édition mais dont les qualités de paléographe s'avèrent des plus variables. Outre les erreurs de transcription pour les lettres éditées, il est une partie des lettres d'Henri IV et des presque 200 qu'il a reçues conservées à la BNR qui reste partiellement inédite. En outre, les lettres publiées sont souvent datées de manière fautive²⁷ et les annotations marginales, nombreuses, parfois étendues et souvent d'un grand intérêt, présentes sur les manuscrits originaux, ont été complètement ignorées par les copistes du XIX^e siècle.

La correspondance des parents d'Henri IV, Antoine de Bourbon (1518–1562) et Jeanne d'Albret (1518–1572), roi et reine de Navarre, n'est pas moins importante. Le marquis Achille de Rochambeau, historien et archéologue, qui a publié leurs lettres en 1877, a également pris en compte les autographes conservés à la BNR, mais les copies de qui étaient en sa possession ne représentent qu'une partie des missives conservées et certains documents demeurent inédits²⁸. On dénombre 42 lettres d'Antoine de Bourbon dans la collection Dubrovsky, et 49 missives à lui adressées, ainsi que 54 lettres de Jeanne d'Albret. L'écriture de Jeanne d'Albret, l'un des chefs de la résistance huguenote jusqu'en 1572, est particulièrement difficile à lire, ce qui explique sans doute qu'elles n'ont jamais été transcrites de manière correcte. Les princes de Condé, Louis et Henri de Bourbon, sont quant à eux représentés dans la collection par

²⁶ Recueil des lettres missives de Henri IV / Éd. J. Berger de Xivrey; J. Guadet. Paris, 1843–1876.

²⁷ Chichkine, V. Documents inédits sur Marguerite de Valois à Saint-Pétersbourg, in: *Seizième siècle*, 2012. Vol. 8. P. 327–340.

²⁸ Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret / Éd. A. de Rochambeau. Paris, 1877. T. 1.

²³ Lettres de Henri III, roi de France, Recueillies par Pierre Champion et Michel François: T. 5–7: 1580–1587. Paris, 2000–2012.

²⁴ *Marguerite de Valois*. Correspondance.

²⁵ Cité partiellement par *La Ferrière, H., de*. Deux Années de mission. P. 27–30.

environ de 50 lettres qui attendent également d'être transcrites et étudiées. Celles des ducs de Bourbon-Montpensier (presque une centaine d'autographes) ont été étudiées et publiées par Jean Loutchitzky dans les années 1870 dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, puis regroupées dans une édition à part, mais ce travail demeure aujourd'hui extrêmement méconnu²⁹.

La Bibliothèque nationale de Russie à Saint-Petersbourg conserve également les autographes de plusieurs familles nobles de la France du xvi^e siècle, catholiques comme protestantes, notamment des lettres envoyées à la cour, aux rois, reines, chancelier, secrétaires d'État, etc. Parmi une masse imposante de documents, on peut signaler les lettres du maréchal de Biron (plus de 120 unités), gouverneur général de Guyenne, publiées avec une précision suffisante par un historien du xix^e siècle, Édouard de Barthélemy³⁰, la correspondance de l'illustre capitaine Blaise de Montluc (100 unités), qui a été étudiée et partiellement publiée par le baron Alphonse de Ruble³¹, ainsi que les autographes de la famille de Montmorency (70 unités), des maisons de Guise, Nemours, Cossé-Brissac, des Escars, La Tour d'Auvergne et bien d'autres. La plupart de ces lettres sont généralement inédites et leur existence demeure peu connue des historiens et des archivistes. Parmi les documents émanant des ministres et secrétaires d'État se distinguent ceux qui concernent Villeroy (environ 500 unités) et le chancelier Pomponne de Bellièvre (plus de 240 lettres adressées à lui).

Dans le cadre restreint du présent l'article, il est impossible de décrire la variété des autographes du temps des guerres de religion conservés à la Bibliothèque Nationale de Russie, mais on peut, pour finir, mentionner la correspondance de célèbres diplomates français, dont la collection des lettres est un témoignage inestimable de la perception des troubles de France sur la scène internationale. Il s'agit de la correspondance de Georges d'Armagnac, ambassadeur à Rome, de Jean Nicot, ambassadeur au Portugal, d'Arnaud Du Ferrier, ambassadeur à Venise, de Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon, ambassadeur en Angleterre,

²⁹ Loutchitzky, J. Documents inédits et originaux; Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue / Éd. J. Loutchitzky. Paris; Kiev, 1875.

³⁰ Correspondance inédite d'Armand de Gontaut-Biron / Éd. É. de Barthélemy. Bordeaux, 1874.

³¹ Commentaires et lettres de Blaise de Montluc / Éd. A. de Ruble. Paris, 1864–1872.

de Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges et ambassadeur en Espagne, etc.³² Ces diplomates ont activement interagi avec les souverains étrangers, dont les lettres sont également présentes en abondance dans la collection Dubrovsky. Les correspondances de Philippe II d'Espagne (plus de 110 unités), d'Élisabeth d'Angleterre (plus de 30 missives), de l'empereur Maximilien II de Habsbourg, des représentants de la famille royale portugaise, de nombreux princes allemands, et de la reine d'Écosse Marie Stuart, reine de France par son mariage avec François II, sont ainsi d'une grande importance.

Enfin, on peut mentionner la présence de lettres des chefs spirituels de la Réforme française, Jean Calvin et Théodore de Bèze, mais aussi de Philippe Duplessis-Mornay. À ce jour, il n'existe aucune étude exhaustive sur la collection des autographes de Pierre Dubrovsky qui reflète l'origine et l'évolution de chacun des ensembles documentaires importants qui la composent, de sorte que leur étude plus approfondie, ainsi que leur mise en relation avec d'autres collections conservées en Europe, seraient d'un grand intérêt. Les documents conservés en Russie, d'une valeur inestimable pour l'histoire des guerres de religion en France, restent donc encore à explorer pour les historiens, linguistes, archivistes et paléographes.

Information on the article / Информация о статье

Chichkine, V. Les autographes français du temps des Guerres de religion (1559–1598) conservés à la Bibliothèque nationale de Russie à Saint-Petersbourg, in: *Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*. 2106. Vol. 1(13). P. 29–43.

Шишкин Владимир Владимирович

к.и.н., доцент, Институт истории Санкт-Петербургского государственного университета (199034, Россия, Санкт-Петербург, Менделеевская линия, д. 5)
v.v.shishkin@spbu.ru

³² Leur correspondance a été publiée en partie, mais on n'a pas encore entrepris de vérifier lesquels de ces autographes sont conservés à Saint-Petersbourg: Correspondance du cardinal Georges d'Armagnac / Éd. C. Samaran; N. Lemaître. Paris, 2007; Jean Nicot, ambassadeur de France au Portugal au XVI^e siècle. Sa correspondance diplomatique inédite / Éd. E. Falgriolle. Paris, 1897; *Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon*. Correspondance diplomatique / Éd. A. Teulet. Paris; London, 1838–1841; Dépêches de Sébastien de L'Aubespine, ambassadeur de France en Espagne sous Philippe II, in: *Revue d'histoire diplomatique*, 1899. Vol. 13. P. 583–607; Dépêches de Sébastien de L'Aubespine, ambassadeur de France en Espagne sous Philippe II, in: *Revue d'histoire diplomatique*, 1900. Vol. 14. P. 289–302.

УДК 261.7

Французские автографы эпохи Религиозных войн (1559–1598) в Российской национальной библиотеке в Санкт-Петербурге

В статье дается подробный обзор автографов XVI в. из коллекции французских автографов и рукописей Петра Дубровского, хранящихся в Российской национальной библиотеке в Санкт-Петербурге. Речь идет о письмах, реляциях, инструкциях, королей, министров, губернаторов и прочих государственных деятелей, главным образом, времен Религиозных войн (1559–1598). Автор описывает источники, анализирует историю их изучения и публикации, начиная с XIX в.

На сегодняшний день пока нет комплексного исследования о коллекции автографов П. П. Дубровского, которое бы отражало происхождение и эволюцию каждого из крупных массивов документов, входящих в его состав, поэтому их дальнейшее изучение и последующие публикации, возможное размещение в виртуальном информационном пространстве, по опыту крупнейших библиотек Европы, представляется весьма актуальной перспективой. Ценнейшие документы времен Религиозных войн во Франции, хранящиеся в России, еще ждут своих исследователей — историков, филологов, архивистов и палеографов.

Ключевые слова: История Франции, XVI век, Религиозные войны, автографы и историческая корреспонденция, коллекция П.П. Дубровского, Российская национальная библиотека

Vladimir Shishkin

Doctor in history, associate professor, Institute of History, Saint-Petersburg State University (199034, Rossiya, Sankt-Peterburg, Mendeleevskaya linia, dom 5) vv.shishkin@spbu.ru

French autographs of the age of the Religious wars (1559–1598) in the National Library of Russia in St. Petersburg

Article gives the detailed review of the 16th century autographs from Pyotr Dubrovsky's collection of French autographs and manuscripts of the National Library of Russia in St. Petersburg. Among these documents are letters, reports, instructions of French kings, ministers, governors and other statesmen, mainly, of the age of the Religious wars (1559–1598). The author gives characteristics of the sources and analyses their studying and publication history.

As of today there is no special research about the collection of autographs of P.P. Dubrovsky, that reflects origin and evolution of each documents complex, therefore its further studying, subsequent publications and placement in virtual information space, according the experience of the largest libraries of Europe, is a very actual project. The most valuable documents of the French Religious

wars period that are stored in Russia still wait for their researchers — historians, philologists, archivists and palaeographers.

Keywords: History of France, the 16th century, the Religious wars, autographs, historical correspondence, P. P. Dubrovsky's collection, the National Library of Russia

Список источников и литературы / References

Un prélat français de la Renaissance. Le cardinal de Lorraine, entre Reims et l'Europe / Éd. J. Balsamo, T. Nicklas, et al. Genève: Droz, 2014. 466 p.

Bertrand, G. Catalogue de la collection des autographes au département des manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Petersbourg, in: *Revue des sociétés savantes*, 5 série, 1872. Vol. 4. P. 448–457.

Bertrand, G. Lettres inédites de Marguerite de France, in: *Revue des sociétés savantes*, 5 série, 1872. Vol. 4. P. 457–484.

Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon. Correspondance diplomatique / Éd. A. Teulet. Paris/London: Impr. de Panckoucke, 1838–1841.

Catherine de Medicis. Lettres / Éd. H. de La Ferrière; G. Baguenault de Puchesse. Paris: Impr. nationale, 1880–1909, 1943.

Chichkine, V. Documents inédits sur Marguerite de Valois à Saint-Petersbourg, in: *Seizième siècle*, 2012. Vol. 8. P. 327–340.

Charles de Lorraine. Lettres du cardinal Charles de Lorraine (1525–1574) / Éd. D. Cuisiat. Genève: Droz. 710 p.

Cherkasov P. P. Ekaterina II and Ludovik XVI: Russko-franzuzskie otnosheniya, 1774–1792 [Catherine II and Louis XVI: Russian-French relationships, 1774–1792]. Moskva: Nauka, 2002. 521 s. [Черкасов, П. П. Екатерина II и Людовик XVI: Русско-французские отношения, 1774–1792. Москва: Наука, 2004. 521 с.].

Chichkine, V. La correspondance du cardinal de Lorraine conservées en Russie, in: *Un prélat français de la Renaissance. Le cardinal de Lorraine, entre Reims et l'Europe* / Éd. J. Balsamo, T. Nicklas, et al. Genève: Droz, 2014. P. 323–346.

Commentaires et lettres de Blaise de Monluc / Éd. A. de Ruble. Paris: Vve de J. Renouard, 1864–1872.

Cornette, J. Histoire de France: l'affirmation de l'État absolu, 1515–1652. Paris: Hachette, 1994. 254 p.

Correspondance du cardinal Georges d'Armagnac / Éd. C. Samaran; N. Lemaître. Paris: CTHS, 2007.

Correspondance inédite d'Armand de Gontaut-Biron / Éd. É. de Barthélemy. Bordeaux: Lefebvre, 1874.

Dépêches de Sébastien de L'Aubespine, ambassadeur de France en Espagne sous Philippe II, in: *Revue d'histoire diplomatique*, 1899. Vol. 13. P. 583–607.

Dépêches de Sébastien de L'Aubespine, ambassadeur de France en Espagne sous Philippe II, in: *Revue d'histoire diplomatique*, 1900. Vol. 14. P. 289–302.

Diplessis, G. Roger de Gaignières. Paris: Impr. de J. Claye, 1870. 24 p.

Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue / Éd. J. Loutchitsky. Paris/Kiev: Sandoz; Imp. de l'université, 1875.

Documents pour servir à l'histoire de France au XVI^e siècle. Début des Guerres de Religion (1559–1560) / Éd. T. Voronova, E. Gurari, et al. Moscou: Institut de l'histoire universelle, 2013. 328 p.

Documents pour servir à l'histoire des Guerres civiles en France (1561–1563) / Éd. A. Lublinskaya. Moscou; Léningrad: Éditions de l'Académie des Sciences de l'URSS, 1962. 364 p.

Duby, G. Histoire de la civilisation française. Paris: A. Colin, 1958. 360 p.

Durot, É. François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi. Paris: Classiques Garnier, 2012. 884 p.

François, M. Pierre Dubrowsky et les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés à Leningrad, in: *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1959. Vol. 43, No. 140. P. 333–341.

Jean Nicot, ambassadeur de France au Portugal au XVI^e siècle. Sa correspondance diplomatique inedita / Éd. E. Falgrairolle. Paris: A. Challamel, 1897. cxvi, 246 p.

Jouanna, A. Histoire et dictionnaire des guerres de religion. Paris: R. Laffont, 1998. 1526 p.

La Ferrière, H. de Deux Années de mission à Saint-Pétersbourg: Manuscrits, lettres et documents historiques sortis de France en 1789. Paris: Impr. impériale, 1867. 264 p.

Le Roux, N. Les guerres de religion, 1559–1629. Paris: Belin, 2009. 607 p.

Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret / Éd. A. de Rochembeau. Paris: Renouard, 1877.

Lettres de Henri III, roi de France, recueillies par Pierre Champion: Tome 1: 1557–1574 / Éd. M. François. Paris: Klincksieck : Librairie Honoré Champion, 1959.

Lettres de Henri III, roi de France, Recueillies par Pierre Champion et Michel François: Tomes 5–7: 1580–1587. Paris: Société de l'histoire de France, 2000–2012.

Loutchitsky, J. Documents inédits et originaux. Quatrième guerre de Religion (1572–1573) ; cinquième guerre de Religion (1574). Lettres extraites des manuscrits de la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg, in: *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1873. Vol. 22.

Loutchitsky, J., Tamizey de Laroque, P. Lettres inédites de Marguerite de France, in: *Revue historique*, 1881. Vol. 16. P. 304–326.

Marguerite de Valois. Correspondance. 1569–1614 / Éd. É. Viennot. Paris: Honoré Champion, 1998. 674 p.

Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, tirées du portefeuille de Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges / Éd. L. Paris. Paris: Imprimerie royale, 1841. xlvii, 986 p.

Recueil des lettres missives de Henri IV / Éd. J. Berger de Xivrey; J. Guadet. Paris: Imprimerie nationale, 1843–1876.

Romier, L. La conjuration d'Amboise. Paris: Perrin, 1923. 290 p.

Tamizey de Laroque, P. Publication sans titre, in: *Archives historiques du département de la Gironde*, 1868. Vol. 10.

Tamizey de Laroque, P. Publication sans titre, in: *Archives historiques du département de la Gironde*, 1871–1872. Vol. 13.

Thompson, P. Z. The Western European Manuscript Collection of Peter P. Dubrovski in Leningrad, in: *The Journal of Library History*, 1984. Vol. 19. P. 477–503.

Archival materials

Bibliothèque nationale de France (BnF)

Ms. nouv. ac. fr. 4074, 4075 et 4076.

Ms. nouv. ac. fr. 1231 à 1250 et 6001 à 6013.

Natalia Elaguina

**MARIE STUART ET LES GUERRES DE RELIGION EN
FRANCE D'APRÈS LES MANUSCRITS DES COLLECTIONS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE RUSSIE**

Depuis le XIX^e siècle, la collection Doubrowsky est connue par les historiens pour son importance et sa richesse en documents sur l'histoire de France¹. Les autres pays de l'Europe y sont représentés par des documents beaucoup moins nombreux et beaucoup moins importants sur le plan historique. Pour la plupart, les manuscrits français sont des lettres, des requêtes et des rapports qui permettent d'envisager l'histoire de plusieurs autres États européens à travers leurs relations avec la France. L'ensemble de documents relatifs à Marie Stuart (1542–1587), reine de France et d'Écosse, qui a vécu à l'époque des guerres de religion, en est un bon exemple.

En étudiant les inventaires et en consultant *de visu* les recueils des autographes de la collection Doubrowsky, il est possible d'y découvrir environ 150 documents compris entre 1559 et 1573 qui se rapportent à Marie Stuart. Les uns sont directement liés à la reine d'Écosse, mais les autres, plus nombreux, ne font que mentionner Marie Stuart ou caractérisent la situation politique en Écosse et en Angleterre. Tous les documents sont écrits en français. À côté des lettres originales et de quelques minutes, figurent des copies du XVI^e siècle. Certains documents sont munis des notes ou d'annotations portées par les archivistes du XVII^e siècle, comme c'est souvent le cas sur les autographes français de la collection Doubrowsky, ce qui nous permet d'envisager comme probable leur provenance commune.

¹ Sur la partie documentaire de la collection Doubrowsky, voir: *Sbornik dokumentov P. P. Dubrovskogo: Katalog* [Collection of documents of P. P. Dubrovskiy: Catalogue] / Ed. by T. V. Luizova, P. Voronova. Leningrad, 1979 [Сборник документов коллекции П. П. Дубровского: Каталог / Отв. ред. Т. В. Луизова, Т. П. Воронова. Ленинград, 1979].
© Natalia Elaguina, 2016

La correspondance de Marie Stuart est la première de toute la documentation qui attire l'attention des historiens. Dans la collection Doubrowsky, elle est représentée par 24 documents: 20 lettres de la reine d'Écosse (1559–1570)², et 3 lettres adressées à elle par Sébastien, roi de Portugal (1560)³, et les lords Huntly (1569)⁴ et Seton (1570)⁵. Quatre des lettres de Marie Stuart ont été écrites alors qu'elle était reine de France (juillet 1559 – décembre 1560). Une d'entre elles est adressée à Lucrèce de Médicis, duchesse de Ferrare, et porte la date d' «octobre 1559»⁶. Trois autres, toutes sans date, ont pour destinataire Philippe II d'Espagne⁷. D'après leur contenu, on les date de 1560. Dans ces lettres Marie exprime sa reconnaissance à l'égard du roi d'Espagne pour lui avoir procuré les moyens de rétablir la paix en Écosse et de traiter avec les Anglais. En réalité, le traité signé le 6 juillet à Edimbourg a imposé à la France la position du vaincu. Selon M. Duchein, «d'un trait de plume, c'étaient douze années de présence française dans le royaume du nord auxquelles mettait fin le traité»⁸.

Deux autres lettres se rapportent au séjour de Marie Stuart en Écosse (août 1561 – mai 1568). Après la mort de François II, sa veuve s'est retirée dans son pays natal qu'elle avait quitté treize ans auparavant. Le 19 août 1561, Marie Stuart, «une étrangère» demi-française de naissance, catholique fidèle, a débarqué à Leith pour gouverner le royaume où le protestantisme avait été proclamé religion officielle. La beauté, la jeunesse, la dignité et son tact en matière religieuse lui ont permis de se concilier la sympathie et l'estime d'un grand nombre de ses sujets. La catastrophe a éclaté en 1567, avec l'assassinat d'Henri Darnley et le mariage préci-

² Les lettres de Marie Stuart font partie de trois recueils: Recueil de lettres originales des Rois, Reines, Princes et Princesse d'Angleterre et d'Écosse (BNR. F. 971. Aut. 12); Pièces et lettres originales des Rois, Reines et Enfants de France (BNR. F. 971. Aut. 34/1–2); Dépêches originales de La Mothe Fénélon, ambassadeur de France à Londres (BNR. F. 971. Aut. 90/1–2). Une des lettres de la reine d'Écosse est représentée par deux copies du XVI^e s.

³ BNR. F. 971. «Recueil de lettres originales des Rois, Reines, Princes et Princesses de Portugal». Aut. 69. N. 13. 31 mai 1560. Signé par la reine Catharina.

⁴ BNR. F. 971. Aut. 90/1. N. 39 (f. 1v–2). 23 avril 1569. Copie du XVI^e s.

⁵ BNR. F. 971. Aut. 90/2. N. 4. 9 mars 1570. Copie du XVI^e s.

⁶ BNR. F. 971. Aut. 34/2. N. 29. Octobre 1559. Signature–autographe.

⁷ BNR. F. 971. Aut. 12. N. 30; Aut. 34/2. N. 30–31. Sans date. Signatures–autographes.

⁸ *Duchein, M.* Marie Stuart: La femme et le mythe. Paris, 1987. P. 79.

pité avec Bothwell. Poursuivie par des lords rebelles, incarcérée dans le château de Lochleven, accusée d'adultère et de meurtre, Marie Stuart a alors été contrainte de signer l'acte d'abdication en faveur de son fils Jacques (26 juillet 1567). La première des deux lettres de cette période conservées à Saint-Petersbourg est datée de Jedburgh le 16 octobre 1566. En s'adressant à Charles IX, Marie le remercie de l'intérêt qu'il prend à ses affaires et l'assure de son entier dévouement. La date que porte la lettre figure dans toutes les grandes biographies de la reine d'Écosse⁹. Ce jour elle a visité Bothwell, gravement blessé, dans le château de l'Hermitage, propriété de sa famille. De retour à Jedburgh Marie est tombée malade. Jour après jour, ses souffrances sont devenues de plus en plus violentes. En sentant sa vie en danger, la reine a fait venir des Lords dans sa chambre pour leur exprimer sa dernière volonté. En réaffirmant sa fidélité à la foi catholique et en leur rappelant qu'elle n'empêcherait jamais à personne de professer la religion selon sa conscience, elle les a priés de maintenir la paix dans le pays et a recommandé son fils au roi de France et à la reine-mère¹⁰.

La deuxième lettre est adressée à Catherine de Médicis. Selon la date indiquée par un archiviste, elle a été écrite à Lochleven le 1^{er} mai 1568¹¹. La captive y supplie le roi et la reine-mère d'envoyer des forces en Écosse pour la secourir et la tirer de prison, et les assure que dans ce cas toute l'Écosse se révoltera contre les Lords rebelles. Au cours de sa détention dans le château de Lochleven, Marie Stuart a été soumise à une surveillance rigoureuse. Les visites et la correspondance lui ont été interdites. Pourtant, au printemps 1568, la prisonnière a trouvé le moyen de faire passer quelques lettres en France dont une fait actuellement partie de la collection Doubrowsky. Si l'archiviste a bien lu la date, la lettre a été écrite à la veille de son évasion heureuse de la prison qui a eu lieu le 2 mai¹².

⁹ BNR. F. 971. Aut. 12. N. 28. Autographe.

¹⁰ *Duchain, M.* Marie Stuart. P. 228–230. Voir aussi: *Fraser, A.* Marie Stuart reine de France et d'Écosse. Paris, 1969. P. 281–283. M. Duchain propose comme date de la visite de Marie Stuart à l'Hermitage le 15 octobre 1566. Pourtant dans la lettre conservée à Saint-Petersbourg il n'y a pas un mot sur la maladie de la reine.

¹¹ BNR. F. 971. Aut. 12. N. 31. Autographe. Les dernières lignes de la lettre contenant la date sont illisibles.

¹² *Fraser, A.* Marie Stuart reine de France. P. 361. M. Duchain indique comme date de l'évasion de Marie Stuart de Lochleven le 5 mai (*Duchain, M.* Marie Stuart: La femme et le mythe. Paris, 1987. P. 348).

Michel Duchain, historien français, remarque dans sa biographie de Marie Stuart que l'emprisonnement de la reine d'Écosse a eu un retentissement en Europe. Élisabeth d'Angleterre «tenait ferme sur le principe de la libération de sa cousine», tandis que l'attitude de la France «était à peine ambiguë». Charles IX aurait bien voulu porter secours à son ex-belle-sœur, mais Catherine de Médicis était préoccupée par une nouvelle guerre entre catholiques et protestants prête à éclater à tout moment. Les démarches diplomatiques que la France avait entreprises pour la libération de Marie Stuart ont été modérées et n'ont pas donné de résultat¹³. En 1568, à l'époque de son évasion de Lochleven, la situation politique en Europe et en France était encore plus tendue et exigeait beaucoup de prudence dans les manœuvres. C'est ce dont témoignent deux lettres de Charles IX des 21 et 22 mai adressées à ses ambassadeurs aux Pays-Bas et en Écosse¹⁴. En exprimant la satisfaction de ce que Marie a retrouvé sa liberté, il les prie de lui faire savoir, et le plus vite possible, quelle a été la réaction à son évasion dans ces pays. En même temps, il écrit au régent d'Écosse Jacques Stuart, comte de Moray, demi-frère de Marie Stuart et un de ses persécuteurs les plus cruels, l'assurant que la France restera toujours fidèle à l'alliance et à l'amitié qui depuis des siècles constituent le fondement des relations entre les deux pays¹⁵.

Les 14 autres lettres de Marie Stuart ont été écrites en Angleterre (dans les châteaux Carlisle, Tutbury, Wingfield) et se rapportent à la période entre le 27 mai 1568 et le 30 avril 1570. Deux lettres sont adressées à Élisabeth d'Angleterre, deux à Charles IX, trois à Catherine de Médicis et sept à l'ambassadeur de France à Londres Bertrand de Salignac, marquis de La Mothe-Fénelon. Deux semaines après son évasion de Lochleven, et trois jours après la défaite de son armée à Langside, Marie Stuart pose le pied sur la terre anglaise pour y trouver le refuge sous les auspices de sa «bonne sœur et entière ami» la reine d'Angleterre. Très vite elle commence à se rendre compte du fait qu'elle reste toujours prisonnière, comme elle l'était en Écosse. Les lettres conservées à Saint-Petersbourg permettent de comprendre toute la douleur, le désespoir et l'indignation de Marie Stuart. Elle se plaint à Élisabeth de ce qu'on l'empêche de se rendre auprès de sa cousine pour se justifier de la complicité dans

¹³ *Duchain, M.* Marie Stuart. P. 325–326.

¹⁴ BNR. F. 971. Aut. 34/2. N. 52–54. 21–22 mai 1568. Minutes.

¹⁵ BNR. F. 971. Aut. 34/2. N. 55. Mai 1568. Minute.

le meurtre de Darnley dont on l'accuse. Elle exprime son désir de quitter l'Angleterre pour aller en France ou retourner en Écosse, et dit qu'elle a décidé de faire appel aux princes étrangers si sa juste demande lui est refusée¹⁶. Elle insiste sur son droit de communiquer avec les Lords qui lui restent fidèles et se déclare prête à tous les sacrifices qui ne blessent pas son honneur, mais assure qu'elle ne consentira jamais à se démettre de sa couronne¹⁷.

Au même moment, Marie Stuart écrit au roi de France et à la reine-mère, les priant de lui porter secours afin d'obtenir sa libération¹⁸. La même demande se retrouve formulée dans les requêtes des nobles d'Écosse envoyées en France¹⁹. Mais au seuil d'une nouvelle guerre de religion qui peut éclater d'un jour à l'autre, les souverains, tout français en exprimant leur bienveillance envers la captive, ne font que la bercer de vaines promesses. Les lettres que la prisonnière a adressées à La Mothe-Fénelon, ambassadeur de France à Londres, sont plus riches en information. Diplomate de haut rang et de grand talent, Bertrand de La Mothe-Fénelon a été nommé à ce poste en novembre 1568. Avec lui, la diplomatie française en Angleterre est devenue plus active et plus efficace²⁰. En dépit de la surveillance à laquelle la reine d'Écosse a été soumise, La Mothe-Fénelon a trouvé le moyen de correspondre avec elle en chiffres. Au printemps 1569, alors que Marie attendait avec impatience des nouvelles de France qu'elle recevait régulièrement de l'ambassadeur, la victoire de l'armée royale à Jarnac lui a donné l'espoir que Charles IX pourrait pacifier l'Écosse en y envoyant des secours²¹. Les succès des catholiques français ont aussi poussé Élisabeth à chercher un compromis dans l'affaire de Marie Stuart, ce que celle-ci

¹⁶ BNR. F. 971. Aut. 12. N. 33. 5 juillet 1568. Carlisle. Copie du XVI^e s. Sur cette lettre voir: *Fraser, A.* Marie Stuart reine de France. P. 381. Dans la collection Doubrowsky il y a encore une copie de cette lettre à Élisabeth d'Angleterre, à la fin de laquelle on voit la note: "Je vous prie de monstres cette copie à l'ambassadeur d'Espagne" (Aut. 90/2. N. 46).

¹⁷ BNR. F. 971. Aut. 90/2. N. 44. 10 février 1569. Tutbury. Copie du XVI^e s.

¹⁸ BNR. F. 971. Aut. 12. N. 29, 32. 27 mai – 26 juin 1568. Carlisle. Autographes.

¹⁹ BNR. F. 971. «Recueil de lettres originales des hommes illustres d'Angleterre». Aut. 72. N. 5 et 6. 24 août 1568. Dumbarton. Signatures–autographes.

²⁰ *Duchemin, M.* Marie Stuart. P. 390.

²¹ BNR. F. 971. Aut. 90/1. N. 28, 36, 39 et 40. 15 mars – 7 mai 1569. Tutbury et Wingfield. Copies du XVI^e s.

a bien compris. Le 9 avril, elle révèle ainsi à La Mothe-Fénelon qu'elle espère de se rétablir sur le trône d'Écosse si les déclarations faites par Élisabeth à l'ambassadeur sont vraiment sincères²². Pourtant ses espoirs sont demeurés vains. L'assemblée des Lords réunie à Perth a repoussé les propositions d'accommodement envoyées par la reine d'Angleterre et les relations entre les deux reines se sont refroidies sensiblement en automne 1569, quand Élisabeth a appris le projet de mariage entre Marie Stuart et le duc de Norfolk, premier pair d'Angleterre. Norfolk a alors été arrêté et les gardiens de Marie ont reçu l'ordre de la transférer de nouveau à Tutbury sous la surveillance de ses grands ennemis, les lords Huntingdon et Hertford. Pleine d'angoisse, la reine d'Écosse a alors écrit à La Mothe-Fénelon, lui révélant ses vives craintes que sa vie soit en danger²³.

Un événement lourd de conséquences a eu lieu au début de 1570. Le 11 janvier, le comte de Moray, régent d'Écosse, a été assassiné. En avril, pour réduire à l'impuissance le parti marianiste, Élisabeth a envoyé en Écosse une petite armée commandée par le comte de Sussex. L'expédition a été rapide et sauvage: «cinquante châteaux et trois cents villages détruits, toute la région de Glasgow dévastée, le château de Linlithgow pillé, celui de Hamilton incendié»²⁴. Sussex est rentré triomphalement en Angleterre au bout de trois semaines. Le 30 avril Marie Stuart, désespérée, écrit trois lettres adressées à Charles IX, à Catherine de Médicis et à La Mothe-Fénelon. Elle prie celui-ci de faire parvenir ses lettres sûrement et sans moindre retard, et d'exposer de son côté aux souverains français, sans aucun ménagement, l'état des affaires d'Écosse²⁵. En s'adressant au roi et à la reine-mère, Marie insiste sur la nécessité pressante d'envoyer des forces armées en Écosse si on ne veut pas que ce royaume soit entièrement perdu et pour elle et pour la France. Dans le cas où la situation en France ne permettrait pas d'envoyer des secours

²² BNR. F. 971. Aut. 90/1. N. 36. 9 avril 1569. Tutbury. Copie du XVI^e s.

²³ BNR. F. 971. Aut. 90/1. N. 42a. 25 septembre 1569. Wingfield. Copie du XVI^e s. Voir: *Fraser, A.* Marie Stuart reine de France. P. 426.

²⁴ *Duchemin, M.* Marie Stuart. P. 403. Cf. deux relations de l'état des affaires en Écosse au début du mois de mai 1570 faisant partie de la collection Doubrowsky (Aut. 90/2. N. 25 et 30).

²⁵ BNR. F. 971. Aut. 12. N. 35. 30 avril 1570. Tutbury. Signature–autographe.

promis depuis un an, elle supplie Catherine de Médicis de solliciter en sa faveur l'appui des princes étrangers²⁶.

La troisième guerre de religion continuait encore, quand la France, face à l'irruption anglaise en Écosse, y a envoyé un petit détachement armé, sous la conduite du sieur de Vérac, qui n'a rien changé à l'état des affaires²⁷. Au printemps 1571 se produit la chute du château de Dumbarton, l'avant dernière des places fortes tenues par les marianistes et en avril-mai de la même année est découverte la conspiration de Ridolphi, visant à l'intervention de corps expéditionnaire espagnols en Angleterre et en Écosse, à la libération de Marie Stuart et à son mariage avec Norfolk. L'instruction a mis en évidence la complicité de la reine d'Écosse dans le complot et le Parlement réuni en mai 1572 a prononcé une condamnation pour haute trahison contre elle. C'est Élisabeth qui a retenu le bras du Parlement et a sauvé la vie à «sa bonne sœur et cousine». Le massacre des huguenots en France le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, n'a fait qu'accroître l'impopularité de Marie Stuart en Angleterre. Au mois de mai 1573, Édimbourg est tombé. Le secours étranger aurait pu sauver le château, mais la tempête a dispersé au large de Scarborough une flotte française armée à la hâte. «Le règne de la reine Marie était bien terminé. Un long crépuscule commençait pour elle», écrit M. Duchein²⁸.

Dans la même collection Doubrowsky, on trouve aussi plusieurs documents officiels relatifs à Marie Stuart datés des années 1568–1573. Outre les requêtes des nobles d'Écosse en faveur de leur reine (1568), citées ci-dessus, on recense un mémoire de Philippe II «touchant les affaires de la reine d'Écosse» (1569)²⁹, un mémoire de La Mothe-Fénelon «sur l'emprisonnement de plusieurs principaux seigneurs d'Angleterre, et retraite d'autres en Écosse pour le fait de la religion, et affection à la reine d'Écosse» (1569)³⁰ ainsi que ses rapports contenant des nouvelles d'Écosse et d'Angleterre (1570)³¹. Parmi les papiers en question on relève aussi quelques instructions de La Mothe-Fénelon à ses correspondants en France, dans lesquelles il s'agit de ce que «outre

²⁶ BNR. F. 971. Aut. 12. N. 34 и 36. 30 avril 1570. Tutbury. Autographes.

²⁷ Duchein, M. Marie Stuart. P. 403–404.

²⁸ Duchein, M. Marie Stuart. P. 432.

²⁹ BNR. F. 971. Aut. 90/1. N. 25. 4 mars 1569. Copie du XVI^e s.

³⁰ BNR. F. 971. Aut. 90/1. N. 29. [1569]. Copie du XVI^e s.

³¹ BNR. F. 971. Aut. 90/2. N. 25 et 30. 1–4 mai 1570. Copies du XVI^e s.

le contenu des dépêches, ils auront à dire à leurs majestés» (1569–1573)³². Il est à noter que, dans les 10 lettres d'Élisabeth d'Angleterre adressées à Charles IX et à Catherine de Médicis (1567–1569) qui se trouvent à Saint-Petersbourg, il n'y a qu'une mention de «sa pauvre cousine la reine d'Écosse»³³. En revanche, Marie Stuart est mentionnée dans de nombreux documents de la correspondance diplomatique. On dénombre ainsi environ 110 lettres des ambassadeurs de France en Angleterre et en Écosse à leurs souverains, ainsi que quelques réponses à ces messages³⁴.

La correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon, y compris les documents se rapportant à Marie Stuart, a été publiée à Paris en 1840³⁵. Un peu plus tard a paru une édition des lettres de la reine d'Écosse (en 7 vol.), publiées par le prince Alexandre Lobanov-Rostovsky (1788–1866)³⁶. Selon un historien français J. Hovyn de Tranchère, «de tous les amoureux posthumes de Marie Stuart, il n'en est pas qui ait poussé plus loin le culte de sa mémoire que le prince Alexandre Labanoff»³⁷. À la recherche des lettres de la reine d'Écosse, il a parcouru toute l'Europe en visitant les bibliothèques, les archives, les collectionneurs. Au cours de ces voyages il a rassemblé sa propre collection des portraits, des manuscrits et des livres rares relatifs à la reine³⁸. Dans l'édition des lettres de Marie Stuart, on découvre les documents acquis par A. Lobanov, aussi bien que ceux de la collection Doubrowsky. Les 3 premiers volumes de l'édition contiennent la publication de 13 lettres de la reine d'Écosse avec les références aux manuscrits de la Bibliothèque Impériale de Saint-Petersbourg. Quatre lettres de la reine Marie qui figurent dans

³² BNR. F. 971. Aut. 90/1. N. 17, 46, 60 et 61. 17 janvier 1569 – 21 janvier 1570 ; Aut. 90/2. N. 23, 24 et 50. Avril 1570 – 17 juin 1573. [Londres]. Copies du XVI^e s.

³³ BNR. F. 971. Aut. 12. N. 3. 16 octobre 1567. Hampton Court. Signature–autographe.

³⁴ BNR. F. 971. Aut. 90/1–2 (139 documents).

³⁵ Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe, ambassadeur de France en Angleterre de 1568 à 1575 / Éd. A. Teulet. Paris/Londres, 1838–1840.

³⁶ Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, Reine d'Écosse, publiés sur les originaux et les manuscrits du State Paper Office de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe / Éd. A. Lobanoff. Londres, 1844.

³⁷ Les Dessous de l'histoire: Curiosités judiciaires, administratives, politiques et littéraires, recueillies et annotées. Paris; Bordeaux, 1886. T. 1. P. 17.

³⁸ Voir: Lobanoff, A. Notice sur la collection des portraits de Marie Stuart appartenant au prince Alexandre Labanoff, précédée d'un résumé chronologique. Saint-Petersbourg, 1856.

la collection Dubrowsky sont reproduites par A. Lobanov d'après les copies des «Archives du royaume à Paris»³⁹. L'auteur de la publication n'a toutefois pas pris en considération 3 lettres de la collection de la Bibliothèque Impériale : une lettre à Lucrèce de Médicis et 2 lettres à Philippe II⁴⁰. En même temps, le prince Lobanov a attiré l'attention du public sur un manuscrit du Moyen Âge conservé à Saint-Petersbourg. C'est un livre d'heures de la collection Dubrowsky qui est connu actuellement comme «Heures dites de Marie Stuart»⁴¹.

Le livre d'heures dit de Marie Stuart a été exécuté en France. Le manuscrit sur parchemin contient 22 miniatures. Tous les feuillets du livre sont ornés d'une riche bordure végétale rehaussée d'or. Les illustrations et le type d'ornementation des marges se rattachent au style du Maître du duc de Bedford, artiste de réputation qui dirigeait un atelier florissant à Paris dans les années 1430 et qui avait beaucoup d'imitateurs. La décoration permet de dater le manuscrit du XV^e siècle. On ignore qui fut le destinataire de ce livre d'heures. Sur une miniature, on voit une dame portant un voile noir, à genoux devant la Vierge. Il s'agit probablement du portrait de la personne pour laquelle le livre a été commandé. Les blasons situés dans les bordures ont été soigneusement effacés et il n'y a pas de notes du XV^e siècle⁴². Pourtant plusieurs feuillets du manuscrit portent des annotations faites d'une main du siècle suivant. Au bas des folios 12v–13 on peut lire cette note du possesseur: «Ce livre

³⁹ Lettres, instructions et mémoires. T. 1. P. 77, 372–373; T. 2. P. 59–70, 78–79, 125–127, 130–134, 298–302, 302–303, 310–311, 316–318, 321–323, 337–338, 340–341, 378–379; T. 3. P. 37–39, 40–42, 42–44.

⁴⁰ BNR. F. 971. Aut. 34/2. N. 29; 30 et 31. Une des lettres à Philippe II que Lobanov a passée inaperçue, est publiée dans le livre: *La Ferrière, H. de Deux années de mission à Saint-Petersbourg*. Paris, 1867. P. 16.

⁴¹ BNR. F. 955. Lat.Q.v.I.112.

⁴² Pour les «Heures dites de Marie Stuart», voir les catalogues: *Laborde, A. de Les principaux manuscrits à peintures conservés dans l'ancienne Bibliothèque Impériale publique de Saint-Petersbourg*. Paris, 1936. Part. 1. P. 63–66; *Les manuscrits enluminés occidentaux du VIII^e au XVI^e siècle à la Bibliothèque nationale de Russie de Saint-Petersbourg* / Éd. A. Sterligov, T. P. Voronova. Bournemouth; Saint-Petersbourg, 1996. P. 120–123. Voir aussi: Voronova T. P. Chasovnik Marii Stuart [The Book of Hours of Mary Stuart], in: *Istoria v rukopisjah i rukopisi v istoriiu* / Ed. by G. P. Enin. Sankt-Peterburg: RNB, 2006. S. 95–100 [Воронова, Т. П. Часовник Марии Стюарт, в кн.: История в рукописях и рукописи в истории / Отв. ред. Г. П. Енин. Санкт-Петербург: РНБ, 2006. С. 95–100].

est à moi. Marie Reyne. 1554». En confrontant l'écriture des annotations avec celle des lettres de Marie Stuart, on vient à cette conclusion: les annotations et les lettres sont écrites de la même main.

Les notes de Marie Stuart couvrent les marges et une page blanche du manuscrit. Ce sont quelques signatures de la reine, des courtes notes *pro memoria*, des quatrains tracés de sa main. Des vers pénétrés d'une profonde tristesse semblent être écrits aux temps de sa longue captivité. La date «1579» qui accompagne une des signatures de la reine prouve que le livre d'heures était vraiment «le compagnon de ses infortunes». Dans l'*Inventaire des bijoux, de l'argenterie et d'autres menus objets appartenant à Marie Stuart* dressé à Chartley, le 13 juillet 1586, on trouve la note suivante : «Heures en parchemin, escripts à la main». Selon le prince Lobanov, cette mention correspond au livre d'heures de Saint-Petersbourg⁴³. Si son avis est juste, le manuscrit apporté par Doubrowsky en Russie est resté avec Marie Stuart pendant presque toute sa vie, témoignant sa fidélité à la foi catholique.

Dans le dernier volume de l'édition des lettres de la reine d'Écosse, le prince Lobanov a publié une brève notice du manuscrit et toutes les annotations qu'il porte⁴⁴. C'est cette publication, peut-être, qui a donné naissance à une légende suivant laquelle le 8 février 1587, en montant sur l'échafaud, Marie Stuart avait tenu dans ses mains le livre d'heures actuellement conservé à Saint-Petersbourg. Cette légende avait des raisons pour paraître. Parfois dans les relations du supplice de la reine, on trouve une mention d'un livre de prières dont elle ne se séparait pas. Une des relations dans lesquelles ce détail est relevé occupe quelques pages d'un ouvrage de Hovyn de Tranchère qui a édité plusieurs manuscrits relatifs à l'histoire de Marie Stuart qu'il avait transcrits à la Bibliothèque de Saint-Petersbourg⁴⁵. À côté des sources narratives, il y a encore des sources graphiques. Une gravure hollandaise du XVII^e siècle représente la scène de l'exécution de la reine d'Écosse au château de Fotheringay. Au premier plan, au bord de l'échafaud, un artiste inconnu a mis la robe

⁴³ Lettres, instructions et mémoires. T. 7. P. 245.

⁴⁴ Lettres, instructions et mémoires. P. 346–352.

⁴⁵ «La manière de l'exécution de la Roïne d'Escosse, faicte le VIII^e de febvrier 1587, en la grande sale du chasteau de Fotheringay» dans *Les Dessous de l'histoire*. P. 146.

de la reine soigneusement pliée, avec un livre posé dessus⁴⁶. Ainsi, il est très possible que dans les derniers moments de sa vie Marie Stuart ait tenu dans ses mains un livre de prières. Mais de nos jours rien ne prouve qu'il s'agissait du livre d'heures de Saint-Pétersbourg⁴⁷.

En 1919 la Bibliothèque nationale de Russie a acquis la grande collection d'autographes de Platon Waxel. Un des documents les plus précieux de la collection est une lettre de Marie Stuart⁴⁸. La lettre sans date, adressée au duc de Guise, est écrite entièrement de la main de la reine d'Écosse. L'authenticité de l'autographe est certifiée par A. Teulet sur la copie faite par lui le 6 novembre 1846, et sa signature est légalisée par le maire du 9^e arrondissement de Paris. Le prince Lobanov a reproduit cette lettre dans son édition d'après une copie du Musée Britannique en indiquant comme date le 24 novembre 1586⁴⁹. Probablement que la copie qu'il a utilisée avait été datée. Excepté le livre d'heures, la lettre au duc de Guise est le seul document qui se rapporte à la dernière période de la vie de Marie Stuart et le seul qui appartient à une autre collection que celle de Dubrowsky.

Le contexte de rédaction de cette lettre est bien connu. Au mois d'août 1586, est annoncée officiellement la découverte du complot de Babington ayant pour but la libération de Marie Stuart et l'assassinat d'Élisabeth d'Angleterre. La lettre de la reine d'Écosse à Babington du 17 juillet et les aveux des conspirateurs lors du procès ont servi de preuves de sa complicité dans l'assassinat projeté. Accusée d'avoir conspiré contre la vie de la reine d'Angleterre et contre la sécurité du royaume, Marie Stuart a comparu devant la commission judiciaire réunie à Fotheringay, dont le verdict a été «coupable». Cette sentence, confirmée quelques jours plus tard par le Parlement, équivalait à la condamnation à mort. Le 22 novembre, le verdict de condamnation a été notifié à la prisonnière.

⁴⁶ Cette gravure est reproduite dans le livre: *Guy, J.* «My Heart is My Own». *The Life of Mary Queen of Scots*. London, 2009. Plate 3.

⁴⁷ Il existe quelques livres d'heures dont on dit qu'ils ont appartenus à Marie Stuart. Un de ces livres d'heures est conservé à présent au château d'Arundel, propriété de l'actuel duc de Norfolk, voir: *Duchain, M.* Marie Stuart. P. 514. Selon John Guy, il est très vraisemblable que le livre d'heures que la reine d'Écosse tenait en montant sur l'échafaud, soit un manuscrit qui se trouve actuellement aux États Unis (*Henry E.* Huntington Library, San Marino, California. MS 1200), voir: *Guy, J.* My Heart is My Own. P. 545.

⁴⁸ BNR. F. 965. N. 1763.

⁴⁹ Lettres, instructions et mémoires. T. 6. P. 461–464.

C'est alors qu'elle a écrit au duc Henri de Guise : «Mon bon cousin, celui que j'ay le plus cher au monde, je vous dis adieu estant preste par injuste jugement d'estre mise à mort ... j'estois inutile au monde en la cause de Dieu et de son Église, estant en l'estat où j'estois: et espère que ma mort témoignera ma constance en la foy et promptitude de mourir pour le maintien et restauration de l'Église catholique en cette infortunée isle»⁵⁰.

Vers la fin des années 1570 les sentiments de l'Europe catholique à l'égard de la reine d'Écosse ont subi de grands changements. Personne ne songeait plus à la mort de Darnley, ni au scandaleux mariage de Bothwell. Marie Stuart «n'était plus que la princesse captive, la victime de la perfidie hérétique, l'héroïne de la foi»⁵¹. Le dernier supplice de la reine d'Écosse, exécutée sur l'ordre de la reine d'Angleterre, était en pleine conformité avec cette image.

Le relevé des documents de la collection Dubrowsky relatifs à l'histoire de Marie Stuart démontre les grandes espérances que la reine d'Écosse plaçait dans le royaume de France, afin de lui apporter secours et soutien, et comment peu à peu elle a dû renoncer à ses illusions. Dévastée par les guerres de religion, la France a beaucoup perdu de son influence en Europe. Ses forces armées étaient engagées dans des conflits intérieurs, ses finances se trouvaient en désordre et ses efforts sur le terrain diplomatique ne produisaient souvent pas leurs effets. Enfin, la situation politique sur la scène européenne rendait nécessaire l'entretien de relations diplomatiques avec l'Angleterre et l'Écosse. Une rupture ouverte était donc impossible. Dans ces conditions le rôle de la France dans le destin de Marie Stuart ne pouvait être autre que modeste. Sa position restait toujours attentiste, et sa réaction modérée. Pourtant c'est en France que la reine d'Écosse devait envoyer sa dernière lettre et ses dernières prières. Le 8 février, quelques heures avant de monter sur l'échafaud, elle s'adressa à Henri III, le suppliant de récompenser ses serviteurs désolés et de faire «prier Dieu pour une Roynne qui a été nommée Très Chrestienne et meurt catholique dénuée de tous ses biens»⁵².

⁵⁰ Lettres, instructions et mémoires. T. 6. P. 461–464. Les mêmes jours Marie Stuart a écrit des lettres d'adieu au pape Grégoire XIII, et à l'ambassadeur d'Espagne Bernardino de Mendoza. Voir: Lettres, instructions et mémoires. T. 6. P. 456; 477.

⁵¹ *Duchain, M.* Marie Stuart. P. 449. Voir aussi: *Fraser, A.* Marie Stuart reine de France. P. 492.

⁵² Lettres, instructions et mémoires. T. 6. P. 491.

Information on the article / Информация о статье

Elaguina, N. Marie Stuart et les guerres de religion en France d'après les manuscrits des collections de la Bibliothèque nationale de Russie, in: Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture. 2106. Vol. 1(13). P. 44–58.

Наталья Алексеевна Елагина

Российская Национальная Библиотека, руководитель западной секции отдела рукописей (191069, Россия, Санкт-Петербург, Садовая ул., д. 18)
elagina@nlr.ru

УДК 94 (44)

Мария Стюарт и Религиозные войны во Франции по материалам рукописных коллекций Российской Национальной библиотеки

Одним из важных комплексов документов коллекции П. П. Дубровского, является корреспонденция и Молитвослов XV в., связанные с именем Марии Стюарт, королевы Шотландии и Франции. Археографическим аспектам изучения этих рукописей посвящена настоящая статья.

Автор дает характеристику 150 документов, одни из которых имеют непосредственное отношение к Марии Стюарт, а другие содержат краткие упоминания о ней за период 1559–1573 гг. Наряду с оригинальными документами, редкими черновиками, здесь присутствуют также копии XVI в. с современными или более поздними архивными пометами. В центре внимания автора — «Часовник Марии Стюарт», который был изготовлен во Франции анонимным художником, работавшим в Париже в 1420–1430-х гг. и имевшим многочисленных подражателей. В тексте имеются пометки, сделанные рукой Марии Стюарт, что позволяет рассматривать молитвенник не только как прекрасный образец средневекового книжного искусства, но и как интересный архивный документ.

Ключевые слова: Франция, Шотландия, XVI век, политическая корреспонденция, Мария Стюарт, религиозные войны, Елизавета Тюдор, коллекция П. П. Дубровского.

Natalia Elaguina

National Library of Russia (191069, Россия, Санкт-Петербург, Садовая ул., д. 18)
elagina@nlr.ru

Mary Stuart and the Wars of religion in France on materials of the manuscripts collections of the National Library of Russia

The important part of documents in the collection of Peter Dubrovsky is correspondence and Book of hours of the 16th century of Mary Stuart, Queen

of Scotland and France. Archaeographical aspects of these manuscripts are studied in the article.

The author makes characteristic of about 150 documents, some of which are directly related to Mary Stuart, and others contain brief mentions about her, from the period 1559–1573. Along with original documents and unique drafts, there are also copies of the 16th century with a contemporary or later archive notes. The author concentrates attention on the Book of hours of Mary Stuart, which was made in France by an anonymous artist who worked in Paris in 1420–1430 and had many imitators. There handwritten notes by Mary Queen of Scots that give reason to consider the prayer book not only as a fine example of medieval book art, but also as an interesting archival document.

Key words: History of France, History of Scotland, the 16th century, political correspondence, Mary Stuart, Religious wars, Elisabeth Tudor, collection of Dubrovsky manuscripts.

Список источников и литературы / References

Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe, ambassadeur de France en Angleterre de 1568 à 1575 / Éd. A. Teulet. Paris; Londres: s. n., 1838–1840.

Duchain, M. Marie Stuart: La femme et le mythe. Paris: Fayard, 1987. 620 p.

Fraser, A. Marie Stuart reine de France et d'Écosse. Paris: Laffont, 1969. xv, 613 p.

Guy, J. «My Heart is My Own». The Life of Mary Queen of Scots. London: HarperPerennia, 2009. 608 p.

La Ferrière, H. de Deux années de mission à Saint-Petersbourg. Paris: Aubry, 1867. 203 p.

Laborde, A. de Les principaux manuscrits à peintures conservés dans l'ancienne Bibliothèque Impériale publique de Saint-Petersbourg. Paris: Société française de reproductions de manuscrits à peintures, 1936. 202 p.

Les Dessous de l'histoire: Curiosités judiciaires, administratives, politiques et littéraires, recueillies et annotées. Paris; Bordeaux: E. Leroux, 1886. .464 p.

Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, Reine d'Écosse, publiés sur les originaux et les manuscrits du State Papier Office de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe / Éd. A. Lobanoff. Londres: C. Dolman, 1844. 432; 435; 886; 452; 528; 532; 544 p.

Lobanoff, A. Notice sur la collection des portraits de Marie Stuart appartenant au prince Alexandre Labanoff, précédée d'un résumé chronologique. Saint-Petersbourg: Impr. de E. Pratz, 1856. xxv, 225 p.

Les manuscrits enluminés occidentaux du VIII^e au XVI^e siècle à la Bibliothèque nationale de Russie de Saint-Petersbourg / Éd. A. Sterligov,

T. P. Voronova. Bournemouth/Saint-Pétersbourg: Parkstone; d'art Aurora, 1996. 287 p.

Sbornik dokumentov P. P. Dubrovskogo: Katalog [Collection of documents of P. P. Dubrovskiy: Catalogue] / Ed. by T. V. Luizova, P. Voronova. Leningrad: s. n., 1979. 131 s. [Сборник документов коллекции П. П. Дубровского: Каталог / Отв. ред. Т. В. Луизова, Т. П. Воронова. Ленинград: с.н., 1979... 131 с.]

Voronova T. P. Chasovnik Marii Stuart in: Istorija v rukopisjah i rukopisi v istorii [The Book of Hours of Mary Stuart] / Ed. by G. P. Enin. Sankt-Peterburg: RNB, 2006. S. 95–100 [Original title: Воронова, Т. П. Часовник Марии Стюарт, в кн.: История в рукописях и рукописи в истории / Отв. ред. Г. П. Енин. Санкт-Петербург: РНБ, 2006. С. 95–100].

Archival materials

La Bibliothèque nationale de Russie (BNR, Российская национальная библиотека)

F. 971. Aut. 90/1. N. 17, 25, 28-29, 36, 39, 40, 42a, 46, 60–61.

F. 971. Aut. 90/2. N. 4, 23–25, 30, 44–45, 50.

F. 971. Aut. 34/2. N. 29, 30–31, 52–55.

F. 971. Aut. 12. 3, 28–34, 36.

F. 955. Lat. Q.v.I.112.

Huntington Library (San Marino, California)

MS 1200

PARTIE 2

FOI ET ENGAGEMENT CONFESSIONNEL

Nicolas Balzamo

LE SURNATUREL DANS LES GUERRES DE RELIGION **ESQUISSE CHRONOLOGIQUE**

Semblable en cela à Madame du Deffand qui affirmait ne pas croire aux fantômes tout en assurant qu'elle en avait peur, l'historien n'est pas tenu de croire au surnaturel pour apprécier sa valeur heuristique. Combien plus l'historien des guerres de Religion. Car à côté des affrontements matériels qui opposèrent des armées, des partis, des clientèles et des familles, les guerres de Religion mirent aux prises des imaginaires. Imaginaire de croisade, de pénitence, d'éradication de la souillure hérétique d'un côté; imaginaire de destruction de l'idolâtrie, de rétablissement du pur Évangile de l'autre. Reste que ce versant est plus difficile à appréhender que d'autres: l'imaginaire n'est pas une institution et ne laisse guère d'archives. Ses traces sont toujours indirectes, plus ou moins cachées. Il faut les traquer ici et là, trouver des révélateurs, des indices. Le surnaturel en est un. Il a partie liée avec l'imaginaire dont il est une sorte de reflet. Tous deux mettent en scène les mêmes personnages, à savoir les êtres surnaturels — Dieu, Satan, les saints, les diables — qui agissent en fonction du système de croyances au sein duquel ils prennent place. Spectaculaire parfois, perceptible toujours, leur action sollicite l'attention des hommes qui se fige, parfois, en une trace écrite. Le surnaturel est la face historiquement émergée et donc exploitable de cet immense iceberg qu'est l'imaginaire religieux.

La présente étude n'entend pas proposer une histoire du surnaturel au temps des guerres de Religion mais, plus modestement, esquisser une chronologie de ses manifestations. Car s'il est vrai que la chronologie est l'épine dorsale de l'Histoire, il est également vrai que cette épine dorsale est fondamentalement multiple. À l'intérieur d'une même période

historique cohabitent plusieurs chronologies parallèles dont les points nodaux ne se recoupent pas toujours. La chronologie de la lutte des imaginaires n'est pas l'exact reflet de celle des affrontements militaires. Les pages qui suivent voudraient en apporter la preuve.

Avant les guerres

C'est en 1528 que le surnaturel fit sa première apparition marquante sur le théâtre des affrontements religieux. L'affaire est bien connue. Dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 1528¹, une statue de la Vierge qui ornait l'angle de la rue aux Juifs et de la rue du Roi-de-Sicile fut mutilée. L'émotion fut immense et la riposte à la hauteur du défi. François I^{er} promit une récompense colossale — 1 000 écus d'or — à quiconque aiderait à la capture des coupables et prit personnellement la tête de la grande procession de réparation qui vit le roi placer une nouvelle statue dans la niche qui avait abrité l'ancienne². Dieu ne fut pas en reste: quelques jours plus tard, l'ancienne effigie, qui avait été déposée à l'église Saint-Gervais, commença à faire des miracles en ressuscitant plusieurs enfants mort-nés³. La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre. Des chansons furent composées. Des libelles furent imprimés, dont deux nous sont parvenus. L'un d'eux, une ballade intitulée *S'ensuyt le miracle notable, fait en la ville de Paris*, déploie un argumentaire fort simple: la Vierge ne cesse d'intercéder pour les hommes auprès de Dieu; il est bon de la prier et de requérir son aide; elle le montre quotidiennement comme par cet enfant ressuscité à Saint-Gervais le 16 juin. Quant à ces «luthériens» qui disent le contraire, refusent de prier la Vierge et l'insultent, ils sont non seulement criminels mais également insensés, aveugles à la réalité. Cette réalité, c'est le miracle, occurrence concrète et immédiatement perceptible du surnaturel:

¹ Mais peut-être fut-ce la nuit du 1^{er} au 2 juin ou bien celle du 3 au 4; les sources sont contradictoires quant à la date exacte.

² Pour une analyse détaillée des cérémonies de réparation, cf. *Christin, O.* Une révolution symbolique: L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique. Paris, 1991. P. 179–190.

³ Le journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I^{er} (1515–1536) / Éd. V.-L. Bourrilly. Paris, 1910. P. 294; *Nicolas Versoris.* Livre de raison de Me Nicolas Versoris avocat au Parlement de Paris 1519–1530 / Éd. G. Charles Fagniez. Paris, 1885. P. 208.

Cecy ne saroient nyer
Tous maleureux luteriens,
Car il y eust notables gens
Qui le virent, n'en doubtes riens⁴.

L'argumentation — le miracle qui vient confirmer le dogme — est classique. Plus généralement, toute l'affaire de 1528 est on ne peut plus traditionnelle par sa facture: sacrilège suivi d'un miracle qui sonne comme un désaveu des blasphémateurs. En ces temps d'affrontements religieux, le surnaturel se trouvait tout naturellement revêtu d'une valeur probatoire.

Pomme de discorde entre les confessions, l'eucharistie devait fatalement générer des histoires analogues. Le premier exemple connu prit place en 1532 dans un village picard, Marseille-en-Beauvaisis. Des hommes — des hérétiques disait la rumeur — y avaient volé un ciboire et jeté les hosties qu'il contenait dans un buisson. On était fin décembre, la neige tombait à gros flocons. Mais Dieu ne voulut pas que les hosties fussent perdues et la neige ne les recouvrit pas. Découvertes quelques jours plus tard par un passant, elles furent transportées en grande pompe à l'église. Quant à l'endroit où elles avaient été retrouvées, on y érigea une croix qui ne tarda pas à attirer pèlerins et malades et à opérer des guérisons⁵. Là encore, Dieu avait clairement parlé et démontré la justesse du dogme défendu par l'Église et l'inanité des doctrines hérétiques. L'histoire se répéta vingt ans plus tard à l'Aigle, petit village normand. Des hosties jetées dans un buisson suite à un vol furent retrouvées par des bergers qui les aperçurent voltigeant dans les airs. Diligentée par l'évêque d'Évreux, une enquête officielle conclut à l'authenticité du prodige et les hosties devinrent à leur tour l'objet d'un culte⁶. Nouveau miracle eucharistique à Pessac, près de Bordeaux, en 1560. Un homme qui se trouvait à l'article de la mort refusa l'hostie qu'un prêtre était venu lui apporter: il préférerait, lui dit-il, avaler un crapaud plutôt que l'eucharistie. À peine avait-il proféré ces paroles qu'un diable surgit

⁴ *S'ensuyt le miracle notable, fait en la ville de Paris.* Paris, S. d. [c. 1528]. F. 4r.

⁵ *Bonzon, A.* Le miracle de Marseille-en-Beauvaisis (XVI^e siècle) et sa fonction dans l'histoire locale, in: *Le miracle de Faverney: L'eucharistie: Environnement et temps de l'histoire* / Éd. C. Marchal, M. Tramaux. Besançon, 2010. P. 65–79.

⁶ *Vaugeois, J. F. G.* Histoire des antiquités de la ville de l'Aigle. L'Aigle, 1841. P. 326–328.

et l'emporta dans les airs. «Ne priés pas Dieu pour moi, je suis damné !», furent ses dernières paroles⁷.

Qu'il s'agisse d'images ou d'hosties, le mécanisme était toujours le même: le surnaturel avait valeur illustrative et probatoire. Par ces miracles, c'est Dieu lui-même qui intervenait visiblement dans les affaires des hommes pour conforter l'Église catholique et confondre les hérétiques. Il montrait que les images étaient dignes de vénération, que l'hostie, une fois consacrée, était réellement et pour toujours le corps du Christ. Dieu avait choisi son camp et le faisait savoir.

Non seulement l'époque voyait se produire des miracles à haute valeur théologique ajoutée, mais des prodiges plus classiques, de guérison notamment, se voyaient désormais parés d'une signification polémique. Un bon exemple est fourni par les événements qui eurent lieu à Saint-Mathurin de Larchant en 1530. C'était un sanctuaire relativement célèbre, spécialisé dans la guérison des fous et des possédés — la distinction entre ces deux phénomènes n'était pas très claire à l'époque. Il était loin d'être le seul et le royaume de France comptait de nombreux lieux saints qui pouvaient faire état d'une spécialisation analogue: la cathédrale de Carpentras, les églises paroissiales de Saint-Briac et Saint-Samson en Bretagne, les collégiales Saint-Denis d'Amboise et Saint-Maurice de Chartres, les monastères de Moutiers-Saint-Jean en Bourgogne et de Saint-Bertaud en Champagne, autant de sanctuaires où des possédés étaient régulièrement amenés pour y être délivrés des démons qui les affligeaient. Sans être banals à proprement parler — il s'agissait tout de même de miracles —, ces événements relevaient de la thaumaturgie sacrée qui tenait alors une si grande place dans la vie des populations⁸. Mais avec la crise religieuse, ce qui était un simple miracle thérapeutique devint un événement à haute valeur polémique. À la fin avril 1530, une jeune fille du diocèse de Sens fut amenée par ses parents à Larchant pour y être délivrée des diables qui l'habitaient depuis plusieurs semaines. Le 21 avril, elle y fut exorcisée par un carme parisien à l'aide des reliques du saint. La même année, une nouvelle vie de saint Mathurin fut publiée. Au récit traditionnel, l'éditeur joignit celui du tout récent miracle. La conclusion était éloquente:

⁷ Chronique du parlement de Bordeaux. Bordeaux, 1887. Vol. 2. P. 320–321.

⁸ *Shuhovsky, M.* Believe Not Every Spirit: Possession, Mysticism and Discernment in Early Modern Catholicism. Chicago, 2007. Chap. I–II.

Qui scauroit de la foy douter
 Considerant tels faicts hautains ?
 Ne deut on pas ceux là brusler
 Qui refusent à prier les saints?
 Esmouvez vous cueurs des chrestiens
 A ce miracle magnifique,
 Ne doutez point, soyez certains
 En la sainte foy catholique.
 Voulez vous pas porter la pique
 Pour la foy et le bon harnois,
 Vous aurez victoire authentique
 Criant tousjours: vive la croix !⁹.

Un miracle thérapeutique, comme il s'en produisait régulièrement dans de nombreux sanctuaires aux quatre coins du royaume, se voyait ainsi paré d'une valeur et d'une signification nouvelles, hautement polémiques. Ce qui hier était simple guérison devenait aujourd'hui un manifeste en faveur de la religion traditionnelle et de l'Église catholique. Plus même: un véritable appel à la croisade. Par de tels signes, c'est Dieu lui-même qui s'adressait aux hommes pour les appeler à prendre les armes — «la pique et le bon harnois» — contre l'hérésie et ses adeptes.

Ici comme ailleurs, le surnaturel est un véritable révélateur des imaginaires religieux dont il est le fruit. Ses occurrences concrètes que sont les miracles étaient vues comme autant d'interventions des puissances supérieures — Dieu en premier lieu, mais aussi la Vierge et les saints — dans le combat qui opposait l'Église catholique à ses adversaires. Plus précisément, ces événements laissent entrevoir un état d'esprit à la fois militant et relativement confiant: les miracles de Paris, de Marseille-en-Beauvaisis, de l'Aigle, de Pessac, de Larchant étaient, pour les catholiques, autant de preuves que Dieu était de leur côté, qu'il ne les avait pas abandonnés, qu'il prenait sa part du combat. Sans doute laissait-il pour un temps se développer les sectes hérétiques. Mais pour un temps seulement. Et bientôt, il viendrait châtier leurs adeptes de toute la force de son bras. En ce sens, les miracles relativement fréquents et largement publiés des années 1530–1550 peuvent être considérés comme l'indice d'une relative confiance du camp catholique face au défi réformé.

⁹ La vie, légende, miracle et messe de monseigneur S. Mathurin de Larchant hystoriée. Paris, S. d. [c. 1530]. F. E4r.

L'éclipse du surnaturel ou le silence de Dieu

Vint l'année 1562 et le début des guerres. Dans un premier temps, on le sait, l'offensive protestante prit la forme sinon d'un raz-de-marée, du moins d'une explosion impressionnante. Les villes tombaient les unes après les autres entre les mains des capitaines huguenots en ce printemps 1562 qui avait comme un parfum de victoire pour les partisans de la religion nouvelle et de catastrophe pour les tenants de la foi ancienne. Cette offensive militaire s'accompagna d'une véritable révolution dirigée contre les symboles du catholicisme, à commencer par les images. Partout où les réformés triomphèrent, fut-ce pour quelques jours, à Orléans, à Tours, à Angers, à Rouen, à Lyon, à Grenoble, à Bourges, les mêmes scènes se répétaient: statues martelées et décapitées, images fusillées et brûlées, crucifix rôtis à la broche et traînés dans la boue. Ces destructions n'étaient pas le fait d'une soldatesque déchaînée ou de pillards avides de butin mais l'œuvre — réfléchi et systématique — d'hommes persuadés que l'instauration du pur Évangile passait par la destruction des idoles¹⁰. Les images ne furent pas les seules cibles de cette révolution symbolique et les reliques lui payèrent un lourd tribut. Il est vrai que celles-ci furent également victimes de leurs contenants, ces châsses d'argent et d'or qui ne pouvaient qu'exciter les convoitises. Mais par-delà l'intérêt matériel, la destruction des reliques participait pleinement de cette révolution religieuse qui n'entendait pas laisser aux hommes la plus petite occasion de se détourner du vrai Dieu au profit de Satan. Sans compter qu'il s'en fallait de beaucoup que ces prétendus corps saints que des prêtres sans scrupules offraient à la vénération de fidèles aveugles en fussent réellement. Le temps était venu de faire apparaître au grand jour ces «merveilleux abus» que Calvin avait dénoncés vingt ans plus tôt.

De sorte que la destruction des reliques prit l'aspect d'un gigantesque et théâtral dévoilement des impostures de l'Église romaine dont les reliques, ces objets faux, morts et pourris, étaient comme le miroir¹¹. Le sac de Saint-Martin de Tours, en mai 1562, fut clôturé par l'ouverture

¹⁰ *Christin, O.* Une révolution symbolique. P. 123–147; *Crouzet, D.* Les guerriers de Dieu: La violence au temps des troubles de religion (vers 1525–vers 1610). Seyssel, 1990. Vol. 1. P. 527–553.

¹¹ *Crouzet, D.* Sur le désenchantement des corps saints au temps des troubles de Religion, in: *Reliques modernes. Cultes et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions* / Éd. P. Boutry, P.-A. Fabre, et al. Paris, 2009. P. 435–482.

de son tombeau. Il était vide, ou peu s'en fallait: «il ne se trouva rien, sinon un ossement ou deux qui sembloient estre ossemens d'hommes avec des tenailles, un marteau et quelques cloux¹²». En septembre de la même année une troupe huguenote s'empara de Rocamadour. La chasse qui contenait le corps de saint Amador fut ouverte. Mais de corps il n'y en avait point, seulement «un os semblable à celui d'une espaule de mouton, avec quelques petits trapeaux pleins de poudre»¹³. Le 5 mai 1562 les protestants avaient pris le pouvoir à Sancerre. Le principal sanctuaire de la ville était le tombeau de saint Rouille, un thaumaturge spécialisé dans la guérison des fous et des possédés. Il était vide: «on ne trouva rien dedans, que deux grosses pierres blanches enveloppées de vieux morceaux de soye, comme de taffetas, avec force crottes de souris»¹⁴. Sans doute l'auteur de ces lignes avait-il à l'esprit la parole du Christ: «Malheur à vous, scribes et Pharisiens hypocrites, qui ressemblez à des sépulcres blanchis: au-dehors ils ont belle apparence, mais au-dedans ils sont pleins d'ossements de morts et de toute pourriture» (Matthieu, XXIII, 27). Le monde des sanctuaires n'était pas autre chose: des temples magnifiques remplis de poussière et d'ordures. Il était grand temps d'abattre ces idoles pourries.

Et les idoles semblaient incapables de se défendre. Car dans ce bouillonnement d'événements qui caractérisa l'année 1562, il y avait un grand absent: le miracle. Le terrain semblait pourtant propice à une explosion du surnaturel. Ces statues décapitées, ces reliques brûlées semblaient devoir se venger et les miracles de châtiment se multiplier. Il n'en fut rien. L'année 1562 ne vit pas le plus petit prodige. On ne saurait invoquer le manque de sources. La France comptait alors quelque 41 chroniqueurs et mémorialistes en activité, catholiques dans leur grande majorité¹⁵. Tous ont raconté, en dix mots ou en dix pages, les événements dont ils furent témoins. Jean Guéraud à Lyon, Jean Perrat à Orange, Antoine Bérard au Langon, Jean Pillard à La Rochefoucauld, les trois anonymes de Rouen, autant de chroniqueurs catholiques qui écrivaient dans des cités tombées aux mains des huguenots et qui ont laissé de longs

¹² *Théodore de Bèze.* Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France / Éd. A. Eduard Cunitz; J.-W. Baum. Leiden, 1974. Vol. 2. P. 584.

¹³ *Théodore de Bèze.* Histoire ecclésiastique des églises. Vol. 3. P. 102–103.

¹⁴ *Théodore de Bèze.* Histoire ecclésiastique des églises. Vol. 2. P. 607.

¹⁵ 31 chroniqueurs catholiques pour 10 protestants.

récits où l'indignation le dispute à la stupéfaction. Ce n'est que Vierges décapitées, saints martelés, crucifix rôtis à la broche. Mais de miracle, point. Du jour au lendemain, la puissance des reliques et des images s'était comme évaporée.

Ce brutal désenchantement consterna les catholiques autant qu'il conforta les protestants dans leurs convictions. Ils avaient eu raison d'abattre ces faux dieux qui n'étaient que des morceaux de pierre et de bois, muets et inertes. Divine surprise que cette impuissance des idoles à se défendre elles-mêmes. Les huguenots ne se privèrent pas de la souligner, joignant à la destruction par les actes la dérision par les mots. À Orange, en décembre 1562, ils brisèrent le grand crucifix de l'église des dominicains et le traînèrent par terre en criant «Faictz maintenant miracles et parle !¹⁶». «Hé, qu'il est beau ! Si tu es Dieu, lève-toi pour faire miracle !¹⁷», lança un homme au grand Christ que les huguenots d'Angoulême venaient de jeter au feu. À Béziers, ils s'en prirent à une statue de la Vierge aux cris de «Hou, nostré Dame la bastarde, fay aré de miracle !¹⁸». On aurait tort, cependant, de voir en ces mots et ces gestes la seule expression d'une moquerie gratuite. Ils participaient d'une véritable mise en scène didactique destinée à révéler au grand jour la folie du culte des images et des reliques. Non seulement elles ne pouvaient aider quiconque, mais elles n'étaient même pas capables de se défendre elles-mêmes.

Si prégnant quelques années plus tôt, l'imaginaire catholique du surnaturel s'était brusquement asséché en cette année 1562. Quelques semaines de violence désacralisatrice avaient suffi pour rendre les esprits inaptes à créer du surnaturel. Sous les coups de boutoir d'une révolution conquérante, la religion traditionnelle vacillait et l'immense édifice semblait tout près de s'effondrer. Ces milliers de statues, d'images, de reliques, hier encore si puissantes, les voilà qui tombaient sans combattre sous le marteau des iconoclastes qui les renvoyait à leur condition d'objets inertes et muets.

En ce sens, l'absence de miracles traduit l'immense désarroi qui a frappé les catholiques au printemps 1562. Peu importe que dans les

¹⁶ La chronique d'un notaire d'Orange. Paris, 1881. P. 126.

¹⁷ Cité par: *Christin, O.* Une révolution symbolique. P. 145.

¹⁸ Cité par: *Sauzet, R.* L'iconoclasme dans le diocèse de Nîmes au xv^e et au début du xvii^e siècle, in: *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1960. Vol. 66. P. 5–15. P. 14.

faits la religion traditionnelle restât celles des neuf dixièmes des Français. Peu importe que les rapports de force fussent en réalité très défavorables au parti protestant. Peu importe que, par-delà les éphémères succès du début, le camp réformé dût par la suite lutter pour sa survie et non pour la domination. Tout cela est le privilège de l'historien qui voit les choses avec le recul que permettent les siècles et les sources. Pour les catholiques de 1562, le présent avait un goût de catastrophe et de défaite. De cet abatement, l'absence de miracles était un indice éloquent. Dieu semblait les avoir abandonnés à la furie des hérétiques. Les statues étaient abattues, les reliques brûlées, les sanctuaires dévastés et rien ne venait châtier leurs agresseurs. Nul miracle n'était venu au secours de la religion traditionnelle.

Cette éclipse du surnaturel faisait le désespoir des fidèles. Ceux d'entre eux qui habitaient des villes tombées aux mains des réformés ont laissé des témoignages éloquentes sur ce désarroi que suscitait l'apparente victoire des calvinistes: «chose espouvantable de le voyr» se lamentait le notaire orangeois Jean Perrat¹⁹, «piteuse desoulation» constatait le drapier lyonnais Jean Guéraud²⁰. Et l'anonyme rouennais d'ouvrir le récit des scènes d'iconoclasme dont il fut le témoin par une sentence au dramatisme non feint: «en 1562 commencerent le regne d'angoisse et alors estoit la puissance des tenebres»²¹.

Réactions de simples fidèles qui voyaient s'effondrer un monde qu'ils avaient cru indestructible. Mais les théologiens n'étaient pas moins ébranlés. Dans le célèbre ouvrage qu'il publia à l'automne 1562 — le *Discours sur le saccagement des églises catholiques* — le controversiste Claude de Saintes constatait également l'inaction de Dieu qui n'avait rien fait pour sauver ses temples de la destruction: «nous ne voyons plus, écrivait-il s'adressant à Dieu, vos signes et vos miracles»²². Et de constater l'abatement que cet incompréhensible silence suscitait chez ses coreligionnaires: «les peuples catholiques de la France tremblent, seichent et meurent de frayeur, voyans executer devant leurs yeulx les abominations au seul bruit desquelles, advenues par les pais

¹⁹ La chronique d'un notaire d'Orange 1881. P. 126.

²⁰ Chronique lyonnaise de Jehan Guéraud, 1536–1562. Lyon, 1929. P. 153.

²¹ Relation des troubles excités par les calvinistes dans la ville de Rouen, depuis l'an 1537 jusqu'en l'an 1582, écrite par un témoin oculaire / Éd. A. Potter. Rouen, 1837. P. 14.

²² *Sainctes, C.* de Discours sur le saccagement des églises Catholiques, par les Heretiques anciens, et nouveaux Calvinistes, en l'an mil cinq cens soixante deux. Paris, 1567. F^o 1 v.

estranges, ils bouchoient leurs oreilles, n'en pouvans ouir le recit²³». Inutile de dire que Claude de Saintes, en bon théologien, avait une explication à ce phénomène. Dieu n'avait pas abandonné son peuple ni choisi d'aider les hérétiques. Simplet, courroucé par l'atonie des fidèles et par l'indignité des pasteurs, il avait décidé de les châtier en laissant les calvinistes maîtres du jeu pour quelque temps. Mais pas pour toujours. Et pour peu que les catholiques se ressaisissent, fassent pénitence, amendent leurs fautes, il leur accorderait à nouveau le secours de son bras. Mais par-delà cette explication somme toute classique, on sent bien, chez Claude de Saintes comme chez les plus humbles mémorialistes, cette incompréhension causée par l'absence de miracles, par cet étrange silence de Dieu. Un Dieu qui, pour reprendre la forte expression d'un autre théologien, Denis Godefroy, semblait avoir démenagé du royaume²⁴.

Un événement: Laon, 1566

L'éclipse du surnaturel ne prit pas fin avec l'année 1562. Elle dura encore quatre ans. Quatre années durant lesquelles les chroniqueurs catholiques, nombreux et actifs pourtant, n'enregistrèrent pas le plus petit miracle. Une fois de plus, je ne crois pas qu'un tel silence puisse être imputé aux sources. Ces mêmes chroniqueurs ont rapporté des miracles avant 1562. Ils en ont à nouveau consigné à partir des années 1570. S'ils restèrent muets durant la première moitié des années 1560, c'est bien que quelque chose les en empêchait, que l'imaginaire catholique était comme asséché, qu'il n'était plus capable, pour un temps du moins, de produire de la croyance au surnaturel.

Mais l'éclipse du surnaturel finit par prendre fin. En 1566, le 8 février précisément. Ce jour-là, dans la cathédrale de Laon et devant des milliers de témoins, une jeune femme du nom de Nicole Obry fut délivrée des diables qui la possédaient par la vertu de l'eucharistie. Aujourd'hui, cet événement n'est connu que de quelques historiens. Je crois pourtant qu'il constitue un véritable tournant dans la mesure où il a refermé la

²³ *Saintes, C. de*. Discours sur le saccagement. f.°B2v.

²⁴ *Godefroy, H.* Sermon funebre prononcé en l'église de Nostre-Dame, à Paris, aux honneurs et pompes funebres du tres puissant empereur Maximilien d'Autriche. Paris, 1577. F.° H1v.

parenthèse ouverte par l'année 1562 et ramené le surnaturel sur la scène de l'histoire, témoignant ainsi du retour de la confiance dans l'imaginaire catholique. L'histoire de Nicole Obry, de sa possession et de sa délivrance est bien connue grâce à de nombreux et très riches témoignages de contemporains²⁵. Mais pour nous, l'événement en lui-même importe moins que sa diffusion et ses conséquences. Disons simplement que Nicole Obry était une jeune femme d'environ seize ans, qui habitait le bourg de Vervins, en Picardie. À l'automne 1565, le jour de la Toussaint pour être précis, un démon entra en elle. Il s'agissait de Belzébuth, bientôt rejoint par une vingtaine d'autres diables. La jeune fille fut exorcisée par le curé de Vervins, puis par un dominicain venu prêcher l'Avent. Sans résultat. Le moine l'amena alors au célèbre sanctuaire de Notre-Dame de Liesse, dans l'espoir que la Vierge ferait fuir les démons. Peine perdue. Finalement, il la conduisit à Laon où Nicole Obry fit son entrée le 24 janvier 1566. C'est là, au beau milieu de la cathédrale, en présence de toute l'élite du clergé diocésain et de milliers de témoins, que Nicole Obry fit l'objet d'une série d'exorcismes répétés et spectaculaires qui voyaient la possédée rugir, changer de couleur, hurler des obscénités, entrer en lévitation. Le 8 février 1566 le dernier démon fut enfin chassé par l'évêque au moyen de l'eucharistie.

Le retentissement de l'événement fut immense. Les exorcismes avaient attiré à Laon des fidèles et des curieux venus de toute la Picardie et d'ailleurs: un groupe d'étudiants parisiens vint à Laon voir la possédée. Parmi eux, le futur historien de la Réforme, Florimond de Raemon²⁶. Des lettres circulaient: le jour même de la délivrance, un avocat laonnais écrivit à un confrère parisien pour lui raconter ce dont il venait d'être le témoin²⁷. Des mémorialistes ont consigné l'événement dans leur chronique, comme Claude Haton à Provins²⁸ ou François Grin à Paris²⁹. En quelques semaines, c'est tout le royaume de France

²⁵ Les principaux ont été recensés et analysés par *Backus, I.* Le miracle de Laon: Le déraisonnable, le raisonnable, l'apocalyptique et le politique dans les récits du miracle de Laon (1566–1578). Paris, 1994.

²⁶ *Raemon, F. de* L'Anti-Christ et l'Anti-Papesse. Paris, 1607. Vol. 1. P. 478.

²⁷ BnF. Ms fr. 3951. F. 81 r–84 r°.

²⁸ Mémoires de Claude Haton (1553–1582) / Éd. L. Bourquin. Paris. Vol. 2. P. 86–87.

²⁹ *Ruble, A. de* Journal de François Grin, religieux de Saint-Victor (1554–1570). Paris, 1894. P. 32.

qui apprit l'histoire de la jeune femme que l'eucharistie avait sauvée des griffes du démon.

À première vue, on ne comprend pas bien en quoi l'affaire Nicole Obry était si extraordinaire. Sans doute possession et exorcisme étaient-ils des phénomènes impressionnants qui voyaient la lutte entre Dieu et le diable dans un corps humain. Mais, comme il a déjà été dit, ce type d'événement était quasiment de l'ordre de la routine dans les nombreux sanctuaires spécialisés dans ce domaine. On a conservé la mention de plusieurs exorcismes pour la première moitié du xvi^e siècle: il n'y avait jamais rien eu de comparable à l'affaire de Laon en terme de publicité et de retentissement. Les choses furent toutes différentes en 1566.

Il y a plusieurs raisons à cela. Le lieu d'abord. Les exorcismes avaient pris place à la cathédrale de Laon quand ce genre de manifestation avait en général pour cadre de modestes églises de campagne. Ils avaient été conduits non par un prêtre ou un moine isolés et inconnus, mais par toute l'élite diocésaine, évêque en tête. Il faut dire que les dignitaires laonnais n'avaient pas ménagé leurs efforts pour donner au rituel un caractère spectaculaire. La possédée était amenée à la cathédrale par une procession solennelle qui réunissait l'ensemble du clergé citadin, au son des cloches et des cantiques. Sa délivrance fut saluée par un *Te Deum*. Les exorcismes proprement dits avaient lieu sur une haute estrade en bois dressée au milieu de la nef, visible de tous.

D'autre part, la possession elle-même avait pris un tour qu'on ne lui connaissait pas auparavant, un tour résolument polémique. La possédée avait été délivrée par l'eucharistie que l'évêque lui avait administrée. C'était quelque chose d'inédit; d'habitude, les exorcistes se contentaient d'utiliser des évangiles et de l'eau bénite, éventuellement des reliques. L'usage des hosties faisait de la délivrance de Nicole Obry une démonstration en actes des dogmes catholiques en la matière: si les diables avaient été chassés du corps de la jeune femme par l'hostie consacrée, c'est que celle-ci était réellement et à jamais le corps vivant du Christ. Difficile, quand on sait la place que la question eucharistique occupait dans la controverse religieuse, de surestimer la valeur prise par les événements de Laon. Le diable lui-même avait fait son entrée dans la polémique: à plusieurs reprises, les démons avaient confessé, par la bouche de la possédée, l'alliance objective qui les liait aux calvinistes. Dès le mois de décembre 1565, alors que Nicole Obry était encore à Vervins, Belzébuth

avait déclaré être le «maître des Huguenots». Ceux-ci, avait-il expliqué à la foule, étaient ses «amis» et ses «disciples». On devine l'effet de ce genre d'aveu: la conception catholique qui faisait des hérétiques les fils et les alliés de Satan se voyait explicitement confirmée par le principal intéressé. Jamais encore le surnaturel n'avait revêtu une telle valeur polémique. Le démon venait d'entrer en personne dans le combat confessionnel, pour le plus grand bénéfice de l'Église romaine.

Enfin, l'affaire de Laon ne resta pas tributaire de la rumeur, mais fit l'objet d'une véritable campagne de publicité. Elle démarra immédiatement. Quelques semaines après les faits, Christophe de Héricourt, doyen du chapitre de Laon et l'un des artisans des exorcismes, composa un récit des événements qui fut placardé aux portes de la cathédrale³⁰. D'autres ouvrages suivirent. Mais c'est à un quasi inconnu, Jean Boulaese, qu'il revint de donner à l'affaire un éclat durable. Cet obscur professeur d'hébreu se trouvait en Picardie au moment des faits. Il en fut à tel point bouleversé qu'il consacra le restant de sa vie à en écrire l'histoire. Celle-ci prit plusieurs formes: deux gros livres — 400 et 800 pages — publiés en 1575 et 1578 et qui proposaient au lecteur tout le dossier de l'affaire: procès-verbaux des exorcismes, récits de témoins oculaires, attestations de médecins³¹. Mais l'érudit consciencieux était aussi un publiciste avisé. Outre ses deux grands ouvrages, il publia deux libelles beaucoup plus courts dont l'un, qui vit le jour quelques mois seulement après l'affaire, était rédigé en cinq langues: latin, français, espagnol, italien et allemand³². Enfin, il fit exécuter une grande gravure représentant l'exorcisme et accompagnée d'un commentaire détaillé³³. Boulaese ne faisait pas mys-

³⁰ Le rouleau original a été conservé (Bibl. municipale de Laon, ms 640). Traduit en français, il fut publié quelques années plus tard sous le titre Copie d'une lettre contenant en bref le discours de plusieurs Diables dechassez du corps d'une jeune femme, en l'Eglise de Laon, en vertu de la sainte et Sacrée Hostie. Reims, 1573.

³¹ *Boulaese, J.* Le Manuel de l'admirable victoire du corps de Dieu sur l'Esprit maling Beelzebub, obtenue à Laon, 1566. Paris, 1575; Le Thresor et entiere histoire de la triomphante victoire du corps de Dieu sur l'esprit maling Beelzebub, obtenuë à Laon l'an mil cinq cens soixante six. Paris, 1578.

³² *Boulaese, J.* Le Miracle de Laon en Lannoys, représenté au vif et escript en Latin, Francoys, Italien, Espagnol et Allemant. Cambrai, 1566; *Boulaese, J.* L'abbreegee histoire du grand miracle par nostre Sauveur et Seigneur Jesus-Christ en la sainte hostie du sacrement de l'Autel faict à Laon 1566. Paris, 1573.

³³ Réalisée par le graveur parisien Thomas Belot pour accompagner l'ouvrage de 1573, il semble qu'elle fut également vendue séparément (*Backus, I.* Le miracle de Laon. P. 58–59).

tère de ses intentions: il voulait, explique-t-il, «déclarer intelligiblement, aux plus idiots du monde, qui aussi bien que les plus savants, ont affaire de leur salut³⁴». Les choses ne s'arrêtèrent pas là. Quelques années plus tard (1575) parut une nouvelle édition des *Histoires prodigieuses* de Pierre de Boaistuau, l'un des plus grands succès de librairie du xvi^e siècle³⁵. On y trouvait une relation de l'affaire de Laon, qualifiée «d'histoire la plus admirable de notre siècle³⁶».

Un tel zèle n'a rien pour étonner. Pour les catholiques, à commencer par tous ces clercs qui s'impliquèrent dans l'événement et sa publicité, l'affaire était une immense victoire. Dieu était de retour, il l'avait prouvé. Que le démon ait été vaincu et chassé par des prêtres au moyen de l'eucharistie était une preuve en actes de la validité des croyances et des pratiques traditionnelles et un désaveu cinglant des critiques réformées. Il y avait de quoi pavoiser. À peine Belzébuth avait-il quitté le corps de Nicole que les catholiques présents «fondoient en larmes de joye, devotement aussi remerciaient Dieu d'un si haut et evident miracle»³⁷. Au dire du chroniqueur parisien François Grin, c'était une chose «de grande admiration et devotion»³⁸. Le célèbre prédicateur Simon Vigor tenait le même langage à ses auditeurs parisiens: c'était un grand miracle que Dieu avait fait pour la confirmation de la foi catholique et la confusion des hérétiques³⁹. Quant à Jean Boulaese, il n'avait pas peur d'écrire que, désormais, grâce à l'affaire de Laon, «le royaume de France n'est plus en danger d'être empoisonné par la fausse religion»⁴⁰. Boulaese exagérait, évidemment. Il n'avait pourtant pas tout à fait tort. Ce qui s'était passé à Laon le 8 février 1566 avait valeur de tournant. Le surnaturel était de retour et avec lui la confiance au sein du camp catholique.

³⁴ Boulaese, J. L'abregee histoire du grand miracle. f. 3r.

³⁵ 38 éditions entre 1560 et 1598.

³⁶ Boaistuau, P. *Histoires prodigieuses*: Extraictes de plusieurs fameux auteurs, grecs et latins, sacrez et prophanes mises en notre temps, adjoustées par F. de Belleforest avec portraits et figures par B. Boistuau. Paris, 1575. f. 123r.

³⁷ Boulaese, J. Le Manuel de l'admirable victoire. P. 195.

³⁸ Ruble, A. de. Journal de François Grin. P. 32.

³⁹ Vigor, S. Sermons catholiques sur les dimanches et festes depuis l'onzième apres la Trinité jusques au Caresme. Paris, 1597. P. 375–376. Publiés de façon posthume, ces sermons avaient été prononcés à Paris dans la seconde moitié des années 1560.

⁴⁰ Backus, I. Le miracle de Laon. P. 8.

Le retour de Dieu

Les meilleures preuves de l'impact de l'affaire de Laon sur l'imaginaire catholique furent ses conséquences. Elles ne tardèrent pas. La plus frappante fut sans conteste la véritable épidémie de possessions démoniaques qui prit place durant le dernier tiers du xvi^e siècle. Les chiffres sont parlants: de 1530 à 1565, les sources ont conservé la trace de huit affaires de possession; de 1566 à 1599, on en connaît vingt-huit⁴¹. Les possédés étaient-ils devenus trois fois plus nombreux dans le royaume de France? Évidemment non. Comme je l'ai déjà souligné, possession et exorcisme étaient le pain quotidien de nombreux sanctuaires spécialisés dans ce domaine. Ce n'est pas le phénomène en soi qui avait changé mais le regard porté sur lui. Avant 1566, les affaires de possession n'étaient qu'une forme de thaumaturgie parmi d'autres. Il y avait des possédés qui allaient se faire délivrer dans les sanctuaires comme il y avait des aveugles, des boiteux et des paralytiques qui entreprenaient tel ou tel pèlerinage pour retrouver la santé. Tout changea avec l'affaire de Laon: possession et exorcisme devinrent des événements à haute valeur polémique ajoutée. Elle joua le rôle d'un modèle, inlassablement répété. À bien y regarder, elle présentait cinq caractères majeurs qui la distinguaient des cas de possession antérieurs: l'utilisation de l'eucharistie comme moyen de chasser le diable, l'intrusion du démon dans le débat confessionnel, le caractère public des exorcismes, la mobilisation de l'élite catholique locale et la diffusion par l'écrit au moyen de libelles.

Par-delà les différences factuelles, les affaires de possession du dernier tiers du siècle reproduisaient tout ou partie de ces caractères. À la fois déclencheur et prototype, l'affaire de Laon servit de modèle parfois explicitement revendiqué. À Soissons (1582), à Lyon (1582), à Mons (1585), à Trachi (1588), à Louviers (1591), l'eucharistie fut systématiquement utilisée au cours des exorcismes. À chaque fois, l'effet fut identique à celui observé à Laon — des contorsions spectaculaires allant jusqu'à des phénomènes de lévitation — de même que le résultat final. Soit autant de victoires spectaculaires du saint sacrement sur le diable qui s'en faisait, à son corps défendant, le meilleur avocat.

⁴¹ On en trouvera la liste, accompagnée de références, dans Balzamo, N. Miracle et société en France (vers 1500 — vers 1620): Thèse de doctorat. S. l., 2011. P. 372–374.

Et bien souvent, le diable lui-même s'invitait dans la controverse religieuse en affirmant haut et fort qu'il avait partie liée avec les huguenots. Il était leur véritable maître comme il s'en expliqua un jour de mai 1582, au beau milieu de la cathédrale de Soissons. À l'exorciste qui lui demandait si les huguenots croyaient à la présence réelle du Christ dans l'eucharistie, le démon répondit en riant que non, puisque c'était lui qui les avait instruits, ajoutant, «les huguenots ils sont à moy, ce sont mes Apostres et disciples⁴²». Ce sont mes «amis et cousins» expliqua son confrère qui avait pris possession de la fille d'un gentilhomme rouergat en 1596. Et comme on lui demandait pourquoi le diable ne s'en prenait jamais aux réformés, il répondit: «on ne doit point faire tort à ceux desquels on se sert⁴³». En vérité, l'Église catholique n'avait pas de meilleur avocat que le diable. Il importait donc de lui donner la plus belle tribune possible. Minutieusement organisés, les exorcismes étaient conduits dans des endroits propres à accueillir un grand nombre de spectateurs. Ceux de Cambrai eurent lieu à la cathédrale. Ceux de Lyon dans l'église du couvent des cordeliers. Et à Soissons, exception faite de la première, les cinq séries d'exorcismes de 1582 furent menées à la cathédrale. L'évêque et le chapitre avaient bien fait les choses. Au son des cloches, une procession rassemblant tout le clergé de la cité amenait le possédé. Quant à l'exorcisme proprement dit, il avait lieu au milieu de la nef, sur une estrade de plus de deux mètres de haut installée pour l'occasion.

Les clercs ne se contentaient d'ailleurs pas d'offrir au démon une tribune, mais s'appliquaient à donner une publicité maximale à ces événements. Par la parole mais aussi par l'écrit. Les exorcismes de Dieppe (1580), Mons (1585), Trachi (1588) et Cantoin (1596) furent publiés sous forme de libelles. Les deux cas lyonnais (1581–1582) et les cinq de Soissons (1582) furent rassemblés en des compilations. Sur ce point comme sur d'autres, les événements de Laon avaient servi à la fois de déclencheur et de modèle.

Spectaculaire, la vague de possessions démoniaques qui balaya le royaume durant le dernier tiers du XVI^e siècle n'était pourtant pas l'unique

forme d'un surnaturel catholique qui occupait désormais le devant de la scène. Il y en eut d'autres. Les années 1520 avaient vu l'apparition d'un genre éditorial promis à un grand avenir: de courts libelles — dix ou vingt pages, guère plus — qui rapportaient un miracle isolé et récent, souvent à connotation anti-huguenote. Plusieurs avaient vu le jour jusqu'au déclenchement des guerres. Puis, là encore, le silence s'était fait durant quelques années. La décennie 1570 vit leur retour en force. Le phénomène prit la forme d'une marée qui enflait à chaque décennie: 9 libelles en 1571–1580, 12 en 1581–1590, 3 en 1591–1600, 17 en 1601–1610 et 27 en 1611–1620. Soit au total quelques 68 titres parus en un demi-siècle⁴⁴. Courts, vite imprimés et vite lus, ces libelles présentaient un caractère remarquablement homogène. Tous rapportaient un miracle à la fois isolé et récent, accompagné de preuves de toutes sortes: déclarations de témoins, attestations des autorités compétentes. Bien souvent, il s'agissait d'événements à forte charge théologique qui mettaient en scène des huguenots châtiés pour s'être moqués de la Vierge et des saints, de leurs reliques ou de leurs images, ou encore de l'eucharistie. Chaque point de doctrine mis en cause, chaque pratique récusée ou raillée par les réformés se voyait confirmé par un miracle. Des soldats qui attaquèrent à coups d'arquebuse une statue de saint Antoine furent dévorés par un feu intérieur⁴⁵. Un huguenot qui avait refusé de se découvrir au passage d'une procession portant le saint sacrement fut frappé par la foudre⁴⁶. Un autre, qui avait jeté une hostie, fut dévoré par des rats⁴⁷. Une femme enceinte qui s'était moquée de sainte Marguerite — patronne des

⁴⁴ On en trouvera un inventaire dans *Seguin, J.-P.* L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631. Paris, 1964. P. 107–114. Pour une vue d'ensemble, cf. *Burkardt, A.* Apologie et propagation du miracle dans les occasionnels français de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle, in: *Le miracle de Faverney (1608). L'eucharistie: Environnement et temps de l'histoire*, 1958. P. 287–310; *Balzamo, N.* Miracle et société en France. P. 203–216.

⁴⁵ Histoire miraculeuse de trois soldats punis divinement pour les forfaits, violences, irreverences et indignitez par eux commis. Troyes, 1576.

⁴⁶ Discours miraculeux advenu en l'an MDLXXXVI près la ville de Poitiers, en la personne d'un nommé Bernardeau. Paris, 1586.

⁴⁷ Discours miraculeux très admirable, prodigieux et véritable d'un de la Religion Pretendüe, de la Coste S. André, en Dauphiné, lequel pour avoir blasphémé contre le S. Sacrement, a esté miserablement mangé des rats. Chambéry, 1620.

⁴² *Blendecq, C.* Cinq histoires admirables, esquelles est monsté comme miraculeusement par la vertu et puissance du S. Sacrement de l'Autel, a esté chassé Beelzebub Prince des diables. Paris, 1582. f. 88r–v.

⁴³ *Histoires prodigieuses et memorables*, Paris, 1598. P. 1278.

parturientes — accoucha d'un veau⁴⁸. Une véritable épidémie de prodiges sévissait dans tout le royaume.

Il émane de cette littérature comme un parfum de confiance retrouvée. Les auteurs de libelles se félicitaient de voir le nombre de prodiges s'accroître d'année en année pour le plus grand bénéfice de la foi: «nous n'avons point faute de miracles, écrivait l'un d'entre eux, et tous les jours Dieu, par sa miséricorde, nous donne toutes occasions de nous retourner vers luy, suivre ses commandemens et cognoistre la verité de son Eglise⁴⁹». Le temps du silence de Dieu était révolu, l'éclipse du surnaturel terminée. Le doute et le désespoir qui avaient marqué le début des années 1560 appartenaient désormais au passé. Place à la joie de voir Dieu se manifester visiblement aux côtés de son Église par des miracles qui n'étaient rien moins que quotidiens: «tous les jours se voit une infinité de beaux miracles, tant par l'intercession de la Vierge Marie et des saints⁵⁰»; «cessent donc désormais les mal-sentens de la foy de ne point croire aux miracles, il s'y en fait tous les jours de nouveaux⁵¹». Miracles «quotidiens», «infinis», les mots disent assez l'assurance de ces catholiques persuadés de vivre en un temps où les signes de Dieu n'étaient pas plus rares qu'à l'époque apostolique. Le cercle vertueux de la croyance au surnaturel était réenclenché.

Quel contraste avec le début des années 1560. À l'époque, les théologiens catholiques, abasourdis par le silence de Dieu face à l'offensive réformée, en étaient réduits à lui trouver des raisons. Désormais, ils se félicitaient de le voir agir. On sait que la Saint-Barthélemy parisienne fut accompagnée d'un miracle: au grand cimetière des Innocents, une aubépine depuis longtemps desséchée avait fleuri en plein mois d'août. L'arbuste devint immédiatement un lieu de pèlerinage. Des prêtres disaient des messes devant lui, des fidèles lui faisaient toucher leurs chapelets, des malades y venaient pour retrouver la santé⁵². La signification du prodige était évidente, élémentaire même. La floraison de l'au-

⁴⁸ Histoire miraculeuse, advenue en la ville de Geneve, d'une femme qui a fait un veau, pour avoir mesprisé Dieu et ses saints. Lyon, 1609.

⁴⁹ Discours miraculeux advenu en l'an 1586. P. 10.

⁵⁰ Discours miraculeux très admirable 1620. P. 4.

⁵¹ Miracle arrivé en la ville de Bonnye sur Loyre, souz l'Evesché d'Auxerre. Paris, 1620. P. 4.

⁵² Le récit le plus détaillé est celui du curé de Provins, Claude Haton (Mémoires de Claude Haton (1553–1582) / Éd. L. Bourquin. Paris. P. 462–463).

bépine était celle de la foi catholique. Il en était du royaume de France comme de l'arbuste: l'hérésie l'avait desséché, son éradication le ferait reflourir. Un jésuite suisse qui se trouvait alors à Paris écrivait ainsi à un confrère: «c'est un signe certain que la religion va être restaurée, et tout le monde embrasse avec ardeur ce présage⁵³». Il n'était pas seul de cet avis. Quelques semaines plus tard paraissait une ballade imprimée sous le titre *Chanson nouvelle du miracle advenu à Paris*. En voici un couplet:

De ce miracle saint,
Jesus par sa puissance,
Nous monstre pour certain
Qu'en ce pays de France,
La loy Catholique,
Malgré l'hérétique,
Sans fin florira.
Le mauvais herbage
Du huguenotage
Peu à peu s'amortira⁵⁴.

De l'imminence d'un tel avenir radieux, François de Belleforest était persuadé. Dans le court ouvrage qu'il fit paraître à l'automne 1572, le publiciste s'attacha à recenser les «heureux présages» qui s'étaient multipliés depuis quelque temps. Une étoile était apparue en plein jour au dessus de la procession que le roi Charles IX conduisait en personne avec les reliques de sainte Geneviève, patronne des Parisiens. Des arbres s'étaient couverts de feuilles en plein hiver. Mais le signe le plus clair, le plus indubitable, c'était encore l'aubépine du cimetière des Innocents:

Quel plus grand signe en asseurée preuve en veux tu, peuple chrestien, et de veoir des le jour que Coligny fut massacré, celle espine blanche, auparavant seche et demy morte, reverdir, produire feuilles et des fleurs au moys d'aoust et outre la saison que les aubespines fleurissent, à la veuë de tout le monde. [...] Il y a en Paris plus de cent mil hommes tesmoins de ceste fleur, presageant le bonheur et reflouronnement de France⁵⁵.

⁵³ Deux lettres de couvent à couvent écrites de Paris, pendant le massacre de la Saint-Barthélemy, in: *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1859. Vol. 8. P. 292–293. P. 292–293.

⁵⁴ *Complaincte et deploration de l'heresie*. S. l., s. d. P. 30–31.

⁵⁵ *Francois de Belleforest*. Discours sur l'heur des presages advenuz de nostre temps, signifianz la felicité du regne de nostre Roy Charles neufiesme tres-chrestien. Paris, 1572. f. 30v-31r.

De leur côté, les prédicateurs ne se privaient pas d'insister lourdement sur la confirmation quasi quotidienne de leur doctrine par le surnaturel. L'aubépine du cimetière des Innocents n'avait pas encore fleuri que le prédicateur toulousain Jean d'Albin de Valsergues jetait à la face d'un contradicteur imaginaire: «regardez et considérez, je vous prie, les choses grandes et merveilleuses qui se font en notre Eglise⁵⁶». Son confrère parisien, le célèbre Simon Vigor, n'avait pas moins confiance dans le bras de Dieu: «sa puissance n'est diminuée, ny son bon vouloir envers nous, veu qu'il a fait des miracles plus grands pour monstrier la bien-vueillance qu'il nous porte qu'il n'a fait anciennement⁵⁷». Quelques années plus tard, un Louis Richeome pouvait écrire avec une satisfaction visible: «les miracles ont toujours continué et continuent encore et continueront en l'Eglise⁵⁸».

Nous voilà loin des lamentations d'un Claude de Saintes ou d'un Denis Godefroy. À l'angoisse suscitée par l'offensive huguenote et par le silence incompréhensible d'un Dieu qui semblait avoir abandonné son Église a succédé la joie de le voir appuyer de toute la force de son bras le camp catholique. L'éclipse du surnaturel ouverte par les événements de 1562 était bien terminée et la dernière phase des guerres de Religion fut marquée par un prodigieux crescendo du surnaturel catholique. Possédés délivrés par la vertu de l'eucharistie à l'issue d'exorcismes spectaculaires, miracles de châtement publiés sous forme de libelles ou simplement rapportés dans les chroniques et les livres de raison. Ajoutons encore, la floraison des pèlerinages. C'est en effet à cette époque, soit dans les années 1580–1590, que débuta le grand renouveau des sanctuaires à miracles qui devait marquer tout le XVII^e siècle⁵⁹. De nouveaux pèlerinages apparurent, comme Notre-Dame des Ardilliers. D'autres retrouvèrent

une nouvelle jeunesse, comme Notre-Dame de Liesse qui servit de point de ralliement aux grandes processions blanches de 1581–1582. Une myriade de sanctuaires reprit vie: Notre-Dame de Garaison en Gascogne, Notre-Dame de Verdels en Guyenne, Notre-Dame de Bon-Encontre en Agenais, autant de pèlerinages qui se relevèrent alors. Des registres de miracles furent ouverts, parfois publiés. Des congrégations religieuses s'installèrent pour accueillir les pèlerins et faire connaître ces lieux sacrés qui étaient autant de réponses en actes aux doctrines réformées. En un mot, le réenchantement du monde était en marche. Ce réenchantement était aussi, et tout simplement, l'expression d'une victoire: celle de la religion traditionnelle qui était parvenue à répondre au défi lancé par la Réforme.

Il faut, en tirant les conclusions de ce qui précède, se garder d'exagérer ou de confondre les registres. Ce ne sont pas les possessions démoniaques ni les sanctuaires à miracles qui ont donné la victoire au camp catholique ou ont empêché sa défaite. Nicole Obry n'a pas gagné les guerres de Religion à elle seule. Il n'y a pas de hasard sans nécessité et ce qui s'est passé à Laon un certain jour de février 1566 n'a sans doute été que la concrétisation fortuite d'une dynamique qui ne l'était pas. Mais l'événement qui enclenche la dynamique est également le symptôme qui permet à l'historien de la reconnaître. Plus généralement, les occurrences concrètes du surnaturel sont autant d'indices qui traduisent l'état de l'imaginaire, cette force agissante du XVI^e siècle religieux dont l'importance n'est plus à démontrer. Si l'on fait confiance à cet indice, il apparaît que le choc des imaginaires au temps des troubles de Religion a, du côté catholique, pris la forme d'un triptyque. Son premier pan est constitué par les années d'avant-guerre. Les miracles réguliers qui les scandent sont perçus comme autant de preuves que Dieu, s'il laisse se développer les nouvelles doctrines, n'en reste pas moins aux côtés de son Église qui peut compter sur l'appui de son bras. Tout change avec l'année 1562, l'offensive huguenote et la révolution iconoclaste qui l'accompagne. Dieu se tait, laisse le champ libre aux réformés et son silence plonge les catholiques dans une détresse dont l'absence de miracles est à la fois la cause et le signe. Mais l'éclipse ne dure guère. Dès 1566 et les événements de Laon, le surnaturel catholique revient sur les devants de la scène. Il ne la quittera plus jusqu'à la fin des guerres. Telle serait la chronologie du surnaturel au temps des troubles de Religion. Ce n'est qu'une chronologie

⁵⁶ *Jean de Valsergues*. Marques de la vraie Eglise catholique, par lesquelles on la peut aisement discerner de la fausse Eglise Calvinienne et autres. Paris, 1572. f. 7r. Publiés de façon posthume, ces sermons avaient été prononcés dans la seconde moitié des années 1560.

⁵⁷ *Vigor, S.* Vigor 1597 — Sermons catholiques sur les dimanches. Vol. 2. P. 210–211.

⁵⁸ *Richeome, L.* Trois discours pour la religion catholique: Des miracles, des saints et des images. Rouen, 1604. P. 232.

⁵⁹ Pour des exemples régionaux, voir *Martin, P.* Pèlerins de Lorraine. Metz, 1997. P. 51–89; *Provost, G.* La fête et le sacré: Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles. Paris, 1998. P. 163–190., pour une vue d'ensemble d'un phénomène qui avait pour théâtre toute l'Europe catholique, *Dominiq, J.* Sanctuaires et lieux sacrés à l'époque moderne, in: *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires: Approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques* / Éd. A. Vauchez. Rome, 2000. P. 258–290. P. 258–290.

qui, comme toute chronologie, n'explique rien mais donne seulement à voir. En l'espèce, elle laisse entrevoir une autre histoire, qui n'est pas celle des batailles et des traités. Elle n'est pas moins importante. Elle a sa propre respiration.

Information on the article / Информация о статье

Balzamo N. Le surnaturel dans les guerres de religion: Esquisse chronologique, in: *Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*. 2106. Vol. 1(13). P. 59–84.

Никола Бальзамо

Доктор истории, профессор, Университет Невшателя (2000, Швейцария, Невшатель, ул. дю ле-Мар 26, 2000)

nicolas.balzamo@unine.ch

УДК 94 (44)

Сверхъестественное в Религиозных войнах: Хронологические зарисовки

Данная статья не ставит своей целью изложить историю сверхъестественного в эпоху Религиозных войн во Франции, но всего лишь дать набросок хронологии его проявлений. Автор обосновывает точку зрения, что хронология борьбы верований католиков и гугенотов XVI в. отнюдь не является точным отражением военных баталий Гражданских войн.

Столкновение разных форм религиозного воображения в эпоху Реформации, с точки зрения католиков, состояло из трех этапов. Первым этапом являются предвоенные годы (1550-е), во время которых чудеса воспринимаются как доказательства того, что Господь, несмотря на то, что он допустил распространение новых еретических учений, тем не менее, остается на стороне католической церкви и не дает ей погибнуть. Начиная с 1562 г., ситуация меняется: наступление гугенотов сопровождается иконоборческой революцией, «Господь молчит», и ничто не останавливает протестантского натиска: эта ситуация приводит католиков в смятение, причиной и следствием которого следует считать отсутствие чудес. Но это затмение оказывается временным: начиная с 1566 г. и т.н. «Ланских событий», католическое сверхъестественное вновь выходит на историческую сцену с тем, чтобы уже не покидать ее до окончания Религиозных войн.

Ключевые слова: История Франции, XVI век, Религиозные войны, Реформация, католики и гугеноты, история сверхъестественного, божественные чудеса, иконоборчество.

Nicolas Balzamo

Doctor in history, professor, University of Neuchâtel (Av. du 1er-Mars 26, 2000 Neuchâtel)

nicolas.balzamo@unine.ch

Supernatural in the Wars of religion: A chronological draught

The article doesn't summary history of supernatural during the era of the Religious wars in France, but only makes a sketch of chronology of its manifestations. The author argues that the chronology of fight of the Catholics and the Huguenots beliefs in the 16th century doesn't correspond to chronology of military fights of the Civil wars.

Struggle of different forms of religious imagination in the age of Reformation, from the point of view of Catholics, consisted of three stages. The first stage took place in the paramilitary years (1550s), when miracles were perceived as proofs, that the Lord, in spite of allowing new heresies to extend, nevertheless, remained on the side of the Catholic church and wouldn't allow it to die. Since 1562 the situation changed: approach of Huguenots was followed by iconoclastic revolution, the Lord was silent and nothing stopped Protestant onslaught. The situation immersed the Catholics in confusion, which cause and effect was lack of miracles. But this eclipse was temporary: since 1566 and so-called "events in Laon" the Catholic supernatural stepped on the historical stage again and didn't vanish by the end of Religious wars.

Keywords: History of France, the 16th century, the Religious wars, Reformation, the Catholics, the Huguenots, history of supernatural, divine miracles, iconoclastic fight

Список источников и литературы / References

Backus, I. Le miracle de Laon: Le déraisonnable, le raisonnable, l'apocalyptique et le politique dans les récits du miracle de Laon (1566–1578). Paris: J. Vrin, 1994. 212 p.

Balzamo, N. Miracle et société en France (vers 1500–vers 1620): Thèse de doctorat. S. l.: s. n., 2011. 487 p.

Francois de Belleforest. Discours sur l'heur des presages advenuz de nostre temps, signifiantz la felicité du regne de nostre Roy Charles neufiesme treschretien. Paris: Vincent Norment, 1572. 36 p.

Blendedcq, C. Cinq histoires admirables, esquelles est monstré comme miraculeusement par la vertu et puissance du S. Sacrement de l'Autel, a esté chassé Beelzebub Prince des diables. Paris: Guillaume Chaudiere, 1582. 125 p.

Boaistuau, P. Histoires prodigieuses: Extraictes de plusieurs fameux auteurs, grecs et latins, sacrez et prophanes mises en notre temps, adjoustées par F. de Belleforest avec portraits et figures par B. Boistuau. Paris: Ch. Macé, 1575. 120 p.

Bonzon, A. Le miracle de Marseille-en-Beauvaisis (XVI^e siècle) et sa fonction dans l'histoire locale, in: *Le miracle de Faverney: L'eucharistie: Environnement et temps de l'histoire* / Éd. C. Marchal, M. Tramaux. Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté, 2010.

Boulaese, J. Le Miracle de Laon en Lannoys, représenté au vif et escript en Latin, Francoys, Italien, Espagnol et Allemant. Cambrai: Pierre Lombard, 1566.

Boulaese, J. L'abbregee histoire du grand miracle par nostre Sauveur et Seigneur Jesus-Christ en la sainte hostie du sacrement de l'Autel fait à Laon 1566. Paris: Thomas Belot, 1573.

Boulaese, J. Le Manuel de l'admirable victoire du corps de Dieu sur l'Esprit maling Beelzebub, obtenue à Laon, 1566. Paris: Denys du Val, 1575.

Burkardt, A. Apologie et propagation du miracle dans les occasionnels français de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle, in: *Le miracle de Faverney (1608). L'eucharistie: Environnement et temps de l'histoire*, 1958. P. 287–310.

Christin, O. Une révolution symbolique: L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique. Paris: Minuit, 1991. 351 p.

Chronique du parlement de Bordeaux. Bordeaux: Société des bibliophiles de Guyenne, 1887. 377 p.

Chronique lyonnaise de Jehan Guéraud, 1536–1562. Lyon: Audun, 1929. 189 p.

Copie d'une lettre contenant en bref le discours de plusieurs Diables dechassez du corps d'une jeune femme, en l'Eglise de Laon, en vertu de la sainte et Sacrée Hostie. Reims: Jean de Foigny, 1573. 16 p.

Crouzet, D. Les guerriers de Dieu: La violence au temps des troubles de religion (vers 1525–vers 1610). Seyssel: Champ Vallon, 1990. 747 p.

Crouzet, D. Sur le désenchantement des corps saints au temps des troubles de Religion, in: *Reliques modernes. Cultes et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions* / Éd. P. Boutry, P.-A. Fabre, et al. Paris: Éd. de l'EHESS, 2009.

Deux lettres de couvent à couvent écrites de Paris, pendant le massacre de la Saint-Barthélemy / Éd. H. Martin, in: *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1859. Vol. 8. P. 292–293.

Discours miraculeux advenu en l'an MDLXXXVI près la ville de Poitiers, en la personne d'un nommé Bernardeau. Paris: Antoine Guyveriot, 1586. 11 p.

Discours miraculeux très admirable, prodigieux et véritable d'un de la Religion Pretenduë, de la Coste S. André, en Dauphiné, lequel pour avoir blasphemé contre le S. Sacrement, a esté miserablement mangé des rats. Chambéry: Guillaume Brossard, 1620. 8 p.

Dominique, J. Sanctuaires et lieux sacrés à l'époque moderne, in: *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires: Approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques* / Éd. A. Vauchez. Rome: EFR, 2000. P. 258–290.

Godefroy, H. Sermon funebre prononcé en l'église de Nostre-Dame, à Paris, aux honneurs et pompes funebres du tres puissant empereur Maximilien d'Autriche. Paris: Denis du Pré, 1577.

Histoire miraculeuse de trois soldats punis divinement pour les forfaits, violences, irreverences et indignitez par eux commis. Troyes: Nicole Luce, 1576. 6 p.

Histoire miraculeuse, advenue en la ville de Geneve, d'une femme qui a faict un veau, pour avoir mesprisé Dieu et ses saints. Lyon: César Farine, 1609. 16 p.

La chronique d'un notaire d'Orange. Paris: H. Champion, 1881. 168 p.

La vie, legende, miracle et messe de monseigneur S. Mathurin de Larchant hystoriée. Paris: Claude de Montreuil, S. d. [c. 1530]. 16 p.

Le journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier (1515–1536) / Éd. V.-L. Bourrilly. Paris: Picard, 1910. 471 p.

Le Thresor et entiere histoire de la triomphante victoire du corps de Dieu sur l'esprit maling Beelzebub, obtenuë à Laon l'an mil cinq cens soixante six. Paris: Nicolas Chesneau, 1578.

Le miracle de Faverney: L'eucharistie: Environnement et temps de l'histoire / Éd. C. Marchal, M. Tramaux. Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté, 2010. 509 p.

Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires: Approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques / Éd. A. Vauchez. Rome: EFR, 2000. 436 p.

Martin, P. Pèlerins de Lorraine. Metz: Serpenoise, 1997. 287 p.

Mémoires de Claude Haton (1553–1582) / Éd. L. Bourquin. Paris: CTHS. 581 p.

Miracle arrivé en la ville de Bonnye sur Loyre, souz l'Evesché d'Auxerre. Paris: Hubert Velut et Paul Mansan, 1620. 16 p.

Nicolas Versoris. Livre de raison de Me Nicolas Versoris avocat au Parlement de Paris 1519–1530 / Éd. G. Charles Fagniez. Paris: s. n., 1885 (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* 12).

Provost, G. La fête et le sacré: Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles. Paris: Cerf, 1998. 530 p.

Raemon, F. de L'Anti-Christ et l'Anti-Papesse. Paris: Abel l'Angelier, 1607.

Relation des troubles excités par les calvinistes dans la ville de Rouen, depuis l'an 1537 jusqu'en l'an 1582, écrite par un témoin oculaire / Éd. A. Potter. Rouen: E. Le Grand, 1837. 60 p. (*Revue rétrospective normande* 7).

Reliques modernes. Cultes et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions / Éd. P. Boutry, P.-A. Fabre, et al. Paris: Éd. de l'EHESS, 2009. 903 p.

Richeome, L. Trois discours pour la religion catholique: Des miracles, des saints et des images. Rouen: Jean Osmont, 1604. 626 p.

Ruble, A. de Journal de François Grin, religieux de Saint-Victor (1554–1570). Paris: s. n., 1894. 52 p. (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* 12).

S'ensuyt le miracle notable, fait en la ville de Paris. Paris: s. n., S. d. [c. 1528].

Sainctes, C. de Discours sur le saccagement des eglises Catholiques, par les Heretiques anciens, et nouveaux Calvinistes, en l'an mil cinq cens soixante deux. Paris: Claude Frémy, 1567. 69 p.

Sauzet, R. L'iconoclasme dans le diocèse de Nîmes au xvie et au début du XVII^e siècle, in: *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1960. Vol. 66. P. 5–15.

Seguin, J.-P. L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631. Paris: Maisonneuve et Larose, 1964. 129 p.

Sluhovsky, M. Believe Not Every Spirit: Possession, Mysticism and Discernment in Early Modern Catholicism. Chicago: University of Chicago Press, 2007. 384 p.

Théodore de Bèze. Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France / Éd. A. Eduard Cunitz; J.-W. Baum. Leiden: Nieuwkoop De Graaf Publishers, 1974. 546 p.

Valsergues, J. d. de Marques de la vraye Eglise catholique, par lesquelles on la peut aisement discerner de la fausse Eglise Calvinienne et autres. Paris: Guillaume Chaudière, 1572.

Vaugeois, J. F. G. Histoire des antiquités de la ville de l'Aigle. L'Aigle: Brédif, 1841. 590 p.

Vigor, S. Sermons catholiques sur les dimanches et festes depuis l'onzième apres la Trinité jusques au Caresme. Paris: Nicolas du Fossé, 1597. 664 p.

Denis Crouzet

UNE HISTOIRE À L'ENVERS? LE ROI ET LA DIVISION DE LA FOI DANS LE ROYAUME DE FRANCE AU XVI^E SIÈCLE

L'historiographie du temps des réformes a toujours été téléologique pour ce qui est de la division confessionnelle française, discernant des lignes de continuité portant les premiers dissidents évangéliques à être comme les précurseurs des iconoclastes calvinistes de 1560, et les tenants de la défense de l'Église romaine des années 1520 à être les avant-coureurs des massacreurs du temps des Saint-Barthélemy. Or tout est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît dans ce qui est une histoire longue. Il s'agira ici réfléchir sur le processus de segmentation et d'institutionnalisation confessionnelles, de formation des confessions et donc de mise en conflit de ces dernières. Il s'agira encore de questionner le cheminement historique qui a conduit à la fixation confessionnelle et à ses implications dans le champ de la vie civile telle que les historiens ont eu tendance à l'appréhender sous l'angle rétrospectif et problématique — voire anachronique — d'une tension de discipline instrumentalisée par l'État: donc d'une fonctionnalité socialement, éthiquement, politiquement contraignante corrélative de la formation d'une «Untertanengesellschaft». Au contraire de cette approche, sera proposée l'hypothèse selon laquelle, du moins pour le cas du royaume de France, la différenciation confessionnelle ne s'est faite dans le cadre d'un «Verstaatlichungsprozess», une «étatisation» de la religion. Car l'État royal au contraire a tenté, pour remédier aux conséquences civiles et religieuses, de mettre en place, au moyen terme et donc a-téléologiquement, une logique ou une stratégie qui sera qualifiée de «déconfessionnalisation». C'est contre l'établissement de frontières confessionnelles théoriquement impliquées par la Konfessionbildung que l'État a travaillé en France durant un long xvi^e siècle: c'est donc contre le principe d'une «modernisation» de l'État

que l'État joua pour essayer de réintégrer les Églises dans un processus historique qui les réunirait. Et en conséquence, on verra que le paradigme confessionnel ne débouche pas plus sur une discipline que sur une modernisation et une sécularisation. La chronologie est ici importante.

Dans une première phase en effet, le mot qui pourrait qualifier la situation française est «indétermination». L'histoire religieuse française du XVI^e siècle débute dans une sorte de confusion des intériorités qu'il faut valoriser, comme si le propre des expériences de foi qui surgissent vers 1520 avait été d'être désarticulées, antinomiques de la quête d'une fixité.

Ce temps, Lucien Febvre l'a qualifié assez judicieusement d'«anarchie» de religion, terme qui toutefois rend sans doute mal compte de ce qu'en réalité, pour les acteurs du temps, il y avait un ordre dans cette désarticulation qui faisait que les chrétiens critiques à l'égard de l'institution ecclésiale ne s'en remettaient, dans leur tension croyante, qu'à Dieu, qu'à une relation immédiate avec le Verbe divin qu'il assumait et recevait intérieurement dans la certitude d'un don gratuit de la salvation d'un chacun. Leur posture est, de manière existentielle, a-confessionnelle. Il faut bien sûr, afin de contextualiser cette posture, partir donc d'une première constatation: la France n'est pas restée à l'écart des remuements qui agitent les terres d'Empire depuis novembre 1517. Au cours des années 1519–1520, les premiers écrits du docteur de Wittenberg se vendent et s'achètent à Paris, au point qu'en juin 1521 le parlement promulgue l'interdiction aux libraires et imprimeurs de détenir et vendre des ouvrages n'ayant pas reçu l'approbation de la faculté de Théologie. Cette dernière, dès le mois d'avril, avait officiellement condamné le réformateur allemand pour avoir renouvelé les erreurs des Manichéens, Hussites, Wicléfites, Cathares et autres Vaudois. Intrinsèquement, la Sorbonne ne peut envisager ceux qui se posent en posture critique, que sous l'angle de l'amalgame et de la dissémination, d'une forme de fantasme pluriforme; et donc sous l'angle également a-confessionnel, puisque les écrits luthériens constituent, sous le regard des théologiens romanistes, une sorte de melting-pot hérétique.

L'attaque antiluthérienne peut encore être repérée dès 1523 chez Simon de Colines, par l'impression de deux textes théologiques initiateurs. L'auteur est un dominicain, Lambert Campester, d'origine probablement germanique et plus précisément saxonne. Il est en relation

avec Pierre Popillon, le chancelier de la cour ducale des Bourbons, ce qui ouvre peut-être des perspectives sur l'arrière-plan politico-religieux de la machination du connétable. Ces deux textes sont l'*Heptacolon in summam scripturae sacrilegiae Martini Lutheri in Apologia ejus contentam* et *Apologia in Martinum Lutherum Haeresos Acephalorum, ac Sacrilegorum antesignanum...*¹, dédicacée au premier président de Parlement Jean de Selves et à ses collègues. Le 11 août 1523, l'*Heptacolon* reçut un avis favorable de la part de deux théologiens de la Sorbonne. Puis, plus tard, il fut saisi par ordre royal. Ce n'est pas la *Determinatio* qui sert de fil conducteur à la démarche critique du jacobin, car Campester travaille, comme l'a montré André Godin, de première main à partir de lectures personnelles du *De captivitate babilonica Ecclesiae*, de l'*Assertio omnium articulorum* et peut-être des *Commentaires sur les Epîtres de Paul*. Il s'attache d'abord au problème de la primauté pontificale, utilisant la Première épître de Pierre (II, 9), quand Pierre dit «vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, s'adressant à toute l'Église militante». La conclusion est la suivante: «Donc, l'Église est monarchique avec ses degrés et ses dignités.» Luther, aux yeux de Campester, est un révolté contre l'ordre établi, il promeut l'anarchie, puisqu'il refuse le pouvoir des lois de l'Église. Être libre, c'est obéir aux lois divines et humaines. Ce que le dominicain nomme la «liberté» et l'«égalité» luthériennes ne débouchent que sur une «*horrida et inordinatissima confusio*». Est ainsi accréditée l'image d'un Luther violent, à l'opposé de celle d'Érasme². Le docteur de Wittenberg est un séditieux, thème qui est développé par la controverse contemporaine allemande, par exemple par les écrits de Thomas Murner, il faut reconnaître en lui l'Antéchrist ou Barrabas, dont la défaite est proche et à qui est promis le supplice des flammes.

Durant près de vingt années qui suivent, il n'y a pas en conséquence de paradigme confessionnel en œuvre dans le processus de segmentation religieuse. Indétermination et donc astructuration, tels sont les deux traits qui permettent de caractériser cette période, comme si la dynamique impliquait une sorte de fuite, de la part de ceux qui apparaissent

¹ Godin, A. Lambert Campester, controversiste francophile et gyrovague, in: *Luther en son temps 1483–1546, Table ronde de Montpellier, 22–23 avril 1983* / Éd. M. Peronnet. Montpellier, 1985. P. 85–97.

² Voir Barral-Baron, M. *L'enfer d'Érasme: l'humaniste chrétien face à l'histoire*. Genève, 2013.

en surface des tensions, devant la définition d'une identité religieuse. Seulement surgissent des parcours sotériologiques qui, entrecroisés empiriquement soit avec le désir d'une piété plus scripturaire que ritualiste, soit avec peut-être des frustrations sociales se sublimant dans l'accession directe à la Parole de Dieu, soit avec un anti-romanisme plus ou moins virulent, soit encore une aspiration fidéiste tendant à révéler un processus de fragilisation ou de questionnement des repères et des médiations sotériologiques³. Le témoignage même de cette complexité se trouverait au sein du groupe de Meaux qui se constitue en deux temps autour de l'évêque Briçonnet et de Jacques Lefèvre d'Étaples: ceux que les historiens nomment les «bibliens» sont difficilement caractérisables tant ils sont flexibles dans leurs déterminations: certains comme Martial Mazurier ou Gérard Roussel ciblent leur différence sur les abus de l'Église, ils semblent d'abord se faire les partisans d'une pastorale des Écritures données aux fidèles, mais il est fort possible que, face à la pression du parlement et de la Sorbonne, ils se soient eux-mêmes freinés dans leurs prises de positions critiques; d'autres comme Guillaume Farel, qui est un prédicateur laïque, sont des chrétiens de la gratuité du salut, du refus du Purgatoire et du culte des saints, et peut-être plus encore de la critique — proche de celle de Luther — de la hiérarchie ecclésiale soumise à Rome; d'autres enfin, comme Briçonnet, tout en faisant distribuer aux fidèles des Évangiles en français et en les invitant à les apporter aux offices, prennent des positions officiellement anti-luthériennes, dès le mardi de Pâques 1524⁴.

Mais l'histoire ne gravite pas qu'autour du groupe évolutif et flexible de Meaux; clandestinement et au sein de segments sociaux aussi variés que multiples, surtout dans les villes et parfois dans certaines campagnes, de petits groupes se constituent informellement pour des réunions de prières et de lectures communes de la Parole de Dieu, à Toulouse comme à Lyon ou Orléans. C'est donc bien une phase empirique, aconfessionnelle, d'une recherche de la Vérité qu'il faut éviter de qualifier sous les mots de «luthérienne» ou même d'«évangélique». C'est une foi ouverte, incernable parce que occultant probablement les interrogations sur les

³ *Febvre, L.* Les origines de la réforme française et le problème des causes de la Réforme, in: *Au cœur religieux du XVI^e siècle* / Éd. L. Febvre. Paris, 1957. P. 3–70.

⁴ *Veissière, M.* L'Évêque Guillaume Briçonnet (1470–1534): Contribution à la connaissance de la Réforme catholique à la veille du Concile de Trente. Provins, 1986.

dogmes, émettée encore parce que se nourrissant dans chaque individualité d'un dialogue intime avec la Parole de Dieu secondarisant ou remettant en cause tout ce qui concerne la piété ritualiste à laquelle reste attachée l'Église. Une foi qui se nourrit de la Parole de vie, qui s'alimente de l'amour rédempteur du Christ présent dans sa Parole. Comme l'a écrit fortement Pierre Chaunu, la croyance des derniers temps du christianisme flamboyant est d'abord une croyance polarisée autour du «faire», qui fait se succéder des séquences d'obligations et des pratiques et qui, par là-même, ne renvoie pas à un possible de conscience et donc d'argumentation confessionnelle⁵: «nous avons affaire à une religion qui est essentiellement de participation. L'appartenance à l'Église confère un droit, une possibilité d'accès au salut... cette religion est une religion du faire, non du savoir». Elle ne confesse pas une foi, elle exige l'action de foi. Le christianisme n'est donc pas vécu comme une heuristique du salut puisque cette heuristique est encodée et donc neutralisée par le truchement d'un registre obligé, voire mécanique, de pratiques définies: il est vécu «au sein de cultures purement orales et guidé par un encadrement de clercs. Le savoir est limité à une catéchèse primaire, donnée trois ou quatre fois l'an par le prêtre qui rappelle les quatorze articles du Symbole, les dix commandements, les sept péchés capitaux, les sept sacrements». Comme le dit l'évêque de Senlis Guillaume Petit dans le *Viat de salut* de 1526, «le simple peuple n'est pas obligé de croire explicitement les articles de salut, mais seulement les supérieurs à qui appartient de leur office rendre raison à ceux qui la demanderaient, au regard de la foi»⁶. Donc des rites d'observation d'interdits, des rites de passage, des rites de participation au Mystère, dans non pas une passivité mais une hyperactivité au contraire qui fait qu'il y avait, pour chacun, la possibilité de puiser dans un large registre d'actes de piété donnant des réponses possibles à toute interrogation sotériologique. Possibles et par là même pouvant ne plus suffire face à la pression des angoisses.

Pour les chrétiens qui basculent dans la spiritualité christique de l'indétermination par le truchement soit d'une sagesse ou philosophie

⁵ *Chaunu, P.* Église, culture et société: Essais sur Réforme et Contre-Réforme (1517–1620). Paris, 1981.

⁶ *Guillaume Petit.* Le Viat de Salut, auquel est comprins lesposition du symbole, des dix commandemens de la Loy, du Pater noster, et Ave Maria. Livre tres salutaire pour ung chascun chrestien. Paris, 1538.

du Christ, soit d'une attraction du *sola fide sola scriptura*, au «faire» se substitue une heuristique scripturaire: heuristique de la Parole de Dieu qui dépose en eux-mêmes une foi vivante, une foi «vive» comme ils disaient, qui était la foi du Christ présent en Esprit en soi. Louis de Berquin, un gentilhomme originaire de l'Artois, protégé à plusieurs reprises par la royauté, est finalement exécuté le 17 avril 1529. Il est un chrétien de la restitution des Évangiles antithétique de la foi médiatisée par les saints et la Vierge, dans la continuité d'Érasme. Mais l'important est qu'il a traduit Ulrich von Hutten et les *Tésseradecas* de Luther tout à la fois. Il est très représentatif de cette foi ouverte et malléable, qui s'alimente d'une approche plurielle permettant d'avancer dans l'intelligence des Écritures. Dans une *Farce des théologastres* dont il serait l'auteur, Berquin se présente très significativement comme le Mercure d'Allemagne, celui qui annonce aux Français les avancées de la foi dans le Saint-Empire; mais, à ses yeux, il y aurait une disponibilité multiple: sa foi est une foi expansive: dans la farce, ce sera grâce au «Grand textuaire» en qui se reconnaît Érasme, au «grant esperit Fabri», Lefèvre d'Étaples, et grâce à Mercure-Luther que la Raison sera en mesure de guérir la Foi rendue malade par les Sorbonagres, les théologiens de la faculté de Théologie arcbutés à leur défense du ritualisme. Et Berquin se définit en tant que «chrestien»⁷. S'il est l'objet de l'acharnement du syndic de la faculté de théologie, Noël Beda, ce fut sans doute moins pour de problématiques positions théologico-dogmatiques touchant à la révérence due aux saints et à la Vierge, que du fait du primat qu'il donnait, dans sa conscience de chrétien, à l'accession à la Parole de Dieu distributrice d'un christocentrisme spirituel et permettant de retrouver ce que Lefèvre d'Étaples nommait un «culte pur». Un culte immédiatisé par lequel Dieu opère en l'homme et par lequel c'est par le Christ vivant dans le Logos que l'homme peut être justifié par sa foi. Ce que le Parlement de Paris stigmatise dans sa condamnation d'avril 1529, c'est cette lecture des Écritures en français qui fait que certains se séparent «du train commun des fidèles». Comme l'a écrit Thierry Wanegffelen, c'est précisément la tentation d'un christianisme a-confessionnel qui est en œuvre, exosystémique et adog-

⁷ Elle est imprimée par Baum, J. W. Franz Lambert von Avignon: Nach seinen Schriften und den gleichzeitigen Quellen dargestellt. Paris; Strasbourg, 1840. Voir *Garside, C.* La farce des théologastres: Humanism, Heresy, and the Sorbonne, 1523–1525, in: *Rice University Studies*. 1974. Vol. 60. P. 45–82.

matique dans la dispersion en des trajectoires individuelles développant un degré plus ou moins fort de distanciation critique par rapport à ce «train commun des fidèles»⁸. Ce christianisme des années 1520–1535 renvoie à une hybridité des référents, c'est un point essentiel. On pourrait poursuivre en effet en montrant que Farel, après la dissociation du groupe de Meaux, va plus loin encore dans la prise de distance, mais l'important est que, de ces variations diachroniques qui dénotent le primat d'une quête ne pouvant être que singulière, puisque ancrée dans la nourriture qu'est le Verbe, découle le fait d'une sensibilité religieuse a-confessionnelle relevant de la seule relation intime du croyant au Dieu vivant. La différence critique est donc à appréhender non pas comme l'adhésion à une foi construite, mais comme l'entrée dans une mouvance incertaine.

Dans ce sens vont encore les expériences mystiques de la sœur du roi lectrice de Luther, Marguerite de Navarre, et sa théologie d'un Dieu néant qui porte la marque aussi bien de Nicolas de Cues et Marsile Ficin que de Lefèvre d'Étaples et dans lequel la créature doit s'anéantir spirituellement comme dans un feu brûlant, comme Guillaume Briçonnet l'avait initialement enseigné à Marguerite. Théologie négative gravitant autour d'un *Deus absconditus* qui se révèle en se cachant et qui donc est, en n'étant pas, néo-platonisme, luthéranisme, érasmeisme, fabrisme, *devotio moderna*, mystique rhénane. Il semble que le temps soit à de multiples variables de l'ordonnement ou agencement de la foi, que le processus de crise religieuse débute par une tension de fuite devant l'identité même de foi. Avec Marguerite de Navarre, la trajectoire sera celle du miroir, dans une fusion objet-sujet, regardant-regardé. L'amour fait donc, de l'âme qui a reçu la foi, le lieu même du Christ, et l'amour n'est pas immobile, il ne peut que s'amplifier sans cesse par la seule satisfaction divine et dans l'oblitération du péché.

Car son amour est de si bonne sorte,
Que sans l'aymer il m'ayme, et en l'aymant
Par son amour sentz l'aymer doublement.
Mon amour n'est pas pour l'aymer, mais la sienne
En moy l'ayme, que ie sentz comme mienne.
Il s'ayme donc en moy, et par m'aymer

⁸ *Wanegffelen, T.* Des chrétiens entre Rome et Genève: Une histoire du choix religieux en France, vers 1520–vers 1610. Paris, 1994. Vol 2. P. 177–201.

Il fait mon cueur par amour enflammer.
 Par ceste amour il se fait aymer tant,
 Que son effect (non moy) le rend content.
 Se contentant tousiours il multiplie
 Trop plus d'amour, qu'amour ne luy supplie.

On aurait avec le cercle de Marguerite de Navarre, le groupe de Meaux auparavant, des chrétiens en mouvement d'aller vers un Dieu qui, étant l'Innommable, Tout et rien à la fois, ne pouvait être que le Dieu d'une Église invisible, Dieu-Logos⁹. Le Dieu qui court sous les mots du Pantagruel, dont la naissance, à l'issue d'une période de grande sécheresse symbolique de la privation de l'Évangile orchestrée par les théologiens romanistes, est l'allégorie d'un retour du Christ dont la parole est comparée à une eau revigorante, rendant la vie à ceux qui étaient comme morts. Mais une eau qui coule en apaisant la soif, qui par là-même ne peut être goûtée qu'individuellement.

Et le fait parallèle est que, face à cette heuristique de l'indétermination et de la singularité, les théologiens de la Sorbonne ne se posent pas en défenseurs d'une position qui aurait été en voie de confessionnalisation par simple souci défensif, et qui donc aurait procédé de manière systématique: on l'a déjà entrevu, ce qu'ils dénoncent n'est pas cette indétermination, c'est, par amalgame, l'hérésie luthérienne dans laquelle ils réduisent ou contractent leurs adversaires, en démontrant qu'ils sont acharnés à détruire l'ordre hiérarchique de l'Église, la doctrine de la succession apostolique, les sacrements, le Purgatoire, les œuvres, le culte marial, pour s'approprier, comme l'écrit Jehan Bouchet dans sa déploration de l'Église militante, une nouvelle vie qui serait «pleine licence de paillardises, piller et gourmander..., vivre en impudence»¹⁰. Le motif du réveil de toutes les erreurs sectaires et donc hérétiques.

Dans ce contexte de fluidité et de multiplicité des référents plus collés les uns aux autres de manière plus désordonnée que structurée, la progression des idées nouvelles semble relativement lente, rendant

⁹ Marczuk-Szwed, B. L'inspiration biblique dans l'œuvre de Marguerite de Navarre: poésie-théâtre. Kraków, 1992; Guillaume Briçonnet, *Marguerite d'Angoulême* Correspondance (1521–1524). T. I: Années 1521–1522 / Éd. C. Martineau; M. Veissière; H. Heller. Genève, 1975–1979.

¹⁰ Jean Bouchet La déploration de l'Église militante / Éd. J. Britnell. Genève, 1991. P. 118–122.

compte, par delà les hésitations et les oscillations du roi François I^{er}, de la force d'une mobilisation activiste de nombre de clercs de l'Église traditionnelle. À mesure que les croyants critiques se laissent soupçonner plus nombreux, que se devine la grande force de séduction du salut par la seule foi, est durci un discours d'angoisse et de culpabilisation, fondé sur des références d'abord vétérotestamentaires. En réalité, ceux qui animent la réaction, les théologiens de la Sorbonne et une partie du Parlement, ne sont pas mus par l'adoption de ce qui serait une posture pré-confessionnelle. Ce qui compte pour eux, c'est le fantasme même qu'il projette sur les expériences empiriques de foi qu'ils dénoncent. Et dans ce fantasme, des hommes comme Noel Beda voient avant tout un événement eschatologique annonçant la colère de Dieu. Pour eux, ceux qui s'ingèrent de se mettre en marge de l'appareillage rituel de l'Église et qui «mangent l'Évangile toute crue» en ressuscitant les erreurs du passé, sont les faux prophètes prophétiques de l'Apocalypse, qu'il faut combattre par le fer et le feu. Ils compromettent le salut collectif et sont des périls à éradiquer, parce qu'ils attirent sur le peuple la colère divine. Leurs expériences déviantes ou critiques ne constituent pas un espace de croyance, parce que précisément ils relèvent, comme les faux prophètes de l'Apocalypse, d'une multiplicité d'erreurs et hérésies par lesquelles l'imminence du Jugement divin est signifiée. Pour les acteurs de la défense de l'Église, leurs adversaires ne sont pas une église, ils doivent être pensés en tant que sectaires; appartenant à une «secte», ils professent non pas une foi qui serait concurrente de la foi de l'Église romaine, mais des erreurs parmi lesquelles ils se déplacent sans points d'attaches fixes. Ils errent au double sens, littéral et étymologique, et donc se trompent.

Donnons ici un exemple qui se trouve relaté dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*: la statue de la vierge de la rue du Roi de Sicile, ou rue des Juifs, est retrouvée mutilée, en avril 1528. La tête de Marie et celle de l'enfant Jésus ont été décapitées. «Lors le Roi étant à Paris, de ce averti, fut si courroucé et marri qu'on dit qu'il en pleura très fort». François I^{er} promit une prime de 1 000 écus à qui révélerait les noms des coupables. Ils ne seront jamais retrouvés. L'important est que l'acte iconoclaste est exploité ensuite par le syndic Beda dans le cadre de la lutte entreprise contre Berquin¹¹. Tout se passe comme s'il s'était agi moins

¹¹ Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François premier (1515–1534) / Éd. L. Lalanne. Paris, 1866. P. 247.

de châtier Berquin en tant que responsable d'une cristallisation hétérodoxe dans la capitale que de certifier la restauration de la plénitude de la sacralité mariale à travers une manifestation miraculeuse: car le bourgeois de Paris relate: «or advint-il une chose qu'on estimoit lors miraculeuse»: un serviteur du chevalier s'évanouit devant une image de la vierge alors qu'il était porteur de «quelques lettres missives adressantes [c'est Berquin qui les avait écrites] à quelque sien amy familier». Ces lettres furent communiquées à un Jacobin qui prêchait le carême de 1529 dans l'Église Saint-Barthélemy et ensuite transmises à Beda qui indiqua des points de contenus sans doute considérés comme subversifs au Parlement. Comme si la Vierge, pourtant profanée quelques mois auparavant, avait elle-même signifié la miséricorde divine en offrant à Béda les moyens de châtier celui que la faculté de théologie estimait être coupable de la diffusion du scandale de certaines idées sectaires dans la capitale: «et depuis par grande diligence fut procédé par lesditz commissaires en son procès. Tellement qu'à ce jour de vendredi, seiziesme avril mil cinq cens vingt neuf, après Pasques, la sentence luy fut prononcée qui estoit en latin»: amende honorable sur le parvis de Notre-Dame, déchéance des titres et privilèges universitaires, langue percée, fleur de lys au front, prison perpétuelle avec défense de ne plus jamais recevoir de livres, destruction de ses livres en place de grève; mais l'appel de Berquin fit qu'il fut condamné à être étranglé et brûlé, le 17 avril; à peu près un an après l'acte iconoclaste. Mais essentiel est que la défense romaniste se fait un point particulier de la remise en cause de la croyance, et pas sur un corps de doctrines.

Dans cette perspective, il n'est pas pertinent d'imaginer que le fait de rupture serait intervenu au cours de la nuit du 17 au 18 octobre 1534, quand des placards imprimés à Neuchâtel, dénonçant en des termes très violents les «[...] insupportables abus de la Messe papale» et donc le Dieu de pâte honoré de manière profanatoire par les prêtres, sont affichés aux carrefours de Paris et de cinq autres villes du royaume, et surtout, possiblement, sur la porte de la chambre du roi au château de Blois¹². Certes une vague répressive suit, orchestrée par le Parlement et avec le soutien royal à partir seulement du mois de janvier quand à nouveau des libelles contre la messe sont affichés. Le dimanche 21 janvier 1535 est

¹² Berthoud, G. Antoine Marcourt réformateur et pamphlétaire du «Livre des marchans» aux placards de 1534. Genève, 1973; Hari, R. Les placards de 1534, in: *Aspects de la propagande religieuse* / Éd. G. Berthoud. Genève, 1957. P. 79–142.

voué, toujours à Paris, à une grande procession eucharistique à laquelle François I^{er} en personne participe avec ses trois enfants, «[...] cheminans à pied, teste nue avec cierges de cire blanche en la main»; six hérétiques sont brûlés durant ce rituel de pénitence collective. Nombreux sont ceux des croyants critiques qui ont fui à l'étranger pour échapper aux poursuites, Jean Calvin à Strasbourg puis à Bâle, Clément Marot à Ferrare¹³. L'important n'est pas l'événement, mais plutôt le recentrage qu'il introduit, c'est-à-dire le basculement des enjeux d'un primat de l'imaginaire du Christ vivant dans les saintes Écritures et vécu intérieurement par ceux qui s'innervent du Verbe, à un refus de la présence réelle du sang et du corps du Christ dans les espèces du vin et du pain. Le fait de rupture n'est pas non plus à discerner dans la publication latine, en mars 1536 à Bâle, de *L'Institutio Christianae religionis*. Précédée par une épître dédiée au roi François I^{er}, elle tend alors à indiquer que le mouvance critique demeure encore dans l'attente et l'espoir d'une réorientation royale, elle veut faire comprendre au roi que ceux qui sont persécutés dans son royaume sont à la fois de bons sujets et de bons chrétiens. Il s'agit pour Calvin de sauver les dernières chances d'une foi ouverte; et il ne faut pas historiquement intégrer la première édition de *L'Institution*, parsemée de référents luthériens mais aussi érasmiens, voire humanistes au sens large, comme un acte de naissance confessionnel. *L'Institution* de 1536 n'a pas pour fin de confessionnaliser, de réformer et de conformer confessionnellement les aventures critiques, de les aspirer dans un processus de cristallisation ou de fixation. Elle est encore en 1536 sous le sceau de l'expérimentation sotériologique hybride qui caractérise les aventures religieuses des années 1520–1535. Comme l'a remarquablement analysé récemment Nathalie Szczech, son auteur ne doit pas être lu dans ce premier essai à la lumière des éditions ultérieures dynamisées désormais par une volonté de faire aller les hommes de foi vers la rupture avec Rome¹⁴. Toujours la tentation téléologique ! Calvin en 1536 n'est qu'un Calvin en tension, son objectif est de parler pour les fidèles persécutés et opprimés et prouver au roi qu'ils sont de bons chrétiens et de fidèles sujets. Les groupements de foi «[...] sans qu'il y eût administration ordinaire de la Parole ou des

¹³ Clément Marot cité par Plattard, J. Marot, sa carrière poétique, son œuvre. Paris, 1938. P. 62.

¹⁴ Voir Szczech, N. Calvin polémiste. Une maïeutique du Verbe: Thèse de doctorat d'histoire moderne, Paris 4 Sorbonne. Paris, 2011.

sacrements ni consistoire établi» poursuivent après 1536 en effet leur histoire lente, se maintenant pour nombre d'entre leurs membres dans une posture nicodémite que Calvin va, significativement, bientôt dénoncer.

En fin de compte, le processus de distinction ou de différenciation confessionnelle n'est pas initié par les croyants en situation d'herméneutique critique, mais c'est au pouvoir royal, dans une séquence qui court de 1538 à 1543, qu'il revient d'avoir pris l'initiative d'une dynamique capitale.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le démarrage du processus de construction ou de stabilisation confessionnelle («stables Kirchentum») n'a pas en effet pour origine immédiate la défense de l'Église qui est alors l'objet des sermons et libelles polémiques dont les promoteurs sont majoritairement des théologiens de la Sorbonne. C'est le pouvoir royal qui déclenche le processus. Et pour comprendre les raisons de cet investissement monarchique qui passe par plusieurs paliers, il faut réfléchir à l'inflexion sacramentaire de 1534-35. Elle est capitale, car en rendant publique la stigmatisation de la transsubstantiation eucharistique, les sacramentaires du groupe de Neuchâtel remettent en cause la sacralité royale, l'imaginaire théophanique d'un roi qui est incarnation et donc présence corporelle du Christ durant son règne, d'une monarchie qui s'exprime à travers un roi au double corps, corps terrestre transmué mystérieusement, par une *virtus divina* déposée dans son sang, en un corps spirituel.

Là est la véritable rupture. François I^{er}, au terme de près de vingt années d'hésitations, a fait son choix après le choc de la seconde affaire des Placards de 1535, qu'il durcit le 30 août 1542 par une décision du conseil qui donne aux parlements le droit de faire arrêter de toute urgence tous les suspects de religion, d'enquêter, d'instruire puis de juger sans appel. La Sorbonne collabore à l'œuvre de lutte qui commence, en dressant une liste d'ouvrages proscrits. Surtout 25 articles sont élaborés par la Faculté de théologie, à la demande du roi, afin que doyen et docteurs de la faculté de théologie se réunissent «pour «rédiger en brief ordre ce que doivent prescher et lire les fidèles docteurs et prédicateurs et les autres fidèles chrestiens croire avec l'Église catholique». Ces articles seront approuvés par le roi et enregistrés par voie de lit justice au parlement réticent pour cause de gallicanisme. Ils sont publiés le 10 mars 1543. Il s'agit là d'une date capitale, car désormais il n'est plus possible de se penser dans l'indétermination, car est mise en place une ligne de partage,

une frontière entre ceux qui obéissent au roi et ceux qui sont «rebelles et désobéissants» envers lui et sa justice et rendant nécessaire par la même l'exercice d'une répression punitive. La ligne de partage passe par des points d'affirmation, tels que le libre arbitre, la nature sacramentelle de la confession et du mariage ou de l'extrême onction, la justification par simultanément la foi et les œuvres, la transsubstantiation, le culte des saints et de la vierge Marie reconnus comme intercesseurs, la croyance au Purgatoire, l'Église universelle seule interprète des Écritures. En tout cas, ce sont des critères de dogmes et d'écclésiologie ouvrant à une identité confessionnelle «catholique et romaine» qui sont posés et isolés. Il n'y a plus de possibilité, désormais, pour une flexibilité de la croyance.

Il y aurait là une première séquence de construction confessionnelle, qui mettrait en valeur le pouvoir royal comme le décideur de la distinction religieuse, celui qui la qualifie et qui la régit. 1543 est l'année de conditionnalisation du processus de division religieuse. Ceci parce que la sacralité du Prince, telle qu'elle est authentifiée, passe par l'affirmation d'une double corporalité de la monarchie et que cette dualité n'est envisageable que dans le cadre stabilisé d'une confession au cœur de laquelle est affirmée la présence réelle du Christ dans les espèces du pain et du vin lors de la cérémonie eucharistique.

Un décalage chronologique intervient cependant: si du côté de ceux qui vont être nommés les «papistes», le processus de clôture confessionnelle est mis en action dès 1543, il n'en est pas moins vrai que du côté des chrétiens critiques, c'est toujours par l'indétermination qu'il y a réplique. Si en effet Calvin répond aux *Articles* de 1543 par son *Petit traité monstrant que c'est que doit faire un homme fidèle connaissant la vérité de l'Évangile quand il est entre les papistes* et s'il engage tous ceux qui se refusent à suivre les 29 articles à ne pas entrer dans le champ de la dissimulation, c'est parce que le nicodémisme a été sans doute la voie majoritairement suivie par ceux qui hésitaient à se mettre en marge: et donc leur réponse a été une sorte de schizophrénie religieuse, donnant apparence de suivre les prescriptions dogmatiques et rituelles de l'Église romaine tout en vivant intérieurement une foi évangélique dont il faut penser qu'elle tente encore et toujours à persister dans une certaine posture hybride. Le maintien donc dans une indétermination, mais dédoublée en quelque sorte.

Et, du côté de Calvin, malgré le raidissement dogmatique qui transparaît des éditions renouvelées de l'*Institution*, est évidente une très grande

prudence, une volonté de ne pas rentrer dans la dynamique de la rupture confessionnelle que le pouvoir royal a déclenchée. Calvin en reste sur une position légaliste, qui reconnaît à l'autorité du prince seule d'être en mesure de mettre en œuvre le processus de changement religieux. Une position qui reflète sans doute une attente providentialiste. Tandis que pour les «papistes», le discours tend à se focaliser sur un lien entre identité confessionnelle et service actif de Dieu devant se traduire par l'adhésion à un engagement dans une violence d'extermination dont le roi doit être le promoteur et ses bons sujets les activistes, pour les hétérodoxes la situation demeure complexe. Calvin, depuis Genève pourtant entrée depuis 1541 dans la procédure de construction confessionnelle, joue singulièrement pour freiner la mise en action du processus confessionnel en France. S'il incite les nicodémites à sortir de leur indétermination et à préférer le martyr ou l'exil à la simulation, il temporise le plus longtemps possible face aux demandes de dressement d'Églises locales qui lui viennent de fidèles, de plus en plus nombreux au fil des années, qui se reconnaissent dans la quête spirituelle et ecclésiologique genevoise et qui donc témoignent d'un indéniable fait de fixation. Il est conduit à cette prudence par le raidissement même de la monarchie au service de l'identité confessionnelle catholique. La politique d'Henri II continue en effet dans la voie de la lutte symbolisée, après l'Entrée du souverain dans Paris en 1549, par sa décision de prendre part à une nouvelle procession eucharistique au cours de laquelle, à nouveau, des hérétiques sont brûlés¹⁵. L'arsenal répressif est renforcé dans un souci d'efficacité qui est supporté par les prédicateurs assimilant les «luthériens» à la bête apocalyptique qu'il faut exterminer de toute urgence, parce que les hérétiques sont comme une gangrène menaçant de contaminer peu à peu tout le corps du peuple chrétien: l'édit de Blois, en octobre 1547, institue au Parlement une chambre spéciale pour juger les hérétiques; il est suivi par l'édit de Châteaubriant, en date du 27 juin 1551, qui rend publique la décision selon laquelle les sentences rendues par les cours civiles ordinaires seront désormais sans appel. Le marqueur de la mise en place de la frontière confessionnelle, ce sont les exécutions publiques d'individus reconnus pour être des hérétiques, pour cause de paroles blasphématoires ou de gestes iconoclastes, pour cause de commerce ou

¹⁵ *Diefendorf, B.* *Beneath the Cross: Catholics and Huguenots in Sixteenth-Century Paris.* New York; Oxford, 1991. P. 47.

possession de livres interdits dont les listes sont établies. Les exécutions sont mises en scène par la justice du roi, au nom d'un roi qui se veut le défenseur de l'identité confessionnelle du royaume, une identité providentielle dont le souverain se veut le gardien. Et moins dans une optique de discipline sociale et morale que dans celle d'une exhibition d'une hérésie qui est crime de lèse-majesté divine et humaine.

En réalité, il n'est pas indifférent de constater que dans le royaume de France, l'enclenchement du processus confessionnel, de ce que l'on peut nommer la cristallisation calvinienne, n'a pas pour origine immédiate Calvin. Il y a là à distinguer un paradigme confessionnel particularisé: si c'est le pouvoir royal qui en 1543 donne sa légitimation à un ordre confessionnel liant l'obéissance à une autorité à l'adhésion dogmatique et ecclésiologique, en 1555 c'est un modèle inversé qui intervient. Car c'est l'initiative d'un particulier qui aurait été décisive dans l'élaboration d'une autre frontière confessionnelle, dans le contexte d'un conventicule de prières comme il y en avait alors beaucoup dans le royaume dans la clandestinité. Tout aurait débuté par des réunions dans la maison d'un gentilhomme du Maine, le sieur de La Ferrière, installé à Paris avec sa famille pour mieux dissimuler son hétérodoxie dans la foule de la capitale: *l'Histoire ecclésiastique* rend compte de tensions entre indétermination et désir d'identité confessionnelle. Ce gentilhomme dont la femme était enceinte aurait refusé que l'enfant à naître soit baptisé «avec les superstitions et cérémonies acoustumées en l'Église Romaine». Il aurait demandé à l'assemblée de prières et de lectures des Écritures qui avait coutume de se réunir clandestinement au Pré-aux-Clercs d'élire un ministre qui put conférer le baptême. Il aurait affirmé se refuser à se résoudre à un baptême par l'Église romaine et posé que si l'enfant mourrait, tous les membres de l'assemblée seraient responsables. Dans ce contexte d'urgence, le ministre La Rivière fut élu, et ensuite il y a l'établissement d'un consistoire, composé de quelques Anciens et diacres, «qui veilloient sur l'église, le tout au plus près de l'exemple de l'Église primitive du temps des Apostres. Ceste œuvre véritablement est procédée de Dieu en toutes sortes...»¹⁶.

On le voit, alors que Calvin était encore réticent à ce que la Cène puisse être célébrée dans le royaume de France sur le modèle genevois,

¹⁶ *Bèze, T.* *de Histoire ecclésiastique des églises reformées au royaume de France, en laquelle est descrite au vray la renaissance et accroissement d'icelles depuis l'an M.D.XXI. jusques en l'année M.D.LXIII...* Anvers, 1580. T. 1. P. 99.

c'est de manière spontanée que la rupture aurait été agencée. Presque en même temps sont en outre, toujours probablement spontanément, «dressées» les Églises de Poitiers, Angers, Loudun, Meaux¹⁷. L'institutionnalisation confessionnelle suit donc une voie autonome par rapport au centre que veut être Genève dans la propagation de la Vérité retrouvée. C'est pour contenir cette demande confessionnelle que Calvin laisse s'accélérer ensuite le processus. Il lui faut éviter en effet que les communautés de prières soient prises en charge et confessionnalisées de manière incontrôlée par ceux qu'il nomme les «diviseurs de l'Église», qui sont souvent de possibles hétérodoxes de l'hétérodoxie, soit des «moyenneurs» à la recherche d'une solution intermédiaire permettant de s'accorder avec l'Église traditionnelle, soit des «temporiseurs» souhaitant poursuivre dans la voie d'une certaine indétermination visant à une possible réconciliation avec Rome, soit des radicaux anabaptistes. Il s'agit aussi, face à l'impatience des fidèles, de les canaliser et accompagner dans ce qui est le paradigme genevois. Le premier des ministres missionnaires part en 1555, suivi par quatre-vingt-huit autres (?) entre 1556 et 1562, pour la plupart formés dans les académies de Lausanne puis de Genève¹⁸. Et qui dit Église dressée, dit la Cène telle qu'elle est pratiquée à Genève. Il y a 34 églises dressées à la mort d'Henri II, il y en aura autour de 1000 églises en 1561, et peut-être autour de 1700 en 1562. Quant au nombre même de ceux qui se nomment les disciples du Christ, il est très difficile à évaluer sans doute parce que l'attrait de la nouveauté, perceptible à travers les foules qui viennent écouter l'Évangile restitué, ne signifie pas automatiquement adhésion à la nouveauté. L'expansion est cependant spectaculaire, démontrant tout le potentiel de la dissidence de la décennie 1550 et ouvrant des perspectives sur l'importance des nicodémites d'entre 1543 et 1560. Des nicodémites qui, pour nombre d'entre eux, auraient fini par sortir de la voie de l'indétermination pour rentrer dans la conformation confessionnelle, comme si en définitive pour eux l'aventure individuelle dans une foi intériorisée et dans une Église invisible avait fini par marquer ses limites, comme si encore la voie de l'indétermination avait fini par révéler ses contradictions internes dans

¹⁷ M. Kingdon, R. Geneva and the Coming of the Wars of Religion in France. 1555–1563. Genève, 1956. P. 35.

¹⁸ Higman, F. La diffusion de la Réforme en France. Genève, 1992. P. 219–228.

le contexte de la fin de la décennies 1550 et si l'adhésion à la nouvelle foi avait progressivement acquis, avec les années, un potentiel sécurisant.

Cette expansion s'appuie sur non seulement l'encadrement par le mouvement missionnaire genevois, mais aussi sur une structuration dogmatique et ecclésiologique volontariste: 1557, un premier synode tenu à Poitiers voit plusieurs églises s'unir pour adopter une discipline à la fois congrégationaliste et genevoise, puis c'est en 1559 le consistoire de Paris qui prend l'initiative de convoquer un synode national qui adopte une confession de foi en 40 articles calquée sur le modèle genevois, ainsi qu'une discipline ecclésiastique qui se revendique d'une conformité apostolique et qui comprend quarante-six articles: six d'entre eux concernent l'organisation générale de l'Église, vingt-deux le ministère et les ordres, les autres s'intéressant à la discipline morale. Il faudrait y percevoir le souci de Calvin de ne pas perdre le contrôle du processus de fixation confessionnelle qui ne fait qu'accompagner une dynamique très rapide et intense des conversions touchant l'aristocratie et la noblesse et, selon des processus différenciés, les différentes strates des sociétés urbaines, une dynamique qui rapidement produit une autre accélération de l'histoire.

Le problème historique est que les deux paradigmes confessionnels, à partir de là, se traduisent par des positionnements violents d'autant plus nécessaires qu'aussi bien du côté catholique que du côté réformé la tension est à l'urgence: urgence pour les «papistes» de dédoubler l'exercice de la justice royale souvent impuissante à juguler la publicisation des idées nouvelles par une violence de destruction de ceux qui offensent Dieu et qui sont représentés comme des agents de Satan, des criminels faisant mourir à Dieu des âmes toujours plus nombreuses et corrompant un peuple qui de tous temps a été le peuple de Dieu. Urgence encore parce que la perception de l'hérésie est intégrée dans une angoisse oppressante de la fin des Temps et donc dans le pressentiment d'une colère divine imminente, sur laquelle les fidèles se doivent d'anticiper dans le service d'un Dieu jaloux. Urgence pour les «huguenots» d'imposer *hic et nunc* la liberté du «vrai culte» et, parallèlement de poursuivre l'action de conversion en détruisant les «pollutions» de l'honneur de Dieu, à commencer l'idolâtrie, pollutions qui, si elles subsistent, risquent d'entraver la restitution providentielle de la foi.

Des deux côtés, la structuration confessionnelle s'articule donc à une sensation d'urgence sotériologique qui détermine le surgissement

de la violence. Une violence que l'on peut définir comme confessante au sens où, de part et d'autre, elle a pour fin de projeter, sur un mode inversé puisque c'est à travers l'infidélité de l'ennemi de Dieu qu'elle est énoncée, les vérités de la foi. Les activistes catholiques font de la violence un acte de foi nécessaire, un instrument de défense et aussi de démonstration confessionnelles et les violences sont ritualisées en un théâtre de foi, un théâtre de la différenciation visant à montrer par l'animalisation, la tératologisation et l'inférialisation du corps de l'adversaire, qu'il ne fait plus partie du corps mystique du Christ qu'est l'Église, qu'il est un criminel au regard de Dieu¹⁹. La violence met en scène l'exigence divine d'exclusion, elle est confessante de la Vérité à travers l'exhibition de ce à quoi mène le mensonge, l'enfer, et donc d'un devoir de chaque chrétien d'agir contre ceux qui sont hors de l'Église. Un devoir qui passe par-dessus toute contingence d'ordre temporel et qui donc peut s'exercer contre la loi du roi, pour Dieu seul. Violence confessante, elle ne relève que de la sujétion à Dieu, c'est ce que les prédicateurs n'hésitent pas à proclamer pour mobiliser les foules dans leur combat. Au point qu'ils se posent en prophètes de cette obligation de confession de la foi par la violence et de stigmatisation de tous ceux qui s'y opposent. Au point aussi, au début du règne de Charles IX, de taxer Catherine de Médicis et le roi Antoine de Navarre, parce qu'ils cherchent à maintenir la paix civile et à freiner, d'être de nouveaux Jézabel et Achab. Au point qu'ils proclament que même les affects les plus intimes doivent bibliquement être occultés, liens de mari à femme, de père à fils, de frère à sœur. Antoine de Mouchy se réfère ainsi à Exode 32. Car y sont glorifiés les enfants de Lévi qui, au commandement de l'Élu de Dieu, ont pris le glaive pour exterminer les trois mille hommes qui, délaissant l'honneur divin, avaient brisé l'Alliance en adorant le veau d'or. En ce temps paradigmatique nul ne fut épargné selon le théologien puisque, par la bouche de Moïse, Dieu ordonna que chacun «[...] tue son frère, son ami, et son prochain [...]». Et Moïse dit: Vous avés aujourd'hui consacré vos mains au Seigneur, un chacun sur son fils et sur son frère, à fin que aujourd'hui vous soit donnée bénédiction». Antoine de Mouchy enseigne également au roi que, puisque les huguenots paillardent avec Satan, ils méritent le feu comme la fille du sacrificateur qui se prostituait (Lévitique 21,⁹). Paral-

¹⁹ Crouzet, D. Les guerriers de Dieu: La violence au temps des troubles de Religion vers 1525 – vers 1610. Seyssel, 1990.

lèlement, Dieu a dit que le blasphémateur doit mourir par lapidation (Lévitique 24,¹⁴), «[...] parquoy les hérétiques, non seulement blasphémateurs du nom de Dieu, ains de Dieu mesme, comment pourront ils estre exempts de peine [...]». L'idolâtre doit, selon les paroles venues à la bouche de Moïse, être puni par le glaive (Exode 22, 27)²⁰.

Et du côté des réformés, la violence est également confessante, car elle vise à enseigner à tous la «pollution» de la gloire infinie de Dieu que constituent les images, les reliques, la transsubstantiation, le monachisme. En éradiquant les offenses à Dieu et ceux qui en assurent la perpétuation, les prêtres, elle veut enseigner la Vérité d'une Église évangélique vers laquelle Dieu appelle les siens à faire retour après des siècles de ténèbres. Et pour se faire confessante de cette vérité, la violence recourt au motif ludique de la folie. Après la venue du Christ et les années de vraie foi qui ont suivi la Passion, le peuple «fol» s'est mis en rébellion contre la pure Parole de Dieu à l'incitation de Rome. Les humains sont devenus de «povres insensez», et en sont revenus aux erreurs et abominations passées, parce qu'il ont oublié ce qui est le sens de toute vie chrétienne, l'Évangile. La violence doit permettre à l'homme et au peuple «abruty», de retirer «la toile» qui couvre ses yeux, de savoir ainsi que les reliques sont des os qui peuvent être jetés aux chiens, voire même des os de chiens. D'où des rituels pédagogiques exhibant les reliques devant la foule pour démontrer qu'il s'agit d'os d'animaux, d'où aussi des rituels tournant en dérision la folie d'imaginer que des images de pierre ou de bois puissent avoir un pouvoir de guérison. Les tournant en dérision jusque dans des simulacres d'exécution capitale faisant de l'image un criminel²¹.

Les événements qui mènent donc à la première guerre civile sont donc inscrits dans une dialectique complexe des deux confessions rivales par rapport à l'autorité royale. Pour les militants catholiques, si l'autorité politique temporise face à la destruction immédiate des ennemis de Dieu, il y a nécessité d'action spontanée car Dieu prime sur toute considération et dans l'Ancien testament il a toujours commandé de ne pas tergiverser face à ses ennemis. Pour les convertis à la religion

²⁰ Crouzet, D. Le devoir d'obéissance à Dieu: imaginaires du pouvoir royal, in: *Nouvel- le revue du XVIe siècle*, 2004. Vol. 22. P. 19–47.

²¹ Crouzet, D. Sur le désenchantement des corps saints au temps des troubles de religion, in: *Reliques modernes* / Éd. P. Boutry, F. Pierre Antoine, et al. Paris, 2009. T. 2. P. 436–482.

de l'Évangile, aussi bien lors de la conjuration d'Amboise, que lors des grandes vagues iconoclastes du midi au printemps et à l'automne 1561, les consignes de patience données par Calvin théorisant que seul le prince peut commander l'enlèvement des idoles et la licitation de la foi, sont dépassées par l'effet même de la rapidité de l'expansion confessionnelle, qui est représentée comme providentielle et appelant donc chacun à s'engager dans l'exaltation publique de la gloire divine. Une exaltation *hic et nunc* qui répond à une identification confessionnelle collective. Alors que, dans les villes du royaume, les prédicateurs de l'ancienne religion se déchaînent contre les hérétiques et que les premières échauffourées sanglantes sont signalées, les actes sacrilèges se multiplient à compter du mois d'octobre 1560. Le Sud-Ouest du royaume devient peu à peu un espace de crise iconoclaste, où les huguenots s'emparent de certains lieux cultuels catholiques et les transforment en temples purifiés de la souillure des images. Dans leur esprit de «frères en Christ», la Parole de Dieu doit être désormais publiée de manière irrémédiable. Dieu veut que l'Évangile soit restitué à tout son peuple. Le règne du Christ est inéluctable, irrésistible, d'autant plus inéluctable et irrésistible qu'il paraît protégé par le groupe de pression politico-nobiliaire constitué derrière les deux Bourbons et l'amiral de Coligny. Violences et fixation confessionnelle dont donc indissociées et c'est cette articulation qui rend compte du basculement dans la guerre civile. Des deux côtés, il importe de ne pas attendre.

Dans ce contexte, se produit une mutation des rapports de forces capitale. On l'a vu, c'est le pouvoir royal qui a donné le coup d'envoi à la mise en place d'un paradigme confessionnel, en 1543 et qui n'a cessé de confirmer cette option, parfois de manière plus restrictive toutefois, jusqu'à la mort des rois Henri II et, sous le règne de François II, au début du mois de mars 1560. Or la monarchie entame, à contre-sens de son positionnement antérieur et parce qu'elle n'accepte pas que l'absoluté d'un souverain responsable seulement devant Dieu de l'exercice de son autorité se trouve subsidiarisée par l'effet du jeu des rivalités confessionnelles, un travail de «déconfessionnalisation» des antagonismes religieux. Les deux promoteurs de cette action sont Catherine de Médicis et son chancelier Michel de L'Hospital, sans doute appartenant à une part de la mouvance de foi qui a préféré le maintien dans la posture de l'indéter-

mination, dans la continuité d'un érasme articulé à une philosophie néo-platonicienne de la modération et de l'amour²². Et ce travail passe par une nouvelle conception de la sacralité monarchique, dans laquelle prime désormais le savoir du prince lui permettant d'accéder aux secrets d'un univers qui est source d'une connaissance de Dieu parce qu'il est parcouru par l'Esprit divin.

Déconfessionnalisation qui passe par plusieurs voies: tout s'accélère, après des signes avant-coureurs comme les édits d'Amboise ou de Romorantin, dès juillet 1561, quand le pouvoir cherche à affaiblir le potentiel attractif des assemblées réformées et de publicisation de la nouvelle confession en octroyant la liberté de conscience et en sollicitant le désarmement des protagonistes des troubles; puis intervient le grand projet du colloque de Poissy qui visait à neutraliser les césures conflictuelles en accordant les représentants des confessions sur le principe d'une voie moyenne luthéranisante, essentiellement sur la question de l'eucharistie. Du fait de l'échec de ces deux tentatives, c'est par un véritable coup de force institutionnel et religieux que Catherine de Médicis fait le choix de régler l'évolution conflictuelle. L'édit promulgué le 17 janvier 1562 accorde en effet la liberté de culte aux huguenots à la condition que cette dernière soit exercée à l'extérieur des murailles urbaines et en présence des officiers du roi. Même si l'édit de janvier semble entériner une situation bi-confessionnelle, il faut bien voir que, dans la perspective monarchique, cette cohabitation des confessions n'était pensée que temporaire. Elle visait à maintenir les sujets du roi en paix, à les détourner de la violence confessante qui, en détruisant la paix civile dont le souverain était le garant, ne faisait que plonger le royaume dans les passions les plus barbares et donc l'éloigner de Dieu. Par la paix, la volonté de Catherine de Médicis et de Michel de L'Hospital était de créer une durée intermédiaire permettant aux sujets du roi de vivre ensemble, de demander pardon à Dieu pour des péchés ayant entraîné le châtement divin qu'était la division confessionnelle, afin que Dieu, providentiellement, leur redonne l'unité de foi. Ainsi dans la harangue qu'il avait prononcée devant l'assemblée de Poissy, Michel de L'Hospital avait-il

²² Voir Crouzet, D. Le «haut cœur» de Catherine de Médicis: Histoire d'une raison politique au temps du massacre de la Saint-Barthélemy. Paris, 2005; Crouzet, D. La sagesse et le malheur: Michel de L'Hospital chancelier de France. Seyssel, 1998.

dénoncé le gouvernant qui voudrait imiter le médecin se contentant de donner au malade des remèdes temporaires sans chercher la cause de son mal et sans vouloir donc vraiment le guérir. Certes, dans l'immédiat, il y a urgence, et comme pour l'instant il ne sert à rien de se contenter d'attendre la réunion souhaitée d'un concile universel, il faut, souligna-t-il, procéder par «humilité», ne pas se bloquer dans des attitudes négatives face aux huguenots, «[...] et ne les condamner témérement, mais les appeler, chercher et reccher: ne leur fermer la porte, ains les recevoir en toute douceur [...]». Pour poursuivre dans ces contre-feux placés par le pouvoir royal face à l'institutionnalisation confessionnelle, il faudrait bien sûr citer l'envoi d'une délégation française au concile de Trente avec mission de chercher à restaurer un dialogue avec les réformés, puis le blocage volontairement organisé par la monarchie pour empêcher la réception des décrets tridentins.

La dynamique événementielle n'est donc pas à relier à une application du modèle de la construction confessionnelle, en France, qui aurait vu le pouvoir monarchique instrumentaliser le fait religieux à des fins de discipline. Elle passe au contraire, à partir de 1561, par une déconfessionnalisation qui découle d'édits royaux ordonnant le désarmement, la vie en commun sans «s'agresser», l'acceptation de la co-existence pacifique rendue possible par l'octroi de la liberté de conscience et de celle de culte. Elle passe aussi par une lutte de l'État royal ciblée contre l'exclusivisme confessionnel tel que la seconde Ligue tente de l'imposer entre 1585–1598, un exclusivisme promouvant le service de Dieu comme primant sur toute autre obligation d'obéissance et ordonnant la révolte voire le régicide à celui que sa foi a embrasé d'un feu spirituel. Le «zélé» se définit par son refus de la conciliation et du pardon, de la temporisation. La flamme qui est en son cœur le brûle au point qu'il ne pense qu'à exterminer l'ennemi de Dieu, que toutes ses pensées ne visent en tous les instants de sa vie présente qu'à cette fin. L'adversaire est un adversaire qui s'est mis au service de Satan, encourageant la justice divine sans possibilité de rémission. Il est un «hypocrite» et assassin, qu'il soit Henri III ou Henri de Navarre ou un Politique. Aucune conciliation ne doit être envisagée face à ceux qui conspirent la subversion de l'Église de Dieu: punition et extermination, tel est le mot d'ordre; et ne jamais accepter de laisser subsister l'exercice de la «fausse religion» des hérétiques dans

le royaume²³. De toute manière, l'hérétique est le contraire du zélé, habité et possédé par un feu divin; il est mort à Jésus Christ à l'instant même où il est sorti de son Église, il est comme «sec et aride de toute grâce divine», sans vie²⁴. Il n'y a pas homicide quand un Catholique combattant pour le Christ tue un ennemi de Dieu: ce dernier est mis à mort sans que son meurtrier encoure de péril pour son âme: «s'il tue il fait la conquête de son seigneur, et la sienne s'il y est tué». La mort est sacrée pour le bon catholique et si elle est donnée, elle est «exempte de crime, et pleine de merite et de gloire»²⁵. L'anonyme L.S.V. l'exprime fortement dans son libelle: faire la guerre, c'est faire la guerre avec le Christ et n'avoir aucune crainte de tomber en péché en tuant l'hérétique: les guerriers de Dieu sont «inculpables». Faire la guerre c'est participer à l'instauration du règne du Christ vivant²⁶. Faire la guerre au roi impie n'est pas désobéir à Dieu. La violence est sainte comme l'avaient proclamé dès les années 1550–1560 les prophètes Artus Désiré, Antoine de Mouchy ou Simon Vigor: c'est Jésus Christ qui reçoit favorablement aussi bien la mort qu'ils donnent que la mort qu'ils reçoivent en offrande. La cause est juste et «quand il met à mort le méchant, le zélé n'est pas homicide, mais «malicide». Dieu est glorifié par cet acte qui est aussi son acte puisqu'il épouse son désir²⁷. Contre cette tentation mystico-théocratique, qui vise à fondre le pouvoir d'ici bas dans le pouvoir de Dieu, et ouvre au tyrannicide, Henri III et Henri IV affirment que la finalité de l'État royal n'est pas une

²³ De la puissance des Roys, contre l'usurpation du Tiltre et Qualité de Roy de France, faite par le Roy de Navarre: et de l'Assurance que peuvent avoir en luy les Catholiques. Où sont comprises plusieurs questions tres utiles, dont le Sommaire est au feuillet ensuivant. Paris, 1589. P. 168.

²⁴ *Caumont, J. de* Du firmament des catholiques contre l'abisme des Hereticques. Où est monstré que le seul catholique sera sauvé, et que tous hérétiques de quelque secte que ce soit, et tous leurs paroissiens sont exclus du royaume de Jesuschrist, tout autant que les idolâtres et adoreteurs du diable. Paris, 1587. P. 12.

²⁵ Les Raisons pour lesquelles Henry de Bourbon, soy disant Roy de Navarre ne peult, et ne doit estre receu, approuvé, ne recogneu Roy de France. Avec les responses aux plus communes objections des Polytiques. Paris, 1591. P. 37.

²⁶ *Crouzet, D.* L'imaginaire du zèle ligueur: Entre conversion et possession, in: *A Review of the Past and Other Stories*, 2006. Vol. 6. P. 106–133.

²⁷ [L.S.V.] Commentaire et remarques chrestiennes sur l'edict d'Union de l'An 1588. Où est escrit le devoir d'un vray Catholique contre les Polytiques de nostre temps. Paris, 1590. P. 28.

stratégie univoque de confessionnalisation lui apportant temporairement une sursacralisation.

L'édit de janvier 1562 portait en ses contenus et visées une stratégie de déconfessionnalisation qui, on le sait, échoue et débouche sur l'enclenchement dans la guerre civile du fait du massacre perpétré à Vassy, le 1^{er} mars 1562, par le duc de Guise et son escorte. Dès lors, il n'est plus question de réconciliation avant mars 1563, la reine mère et son fils étant plus ou moins contraints, par l'effet du jeu du rapport des forces, de se placer sous la protection obligée du Triumvirat catholique. Mais tout au long des quarante années entrecoupées de huit guerres civiles et de périodes plus ou moins longues de pacification, la royauté continue à travailler à cet imaginaire, à travers la promulgation d'édits de paix qui ont pour finalité d'organiser juridiquement la cohabitation des confessions, toujours dans l'optique d'enseigner au gouvernés qu'il est possible de vivre dans une communauté civile malgré les différences dogmatiques et ecclésiologiques, et sans la nécessité du recours à la violence. De là découle que la France, dans le paradigme de la confessionnalisation, est un cas à part par rapport à ce qui a été systématisé pour le Saint-Empire: le pouvoir, après quelques années où il a été l'initiateur d'une stratégie de construction ou de formation confessionnelle, a perçu son impuissance à réguler la mécanique mise en marche et dont l'implication première était, à retardement, le conflit civil des confessions. Il a fait machine arrière. De la sorte, il s'est déporté vers une position antinomique, qui a consisté à au contraire chercher à défaire le processus de construction confessionnelle, à travers différentes interventions iréniques dont les plus notables sont les édits de pacification — dont l'Edit de Nantes qui met fin à la crise en octroyant aux réformés une série de privilèges. Mais il faut voir qu'il a eu aussi paradoxalement recours, dans cette stratégie, à ce contre quoi il luttait, la violence, par exemple lors du massacre de la Saint-Barthélemy ou lors du coup de Majesté qu'a été l'assassinat des frères Guises en décembre 1588...

Il faut donc le dire, le modèle de la confessionnalisation, dans ses données et ses implications, n'est pas opératoire dans la France du XVI^e siècle, du moins dans les termes catégoriques argumentés par Heinz Schilling. C'est plutôt un paradigme antinomique qui aurait joué... Une histoire à l'envers.

Information on the article / Информация о статье

Crouzet, D. Une histoire à l'envers? Le roi et la division de la foi dans le royaume de France au XVI^e siècle, in: *Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*. 2106. Vol. 1(13). P. 85–112.

Дени Крузе

Доктор истории, профессор, Университет Париж IV Сорбонна (75230, Франция, Париж, 1 ул. Виктора Куси)
denis.crouzet@paris-sorbonne.fr

УДК 94 (44)

История наузнанку? Король и религиозный раскол во Французском королевстве в XVI в.

В статье приведены размышления о процессе конфессионального деления и институционализации во Франции периода Религиозных войн. Также рассмотрен исторический путь, приведший к фиксации конфессий и к последствиям этого в сфере гражданской жизни, который некоторые историки склонны воспринимать углом зрения «дисциплинирующего напряжения», используемого государством как инструмент для образования некоего «Untertanengesellschaft».

В противоположность такому подходу автор предлагает гипотезу, согласно которой во Французском королевстве конфессиональная дифференциация происходила не в рамках «Verstaatlichungsprozess», «огосударствления» религии. Наоборот, королевское государство пыталось, чтобы предотвратить последствия, опасные в гражданском и религиозном плане, использовать в среднесрочной перспективе стратегию «деконфессионализации». Именно для того, чтобы не допустить создания конфессиональных границ, появление которых теоретически следует из Konfessionbildung, и трудилось государство во Франции в течение всего «долгого XVI века». Государство играло на стороне противников принципа «модернизации», пытаясь вновь включить разные церкви в исторический процесс, который бы заново объединил их. Автор показывает, что из конфессиональной парадигмы следует модернизация и секуляризация.

Ключевые слова: история Франции, XVI столетие, Религиозные войны, католики и протестанты, конфессиональная дифференциация, деконфессионализация, секуляризация, история церквей.

Denis Crouzet

Doctor in history, professor, Paris-Sorbonne University (75230, France, Paris, 1 rue Victor Cousin)
denis.crouzet@paris-sorbonne.fr

A history backwards? The king and the division of the faith in the kingdom of France in the 16th century

The article presents reflections on the process of confessional division and institutionalization in France in the period of the Religious wars. The author studies the circumstance that led to fixation of religions and its consequences in the civil life, that some historians tend to understand as disciplining tension used by the state as the instrument of *Untertanengesellschaft* formation.

In contrast to this approach, the author proposes the hypothesis that in the French kingdom confessional differentiation was not part of the *Verstaatlichungsprozess*. On the contrary, the Royal government sought, to prevent the consequences of, dangerous in civil and religious terms, to use strategy of deconfessionalization. During the long 16th century French government tried to prevent the establishment of confessional boundaries, which follows from *Konfessionbildung*. It played on the side of the opponents of “modernization” of the state, trying to re-insert different churches in the historical process, which would re-combined them. The author shows, that from confession paradigm modernization and secularization followed.

Keywords: History of France, the 16th century, the Religious wars, Catholics, Protestants, confessional differentiation, deconfessionalization, secularization, history of Churches.

Список источников и литературы / References

[L.S.V.] Commentaire et remarques chrestiennes sur l’edict d’Union de l’An 1588. Où est escrit le devoir d’un vray Catholique contre les Polytiques de nostre temps. Paris: Rolin Thierry, 1590.

Barral-Baron, M. L’enfer d’Erasmus: l’humaniste chrétien face à l’histoire. Genève: Droz, 2013. 752 p.

Baum, J. W. Franz Lambert von Avignon: Nach seinen Schriften und den gleichzeitigen Quellen dargestellt. Paris/Strasbourg: Treuttel und Würz, 1840. 236 p.

Berthoud, G. Antoine Marcourt réformateur et pamphlétaire du «Livre des marchans» aux placards de 1534. Genève: Droz, 1973. ix, 330 p.

Chaunu, P. Église, culture et société: Essais sur Réforme et Contre-Réforme (1517–1620). Paris: Société d’édition d’enseignement supérieur, 1981. 544 p.

Crouzet, D. Les guerriers de Dieu: La violence au temps des troubles de Religion vers 1525–vers 1610. Seyssel: Champ Vallon, 1990. 737 p.

Crouzet, D. La sagesse et le malheur: Michel de L’Hospital chancelier de France. Seyssel: Champ Vallon, 1998. 603 p.

Crouzet, D. Le devoir d’obéissance à Dieu: Imaginaires du pouvoir royal, in: *Nouvelle revue du XVI^e siècle*, 2004. Vol. 22. P. 19–47.

Crouzet, D. Le «haut cœur» de Catherine de Médicis: Histoire d’une raison politique au temps du massacre de la Saint-Barthélemy. Paris: Albin Michel, 2005. 636 p.

Crouzet, D. L’imaginaire du zèle ligueur: Entre conversion et possession, in: *A Review of the Past and Other Stories*, 2006. Vol. 6. P. 106–133.

Crouzet, D. Sur le désenchantement des corps saints au temps des troubles de religion, in: *Reliques modernes* / Éd. P. Boutry, F. Pierre Antoine, et al. Paris, 2009. P. 435–482.

De la puissance des Roys, contre l’usurpation du Tiltre et Qualité de Roy de France, faicte par le Roy de Navarre: et de l’Asseurance que peuvent avoir en luy les Catholiques. Où sont comprises plusieurs questions tres utiles, dont le Sommaire est au fueillet ensuivant. Paris: Robert Nivelles, 1589.

Diefendorf, B. Beneath the Cross: Catholics and Huguenots in Sixteenth-Century Paris. New York/Oxford: Oxford University Press, 1991. 288 p.

Febvre, L. Les origines de la réforme française et le problème des causes de la Réforme, in: *Au cœur religieux du XVI^e siècle* / Éd. L. Febvre. Paris, 1957. P. 3–70.

Garside, C. La farce des théologastres: Humanism, Heresy, and the Sorbonne, 1523–1525, in: *Rice University Studies*, 1974. Vol. 60. P. 45–82.

Godin, A. Lambert Campester, controversiste francophile et gyrovague, in: *Luther en son temps 1483–1546, Table ronde de Montpellier, 22–23 avril 1983* / Éd. M. Peronnet. Montpellier, 1985. P. 85–97.

Guillaume Briçonnet, Marguerite d’Angoulême Correspondance (1521–1524). T. I: Années 1521–1522 / Éd. C. Martineau; M. Veissière; H. Heller. Genève: Droz, 1975–1979.

Guillaume Petit. Le Viat de Salut, auquel est comprins lesposition du symbole, des dix commandemens de la Loy, du Pater noster, et Ave Maria. Livre tres salutaire pour ung chascun chrestien. Paris, 1538.

Hari, R. Les placards de 1534, in: *Aspects de la propagande religieuse* / Éd. G. Berthoud. Genève, 1957. P. 79–142.

Higman, F. La diffusion de la Réforme en France. Genève: Labor et Fides, 1992. 277 p.

Jean Bouchet La déploration de l’Église militante / Éd. J. Britnell. Genève: Droz, 1991. 163 p.

Jean de *Caumont.* Du firmament des catholiques contre l’abisme des Heretiques. Où est monstré que le seul catholique sera sauvé, et que tous hérétiques de quelque secte que ce soit, et tous leurs paroissiens sont exclus du royaume de Jesuschrist, tout autant que les idolâtres et adorateurs du diable. Paris: Jean Charron, 1587.

Journal d’un bourgeois de Paris sous le règne de François premier (1515–1534) / Éd. L. Lalanne. Paris: A. Picard et fils, 1866. 492 p.

Kingdon, M. R. Geneva and the Coming of the Wars of Religion in France. 1555–1563. Genève: Droz, 1956. 169 p.

Les Raisons pour lesquelles Henry de Bourbon, soy disant Roy de Navarre ne peult, et ne doit estre receu, approuvé, ne recogneu Roy de France. Avec les responses aux plus communes objections des Polytiques. Paris: Robert Nivelles et Rolin Thierry, 1591.

Marczuk-Szwed, B. L'inspiration biblique dans l'œuvre de Marguerite de Navarre: poésie-théâtre. Kraków: Towarzystwo Autorów i Wydawców Prac Naukowych Universitas, 1992. 183 p.

Petit, G. Le Viat de Salut, auquel est comprins lesposition du symbole, des dix commandemens de la Loy, du Pater noster, et Ave Maria. Livre tres salutaire pour ung chascun chrestien. Paris: M. Olivier Mallard, 1538.

Plattard, J. Marot, sa carrière poétique, son œuvre. Paris: Boivin, 1938. 227 p.

Szczech, N. Calvin polémiste. Une maïeutique du Verbe: Thèse de doctorat d'histoire moderne, Paris 4 Sorbonne. Paris: S. n., 2011. (unpublished)

Theodore de Bèze. Histoire ecclesiastique des eglises reformées au royaume de France, en laquelle est descrite au vray la renaissance et accroissement d'icelles depuis l'an M.D.XXI. jusques en l'annee M.D.LXIII... Anvers: Jean Remy, 1580.

Veissière, M. L'Évêque Guillaume Briçonnet (1470–1534): Contribution à la connaissance de la Réforme catholique à la veille du Concile de Trente. Provins: Société d'histoire et d'archéologie, 1986. viii, 532 p.

Wanegffelen, T. Des chrétiens entre Rome et Genève: Une histoire du choix religieux en France, vers 1520 – vers 1610: Diss. Paris: s. n., 1994. (unpublished).

Serge BRUNET

CONSISTOIRES CALVINISTES ET CONSULATS MÉRIDIONAUX DANS LES PREMIERS AFFRONTLEMENTS RELIGIEUX (1560–1562)

Le Midi du royaume de France a été perçu comme «la terre d'élection du calvinisme»¹. L'identification de ce «croissant réformé dont les cornes seraient Lyon et La Rochelle» conserve cependant une dimension téléologique. Nous choisissons d'interroger le cadre administratif, législatif et coutumier de ce Midi français qui accueille le «croissant réformé». C'est essentiellement à l'échelle des communautés d'habitants que nous porterons notre attention. Cette position doit nous permettre de mieux comprendre les modalités de l'installation des communautés réformées et la rapidité de leur mobilisation lors des affrontements majeurs qui précèdent le massacre de Wassy (1^{er} mars 1562), selon une chronologie qui permettait de reporter la responsabilité du déclenchement des guerres de Religion sur François de Guise².

«Laisser courir la parole» (Luther) ou bien préparer la prise du pouvoir?

Blaise de Monluc, Antoine de Noailles, gouverneur de Bordeaux, mais aussi Guillaume de Joyeuse, lieutenant du gouverneur en Languedoc, sont perçus comme autant de Cassandre lorsqu'ils préviennent la cour de France complots protestants³. Philip Benedict a retracé les levées de troupes par les Eglises réformées à la fin de l'année 1561. Il les considère consécutives à la demande qui leur a été faite par Théodore de

¹ *Garrison, J.* Protestants du Midi 1591–1598. Toulouse, 1991. P. 7.

² *Durot, É.* François de Lorraine: Duc de Guise entre Dieu et le roi. Paris, 2012. P. 688–703.

³ *Estarague, N.* Guillaume de Joyeuse, lieutenant du gouverneur de Languedoc, face au déclenchement des guerres de Religion (1559–1563): Mémoire de master 2. Montpellier, 2012., que nous remercions pour sa contribution à cette étude.

© Serge Brunet, 2016

Bèze et les députés réformés, quelques mois auparavant, de solliciter des lieux de culte. Cette chronologie ne peut pas s'appliquer au Midi où, dès l'année précédente, les réformés s'emparent des églises et procèdent à une première levée, coordonnée, de soldats. Les sources locales, comme les lettres de Guillaume de Joyeuse conservées à la Bibliothèque nationale de Russie, le confirment. C'est alors dès le 1^{er} mars 1560, au moment de la conjuration d'Amboise, et non pas le 16 mars 1562, avec le massacre de Wassy, que commencent les affrontements religieux dans un large Midi.

Lever des soldats pour la conjuration d'Amboise

Le contexte est d'abord celui de la fin difficile des guerres d'Italie dont les dernières années ont été l'occasion d'une étonnante extension des Eglises calvinistes en France, particulièrement dans le Midi. Les échanges épistolaires autour du connétable Anne de Montmorency, conservés notamment dans le fonds Lamoignon des Archives nationales de Russie, témoignent de l'inquiétude grandissante des chefs militaires devant l'agitation religieuse, et de l'insistance avec laquelle Paul IV réclame la poursuite des protestants jusqu'à la cour⁴. Henri II l'a bien compris : il faut cesser la guerre afin de régler le problème de l'extension de l'hérésie.

Un second aspect de ce contexte, injustement négligé, est extérieur à la France. Il s'agit de l'échec de Jean Calvin dans son projet d'étendre sa réforme dans l'ensemble de la confédération helvétique, durant les années 1530–1549. Cette déconvenue l'amène à se tourner résolument vers sa patrie : la France. C'est vers elle que les réfugiés religieux français de Lausanne et du pays de Vaud vont désormais se diriger massivement⁵.

Même si Calvin et Théodore de Bèze se gardent bien de la soutenir ouvertement, la conjuration d'Amboise n'en demeure pas moins une tentative avortée de soulèvement des Eglises calvinistes renforcées par des troupes stipendiées. Des études attentives sur l'emploi des troupes en temps de guerre, à partir des montres et de différentes comptabilités, ne peuvent pas rendre compte des modalités de levées d'hommes d'armes

dans ces premiers temps des guerres⁶. Tant les milices des Eglises réformées que celles des premières ligues catholiques sont rassemblées (ces dernières dans un cadre confraternel) sans recourir à l'étape ou à des financements spécifiques, échappant ainsi à la sagacité de l'historien. Pour ajouter à l'enfumage, les actions de ces rustres des «communes», ne sont pas jugées «dignes de l'histoire» (Agrippa d'Aubigné) et sont aussi souvent passées sous silence par les annalistes. Elles n'en sont pas moins essentielles.

Ce sont ces communes qui avaient procédé à la levée des légionnaires, troupes également négligées par les historiens. Par une ordonnance du 21 juillet 1534, François I^{er} avait créé sept légions qui portaient le nom des grandes provinces du royaume où elles étaient recrutées. Elles étaient composées d'anciens francs archers et de miliciens des paroisses et devaient marcher de pair avec les bandes, noyau principal de l'armée. Mais, leur valeur ayant été rapidement mise en doute, elles avaient été supprimées à la mort de leur fondateur. On les avait pourtant rétablies une dizaine d'années plus tard, ce qui leur avait valu d'être exterminées à la bataille de Saint-Quentin (10 août 1557). Restaurées par Henri II (22 mars 1558), la plupart ne survivent pas aux premières guerres civiles. Cependant, celles de Languedoc et de Guyenne durent plus longtemps et, surtout, il faut remarquer que ses capitaines (Monluc, Duras, Tilladet, Fontrailles, Des Adrets, etc.) qui sont donc familiers de la conduite des miliciens, jouent un rôle déterminant dans la constitution des premières troupes des Eglises calvinistes et des ligues catholiques⁷. Le baron Des Adrets lève ainsi 4000 légionnaires en Dauphiné, destinés au théâtre italien. La paix ne justifie plus leur envoi outre ments. Ils constitueront alors sa fameuse force militaire, terriblement efficace⁸. Brantôme a rappelé combien les capitaines calvinistes avaient su utiliser les anciens soldats d'Italie.

⁶ *Souriac, P.-J.* Une guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562–1596). Seyssel, 2008.

⁷ *Brunet, S.* De l'Espagnol dedans le ventre!: Les catholiques du Sud-Ouest de la France face à la réforme (vers 1540–1589). Paris, 2007. P. 225–228.

⁸ Charles de Cossé-Brissac à Henri II, 14 avril 1558 (Archives nationales de Russie. Moscou. Fonds Lamoignon. Vol. 59. F. 33). Le baron Des Adrets s'était battu en Piémont. En 1558, il est colonel des légions du Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne.

⁴ Philibert Babou de La Bourdaisière, cardinal-évêque d'Angoulême, à Henri II, 8 juillet 1559 (Archives nationales de Russie. Moscou. Fonds Lamoignon. Vol. 57. F^o142).

⁵ *Bruening, M. W., Enckell, M.* Le premier champ de bataille du calvinisme: Conflits et réforme dans le Pays de Vaud, 1528–1559. Lausanne, 2011.

La plupart des conjurés d'Amboise étaient des Gascons. Hubert Languet et Théodore de Bèze écrivent à Calvin que les édits royaux de pacification et de restitution ne pourront pas être respectés par ces derniers⁹. En Guyenne, mais aussi en Languedoc et en Provence, la Réforme prend rapidement un caractère agressif. Jean Du Barry, seigneur de La Renaudie, ce gentilhomme périgourdin qui décide, dès septembre 1559, de coordonner l'action, portera la responsabilité alors que Louis de Condé est ce «capitaine muet» dont il se réclame¹⁰. Le «Tumulte d'Amboise» est décidé le 1^{er} février à Nantes et les enquêtes qui suivent son échec démontrent les vastes ramifications du complot : Lyonnais, Dauphiné, Bretagne, Anjou, Touraine, Poitou, Normandie, Picardie, Île-de-France, Brie, Bourgogne, Champagne et, au sud du royaume : Périgord, Limousin, Saintonge, Gascogne, Béarn, Provence et Languedoc. Des opérations étaient prévues à Lyon et, quelque temps avant, Guillaume de Joyeuse dénonçait des achats d'armes à Nîmes et Montpellier. Il avait rapidement perçu combien Nîmes était «le réceptacle de tous les séditions et le «vray lieu où ils recepent leurs loix»¹¹. La Renaudie s'était occupé des recrutements à Lyon et en Périgord, alors que Charles de La Garaye s'occupait de la Bretagne et Ardoin de

⁹ «*Istis edictis (restitutionis templorum) audio non comprehendi Vascones, quia sunt gubernatores ipsos obtemperaturos*» écrit le juriste réformé Languet. «*In Aquitania spero fore ut nihil mutetur*», écrit Bèze (Joannis Calvinus opera quae supersunt omnia. Brunswick, 1863–1900. Vol. 19. P. 88. N. 4. *Bourrilly, V. L.* Les préliminaires des guerres de religion en France. Paris, 1897. 393–417; 584–608; 617–647. P. 596.

¹⁰ *Louis Régner de La Planche.* Histoire de l'Etat de France, tant de la république que de la religion sous le règne de François II (1576) / Éd. J. A. C. Buchon. Paris, 1836; *de Bourdeille, seigneur de Brantôme, P.* Les vies des grands capitaines français, in: *Œuvres complètes.* Vol. 4. P. 340; *Romier, L.* La conjuration d'Amboise: L'aurore sanglante de la liberté de conscience [et] le règne et la mort de François II. Paris, 1923; *Brown, E. A. R.* La Renaudie se venge: L'autre face de la conjuration d'Amboise, in: *Publications de l'École française de Rome Année,* 1996. Vol. 220. N. 1. P. 451–474; *Vivanti, C.* La congiura di Amboise, in: *Publications de l'École française de Rome Année,* 1996. Vol. 220. N. 1. P. 39–50.

¹¹ Joyeuse à François II, 26 avril 1560 (Bibliothèque nationale de Russie, publié par Édouard de Barthélemy: *Correspondance inédite du vicomte de Joyeuse, lieutenant général pour le roi en Languedoc: Publiée pour la première fois d'après les manuscrits autographes conservés à la bibliothèque de l'empereur de Russie* / Éd. E. de Barthélemy. Paris, 1876. P. 28.

Porcelet, seigneur de Maillane, de la Provence et du Languedoc. Mais comment payer tous ces soldats?

En Provence, les premiers affrontements avaient commencé à Castellane, où le ministre qui avait été appelé par les frères Richieu de Mauvans était lynché. La conjuration d'Amboise permettra aux réformés de se venger. Maillane avait réuni à Mérindol les représentants de 60 églises réformées qui, le 12 février 1560, avaient élu Paul de Mauvans «chef et conducteur de leurs gens de guerre» qui s'élèveront à 2000 hommes. Il avait également convaincu le consistoire d'Aix de dépêcher des représentants à la «diète» de Nantes et, en son absence, il avait laissé le capitaine Chasteauneuf poursuivre les levées en Provence alors qu'il se rendait à Nîmes. Au moment où les conjurés manquent leur coup sur les bords de la Loire, Paul de Mauvans échoue dans sa tentative pour s'emparer d'Aix-en-Provence et de Pertuis. Il choisit alors de se jeter sur la Haute-Provence en massacrant les clercs et en saccageant les églises. En face, les paysans catholiques s'arment pour lui résister, et l'on peut donc dire qu'à l'automne 1560 la guerre a commencé¹².

En février 1560, en Bazadais, les habitants de Monségur, qui avaient chassé les commissaires enquêteurs envoyés par le parlement de Bordeaux proclamaient la «commune». Au printemps suivant, favorisée par les prédications de Boisnormand, c'est une révolte à tonalité anabaptiste qui se répand sur la moyenne Garonne, aboutissant, par une opération concertée des consistoires, à l'assassinat du baron de Fumel (24 novembre 1561)¹³. En Bas-Languedoc, les «briseurs d'images autels croix et autres» s'emparent des églises et en chassent «les evesques, chanoines, prestres, nonnains et religieux». Antoine de Crussol ordonne de les réintégrer et de leur restituer leurs biens¹⁴. En octobre, Honorat de Savoie- Villars,

¹² *Arnaud, E.* Histoire des protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange. Paris, 1884. Réédition *Arnaud, E.* Histoire des protestants de Provence, du comtat Venaissin et de la principauté d'Orange. Genève, 1979. Vol. 1. P. 117–125; *Lambert, G.* Histoire des guerres de religion en Provence, 1530–1598. Toulouse, 1870. Réédition *Lambert, G.* Histoire des guerres de religion en Provence: 1530–1598. Nyons, 1972.

¹³ François Le Guay, dit La Pierre, sieur de Boisnormand, était un lettré et humaniste originaire de Normandie. En septembre 1557, il avait quitté Genève pour venir installer la Réforme en Béarn, puis à Nérac et Condom.

¹⁴ Antoine de Crussol à Catherine de Médicis, 15 janvier 1561 (BnF. Fr. 3186. F.°25).

lieutenant général en Languedoc, s'efforce de pacifier des premiers troubles.

Après l'échec des opérations d'Amboise et de Provence, en août et septembre 1560, Montbrun et Mauvans tentent encore de s'emparer de Lyon. Grâce, notamment, au financement de Nîmois, des armes sont achetées et entreposées dès les mois de mai-juin et, au tout début de septembre suivant, plus d'un millier de soldats levés et armés par les Eglises en Bas-Languedoc. Ceux-ci font mouvement de Montpellier et Nîmes vers Lyon¹⁵. Dès le 16 du mois, «cuidant que leur entreprinse deust bien réussir, et s'en sont retournés en leurs maisons paisiblement comme s'ils venoient de faire service au Roy; les conducteurs nous sont bien cogneus en ce pays et ceulx qui les fraient» écrit Joyeuse au connétable. Il s'agit bien là des milices des Eglises du Bas-Languedoc et Joyeuse a l'assurance que, parmi ceux qui ont payé et procédé à cette levée, «il y en a de bien congneu qui sont esté à la faction d'Amboise et encore ont mené gens à Lyon». Faisant suite à la demande du roi qui veut connaître toutes les ramifications de l'affaire d'Amboise, Joyeuse enquête sur les meneurs et il identifie les capitaines des milices des consistoires, qui sont «quelques gentilshommes des pays de petit lieu qui se sont rendus ausdites villes [de Nîmes et de Montpellier, pour constituer la troupe destinée à Lyon] avec nombre de soldats portant armes et se rendant comme gouverneurs des villes, auxquels le popular a ja quelque obéissance»¹⁶. Il révèle encore que, depuis les mois de mai-juin, Montbrun envoie des émissaires (notamment un gentilhomme voisin de Nîmes et un membre de son présidial) aux Eglises de Guyenne¹⁷. Ces liens démontrent déjà une action concertée entre les synodes de Provence, du Dauphiné, de Languedoc

et de Guyenne. Face à elle, Joyeuse demeure sans troupes, malgré les promesses du roi¹⁸.

Au printemps et à l'automne 1561: levée de troupes et iconoclasme

Ce «flux iconoclaste», décrit par Denis Crouzet, est bien initié en France méridionale, et il est organisé¹⁹. Au printemps 1561, Théodore de Bèze est à Nérac et, à l'automne suivant, Pierre Viret est à Nîmes. Calvin les envoie en «mission diplomatique», d'une manière concertée ; Viret exerce également un mandat de visiteur des Eglises et il prend alors part à un vif débat sur ce que doivent être les consistoires²⁰. Ils contribuent à l'organisation religieuse, mais aussi militaire, des Eglises. C'est notamment la préparation du synode de Sainte-Foy, en novembre 1561, qui fait suite à celui de Clairac (novembre 1560). Le synode de Languedoc, en février 1562, rassemblera selon l'*Histoire ecclésiastique*, 70 ministres, soit sept fois plus que l'estimation donnée par le pasteur Guillaume Mauget un an auparavant²¹. Quelle que soit l'exactitude de ces chiffres, l'écart est significatif. La même impression ressort de l'observation des trois listes, établies par Nicolas Colladon, secrétaire de la Compagnie des Pasteurs de Genève, entre l'été 1561 et le tout début de l'année 1562, qui nous permettent de connaître les pasteurs envoyés en France à la suite des sollicitations des Eglises à partir de mai-juin 1561²². Les deux tiers des localités demanderessees sont situées dans la partie méridionale de la France. Les départements actuels du Gard, de l'Hérault, de l'Ardèche et de la Drôme rassemblent 22,5 % des localités, alors que le Lot-et-

¹⁸ Guillaume de Joyeuse à Anne de Montmorency, 16 septembre 1560 (Correspondance inédite du vicomte de Joyeuse. P. 35).

¹⁹ Crouzet, D. Les guerriers de Dieu: La violence au temps des troubles de religion, vers 1525 – vers 1610. Seyssel, 2005. Vol. 1. P. 501–506.

²⁰ Roussel, B. Pierre Viret en France (septembre 1561 – août 1565), in: *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 1998. Vol. 144. P. 803–839.

²¹ Originaire de Saint-Valéry-en-Caux, il fonde les Eglises de Montpellier (8 février 1560), de Nîmes (23 mars 1561) puis de Villeneuve-lès-Avignon (10 novembre 1561). Calvin est soucieux de mettre fin à sa vive opposition à Jean Mutonis.

²² Wilcox, P. L'envoi des pasteurs aux Églises de France. Trois listes établies par Colladon (1561–1562), in: *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*. 1993. Vol. 193. P. 347–374. Pas moins de 363 Eglises seraient dressées au cours de cette seule année 1561 (Jonathan Reid. French evangelical networks before 1555: Protochurches?: in: La Réforme en France et en Italie. Contacts, comparaisons et contrastes / Éd. P. Benedict; S. Seidel Menchi; A. Tallon. Rome, 2007).

¹⁵ Un seul Nîmois, qui se fait appeler Bois et que Joyeuse ne parvient pas à identifier malgré la demande pressante du roi, avait ainsi avancé 8 000 livres pour cette entreprise (Joyeuse à François II. Joyeuse, 26 septembre 1560, Correspondance inédite du vicomte de Joyeuse. P. 37–39).

¹⁶ Joyeuse précise que ces petits nobles sont communément endettés et que leur position de débiteurs facilite leur contrôle — et leur utilisation — par leurs créanciers, alors que l'essentiel des magistrats du roi «sous main les favorisent» (Joyeuse à François II. Joyeuse, 26 septembre 1560 (Correspondance inédite du vicomte de Joyeuse. P. 37–39).

¹⁷ Joyeuse à Anne de Montmorency, Joyeuse, 27 septembre 1560 (Correspondance inédite du vicomte de Joyeuse. P. 39–40).

Garonne et la Gironde, à eux-seuls, en totalisent 18 %. Bèze et Viret sont présents dans ces deux contrées qui rassemblent plus de 40 % des localités qui s'adressent à Genève pour recevoir un pasteur et dresser une Eglise. Ainsi, quand la guerre éclate, quatre grande provinces synodales sont déjà subdivisées en 23 colloques ou classes : la Guyenne, le Haut-Languedoc-Quercy-Rouergue-Pays de Foix, le Bas-Languedoc et le Dauphiné-Lyonnais, confirmant la précocité et la prépondérance méridionale. Guillaume de Joyeuse met directement en relation cet afflux de ministres — et donc l'érection des Eglises — avec la flambée iconoclaste. Il le répète inlassablement et il le rappelle encore au roi, le 14 avril 1561 :

J'ay trouvé à mon arrivée en ce pays comme en plusieurs villes de ce pays des predicans de Genève y sont esté introduicts qui preschent et dogmatisent et administrent les sacrements a leur mode publicquement et ordinairement²³.

Deux mois plus tard, il voit se dessiner de prochaines guerres civiles :

[I]es villes de ce pays, comme elles s'estoient tresbien contenuee jusques puis quelques temps que se sont remis en leurs premieres follies en aulcune lieux par les predications d'aucuns ministres de Genève qui se sont venus remectre esdictes villes pour dogmatiser et administrer les sacrements a leur mode, publicquement que nous recommence desir une guerre civile esdictes villes tellement madame que depuis de retour desdicts ministres il n'est guiere jour que l'on noyct [n'ouïe] parler de quelque nouveau massacre en quelque lieu, et grandes haynes et bateries les ungs contre les aultres²⁴.

Les conseillers au parlement de Toulouse font la même constatation en accusant les «ministres predicans» d'être à l'origine de «plusieurs desordres, escandales, forces, conventicules et assemblees en armes et rebellion au roy et ses officiers». Ils font les frais du contrôle que les Eglises coordonnées s'efforcent d'assurer sur les courriers qui partent de la province vers la cour. Un des leurs est ainsi intercepté *manu militari* sur le cours stratégique de la Garonne²⁵.

Dans cette atmosphère extrêmement tendue, il semble évident que Théodore de Bèze, les ministres et les députés protestants mandatés par les synodes provinciaux, qui se trouvent alors à la cour de France, ont pris l'initiative de recenser les Eglises et d'en évaluer le potentiel militaire. Cette initiative suit la résolution adoptée en mars 1561 par le deuxième synode national de Poitiers. Aux États généraux de Pontoise (1^{er}–27 août), les Eglises avaient obtenu d'inscrire dans les cahiers de doléances la demande d'être autorisés à se réunir librement dans leurs propres lieux de culte, mais Bèze et les six députés des Eglises choisissent d'exercer une pression plus forte encore. C'est la raison pour laquelle l'amiral gonfle volontairement le nombre des Eglises devant les yeux de Catherine de Médicis, en le montant à 2150²⁶. À partir d'octobre, la mise sur pied d'unités militaires par les Eglises, notamment par le consistoire de Nîmes, prend une tout autre envergure²⁷. En novembre suivant c'est le synode provincial de Guyenne qui le préconise, d'une manière clairement hiérarchisée. Chaque Eglise doit avoir une compagnie à la tête de laquelle sera un capitaine ; au niveau des colloques et du ressort du parlement, des colonels et des chefs généraux rassembleront les contingents²⁸.

L'argent des Eglises

Dès mars 1561, l'avocat toulousain Claude Terlon, lors de la réunion des Etats de Languedoc à Montpellier, propose la vente des biens du clergé pour réduire la dette du roi mais en n'omettant pas de consacrer le surplus aux corps de villes²⁹. L'iconoclasme contribue alors à renflouer les caisses de communautés d'habitants contrôlées par les consistoires. Noailles constate avec étonnement qu'en Guyenne, incités par les prédicants, les iconoclastes brûlent «les ornements et décorements» des églises afin d'en tirer les métaux précieux «pour l'employer aux pouvres et autres

²⁶ Le nombre réel des églises devait être en-dessous de 800 et celui des pasteurs sûrement encore inférieur (*Benedict, P., Formerod, N.* Les 2150 «églises» réformées de France de 1561–1562, in: *Revue historique*, 2009. P. 529–559.

²⁷ Registre du consistoire de Nîmes (BnF. Fr. 8666. F°38v–39).

²⁸ *Théodore de Bèze.* Histoire ecclésiastique des Églises réformées du royaume de France, 1580. Toulouse, 1882. Vol. 1. P. 888.

²⁹ Docteur en droit et avocat, il est capitoul de la Dalbade en 1555. «Et parce que le Roy demandoit advis sur la réunion de son domaine et l'acquittement de ses debtes, on convunt de prendre les biens ecclésiastiques et les reliques» (*Serres, P.* Abrégé de l'histoire du calvinisme de la ville de Montpellier. Montpellier, 1978. P. 32).

²³ Guillaume de Joyeuse à Charles IX, 15 avril 1561 (BnF. Fr. 3186. F.°84).

²⁴ Guillaume de Joyeuse à Catherine de Médicis, 10 juin 1561 (BnF. Fr. 3186. F.°146).

²⁵ Cinq lettres des gens de parlement de Toulouse à Charles IX, 23 août 1561 (BnF. Fr. 15875. F.°154–162).

usaiges»³⁰. À Montpellier, on entrepose ces valeurs dans la maison de ville et on s'émeut quand des Nîmois, qui sont venus prêter mainforte aux Montpelliérains, repartent avec une partie du butin. Voici l'argent nécessaire au soulèvement des Eglises. Joyeuse s'étonne de la richesse des Eglises.

Je ne scayt dou peuvent sortir des grands frais quilz font, tant dassembler comes salaires, gens, entretenir les ambassadeurs et leurs delegués ala court, couvrement de postes, qui viennent tous les jours. Je vous assure monseigneur, que le bon peuple est reduict a grande estremité³¹.

En Guyenne, Monluc a le même étonnement quand elles lui offrent 30 000, puis 40 000 écus seulement pour, dit-il «que je ne prinse point les armes contr'eux et que je les laissasse faire, ne voulant aucunement que pour cela je changeasse de religion»³². L'édit de Juillet, s'il reprenait celui de Romorantin qui interdisait toute assemblée en public ou en privé, accordait l'amnistie générale et recommandait aux officiers du roi de la prudence dans les poursuites. Il encourageait alors les prédications des réformés

plus que jamais dans les lieux où ils estoient les plus forts et dans Montpellier voulant témoigner la haine qu'ils avoient contre les catholiques, ils firent faire des battoirs à trois angles qu'ils apelloint les poussette[s] du concistoire pour les obliger par force d'assister à leurs presches³³.

À l'été 1561, et jusqu'à l'édit de janvier 1562, la «tempête du brisement des images» (*Histoire ecclésiastique*) gagne alors Nîmes, Montpellier, Pézenas, Lunel, Sommières, Marsillargues, Viviers, etc., en Bas-Languedoc, accompagnant Castres, Revel, Lavaur, Gaillac, Rabastens et Montauban en Haut-Languedoc. En Pays de Foix, le gouverneur catholique, le sieur de Pailhès, avait pu obtenir des religionnaires de Mazères qu'ils se dessaisissent de leurs armes, mais il n'avait pas pu empêcher, en

³⁰ Antoine de Noailles à François II, Bordeaux, 18 novembre 1560 (BnF. Fr. 6908. F^o45).

³¹ Guillaume de Joyeuse à Anne de Montmorency, 17 septembre 1561 (BnF. Fr. 3158. F^o45).

³² *Blaise de Monluc*. Commentaires / Éd. P. Courteault. Paris, 1964. P. 479.

³³ *Serres, P.* Abrégé de l'histoire du calvinisme. P. 34.

juin 1561, la vengeance des catholiques. Deux mois plus tard, les religionnaires de Pamiers et de Foix, puis, en décembre suivant, ceux du Mas-d'Azil étendent leur furie iconoclaste³⁴. Généralement, les catholiques, surpris par l'ampleur de ces actions concertées des Eglises, réagissent rarement, comme à Cahors, le 15 octobre, ou bien en Basse-Provence où une véritable vague antiprotestante d'organise, avec les Pénitents et Flassans.

À Montpellier, l'affrontement commence à l'occasion de l'enterrement sur le mode réformé du docteur en médecine Jean Bocaud, en mai 1561³⁵. Il explose avec la prise de l'église de Notre-Dame-des-Tables — symbole de l'autorité consulaire — par les calvinistes, le 24 septembre

³⁴ *Olhagaray, P.* Histoire des comptes de Foix, Béarn et Navarre. Paris, 1629. P. 571–572. Contrairement à ce que laisse entendre ce dernier, ministre protestant qui veut reporter sur les catholiques la responsabilité du commencement des troubles en pays de Foix, une tentative de prise du pouvoir par les protestants a eu lieu à Pamiers dès l'été 1560. Joyeuse avait dû s'y rendre afin de rétablir l'ordre et d'emprisonner les séditeux qu'il n'avait pas pu traduire devant le parlement de Toulouse en raison de la récusation de leurs accusateurs (Joyeuse à François II, 18 septembre 1560 (Bibliothèque nationale de Russie, publié par Édouard de Barthélemy: Correspondance inédite du vicomte de Joyeuse... P. 37). C'est cependant dès 1557, selon un prêtre érudit fuxéen, qu'un consul de Pamiers, avec diverses complicités, avait introduit par surprise des religionnaires dans la cité, qui en avaient expulsé prêtres, moines et catholiques, ruinant la ville. Les ravages s'étaient ensuite étendus à Foix (*Lescazes, J.-J. d.* Mémorial historique, contenant la narration des troubles, et ce qui est arrivé diversement de plus remarquable dans le pays de Foix et diocèse de Pamiés depuis l'an de grâce 1490 jusques à 1640. Toulouse, 1644. Réédition Foix: Imp. Veuve Pomiès, 1891. P. 53–62). Deux ans plus tard, le consulat appaméen, clairement favorable aux calvinistes, avait tenté de s'opposer à l'installation des jésuites par le nouvel évêque Robert de Pellevé, très attaché à la maison de Guises. C'est le prêche public du 2 août 1561 et la profanation d'une image de la Vierge qui l'accompagne qui provoque l'affrontement avec les catholiques et la domination réformée. Le retentissement est grand, à tel point que Suriano, ambassadeur de Venise, accorde autant d'importance à cet événement qu'à la prise d'Orléans (Dépêche du 15 août 1561, *Ruble, A. d.* Jeanne d'Albret et la guerre civile, suite de Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret. Paris, 1897. P. 136; *Théodore de Bèze*. Histoire ecclésiastique des Églises réformées. Vol. 1. P. 954.; Archives départementales de la Haute-Garonne. H 116. IIA. F.°96). En décembre suivant, les jésuites sont chassés de la cité.

³⁵ Les habitants de Montpellier à Catherine de Médicis, 9 juillet 1561 (BnF. Fr. 15875. F.°35).

suivant³⁶. Le consistoire, accompagné d'une vaste foule, venait exiger de pouvoir célébrer leur culte dans le sanctuaire. Il se poursuit par l'assaut de la cathédrale et des autres églises. Dès novembre suivant, le colloque de Montpellier réunit de nombreuses Eglises du Languedoc (Pézenas, Gignac, Montagnac, Clermont, Poussan, Cournonsec, Montbazin, Cournonterral, Mireval, Villemagne, Villeneuve, Fabrègues, Gigean, Frontignan, Lunel, Béziers, Mauguio) qui entendent porter leurs doléances au Etats qui doivent se tenir à Béziers le 20. Elles exigent des temples³⁷. L'édit de Saint-Germain (17 janvier 1562) donne au contraire l'impression de conforter les réformés dans leur effort d'armement, comme en témoignent les ecclésiastiques toulousains.

Depuis la publication de l'édit de janvier dernier plus audacieusement que jamais ils portent toutes sortes d'armes de jour et de nuit, n'ont tenu compte rendre et restituer les esglises, biens dicelles et des personnes ecclésiastiques qu'ils detiennent, mais plus licencieusement que jamais ont bruslé, gasté et pillé plusieurs eglises tout de nouveau, mutilés et battu les pauvres exxlésiatiques apres les avoir [dé]robbés et vollés, et qu'ils ont fait es villes de Gaillac, Sainct Sulpice, Liskle en Jourdain et infinité aultres lieux dudict pais³⁸.

Consistoires et consulats

Dans le Midi, la pénétration du droit romain et du notariat a entraîné la multiplication des consulats, entre le XI^e et le XIV^e siècle. Même si leur répartition n'est pas uniforme — Cévennes et Gévaudan en témoignent — ils sont apparus jusques dans les bourgs et les villages, contrairement à la France septentrionale où le mouvement communal demeure urbain.

La force des conseils politiques et l'accession des juristes au consulat

D'une manière générale, la fin du Moyen Âge avait vu l'assemblée des habitants des villes et bourgs du Midi s'effacer devant des conseils,

³⁶ Guillaume de Joyeuse à Anne de Montmorency, 30 septembre 1561 (BnF, Fr. 3158. F^o38).

³⁷ Corbière, P. Histoire de l'église réformée de Montpellier depuis son origine jusqu'à nos jours. Montpellier/Paris, 1861. P. 38–50. Sur des Eglises rurales rapidement dressées, voir *Secondy, L., Couderc, J.-M.* 10 villages, 10 visages: Entre Coulazou et Mosson. Montpellier, 1985. P. 91–105.

³⁸ Le chapitre et le clergé de Toulouse à Catherine de Médicis, 20 mars 1562 (BnF. Fr. 3182. F^o29).

avec des consuls, véritables organes de décision. Ce resserrement accompagnait inexorablement une concentration du pouvoir de représentation entre les mains de quelques lignages. Dans le même temps, ces consulats affirmaient leur capacité militaire et fiscale, au service de la monarchie³⁹. Ils sont organisés selon des critères professionnels et/ou territoriaux. La prosopographie des édiles municipaux a permis de mettre en valeur un *cursus honorum* qui passait également par des charges au sein de la fabrique des Eglises et de confréries religieuses éminemment «civiques». Leurs prérogatives sont non seulement administratives et judiciaires mais elles s'étendent à la dimension civique de la religion, notamment dans le choix du prédicateur de l'Avent et du Carême. À tel point que l'on s'est interrogé sur le lien possible entre le mouvement général d'exclusion des laïcs de la gestion du sacré à la fin du Moyen Âge et l'extension de la Réforme⁴⁰.

Remarquons, entre une assemblée générale des habitants de moins en moins convoquée, et donc efficiente, et un consulat oligarchique, le rôle majeur du conseil politique intermédiaire. Composé d'anciens consuls et vivier de futurs édiles, extension des fratrices consulaires, il épaula le consulat selon des modalités variées et, dans certains cas, il peut entrer en opposition avec lui⁴¹. Difficile à cerner parce que fluctuant, cet organe n'a pas été suffisamment étudié. Pourtant, c'est lui qui valide les décisions

³⁹ Garnier, F. Un consulat et ses finances: Millau (1187–1461). Paris, 2006. P. 180–227. Dans les localités où le régime consulaire n'était pas établi, on parlait de syndics, qui s'entouraient de conseillers désignés par eux-mêmes. Les fonctions des syndics et des consuls étaient identiques, voir *Cayla, P.* Essai sur la vie des populations rurales à Ginestas et dans ses environs au début du XVI^e siècle: 1519–1536. Carcassonne, 1938. P. 25–41.

⁴⁰ Lemaitre, N. Finance des consulats et finances des paroisses dans la France du Sud-Ouest (XIV^e–XVI^e siècle), in: *L'hostie et le denier. Les finances ecclésiastiques du haut Moyen Âge à l'époque moderne*, 1991. P. 101–117.

⁴¹ Rodez étant divisé en deux consulats, les conseillers sont 9 au Bourg et 12 à la Cité (*Mouysset, S.* Le pouvoir dans la bonne ville: Les consuls de Rodez sous l'Ancien régime. Rodez; Toulouse, 2000. P. 126–136). Composé de 20 à 50 personnes, il est appelé «conseil général» à Albi, voir *Cabayé, O.* Albi au XVI^e siècle: Gens de bien et autres «apparens». Albi, 2008. P. 47–48. À L'Isle-Jourdain, on l'appelle le «conseil ou syndicat», généralement composé de 20 à 40 personnes, mais avec un écart de 8 à 100 suivant les années (*Saverne, J.* L'Isle-en-Jourdain (Gers): Son histoire. Gimon, 1914. P. 140–142).

principales du corps de ville et, lorsqu'apparaît une nouvelle structure d'influence, le consistoire protestant, deux légitimités s'affrontent au sein des communautés d'habitants⁴².

À Montpellier, par exemple, depuis le milieu du xv^e siècle, les notaires, les avocats et autres gens de robe de Montpellier réclamaient l'accès au consulat. Ce dernier, apparu dès 1141, maintenait l'usage de recruter les quatre premiers consuls parmi les changeurs, bourgeois et marchands et les deux autres parmi les «arts mécaniques» et les laboureurs. En 1483, le «conseil des Vingt-quatre» est créé. Se substituant, de fait, à l'ancienne assemblée générale des habitants, il est désigné par les consuls sortants et il délibère avec les consuls sur les affaires importantes. Elle se compose de trois consuls qui sortent de charge, de deux nobles, deux chanoines, six officiers du roi à la cour des Aides (fixée à Montpellier en 1467), à la sénéchaussée et au Bureau des trésoriers de France, deux avocats, deux notaires et deux procureurs. Les robins ont désormais la majorité dans cette sorte de conseil municipal, dans un moment où la ville marchande s'efface devant la capitale administrative. En 1529, un notaire devient troisième consul et on commence à désigner au consulat des présidents ou conseillers à la cour des Aides, qui refusent d'abord. En 1545, François I^{er} leur ordonne, ainsi qu'à tous ses officiers de justice, d'accepter le consulat s'ils y sont élus.

Selon des modalités diverses, on assiste à un phénomène similaire à Toulouse, Poitiers, Nîmes ou Saint-Flour, où les gens de robe fournissent désormais le quart à la moitié des consuls ou échevins, alors qu'à Lyon ils contrôlent déjà à peu près tout le consulat après 1450. Cette importance relative des hommes de loi jusque dans les villes secondaires et même les simples bourgs est un phénomène spécifique au Midi

⁴² Hauser, H. Études sur la réforme française. Paris, 1909. P. 199–202.; Garrisson, J. Protestants du Midi. P. 31–33. À Carcassonne, la dernière réunion du conseil général a lieu en juillet 1562, après la tentative avortée des huguenots de s'emparer de la ville. Alors que les quatre consuls s'appuyaient sur un conseil politique de 24 notables, il est décidé, en 1572, d'instaurer un conseil restreint, voir *Ricalens*, H. Castelnaudary au temps de Catherine de Medicis, Comtesse de Lauragais: Approche sociale et économique d'une ville présidiale du Languedoc au XVI^e siècle. Toulouse, 1999. P. 23–26.

français. Cette «diffusion capillaire» des gradués en droit leur permet de bénéficier du renouvellement des élites au lendemain de la grande dépression au détriment de l'ancienne aristocratie déclinante⁴³. Ces lettrés et humanistes seront les plus sensibles aux idées nouvelles.

Le «noyautage» des consulats par les consistoires calvinistes

Avec l'extension de la Réforme, l'enjeu est alors de contrôler les consulats par l'intermédiaire des conseils politiques. À Nîmes, Guillaume de Joyeuse constate, qu'au moment de la conjuration d'Amboise, «le grand nombre de ceste religion [réformée] estant desja saysis de la ville», le consulat comme le présidial sont sous l'emprise des réformés. Il s'en suit que le «peuple [de Nîmes] a prinses les armes nous montrant assez une révolte» et que les quelques magistrats qui s'opposaient à ce contrôle de la cité par le consistoire ont été contraints de quitter la ville. Ils «n'ont eu d'autre expédient que de vuidier la ville, et encore en estant hors n'ont sceu trouver aultre seureté en part de Languedoc que en ma maison [le château de Joyeuse, en Vivarais] car ils sont menassés que de la mort par ceste canaille»⁴⁴. À partir de ce moment-là, les ministres venus de Genève affluent en Bas-Languedoc⁴⁵.

Il en est de même dans le diocèse de Pamiers, selon une chronologie aussi précoce⁴⁶. Lors des élections consulaires de Pâques 1561, les huguenots de Pamiers s'emparent des six mandats municipaux et appellent

⁴³ Verger, J. Les gradués en droit dans les sociétés urbaines du midi de la France à la fin du Moyen Âge, in: *Milieus universitaires et mentalité urbaine au Moyen Âge* / Éd. D. Poirion. Paris, 1987. P. 145–156; Coulet, N. Les juristes dans les villes de la Provence médiévale, in: *Les sociétés urbaines en France méridionale et en péninsule ibérique au Moyen Âge*, 1991. P. 311–327.

⁴⁴ Guillaume de Joyeuse à François II, Nîmes, 26 avril 1560, à Anne de Montmorency, Joyeuse, 5 septembre 1560, au cardinal de Tournon, 8 septembre 1560. Voir également Joyeuse à François II, 8 septembre 1560, Bibliothèque nationale de Saint-Pétersbourg (publié par Correspondance inédite du vicomte de Joyeuse. P. 29–33).

⁴⁵ Joyeuse à Anne de Montmorency, 16 septembre 1560; Joyeuse à François, duc de Guise, 16 septembre 1560 (Correspondance inédite du vicomte de Joyeuse. P. 35–36).

⁴⁶ Vidal, J.-M. Histoire des évêques de Pamiers: 1467–1626. Castillon, 1931. P. 150.

immédiatement ministres et diacres⁴⁷. Le processus est identique à Foix durant les mois suivants et les Eglises sont dressées dans la vallée de la Lèze au fur et à mesure que les consulats adoptent la Réforme⁴⁸.

À Montauban, les assemblées se multiplient et les réformés s'emparent de l'église Saint-Louis, en janvier 1561. Le parlement de Toulouse tente, sans succès, de parer leur conquête du consulat en envoyant le sénéchal, en mai⁴⁹. Le 15 août suivant, les réformés entrent «de voys de fait léglise principale de Saint Jacques et brusle[nt] les ymaiges, rompe[nt] autels, ravys[sent] et empourt[ent] les meubles bat[tent] ung consul et ung consul et ung religieux quy y estoit pour prescher»⁵⁰. Les réformés montalbanais contrôlent désormais le consulat. Quelques jours plus tard, à Lavaur, le baron d'Ambres trouve

Le peuple en grand trouble et en danger de grandes émotions la pluspart tenant le party du ministre avec les armes estant soutenu tant par aucuns de la noblesse que des aultres esglises⁵¹.

⁴⁷ Depuis 1300, l'élection des consuls ne se réalisait plus par le suffrage direct des chefs de famille mais par l'intermédiaire d'une assemblée de notables. Cependant, à l'aube des troubles religieux, chanoines et consuls s'affrontaient continuellement et les élections consulaires donnaient lieu à des fraudes répétées, malgré l'effort de correction du parlement de Toulouse, qui retire notamment au consulat ses pouvoirs de justice pour ne leur laisser que la police (*Baby, F. Histoire de Pamiers. Pamiers, 1981. P. 219–221*). L'évêque Pellevé, coseigneur avec le comte de Foix, casse l'élection de 1561 et nomme de nouveaux consuls réputés catholiques, mais trois d'entre eux se déclareront réformés (Archives départementales de la Haute-Garonne. H 116. IIA. F.°16–18).

⁴⁸ Trois premières Eglises (Bélesta, La Bastide et Calmont) ont été dressées sous l'impulsion du seigneur du lieu, le baron d'Audou pour les deux premières et le vicomte de Calmont pour la dernière. Les autres le sont avec le soutien des consulats, accompagnant la prise de la ville (*Pébay-Clottes, I. Eglise catholique et églises réformées dans le Comté de Foix (1559–1643)*, in: *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, 1988. Vol. 43. P. 93–216*).

⁴⁹ La Réforme à Montpellier / Éd. L. Guiraud. Montpellier, 1918. Vol. 2. P. 447–448; 453; *Benoit, D. Les origines de la Réforme à Montauban. Montauban, 1910*.

⁵⁰ En juillet, les «assemblées et presches» se poursuivant à Villefranche-de-Rouergue, «tous les cordelliers auroyt esté tirés de leur couvent et faicts prisonniers saisy et occupé ledict couvent, les ymages et autels ruynés y continuant leurs presches» (Les gens de parlement de Toulouse à Catherine de Médicis, 23 août 1561, BnF. Fr. 15875. F.°162).

⁵¹ François de Voisins, baron d'Ambres, à Charles IX, 29 août 1561 (BnF. Fr. 15875. F.°166).

Là encore, l'intervention d'un pasteur calviniste est déterminante et Ambres témoigne d'une organisation militaire précoce des réformés avec le concours de nobliaux et, surtout, de la coordination d'autres Eglises du colloque. À Castres, en juillet, les consuls ont participé à une cène célébrée en grande pompe⁵². Guillaume de Joyeuse dénonce une même opération concertée dans tout le gouvernement de Languedoc.

Et quant aux assemblées il y a peu de lieux en ce gouvernement où il ne sen face, et encores ce que reste de sain, j'entends d'heure en heure, nouvelles quilz font forcés de se mectre de leur traing [joindre au gros de la troupe], et ny a si meschant petit lieu ou ils n'aient assemblé d'estrangers avecq forces [troupes d'hommes armés] en délibération de faire teste [résister], si force leur vient.

Quelques jours plus tard, il constate que les

séditieux auprès ce jours [ont] entrepris tous généralement de saisir les églises principales des villes comme ilz ont fait en plusieurs lieux [...] ils tiennent les champs et assaillent les villes et ont saisi Lapérouse [Lapeyrouse-Fossat], Reaulmont, Rabastens, Rance [St-Sernin-sur-Rance], Castres et quelques aultres villes de vodict gouvernement⁵³.

Plusieurs corps de villes qui entendent demeurer catholiques s'inquiètent et sollicitent de Joyeuse de pouvoir lever des taxes afin de payer des gens de pied pour se garder. Sans les y autoriser, il leur permet «de prendre les armes pour l'observation des ecclits du roy»⁵⁴. En novembre, le baron de Terride révèle à son tour la remarquable organisation militaire des Eglises du Haut-Languedoc. Castres, Rabastens, Montauban et Villefranche-de-Rouergue possèdent leurs «forces» armées. Alors qu'il poursuit deux séditieux jusqu'à Lavaur, il réalise que l'un d'eux a

Autorité et comandement sur tous, pourtant armes prohibées avecques une grand force et assemblée de gens quil a fait venir despuis ma venue audict Lavaur, tant des montaignes que villaiges circonvoyns armés ordinairement tant de nuict que de jour⁵⁵.

⁵² La Réforme à Montpellier. Vol. 1. P. 474.

⁵³ Guillaume de Joyeuse à Anne de Montmorency, 30 septembre 1561 (BnF. Fr. 3158. F. 38).

⁵⁴ BnF. Fr. 3158. F. 38.

⁵⁵ Antoine de Lomagne, baron de Terride, à Anne de Montmorency, 23 novembre [1561] (Archives du château de Chantilly. L. Vol. XVIII. F. 230).

Ce même homme s'est rendu maître de Castres où «touts luy obeysent mesmes lesdicts seditieux et rebelles» qui montent la garde contre une éventuelle tentative de reprise de la ville par les catholiques⁵⁶. Joyeuse, qui parvient à contrecarrer le contrôle de Béziers par les réformés, est l'objet de plaintes de la part de leurs députés à la cour et il doit se justifier auprès de la reine mère⁵⁷. Il est cependant maintenu dans ses charges et Antoine de Crussol est envoyé en Languedoc, Provence et Dauphiné, où il ne pourra pas résister à la vague⁵⁸. En complète déréliction, les catholiques de Lyon comme le clergé de Bordeaux supplient le connétable de Montmorency d'intervenir⁵⁹.

L'évolution est encore plus nette en Dauphiné, à Nîmes et dans ses appendices du Vivarais et du Velay, où l'influence de Genève est précoce et forte⁶⁰. Comme en Gascogne, ce sont des églises des cordeliers dont les réformés s'emparent pour prêcher, à Valence, dès le 31 mars, puis à Montélimar et à Romans le mois suivant. Le 20 juin 1560, la destruction d'un calvaire à Gap marque le début de l'assaut calviniste. Le retour de Farel, l'année suivante, vivifie les communautés. Il visite les consistoires de Gap, de Die et de Grenoble et un synode se tient à Die. C'est en inter-

⁵⁶ Archives du château de Chantilly. L. Vol. XVIII. F. 230.

⁵⁷ Le ministre Antoine Vivès, qui était venu y établir une Eglise, avait été assassiné (*Théodore de Bèze*. Histoire ecclésiastique des Églises réformées du royaume de France, 1580. Toulouse, 1882. Vol. 2. P. 475–477). Guillaume de Joyeuse à Catherine de Médicis, 4 décembre 1561 (BnF. Fr. 15875. F.°264).

⁵⁸ «Instructions données au sieur de Crussol, allant en Languedoc, Daulphiné et Prouvence», décembre 1561 (BnF. Fr. 15875. F. 434–435).

⁵⁹ Le clergé de Bordeaux à Anne de Montmorency, 24 décembre 1561 (Archives du château de Chantilly. L. Vol. XVIII. F.°124). Voir également : les catholiques de Lyon à Anne de Montmorency, 2 décembre 1561 Archives du château de Chantilly. L. Vol. XVIII. F.°119).

⁶⁰ *Mours*, S. Le Protestantisme en Vivarais et en Velay, des origines à nos jours. Valence, 1949. Réédition Montpellier: Les Presses du Languedoc, 2001. P. 21–42; *Tulchin*, A. A. The Reformation in Nîmes: PhD diss., University of Chicago. Chicago, 2000. Nous attendons la publication prochaine, par le même auteur, de *Tulchin*, A. A. That men would praise the Lord: The Reformation in Nîmes, 1530–1570. New York/Oxford, 2010. Une étude précise sur la société nîmoise des années 1550–1562 et son adhésion au protestantisme, qui devrait compléter l'étude antérieure d'Ann H. GUGGENHEIM (*Guggenheim*, A. H. Calvinism and the Political Elite of Sixteenth Century Nîmes: PhD diss., New York University. New York, 1968).

venant maladroitement dans les élections consulaires de Valence, dont il voulait exclure les réformés, que le lieutenant général en Dauphiné pour Guise, La Mothe-Gondrin, sera assassiné (27 avril 1562). Une assemblée politique de gentilshommes réformés, à Valence, le remplace par le baron Des Adrets, tenant du prince de Condé. Hormis Embrun, toutes les villes du Dauphiné passent au pouvoir des huguenots, dès les premiers jours de mai 1562.

En 1559, Guillaume Mauget, ministre, s'installe à Nîmes. À l'été 1561, c'est Antoine Vivès qui est envoyé de Genève pour fonder le consistoire de Béziers. Anciens et surveillants proviennent alors des conseils politiques. À Montpellier, la pénétration du Conseil des Vingt-Quatre par le consistoire est encore plus évidente lorsque les délibérations du premier font place au second sur le même registre. Les consulats sont alors contrôlés par les Eglises. Colloques et synodes contribuent à mettre en réseau ces consistoires civiques. C'est Guillaume Mauget qui vient de Nîmes pour dresser l'Eglise de Montpellier le 8 février 1560 et désigner des ministres avant l'arrivée de Jean Chassinon dit La Chasse, depuis Genève *via* Meaux⁶¹. Théodore de Bèze note combien, cette année-là, dès que le calviniste Guillaume de Chaume, seigneur de Poussan, devient premier consul de Montpellier «les assemblées se firent sûrement, avec un accroissement merveilleux⁶².» Mais l'église doit être «redressée» par La Chasse, à son retour du synode général de Poitiers, le 16 février de l'année suivante⁶³. Bèze ne dit mot du successeur du sieur de Poussan, l'avocat Jacques David, docteur ès droits et coseigneur de Montferrier, premier consul du 25 mars 1561 au 24 mars 1562. C'est pourtant lui qui joue un rôle déterminant dans la domination protestante sur Montpellier⁶⁴. Bèze reconnaît, en creux, cette domination sur le conseil des Vingt-Quatre et sur le consulat lors de l'attaque de la cathédrale en écrivant que

⁶¹ *Théodore de Bèze*. Histoire ecclésiastique des Églises réformées. Vol. 2. P. 122–123.

⁶² *Théodore de Bèze*. Histoire ecclésiastique des Églises réformées. Vol. 2. P. 182; La Réforme à Montpellier. Voir également: Théodore de Bèze. *Correspondance*. Genève, 1963. T. 3: 1559–1561 / Éd.H. Meylan, A. Dufour.

⁶³ *Théodore de Bèze*. Histoire ecclésiastique des Églises réformées. Vol. 2. P. 477.

⁶⁴ *Théodore de Bèze*. Histoire ecclésiastique des Églises réformées. Vol. 2. P. 166–170; 185–191; 221–223.

les consuls ayans assemblé un conseil général, non seulement de tous les magistrats, mais aussi des plus notables de la ville, voire jusques à quelques uns de bas estat, sans respecter ni l'une ni l'autre religion, il fut résolu que certains députés de la religion romaine iroient faire les remontrances aux chanoines⁶⁵.

L'union des Eglises dans le Midi

Depuis Genève, Calvin ne peut répondre à l'ampleur de la demande en ministres, et un colloque se tient à Montpellier le 12 novembre. Il est alors établi dans cette ville «une théocratie calviniste», calquée sur celle de Genève. Au sommet sont les ministres, puis le Consistoire, enfin le Conseil politique de l'Église, créé le 20 décembre 1561⁶⁶. Les prédications de Pierre Viret à travers le Languedoc ont-elles vraiment été aussi apaisantes qu'il le prétend ? Dans une missive dont l'authenticité ne nous semble pas assurée, le ministre aurait exhorté les huguenots à se conformer à l'édit de janvier 1562⁶⁷.

⁶⁵ *Théodore de Bèze*. Histoire ecclésiastique des Églises réformées. Vol. 2. P. 478–479. Il évoque à nouveau la réunion d'un «conseil général» qui délègue deux notables auprès de Charles IX, lequel répond par lettres du 15 novembre 1561, favorable aux catholiques, qui ordonnent la restitution des églises et biens saisis. Mais un accord survient le 22 suivant entre les ecclésiastiques et les réformés de Montpellier pour se répartir équitablement les lieux de culte (*Théodore de Bèze*. Histoire ecclésiastique des Églises réformées. Vol. 2. P. 479. Pierre Serres stigmatise dans ce dernier la «lacheté et condessence execrable» des chanoine cathédraux (*Serres, P.* Abrégé de l'histoire du calvinisme. P. 34).

⁶⁶ *Philippi, J.* Histoire des troubles de Languedoc, 1560–1600, in: *La Réforme à Montpellier* / Éd. L. Guiraud. Montpellier, 1918. Vol. 2. P. 67–69. «Délibérations du conseil général de Montpellier sur les assemblées publiques des calvinistes, 24 septembre 1560» (A. M. Montpellier. BB 393. F.°42v–44v, publié par La Réforme à Montpellier. P. 337–342.). Le 19 décembre suivant, le comte de Villars épure le Conseil des Vingt-Quatre. «Le 20 décembre 1561 fut dressé un Conseil politique de l'Église» (Histoire de l'Église de Montpellier, in: *La Réforme à Montpellier* / Éd. L. Guiraud. Montpellier, 1918. Vol. 2. P. 263–264).

⁶⁷ Pierre Viret aux églises de Languedoc, Nîmes, 15 janvier 1562 (Epistolae Petri Vireti: The previously unedited letters and a register of Pierre Viret's correspondence / Ed. M. W. Bruening. Genève, 2012. P. 417–419. Notons cependant que le manuscrit de cette lettre demeure inconnu et que celle-ci nous est seulement révélée par sa retranscription dans *l'Histoire ecclésiastique* (Vol. 2. P. 480–481). Voir: *Roussel, B.* Pierre Viret en France septembre. Curieusement, la lettre de Viret est rédigée le 15 janvier, précédant de deux jours l'édit de pacification dit de Janvier qui, lui-même, n'est publié que le 7 février suivant. Elle répondrait à la demande que Crussol

La multiplication des Eglises et le contrôle des consulats s'accompagnent, dans la dynamique de l'ordre de recension des Eglises, de création de syndicats qui permettent de mobiliser colloques et synodes provinciaux. Cette pratique était habituelle aux communautés d'habitants qui entendaient se regrouper afin de se faire représenter devant une juridiction ou bien un officier du pouvoir central pour revendiquer des droits⁶⁸. Le 21 septembre 1561, une nouvelle «esmotion et sedition de peuple» a lieu à Nîmes et les coupables sont couverts par les consuls. Quelques jours après, les réformés «auroient prins d'amblée le couvent des cordeliers de ceste ville où ils font presches, et comme je suis informé tiennent garnison avec armes dans ledict couvent pour garder le temple»⁶⁹. Le 12 novembre suivant, le consistoire de Nîmes demande aux colloques de la région de former des syndicats et d'envoyer aux députés à la cour des mémoires qui signalent l'augmentation sensible du nombre des Eglises⁷⁰. Le même jour, c'est le colloque de Montpellier qui fait de même afin de réclamer des temples et de présenter leurs doléances aux États de Languedoc qui doivent se tenir à Béziers⁷¹. Une semaine plus tard, 53 villes et villages du colloque de l'Albigeois font de même⁷².

fait au consulat - désormais réformé — de Montpellier de respecter l'ordonnance royale du 15 novembre. La domination réformée s'étendra jusqu'à l'établissement d'un régime mi-parti sur le consulat, en décembre 1563, par le nouveau gouverneur Henri de Montmorency-Damville, lequel, aux élections suivantes, choisit lui-même «les consuls des villes et villages», tous catholiques (Chroniques du Petit Thalamus, année 1564, in: *La Réforme à Montpellier* / Éd. L. Guiraud. Montpellier, 1918. Vol. 2. P. 227–228). Le passage de la cour conforte le rétablissement catholique (*Granval, A.* Le séjour du roi Charles IX à Montpellier du 17 au 30 décembre 1564: Mémoire de master 1. Montpellier, 2010).

⁶⁸ *Cayla, P.* Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648. Montpellier, 1964. P. 660–661; *Dognon, P.* Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc: Du XIIIe siècle aux guerres de religion. Toulouse-Paris, 1895.

⁶⁹ Calvière à Catherine de Médicis, 2 octobre 1561 (BnF. Fr. 15875. F.°231).

⁷⁰ Registre du consistoire de Nîmes (BnF. Fr. 8666. F.°33).

⁷¹ *La Réforme à Montpellier*. Vol. 2. P. 262. C'est Pierre Chabot, «député des églises de Languedoc, estant finalement ouï, [qui] remontra plusieurs poincts appartenans à la conservation du repos public» (*Théodore de Bèze*. Histoire ecclésiastique des Églises réformées. Vol. 2. P. 477).

⁷² Syndicat du colloque de Castres, 1561, in: *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 1861. Vol. 10. P. 348–351.

Des associations similaires se forment en Dauphiné⁷³. Monluc constate l'intensité de la mobilisation en Agenais, quand, en janvier 1562, il rencontre près de La Plume un ancien soldat de sa «compagnie en Piemont» qui, ayant été fait capitaine de l'église de Nérac, obéit au ministre Boisnormand en faisant «la levée des deniers» et «les enrrollements de gens». «Et quelles diables d'églises sont cecy, qui font les capitaines?» s'exclame Monluc⁷⁴.

Lorsque la vague iconoclaste est déclenchée, l'action des Eglises est coordonnée, ce qui la rend terriblement efficace. Les milices de différents lieux sont rapidement regroupées, atteignant des effectifs redoutables qui ne peuvent qu'écraser les quelques gardiens présents. Tous les observateurs notent alors la présence de nombreux étrangers dans ces opérations. C'est ce que constate Joyeuse lors de l'assaut de la cathédrale Saint-Pierre, à Montpellier, modifiant quelque peu la relation que Théodore de Bèze a faite de ces événements.

Lundi dernier estant assemblés en ladicte ville environ deux mil hommes armés, voulant a que les ungs disent saisir lesglise St Pierre principale de ladicte ville et s'en impatroniser et les aultres pour fere ostés dix ou douze soldats qui estoient en ladicte eglise là mis par les chanoynes pour la garde dicelle de peur d'ung pillage, veu le nombre d'estrangiers qu'estoient en ladicte ville. L'execution a esté que lesdicts estrangiers sont entrés par force dans ladicte esglise et après l'avoir pillée, ont tué environ vingt cinq ou trente personnes dans ladicte esglise et entre aultres quelques chanoynes et deux prescheurs qui preschaient tous les jours assemblées⁷⁵.

Ces soldats étrangers «se sont mis dans les maisons des principaulx de la ville, n'estant de leur secte et y ont vescu a discretion». Le 23 octobre, «trois cents soldats armés» sortent de Montpellier en déclarant «qu'ils allaient piller quelques monastères et maisons de gentilshommes la autour»⁷⁶. L'historien catholique Pierre Serres confirme

la participation des Nîmois au pillage de la cathédrale Saint-Pierre⁷⁷. Joyeuse sait la responsabilité des consuls et du lieutenant criminel dans ces excès et il refuse de transmettre au roi les procédures qu'ils ont fait sur ces événements dans le seul but de «couvrir les excès qu'on a commis en ladicte ville, et qu'ils continuent faire journellement». Les religieux et les catholiques ont fui la ville, mais le consistoire a du mal à contrôler les soldats stipendiés.

Il ny a rien si vray que ceulx de la nouvelle religion ont mis en leurs eglises par deça si grande quantité de meschant et gens sans adveu qui n'ont nulle religion qua present, ils nen sont pas maistres et sont bien aise d'avoir paix avecquezs eulx, et ace que je croy et veoy ils en sont bien emeschés [embarrassés] et vouldroient bien trouver le moyen de les renvoyer s'ils pouvoient. Toutesfois pour estre entretenus en leurs services de vivre ils sont constraints de dissimuler et de endurer d'eulx mesmes beaucoup de choses insuportables⁷⁸.

Joyeuse peste en mesurant le double jeu des réformés montpelliérains qui adressent au roi «des requestes declarant quils désirent vivre en paix et le veulent, sans molester personne», déclarant que si l'un d'entre eux agit de manière répréhensible «ils veullent a leurs propres cousts et despence les mectre entre les mains de ses officiers pour en estre faictes les pugnitions requises». À tel point que le roi de France, sous l'influence du roi de Navarre, demande à Joyeuse de renvoyer les compagnies de Francisco d'Este et du prince de Salerne qu'il avait appelées pour rétablir l'ordre⁷⁹.

C'est au synode clandestin du plateau des Aiglades que Sans Tartas, ministre de Sauve, réunit quinze pasteurs qui décident des destructions du printemps 1561. L'attaque coordonnée du château du baron de Fumel, en novembre suivant procède également d'une action coordonnée des consistoires environnants dans une forme de justice immanente et expéditive⁸⁰. Elle répond aux vexations que le baron avait fait subir aux

⁷³ Serres, P. Abrégé de l'histoire du calvinisme. P. 33.

⁷⁴ Guillaume de Joyeuse à Anne de Montmorency, 28 octobre 1561 (BnF. Fr. 20507. F.°142–143).

⁷⁵ BnF. Fr. 20507. F.°142–143.

⁷⁶ Brunet, S. Affrontements religieux et résistances anti-seigneuriales dans le sud-ouest de la France (vers 1560–1562), in: «Haro sur le seigneur!» *Les luttes anti-seigneuriales dans l'Europe médiévale et moderne*, 2009. P. 167–186; Brunet, S. De l'Espagnol dedans le ventre. P. 50–53.

réformés de Condat, frappant un diacre dans le temple, le 21 novembre. Le marchand Balthazar Vaquié réunit le consistoire dans sa maison et, grâce au secours des «gens des autres proches églises», deux jours plus tard, une troupe de 1500 à 2000 hommes provenant de près d'une trentaine de localités alentour assiège le château. Sur la liste des 223 inculpés, les activités de 45 d'entre eux peuvent être précisées. Il s'agit d'artisans, mais aussi d'un apothicaire, d'un notaire, d'un procureur, d'un greffier, d'un receveur, de trois prêtres défroqués et d'un consul de Fumel. La présence d'un juge ordinaire de l'Agenais et d'autres gens de justice parmi les insurgés contribue à donner à cette action un cadre pseudo-judiciaire. Cette révolte avait été précédée d'autres attaques contre les seigneurs catholiques de l'Agenais-Comdomois. Dès juin 1560, Monluc avait été assiégé dans son château d'Estillac par une bande de 500 à 600 hommes⁸¹. Mais les agressions se multiplient à partir de l'été suivant. «À la cloaque [mère poule] et aux poulets, il faut tout tuer et que la race s'en perde!» s'écrit-on en massacrant le baron de Fumel et en humiliant son épouse.

Au mois de juillet les troubles pour le fait de la religion auroient été commencés au pays de Guyenne, et mesmes en plusieurs lieux et villes du comté d'Armagnac, ausquels lieux se faisoient assemblées de gens de la religion nouvelle en armes contre nos edicts, prohibitions et proclamacions sur ce faites, rompant en brizant journellement les temples et ymaiges des esglises desquelles ils se pouvoient saisir, à cause de quoy les gentils-hommes des environs estant de la religion catholicque, ayans esté menassés par les gens de la religion nouvelle, se seroient tenus à leurs gardes⁸².

La coordination des milices des Eglises permet donc d'assembler un nombre impressionnant d'hommes armés. On parle de 2000 hommes assiégeant le château de Frégimont, près de Fumel, le 19 août, et d'autant, six jours après, contre le château de Lestelle près de Tournon.

Des prédications subversives

Nous disposons de quelques témoignages concernant le contenu des prédications de ces nombreux ministres. Elles concordent sur leur tona-

⁸¹ François II à Antoine de Bourbon, Chambord, 16 juin 1560 (BnF. Fr. nv. acq. fr. 1234. F.°164-165).

⁸² Lettre de rémission accordée à Bertrand de Lavardac par Charles IX, Toulouse, février 1565 (*Samaran, C.* En Armagnac, au temps des «troubles» (1561 et 1567), in: *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1964. Vol. 65. P. 7-24).

lité anabaptiste. Dès octobre 1560, Pierre d'Albret, évêque de Comminges et grand-oncle de Jeanne, révélait à Philippe II «[qu']on promet aux gens du peuple que bientôt ils seront délivrés des impôts et des redevances qu'ils paient aux seigneurs»⁸³. L'année suivante, Burie, lieutenant général en Guyenne écrit au roi:

Ils se vantent de ne paier plus les dixmes et droits de l'Eglise, et se vantent publiquement qu'ils ne vous paieront plus de tailles ne les debvoirs aux seigneurs⁸⁴.

Certains ministres même s'inquiètent de la tournure subversive prise par les événements, comme Jean Barrelles, ou encore ce ministre révélé par l'ambassadeur d'Espagne Chantonay qui, tentant de «reprandre et [de] leur montrer quel mal ils se faisaient à eux-mêmes» à des habitants de l'Agenais qui «refusant de payer les impôts au roi, allaient pillant et volant tout ce qu'ils pouvaient, surtout les maisons des catholiques dans les villes et dans les faubourgs, mais aussi plusieurs appartenant à des hérétiques», manque d'être lynché en chaire par la foule⁸⁵.

Théodore de Bèze n'y avait-il pas, lui-même, contribué par son *Traité de l'autorité du magistrat*⁸⁶. Dans celui-ci, il avait d'abord suggéré que les «magistrats inférieurs» avaient le droit et le devoir de résister aux autorités supérieures si cela leur semblait nécessaire pour protéger «la pureté de la religion» contre un souverain qui combat «le règne du Christ». L'idée de la résistance des magistrats inférieurs deviendra l'idée centrale du *Droit des magistrats* (1574). Il compte parmi ces officiers inférieur les

Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, Barons, Chastellains qui ont jadis esté estats et charges publiques, qui se commettoient par ordre legitime, et qui depuis, pour estre devenues dignitez hereditaires, n'ont

⁸³ Pierre d'Albret à Philippe II, Nérac, 16 septembre 1560 (Archivo General de Simancas. Estado K. 886. N. 170).

⁸⁴ Charles de Coucy, sieur de Burie, à Charles IX, 10 juin 1561 (*Archives historiques de la Gironde*. Vol. X. P. 60). Voir aussi Charles IX à Antoine de Bourbon, sur «ce mal [...] que les gentilshommes du pais ne peuvent plus souffrir» (*Archives historiques de la Gironde*. Vol. XIII. P. 163).

⁸⁵ Thomas Perrenot de Chantonay à Philippe II, Poissy, 5 janvier 1562 (AGS. Estado K. 1497. N. 3).

⁸⁶ *Théodore de Bèze*. De haereticis a civili magistratu puniendis libellus, adversus Martini Bellii farraginem, et novorum academicorum sectam. Geneva, 1554. Trad. fr.: *Traité de l'autorité du Magistrat en la punition des hérétiques*. S.l., 1560.

pourtant changé de nature de leur droit et autorité ; comme aussi il faut comprendre en ce nombre les officiers electifs des villes, tels que sont les Maires, Viguiers, Consuls, Capitoux, Scindiques, Eschevins, et autres semblables.

La stigmatisation d'une certaine noblesse et l'appel aux magistratures urbaines électives sont très clairs. Si Bèze accordera également un pouvoir de résistance aux États Généraux, l'auteur du *Vindiciae contra Tyrannos* (1579), considérant la situation de minorité des huguenots, ne comptera que sur ces dernières. Le Midi des consulats offre un terrain de prédilection pour réaliser ce programme. S'il avait ensuite recommandé une résistance seulement passive dans sa *Confession de la foy chestienne* (rédigée en 1558 et publiée l'année suivante), les événements le conduisent à récrire complètement les articles concernant le droit à la résistance dans l'édition latine de 1560, en reprenant et en étendant l'obligation du magistrat à punir l'hérésie. C'est le cosmographe catholique, et commingeois, François de Belleforest qui, dans un texte polémique publié en 1569, défend l'idée que le protestants révoltés de Toulouse, en 1562, ont agi à l'instar de Thomas Münzer et des paysans allemands contre les princes⁸⁷.

Nous pouvons désormais accorder plus de crédit aux déclarations de Blaise de Monluc qui, lui aussi, avait écouté les prêches réformés à Nérac.

Les ministres prêchoient publiquement que, s'ils se mettoient en leur religion, ils ne payeroient aucun devoir aux gentilshommes, ny au Roy aucunes tailles que ce qui luy seroit ordonné par eux. Autres preschoient que les roys ne pouvoient avoir aucune puissance que celle qui plairroit au peuple. Autres preschoient que la noblesse n'estoit rien plus qu'eux ; et, de fait, quand les procureurs des gentilshommes demandoient les rentes à leurs tenanciers, ils leur respondoient qu'ils leur montrassent en la Bible s'ils le devoient payer ou non, et que, si leurs predecesseurs avoyent esté sots et bestes, ils n'en vouloient point estre.

Quelques-uns de la noblesse se commençoient à se laisser aller, de telle sorte qu'ils entroient en composition avecques eux, les priant de les laisser vivre en sûreté en leurs maisons avecque leurs labourages ; et quant aux rentes ezt fiefs, ils ne leur en demandoient rien. D'aller à la chasse, il n'y avoit si hardy qui y osast aller, car ils venoient tuer les levriers et les chiens au milieu de la campagne. Et n'osoit-on dire mot,

⁸⁷ François de Belleforest. Remonstrance au peuple de Paris de demeurer en la foy de leurs ancestres. Paris, 1568.

à peine de la vie ; et si on touchoit un d'entre'eux, toutes leurs eglises incontinent estoient mandées, et dans quatre ou cinq heures vous estiez mort, ou bien falloit fuyr vous cacher dans quelque maison de ceux-là qui avoient pactisé avecques eux, ou dans Tholouse ; car en autre lieu ne pouviez estre assurez. Et voylà l'estat auquel la Guyenne estoit reduite⁸⁸.

La formidable capacité des Eglises à réunir en quelques heures une forte troupe menaçante est la seule raison pour laquelle le lieutenant du gouverneur de Guyenne, Burie, craint trop pour sa vie pour obéir aux ordres du roi et venir châtier les réformés qui se sont emparés de Lectoure⁸⁹. Cette dernière seigneurie fait partie des terres de l'héritage d'Armagnac, dans lesquelles on assiste à une véritable « protestantisation » orchestrée par Jeanne d'Albret avec le concours de ses officiers. Elle accompagne la vague iconoclaste du printemps 1561. En Lectourois, un des meneurs est le procureur François du Juau, qui n'hésite pas à se présenter comme « secrétaire de M. le prince de Condé »⁹⁰. C'est pour y accélérer le dressement des Eglises que la reine de Navarre sollicite du Conseil de Genève de pouvoir garder auprès d'elle Théodore de Bèze, « trois ou quatre mois »⁹¹.

Mars 1562: Condé et Théodore de Bèze appellent à la levée en armes

Dans le Midi: parachever le contrôle des consulats par les consistoires

L'édit de janvier 1562, selon Théodore de Bèze, fait que « ceux de la religion [...] devindrent merveilleusement insolents »⁹². « Ce dernier, qui

⁸⁸ Blaise de Monluc. Commentaires. P. 486-487.

⁸⁹ Charles IX à Burie, St-Germain, 28 juin 1561 (BnF. Fr. 3186. F.°165). Il se contente d'envoyer un règlement aux Lectourois, le 17 décembre suivant (BnF. Fr. 3186. F.°166).

⁹⁰ Brunet, S. De l'Espagnol dedans le ventre. P. 63-82.

⁹¹ Bèze est à Nérac depuis le 25 août 1560 (Roussel, B. Jeanne d'Albret et « ses » théologiens, in: *Jeanne d'Albret et sa cour: Actes du colloque international de Pau, 17-19 mai 2001* / Éd. E. Berriot-Salvadore, P. Chareyre, et al. Honoré Champion, 2004. P. 13-31).

⁹² Théodore de Bèze. Histoire ecclésiastique des Églises réformées. Vol. 2. P. 340. L'enquête de 1563 n'identifie que 98 Biterrois impliqués dans l'iconoclasme. Ils sont de tous les milieux sociaux mais avec une surreprésentation de la basoche. On trouve cinq conseillers du présidial, le prévôt des maréchaux, une douzaine d'auxiliaires de justice. Sept sont qualifiés de consuls (actuels ou anciens) de Béziers et un de Saint-Chinian.

répand le bruit que le massacre de Wassy était prémédité, demande justice au roi. Cela ne l'empêche pas, en même temps, d'écrire aux Eglises de Languedoc, probablement dès le 16 mars, pour leur demander un secours en hommes et en argent. Il leur précise que la défense du roi, de sa famille et de la religion «estoit prise ce jour par M. le prince de Condé, qui à tel effect avoyt prins les armes»⁹³. Le 20 mars, il envoie une autre lettre à toutes les Eglises de France pour les appeler à préparer leur défense. Après la Guyenne, les lettres de Bèze démontrent clairement la précocité de l'organisation militaire des Eglises en Languedoc. Lorsque Condé attaque Orléans, sa justification d'une prise d'armes en raison de la captivité du roi et de la sienne tombe enfin, et il apparaît comme un rebelle. Les villes de la vallée de la Loire, de Normandie, Lyon, tombent entre les mains des réformés. Au sud, il s'agit simplement de parachever un contrôle déjà efficient ; mais il ne l'était pas à Bordeaux, Toulouse ou encore Avignon, où les catholiques résistaient. Le cas de Montpellier, présenté par Jean Philippi, alors calviniste, atteste de la complicité des consulats. Devant la menace de la guerre et la militarisation des Montpelliérains, le 30 mai 1562, la Cour des Aides, première cour dans l'échelle des honneurs, assemble «toutz les estatz de la ville», le 30 mai 1562. Elle préconise de «faire cesser les armes», des deux côtés, à Montpellier et dans les villes voisines. Chacun se retrouve pour délibérer sur cette proposition en corps

fors et exceptés les Consulz et surveillantz, qui conclurent par leurs opinions ne pover sur ce aulcune chose diffinitivement resordre sans leur conseil, qu'estoit : celluy desd. Consulz, le Conseil ordinaire de la ville qu'on nomme des XXIII, et des. Surveillantz le Consistoire, ayant pour lhors toute puissance et autorité en lad. ville, et sans lequel n'estoit rien fait.

Par quoy ne sortist effect lad. entreprinse, et n'en fut plus parlé, dont augmenterent les troubles en lad. ville et pais de plus en plus. [...]

D'aultant que jusques aud. temps ez villes de la religion et leurs diocezes et ressortz, qu'on nommoit classes, les surveillantz faisantz le

⁹³ *Guggenheim, A. H.* Beza, Viret and the Church of Nîmes: National Leadership and Local Initiative in the Outbreak of the Religious Wars, in: *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, 1975. Vol. 37. P. 33–47. Cet auteur, avec Lucien Romier, pense qu'il s'agit là d'un ordre de mobilisation. Les appels des 5 puis 7 avril, signés par Bèze et Jacques Spifame, ne seraient qu'une riposte à l'action des triumvirs et d'Antoine de Bourbon, qui ont mis, avec fermeté, le roi et sa mère à l'abri.

consistoire avoit toute puissance, pover et autorité d la police et guerre et les clefs des villes a leur modérations, neantmoins de nouveau Mons^r le baron de Crussol en chasque ville depputa certains personages d'entre lesd. surveillantz, et mesmes a Montpellier [...] leur donnant par ses lettres patentes toute puissance du gouvernement des affaires aud. Montpellier et son ressort et classe, avec pover de prendre dixmes et revenus ecclesiastiques, reliques, cloches et le tout employer au fait de ceste guerre, lever gentz, saisir les personnes et biens de ceulx qui se voldroient bander et monstrier adversaires de la religion, avec toutes clauses aultres, importantz puissance totelle requise a telz faitz.

Des lors fut d'abondant le peuple esmeu et promptement levées, tant de la ville que villages voisins, et dressées quatre ou cinq compagnies de gentz de guerre, tant a pied que cheval. Et, pour ce y avoit faulte de cheffz, car la noblesse du pais et les gentilzhommes capables de telles charges ne s'y voloint employer, furent baillées lesd. charges a de gentz de robe longue, borgeois et aultres de bas estat, lesquelz, les uns volontierement les acceptoint, les aultres estoient contraintz les prendre, mesme aucuns des papistes q'on pretendoit gentz de faction. Et, pour armer ce peuple, fit fait reserche d'armes, tant en la ville que villages voisins, de toutes les maisons catholiques et de ceulx q'on estimoit de la religion, sans excepter les chasteaulx et maisons des gentilzhommes. [...]

Et a l'instar de Montpellier fut fait ez villes de Nismes, Alez et par tout ou la religion estoit. De façon que s'assemblerent grandz compagnies, et toutes s'alerent rendre a Beziers devers Mons^r de Crussol, dont commença tout le pais estre fort troblé, mesmes que c'estoit au mois de juing et sur la fin, la saison plus propre de cueillir les bleds et fruitz⁹⁴.

Le dimanche 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix, l'insurrection calviniste est déclenchée à Béziers. L'iconoclasme s'abat sur la ville et sur ses environs. Si les troupes destructrices quittent Béziers entre la fin mai et le début juin 1562, la ville reste aux mains des protestants jusqu'à l'intervention d'Henri de Montmorency-Damville, le nouveau gouverneur du Languedoc, en novembre 1563. La messe est supprimée et les surveillants du consistoire, comme à Montpellier, forcent les habitants récalcitrants à assister aux prédications en les regroupant à coups de bâtons appelés «époussettes du consistoire»⁹⁵. Comme à Fumel,

⁹⁴ *Philippi, J.* Histoire des troubles de Languedoc. P. 67–71.

⁹⁵ À Pamiers, où régnait la même théocratie, c'est sous la menace du nerf de bœuf que les catholiques étaient contraints d'assister aux prêches de trois ministres dès janvier 1562 (*Vidal, J.-M.* Schisme et hérésie au diocèse de Pamiers. Paris, 1931).

les basochiens exercent une justice de substitution. «Reyot de merde» entend Monluc en Gascogne, alors qu'à Montpellier un pâtissier «dizoit que sil tenoit le roy lui faisoit crier des petiz patez», c'est-à-dire contre tout carême.

Des catholiques pris de court

Les catholiques, qui restent largement majoritaires contrairement aux assertions de Théodore de Bèze, tétanisés, ne réagissent pas. Les ligues d'Agen ou bien le «syndicat» de Bordeaux de l'automne 1561 ne suffisent pas. Il faudra attendre mars 1563 pour que soient formées, à l'instigation des cardinaux d'Armagnac, Strozzi, de Monluc, Terride, Nègrepelisse, Fourquevaux et Joyeuse, des ligues défensives catholiques qui s'efforceront de s'étendre sur tout le Midi⁹⁶. Les protestants, par contre, qui ont noyauté des organes essentiels du pouvoir urbain, s'appuient sur des secours extérieurs. C'est Claude de Narbonne, baron de Faugères, qui se dit protecteur des Eglises de Lunas, Faugères et probablement Bédarieux. Mais les soldats viennent par centaines de plus loin, jusqu'au Rouergue et à l'Albigeois, avec la petite noblesse de la région. Le 30 mai, c'est Jacques de Crussol, seigneur de Baudiné, qui arrive avec son frère, seigneur d'Acier. En mai-juin 1562, les religionnaires de Nîmes l'ont placé à la tête des réformés du Languedoc, alors que son frère aîné, Antoine, est élu protecteur des réformés du Languedoc en novembre suivant. En juin 1562, on trouve Philibert de Rapin, qu'Antoine de Crussol nomme gouverneur de Montpellier en novembre suivant. En avril, il se trouvait à Castres. Après Lodève et Béziers, c'est Montpellier et toutes les villes du littoral qui passent rapidement sous son contrôle, en privant les catholiques du consulat⁹⁷.

À Toulouse, comme à Bordeaux, la présence d'un parlement farouchement attaché à la défense du catholicisme permet de contrecarrer l'autorité du capitoulat et de l'échevinage, quitte à empiéter sur leurs attributions. Ainsi, le 23 février 1562, le parlement de Toulouse n'hésite pas à prendre une ordonnance de police destinée à la surveillance de la circulation entre la ville et l'extérieur en interdisant tout propos contraire

à la religion catholique⁹⁸. En avril suivant, le capitoul Hunaud de Lanta est envoyé auprès du prince de Condé pour lui proposer de lui livrer la ville. Ces tractations viennent à la connaissance de Monluc, qui en informe le premier président du parlement Jean de Mansencal. Celui-ci suspend alors les capitouls en exercice et prend en main de gouvernement. Les protestants tentent malgré tout de s'emparer de la ville par surprise dans la nuit du 11 au 12 mai, mais ils échouent après de rudes combats.

Si les consulats de Narbonne et de Carcassonne (mais aussi de Leucate et d'Agde) parviennent également à résister à l'entrisme calviniste, c'est en raison de leur statut particulier de «villes de frontière» où «aucunes assemblées, presches, ni exercice de ladite nouvelle Religion» ne peuvent avoir lieu⁹⁹. L'autorité d'un gouverneur tel que le baron de Fourquevaux permettait de garder les portes et même de tenir les suspects d'hérésie à l'extérieur de la cité, usant pour cela d'un stratagème que Viret dénonce avec amertume à Calvin¹⁰⁰.

Nous pourrions détailler chaque cas, qui se décline selon un scénario identique : la prise de contrôle du consulat a préparé le soulèvement général. On retrouve les mêmes tentatives de prise de contrôle du consulat à Béziers, Ganges, Montagnac, Pézenas, Millau, Marsillargues et

⁹⁸ Archives municipales de Toulouse. AA 302.

⁹⁹ Déclaration de Charles IX, Paris, 24 avril 1562 (BnF. De Coislin. N.°153, reproduit par *Vic, C. d., Vaissète, J.* Histoire générale du Languedoc: Avec des notes et des pièces justificatives. Toulouse, 1874–1892. Vol. XI. P. 377–378; Vol. XII, Col. 599.

¹⁰⁰ Sous le prétexte d'un duel imaginaire entre deux Espagnols au-devant des remparts, «tous les citoyens et presque tous les habitants» étaient sortis. À leur retour, les sentinelles refusèrent l'entrée aux suspects d'hérésie (Viret à Calvin, Montpellier, 23 mars 1562, Joannis Calvinii epistolae et responsa. Genève, 1575. P. 270–271). Voir aussi *Philippi, J.* Histoire des troubles de Languedoc. P. 54. Mais il faut noter que, dès le 3 février, Joyeuse avait déjà ordonné que, dans les vingt-quatre heures, tous les étrangers qui logeaient dans Narbonne devaient se présenter devant Fourquevaux, sous peine de «l'estrapade et d'estre chassés hors de ladite ville honteusement», et que tous ceux qui logeaient des personnes indésirables, à moins «d'un billet» de Fourquevaux, devaient les chasser, sous peine du fouet (Ordonnance de Guillaume de Joyeuse, 3 février 1562 (BnF. Fr. nouv. acq. fr. 25118. F.°44)). Une criée de même teneur avait été faite le 13 février suivant, précisant que les personnes hébergées devaient aussi déclarer «quelles armes ils ont rière eulx» (Archives municipales de Narbonne. BB 58. F.°16). Joyeuse renouvèlera cette mesure le 14 mai suivant (BnF. Fr. nouv. acq. fr. 25119. F.°36).

⁹⁶ *Brunet, S.* De l'Espagnol dedans le ventre. P. 176–202.

⁹⁷ *Serres, P.* Abrégé de l'histoire du calvinisme de la ville de Montpellier, Montpellier: S. n., 1719. Réédition *Serres, P.* Abrégé de l'histoire du calvinisme. P. 37.

vraisemblablement à Uzès¹⁰¹. Le cas des Serres, de Villeneuve-de-Berg, est significatif. Olivier, dont le frère, Jean, était allé se former à l'Académie de Genève, est élu diacre. Le consistoire ne parvenant pas à obtenir un ministre de Nîmes (où une école de théologie avait été fondée en avril 1561), en juillet 1561, Jean adresse des lettres aux consuls de Villeneuve, mais aussi des autres villes réformées pour les enjoindre à bien s'organiser et à maintenir une correspondance entre elles. C'est alors que les Eglises du Vivarais se groupent en trois colloques (Annonay, Privas, Aubenas) pour former une province synodale. Le 4 janvier 1562, Villeneuve décide d'envoyer deux messagers à Genève et Olivier est l'un des deux élus. Une fois la guerre déclarée, c'est Olivier de Serres qui se charge de conserver chez lui les objets du culte et reliquaires des Églises de Villeneuve, avec la même attention qu'à Montpellier et dans les autres consulats¹⁰². Dans nombre de consulats méridionaux, la guerre sera l'occasion d'asseoir une conquête calviniste déjà réalisée.

La guerre religieuse a bien commencé dans le Midi de la France au moment de la conjuration d'Amboise. Les Eglises, qui sont prêtes à se battre en Provence, Dauphiné, Languedoc et Guyenne, entretiennent des relations plus ou moins secrètes avec les conjurés. Après l'échec d'Amboise, la mort de François II éloigne la répression¹⁰³. La flambée iconoclaste de l'été et de l'automne 1561 participe ensuite d'une opération de contrôle des municipalités par les calvinistes. Il s'agit d'une action concertée, dont l'étude attentive mettra en valeur les participations croisées et l'influence directe de Genève. Si Calvin s'empresse de nier toute implication dans la conjuration d'Amboise puis dans les massacres suivants, le rôle de Bèze semble évident. Condé n'a qu'à lancer le mot d'ordre du soulèvement, au lendemain de Wassy, et chaque consulat peut asseoir son pouvoir sans partage, sans qu'il soit nécessaire pour cela que

¹⁰¹ AD de l'Hérault. G 1516 ; *Guy, M.* Les églises Saint-Pierre de Ganges. Études sur Ganges. Nîmes, 1996. P. 18–19.; *Rouquette, J.* Histoire de la ville de Ganges. Montpellier, 1904. Réédition Montpellier: Espacesud Éditions, 1987. P. 66–68. *Daumas, J.-M.* Marsillargues en Languedoc: Fief de Guillaume de Nogaret, «petite Genève». Marsillargues, 1984. C. 28–35; *Bourrilly, V. L.* Les préliminaires des guerres. P. 634.

¹⁰² *Lequenne, F.* La vie d'Olivier de Serres. Paris, 1970. P. 73–83; *Mours, S.* Le protestantisme en Vivarais et en Velay, des origines à nos jours. Montpellier, 2001. P. 40–41.

¹⁰³ *Bourrilly, V. L.* Les préliminaires des guerres. P. 399–400.

des chefs militaires leur soient envoyés. Ce soulèvement général, fait de multiples soulèvements particuliers dont les chefs sont, après coup, reconnus par le prince de Condé, donne l'illusion que l'action n'est pas concertée. Conscient du poids des consulats, Damville en Languedoc et Henri de Navarre en Guyenne imposeront des consulats mi-partis. Outre une reconnaissance implicite du pouvoir municipal, ces mesures se révéleront une autre modalité du contrôle de calvinistes minoritaires sur le reste de la population¹⁰⁴.

Information on the article / Информация о статье

Brunet, S. Consistoires calvinistes et consulats méridionaux dans les premiers affrontements religieux (1560–1562), in: *Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*. 2106. Vol. 1(13). P. 113–152.

Серж Брюне

Доктор истории, профессор, университет Поля Валери в Монпелье (34090, Франция, Монпелье, ул. де Менд 199)

serge.brunet@univ-montp3.fr

УДК 94 (44)

Кальвинистские консистории и муниципалитеты французского юга во время первых религиозных столкновений (1560–1562)

Статья касается проблемы хронологического начала Религиозных войн во Франции, и автор приводит доказательства тому, что вопреки традиционной дате 1562 г., вооруженное противостояние католиков и гугенотов на юге страны началось гораздо раньше, когда под власть протестантов попали муниципалитеты Лангедока и Гаскони, от Лиона до Ла Рошели. Это обстоятельство может позволить лучше понять особенности устройства протестантских общин и скорость их мобилизации во время основных религиозных противостояний, которые предшествовали резне в Васси в 1562 г.

Автор оговаривает, что дата не может применяться к южным французским регионам, где в предшествующие годы протестанты уже овладели муниципалитетами и церквями, приступив к набору и вооружению солдат. Можно сказать, что религиозное противостояние на юге Франции начинается в начале марта 1560 г., в момент Амбуазского заговора. Церкви, которые были готовы к тому, чтобы сражаться в Провансе, Дофине, Лангедоке и Гиени, поддерживали более или менее секретные отношения

¹⁰⁴ *Brunet, S.* De l'Espagnol dedans le ventre. 579 sq.

с заговорщиками. Иконоборческая вспышка лета и осени 1561 г. также имела непосредственное отношение к «операции по контролю» над муниципалитетами со стороны кальвинистов. Речь идет о продуманной акции, внимательное изучение которой подчеркивает косвенное и прямое влияние протестантской Женевы. Если Кальвин старался отвергнуть всякое участие в Амбуазском заговоре и далее в последующей резне в Васси, то роль Теодора де Безы в этих событиях кажется очевидной.

Ключевые слова: История Франции, XVI век, Религиозные войны, Лангедок, Гиень–Гасконь, католики и гугеноты, протестантские консистории, пасторы, история муниципалитетов, Кальвин, Теодор де Беза.

Serge Brunet

Doctor in history, professor, Paul Valéry University of Montpellier (34090, France, Montpellier, 199 Route de Mende)
serge.brunet@univ-montp3.fr

Calvinist consistories and southern consulates of France in the first religious conflicts (1560–1562)

The article studies the date of the beginning of the Religious wars in France. The author criticize the traditional date of 1562, because the armed opposition of Catholics and Huguenots in the south of the country appeared much earlier. It was the time when Protestants got municipalities of Languedoc and Gascony, from Lyon to La Rochelle. These circumstances could help to provide better understanding of the structure of the Protestant communities and speed of their mobilization during the main religious conflicts before the slaughter of Vassy in 1562.

This date can't be applied to the southern French regions, where Protestants had already seized municipalities and churches and started to recruit soldiers and arms. Religious opposition in the south of France, in the author's opinion, started at the beginning of March, 1560, at the time of Complot of Amboise. Churches which were ready to battle in Provence, Dauphiné, Languedoc and Guyenne maintained more or less confidential relations with conspirators. The iconoclastic outbreak in summer and fall of 1561 was also a part of the control operation of Calvinists. It should be seen as a deliberate action, that shows indirect and direct influence of the Protestant Geneva. If Calvin tried to reject any participation in Complot of Amboise and further in the subsequent slaughter of Vassy, Théodore de Beza's role in these events seems to be quite obvious.

Keywords: History of France, the 16th century, the Religious wars, Languedoc, Guyenne–Gascony, Catholics and Huguenots, Protestant consistories, pastors, history of municipalities, Calvin, Theodor de Beza.

Список источников и литературы / References

Arnaud, E. Histoire des protestants du Dauphiné aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles: Première et deuxième périodes: Établissement de la Réforme en Dauphiné et guerres de religion, 1522–1598. Paris: Grassart, 1875. xxiv, 532 p.

Arnaud, E. Histoire des protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange. T. 1. Paris: Grassard, 1884. xii, 414 p.

Arnaud, E. Histoire des protestants de Provence, du comtat Venaissin et de la principauté d'Orange. Genève: Slatkine Reprints, 1979. xii, 414 p.

Baby, F. Histoire de Pamiers. Pamiers: Syndicat d'Initiatives de Pamiers; Basse-Ariège, 1981. 631 p.

Benedict, P., Formerod, N. Les 2150 «églises» réformées de France de 1561–1562, in: *Revue historique*, 2009. P. 529–559.

Benoit, D. Les origines de la Réforme à Montauban. Montauban: Capelle, 1910. 352 p.

Blaise de Monluc. Commentaires / Éd. P. Courteault. Paris: Gallimard, 1964. xxxii, 1591 p. (*Bibliothèque de la Pléiade* 174).

Bourrilly, V. L. Les préliminaires des guerres de religion en France. Paris: Société de l'histoire du protestantisme français, 1897. 97 p.

Brown, E. A. R. La Renaudie se venge: L'autre face de la conjuration d'Amboise, in: *Publications de l'École française de Rome Année*, 1996. Vol. 220. N. 1. P. 451–474.

Bruening, M. W., Enckell, M. Le premier champ de bataille du calvinisme: Conflits et réforme dans le Pays de Vaud, 1528–1559. Lausanne: Antipodes, 2011. 309 p.

Brunet, S. De l'Espagnol dedans le ventre!: Les catholiques du Sud-Ouest de la France face à la réforme (vers 1540–1589). Paris: H. Champion, 2007. 998 p. (*Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine* 23).

Brunet, S. Affrontements religieux et résistances anti-seigneuriales dans le sud-ouest de la France (vers 1560–1562), in: «*Haro sur le seigneur!*» *Les luttes anti-seigneuriales dans l'Europe médiévale et moderne*, 2009. P. 167–186.

Cabayé, O. Albi au XVI^e siècle: Gens de bien et autres «apparens». Albi: Presses du centre universitaire Champollion, 2008. 901 p.

Cayla, P. Essai sur la vie des populations rurales à Ginestas et dans ses environs au début du XVI^e siècle: 1519–1536. Carcassonne: Impr. de Gabelle, 1938. 272 p.

Cayla, P. Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648. Montpellier: Déhan, 1964. xvi, 724 p.

Chroniques du Petit Thalamus, année 1564, in: *La Réforme à Montpellier* / Éd. L. Guiraud. Montpellier, 1918.

Corbière, P. Histoire de l'église réformée de Montpellier depuis son origine jusqu'à nos jours. Montpellier; Paris: F. Poujol; Librairie protestantes, 1861. xi, 610 p.

Correspondance inédite du vicomte de Joyeuse, lieutenant général pour le roi en Languedoc: Publiée pour la première fois d'après les manuscrits autographes conservés à la bibliothèque de l'empereur de Russie / Éd. É. de Barthélemy. Paris: L. Techener, 1876. iv, 101 p.

Coulet, N. Les juristes dans les villes de la Provence médiévale, in: *Les sociétés urbaines en France méridionale et en péninsule ibérique au Moyen Âge*, 1991. P. 311–327.

Crouzet, D. Les guerriers de Dieu: La violence au temps des troubles de religion, vers 1525 – vers 1610. Seyssel: Champ Vallon, 2005. 747 p.

Daumas, J.-M. Marsillargues en Languedoc: Fief de Guillaume de Nogaret, «petite Genève». Marsillargues: Studium réformé occitan, 1984. 279 p.

Dognon, P. Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc: Du XIIIe siècle aux guerres de religion. Toulouse-Paris: E. Privat, 1895. xviii, 652 p.

Durot, É. François de Lorraine: Duc de Guise entre Dieu et le roi. Paris: Classiques Garnier, 2012. 884 p. (*Bibliothèque d'histoire de la Renaissance* 1).

Epistolae Petri Vireti: The previously unedited letters and a register of Pierre Viret's correspondence / Ed. M. W. Bruening. Genève: Droz, 2012. 654 p. (*Traavaux d'humanisme et Renaissance* 494).

Estarague, N. Guillaume de Joyeuse, lieutenant du gouverneur de Languedoc, face au déclenchement des guerres de Religion (1559–1563): Mémoire de master 2. Montpellier: Université Paul-Valéry Montpellier III, 2012. (unpublished)

François de Belleforest. Remonstrance au peuple de Paris de demeurer en la foy de leurs ancestres. Paris: pour R. Le Mangnier et V. Normant, 1568. 36 p.

Garnier, F. Un consulat et ses finances: Millau (1187–1461). Paris: Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, 2006. xii, 947 p.

Garrison, J. Protestants du Midi 1591–1598. Toulouse: Privat, 1991. 367 p.

Granval, A. Le séjour du roi Charles IX à Montpellier du 17 au 30 décembre 1564: Mémoire de master 1. Montpellier: Université Paul Valéry Montpellier III, 2010. (unpublished)

Guggenheim, A. H. Calvinism and the Political Elite of Sixteenth Century Nîmes: PhD diss., New York University. New York: s. l., 1968. (unpublished)

Guggenheim, A. H. Beza, Viret and the Church of Nîmes: National Leadership and Local Initiative in the Outbreak of the Religious Wars, in: *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, 1975. Vol. 37. P. 33–47.

Guy, M. Les églises Saint-Pierre de Ganges. Études sur Ganges. Nîmes: Lacour, 1996. 152 p.

Hauser, H. Études sur la réforme française. Paris: A. Picard et fils, 1909. xiv, 308 p.

Histoire de l'Église de Montpellier, in: *La Réforme à Montpellier* / Éd. L. Guiraud. Montpellier, 1918.

Jeanne d'Albret et sa cour: Actes du colloque international de Pau, 17–19 mai 2001 / Éd. E. Berriot-Salvadore, P. Chareyre, et al. Honoré Champion: Paris, 2004. 541 p.

Joannis Calvinii epistolae et responsa. Genève: Apud Petrum Sanctandream, 1575.

Joannis Calvinii opera quae supersunt omnia. Brunswick: Schwetschke, 1863–1900 (*Corpus reformatorum* XXIX–LXXXVII).

Jonathan Reid. French evangelical networks before 1555: Protochurches?: in: *La Réforme en France et en Italie. Contacts, comparaisons et contrastes* / Éd. P. Benedict; S. Seidel Menchi; A. Tallon. Rome: École française de Rome, 2007.

La Réforme à Montpellier / Éd. L. Guiraud. Montpellier: s.n., 1918. 850 p. (*Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier Deuxième série* 6–7).

Lambert, G. Histoire des guerres de religion en Provence, 1530–1598. Toulouse: J. Laurent, 1870. 484 p.

Lambert, G. Histoire des guerres de religion en Provence: 1530–1598. Nyons: Chantemerle, 1972. 479 p.

Lemaitre, N. Finance des consulats et finances des paroisses dans la France du Sud-Ouest (XIV^e–XVI^e siècle), in: *L'hostie et le denier. Les finances ecclésiastiques du haut Moyen Âge à l'époque moderne*, 1991. P. 101–117.

Lequenue, F. La vie d'Olivier de Serres. Paris: R. Julliard, 1970. 351 p.

Lescazes, J.-J. d. Mémoires historiques, contenant la narration des troubles, et ce qui est arrivé diversement de plus remarquable dans le pays de Foix et diocèse de Pamiers depuis l'an de grâce 1490 jusques à 1640. Toulouse: Colomiès, 1644. xvi, 231 p.

Louis Régner de La Planche. Histoire de l'Etat de France, tant de la république que de la religion sous le règne de François II (1576) / Éd. J. A. C. Buchon. Paris: A. Desrez, 1836. 765 p.

Milieux universitaires et mentalité urbaine au Moyen âge / Éd. D. Poirion. Paris: Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1987. 172 p.

Mours, S. Le Protestantisme en Vivarais et en Velay, des origines à nos jours. Valence: Impr. réunies, 1949. 550 p.

Mours, S. Le protestantisme en Vivarais et en Velay, des origines à nos jours. Montpellier: Les Presses du Languedoc, 2001. 549 p.

Mouysset, S. Le pouvoir dans la bonne ville: Les consuls de Rodez sous l'ancien régime. Rodez; Toulouse: Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; CNRS, Université de Toulouse-Le Mirail, 2000. 645 p.

Olhagaray, P. Histoire des comptes de Foix, Béarn et Navarre. Paris: s. n., 1629. 773 p.

Pébay-Clottes, I. Eglise catholique et églises réformées dans le Comté de Foix (1559–1643), in: *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, 1988. Vol. 43. P. 93–216.

Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme. Œuvres complètes / Éd. L. Lalanne. Londres: Wood & Palmer, 1864–1882.

Philippi, J. Histoire des troubles de Languedoc, 1560–1600, in: *La Réforme à Montpellier* / Éd. L. Guiraud. Montpellier, 1918.

Ricalens, H. Castelnaudary au temps de Catherine de Medicis, Comtesse de Lauragais: Approche sociale et économique d'une ville présidiale du Languedoc au XVI^e siècle. Toulouse: Presses de l'Inst. d'Études Politiques, 1999. 335 p.

Romier, L. La conjuration d'Amboise: L'aurore sanglante de la liberté de conscience [et] le règne et la mort de François II. Paris: Perrin, 1923. 290 p.

Rouquette, J. Histoire de la ville de Ganges. Montpellier: manufacture de la Charité, 1904. 300 p.

Roussel, B. Pierre Viret en France (septembre 1561–août 1565), in: *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 1998. Vol. 144. P. 803–839.

Roussel, B. Jeanne d'Albret et «ses» théologiens, in: *Jeanne d'Albret et sa cour: Actes du colloque international de Pau, 17–19 mai 2001* / Éd. E. Berriot-Salvadore, P. Chareyre, et al. Honoré Champion: Paris, 2004. P. 13–31.

Ruble, A. d. Jeanne d'Albret et la guerre civile, suite de «Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret». Paris: E. Paul & fils et Guillemin, 1897. v, 475 p.

Samaran, C. En Armagnac, au temps des «troubles» (1561 et 1567), in: *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1964. Vol. 65. P. 7–24.

Saverne, J. L'Isle-en-Jourdain (Gers): Son histoire. Gimone: Impr. de la Gimone, 1914. x, 364 p.

Secondy, L., Couderc, J.-M. 10 villages, 10 visages: Entre Coulazou et Mosson. Montpellier: L. Secondy, 1985. 419 p.

Serres, P. Abrégé de l'histoire du calvinisme de la ville de Montpellier. Montpellier: Edition de l'Entente bibliophile, 1978. 135 p.

Souriac, P.-J. Une guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562–1596). Seyssel: Champ Vallon, 2008. 448 p.

Syndicat du colloque de Castres, 1561, in: *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 1861. Vol. 10. P. 348–351.

Théodore de Bèze. De haereticis a civili magistratu puniendis libellus, adversus Martini Bellii farraginem, et novorum academicorum sectam. Geneva: Oliva Roberti Stephani, 1554. 269 p.

Théodore de Bèze. Histoire ecclésiastique des Églises réformées du royaume de France, 1580. Toulouse: Société des livres religieux, 1882. 693 p.

Tulchin, A. A. The Reformation in Nîmes: PhD diss., University of Chicago. Chicago: s. n., 2000. (unpublished)

Tulchin, A. A. That men would praise the Lord: The Reformation in Nîmes, 1530–1570. New York/Oxford: Oxford University Press, 2010. xxii, 297 p.

Verges, J. Les gradués en droit dans les sociétés urbaines du midi de la France à la fin du Moyen Age, in: *Milieux universitaires et mentalité urbaine au Moyen âge* / Éd. D. Poirion. Paris: Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1987.

Vic, C. d., Vaissète, J. Histoire générale du Languedoc: Avec des notes et des pièces justificatives. Toulouse: Privat, 1874–1892.

Vidal, J.-M. Histoire des évêques de Pamiers: 1467–1626. Castillon: Bureaux du «Bulletin Historique du Diocèse de Pamiers, 1931. 346 p.

Vidal, J.-M. Schisme et hérésie au diocèse de Pamiers. Paris: A. Picard, 1931. 348 p.

Vivanti, C. La congiura di Amboise, in: *Publications de l'École française de Rome Année*, 1996. Vol. 220, No. 1. P. 39–50.

Wilcox, P. L'envoi des pasteurs aux Églises de France. Trois listes établies par Colladon (1561–1562), in: *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 1993. Vol. 193. P. 347–374.

Archival materials

AGS archives

Estado K. 1497. N. 3.

Archives départementales de la Haute-Garonne

H 116. IIA.

Archives du château de Chantilly

L. Vol. XVIII. F. 119, 124, 230.

Archives municipales de Narbonne

BB 58. F.°16.

Archives nationales de Russie (Moscou)

Fonds Lamoignon. Vol. 57. F.°142. Vol. 59. F.° 33.

Archivo General de Simancas

Estado K. 886. N. 170.

Bibliothèque nationale de France (BnF)

De Coislin. N.°153.

Fr. 15875. F.°35, 154–162, 166, 231, 264, 434–435.

Fr. 20507. F°136, 142–143.
Fr. 3158. F. 38, 45.
Fr. 3182. F°29.
Fr. 3186. F.°25, 84, 146, 165, 166.
Fr. 6908. F°45.
Fr. 8666. F.°33, 38v–39.
Fr. nouv. acq. fr. 25118. F.°44.
Fr. nouv. acq. fr. 25119. F.°36.
Fr. nv. acq. fr. 1234. F.°164–165.

PARTIE 3 THÉORIES ET PRATIQUES POLITIQUES DE LA GUERRE ET DE LA PAIX

Tatiana Debbagi-Baranova

LIBELLES ET JEU POLITIQUE PENDANT LES GUERRES DE RELIGION L'EXEMPLE DU PARTI PROTESTANT (1562–1570)

Depuis le Moyen Âge, toute prise d'armes par les grands féodaux s'accompagne de déclarations publiques qui formulent leurs griefs et désignent les coupables de tous les maux du royaume. Les lettres et les manifestes sont envoyés au roi, aux nobles, aux principales villes et aux corps d'importance, tels l'Université ou le Parlement de Paris¹. Des productions diffamatoires et satiriques, qu'elles soient orales, comme les chansons, ou écrites, comme les traités destinées aux élites, les accompagnent pour mieux fonder le bon droit des partis nobiliaires. Mais, au XVI^e siècle, le développement de l'imprimerie donne à ce phénomène une nouvelle importance car cette technique assure une diffusion beaucoup plus rapide de l'écrit qui déborde les anciens circuits de distribution.

Lorsque les historiens du livre se sont intéressés au rôle des libelles dans les guerres de Religion, ils ont d'abord cherché à répertorier leurs thématiques, à expliciter leur argumentation et à décrire cette production du point de vue matériel et éditorial². Sa raison d'être apparaissait comme évidente: exprimer et influencer l'opinion publique dont le

¹ Voir, par exemple, *Guenée, B.* L'opinion publique à la fin du moyen âge: D'après la Chronique de Charles VI du religieux de Saint-Denis. Paris, 2002.

² On peut citer, pour l'étude des thématiques politiques des libelles, le livre d'*Arlette, J.* Le devoir de révolte: La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559–1661). Paris, 1989. De nombreux ouvrages ont été consacrés aux imprimeurs, protestants et catholiques: *Droz, E.* Barthélemy Berton, 1563–1573. Genève, 1960 et *Droz, E.* La veuve Berton et Jean Portau, 1573–1589. Genève, 1960; *Desgraves, L.* Les Haultin, 1571–1623. Genève, 1960; *Desgraves, L.* Éloi Gibier, imprimeur à Orléans (1536–1588). Genève, 1966; *Pallier, D.* Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue (1585–1594). Genève, 1976.

© Tatiana Debbagi-Baranova, 2016

soutien serait déterminant pour l'issue du conflit³. Ce présupposé du rapport direct entre l'écrit et l'opinion collective, héritage de la pensée des Lumières aussi bien que de l'expérience des sociétés totalitaires du xx^e siècle, suggérerait pourtant l'existence d'un grand nombre de lecteurs qui choisiraient leur position politique selon les convictions formées à partir de la lecture des libelles⁴. Or, au xvi^e siècle, la communication de masse n'existe pas encore. Au-delà de la faiblesse de l'alphabétisation et du nombre relativement modeste des imprimés, les acteurs politiques avaient une conscience aiguë du poids inégal des destinataires de leur discours; ils souhaitaient persuader, en priorité, ceux qui étaient investis d'une réelle capacité d'action et de mobilisation, les princes étrangers, les grands ou les corps de ville, par exemple. De plus, les stratégies de défense des intérêts personnels et collectifs - confessionnels, professionnels, familiaux, etc. — jouaient un rôle plus important dans le choix d'un parti que l'adhésion à des idées politiques, souvent élaborées dans l'urgence d'action. Dans ce contexte, la question des représentations des producteurs de libelles sur le rôle de l'écrit et sur les conditions de son efficacité méritait d'être posée.

Un renouvellement dans l'étude des textes de combat est venu d'un historien du xvii^e siècle, Christian Jouhaud. Dans son livre *Mazarinades: la Fronde des mots*, il a critiqué ce mythe du lecteur universel et cette vision tautologique de l'écrit qui reflète et influence une «opinion publique», une force politique presque mystique tant son contenu reste indéfini. Il considère le libelle comme un instrument au service de l'action politique des grands; son argumentation traduirait les objectifs pragmatiques de

³ Carrier, H. Pour une définition du pamphlet: constantes du genre et caractéristiques originales des textes polémiques au xvi^e siècle, in: *Le pamphlet en France au xvi^e siècle: Actes du colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 9 mars 1983* / Éd. Centre V. L. Saulnier. Paris, 1983. P. 129.: «le pamphlet entretient avec l'opinion un rapport à double sens: d'un côté il lui permet de s'exprimer, il la reflète comme un miroir, il s'en nourrit; et, de l'autre, il influe sur elle, il la façonne, il la nourrit».

⁴ On reconnaît ici certains traits du modèle habermassien de l'opinion publique appliqué implicitement aux réalités du xvi^e siècle. Selon Jürgen Habermas, l'opinion publique naît au xviii^e siècle, lorsque le public constitué d'individus faisant un usage critique de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'Etat et devient capable de s'y opposer. Cette capacité critique du public se serait formée justement grâce à la lecture et à la discussion. Habermas, J. Les espaces publics: Archéologie de la publicité comme dimension constructive de la société bourgeoise. Paris, 1988.

l'auteur ou du commanditaire plus que leur opinion ou, à plus forte raison, des structures mentales d'une société. L'approche par une étude de cas lui apparaît plus appropriée pour cerner cet objet: en reconstituant le contexte de production et de publication d'un texte on comprend mieux ses enjeux et les tactiques de ses producteurs, révélatrices de leur vision de la société⁵. En revanche, cette méthode remet en question la pertinence des rapprochements entre les textes pour essayer de reconstituer un répertoire disponible des lieux communs, des «modèles» et des représentations idéales qui semblent pourtant utiles pour apprécier le choix des auteurs⁶.

Alors, plutôt que de parler de l'action politique comme le fait C. Jouhaud ce qui suppose le caractère unique de chaque situation, je préfère interroger les libelles en tant qu'instrument du «jeu» politique dont l'objectif est l'obtention d'un crédit symbolique qui permet le recrutement de partisans ou l'avancement des négociations avec le gouvernement royal. La notion du jeu suppose, à la fois, l'existence de règles et de culture partagées qui se retrouvent d'une partie à l'autre même si elles sont susceptibles d'être revues, et la présence d'une tactique singulière qui cherche à tirer profit des circonstances. Le jeu présume également que ses participants revêtent des rôles pensés pour légitimer leur action. Denis Crouzet a souligné l'importance de cette notion dans la culture politique de la Renaissance qui invitait les acteurs à analyser la situation afin d'anticiper les mouvements de l'adversaire, de le contraindre d'agir dans un sens souhaité, de ne pas se faire surprendre, mais aussi, puisque le jeu échappait forcément au calcul initial, de s'adapter. Il fallait agir en fonction de circonstances fluctuantes, utiliser une occasion favorable donnée par la Providence⁷. L'acteur politique devait savoir, à la fois,

⁵ Jouhaud, C. *Mazarinades: La Fronde des mots*. Paris, 1985.

⁶ Dans mon interrogation sur la façon dont les contemporains pensaient et utilisaient les libelles, j'ai donc essayé de mettre en œuvre un double mouvement. J'ai combiné les études de cas avec des enquêtes plus larges visant à établir une contextualisation socio-culturelle de cette production, car dans son souci de légitimer son propre travail et de persuader le lecteur, l'auteur crée à partir des pratiques d'écriture, des systèmes d'argumentation et des postures préexistantes. Debbagi Baranova, T. *À coups de libelles: Une culture politique au temps des guerres de religion (1562–1598)*. Genève, 2012.

⁷ Voir sur ce sujet Crouzet, D. *Le haut cœur de Catherine de Médicis: Une raison politique aux temps de la Saint-Barthélemy*. Paris, 2005; Crouzet, D. *Charles de Bourbon: Connétable de France*. Paris, 2003 aussi bien que Florence Buttay-Jutier, F., Crouzet, D. *Fortuna: Usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance*. Paris, 2008.

interpréter les signes en provenance de ses adversaires, les prendre en compte dans son propre jeu, dissimuler ses intentions et réaliser une action d'éclat au moment venu. Une réflexion semblable était suggérée par l'art rhétorique qui constituait la base de la formation des élites. Cette discipline enseignait que la persuasion qui était l'objectif de tout discours ne pouvait être atteinte que s'il existait une parfaite concordance entre les arguments et les exemples, d'une part, les atteintes de l'auditoire, les circonstances d'énonciation et la posture de l'orateur d'autre part. La capacité de s'adapter sans perdre de vue l'objectif principal était la condition *sine qua non* du succès de l'entreprise oratoire. Cette réflexion n'était pas considérée comme amoral à cause d'une distance qu'elle supposait entre les pensées et les paroles de l'orateur. La rhétorique et l'éloquence étaient vues comme de simples instruments pouvant servir aussi bien une bonne cause qu'un crime⁸. De plus, si les doctrines protestante et catholique ont été plus ou moins fixées au début du conflit, les raisonnements sur les sujets politiques permettaient une très grande souplesse d'argumentation. Ils étaient fondés sur l'interprétation d'une situation concrète à partir d'un corpus librement constitués de lois, de coutumes et d'exemples historiques. Pour mieux comprendre l'argumentation des libelles publiés afin d'influencer le cours des événements, il faut donc s'interroger sur les considérations tactiques des auteurs.

Ce principe méthodologique est d'autant plus important dans le contexte éditorial des guerres de Religion. La plupart de libelles étaient alors conçus pour appuyer la politique d'un groupement politique de premier plan. En effet, en dehors de l'édition autorisée par l'Etat, l'impression et la diffusion d'un grand nombre de textes nécessitait un soutien financier et une protection militaire d'un chef nobiliaire ou d'une municipalité. Au début du conflit, il ne s'agissait donc que très rarement de textes résultant d'une action solitaire. L'argumentation et la publication des libelles devaient donc être conformes à une mise en scène d'ensemble orchestrée par le parti. Ainsi, l'analyse des écrits justificatifs produits par le parti protestant pendant les trois premières guerres de Religion doit prendre en compte le jeu du parti, souple, évolutif mais

⁸ Pierre Le Fèvre. *Le Grand et vray art de pleine Rhétorique: Utile, profitable et nécessaire à toutes gens qui désirent à bien élégamment parler et écrire* par Pierre Fabri. Rouen, 1521 ou encore *Jean de Marconville. Traicté de la bonne et mauvaise langue*, par Jean de Marconville. Paris, 1573.

codifié, dont le but est de satisfaire aux impératifs du recrutement des alliés et aux exigences de la représentation nobiliaire. Cette contribution vise donc moins l'examen des fondements idéologique de la révolte calviniste que l'analyse des choix des procédés de présentation et de publication des libelles⁹, du système d'argumentation et des fictions narratives. Une telle approche permet de mieux comprendre comment les créateurs des libelles imaginaient le rôle de cette production et poser la question des limites de leur action.

Malgré le développement de l'imprimerie qui semble impliquer la généralisation de l'écrit et la simplification de sa diffusion, le rituel de présentation des écrits justificatifs garde son côté théâtral et continue à faire un large usage de textes manuscrits d'accompagnement. Les descriptions de ce rituel qui marque le début du conflit armé sont très rares. Les *Registres* du Grand conseil du parlement de Paris offrent la possibilité de suivre la présentation des écrits du prince Louis de Condé (1530–1569) à la cour souveraine, en avril 1562, inaugurant ainsi la première guerre de Religion.

La *Déclaration faite par M. le Prince de Condé*, chef du parti protestant, rédigée probablement avec la participation du célèbre juriste François Hotman et de Théodore de Bèze, arrive au Parlement de Paris le 13 avril. Imprimée cinq jours auparavant à Orléans, elle affirme que le prince a pris les armes pour libérer la reine régente, Catherine de Médicis, et son fils mineur, Charles IX, de la captivité dans laquelle les retiennent les membres du Triumvirat catholique: le duc François de Guise, le connétable Anne de Montmorency et le maréchal de Saint-André. Leur coup de force du 27 mars, lorsqu'ils viennent chercher le roi et la reine à Fontainebleau pour les ramener dans Paris catholique, est interprété comme le premier acte de tyrannie qui viserait à déposséder le roi de son pouvoir et à abolir l'édit de Janvier (17 janvier 1562) assurant aux réformés le droit de s'assembler dans les faubourgs de villes et à la campagne. En défendant l'édit et la liberté de la famille royale, le prince justifie la prise d'Orléans et la levée des troupes non pas par la nécessité de protéger les réformés, mais par l'obligation de garantir les lois de l'Etat, et

⁹ L'intérêt d'étudier des procédés de la publication — dans le sens de l'action de rendre public — a été démontré dans l'ouvrage collectif du Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur l'Histoire du Littéraire, *De la publication: Entre Renaissance et Lumières* / Éd. C. Jouhaud, A. Viala. Paris, 2002.

donc au nom de l'intérêt commun de tous les sujets. Mais il doit alors prouver que les personnes royales sont effectivement captives et que les actes royaux sont rédigés par les membres du Triumvirat. En réalité, si Catherine de Médicis subit effectivement des pressions de la part des catholiques, elle est loin de perdre toute initiative d'action et poursuit ses tentatives de s'imposer comme un arbitre entre les partis¹⁰.

Le paquet parvient au Parlement *incognito*: il est remis au premier président de Thou par l'huissier, Jean David, dans une enveloppe dont la couverture porte *Lettres à messeigneurs de la court de Parlement de Paris pour les très expres affaires du Roy de la part du parlement de Thoulouse*. Lorsqu'il ôte ce premier emballage, il découvre un autre paquet sur lequel il est inscrit *Lettres de monseigneur le prince de Condé, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Picardye, pour les tres expres affaires de sa majesté, à messieurs les gens tenans la court de Parlement à Paris*¹¹. A l'intérieur se trouve une lettre missive et la *Déclaration & protestation* signée par Louis de Bourbon. L'huissier affirme, sous serment, que le paquet fut remis la veille à sa servante qui « alloit fermer l'huys » par un homme inconnu qui s'enfuit avant qu'il n'ait pu le voir¹². La *Déclaration* et la lettre sont lues devant toutes les chambres assemblées. La lettre manuscrite permet au prince de s'adresser personnellement aux magistrats du Parlement et de leur demander d'enregistrer la *Déclaration*, acte qui équivaut au dépôt d'une plainte contre les membres du Triumvirat et qui signifierait donc la reconnaissance de la légalité de l'action du prince. Le Parlement est ainsi pris à parti. Après la lecture, le greffier civil, Jean du Tillet, est député pour porter le paquet au roi et à la reine. Catherine de Médicis manifeste son étonnement et met en doute l'authenticité de la signature du prince. Depuis deux semaines déjà, la reine-mère connaît ses griefs car ses messagers font des allers et venues entre Paris et Orléans. Le prince préfère pourtant d'imprimer son acte d'accusation et de l'expédier au Parlement pour souligner sa méfiance envers les envoyés de la reine et montrer qu'il considère que l'accès au roi et à la régente est bloqué. Par ce geste, la validité des négociations en cours est remise en cause: la présentation déguisée de sa *Déclaration* participe à la mise en scène de la tyrannie du Triumvirat.

Catherine de Médicis ordonne alors à la Cour de Parlement de rédiger une réponse qu'elle souhaite la plus ferme possible. Cette lettre assure Condé que, contrairement à ses informations, le roi et la reine bénéficient d'une totale liberté dont le Parlement se porte garant. Les magistrats lui reprochent son action en lui rappelant que le roi est en mesure de modifier l'Edit de Janvier et que la position éminente du prince dans l'Etat devrait lui inspirer un comportement plus prudent et retenu: «Si par vostre faulte il [l'Etat] est troublé, les coulpe et blasme en seroient plus grands»¹³. Cette réponse, portée à Orléans par l'huissier Acarie, est tenue secrète car elle confirme l'authenticité de la *Déclaration* en contredisant les *Lettres patentes du Roy* du 17 avril qui refusent de reconnaître la responsabilité du prince dans la rébellion: il est présenté comme captif des rebelles. Dénier la participation volontaire du prince du sang, considéré comme conseiller naturel du roi, permet de présenter les révoltés comme de simples rebelles à l'autorité royale et donc contester la légitimité de leur action. Il est également possible que cette posture vise à protéger l'honneur du prince de Condé et de tenir ouverte la porte de réconciliation.

Le 27 avril, Acarie remet à la cour un second paquet: après délibération, il est ouvert et les lettres adressées au Parlement sont lues. Le prince se dit certain que la sévérité de la cour à son égard est dictée par le souci de préserver la paix civile et lui propose d'imposer également son autorité au parti adverse, infiniment plus coupable. Il annonce à la cour sa décision d'imprimer cette lettre et donc de rendre public cet échange tenu secret¹⁴. Ainsi, le prince cherche à piéger le Parlement pour publier son refus de rendre justice et démontrer sa partialité. Les magistrats refusent le rôle d'arbitre dans cette querelle qui, de toute façon, dépasse leurs prérogatives juridiques. Ils auraient ainsi porté atteinte au pouvoir royal et auraient contribué au mythe de l'impuissance du gouvernement royal. Ils décident de ne pas prendre connaissance de la *Seconde déclaration* du prince pour montrer que ce débat ne relève pas de leur compétence. Elle est apportée directement à Catherine de Médicis. Dans cet écrit qui continue à affirmer la captivité de la famille royale et réitère la demande d'enregistrement, la publication des deux déclarations en France et «par toute

¹⁰ Crouzet, D. Le haut cœur de Catherine.

¹¹ Archives Nationales, X 1A 1601. F.°61v.

¹² Archives Nationales, X 1A 1601. F.°61–61v.

¹³ Archives Nationales, X 1A 1601. F.°121.

¹⁴ La *Louis Condé*. Lettre De Monsieur Le Prince de Condé: Envoyee à la Cour de Parlement de Paris avec la seconde declaration. Orléans, 1562.

la Chrétienté» est justifiée par l'espoir que les griefs et les propositions du prince, dissimulés par les ravisseurs, atteignent enfin les oreilles du jeune roi et de la reine¹⁵. En réalité, ce passage sert à publier la puissance du prince, qui se dit capable d'imposer sa version des faits et de miner l'autorité et la réputation du gouvernement royal. Catherine de Médicis demande aux magistrats de conserver cette *Déclaration* comme pièce à conviction. Le Parlement s'abstient de répondre pour éviter d'apparaître comme un interlocuteur potentiel du prince. Mais les expéditions ne s'arrêtent pas là. A la mi-mai, le greffier Du Tillet trouve sur sa table, dans la chambre de plaidoirie, un troisième paquet qui contient trois textes. Il s'agit probablement d'une requête que les Triumvirs ont présentée en secret à la reine quelques jours auparavant, de la réponse du prince et de sa demande d'enregistrer ces documents pour que Charles IX puisse, à sa majorité, juger par lui-même des actes de ses sujets¹⁶. Si les *Registres* ne décrivent plus la teneur de cet envoi, le libelle *La Réponse à la requête du Triumvirat* annonce la volonté du prince de transmettre ces documents à la cour. Par ce moyen, il publie la mauvaise volonté du Parlement qui refuse de rendre justice alors même qu'il dispose de preuves de la mauvaise volonté du parti catholique à exécuter les ordres royaux. En effet, les demandeurs suppliaient le roi de casser l'édit, d'interdire l'exercice du culte réformé et d'exiger le désarmement immédiat des troupes de Condé sous peine de déclarer ses partisans comme criminels de lèse-majesté. De plus, en rendant public ce document secret, le prince prouve aux partisans du Triumvirat qu'il dispose d'informateurs et de fidèles à la cour et au Parlement.

Finalement, le 1^{er} juin, Catherine de Médicis ordonne à la cour de brûler tout nouvel écrit provenant du prince sans en prendre connaissance, traitement réservé aux libelles diffamatoires¹⁷. Les échanges se terminent par un libelle imprimé, les *Récusations envoyées à la cour de Parlement de Paris [...] par Monseigneur le Prince de Condé et ses associés*. En réaction à l'arrêt du Parlement qui déclare ceux qui ont pris les armes criminels de lèse-majesté, les écrivains de Condé démontrent les liens de

¹⁵ Louis Condé. Seconde déclaration de Monsieur le Prince de Condé: Pour faire connoistre les auteurs des troubles qui sont auioud'huy en ce Royaume & le deuoir en quoy il s'est mis & se met encores à present pour les pacifier. S. l., 1562. P. 5.

¹⁶ AN, X1A 1602. F.°242v, du 14 mai 1562.

¹⁷ AN, X1A 1602. F.°342, le 1 juin 1562.

dépendance qu'entretiennent les magistrats avec la maison de Guise ou avec l'Eglise catholique. Partiale, la cour souveraine perd toute légitimité de jugement¹⁸.

En faisant imprimer et diffuser les déclarations du prince puis les écrits qui retracent ses tentatives de nouer un dialogue avec le Parlement de Paris, ses conseillers visent non seulement à faire connaître ses griefs le plus largement possible mais aussi à amener le gouvernement royal à devenir l'initiateur d'une rupture. La publicité des démarches du prince du sang qui dénie à la reine le pouvoir de négocier et qui forcent à reconnaître l'impuissance et la partialité du Parlement ne peut aboutir qu'à une réaction de rejet de la part de ces derniers. En revanche, le prince s'approprie ainsi du crédit symbolique de l'amoureux de la justice qui a tout fait pour se faire entendre et pour résoudre le conflit par les voies légales. Cet exemple montre à quel point les modalités de la publication du discours justificatif — le choix du destinataire, de la forme manuscrite ou imprimée, de la présentation directe ou déguisée — sont soigneusement pensées afin de créer les preuves de la légalité et de la cohérence de l'action du chef de parti protestant.

Le choix des arguments des libelles obéit également à des considérations tactiques. Traditionnellement, la grande noblesse et, avant tout les princes de sang, se présentent comme les défenseurs naturels des sujets du roi de France. Leurs déclarations doivent donc traduire les préoccupations des Français¹⁹. D'un point de vue plus pragmatique, elles visent à satisfaire les attentes des alliés en termes d'image pour que leur engagement puisse apparaître légitime et honorable. Par conséquent, les arguments des écrits justificatifs reflètent moins les convictions personnelles des chefs de parti que les alliances signées dans la perspective de l'action militaire. Cet aspect apparaît avec évidence lorsque les nécessités du jeu politique conduisent un parti à modifier son discours voire à mettre à son service plusieurs discours contradictoires, comme c'est le cas au début de la deuxième guerre de Religion (1567–1568).

Les écrivains du parti protestant hésitent alors entre deux systèmes justificatifs. La cause du bien public permet de justifier la prise d'armes

¹⁸ Les récusations envoyées à la Cour de Parlement de Paris, contre aucuns des Présidens et Conseillers d'icelle, par Monseigneur le Prince de Condé, et ses associez. Orléans, 1562.

¹⁹ Arlette, J. Le devoir de révolte.

par la nécessité de lutter contre les abus des mauvais conseillers du roi, alors que la cause de la Religion est fondée sur l'obligation de défendre les vies et les biens de ses sujets protestants contre les atteintes des catholiques intransigeants qui transgressent les édits royaux. Dans le premier texte que les messagers du prince apportent au roi après l'échec de la «surprise de Meaux» (26-28 septembre 1567)²⁰, les gentilshommes protestants affirment que le groupe armé de cinq cents chevaux s'est approché du roi avec l'intention de présenter une requête. Les armes devaient garantir la sécurité des participants qui savaient que le cardinal de Lorraine travaillait pour susciter la méfiance du roi envers les calvinistes et préparait une entreprise contre les principaux chefs nobiliaires²¹. Le roi répond par les *Lettres patentes* où il déclare que le prince de Condé a tenté une entreprise contre sa personne «sous la couleur de la Religion» et promet le pardon à ceux qui se retireront du parti dans les vingt-quatre heures. L'échec de la tentative de surprendre le roi pour lui imposer une politique plus favorable aux protestants met le parti protestant en difficulté. Alors que cette entreprise ne nécessitait que l'intervention d'un petit groupe armé capable de forcer les gardes Suisses, dorénavant le parti doit rapidement mobiliser des forces plus importantes pour soutenir une véritable guerre. Le premier réflexe est alors de chercher l'appui des catholiques modérés et de se faire l'écho du mécontentement général. Le deuxième écrit apporté au roi et imprimé sous le titre *Response de monseigneur du prince de Condé et autres Seigneurs de sa compagnie* réitère le récit de la prise d'armes défensive et demande

²⁰ Entre 26 et 28 septembre 1567, une troupe armée des nobles protestants d'environ de 500 chevaux cherche à s'approcher du roi réfugié à Meaux; quelques coups de feu sont échangés avec les gardes Suisses lorsque le roi et la reine tentent de regagner Paris sous leur protection.

²¹ Charles de Lorraine a été désigné, avec son frère, François de Guise, comme le principal ennemi des protestants après la mort d'Henri II en 1559. Après l'assassinat de François à la fin de la première guerre de Religion, Charles, partisan du concile de Trente, est vu comme le principal initiateur de la politique anti-protestante. Requête présentée au Roy, par Monseigneur le prince de Condé, accompagnée d'un grand nombre de Seigneurs, gentilshommes et autres qui font profession de la Religion réformée en ce Royaume. Avec la Protestation dudit Seigneur. Orléans, 1567. A en juger par la réaction royale, la requête a d'abord été présentée seule, sous forme manuscrite et sans la protestation qui développe déjà les arguments du bien public. Sur les attributions des pièces sans lieu d'impression à Eloi Gibier voir *Desgraves, L. Éloi Gibier*.

la sécurité des sujets protestants du roi, mais formule également des plaintes d'intérêt général sur les abus des membres du Conseil d'État qui empêchent l'accès au roi, sur la mauvaise distribution des principaux offices du royaume et sur les prélèvements excessifs. La faute en est rejetée sur «aucuns estrangers, & mesmes des Italiens»²². Le prince souhaite ainsi instrumentaliser le mécontentement latent engendré dans la société par l'enrichissement des banquiers et des financiers italiens, principaux créateurs de la monarchie, et par le rapide avancement du favori italien de la reine, Albert de Gondi, comte de Retz, provenant de ce milieu. Ce mécontentement est perceptible dans des poésies catholiques de l'époque qui circulent à Paris dans ces années-là²³. Plusieurs libelles anonymes et placards provenant de l'officine du parti condéen soutiennent cette version et présentant le prince du sang, conseiller naturel du roi, comme protecteur de tous les sujets du roi de France, catholiques et protestants²⁴. Il faut rappeler que l'argument du bien public qui justifie l'action militaire par l'urgence de réformer l'administration du royaume était traditionnellement employé au cours des révoltes féodales, comme en témoigne, par exemple, le nom donné au soulèvement des princes contre Louis XI en 1465, la Guerre du Bien Public.

Néanmoins, ce discours se révèle difficile à tenir. D'abord, parce qu'il provoque une très forte colère de Charles IX et de la reine-mère: deux jours plus tard, une *Sommation* très catégorique déclare que les rebelles, en levant une armée et en intervenant dans les affaires de l'État, ont porté

²² Response de Monseigneur le prince de Condé, et autres seigneurs de sa compagnie, sur certaines propositions à eux faites par Monsieur le chancelier, au nom et par le mandement de Sa Majesté, in: *Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes.* Orléans, 1567. Fol. 30.

²³ Ainsi un *Asme au coq* (fin 1567 – début 1568) s'attaque aux fermiers italiens qui dépouillent les Français: « Il y a quelques créateurs / Petit coq qui ont les despoilles / De tes poussins et de tes poulles / Et les portent en Italye / Il ne demeure que la lye / Du vin que nous recevons / Car je voy bien que nous payerons / Tant de huitiesme et de pressaige / Tant d'entrées & de fouaige / De saillies et tant de gros / Et d'aultres malheureux impôts / Que les ingénieux messeres / Nous ont par cy [devant] faict faire / Que devant que tout soit payé / Le muid sera évacué », BnF. Fr. nouv. ac. 1870. F. LI v.

²⁴ Par exemple, Protestation de par Monseigneur le Prince de Condé: Auec l'aduerissement faict sur ladicté protestation. Orléans, 1568.

atteinte aux prérogatives royales²⁵. Le conflit paraît imminent, alors que le parti protestant a besoin de faire durer les négociations pour mobiliser les troupes. Mais surtout, les conseillers de Condé l'assurent que princes protestants allemands dont l'aide militaire a été sollicitée risquent de refuser leur soutien à une rébellion contre l'autorité royale. Seule la défense de leurs frères en Christ peut être une motivation honorable pour une intervention armée en France. La correspondance diplomatique et les déclarations du comte palatin, Frédéric III, et de son fils, Jean-Casimir, confirment bien cette position²⁶. Selon Cornell Zwierlein, ils se réfèrent au concept de «*communio*» ou de «*communicatio*» qui désigne l'église en tant que communauté invisible réunissant tous les fidèles par delà des États, mais dont le Palatinat devient une sorte d'ancrage. Les princes doivent gouverner selon les lois de Dieu, mais ils doivent, également, porter secours aux membres de l'Église à l'extérieur des frontières²⁷. Les déclarations du prince de Condé sont aussitôt adaptées à ces nouvelles exigences conformément aux conseils de ses agents en Allemagne. Dans un écrit transmis au roi quelques jours plus tard, l'insécurité des protestants est présentée comme l'unique motif de la prise d'armes. Les plaintes sur des nouvelles impositions n'auraient été exposées au roi que «*par forme d'avis*», les nobles se soumettant entièrement aux décisions du roi²⁸. En signant ce document, le prince atteste qu'il reconnaît le caractère absolu du pouvoir royal. Les ennemis désignés dans les écrits se référant à la cause du bien public — les conseillers, les italiens — sont abandonnés au profit du cardinal de Lorraine qu'on accuse d'être, avec le cardinal de

²⁵ Sommaton faite de par le Roy à ceux qui se sont assemblés en armes en la ville Saint-Denys... et autres lieux circonvoysins par eux tenus et occupés; avec advertissement à tous bons et loyaux subjects du Roy, ecclésiastiques, nobles et du tiers estat, pour n'estre surprins et circonvenus par les propositions colorées, impostures, suggestions et suppositions des conspirateurs, participans et adhérens à la pernicieuse et damnée entreprise, faite et machinée contre le Roy... et son estat. Lyon, 1567.

²⁶ Delaborde, J. La réforme sous Charles IX, in: *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du Protestantisme Français)*, 1867. Vol. 16, No. 4. P. 162–164.

²⁷ Zwierlein, C. *Discorso und Lex Dei: Die Entstehung neuer Denkrähen im 16. Jahrhundert und die Wahrnehmung der französischen Religionskriege in Italien und Deutschland*. Göttingen, 2006.

²⁸ Chrestien postulat de Monseigneur le Prince de Condé, et de ses alliez, in: *Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes*. Orleans, 1567; Chrestien postulat de Monseigneur 1567. Fol. 19v–21v.

Granvelle, conseiller du roi d'Espagne, l'auteur d'une ligue antiprotestante internationale²⁹.

A partir de ce moment, tous les écrits signés par le prince de Condé se fondent sur l'argument de la défense de religion. Le prince désavoue les libelles qui continuent à utiliser la thématique du bien public malgré le fait qu'ils soutiennent son parti. Ainsi, l'auteur anonyme des *Mémoires des choses advenues sur le traité de la pacification des troubles qui sont en France*³⁰ raconte qu'au début de cette guerre l'armée du prince avait capturé un agent du roi, le jeune Lansac, en compagnie d'un ambassadeur du comte Palatin. Lansac avoue qu'il a été envoyé en Allemagne pour dissuader les princes de porter secours aux protestants de France. Il devait leur prouver que les malcontents avaient pris les armes non pas pour la liberté de culte qui leur avait été accordée par les édits, mais pour usurper le pouvoir royal. Chargé d'accompagner l'ambassadeur du Palatin dépêché en France pour entendre les versions des deux camps, il cherchait à l'empêcher de parvenir au camp du prince de Condé. En sa présence et devant toute l'assemblée, Louis de Bourbon nie solennellement avoir pris les armes pour défendre le bien public. Pour preuve, il présente à l'ambassadeur tous les textes qu'il avait signés et qui avaient été transmis à Charles IX, textes qui prouvaient que le prince était prêt déposer les armes avec, comme unique condition, la garantie du respect de l'édit d'Amboise qui avait mis fin à la première guerre. Pendant la troisième guerre civile, alors que l'aide militaire et financière des souverains protestants joue un rôle essentiel dans le dispositif du parti, dans sa *Lettre et Requête*, le prince réitère son rejet des libelles anonymes «*concernant le fait de l'estat*» en les attribuant à «*l'artifice & industrie du cardinal de Lorraine*» qui aurait ainsi voulu disqualifier les réformés³¹. Il s'agit là d'un message à l'adresse

²⁹ De nombreux textes qui circulent en Allemagne font référence à cette conspiration; déjà en mai 1567, on y trouve un texte manuscrit qui résume dix-sept articles de l'accord imaginaire qui aurait été conclu à Bayonne pendant l'entrevue entre Catherine de Médicis et le duc d'Albe. Il annonce une série de mesures visant à remplacer tous les princes protestants par des catholiques et déclare que les «*cardinaux de Lorraine et de Granvelle sont les auteurs de cette ligue*»: Universitätsbibliothek Heidelberg. Codex palatinus germanicus [CPG] 171. Fol. 232–233.

³⁰ *Mémoires des choses advenues sur le traité de la pacification des troubles qui sont en France*. Orléans, 1568.

³¹ *Lettres et Requête envoyez au Roy, par Monseigneur le Prince de Condé, contenant les causes et raisons de son despart de Noyers*. S. l., 1568. P. 26–27.

des alliés qui érige définitivement la défense de la religion en l'unique cause de la prise d'armes. Et pourtant, les libelles qui sortent tous des presses orléanaises ont bel et bien servi le parti en s'adressant aux catholiques modérés au moins jusqu'à la fin de l'année 1567.

Le handicap que constitue l'utilisation de discours contradictoires qui ne dure, certes, que l'espace de quelques mois a pu être dépassé grâce aux différents statuts des écrits. Les déclarations signées par le chef du parti sont des documents à valeur juridique qui l'engagent et qui constituent la véritable base de négociation avec la monarchie. C'est pour satisfaire à cette exigence d'authenticité qu'elles parviennent souvent au roi sous forme manuscrite, portent une signature identifiable et sont accompagnées de lettres. En revanche, les libelles anonymes qui développent les arguments contenus dans les déclarations présentent l'avantage de pouvoir être facilement désavoués. Mais ils jouent un rôle très important pour les chefs de parti car ils publient le soutien que leur apportent les Français.

En effet, la principale fonction de ces libelles, probablement rédigés par les mêmes conseillers que les déclarations, est de mettre en scène la conformité de l'action d'un grand avec les aspirations des sujets qui cherchent sa protection. Ainsi, au début de la deuxième guerre de religion, probablement entre octobre et novembre 1567, l'imprimeur orléanais Eloi Gibier édite deux livrets: une *Lettre missive d'un gentilhomme à un sien compagnon, contenant les causes du mescontentement de la Noblesse de France* et sa *Réponse*³². Ces deux lettres, datées du 4 et du 25 août, développent la fiction d'un échange «familier», c'est-à-dire informel et libre. Le gentilhomme décrit à son ami des signes qui le portent à croire qu'«aujourd'hui les conseils de ceux qui gouvernent tendent à l'entière ruine de toute la Noblesse» française, au profit des Italiens. Son correspondant partage ses soupçons; il se demande si l'armée qui est en train d'être levée en Suisse ne doit pas servir à cette entreprise funeste³³. La seule

solution, selon lui, serait de mobiliser la noblesse pour présenter au roi une requête l'informant des desseins de ses conseillers. Ces deux libelles, rédigés après la surprise de Meaux, visent à justifier cette entreprise en montrant aux lecteurs que l'action du parti condéen correspondait aux réelles préoccupations de la noblesse. Deux autres imprimés témoignent de la conformité de l'action du prince de Condé aux aspirations du tiers état. Le premier, *La Requête et Remonstrance du peuple adressante au roi*³⁴, un texte de fiction car une telle requête n'a jamais existé, formule des plaintes sur les charges excessives, la mauvaise distribution des offices et la tyrannie des conseillers du roi. Le second, *Advertissement sur la protestation de Monseigneur le Prince de Condé*³⁵, est conçu comme une réponse implicite au premier. Il reprend tous les arguments et même des phrases entières de la *Requêtes et Remonstrance*. Son auteur cherche ainsi à prouver que la *Protestation* du prince, rédigée au moment où ce dernier soutient le discours du bien public, traduit la voix du peuple. Les libelles justificatifs fonctionnent donc en grappe. Ils réunissent les critiques présentes dans la société, les amplifient et les orientent pour mieux mettre en scène le mécontentement de tous les états de France — l'exception, bien évidemment, du clergé. Ce procédé permet d'assurer la vraisemblance des arguments du prince du sang.

La fonction de représentation apparaît comme essentielle pour le libelle. Il ne reflète pas un état d'esprit de la société mais tente de le construire en utilisant les éléments préexistants. Il permet surtout de rendre public le caractère honorable de l'action d'un parti, créer sa bonne réputation, et ainsi favoriser les adhésions. Les auteurs choisissent des arguments partagés par les groupes auxquels ils s'adressent tout en les adaptant à leurs propres objectifs et aux circonstances politiques. Le discours justificatif vise à satisfaire les besoins de représentation de tous les alliés. Trouvé par tâtonnements, il n'est pas stable, mais évolue en fonction des impératifs du jeu politique. Cette posture n'est pas propre aux protestants comme le montrent les hésitations des conseillers du roi pour le choix d'une justification après le massacre de la Saint-Barthélemy ou encore les

³² Lettre missive d'un gentilhomme à un sien compagnon contenant les causes du mescontentement de la Noblesse de France. S. l., 1567.

³³ La levée de troupes fut décidée suite à la demande des gentilshommes réformés eux-mêmes pour protéger les frontières françaises contre l'armée du duc d'Albe qui se dirigeait vers les Pays-Bas afin de réprimer une révolte protestante. Le retournement de la conjoncture politique faisait craindre aux protestants français que cette armée ne soit utilisée contre eux-mêmes.

³⁴ Requête et reponstrance du peuple adresante au roy, in: *Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes.* Orleans, 1567. Fol. 31v-41.

³⁵ Protestation de par Monseigneur le Prince de Condé.

ajustements pratiqués par les écrivains catholiques pendant la prise d'armes par la Ligue en 1585, lorsqu'ils cherchent, eux aussi, à exploiter la cause du bien public³⁶. Ces hésitations sont d'autant plus visibles pour un historien qu'elles sont toujours repérées et dénoncées par les adversaires.

Cet usage tactique du libelle est loin d'être parfaitement maîtrisé et il n'est pas unique. Certaines pratiques partisans le contredisent, comme, par exemple, la constitution des recueils. Les éditeurs protestants rééditent souvent des libelles justificatifs du conflit en cours sous une seule reliure. Ainsi, pour la deuxième guerre de Religion, on trouve au moins deux recueils imprimés à Orléans qui mélangent les écrits se référant à la cause du bien public et à celle de la défense des églises³⁷. Les éditeurs profitent, en effet, d'une demande des lecteurs qui recherchent ces textes pour tenter de comprendre le conflit. Cette logique éditoriale entre en contradiction avec l'action du parti nobiliaire qui cherche à abandonner les textes devenus compromettants, alors que, pour de nombreux réformés, étrangers aux exigences des négociations politiques, tous ces libelles présentent une grande valeur en tant que preuves de la justesse de leur action. La pratique des recueils se développe considérablement dans les années soixante-dix; de plus en plus souvent, les compilateurs réunissent ensemble les écrits provenant des deux partis, laissant au lecteur, au moins en apparence, le soin de juger du bon droit des partis d'après les arguments avancés. Confrontés aux textes extraits de leur contexte de production, les lecteurs qui achètent ou empruntent des libelles ne peuvent plus percevoir les enjeux tactiques qui ont guidé leurs auteurs; seul le contenu demeure. Le *Registre-journal* de Pierre de l'Estoile, catholique modéré, montre que le chroniqueur était conscient du fait que la création des libelles et des placards résultait d'une réflexion tactique qu'il essayait parfois de deviner ou qu'il inventait pour accentuer sa dénonciation de

³⁶ *Debbagi Baranova, T.* À coups de libelles.

³⁷ Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes. Orléans, 1567 ou encore, le Recueil de toutes les choses memorables aduenues, tant de par le Roy, que de par Monseigneur le Prince de Condé, Gentilshommes et autres de sa compaignie, depuis le vingthuitieme d'Octobre, Mil cinq cens soixante sept, iusques a present. Orléans, 1568. Ce recueil contient aussi bien les pièces justificatives qui utilisent l'argument du bien public que les *Mémoires des choses advenues*, qui racontent l'histoire de Lansac et la condamnation de ces libelles par le prince de Condé.

la Ligue catholique³⁸. Pourtant, il restait très attentif à la qualité de l'argumentation juridico-politique de textes qui faisait l'objet de discussions entre amis³⁹. Sa prise de position personnelle qui se caractérise plus par un attentisme que par un engagement actif mais qui influence certainement ses actes doit probablement quelque chose à ses lectures.

Au début de chaque conflit, les libelles sont donc conçus pour servir la représentation d'un parti et créer l'illusion d'un soutien général voire universel dont il bénéficie. Leurs auteurs espèrent que cette réputation de puissance et de justice suscite l'adhésion de tous ceux qui cherchent un appui politique ou une protection pour défendre leurs propres intérêts. D'autres logiques interfèrent néanmoins dans la création de libelles et peuvent contredire le jeu du parti, d'autant plus que leur mise en circulation implique la perte de contrôle sur leur usage et peut engendrer des effets et des instrumentalizations inattendus.

Information on the article / Информация о статье

Debbagi-Baranova, T. Libelles et jeu politique pendant les guerres de religion: L'exemple du parti protestant (1562–1570), in: *Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*. 2106. Vol. 1(13). P. 153–173.

Татьяна Деббажи-Баранова

Доктор истории, доцент, Университет Париж IV Сорбонна (75230, Франция, Париж, 1 ул. Виктора Куси)
debbagi_baranova@yahoo.fr

УДК 94 (44)

Печатные издания и политическая игра во время Гражданских войн. Пример протестантской партии (1562–1570)

В статье рассматривается роль печатных изданий во французских Религиозных войнах. Исследователи этого вопроса изначально рассматри-

³⁸ *Pierre de L'Estoile*. *Registre-journal du règne d'Henri III* / Éd. M. Lazard; G. Schrenck. Genève, 1996. P. 53: il attribue à la Ligue catholique le placard *L'Evangile des longs vestus* en lui prêtant l'intention de compromettre les protestants. L'analyse de cette pièce montre pourtant qu'il s'agit d'un texte protestant. *Debbagi Baranova, T.* À coups de libelles. P. 121–124.

³⁹ L'un des amis de Pierre de L'Estoile lui avait procuré un texte extrêmement injurieux qui attaquait le roi. Deux ou trois jours plus tard, les deux hommes conversent sur le « devoir du Roy envers ses subjects, et des subjects envers leur Roy ». Pour marquer leur accord à ce sujet, cet ami compose un sonnet résumant les conclusions de leur débat. BnF. Ms. fr. 10304. P. 355.

вали печатную продукцию с материальной и издательской точек зрения, изучая также ее тематику и содержание. Вопрос о назначении печатной продукции не ставился, поскольку казался очевидным: выразить общественное мнение и повлиять на него с тем, чтобы обеспечить поддержку населения в условиях гражданской войны. Между тем в XVI в. общество было далеко от феномена массовой коммуникации, как на то указывает, в частности, низкий уровень грамотности и относительно скромный тираж печатных изданий. Политические деятели, католики или протестанты, остро сознавали неравную значимость своих адресатов: они желали убедить, в первую очередь тех, кто мог возглавить население и начать действовать — иностранных принцев, дворянских предводителей или муниципальные органы власти. К тому же, защита личных и коллективных интересов (религиозных, корпоративных, семейных) играла более важную роль в выборе партии, чем согласие с политическими идеями.

Автор приходит к выводу, что печатные издания были призваны выполнять репрезентативную функцию и создавать иллюзию всеобщей поддержки действиям каждой политической группировки. Их авторы надеялись, что репутация силы и справедливости движения привлечет к нему всех тех, кто искал опору или покровительство для защиты своих собственных интересов.

Ключевые слова: История Франции, XVI столетие, Религиозные войны, печатные издания, памфлеты, политическая публицистика, политическая борьба, католики, протестанты, корпоративные интересы.

Tatiana Debbagi-Baranova

Doctor in history, assistant professor, Paris-Sorbonne University (75230, France, Paris, 1 rue Victor Cousin)
debbagi_baranova@yahoo.fr

Libels and political games during the Wars of Religion: The example of the Protestant party (1562–1570)

The article studies role of printing in the Wars of Religion. Scholars have studied this question mainly from the angle of economy and editing policies and also examined the content and themes of print production. The question of the printing agenda aims seemed to be obvious: it was to express public opinion and influence on it, to win people's support in population in the conditions of civil wars. However, in the 16th century society was far from the phenomenon of mass communication, as indicated, in particular, by the low level of literacy and relatively poor number of the print copies. Politicians, both Catholic and Protestant, were keenly aware of the unequal importance of their addressees. They wanted to convince mainly those who could lead the population and to

act, i.e. foreign princes, noble leaders or municipal authorities. In addition, the personal and collective interests — religious, corporate and family — played a more important role in the choice of the party, than agreement in political ideas.

The author concludes that printing was to perform a representative function and to create the illusion of widespread support of each political group and its actions. The authors hoped that the reputation of the force and justice of the movement would attract all those who sought support or patronage to protect their own interests.

Keywords: History of France, the 16th century, the Religious wars, printing, books, pamphlets, political games, political struggle, Catholics, Protestants, corporate interests.

Список источников и литературы / References

Arlette, J. Le devoir de révolte: La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559–1661). Paris: Fayard, 1989. 504 p.

Buttay-Jutier, F., Crouzet, D. Fortuna: Usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance. Paris: Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2008. 556 p.

Carrier, H. Pour une définition du pamphlet: constantes du genre et caractéristiques originales des textes polémiques au XVI^e siècle, in: *Le pamphlet en France au XVI^e siècle: Actes du colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 9 mars 1983* / Éd. Centre V. L. Saulnier. Paris: École normale supérieure de jeunes filles, 1983.

Chrestien postulat de Monseigneur le Prince de Condé, et de ses alliez, in: *Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes.* Orleans: Eloi Gibier, 1567.

Crouzet, D. Charles de Bourbon: Connétable de France. Paris: Fayard, 2003. 715 p.

Crouzet, D. Le haut cœur de Catherine de Médicis: Une raison politique aux temps de la Saint-Barthélemy. Paris: A. Michel, 2005. 636 p.

Debbagi Baranova, T. À coups de libelles: Une culture politique au temps des guerres de religion (1562–1598). Genève: Droz, 2012. 520 p.

Delaborde, J. La réforme sous Charles IX, in: *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du Protestantisme Français)*, 1867. Vol. 16, No. 4. P. 162–164.

De la publication: Entre Renaissance et Lumières / Éd. C. Jouhaud, A. Viala. Paris: Fayard, 2002. 365 p.

Desgraves, L. Les Haultin, 1571–1623. Genève: E. Droz, 1960. 168 p.

Desgraves, L. Éloi Gibier, imprimeur à Orléans (1536–1588). Genève: Droz, 1966. 116 p.

Droz, E. Barthélemy Berton, 1563–1573. Genève: Droz, 1960. 139 p.

Droz, E. La veuve Berton et Jean Portau, 1573–1589. Genève: Droz, 1960. 126 p.

Guenée, B. L'opinion publique à la fin du moyen âge: D'après la Chronique de Charles VI du religieux de Saint-Denis. Paris: Perrin, 2002. 270 p.

Habermas, J. Les espaces publiques: Archéologie de la publicité comme dimension constructive de la société bourgeoise. Paris: Payot, 1988. 322 p.

Jean de Marconville. Traicté de la bonne et mauvaise langue, par Jean de Marconville. Paris: Jean Dalier, 1573.

Jouhaud, C. Mazarinades: La Fronde des mots. Paris: Aubier, 1985. 287 p.

Le pamphlet en France au XVI^e siècle: Actes du colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 9 mars 1983 / Éd. Centre V. L. Saulnier. Paris: École normale supérieure de jeunes filles, 1983. 143 p.

Louis Condé. Lettre De Monsieur Le Prince de Condé: Envoyée à la Cour de Parlement de Paris avec la seconde déclaration. Orléans: Eloi Gibert, 1562. 4 p.

Louis Condé. Seconde déclaration de Monsieur le Prince de Condé: Pour faire cognoistre les auteurs des troubles qui sont auioud'huy en ce Royaume & le deuoir en quoy il s'est mis & se met encores à present pour les pacifier. S. l.: S. n., 1562. 24 p.

Les récusations envoyées à la Cour de Parlement de Paris, contre aucuns des Présidens et Conseillers d'icelle, par Monseigneur le Prince de Condé, et ses associez. Orléans: Eloi Gibier, 1562. 4 p.

Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes. Orleans: Eloi Gibier, 1567.

Lettre missive d'un gentilhomme à un sien compagnon contenant les causes du mescontentement de la Noblesse de France. S. l.: Eloi Gibier, 1567.

Lettres et Requeste envoyez au Roy, par Monseigneur le Prince de Condé, contenant les causes et raisons de son despart de Noyers. S. l.: S. n., 1568.

Mémoires des choses advenues sur le traicté de la pacification des troubles qui sont en France. Orléans: Eloi Gibier, 1568.

Pallier, D. Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue (1585–1594). Genève: Droz, 1976. x, 561 p.

Pierre de L'Estoile. Registre-journal du règne d'Henri III / Éd. M. Lazard; G. Schrenck. Genève: Droz, 1996. 238 p.

Pierre Le Fèvre. Le Grand et vray art de pleine Rhétorique: Utile, profitable et nécessaire à toutes gens qui désirent à bien élégamment parler et escrire par Pierre Fabri. Rouen: Thomas Ryer et Simon Gruel, 1521.

Protestation de par Monseigneur le Prince de Condé: Avec l'aduertissement fait sur ladicté protestation. Orléans: Eloi Gibier, 1568. 14 p.

Recueil de toutes les choses memorables aduenues, tant de par le Roy, que de par Monseigneur le Prince de Condé, Gentilshommes et autres de sa compagnie, depuis le vingthuitieme d'Octobre, Mil cinq cens soixante sept, iusques a present. Orléans: Eloi Gibier, 1568.

Requeste et reponstrance du peuple adresante au roy, in: *Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes.* Orleans: Eloi Gibier, 1567.

Requeste présentée au Roy, par Monseigneur le prince de Condé, accompagnée d'un grand nombre de Seigneurs, gentilshommes et autres qui font profession de la Religion réformée en ce Royaume. Avec la Protestation dudit Seigneur. Orléans: Eloi Gibier, 1567.

Response de Monseigneur le prince de Condé, et autres seigneurs de sa compagnie, sur certaines propositions à eux faites par Monsieur le chancelier, au nom et par le mandement de Sa Majesté, in: *Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes.* Orleans: Eloi Gibier, 1567.

Sommaton faicte de par le Roy à ceux qui se sont assemblés en armes en la ville Saint-Denys... et autres lieux circonvoysins par eux tenus et occupés; avec aduertissement à tous bons et loyaux subjects du Roy, ecclésiastiques, nobles et du tiers estat, pour n'estre surprins et circonuenus par les propositions colorées, impostures, sugestions et suppositions des conspirateurs, participans et adhérans à la pernicieuse et damnée entreprise, faicte et machinée contre le Roy... et son estat. Lyon: Michel Jove, 1567.

Zwierlein, C. *Discurso und Lex Dei: Die Entstehung neuer Denkrahen im 16. Jahrhundert und die Wahrnehmung der französischen Religionskriege in Italien und Deutschland.* Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 2006. 900 S.

Archives Nationales (France)

X 1A 1601–1602.

Bibliothèque nationale de France (BnF)

Fr. nouv. ac. 1870.

Ms. fr. 10304.

Jérémie Foa

**FAIRE LA PAIX AU TEMPS DES GUERRES DE RELIGION
L'EXEMPLE DES COMMISSAIRES DES ÉDITS**

Entre 1562 et 1598, les guerres de Religion sont l'occasion du déploiement d'un niveau inédit de violence entre protestants et catholiques. Les violences physiques précipitent l'innovation linguistique, portant avec elles l'apparition d'un nouveau mot, «massacre»¹, qui sera «popularisé» par les tueries de la Saint-Barthélemy. Toutefois, les guerres de Religion ne constituent pas un bloc insécable de violences. Les contemporains eux-mêmes parlaient plus volontiers de «troubles», sporadiques, sans cesse renaissants, que de «guerres». Cette période est en effet traversée de nombreux moments de paix, de subtiles tentatives de pacification ou, mieux, de réconciliation. Ces paix à l'essai, au lendemain de guerres fratricides, portent le nom d'«édits de pacification». Il y a là révolution: le roi ordonne à partir de 1562 aux sujets des deux confessions de vivre en paix. Tandis que le serment du roi comme les curés les plus zélés commandaient d'«exterminer» les hérétiques, la Couronne impose dorénavant aux sujets des deux religions de vivre ensemble dans un même royaume, une même ville voire une même rue. Le premier édit est celui de janvier 1562, appelé «édit de janvier». Il accorde liberté de conscience et de culte aux huguenots. Il est tellement «scandaleux» pour les mentalités de l'époque qu'il est rapidement caduque, interrompu par la première guerre de religion (mars 1562 — mars 1563). La seconde période de «paix de religion»², néanmoins, ouverte par l'édit d'Amboise, est plus tenace et dure quatre ans, jusqu'en septembre 1567, lorsque se déclenche la deuxième guerre civile. Puis un troisième édit (la paix de Longjumeau, mars 1568) ouvre l'interminable bal des paix avortées et des guerres éclair, qui ne prend fin qu'avec l'édit de Nantes, en avril 1598.

¹ *El Kenz, D.* Le massacre: Objet d'histoire. Paris, 2005.

² *Christin, O.* La Paix de religion: L'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle. Paris, 1998.

© Jérémie Foa, 2016

Cette invention de la coexistence confessionnelle en France est due à Catherine de Médicis, régente pour son fils Charles IX (1560–1574), avec l'aide de son chancelier Michel de L'Hospital (1506–1573). Fragilisée par sa situation de régente et convaincue que seule la parole et la persuasion viendraient à bout des divergences religieuses, Catherine de Médicis a mis tout son cœur à réconcilier protestants et catholiques, au lendemain des nombreuses guerres civiles qui traversèrent le règne de ses fils. Toutefois, au lendemain de guerres civiles tragiques qui opposèrent voisins et frères, il ne suffisait pas de décréter la paix pour que cessent, comme par magie, les violences dans tout le royaume. Si les traités prônaient l'amnistie, nulle amnésie dans les villages: comment vivre aujourd'hui avec son ennemi d'hier? Et si les édits de tolérance proposaient des solutions, ils créaient autant de problèmes qu'ils en résolvait. On chercherait en vain dans quelque manuel de l'époque les moyens concrets d'apaiser sur le terrain les tensions confessionnelles³. La paix n'était qu'un mot, la réconciliation un travail.

Pour établir sur le terrain les dispositions pacificatrices, la monarchie décida d'envoyer des commissaires d'application des édits de pacification, dotés de larges pouvoirs exécutifs et judiciaires. Ces juristes, modérés religieusement et étrangers aux zones qu'ils visitent, sont envoyés deux par deux par les provinces du royaume pour tenter de réconcilier catholiques et protestants. Il ne s'agit que d'une poignée d'hommes, 20 au plus, dont il s'agit présenter l'action⁴.

Ulysse du temps des troubles: la question du retour des exilés

La première question à laquelle les commissaires du roi se heurtent, condition même de la réconciliation, est celle du retour épineux de ces *Ulysse* du temps des troubles que sont les exilés⁵. Les villes où dominent

³ *Carroll, S.* The peace in the Feud in Sixteenth and Seventeenth century France, in: *Past and Present*, 2003. Vol. 178. P. 86.

⁴ Ce texte est issu de mon travail de doctorat à paraître: *Foa, J.* Le tombeau de la paix: Une histoire des édits de pacification, 1560–1572. Limoges, 2013.

⁵ La figure d'Ulysse n'est pas que métaphorique. Elle est utilisée par Jean de Coras pour penser le retour des absents, dans son ouvrage sur *Martin Guerre*. Arrest memorable du parlement de Tholose contenant une Histoire prodigieuse d'un supposé mary, advenue de nostre temps: enrichie de cent & onze belles & doctes annotations. Paris, 1572. P. 2; 16; 75. Au risque de l'anachronisme, ce travail a beaucoup tiré de la lecture d'Abdelmalek Sayad, et en particulier *Sayad, A.* La notion de retour dans la perspective d'une anthropologie totale de l'acte d'émigrer, in: *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité: Tome 1. L'illusion du provisoire* / Éd. A. Sayad. Raisons d'Agir, 2006. P. 151.

les catholiques ont souvent profité des troubles pour chasser leurs concitoyens protestants⁶. Le retour d'exil des réformés de Mâcon se révèle à cet égard particulièrement révélateur. La scène est rapportée par l'un des gardes des portes de la cité. Le 8 juin 1563, les gardes voient apparaître au loin l'épaisse foule des protestants mâconnais qui, en vertu de l'édit d'Amboise, aspirent à retrouver leurs foyers. Les gardes maintiennent les portes closes, malgré la paix et sur ordre exprès du gouverneur, Tavannes. Mais les anciens bannis ont, fichée au cœur, la certitude qu'ils ne craignent plus rien désormais⁷.

«Qui [sont] ces troupes de gens que l'on void à la prairie»? demandent pourtant les hommes du guet aux notables qui se sont avancés. «Lesquels ont dict que s'estoient partie des absens de Mascon, qui vouloient rentrer en ladictte ville». Philibert Barjot prend alors la parole: «dict qu'il a pleu au Roy ordonner par son edict de paciffication que tous absens des villes rentreront en leurs maisons librement. Demande que lesdicts eschevins les laissent entrer en ladictte ville et y resider en leurs maisons». Les portiers, pas plus que les échevins, ne sont toutefois décidés à se laisser fléchir. Ils verrouillent les portes et veillent au loin sur la troupe des exilés qui se résout à camper pour lors dans la «prayerie»⁸.

Au lendemain d'affrontements fratricides, la possibilité du retour des exilés repose sur l'interconnaissance, c'est-à-dire la bonne foi de ceux qui sont restés, seuls capables de reconnaître les leurs. Les gardes des portes savent en réalité très bien qui sont les prétendants à l'entrée de Mâcon, mais font mine de ne les pas reconnaître: la cité est devenue catholique à la faveur de la guerre et requiert désormais «ung roolle des noms de ceux qui veullent rentrer pour s'enquerir sy tous sont de ladictte ville». Les protestants, eux, excluent de décliner leur identité, alléguant que «de donner les noms des absens, il n'en n'est besoing, par ce que ceux de ladictte ville les connoissent bien»⁹. Si les réformés refusent d'objectiver leur identité tant elle repose traditionnellement sur la reconnaissance implicite des voisins, les affrontements religieux exigent l'invention de

⁶ Pour des réflexions sur la difficulté du retour, voir Günther Anders, *G. Journaux de l'exil et du retour*. Lyon, 2012.

⁷ BnF. Ms. Fr. 4048. Fol. 147 v-148 (8 juin 1563).

⁸ BnF. Ms. Fr. 4048. Fol. 147 (8 juin 1563).

⁹ BnF. Ms. Fr. 4048. Fol. 147 v-148 (8 juin 1563).

nouveaux modes d'identification des personnes¹⁰. Car il n'est plus rien de tacite en guerre civile — l'implicite même est dangereux. Tout doit alors être identifié, marqué, étiqueté, nommé. Certains gardes feignent de ne pas reconnaître des usurpateurs, dont le cas le plus connu est celui de Martin Guerre¹¹.

De fait, l'édit d'Amboise manque de clarté en ce qu'il déclare que désormais «chacun pourra vivre et demourer partout en sa maison»¹². Les villes catholiques profitent de cette formulation maladroite pour affirmer que seuls les habitants originaires de la ville, anciennement enracinés, pourront rentrer en leurs demeures personnelles. En aucun cas, les étrangers ne pourront s'installer à loisir. Dans une requête adressée aux commissaires, les échevins de Mâcon, inquiets, demandent «si, en ensuyvant ledict edict de paciffication [...], il sera permys aux estrangers indifferemment venir resider en cestedictte ville»¹³. Répondant par la négative et restreignant l'entrée aux seuls natifs, les villes s'arrogent du même coup un droit de regard sur les entrants, dans la mesure où seuls les autochtones sont capables, en l'absence de registres d'état civil, de certifier qui sont les locaux. On le constate, la paix n'implique en rien une réconciliation. Elle permet, dans ce contexte, la poursuite paradoxale de la guerre par d'autres moyens. Ici, le harcèlement judiciaire, qui se saisit de toutes les failles de la loi pour inquiéter ses adversaires. Les contemporains eux-mêmes rapportent combien les édits peuvent être instrumentalisés par les adversaires pour continuer la guerre: des huguenots assurent qu'on «n'a voulu faire qu'une Paix en figure, pour plus aisement executer par une Paix fourree et dissimulée ce qu'on n'a peu faire par une force ouverte»¹⁴. Etienne Pasquier affirme de son côté que «jamais le roi n'a tant gagné sur ceux de la Religion en tems de guerre, comme il a fait par ses édits de pacification»¹⁵. C'est dire qu'à défaut d'avoir perdu la guerre, les huguenots ont, d'emblée, perdu la paix. L'horizon final, ici, au risque

¹⁰ Denis, V. Une histoire de l'identité: France, 1715-1815. Seyssel, 2008.

¹¹ Davis, N. Z. Le retour de Martin Guerre. Etude historique, in: *Le Retour de Martin Guerre*, 1982. P. 121-287.

¹² Édit d'Amboise, article 2.

¹³ AM Mâcon. EE 49. P. N. 12 (fin janvier 1571).

¹⁴ Brief Discours sur les moyens que tient le Cardinal de l'Orraine, pour empescher l'establisement de la Paix et ramener les troubles en France. S. l., 1568. P. Eijj.

¹⁵ Parkin, J. Etienne Pasquier, tolérant ou indécis?, in: *Studi francesi*, 1980. Vol. 24. P. 205-223.

de la téléologie, est bien celui d'une défaite qu'il s'agit d'expliquer — celle du protestantisme français. Pasquier, comme d'autres, met au cœur de l'histoire de cette défaite la paix, non la violence, aiguillonnant la thèse que cet article aimerait défendre, à savoir que le protestantisme français n'a pas tant perdu la partie en raison des violences physiques qu'il a subies que des violences symboliques, et notamment légales qui se sont exercées à son encontre. Ce qui amène à soutenir une thèse paradoxale qui propose de lire les édits de pacification comme une continuation de la guerre par d'autres moyens.

Ce contrôle aux frontières des villes suscite en retour d'inépuisables conflits. C'est pourquoi Charles IX essaie, dès février 1564, de préciser que «les villes du Roy sont libres à ses subjectz»¹⁶. Charles IX laisse donc à l'entière volonté de ses sujets l'élection d'un domicile et supprime les obstacles (la garde des portes ou les barrières confessionnelles) à la circulation des hommes dans l'espace: la qualité de sujet du roi confère un droit d'accès à toutes les cités du royaume, sans égard à la confession. Le critère d'appartenance «nationale» suffit: essentiel à l'apaisement, il permet en outre d'espérer réconcilier les Français autour de leur roi et d'exporter le conflit à l'extérieur des frontières du royaume. De manière très explicite, Charles IX répond aux huguenots de Languedoc que les «subjectz du Roy» peuvent résider «par toutes les provinses de son royaume comme bon leur semblera»¹⁷.

Mais cette clarification de Charles IX suscite à son tour une lutte de définition autour des concepts mêmes d'«étranger» et de «sujet». Les villes hostiles à la réconciliation considèrent comme «étrangers» ceux qui ne sont pas natifs de la cité. Pour le roi au contraire, l'étranger est de plus en plus conçu comme celui qui n'est pas du royaume: c'est un Allemand, un Espagnol ou un Italien. Or, si ce dernier critère permet une déterritorialisation de sa mise en œuvre en ce qu'il définit des «ayant-droit» (tout Français peut vivre dans les villes du roi de France), celui retenu par les villes nécessite en revanche un savoir-faire, ou plutôt un «savoir voir» (l') indigène qui ne s'acquiert que par une longue fréquentation, une socialisation partagée: qui, sinon les voisins, pourrait tester (ou contester) l'appartenance? L'on passe ainsi de modes divergents d'appréhension du monde social et des individus y agissant (bourgeois/

¹⁶ BnF. Ms. fr. 15879. Fol. 58 v (février 1564).

¹⁷ BnF. Ms. fr. 15879. Fol. 106 (s. d. [1564–1565]).

sujet) à deux modes opposés de gestion de ces personnes: le premier peut se conduire depuis Paris ou être mis en œuvre par un agent royal apte à distinguer un Français d'un Allemand. Le second, à l'inverse, est l'affaire exclusive des locaux parce qu'il ne peut s'apprendre ni même être codifié¹⁸. En «nationalisant» le droit à l'entrée comme la notion d'étranger, la Couronne tente donc de réconcilier les adversaires religieux en rappelant leurs qualités communes de Français et en vantant les vertus nationales¹⁹.

La guerre des plaintes

Chaque fois qu'ils arrivent dans un village, les commissaires convoquent des assemblées générales, réunissant les habitants des deux religions²⁰. Ces derniers se saisissent de l'occasion pour présenter leurs doléances. À Valence, en février 1572, un témoin mentionne les centaines «d'affères qui se presentent tous les jours par devant messieurs les commissaires»²¹. Les commissaires participent ainsi d'un phénomène plus large, étudié sous nom de «conversion judiciaire» des affrontements religieux.

La conflictualité ne baisse donc pas avec la paix. Elle revoit ses tactiques. À l'évidence, pacification n'est pas réconciliation. Un auteur protestant l'écrit en toutes lettres: «on a voulu faire qu'une Paix en figure, pour plus aisement executer par une Paix fourrée et dissimulée ce qu'on n'a peu faire par une force ouverte»²². Autrement dit, les ennemis religieux ne renoncent en rien à «abattre» leurs adversaires mais l'arme par excellence, dorénavant, celle qui garantit les meilleurs résultats, est judiciaire. Les hommes des deux confessions embauchent des avocats, consultent des spécialistes du droit pour présenter adéquatement leurs plaintes. Le maire et les échevins de Tours s'adjoignent l'aide de cinq avocats du présidial pour «requerir par devant messieurs les commissaires»²³.

¹⁸ Desrosières, A. L'opposition entre deux formes d'enquête : monographie et statistique, in: *Justesse et justice dans le travail* / Éd. L. Boltanski, L. Thevenot, et al. Paris, 1989. P. 1–9.

¹⁹ Tallon, A. Le Sentiment national dans l'Europe méridionale aux XVI^e et XVII^e siècles (France, Espagne, Italie). Madrid, 2007.

²⁰ Alazard, F. La plainte à la Renaissance: Journées d'études des 16 et 17 novembre 2005. Paris, 2008.

²¹ AM Montélimar. BB 53. Fol. 41 (23 février 1572).

²² Brief Discours sur les moyens 1568. P. Eijj.

²³ AM Tours. CC 79. Fol. 66 v^o(2 décembre 1563).

Comme Olivier Christin l'a démontré, la pacification est «une chance pour les hommes de loi»²⁴.

Néanmoins, la conflictualité n'est pas simplement aiguillée par la plainte. Sa nature se transforme pour partie, tant les plaignants sont contraints de se plier à une grammaire spécifique, fixée avec patience par les commissaires. La plainte doit non seulement être exempte d'insultes, mais aussi afficher son intention de promouvoir le Bien Commun, non pas simplement le triomphe d'une Église aux dépens d'une autre. Ainsi à Aurillac, les commissaires interdisent de «s'ataquer, injurier ou provoquer l'un l'autre de fait ou de parole»²⁵. Partant, le corpus des doléances envoyées aux agents de la Couronne est débarrassé de toute insulte : les réformés n'y sont nullement traités d'«hérétiques», mais toujours appelés «ceux de la prétendue religion», ce qui contraste notamment avec le ton des pamphlets contemporains. On n'appelle pas plus les catholiques «papistes». En outre, l'argumentation des plaignants est strictement sécularisée: nul ne peut avoir l'espoir de gagner en justice en se proclamant meilleur fidèle.

Le premier motif de plainte (1/5^e des affaires), à savoir les questions de culte, le démontre. Les commissaires ont en effet pour tâche d'attribuer des temples aux protestants: en sus de deux temples à l'intérieur des murailles dans les villes déjà entre leurs mains lors de la proclamation de la paix (7 mars 1563 pour l'édit d'Amboise; 1^{er} août 1570 pour l'édit de Saint-Germain), les réformés doivent être dotés d'un temple aux faubourgs d'une ville par bailliage en 1563, et de deux aux faubourgs d'une ville par gouvernement en 1570. Ici encore, les querelles de définition, le harcèlement judiciaire se révèlent les armes les plus blessantes des guerres de Religion: où établir ce lieu de culte? Sera-t-il fixé dans la ville principale du pays ou, au contraire, dans quelque bourgade inconnue? Si l'enjeu pour les huguenots est d'obtenir un lieu proche, le but pour les catholiques est d'écarter le prêche le plus possible. Or, dans toutes leurs doléances, les huguenots demandent des temples de proximité, non pour leur âme mais en vertu de l'ordre public: un site trop à l'écart les obligerait à tenir des prêches clandestins et réitérerait les troubles. À l'identique, les raisonnements développés par les catholiques pour tenir le temple à distance ne s'appuient jamais sur une peur de la «pollution»

²⁴ Christin, O. La Paix de religion. P. 104.

²⁵ Bibliothèque de l'Institut. Ms. 96. Fol. 80 sq.

hérétique. Si ces motivations religieuses restent sous-jacentes, la règle du jeu dicte aux catholiques la nécessité de souligner les risques militaires ou économiques de l'établissement d'un prêche dans les environs.

Les stratégies de type «effet pervers» permettent d'avertir les commissaires des «mauvaises surprises» qu'un temple trop proche ne manquerait pas de réserver. À Nantes, on prévient les commissaires des effets néfastes sur le négoce de l'octroi d'un temple aux portes («par ledict exercice, ledict traficq leur seroict presque entierement rompu»²⁶). Le raisonnement a le mérite de maintenir la discussion en dehors du religieux et de le politiser. En donnant au débat une tournure technique, on oppose des experts aux experts²⁷. De la sorte, les opposants à la paix peuvent, tout en assurant se réjouir des projets du roi — la coexistence pacifique — prétendre ne refuser que les *moyens* mis en œuvre pour y parvenir. À Nantes, les échevins et le clergé mobilisent toute leur expertise pour freiner l'implantation d'un culte réformé: le faubourg de Beauregard est «une petite isle sur les pontz», ce qui explique bien «l'incommodité qui seroict au Roy et à la ville [que les réformés] tinsent le passage de leurs pontz»²⁸. Le critère de la sécurité du royaume procure un remplaçant acceptable de l'impensable préférence religieuse. Peu importe alors que les personnes n'avouent jamais ce qui, en leur âme, les tourmente — leur salut ou la damnation des Autres. Compte beaucoup, à l'inverse, qu'ils soient contraints de transformer leurs réticences par un montage technique, seul valide pour convaincre les instances officielles. Importe que les hommes intériorisent la nécessité d'adosser leurs doléances à des formes sécularisées du Bien Commun, jeu de bascule que Jon Elster a baptisé «force civilisatrice de l'hypocrisie»²⁹.

Refonder le consensus local

L'obtention d'un accord entre les parties est d'autant plus difficile que le recours aux forces religieuses de création du consensus est dorénavant impensable. Le religieux ne pouvant plus souder la ville, c'est en établissant des référents civiques que les commissaires tentent

²⁶ AM Nantes. GG 643. P. 3.

²⁷ Hirschman, A. O. Deux siècles de rhétorique réactionnaire. Paris, 1991. P. 27 sq.

²⁸ AM Nantes. GG 643. P. 3 (avant le 25 mai 1564).

²⁹ Elster, J. Argumenter et négocier dans deux Assemblées constituantes, in: *Revue française de science politique*, 1994. Vol. 44. P. 86–256. P. 191.

d'asseoir la paix. Ils font par exemple prêter serment de respecter les édits de pacification et de vivre ensemble paisiblement : dans ces serments, sauf exception, nulle référence à Dieu ni à aucune forme religieuse de validation de l'accord, mais allégeance à l'autorité royale³⁰.

Les commissaires savent en outre que tout n'est pas réparable, ni les morts, ni les traumatismes, ni les blasphèmes et désacralisations qui ont ponctué les conflits. Que faire pour le meurtre du huguenot clermontois Gilbert Douxsaintz, massacré lors de la procession de la Fête-Dieu en 1568 et dont la veuve implore réparation aux commissaires³¹? L'évêque de Castres dit sans détours l'impossibilité de tout indemniser, lorsqu'il assure qu'on ne réparerait pas les pertes pleurées par son église «pour cinquante mille escus»³². La coexistence impose souvent de préférer la réconciliation à l'action judiciaire. À défaut, la conflictualité risque de sortir non pas amoindrie, mais simplement transformée, voire aiguisée, du processus de pacification. Les commissaires préfèrent donc étouffer certaines plaintes plutôt que de voir la justice pervertie en machine à vengeance par les habitants. À Saint-Maixent, ils écrivent au roi que «les choses se sont adoucies, tant d'une part que d'autre, et que maintenant [les habitants] ne presentent pas si indifferemment des requestes, comme ils souloient, remettans une partie de leurs vengeances et l'espoir d'y parvenir par le moyen de nostre commission, sachans bien que nous ne les y recepvrions pas»³³. Vivre avec l'ennemi, c'est préférer l'ordre stable à l'ordre juste, c'est-à-dire, le politique au juridique. Les commissaires font alors promettre aux consuls de Romans une «reconcilliation generale par criees publicz, signees par tous les chefz de maison»³⁴.

Au droit à la réparation, les agents du roi opposent alors un devoir d'oubli. Par l'édit d'Amboise, Charles IX décrète que «toutes injures et offenses que l'iniquité du temps et les occasions qui en sont survenues ont peu faire naistre entre nosdictz subjectz, et toutes autres choses passées et causées de ces presens tumultes, demoureront estainctes, comme mortes, ensevelies et non advenues». L'expression «non advenue» dit bien ici la magie de l'opération (rebrousser l'histoire), le miracle accompli

³⁰ AM Nantes. BB 1 (juillet 1572).

³¹ AM Clermont. BB 38 (20 novembre 1570).

³² AM Castres. GG 3. P. 12.

³³ BnF. Ms. fr. 15878. Fol. 110v°.

³⁴ AM Romans. BB 6. Fol. 220.

par la politique de réconciliation³⁵. S'ils restent prisonniers de l'irréversibilité du temps, les hommes sont condamnés à se reprocher sans cesse les gestes du passé. C'est pourquoi, dans un discours adressé au parlement de Bourgogne, le commissaire Charlet loue les mesures d'amnistie édictées par Thrasybule, ce «citoyen d'Athènes, qui *bello Peloponesiaco confecto*, et pour apaiser les grandes dissensions, *legem tulit saluberrimam* qui était *lex oblivionis injuriarum*»³⁶. À Amiens comme partout ailleurs, les commissaires commandent donc aux habitants de cesser de «s'injurier, provoquer l'ung l'autre *par reproche de ce qui est passé*»³⁷. Il s'agit d'œuvrer à éclipser l'ennemi comme ennemi dans l'oubli.

Pour restaurer la possibilité d'une coexistence, il faut non seulement pardonner, mais encore rétablir la confiance dans les gestes à venir de l'ancien ennemi, épargner aux habitants la crainte du futur, les lendemains qui hantent. Car il n'existe nul projet dans l'incertitude ni communauté dans la méfiance. Le soupçon, fiché au cœur des voisins depuis les troubles, rend difficile le retour des gestes les plus innocents, se rendre au marché, faire du commerce ou garder les portes ensemble... C'est pourquoi, les commissaires, s'ils travaillent d'une part à effacer le passé par *l'oubli*, s'attellent à baliser l'avenir par le *serment*³⁸. Au moment de quitter la ville, ils rassemblent les habitants et leur font jurer de respecter les édits de pacification, de vivre dorénavant en «frères, amis et concitoyens». Ils espèrent de la sorte lier le comportement futur des habitants à une parole donnée. En août 1563, les commissaires font jurer les Grenoblois de respecter les édits de paix et d'oublier les inimitiés passées³⁹. À Nîmes, le maréchal de Damville fait jurer aux notables de «garder, faire garder, obeir et observer inviolablement ledict edict suivant sa forme et teneur». Protestants et catholiques se promettent «l'un à l'autre, fidelité, loyauté et assurance»⁴⁰. Sans parler des sanctions tombées des puissances invisibles auxquelles s'exposerait le contrevenant, l'exclusion qu'engendrerait la violation d'un tel serment suffit la plupart du temps à le rendre efficace.

³⁵ Edit d'Amboise, art. 9; *Ricœur, P.* La mémoire, l'histoire, l'oubli. Paris, 2000.

³⁶ BM Dijon. Fds Saverot n°1. Fol. 1391; *Loraux, N.* La cité divisée: L'oubli dans la mémoire d'Athènes. Paris, 1997.

³⁷ AM Amiens. AA 14. Fol. 208v.

³⁸ Sur le serment, *Prodi, P.* De l'analogie à l'histoire: Le sacrement du pouvoir, in: *Christianisme et monde moderne: Cinquante ans de recherches* / Éd. P. Prodi. Paris, 2006. P. 217–246.

³⁹ AM Grenoble. BB 18. Fol. 432v.

⁴⁰ AM Nîmes. DD 3. P. 7.

Ainsi, la possibilité de coexister repose, comme l'a vu Hannah Arendt, sur une négation magique — politique — des bornes fondamentales du temps humain (l'avant et l'après), celles qui rendent les choses irrévocables quant au passé et incertaines quant à l'avenir. Par l'action politique, les hommes peuvent casser l'irréversibilité du passé, en usant de leur faculté de pardon, et réduire l'incertitude des lendemains par la promesse. La possibilité de vivre ensemble naît ainsi des facultés politiques de l'homme de nier ses propres limites anthropologiques. Autrement dit, si, comme le remarque H. Arendt, vivre avec l'autre est la condition du pardon et de la promesse (puisqu'on ne peut se pardonner à soi ni être lié d'une promesse faite à soi-même), principes fondateurs du politique, l'époque des guerres de Religion, en tant qu'elle impose de vivre avec l'ennemi, constitue un formidable accélérateur du processus de politisation⁴¹.

Dans le même but, les commissaires créent, de manière autoritaire, de très nombreux «consulats mixtes», au sein desquels le nombre de protestants était à la hauteur du nombre de catholiques. C'est le cas à Gap, Grenoble, Lyon, Millau, Montélimar, Montpellier, Nîmes, Orléans etc. Or, cette mixité des instances politiques ne figure pas dans le texte des édits. Elle constitue toutefois une solution efficace pour assurer la paix civile: pour mettre un terme aux violences, les commissaires convainquent les huguenots de Montélimar d'intégrer les catholiques aux décisions politiques⁴². Élément clef de la pacification, cette direction mixte des intérêts urbains donne à chaque confession la possibilité de médier la gestion des conflits, évitant en partie le recours à la violence. Une instance plus innovante encore est initiée à Romans par les commissaires Bauquemare et La Madeleine qui ordonnent l'institution d'une assemblée originale, composée de trente hommes, tant catholiques que protestants, chargée de traiter au quotidien le flot des problèmes spécifiquement posés par la coexistence de deux confessions aux intérêts antagonistes⁴³.

On aurait tort, pour finir, de considérer la paix comme une pure invention étatique, autoritairement imposée d'en haut par un roi de paix à ses belliqueux sujets. En bien des lieux au contraire, surtout dans

⁴¹ Arendt, H. Condition de l'homme moderne. Paris, 1961. Réédition: Paris, 1983, P. 301–314.

⁴² AM Montélimar. BB 46. Fol. 32–34 (février 1564).

⁴³ AM Romans. BB 10. Fol. 109 (octobre 1563).

les petites villes, les citoyens ont adopté, voire devancé, les solutions préconisées par le monarque et ses commissaires pour assurer le vivre ensemble interconfessionnel⁴⁴. Les «accords de bonne entente», jurés par les habitants des deux religions alors que les hostilités redémarrent ailleurs dans le royaume, en sont la manifestation éclatante. Olivier Christin, qui a découvert ces textes, les a baptisés «pactes d'amitié», tant le vocabulaire amical y est à la fois récurrent et surprenant dans un contexte interconfessionnel⁴⁵. S'ils restent minoritaires — un peu moins d'une vingtaine pour le règne de Charles IX — et cantonnés aux petites villes, les pactes d'amitié n'en demeurent pas moins fondamentaux pour comprendre les tactiques mises en œuvre par les sujets afin de conjurer les violences. À Saint-Affrique par exemple, au lendemain de la Saint-Barthélemy parisienne (24 août 1572), catholiques et protestants jurent qu'«entre lesdits habitans et concitoyens y aura paix, concorde, amour et amitié»⁴⁶. Simultanément à Millau, les citadins se proclament «voisins et amis, s'entraymans et se cherissans» les uns les autres. Pour sauver l'essentiel, les hommes des guerres de Religion n'hésitent donc pas à mettre en sourdine leurs oppositions religieuses ni à faire de l'ennemi religieux un ami politique. Assurément, les sujets du roi font figurer parmi *l'essentiel* la sauvegarde de leurs vies, de celles de leur famille et la protection de leurs biens. Ces coalitions mettent toujours en avant les intérêts communs des citoyens — en particulier économiques — aux dépens de leurs divergences confessionnelles. À Millau, les deux confessions ont à cœur de maintenir entre elles la «liberté de commerce» malgré les guerres qui déchirent le pays⁴⁷.

Les habitants estiment donc que les intérêts du citoyen, du père de famille ou du propriétaire l'emporteront sur ses intérêts confessionnels. Autrement dit, que la raison communale prendra le pas sur les passions religieuses. Ce faisant, les pactes opèrent une distinction, au niveau local, entre les amis et les ennemis, fort différente de celle proposée par leurs

⁴⁴ Hanlon, G. Confession and community in Seventeenth-century France: Catholic and Protestant coexistence in Aquitaine. Philadelphia, 1993. P. 115.

⁴⁵ Christin, O. La Paix de religion. P. 122–132, où sont publiés, sauf exception, les pactes d'amitié.

⁴⁶ Olivier, C. Amis, frères et concitoyens. Ceux qui refusèrent la Saint-Barthélemy (1572), in: *Cahiers de la Villa Gillet*, 2000. Vol. 11. P. 71–94.

⁴⁷ AM Millau. CC 42. 2^e inv. Pièce non numérotée.

propres Églises. Ici, la discrimination entre l'ami et l'ennemi s'effectue non plus sur critères religieux, présentement inopérants pour protéger du danger, mais en fonction de l'utilité du regroupement à la protection de la ville⁴⁸. Aussi l'ennemi au point de vue religieux ne l'est-il pas forcément d'un point de vue politique. À l'inverse, l'orthodoxie religieuse n'est pas gage d'amitié politique: est-il vraiment important que le soldat qui plastronne aux portes soit papiste ou huguenot? Les habitants de Saint-Laurent-des-Arbres promettent donc que «la diversité de Religion qu'est entre eux ne pourra empêcher ladite alliance». Ces pactes trahissent tous la même idée: celle que le danger vient de l'extérieur, non de l'intérieur de la communauté. Dans ces endroits où tout le monde se connaît, en particulier dans ces petites villes où les pactes s'élèvent, la «surveillance de chacun sur chacun», comme l'écrit Durkheim, limite fortement les possibilités d'autonomie et donc de trahison⁴⁹. Les habitants de Millau se décrivent comme «hantans, frequentans, mangeans et buvant» ensemble. L'usage du champ sémantique de la proximité laisse peu de doutes sur l'importance des relations quotidiennes dans la construction des identités collectives. *Fréquenter, manger, boire*, verbes qui définissent autant d'activités et d'identités parallèles au confessionnel.

À de nombreuses reprises, les habitants montrent qu'ils considèrent l'adversaire religieux autrement que comme un ennemi. À Montferrand, en septembre 1572, les consuls catholiques refusent d'enfermer Françoise Morel, huguenote, en raison de «sa grave maladie»⁵⁰. À la même date, les ménagers de Lisieux laissent en liberté le protestant, Albert de La Couyère, parce qu'il est chirurgien⁵¹. La proximité, la profession, le niveau de richesse constituent autant de déterminants sociaux de l'identité mobilisables en dehors du répertoire confessionnel. Avant de prier séparément, on va à la halle ensemble, on se fréquente à la taverne, on se croise au jeu de paume. Avant même de se considérer comme *papistes* ou *huguenots*, les habitants sont ici des fils et des filles, des beaux frères et des cousins. Ils sont le voisin, le riche, le bègue, l'artisan ou le commerçant. À Nant, la signature d'un pacte à l'automne 1568 est facilitée

⁴⁸ Schmitt, C. La Notion de Politique: Théorie du Partisan. Paris, 1992. P. 64.

⁴⁹ Durkheim, É. De la division du travail social: Étude sur l'organisation des sociétés supérieures. Paris, 1893. Chapitre III. Livre III passim.

⁵⁰ AD Puy de Dôme. 3 E 113. fds II. BB 20. F°20v.

⁵¹ AM Lisieux. BB 7. F.°347.

par l'existence de liens de parenté entre notables des deux confessions. Bessières, le viguier catholique qui paraphe en tête du pacte, n'est autre le beau-frère de François de Malbois, meneur des protestants, qui signe après lui⁵².

Pour conjurer la guerre civile et les risques qu'elle fait courir à la communauté, les habitants excluent de situer l'hostilité potentielle à l'intérieur des murs et exportent alors l'ennemi à l'extérieur de la ville. L'ennemi qu'ils dénoncent, c'est d'abord le soldat, celui qui attaque la ville indépendamment de la cause religieuse qu'il prétend défendre. À Nant, les habitants proclament vouloir mettre «tel ordre et police par la garde de la ville qu'elle ne soit assallie par les *ennemys* du Roy». À Nyons, les citadins s'assemblent pour que nul soldat «*ni d'une religion ni d'autre*» ne puisse s'emparer de la ville. Les habitants font aussi du voleur, celui qui profite des troubles pour rapiner sous couleur de religion, un ennemi commun. À Nyons, on s'entend pour garder «la ville nuyct et jour des voleurs». À Saint-Laurent, on se protège des «voleries que se pourraient faire par certains vagabonds tenant les champs». À l'intérieur, l'ennemi n'est donc plus l'hérétique, l'adversaire d'hier, mais l'étranger ou le vagabond. Comme un seul homme, les habitants décident donc l'expulsion de «tous vagamontz (sic) et gens sans adveu». Il s'agit de la sorte de chasser le traître potentiel, celui que ni ses attaches familiales ni ses intérêts économiques ne lient à la communauté.

Certes, les habitants n'oublient pas que l'ami d'aujourd'hui est l'ennemi d'hier. Ils restent donc méfiants et reprennent avec obéissance les solutions préconisées par les commissaires pour assurer la coexistence confessionnelle: confiscation des armes, interdiction des injures, partage des charges municipales etc. Surtout, comme le leur avaient demandé les commissaires, ils promettent, par serment, d'oublier le passé et de se comporter à l'avenir en «frères, amis et concitoyens». Mais la nouveauté n'est pas tant dans ces serments de temps de crise que dans l'instance qui en garantit désormais l'inviolabilité. Ici, nulle mention des puissances célestes qui contraignaient d'ordinaire les hommes à tenir parole: ni messe, ni prêche, ni curé, ni pasteur. La traditionnelle délégation du maintien de la cohésion sociale aux dieux et aux choses sacrées est ici renversée et remplacée par des sanctions humaines: les consuls, les juges,

⁵² Mazel, E. Les Guerres de religion à Nant et le pays d'extrême Haute-Marche du Rouergu. Rodez, 1920. P. 39.

la loi s'engagent à punir les contrevenants. Surtout, c'est en dernier recours le pouvoir central qu'on appelle pour garantir l'accord. C'est la monarchie dont on parle le langage, celui des édits de pacification, celui de l'amitié, distillé depuis plusieurs années par les commissaires.

En dernière analyse, c'est donc le Roi qui s'affirme à la fois comme auteur des contraintes pesant sur le vivre ensemble et comme source privilégiée de la cohésion sociale. En permettant à l'ennemi d'hier de vivre à l'intérieur des murs, le monarque prescrit un remède qu'il est seul en mesure de bien administrer. L'irruption et le maintien par décision royale de l'adversité religieuse au cœur des communautés fragilisent les mécanismes traditionnels de préservation du consensus, qui tendaient précisément à conjurer l'appel au roi. Les habitants se tournent alors vers le souverain, garant des biens, protecteur des personnes et caution des accords. Car à défaut de redouter semblablement l'intercession céleste, tous craignent intensément l'intervention monarchique. D'un côté, l'ampleur des violences à maîtriser implique la mobilisation d'une puissance inédite, de l'autre la gravité des fautes à punir et absoudre conforte une souveraineté qui se manifeste tant par le déploiement des supplices que par l'éclat de la grâce. En rendant plus pressante la nécessité de pardonner et plus impérieuse l'obligation de s'engager, la réconciliation voulue par le roi, loin d'affaiblir durablement la monarchie française, précipite au contraire la formation de l'État moderne.

Information on the article / Информация о статье

Foa J. Faire la paix au temps des guerres de religion. L'exemple des commissaires des édits, in: *Prosligion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*. 2106. Vol. 1(13). P. 174–192.

Жерми Фoa

Доктор истории, доцент, Университет Марселя (13284, Франция, Марсель, бульвар Шарля Ливона 58)

jeremie.foa@gmail.com

УДК 94 (44)

Миротворчество в эпоху Гугенотских войн: деятельность комиссаров, ответственных за выполнение королевских «эдиктов об умиротворении»

Настоящая статья посвящена анализу механизмов реализации эдиктов об умиротворении, которые издавал король Франции во время Религиозных войн. Гражданские войны во Франции войны не являли собой беспросветное насилие. Современники тех событий с большей охотой

говорили о «смутах» («troubles»), спорадических, непрерывно возобновляющихся, нежели о «войнах». И действительно, военные действия часто перемежались периодами мира, искусными попытками примирения, т. н. «эдиктами умиротворения».

Чтобы положения «эдиктов умиротворения» выполнялись на местах, монархия разослала в провинции и города специальных комиссаров, около 20 человек, наделенных широкими исполнительными и судебными полномочиями. Именно они побуждали недавних противников к совместной жизни, позволяя вчерашним врагам жить в пределах городских стен. Теперь горожане зирали на суверена как на гаранта имущественной и личной безопасности подданных, гаранта соблюдения соглашений. Ибо, чем меньше в них оставалось страха перед небесной карой, тем сильнее они боялись монаршего гнева. С одной стороны, размах насилия, подлежащего усмирению, вызвал мобилизацию беспрецедентной силы, а с другой, тяжесть преступлений, подлежащих наказанию и прощению, шла на пользу суверену, который заявлял о себе как с помощью демонстративных казней, так и громких помилований. Делая более настоятельной необходимость прощать и брать на себя обязательства, примирение, желанное королем, не только не ослабляло французскую монархию, но, напротив, ускоряло формирование современного государства.

Ключевые слова: история Франции, XVI век, Религиозные войны, эдикты умиротворения, династия Валуа, городские общины, католики, гугеноты, королевские комиссары.

Jérémie Foa

Doctor of history, Maître de Conférences, Aix-Marseille University (13284, France, Marseille Jardin du Pharo, 58 Boulevard Charles Livon)

jeremie.foa@gmail.com

Peacemaking in the époque of the Huguenot Wars: Commissioners responsible for "edicts of pacification"

The present article is devoted to the analysis of mechanisms of realization of royal edicts of pacification, edited by the king of France during the Religious wars. The civil war in France wasn't uninterrupted and hopeless violence. Contemporaries more readily named them "troubles", sporadic and constantly recurring, rather than "wars". Indeed, military actions were often interspersed by periods of peace, elaborately attempts of pacification or rather reconciliation called "edicts of pacification".

To impel "edicts of pacification" the monarchy decided to send round the provinces and cities special commissioners (about 20 people), vested with wide executive and judicial powers. Namely these commissioners urged opponents

to follow recent life together within the city walls, operating on behalf of the monarch. Thus, the townspeople looked upon the sovereign as the guarantor of property and personal safety of citizens, the guarantor of the peace agreements. The less they had fear of heavenly punishment, the more they feared the Royal anger. On the one hand, the scale of the violence, that should be suppressed, caused an unprecedented mobilization of forces; on the other hand, the gravity of the crimes, subject to punishment and forgiveness, was to benefits of the sovereign, who declared himself by demonstrative executions and notorious pardons. Reconciliation, desired by the king, made more urgent the need of forgiveness and to assuming of obligations that not only weakened the French monarchy, but, on the contrary, accelerated the formation of the modern state.

Keywords: History of France, the 16th century, the Religious wars, edicts of pacifications, the dynasty of Valois, urban communities, the Catholics, the Huguenots, the Royal commissioners.

Список источников и литературы / References

- Alazard, F.* La plainte à la Renaissance: Journées d'études des 16 et 17 novembre 2005. Paris: Honoré Champion, 2008. 393 p.
- Anders, G.* Journaux de l'exil et du retour. Lyon: Fage éd., 2012. 309 p.
- Arendt, H.* Condition de l'homme moderne. Paris: Pocket, 1961. 406 p.
- Brief Discours sur les moyens que tient le Cardinal de l'Orraine, pour empescher l'establisement de la Paix et ramener les troubles en France. S. l.: s. n., 1568.
- Carroll, S.* The peace in the Feud in Sixteenth and Seventeenth century France, in: *Past and Present*, 2003. Vol. 178. P. 74–115.
- Christin, O.* La Paix de religion: L'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle. Paris: Seuil, 1998. 327 p.
- Christianisme et monde moderne: Cinquante ans de recherches / Éd. P. Prodi. Paris: Gallimard, 2006. 461 p.
- Davis, N. Z.* Le retour de Martin Guerre. Etude historique, in: *Le Retour de Martin Guerre*, 1982.
- Denis, V.* Une histoire de l'identité: France, 1715–1815. Seyssel: Champ Vallon, 2008. 462 p.
- Desrosières, A.* L'opposition entre deux formes d'enquête: Monographie et statistique, in: *Justesse et justice dans le travail* / Éd. L. Boltanski, L. Thevenot, et al. Paris: Presses universitaires de France, 1989. P. 1–9.
- Durkheim, É.* De la division du travail social: Étude sur l'organisation des sociétés supérieures. Paris: F. Alcan, 1893. ix, 471 p.
- El Kenz, D.* Le massacre: Objet d'histoire. Paris: Gallimard, 2005. 557 p.
- Elster, J.* Argumenter et négocier dans deux Assemblées constituantes, in: *Revue française de science politique*, 1994. Vol. 44. P. 86–256.

Foa, J. Le tombeau de la paix: Une histoire des édits de pacification, 1560–1572. Limoges: PULIM, 2013. 545 p.

Justesse et justice dans le travail / Éd. L. Boltanski, L. Thevenot, et al. Paris: Presses universitaires de France, 1989. vii, 321 p. (*Cahiers du Centre d'études de l'emploi* 33).

Martin Guerre. Arrest memorable du parlement de Tholose contenant une Histoire prodigieuse d'un supposé mary, advenue de nostre temps: Enrichie de cent & onze belles & doctes annotations. Paris: Galliot du Pré, 1572.

Hanlon, G. Confession and community in Seventeenth-century France: Catholic and Protestant coexistence in Aquitaine. Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 1993. 312 p.

Hirschman, A. O. Deux siècles de rhétorique réactionnaire. Paris: A. Fayard, 1991. 295 p.

Loroux, N. La cité divisée: L'oubli dans la mémoire d'Athènes. Paris: Payot et Rivages, 1997. 291 p.

L'immigration ou les paradoxes de l'altérité: T. 1: L'illusion du provisoire / Éd. A. Sayad. Raisons d'Agir: Paris, 2006. 216 p.

Mazel, E. Les Guerres de religion à Nant et le pays d'extrême Haute-Marche du Rouergu. Rodez: Impr. de Carrère, 1920. 166 p.

Olivier, C. Amis, frères et concitoyens. Ceux qui refusèrent la Saint-Barthélemy (1572), in: *Cahiers de la Villa Gillet*, 2000. Vol. 11. P. 71–94.

Parkin, J. Etienne Pasquier, tolérant ou indécis?, in: *Studi francesi*, 1980. Vol. 24. P. 205–223.

Prodi, P. De l'analogie à l'histoire: Le sacrement du pouvoir, in: *Christianisme et monde moderne: Cinquante ans de recherches* / Éd. P. Prodi. Paris: Gallimard, 2006. P. 217–246.

Ricœur, P. La mémoire, l'histoire, l'oubli. Paris: Seuil, 2000. iii, 675 p.

Schmitt, C. La Notion de Politique: Théorie du Partisan. Paris: Flammarion, 1992. 323 p.

Tallon, A. Le Sentiment national dans l'Europe méridionale aux XVI^e et XVII^e siècles (France, Espagne, Italie). Madrid: Casa de Velázquez, 2007. xviii, 367 p. (*Collection de la Casa de Velázquez* 97).

Archival materials

The British Library

- AD Puy de Dôme. 3 E 113. fds II. BB 20. F°20v.
 AM Amiens. AA 14. Fol. 208v.
 AM Castres. GG 3. P. 12.
 AM Clermont. BB 38.
 AM Grenoble. BB 18. Fol. 432v.

AM Lisieux. BB 7. F.°347.
 AM Mâcon. EE 49. P. N. 12.
 AM Millau. CC 42. 2e inv.
 AM Montélimar. BB 46. Fol. 32–34.
 AM Montélimar. BB 53. Fol. 41.
 AM Nantes. BB 1.
 AM Nantes. GG 643. P. 3.
 AM Nîmes. DD 3. P. 7.
 AM Romans. BB 10. Fol. 109.
 AM Romans. BB 6. Fol. 220.
 AM Tours. CC 79. Fol. 66 v° (2 décembre 1563).
 BM Dijon. Fds Saverot n°1. Fol. 1391

Bibliothèque de l'Institut

Ms. 96. Fol. 80 sq.

Bibliothèque nationale de France (BnF)

Ms. fr. 15878. Fol. 110v°.
 Ms. fr. 15879. Fol. 58 v (février 1564), 106 (s. d. [1564–1565]).
 Ms. Fr. 4048. Fol. 147 v–148.

Grégory Champeaud

**GUERRES ET PAIX DE RELIGION EN FRANCE VUES PAR
 LE PRISME DES PARLEMENTS: L'EXEMPLE DE BORDEAUX
 (1562–1600)**

Sans aller jusqu'à considérer, comme Blaise de Monluc en avril 1563, que le parlement de Bordeaux constituait la «fontaine et origine de tout»¹, je voudrais souligner ici l'intérêt de l'étude des sources parlementaires — et plus généralement de l'attitude des parlements — pour éclairer d'un jour nouveau l'histoire des guerres de religion en France. Sans être un plaidoyer, il s'agit — pour faire écho au sous-titre de ce colloque — de proposer à l'étude des guerres de religion et de la pacification en France de «nouveaux» documents et de «nouvelles études».

L'histoire des parlements d'ancien régime en général, et plus particulièrement au cours des guerres de religion, a fait l'objet d'un regain d'intérêt des chercheurs depuis une quinzaine d'années. Répondant indirectement à l'injonction d'Yves-Marie Bercé et d'Alfred Soman qui regrettaient, en 1995, que les archives judiciaires en général et celle du parlement de Paris en particulier constituent «des monceaux documentaires laissés à l'abandon»², la plupart des études récentes ont porté sur le «père de tous les parlements». Je pense en particulier aux ouvrages remarquables de Sylvie Daubresse sur *Le parlement de Paris ou la voix de la*

¹ Lorsqu'en avril 1563, Blaise de Monluc rapporte au parlement de Bordeaux les difficultés de l'application de la paix en Guyenne, il rappelle non sans flagornerie: «qu'il lui convient prendre premièrement avis d'icelle [cour] comme de la fontaine et origine de tout. Bon conseil, s'il le faisoit autrement, sembleroit qu'il mit la charrette avant les bœufs (...)» Registres secrets du parlement de Bordeaux (RS). (Archives Municipales de Bordeaux (AMB). Ms 771. 19 avril 1563).

² Soman, A., Bercé, Y.-M. Les archives du Parlement dans l'histoire, in: *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1995. Vol. 153, No. 2. P. 255–273. P. 255.

raison (1559–1589)³ et de Marie Houlemare sur *Politiques de la parole. Le parlement de Paris au XVI^e siècle*⁴. En exagérant le trait on pourrait dire que tous les travaux récents portant sur les guerres civiles évoquent peu ou prou les parlements comme des acteurs incontournables de cette histoire, dans un contexte de déliquescence du pouvoir royal.

Si ce champ de recherche semble si fructueux, c'est surtout en raison du caractère particulier de la position des parlements, à la fois dans l'architecture institutionnelle de la France du XVI^e siècle et pour leur rôle au cours des guerres de religion. On pourrait résumer ceci en disant que les parlements ont une position à la fois nodale et paradoxale.

Nodale parce qu'ils sont, en tant que relais institutionnels privilégiés, à l'interface de l'échelle nationale et de l'échelle provinciale, entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux, entre le roi et ses sujets. En outre, d'un point de vue strictement organique et de par leur fonction d'«alambic»⁵, les cours de parlements sont aussi à la jonction de la réception et de l'application des lois du roi. Mais leur position est également paradoxale, pour ne pas dire schizophrénique, lorsqu'en temps de troubles ils peuvent se muer en «chef de guerre»⁶, et devenir ensuite en temps de paix les instruments de la pacification, de sa réception et de son application. Officiers du roi, représentants et garants de sa politique, les parlementaires se changent parfois en acteurs mutins des guerres de religion, laissant apparaître au grand jour leurs contradictions idéologiques, quand ces chantages de la conservation nourris au

³ Daubresse, S. *Le parlement de Paris ou la voix de la raison (1559–1589)*. Genève, 2005.

⁴ Houlemare, M. *Politiques de la parole. Le parlement de Paris au XVI^e siècle*. Genève, 2011. Voir aussi le compte rendu de cet ouvrage que j'ai rédigé pour la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*: Champeaud, G. Marie Houlemare, *Politiques de la parole. Le parlement de Paris au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2011, 670 p., ISBN 978-2-600-01437-3 [Compte-rendu], in: *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2012. Vol. 59. N. 4. P. 199–201.

⁵ L'expression est d'Étienne PASQUIER, *Étienne Pasquier Les recherches de la France* / Éd. M.-M. Fragonard; F. Roudaut. Paris, 1996.

⁶ L'expression est de Pierre-Jean Souriac pour le parlement de Toulouse, *Souriac, P.-J. Une Guerre civile: Affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562–1596)*. Seyssel, 2008. Elle pourrait aussi bien s'employer pour le parlement de Bordeaux, omnipotent dans la cité au temps des troubles, *Champeaud, G. Le parlement de Bordeaux et les paix de religion (1563–1600)*. Nérac, 2008.

paradigme néo-platonicien de l'unité deviennent les acteurs centraux de l'application d'une politique de pacification qui officialise la désunion dogmatique des sujets.

Envisagés comme des histoires globales du parlement de Paris⁷, les ouvrages précédemment cités ont permis de renouveler totalement l'approche de l'histoire de cette «principale colonne de l'Etat»⁸, comme l'appelle Jean de Serres, mais également de ses officiers, de leur formation, de leur idéologie et de leurs pratiques discursives. Ils ne se focalisent pas à proprement parler sur l'histoire des guerres de religion, mais plus sur l'histoire d'une institution et de ses membres, dans un contexte de guerres de religion.

La démarche de ma thèse était un peu différente. D'abord parce qu'il s'agissait de m'intéresser à un parlement de province, institution notablement sous-représentée dans le renouvellement du champ des études parlementaires évoqué plus haut. Mais aussi en parlant essentiellement de la paix, parce que je voulais changer d'angle en utilisant les sources parlementaires, les édits de pacification et leur réception à Bordeaux et en Guyenne, comme des révélateurs d'autres aspects des guerres de religion, à la croisée de l'histoire urbaine, politique, institutionnelle, religieuse et militaire.

Le choix de Bordeaux et de la Guyenne s'est révélé particulièrement fécond sur ce terrain, suffisamment pour essayer de montrer ici que les parlements constituent un lieu de scrutation privilégié de l'histoire des paix et des guerres de religion, et pour surmonter la gageure de tirer des enseignements généraux d'une étude de cas, des enjeux d'histoire nationale d'une histoire régionale.

Les raisons du choix du parlement de Bordeaux et de son ressort

Prendre comme champ d'investigation le parlement de Bordeaux et son ressort — dont les limites se confondent peu ou prou avec la province de Guyenne — s'est révélé opportun à plus d'un titre. Le premier

⁷ Houlemare, M. *Politiques de la parole*. P. 22.

⁸ Jean de Serres *Inventaire général de l'histoire de France*. Paris, 1627. P. 929.

est qu'en dehors de quelques études anciennes⁹ et d'une série d'articles d'Anne-Marie Cocula¹⁰ sur le parlement de Bordeaux au XVI^e siècle il n'y avait pas véritablement de substrat historiographique local conséquent sur lequel s'appuyer. Pas d'histoire des guerres de religion en Guyenne ou dans le Sud-ouest, sur le modèle de ce qui a pu être fait ailleurs ou plus tard¹¹. Étrange «oubli» s'il on y songe, tant ces études ont apporté en termes de compréhension des guerres de religion. Étrange oubli aussi, si l'on considère que cette province est celle qui souffre le plus des hostilités au cours de la période 1561–1587¹². «Assise en frontière et l'une des

⁹ *Brives-Cazes, E.* Le parlement de Bordeaux et la chambre de justice de Guyenne en 1582. Bordeaux, 1866; *Des Boscheron Portes, C.* Histoire du parlement de Bordeaux depuis sa création jusqu'à sa suppression (1451–1790). Bordeaux, 1877; *Hauchecorne, F.* Le parlement de Bordeaux sous Charles IX: Thèse de l'école des chartes. Bordeaux, 1947; *Roudière-Dejean, S.* Le rôle politique du parlement de Bordeaux sous le règne d'Henri III de 1574 à 1582: Thèse de l'école des chartes. Paris, 1963.

¹⁰ *Cocula, A.-M.* Crises et tensions d'un parlement au temps des guerres civiles: le parlement de Bordeaux dans la seconde moitié du XVI^e siècle, in: *Les parlements de province, pouvoirs, justice et société du XVI^e au XVIII^e siècle* / Éd. J. Poumarède, J. Thomas. Toulouse, 1996. P. 721–731; *Cocula, A.-M.* L'événement bordelais de la Saint Jean 1570 et le clan Montaigne, in: *Mélanges offerts à Claude Petitfrère, Regards sur les sociétés modernes* / Éd. D. Turrel. Tours, 1997. P. 71–81; *Cocula, A.-M.* Le parlement de Bordeaux et les présidiaux de Guyenne: quelques tracasseries de mise en place, in: *Les officiers moyens à l'époque moderne* / Éd. M. Cassan, Y.-M. Bercé. Limoges, 1998; *Cocula, A.-M.* De l'édit de Janvier à l'édit de Nantes ou l'entrée en résistance des conseillers du parlement de Bordeaux, in: *L'Édit de Nantes: sûreté et éducation* / Éd. M.-J. Lacava, R. Guicharnaud. Montauban, 1999. P. 101–115; *Cocula, A.-M.* Le parlement de Bordeaux au milieu du XVI^e siècle, in: *Étienne de La Boétie: sage révolutionnaire et poète périgourdin* / Éd. M. Tetel. Paris, 2004. P. 421–436; *Cocula, A.-M.* Formation et affirmation d'un patriciat urbain: Le parlement de Bordeaux au XVI^e siècle, in: *Construction, reproduction et représentation des patriciat urbains, 1999* / Éd. C. Petitfrère. Tours, 1999. P. 283–296; *Cocula, A.-M.* Règlement de compte au sein des élites aquitaines durant l'éclipse des Bourbons-Albret (1568–1576), in: *Cahiers d'Histoire*, 2000. Vol. 15. N. 4. P. 563–586.

¹¹ *Cassan, M.* Le temps des guerres de religion: Le cas du Limousin vers 1530–vers 1630. Paris, 1996; *Souriac, P.-J.* Une Guerre civile ou encore *Rambeaud, P.* De La Rochelle vers l'Aunis: L'histoire des réformés et de leurs Églises dans une province française au XVI^e siècle. Paris, 2003.

¹² Ces bornes chronologiques un peu hétérodoxes tiennent au fait que les violences ont commencé tôt en Guyenne, bien avant le déclenchement officiel des guerres de religion. Dès 1560, et plus encore après l'assassinat du baron de Fumel, les catholiques ultras craignant une contagion subversive s'organisent et créent par

clefs de notre dit royaume», comme l'écrit Louis XII en 1498, la Guyenne est d'abord un immense espace de contacts, adossée aux Pyrénées dans ses confins sud-ouest, largement ouvert à l'Atlantique par l'échancrure de la Garonne, côtoyant les marches du massif central au nord-est et englobant les collines gasconnes vers Toulouse. Carrefour drainé par un réseau fluvial dense, ce territoire revêt pour le roi une importance stratégique remarquable pour trois raisons au moins. Régulièrement menacé par l'étranger (l'Espagne¹³, l'Angleterre au gré des circonstances et de la chronologie), il est également contraint par l'emprise de Bourbons-Albret largement possessionnés et dont l'influence politique, religieuse et militaire se fait particulièrement prégnante sous Jeanne d'Albret et son fils Henri de Navarre. C'est là en effet, dans cette corne occidentale du croissant réformé, que leurs réseaux de clientèles sont les plus denses, et c'est là que, profitant de bastions protestants fermement arrimés, le futur Henri IV va faire son apprentissage politique et militaire¹⁴. Enjeux géopolitiques, territoriaux et religieux s'entremêlent et dépassent ici l'échelle strictement régionale pour faire de cet espace un champ archétypal de l'étude des troubles civils. Cela s'est avéré particulièrement vrai du strict point de vue de la pacification, puisqu'ici coexistaient catholiques et protestants en grand nombre.

Au centre de cette entité¹⁵ se dresse la capitale du gouvernement: Bordeaux. Ville catholique, ville troublée et menacée, objet de la convoitise des belligérants et qui se montre rebelle en de multiples occasions au cours de la période¹⁶. Au cœur de la cité, le parlement. Siège institution-

exemple un «syndicat» au sein du parlement de Bordeaux. Inversement, les choses s'apaisent également plus tôt, après le départ d'Henri de Navarre suite à sa victoire de Coutras en 1587. Sur les violences anti-seigneuriales, voir *Brunet, S.* «Haro sur le seigneur»: Affrontements religieux et résistances anti-seigneuriales dans le Sud-ouest de la France (vers 1560–1562), in: *Les luttes anti-seigneuriales dans l'Europe médiévale et moderne* / Éd. G. Brunet, S. Brunet. Toulouse, 2009. P. 165–184.

¹³ *Brunet, S.* «De l'Espagnol dedans le ventre!»: Les catholiques du Sud-Ouest de la France face à la Réforme: Vers 1540–1589. Paris, 2007.

¹⁴ *Champeaud, G.* Le parlement de Bordeaux. P. 288–296; *Champeaud, G.* Henri de Navarre (Henri IV) et le «païs des Llanes», in: *Bulletin de la Société de Borda*, 2010. 3e trimestre. P. 313–320; *Champeaud, G.* Champeaud 2010 — Henri de Navarre Henri IV

¹⁵ Dans l'acception géographique du terme, au sens de «centre-périphérie».

¹⁶ La révolte de la Gabelle en 1548, même si elle antérieure à notre période, marque durablement la ville. Ses conséquences à court et moyen terme sont considérables, jusque dans l'intensité de l'opposition des parlementaires à la politique royale,

nel et décisionnel, il devient omnipotent au cours des guerres de religion et s'avère donc un point d'observation idéal pour l'historien des guerres et paix de religion.

La question des sources était bien évidemment primordiale puisque, comme l'écrivait Charles Seignobos, «pas de document, pas d'histoire»¹⁷. De ce point de vue aussi, le choix du parlement de Bordeaux s'est montré pertinent. Si le panel des sources disponibles façonne nécessairement l'approche que l'on peut avoir d'un sujet, il est suffisamment vaste ici pour contourner l'écueil. Les sources strictement parlementaires ont bien sûr constitué le principal corpus. Les registres des arrêts du parlement, systématiquement dépouillés pour la période 1560–1600, aident à cerner l'attitude du parlement face à la politique royale, ses évolutions, ses hésitations et ses revirements. S'ils montrent également les chemins empruntés par le parlement de Bordeaux pour manifester son opposition à la politique de concorde civile imposée par le roi, ces registres ne sont que le reflet de l'histoire officielle, celle que les parlementaires ont voulu que l'on retienne.

Pour combler les zones d'ombres et les silences, l'apport des registres secrets est décisif. Disparus pour le parlement de Paris¹⁸, ils ont été conservés à Bordeaux, grâce à une copie du XVIII^e siècle réalisée par Martial-François de Verthamon d'Ambloy, conseiller puis président de la deuxième chambre des Enquêtes du parlement¹⁹. Comme leur nom

ces derniers ayant toujours à l'esprit le souvenir de l'ire royale qui s'abattit sur les Bordelais. Pour la période des guerres de religion, le massacre du 3 octobre 1572, le refus obstiné de la ville d'ouvrir ses portes au gouverneur de la province, Henri de Navarre, ainsi que la réticence initiale du parlement à reconnaître Henri IV, sont autant d'autres exemples de cette indocilité.

¹⁷ Langlois, C. V., Seignobos, C. Introduction aux études historiques. Paris, 1898. Réédition: Langlois, C. V., Seignobos, C. Introduction aux études historiques. Paris, 1992. Livre I. Chapitre I. P. 13.

¹⁸ Daubresse, S. Le parlement de Paris. P. 23.

¹⁹ *Registres secrets du Parlement de Bordeaux, recueillis et mis en ordre par les soins de François-Martial de Verthamon d'Ambloy* (Archives municipales de Bordeaux. MS 768. 1770, 26 volumes). Ils compilent très fidèlement, en plus de vingt-six milles pages, les registres secrets du XVI^e siècle. Ces volumes, dont 18 ont été systématiquement dépouillés pour ma thèse entre le 13 novembre 1559 et le 23 décembre 1613 (du Tome IX. AMB. Ms 766, au Tome XXVI. AMB. Ms 783), constituent une source exceptionnelle pour l'histoire du parlement de Bordeaux, et de la province en général, pour cette période.

l'indique, ces registres secrets n'étaient pas destinés à être connus ni du public, ni du roi. Ils dévoilent donc «l'envers du décor», la face cachée des délibérations et des événements, les intrigues, les «*discordes intestines*», les divisions et les oppositions. Il s'agit donc d'une source d'une grande richesse, qui donne la possibilité de mieux circonscrire les termes des débats sur la guerre et la paix qui ébranlent le monde parlementaire et plus généralement les élites provinciales dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

L'armature principale constituée de ces sources strictement parlementaires a été renforcée par d'autres sources plus «classiques», comme les registres du corps de ville (la jurade), la correspondance — publique ou privée — de membres du parlement ou d'autres autorités locales ou provinciales, permettant ainsi d'éclairer certains comportements ou prises de décisions²⁰.

Enfin, l'analyse des édits de pacification, leur réception et leur application dans le ressort du parlement de Bordeaux, révèle bien sûr les ressorts de la politique de pacification royale et le fonctionnement institutionnel du parlement, mais aussi le système de représentation de ses membres, leurs prérogatives et leurs divisions internes. Elle contribue ainsi à préciser les choix opérés dans une période troublée, aspect non négligeable de notre compréhension des guerres de religion.

De l'intérêt de l'étude des parlements en général et de celui de Bordeaux en particulier, pour une meilleure compréhension des guerres de religion

Quelle contribution à l'histoire des guerres de religion et de la pacification en France une étude des guerres de religion par le prisme des parlements pourrait apporter? Celle menée depuis Bordeaux et pour la Guyenne a montré qu'étudier les guerres et paix de religion par ce biais, c'est avoir la possibilité de se retrouver à la confluence de l'histoire institutionnelle, politique — philosophique même — sociale mais aussi militaire.

Histoire institutionnelle bien sûr car étudier la réception des édits de pacification et leur application dans le ressort du parlement c'est démon-

²⁰ Outre les très parcellaires registres de délibération de la jurade, la consultation de certaines archives familiales et de registres notariés s'est avérée précieuse pour mieux comprendre l'intimité de certains magistrats, leur formation et leurs liens familiaux.

ter la mécanique du fonctionnement institutionnel de la monarchie, en suivant les serpentins de «l'alambic des parlements»²¹. Censée prémunir le roi des mauvais conseils et des funestes décisions, la mise à jour de cette procédure complexe d'enregistrement des lois du roi est particulièrement intéressante dans un contexte de détérioration de l'autorité royale, car elle révèle en général les prises de distance voire les oppositions — larvées ou ouvertes — de la part des officiers de la couronne²².

Histoire institutionnelle aussi car le cœur de l'étude est ici l'édit de pacification. Ordonnances royales négociées par les protagonistes et rédigées par des juristes, ces textes sont des accords sécularisés et contractuels tendant à l'organisation d'une coexistence confessionnelle institutionnalisée, puisque la *pax civilis* est définie comme l'objectif principal. Innovations légales majeures de la période des guerres de religion, réponse royale à une équation politique inédite, ces édits tentent de rétablir la paix civile par l'organisation d'une coexistence pacifique entre les sujets.

Histoire institutionnelle enfin car l'application de cette politique conciliatrice oblige le pouvoir royal à imaginer de nouveaux organes — les commissions d'application et les chambres mixtes²³ — qui viennent concurrencer les parlements. Etablies respectivement en 1563 (édit d'Amboise) et 1576 (édit de Beaulieu), ces nouvelles armatures judiciaires tentent de relever les défis multiples du «faire connaître» et du «faire appliquer» la paix pour finalement faciliter la concorde civile, objectif primordial du pouvoir royal tel qu'il est présenté dans les édits de pacifica-

tion successifs²⁴. Pour cela, elles sont dotées de compétences qui viennent éroder *de facto* certaines des prérogatives les plus importantes des parlements — comme leur pouvoir de maintien de l'ordre dans la province ou le fait de juger en dernier ressort — en les déposédant et en les marginalisant.

Histoire politique aussi puisqu'on retrouve très tôt ici, à échelle réduite, les termes du débat qui va cliver dans la seconde moitié du XVI^e au plan national les partisans de l'intransigeance et ceux de la modération, face à l'éruption de l'hérésie d'abord puis face à la politique royale de pacification. Ces différences d'appréciation s'incarnent à Bordeaux dans ce que le chancelier L'Hospital appelle des «bandes»²⁵ ou des «factions»²⁶, lors de sa fameuse harangue de 1565 devant le parlement, au moment de l'étape bordelaise du tour de France royal. Ces clans, repérables à Bordeaux dès le tournant des années 1550–1560, font du parlement une «maison mal réglée»²⁷ où s'opposent catholiques ultras et catholiques modérés. Les premiers — partisans de l'éradication de l'hérésie et pourfendeurs de la politique de tolérance civile lancée à partir du printemps 1561²⁸ — se structurent dès la fin de cette même année dans une proto-ligue, le fameux «syndicat» de Bordeaux, regroupant «les habitants catholiques» de la ville. Interdit par le premier édit de pacification de 1563, comme toutes les organisations susceptibles d'envenimer la coexistence, le syndicat renaît de ses cendres en 1563 avec la création de la «Ligue de Candale» qui prend le relais en s'attaquant plus particulièrement aux «tièdes»

²¹ Étienne Pasquier. Les recherches de la France.

²² Les cinq étapes fondamentales de cette procédure, ainsi que la pratique des remontrances, ont été étudiées par Sylvie Daubresse pour le parlement de Paris: Daubresse, S. Le parlement de Paris. Voir aussi, pour le parlement de Bordeaux, Champeaud, G. Le parlement de Bordeaux. P. 335–342.

²³ Généralement constituées d'un juriste et d'un militaire, les commissions d'application instaurées à partir de l'édit d'Amboise (1563) devaient s'assurer de la bonne réception de l'édit de pacification dans la province et faire pénétrer les habitudes de la paix, de la coexistence et de la négociation auprès de la population. Les chambres mixtes ou bi-confessionnelles (car composées de juges catholiques et protestants), instaurées à partir de l'édit de Beaulieu (1576), étaient des juridictions souveraines dont le but était de délivrer des jugements exempts de partialité lorsqu'un des plaignants était protestant. Voir: Foa, J. Making peace: The commissions for enforcing the pacification edicts in the reign of Charles IX (1560–1574), in: French History. 2004. Vol. 18. N. 3. P. 256–274; Champeaud, G. Le parlement de Bordeaux. P. 315–334; 357–377.

²⁴ Respectivement article 9 de l'édit d'Amboise (1563), articles 11 et 12 de l'édit de Longjumeau (1568), article 2 de l'édit de Boulogne (1573), articles 2, 18 et 58 de l'édit de Beaulieu (1576), article 2 de l'édit de Poitiers (1577), article 3 du traité du Fleix (1580) et article 2 de l'édit de Nantes (1598).

²⁵ Entre autres passages, le chancelier évoque le 12 avril 1565, la «grande desunion à Thoulouse, Bourdeaulx et autres parlemens. A l'on bien ouy qu'il y avoit des bandes [...]». Cité par Petris, L. La plume et la tribune: Michel de l'Hospital et ses discours (1559–1562). Genève, 2002. P. 365.

²⁶ «Le mal vient que vous estes en vous partys et il y a des factions» dit le chancelier à la même occasion. Dufey, P. J. S. Œuvres complètes de Michel de l'Hospital chancelier de France. Paris, 1824. T. 2. P. 111.

²⁷ L'expression est tirée de la même harangue. Petris, L. La plume et la tribune.

²⁸ L'Édit du 19 avril 1561 prohibe le culte public et punit sévèrement l'iconoclasme mais prévoit en revanche de ne pas persécuter quelqu'un dans sa maison. Ceci peut être interprété comme une autorisation tacite du culte privé.

du parlement²⁹. Ces derniers constituent le second clan. Stigmatisés par les catholiques zélés, souvent volontairement confondus avec les hérétiques, ils reçoivent l'appui d'un petit groupe de conseillers réformés lorsque ceux-ci ne sont pas absents. Cette faction fait très tôt le pari de l'abandon de la politique répressive et de l'organisation d'une coexistence pacifique. Ouvrant la voie aux Politiques des années 1580, ils sont menés pendant plus de deux décennies par Benoît de Lagebâton, premier président du parlement, mais restent longtemps minoritaires car le contexte national et local sert plutôt les catholiques zélés. Le paroxysme de ces oppositions est symbolisé par le massacre du 3 octobre 1572 puisque, comme je l'ai montré, cette Saint Barthélemy Bordelaise tient au moins autant aux haines religieuses qu'aux «vengeances particulières»³⁰, certaines victimes siégeant au parlement et une partie non négligeable des massacreurs identifiés appartenant à cette même institution³¹.

La supériorité numérique des ultras et le contexte font que, longtemps, cette faction entraîne un parlement omnipotent sur la voie d'une intransigeance à la fois religieuse et politique. Sur le plan religieux, le parlement expérimente une activité législative au caractère antiprotestant affirmé. Une véritable litanie d'arrêts multiformes se succèdent pour ordonner successivement, ou simultanément, l'arrestation voire l'expulsion³², le désarmement³³, l'assignation à résidence³⁴, la saisie des

²⁹ Voir Champeaud, G. Les «inimitiez mortell es» d'un homme du roi au cours des guerres de religion: Jacques Benoit de Lagebâton, premier président du parlement de Bordeaux (1555–1583), in: *Hommes et gens du roi* / Éd. C. Le Mao. Pessac, 2011. P. 189–198.

³⁰ Lettre du président Lagebâton à Charles IX, depuis Bordeaux, le 7 octobre 1572. BnF. Ms Fr. 15 555. F. 124 r^o-127 r.

³¹ Trois conseillers sont massacrés et le premier président Lagebâton est contraint de se réfugier dans la forteresse du Hâ pour échapper aux tueurs, parmi lesquels figurent un certain nombre d'avocats et d'huissiers du parlement.

³² Par exemple l'arrêt du 11/12/1568 (Archives départementales de la Gironde (ADG). 1B 315. L. 253. P. 55).

³³ Arrêt du 6 avril 1576. RS. Ms 779. P. 1006 et suivantes par exemple.

³⁴ Arrêt du parlement de Bordeaux du 11/12/1568 (ADG. 1B 315.L. 253. P. 55): «(...) A surplus icelle court ha fait et fait très exprès commandement et injonctions, sur peyne d'estre penduz et estranglés, à tous les habitans de la présente ville qui sont de ladite prétendue religion, de quelque estat et qualité et condition qu'ilz soient hommes et femmes, de se contenir en leurs maisons, en sortir de jour ny de nuict ny pour quelque occasion que ce soit, enjoignant à leurs voisins catholicques de leur administrer et faire administrer vivres et autres choses nécessaires dont ilz auront à faire et à leurs dépens [...]».

biens³⁵ ou l'obligation de faire profession de foi catholique³⁶ pour les protestants bordelais. L'intérieur de palais de l'Ombrière fait l'objet d'une attention particulière, puisqu'il s'agit de purifier les rangs des éléments hétérodoxes en pratiquant de véritables purges et en mettant en place une procédure quasi inquisitoriale pour la réception des nouveaux conseillers³⁷. L'intransigeance prend également des atours de l'opposition politique lorsque, en de multiples occasions, le parlement s'oppose concrètement à la législation pacificatrice imposée par la couronne pour mettre fin aux guerres civiles.

Il faut attendre les années 1580 pour que la conjonction de l'action politique et militaire d'Henri de Navarre avec trois événements modifie le rapport de force au sein du parlement mais aussi de la province. Le premier est l'arrivée du maréchal de Matignon en Guyenne en tant que lieutenant général. Prudent et modéré, «battant froid», il est selon Brantôme l'homme capable de pacifier une province où les «cervelles chaudes les unes avecques les autres ne font jamais bonne soupe»³⁸. L'élection de Montaigne à la mairie de Bordeaux en 1581 est le deuxième évé-

³⁵ L'arrêt du 10/09/1568 (ADG. 1B 313. L. 250. P. 201) prévoit par exemple la saisie et la vente des biens des réformés qui se sont absentés pendant les troubles, y compris les biens en nature comme les «grains, foings, pailles, boys (...)», situés en dehors de la ville.

³⁶ Le 17 juillet 1562, suivant en cela l'exemple du parlement de Paris, le parlement de Bordeaux décide d'imposer une profession de foi catholique à tous ses membres. Cette profession est ensuite élargie à l'ensemble de la population bordelaise le 23 août 1562: [...] *Et néantmoins a ordonné et ordonne ladicte court que pour contenir le peuple de ceste ville en union, tranquillité et en l'obéissance de dieu et du roy, commandement sera fait à son de trompe et cry public [...], a toute manière de gens, hommes et femmes, autres que ceulx qui l'ont faicte en ladicte court [...], qu'ils ayent aussy dedans troys jours, à faire profession de leur foy es églises des paroisses esuelles sont demourans [...]* » (arrêt de parlement de Bordeaux. ADG. 1B 248. L. 182. P. 252).

³⁷ A titre d'exemple, le 31 décembre 1569, le futur conseiller «Pierre Destivalle» doit subir une véritable inquisition de «sa vie, mœurs et religion» au cours de laquelle il doit se justifier des trois dernières années en faisant venir sept témoins (dont un prêtre!), pour prouver qu'il est bon catholique (RS. AMB. Ms 775. P. 870).

³⁸ Evoquant l'arrivée de Matignon en Guyenne, Brantôme le compare à son prédécesseur Biron en disant qu'«battoit froid d'autant que l'autre battoit chaud» et «qu'il falloit un tel homme au roi de Navarre et au pays de Guienne, car cervelles chaudes les unes avecques les autres ne font jamais bonne soupe». de Bourdeille Brantôme, P. Grands capitaines. Paris, 1864–1882. T. V. P. 159.

ment. Pleinement engagé auprès de Matignon dont il partage la modération, Montaigne entretient également des relations suivies avec Henri de Navarre, qui l'a nommé quelques années auparavant gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il va donc jouer le rôle d'agent de liaison entre les deux hommes, évitant à maintes occasions que leur relation ne se dégrade. En outre, en tant qu'ancien membre du parlement, Montaigne conserve aussi des connections dans les rangs du palais de l'Ombrière et devient un appui non négligeable pour ceux qui partagent les mêmes convictions modérées. Sa réélection contre un adversaire ligueur en 1583 confirme d'ailleurs cet engagement. Enfin, l'installation à Bordeaux, en cette même année 1581, de la chambre de justice exceptionnelle prévue par le dernier texte de pacification (traité du Fleix, 1580) est l'élément déterminant, non seulement pour le renversement des équilibres au parlement de Bordeaux, mais aussi dans une perspective plus large de pacification de la province. Instaurée comme une cour de justice itinérante, cette institution va durant trois ans rendre «la justice en tous ces endroits avec une intégrité qui fut applaudie de tout le monde» et mettre «la paix dans la province» selon les propres mots de Jacques-Auguste de Thou³⁹, membre éminent de cette chambre composée exclusivement de magistrats issus du parlement de Paris ou de membres du Grand Conseil⁴⁰. Auréolés du prestige de leurs fonctions antérieures, ces derniers ont été choisis pour leur modération et leur aptitude à dénouer l'imbroglio des passions politiques et religieuses en Guyenne. Ambassadeurs du mouvement Politique naissant, les de Thou, Séguier, Pithou ou Loysel, vont étayer la position des modérés «locaux» du parlement et leur offrir par la même occasion un cadre idéologique solide avec lequel ils pourront

³⁹ Jacques-Auguste de Thou. *Histoire Universelle*. London, 1734. T. VIII. Livre XXIV. P. 554.

⁴⁰ Boscheron des Portes livre la composition de cette chambre p. 280 de son *Histoire du Parlement de Bordeaux Des Boscheron Portes, C. Histoire du parlement de Bordeaux* «La nouvelle juridiction fut installée solennellement le 26 novembre 1582. Elle était composée de magistrats choisis tant dans les conseils du roi que dans le parlement de Paris et dont voici les noms: *Président*: Pierre Séguier (président du parlement de Paris); *Conseillers*: Jehan Séguier (maître des Requêtes au parlement de Paris), Estienne Fleury, Hiérosme Angenoust, Hiérosme de Montholon, Jehan Scarron, Guillaume Bénard, Adrien Dubrac, Pierre Séguier, Lazzar Coqueley, Jehan de Thumery, Claude Dupuy, Jacques de Thou, Michel Hurault de L'Hospital (tous conseillers au parlement de Paris); *Avocat général*: maître Antoine Loysel; *Procureur général*: maître Pierre Pithou».

justifier *a posteriori* leur action, menée jusque là par conviction mais surtout par empirisme et loyalisme monarchique.

Ce champ d'analyse politique permet aussi — par delà les différences d'approche sur les solutions envisagées pour mettre fin aux troubles civils — d'embrasser les contours des mentalités parlementaires et leurs constantes: conservatisme idéologique et institutionnel nourris au terreau néo-platonicien de l'obsession unitaire (notamment entendue en terme religieux) et de ses corollaires que sont la haine de la nouveauté, du désordre et de la subversion. En confrontant ces constantes aux options politiques introduites par le pouvoir royal dans sa politique de pacification, on se retrouve non seulement aux confins d'une histoire «philosophique» et de ses sources d'inspiration néo-platonicienne et Érasmiennne, mais on comprend aussi mieux les réticences, les résistances voire les oppositions, et par là même l'attitude des parlementaires en ces temps de troubles civils.

La dimension sociale de cette histoire n'est pas éludée par ce type d'étude car s'intéresser au comportement des parlementaires, à leurs références idéologiques et à leurs pratiques discursives, c'est aussi s'intéresser à leur milieu, leurs biens, leur position et leurs interconnexions au sein des élites de la province. C'est scruter leurs attaches, leurs stratégies matrimoniales et la reproduction sociale et fonctionnelle qui poussent par exemple à la constitution de véritables dynasties parlementaires⁴¹.

Histoire militaire enfin car, sans être un chef de guerre comme à Toulouse, nul mouvement de troupes, nulle menace de «surprise» de la ville ne sont ignorés du palais de l'Ombrière. Dans un contexte de distension du lien avec le pouvoir central et de concurrence exacerbée avec les autres autorités locales que sont la jurade, le gouverneur de la ville et celui de la province, le parlement prend alors une place prépondérante. Son action frise l'omnipotence en temps de troubles et se traduit notamment par une hyperactivité sécuritaire car la reprise des combats l'oblige à traiter une foule de situations complexes dans le domaine du maintien de l'ordre et de la sécurité. Ainsi, lorsque la menace militaire se fait plus précise et que l'Ombrière bruisse du danger imminent de troupes s'approchant de la ville, le parlement se change en stratège de la sécurité, multipliant les

⁴¹ Pour le XVII^e siècle voir: *Le Mao, C. Parlement et parlementaires. Bordeaux au Grand Siècle*. Seyssel, 2007; *Coste, L. Messieurs de Bordeaux: Pouvoirs et hommes de pouvoirs à l'Hôtel de ville, 1548–1789*. Pessac, 2006.

initiatives selon un schéma répétitif qui se met en place à chaque nouvelle prise d'armes et qui est renforcé après la Saint Barthélemy. Ainsi, dès le début officiel des troubles en mars 1562, le parlement renforce les mesures de protection de la cité. Le meilleur moyen de prévenir d'éventuelles violences étant de contrôler les armes en circulation, les arrêts contre leur port se succèdent. Pas un jour ne passe sans que les délibérations des conseillers du parlement ne fassent écho à leurs demandes réitérées auprès de Burie, Lieutenant du roi, afin d'augmenter le nombre de soldats affectés à la défense de la ville⁴². Dans un contexte de peur obsidionale résultant de la tentative de surprise de la ville par les troupes protestantes en juin 1562⁴³, une attention toute particulière est portée par le parlement aux «bruits» et autres rumeurs colportées à propos des mouvements de troupes sur terre ou sur la Garonne, dont l'amont est en partie tenu par les réformés. Il n'est alors pas surprenant que les murs de la ville soient l'objet d'une sollicitude obsessionnelle qui vire parfois à la psychose car le parlement craint l'accointance entre d'éventuels assaillants et les réformés vivant dans les maisons adossées aux remparts qui pourraient saper les murs pour permettre à leurs coreligionnaires de rentrer. On les enjoint donc de déménager⁴⁴. La volonté de s'assurer des moyens de la sûreté de la ville passe plus particulièrement par la volonté de contrôler étroitement tous ceux qui ont en charge la défense de la ville. Ainsi, un certain Lebreton, capitaine du guet suspecté d'hérésie est remplacé par quelqu'un plus digne de confiance. La loyauté des capitaines et des soldats des deux forteresses situées en ville, le fort du Hâ et le château Trompette, est particulièrement sondée, afin de s'assurer de leur loyauté. Enfin, les conseillers n'hésitent pas à donner de leur personne en participant eux-mêmes à la surveillance et à la défense de la ville, en prenant part aux rondes sur les murs de la cité.

⁴² RS. AMB. Ms 769. P. 150 et P. 163 par exemple.

⁴³ En effet, dans la nuit du 26 au 27 juin 1562, une attaque protestante avait été lancée depuis la rivière contre le château Trompette. Les circonstances de cette attaque restent en partie obscures mais le plan prévoyait qu'une troupe de huguenots, menée par Pardaillan s'introduise dans le château au cours de la nuit pour ensuite ouvrir les portes de la ville au gros des troupes mené par Duras. Malgré les moyens engagés et l'effet de surprise, la tentative échoua.

⁴⁴ En octobre 1568, le parlement demande de déloger les réformés qui ont des «maisons joignant les murs». RS. AMB. Ms 774. P. 474.

Etudier les parlements pendant les guerres de religion c'est donc aussi faire l'histoire des guerres et des paix de religion, car qu'est ce qu'une histoire des guerres de religion si ce n'est étudier les mouvements de troupes, les batailles et autres coups de main, la façon dont les communautés se préparent au pire en organisant la défense des murs. C'est aussi observer les motivations idéologiques qui sous-tendent l'engagement politique et militaire des belligérants et de ceux qui les encadrent, pour expliquer leur attitude, leurs réactions et leurs faits et gestes. C'est enfin étudier la complexité des solutions mises en place par le pouvoir royal pour mettre fin aux hostilités et organiser la coexistence et voir comment ces mesures ont été pensées puis reçues et enfin appliquées, à l'échelle provinciale. Tous ces éléments, l'étude de la «caisse de résonance» que sont les parlements, le permet.

Certes le poids du «local» doit être finement mesuré afin de ne pas laisser place à des surinterprétations; certes le «prisme» d'une étude par les parlements peut se révéler déformant, car il néglige des aspects importants de l'histoire des guerres de religion, notamment militaires. Mais l'idée n'est pas ici de faire une histoire globale des guerres et paix de religion vue des parlements mais de compléter, d'enrichir et de prolonger — par la nouveauté du point de vue et les sources abordées — les études déjà effectuées, et encourager les chercheurs à se jeter à la découverte de «cette sorte de continent inconnu»⁴⁵, en partie défriché seulement.

Information on the article / Информация о статье

Champeaud, G. Guerres et paix de religion en France vues par le prisme des parlements: l'exemple de Bordeaux (1562–1600), in: *Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*. 2106. Vol. 1(13). P. 193–211.

Грегори Шампо

Доктор истории, профессор, Лицей им. Фернанда Дагвина в Мери-ньяке (33968, Франция, Мериньяк, ул. Густава Флобера 15)

gregchamp@aliceadsl.fr

УДК 94 (44)

Война и религиозный мир во Франции сквозь призму провинциальных парламентов: пример Бордо (1562–1600)

В статье анализируется важность изучения роли провинциальных парламентов в Религиозных войнах XVI в. — институтов судебных и

⁴⁵ *Soman, A., Bercé, Y.-M.* Les archives du Parlement dans. P. 258.

законодательных одновременно и , безусловно, недостаточно изученных исследователями. Автор говорит не столько о гражданских войнах и вооруженной борьбе, сколько о мирных периодах этих войн. Целью автора является изменить ракурс рассмотрения проблемы Религиозных конфликтов, используя парламентские источники, эдикты о мире, процедуры и условия их принятия, на примере Парламента Бордо в Гиени. Это может открыть другие стороны Религиозных войн на стыке городской, политической, институциональной, религиозной и военной истории.

Парламенты занимали особое положение в структуре институтов Франции XVI в и их роль во время Религиозных войн была одновременно и ключевой и парадоксальной.

Ключевым это положение можно назвать, поскольку парламенты в качестве привилегированных институтов-посредников находились на границе между государственным и провинциальным уровнем, между центральной властью и местными властями, между королем и его подданными. Кроме того, с чисто функциональной точки зрения, суды парламентов пребывали также на стыке принятия и применения законов короля. Но их положение можно также назвать парадоксальным, поскольку при конфликтах они могли играть роль «военачальника», а в мирное время стать инструментом восстановления порядка, принятия и применения мирного договора.

Ключевые слова: История Франции, XVI столетие, Религиозные войны, религиозные миры, католики и гугеноты, провинциальные парламенты, парламент Бордо, институциональная история.

Grégory Champeaud

Doctor in history, professor, Lycée after Fernand Daguin in Mérignac (33698, France, Mérignac, 15 Rue Gustave Flaubert)
gregchamp@aliceadsl.fr

War and religion peace in France, seen through the prism of the parliaments: the example of Bordeaux (1562–1600)

The article analyzes the importance of studying the role of the provincial parliaments in the Religious wars of the 16th century, the institutions of the judiciary and legislative at the same time that are poorly studied. The author talks mainly not about civil wars and armed struggles, but about peaceful periods of the Wars, and, thus, he aims to change the angle of studying the problem, using parliamentary sources, the edicts of pacification and examining the procedures and conditions for their adoption on the example of the Parliament of Guyenne in Bordeaux. The latter can open the other side of the Religious war on the intersection of urban, political, institutional, religious and military history.

Parliaments hold special position in the structure of the institutions of the 16th century France, and their role during the Religious wars was both crucial and paradoxical. Their importance is caused by their position of privileged institutions, intermediaries between the state and provincial levels, the central government and local authorities, the king and his subjects. Besides, from a purely functional point of view, the courts of parliaments were also on the junction of the adoption and application of the royal laws. However, their position also could be called paradoxical, because they could play the role of “warlord” in conflicts, and in peaceful times became the instrument of restoring life order, acceptance and application of pacification.

Keywords: History of France, the 16th century, the Religious wars, religious peace, the Catholics, the Huguenots, provincial parliaments, the Parliament of Bordeaux, institutional history.

Список источников и литературы / References

Brives-Cazes, E. Le parlement de Bordeaux et la chambre de justice de Guyenne en 1582. Bordeaux: Impr. de G. Gounouilhou, 1866. 201 p.

Brunet, S. «De l'Espagnol dedans le ventre !»: Les catholiques du Sud-Ouest de la France face à la Réforme: vers 1540–1589. Paris: Honoré Champion, 2007. 998 p.

Brunet, S. «Haro sur le seigneur»: Affrontements religieux et résistances anti-seigneuriales dans le Sud-ouest de la France (vers 1560–1562), in: *Les luttes anti-seigneuriales dans l'Europe médiévale et moderne* / Éd. G. Brunet, S. Brunet. Toulouse, 2009. P. 165–184.

Cassan, M. Le temps des guerres de religion: Le cas du Limousin vers 1530–vers 1630. Paris: Publisud, 1996. xi, 463 p.

Champeaud, G. Le parlement de Bordeaux et les paix de religion (1563–1600). Nérac: Éditions d'Albret, 2008. 440 p.

Champeaud, G. Henri de Navarre (Henri IV) et le «païs des Llanes», in: *Bulletin de la Société de Borda*, 2010. 3e trimestre. P. 313–320.

Champeaud, G. Les «inimitiez mortell es» d'un homme du roi au cours des guerres de religion : Jacques Benoit de Lagebâton, premier président du parlement de Bordeaux (1555–1583), in: *Hommes et gens du roi* / Éd. C. Le Mao. Pessac, 2011. P. 189–198.

Champeaud, G. Marie Houllemare, Politiques de la parole. Le parlement de Paris au XVIe siècle, Genève, Droz, 2011, 670 p., ISBN 978-2-600-01437-3 [Compte-rendu], in: *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2012. Vol. 59, No. 4. P. 199–201.

Cocula, A.-M. Crises et tensions d'un parlement au temps des guerres civiles : le parlement de Bordeaux dans la seconde moitié du XVI^e siècle, in: *Les parlements*

de province, pouvoirs, justice et société du XVIe au XVIIIe siècle / Éd. J. Poumarède, J. Thomas. Toulouse, 1996. P. 721–731.

Cocula, A.-M. L'événement bordelais de la Saint Jean 1570 et le clan Montaigne, in: *Mélanges offerts à Claude Petitfrère, Regards sur les sociétés modernes* / Éd. D. Turrel. Tours, 1997. P. 71–81.

Cocula, A.-M. Le parlement de Bordeaux et les présidiaux de Guyenne: Quelques tracasseries de mise en place, in: *Les officiers moyens à l'époque moderne* / Éd. M. Cassan, Y.-M. Bercé. Limoges, 1998. P. 247–259.

Cocula, A.-M. De l'édit de Janvier à l'édit de Nantes ou l'entrée en résistance des conseillers du parlement de Bordeaux, in: *L'Édit de Nantes: sûreté et éducation* / Éd. M.-J. Lacava, R. Guicharnaud. Montauban, 1999. P. 101–115.

Cocula, A.-M. Formation et affirmation d'un patriciat urbain : le parlement de Bordeaux au XVI^e siècle, in: *Construction, reproduction et représentation des patriciat urbains, 1999* / Éd. C. Petitfrère. Tours, 1999. P. 283–296.

Cocula, A.-M. Règlement de compte au sein des élites aquitaines durant l'éclipse des Bourbons-Albret (1568–1576), in: *Cahiers d'Histoire*, 2000. Vol. 15. N. 4. P. 563–586.

Cocula, A.-M. Le parlement de Bordeaux au milieu du XVI^e siècle, in: *Étienne de La Boétie: Sage révolutionnaire et poète périgourdin* / Éd. M. Tetel. Paris, 2004. P. 421–436.

Coste, L. Messieurs de Bordeaux: Pouvoirs et hommes de pouvoirs à l'Hôtel de ville, 1548–1789. Pessac: Impr. STIG, 2006. 326 p.

Daubresse, S. Le parlement de Paris ou la voix de la raison (1559–1589). Genève: Droz, 2005. 558 p.

Des Boscheron Portes, C. Histoire du parlement de Bordeaux depuis sa création jusqu'à sa suppression (1451–1790). Bordeaux: C. Lefebvre, 1877. xvii, 517 p.

Dufey, P. J. S. Œuvres complètes de Michel de L'Hospital chancelier de France. Paris: A. Boulland, 1824. 864 p.

Foa, J. Making peace: The commissions for enforcing the pacification edicts in the reign of Charles IX (1560–1574), in: *French History*. 2004. Vol. 18, No. 3. P. 256–274.

Jacques-Auguste de Thou. Histoire Universelle. London: J.-L. Brandmuller, 1734.

Jean de Serres. Inventaire général de l'histoire de France. Paris: Mettayer, 1627.

Hauchecorne, F. Le parlement de Bordeaux sous Charles IX: Thèse de l'école des chartes. Bordeaux: s. n., 1947. (unpublished)

Houllemare, M. Politiques de la parole. Le parlement de Paris au XVI^e siècle. Genève: Droz, 2011. 670 p.

Langlois, C. V., Seignobos, C. Introduction aux études historiques. Paris: Hachette, 1898. xviii, 308 p.

Langlois, C. V., Seignobos, C. Introduction aux études historiques. Paris: Éd. Kimé, 1992. 284 p.

Le Mao, C. Parlement et parlementaires. Bordeaux au Grand Siècle. Seyssel: Champ Vallon, 2007. 378 p.

Étienne Pasquier Les recherches de la France / Éd. M.-M. Fragonard; F. Roudaut. Paris: Honoré Champion, 1996.

Petris, L. La plume et la tribune: Michel de l'Hospital et ses discours (1559–1562). Genève: Droz, 2002. xxvii, 610 p.

Pierre de Bourdeille-Brantôme, P. Grands capitaines. Paris: Vve J. Renouard, 1864–1882.

Rambeaud, P. De La Rochelle vers l'Aunis: L'histoire des réformés et de leurs Églises dans une province française au XVI^e siècle. Paris: Honoré Champion, 2003. 608 p.

Roudière-Dejean, S. Le rôle politique du parlement de Bordeaux sous le règne d'Henri III de 1574 à 1582: Thèse de l'école des chartes. Paris: s. n., 1963.

Soman, A., Bercé, Y.-M. Les archives du Parlement dans l'histoire, in: *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1995. Vol. 153, No. 2. P. 255–273.

Souriac, P.-J. Une Guerre civile: Affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain (1562–1596). Seyssel: Champ Vallon, 2008. 441 p.

Archival materials

Archives Municipales de Bordeaux (AMB)

Ms 771,769, 774, 775, 779.

Archives départementales de la Gironde (ADG)

1B 315. Liasse 253. P. 55.

1B 313. L. 250. P. 201.

1B 248. L. 182. P. 252

Eliane Viennot

MASCULINITÉ ET FRANCITÉ DU MONARQUE DES LIS:
LE DÉBAT SUR LA LOI SALIQUE ET LA CONSTRUCTION DU
CONSENSUS NATIONAL PENDANT LA DERNIÈRE GUERRE
XVI^e SIÈCLE

Les organisateurs de ce colloque nous ayant invité(es) à réfléchir, entre autres, aux questions de datation et aux nouvelles approches susceptibles de renouveler les connaissances des guerres de religion, j'ai choisi de revenir sur un aspect peu connu d'un moment pourtant bien étudié de l'histoire nationale, à savoir le débat sur la loi salique qui se déroula durant la dernière guerre civile du XVI^e siècle¹ Les historien(nes) de la période et des souverains (et de la souveraine) qui y ont été confrontés y consacrent généralement au mieux quelques mots, comme si la loi en question était unanimement reçue et comme si la nécessaire masculinité du trône de France allait d'elle-même. Cette question était pourtant discutée depuis longtemps, et elle fut l'objet de controverses incessantes durant toute la guerre. Non que fût contestée la primauté traditionnellement accordée au sexe masculin dans la conduite des peuples, ni même la loi dont la France prétendait disposer pour imposer le monopole dudit sexe sur la chose publique (bien que son existence ait été battue en brèche depuis quelques décennies), mais en raison du désaccord sur le mode de calcul permettant de savoir qui ladite loi désignait pour coiffer la couronne.

Ces controverses permirent non seulement à cette invention très improbable et longtemps demeurée confidentielle de devenir un savoir commun des Français, mais aussi de construire peu à peu un solide

consensus entre pratiquement tous les belligérants, par delà leurs divergences sociales, confessionnelles et politiques, autour des caractéristiques fondamentales du monarque des lis; caractéristiques que le roi de Navarre finit par réunir, aussitôt qu'il fut redevenu catholique, d'où la rapidité avec laquelle la paix revint en France, après quarante ans de conflits civils et religieux. Je me concentrerai donc sur la décennie 1584–1594, qui constitue à mes yeux un tournant décisif dans l'histoire de la France pour la mise en place d'une culture du monopole masculin sur la vie politique française, telle qu'on la voyait toujours à l'œuvre à la fin du xx^e siècle. Auparavant, je ferai quelques rappels destinés à éclairer les enjeux de ce débat, et j'essaierai de montrer pourquoi les conflits religieux des années 1570 et 1580 ont favorisé la sortie du mythe de ses cartons.

Les enjeux du débat sur la loi salique

Je rappellerai d'abord, très brièvement, que la règle successorale dénommée *loi salique* n'a de commun que son nom avec la véritable *Lex salica*, le corps de lois des Francs Saliens mis par écrit au temps de Clovis. C'est au début du xv^e siècle que le nom de l'une fut donnée à l'autre, afin de légitimer l'exclusion de plusieurs filles du trône de France intervenue un siècle auparavant, dans les années 1310 et 1320, et qui avait entraîné la guerre de Cent ans² Le code des Francs Saliens était alors bien oublié, et il ne disait rien de la transmission de la couronne. Mais, contrairement à tous les grimoires que les partisans des Valois avaient épluchés pour trouver de quoi justifier leur arrivée sur le trône de France, ce code contenait au moins un élément intéressant: un article stipulant qu'un certain type de terre ne pouvait être transmis aux femmes. Article qui, une fois isolé du reste du code, voire maquillé grâce au remplacement

² Au premier chef Jeanne de France, fille de Louis X le Hutin, dédommée de la perte de son trône par le don de celui de la Navarre (royaume entré dans les possessions françaises deux générations auparavant, *via* sa grand-mère, Jeanne I^{re} de Navarre, épouse de Philippe le Bel). Ensuite ses cousines germaines, les filles de ses oncles (les deux premiers usurpateurs du trône, Philippe V et Charles IV, qui ne laissèrent pas de fils vivant). Enfin sa tante Isabelle, fille aînée de Philippe le Bel, reine d'Angleterre. Le premier Valois (Philippe VI) était passé non seulement devant toutes ces femmes, mais devant leurs descendants mâles, dont les plus puissants, Charles II de Navarre et Édouard III d'Angleterre s'allièrent contre les nouveaux occupants du trône.

¹ J'ai retracé l'histoire de ce mythe dans *Viennot, É.* La France, les femmes et le pouvoir. 1. L'invention de la loi salique V^e–XVI^e siècle). Paris, 2006. Chapitre 9, notamment aux chapitres 10 à 15. Voir également *Giesey, R. E.* Le Rôle méconnu de la loi salique. La succession royale, XIV^e–XVI^e siècles. Paris, 2007.

© Eliane Viennot, 2016

du mot *terre* par le mot *règne* dans les années 1410, et dûment commenté dans le sens voulu, fut déclaré source du droit successoral français.

La référence aux Francs Saliens soulevait cependant d'énormes difficultés. D'une part, il semblait cavalier de fonder le droit des Valois sur un code inconnu et qui, pour l'essentiel, traitait de vols, de meurtres, de mutilations, d'injures et autres délits, chacun accompagné du tarif valant pour composition avec la famille lésée. D'autre part, les chroniques qui servaient d'histoire officielle depuis des lustres ne parlaient jamais la *Lex salica*, ni d'aucune règle restreignant l'accès des femmes à la couronne. En revanche, elles laissaient voir des reines exerçant les pleins pouvoirs et soutenues par leur entourage. Comment expliquer, en outre, que ce peuple seul ait adopté cette disposition, alors que les Germains avaient fondé la plupart des royaumes d'Europe? Enfin, comment conjuguer l'obéissance sacrée aux prétendues coutumes germaines avec le mythe des origines troyennes du royaume que les propagandistes français construisaient patiemment depuis des générations, afin de le doter d'un passé prestigieux?

Tant que dura la guerre de Cent ans, ces débats opposèrent une poignée de gradués de l'Université et de membres de la Chancellerie. Dans la dernière partie du xv^e siècle, en revanche, l'invention commença de faire des adeptes, grâce à la mise au point progressive d'un argumentaire simplifié, qui gommait les problèmes soulevés par cette fable. Selon ce scénario, popularisé par le «grand traité anonyme»³ des années 1460, le roi Pharamond avait promulgué la loi salique dans les années 420, à l'instigation de quatre sages; elle consistait en un article unique, qui stipulait que les femmes ne succèdent pas à la couronne; elle avait été appliquée sans relâche au cours des siècles, et notamment au début du xiv^e, lors de l'élimination des princesses françaises. Ces informations prétendument factuelles étaient assorties de rationalisations: d'une part, cette loi était juste car elle permettait d'éviter deux dangers effroyables, à savoir la domination des femmes et celle des étrangers; d'autre part, le fait que la France seule suive cette disposition prouvait tout simplement sa supériorité absolue, puisque sa loi successorale était conforme à la

³ Selon la formule de Colette Beaune (voir note suivante). Son auteur pourrait être Guillaume Cousinot. Voir la dernière édition de ce texte par Taylor, C. Debating the Hundred Years War: «Pour ce que plusieurs» (La Loy Salique) and «A declaration of the trew and dewe title of Henrie VIII». Cambridge, 2006.

loi naturelle de la supériorité masculine, quand pratiquement toutes les autres monarchies héréditaires s'étaient laissées corrompre par les femmes, au point de «tomber en quenouille».

C'est sur cette dernière batterie de raisonnements que comptaient les partisans de la nouvelle règle pour masquer la fantaisie de leurs discours historiques. Dès la fin du xv^e siècle, en effet, les récits d'histoire se firent discrets sur ce qu'était la Loi Salique (la vraie comme la fausse) et ils commencèrent à diaboliser les femmes qui avaient gouverné la France, afin de prouver qu'à chaque fois que la chose avait eu lieu, cela s'était soldé par des catastrophes. Deux reines, notamment, se virent décerner l'honneur de soutenir cette démonstration (les autres étant vouées à un rapide effacement): Brunehaut et Frédégonde, qui s'étaient combattues au vii^e siècle en tant que reines mères dirigeantes de deux sous-royaumes francs. L'invention de l'imprimerie intervenant sur ces entrefaites, les nouvelles chroniques et histoires de France remplacèrent bientôt les anciennes, et leurs assertions furent diffusées à des centaines, voire à quelques milliers d'exemplaires. Pour reprendre une formule de Colette Beaune, le nouveau produit commençait alors une carrière de «mythe national»... du moins dans le milieu de la haute clergie⁴.

Une autre raison explique le succès croissant de la nouvelle théorie dans ce petit monde: c'est le retour de femmes à la tête de l'État à partir de la fin du siècle. Anne de France, fille aînée de Louis XI, Louise de Savoie, mère de François I^{er}, Catherine de Médicis, mère des trois derniers Valois, gouvernèrent chacune, seules ou en binôme, durant de longues années. Même si aucune ne le fit au titre d'un héritage quelconque, il était facile de soutenir que l'exclusion des femmes de la Couronne, en France impliquait leur exclusion du gouvernement, et c'est ce que ne manquèrent pas de faire leurs opposants.

Reste à préciser pourquoi la loi salique demeura si longtemps un sujet de débat confidentiel. La raison la plus importante, vraisemblablement, est que ses opposants étaient condamnés au silence; expliquer qu'aucune loi française ne contraignait à la succession en ligne masculine, c'était dire que les Valois étaient des imposteurs, c'était prendre le risque de

⁴ Beaune, C. Naissance de la nation France. Paris, 1985. Chapitre 9. Voir également: Viennot, É. L'histoire des reines de France dans le débat sur la loi salique (fin XV^e-fin XVI^e siècle), in: *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne* / Éd. E. Santinelli, A. Noyt-Dubois. Valenciennes, 2009.

rouvrir les hostilités. Le mieux qu'ils pouvaient faire, c'était de répondre «à côté», par exemple en valorisant l'histoire des reines (d'où l'ampleur qu'allait prendre la littérature sur les «femmes célèbres», au sein desquelles les dirigeantes fameuses sont toujours très bien représentées). La famille royale elle-même ne pouvait pas apporter de démenti à ce nouveau mythe des origines, bien qu'elle n'y fût pas favorable en raison de la valeur «constitutionnelle» que les partisans de la loi salique lui attachaient. Elle était en effet qualifiée, depuis le grand traité anonyme, de «première loi des Français» et c'est sous ce titre que le texte (qui n'en avait pas jusqu'alors) allait être publié entre 1488 et 1552. Les responsables de cette manipulation avaient évidemment dans l'idée le projet de mettre en valeur un ensemble de règles qui s'imposeraient au roi, en raison de leur ancienneté (ou prétendue ancienneté). La «première loi» allait ainsi être rapidement suivie d'autres, pour finir, dans les années 1570, par donner lieu à la théorie des «lois fondamentales» — amorce d'une Constitution.

L'autre raison majeure de la stagnation de l'invention dans la première moitié du XVI^e siècle est qu'aucune des deux nouvelles pannes dans la production de garçons de la période, celles qui affectèrent les rois Charles VIII et Louis XII, ne posa de problème politique véritable: à chaque fois succéda un prince qui était à la fois gendre de roi (c'est-à-dire héritier légitime au titre des traditions) et son cousin mâle le plus proche en ligne masculine (c'est-à-dire héritier légitime au titre de la prétendue nouvelle règle); et dès le règne de François I^{er}, la production de garçons sembla se rétablir au-delà de tout espoir.

Une dernière raison, enfin, a pour nom la Raison d'État. Car une chose est de rêver à une constitution qui écarteraient les femmes du pouvoir, et autre chose est de se passer d'elles lorsqu'elles sont le seul garant de sa stabilité face aux ambitions des cousins et des oncles. Sous la première grande régence de Catherine de Médicis, dans les années 1560, certains de ses partisans n'hésitèrent pas défendre publiquement l'idée que la loi successorale et le gouvernement étaient deux choses très différentes, et qu'il était mensonger de décrire les règnes féminins comme entachés de violences et de turpitudes. C'est notamment le cas de l'historien Etienne Pasquier, qui devait du reste revenir longuement sur cette question (notamment sur les bilans de Frédégonde et Brunehaut) dans les derniers volumes de ses *Recherches de la France*, au début du XVII^e siècle. D'autres, les frères Du Tillet vraisemblablement, firent

discrètement éditer le Code salien, de sorte qu'on pût constater *de visu* que la disposition prétendue ne sortait pas de là. Dans les années 1570, l'historien Girard Du Haillan alla jusqu'à affirmer que la loi salique avait été «inventée, ou par Philippe le Long, ou par Philippe de Valois, pour se faire rois, et pour exclure leurs nièces de cette Couronne»⁵. Ce qui ne l'empêchait pas d'ajouter que c'était une excellente règle...

Les crises des années 1570 et 1580

La loi salique continua donc longtemps d'intéresser principalement des historiens, des juristes, des théoriciens de la politique et des hommes d'État, sans parler des femmes au pouvoir et de leurs cercles.⁶ À la fin de l'année 1574, pourtant, soit au tout début du règne de Henri III, tout juste revenu de Pologne pour prendre la succession de son frère Charles IX, la fable surgit de sa boîte comme un boulet de son canon. Au pouvoir depuis une quinzaine d'années, la reine mère venait de faire face au complot des Malcontents, coalition de protestants et de catholiques modérés destinée à empêcher l'avènement de Henri (connu depuis la Saint-Barthélemy pour son engagement en faveur du catholicisme) et à permettre celui de son frère cadet, François, duc d'Anjou (connu lui, pour sa modération religieuse); une tentative de coup d'État à laquelle leur mère s'était opposée, quasi seule en raison de l'état de santé de Charles, en faisant emprisonner les chefs de la coalition.

Tout une série de pamphlets et d'ouvrages de théorie politique parurent alors, parmi lesquels les plus importants pour mon propos sont le *Discours merveilleux de la vie et déportements de la reine Catherine de Médicis, reine mère* (fin 1574), immédiatement traduit en diverses langues pour lui assurer une diffusion internationale, et les *Six Livres de la République* de Jean Bodin (1576), qui connurent un succès encore plus grand et plus durable. Le premier ouvrage, évidemment anonyme, est une sorte d'atroce biographie de la reine mère. D'une violence difficilement soutenable, ce texte comprend un développement sur les régents

⁵ Bernard de Girard du Haillan. De l'Etat et succès des affaires de France. Paris, 1570. F. 100–104.

⁶ Voir Viennot, *É.* Comment contrecarrer la loi salique? Trois commanditaires de livres d'histoire au XVI^e siècle : Anne de France, Louise de Savoie et Catherine de Médicis, in: *Les Femmes et l'écriture de l'histoire, 1400–1800* / Éd. J.-C. Arnould, S. Steinberg. Mont-Saint-Aignan, 2008.

catastrophiques (autant dire toutes) qui occupe plus de 20 % du texte, dont la moitié est consacrée à un parallèle entre les deux pires aux yeux de l'auteur: Brunehaut et Catherine. Toute la démonstration est ponctuée de sentences sur «l'autorité de notre loi salique» (sans qu'aucune précision ne vienne en dire davantage), et elle se termine par un appel solennel à l'unité des hommes: «marchons tous d'un cœur et d'un pas, tous dis-je, de tous états et qualités, gentilshommes, bourgeois, paysans, et la contraignons de nous rendre nos princes et seigneurs en liberté⁷». Comme le légendaire supplice infligé à Brunehaut a été rappelé peu avant avec délectation, le sens du *contraignons-la* est clair.

Le traité de Bodin, lui, théorise la domination masculine, insistant sur la nécessaire *subjection* de l'épouse autant que sur les dangers de la *gynécocratie*. «La République à parler proprement perd son nom où la femme tient la souveraineté, pour sage qu'elle soit; et si elle est impudique, qu'en doit on espérer?» Heureusement, ajoute-t-il, «la loi salique [...] défend expressément que la femme puisse aucunement succéder aux fiefs de quelque nature qu'ils soient». Après quoi il précise, pour contrer l'offensive des partisans de la monarchie, que cette règle «n'est point une loi feinte, comme plusieurs pensent, car elle se trouve es plus vieilles et anciennes lois des Saliens es vieux livres écrits à la main⁸»

Les dix années suivantes ne se passent toutefois pas comme prévu. D'un côté, une fois au pouvoir, Henri III poursuit avec sa mère la politique de balance entre catholiques et protestants qu'elle avait inaugurée; il déçoit donc grandement ses alliés les catholiques zélés, et notamment leurs chefs, les Guise, ses anciens amis. D'un autre côté, cet homme jeune, qui s'est marié par amour, n'a pas d'enfant. Aussi une crise successorale s'ouvre-t-elle en 1584, lorsque meurt à trente ans François d'Anjou, le dernier de ses frères, qui n'a pas d'héritier non plus, et qu'Henri de Bourbon, roi de Navarre, devient l'héritier présomptif du royaume. Une fois de plus, pourtant, la transition pourrait s'effectuer sans heurts, car l'impérial est à la fois le beau-frère d'Henri III et son plus proche parent en ligne strictement masculine — quoiqu'il faille, cette fois, remonter à Saint Louis pour leur trouver un ancêtre commun selon ce mode de calcul. Le problème, on le sait, c'est que Navarre est protestant, dans un pays

⁷ Discours merveilleux de la vie, actions et deportemens de Catherine de Medicis, Roynne-mère / Éd. N. Cazauban. Genève, 1995. P. 278.

⁸ Jean Bodin. Les Six Livres de la République. Paris, 1986. Vol. 6. P. 235; 247.

dévasté par les guerres civiles et religieuses depuis vingt-cinq ans, et dans une Europe également déchirée, où un accord international, adopté au milieu du siècle, impose aux peuples de suivre la religion de leur prince; le voir monter sur le trône de France, c'est voir passer ce pays du côté des puissances protestantes — ce que ni les catholiques français, ni les pays de l'Europe du Sud, ne sont prêts à laisser faire.

Quelles sont les autres solutions? La première: que Navarre se convertisse; c'est ce que prônent Henri III et les catholiques modérés. Sauf que Navarre ne veut pas, et encore moins ses partisans: pour eux, le plus simple est d'attendre que la couronne tombe dans leurs mains. La seconde solution, avancée par les Guise avec beaucoup de prudence: qu'on change de famille dynastique; qu'on se tourne vers eux, par exemple, qui descendent de Charlemagne. Sauf qu'à force de scruter l'histoire des premières dynasties, il est apparu que le dernier Carolingien était mort «sans hoir mâle». La troisième solution serait d'abandonner purement et simplement la règle masculine. Mais il faut dire, alors, à partir de quand on rétablit le droit des filles: à partir de celles de François I^{er}, le grand-père d'Henri III? à partir d'Henri II, son père? à partir de lui-même, qui a encore une sœur vivante? On comprend que les candidats au trône de France soient sortis de terre comme les champignons après la pluie, et que leur abondance ait laissé toute sa chance à la dernière solution: la guerre. Déclarée au début de l'année 1585, elle va faire rage une dizaine d'années, durant lesquelles la loi salique fera l'objet d'une gigantesque «explication de texte», financée par certains candidats et relayée par des cohortes de plumitifs enthousiastes, séduits tant par la théorie de la «préférence masculine» en matière de pouvoir suprême, que par ses applications dans tous autres domaines.

Ce qui frappe toutefois, au-delà de l'apparente variété des positions politiques et religieuses, et au-delà des différentes conceptions de la loi salique en lice, c'est la minceur des divergences entre les belligérants quant aux valeurs qu'elle incarnait, et qui allaient finalement faire du roi de Navarre le candidat du consensus, à savoir sa double qualité d'homme et de Français — en attendant celle de catholique.

Le consensus autour de la masculinité du trône

Ce consensus se marque, dès le début de la guerre, par la première candidature alternative qui surgit face à celle du roi de Navarre: celle de

son oncle paternel, Charles de Bourbon, qui a l'avantage d'être catholique. L'homme est pourtant handicapé par son statut de cardinal et ses soixante ans — ce qui ne laisse guère de temps pour le délier de ses vœux, le marier et le mettre à la production d'héritiers... mâles. D'après les catholiques zélés, néanmoins, il est le seul à pouvoir monter sur le trône, en tant que descendant de Saint Louis et plus proche de lui d'un degré que son neveu. Les Ligueurs défendront cette thèse cinq ans durant, jusqu'à sa mort, à travers des dizaines d'ouvrages et surtout des centaines de prêches — les églises ayant été transformées, comme on le sait, en tribunes politiques dans les villes tenues par la Ligue.

Une autre mesure de l'ampleur du consensus autour de la masculinité du trône est la timidité avec laquelle la haute noblesse défend ses valeurs, et notamment le sang des femmes, qui a toujours compté au plus haut point pour elle. Côté protestant, c'est le silence complet. Côté catholique, c'est à peine moins que du silence, même si chaque souffle provoque aussitôt une tempête. Le problème est ici de ne pas se couper de la base catholique, partisane de la loi salique, tout en continuant de faire savoir qu'on est bien placé pour recueillir la Couronne en cas d'échec probable de la candidature du vieux cardinal.

Les Guise, notamment, adoptent une position purement défensive lorsqu'ils font répondre à ceux qui les accusent de lorgner le trône. «Il est tout certain [...] que le dernier de la race de Charlemagne mourut sans aucun enfant mâle», écrit en 1585 l'un de leur porte parole. Tous les descendants du grand empereur qui peuplent les familles princières d'Europe le sont donc par les femmes, à l'instar des Guise. Et «combien que la loi salique n'approuve les femelles de la Couronne, toutefois elle n'est si forte qu'elle puisse éteindre le parentage qui est entre eux de droit de nature, plus ancien et plus fort que la loi salique». Enfin, «si contre la loi salique ceux de Guise prétendaient à la Couronne comme venus des filles de France, ils n'ont pas à rechercher leur race de si loin: car monsieur de Guise est petit-fils du roi Louis douzième»⁹. On voit que, loin de dénoncer la falsification historique, les Guise ne font guère plus que rappeler qu'ils appartiennent à la famille royale... De fait, ils comptent sur les États généraux pour prononcer leur droit à succéder à Henri III. Sans doute était-ce déjà leur objectif en 1588, et ça l'est encore pour les

⁹ Réponse de par M.M. de Guise à un advertisement: [attribué à Pierre d' Epinac]. S. l., 1585. P. 6; 8; 12.

suivants. C'est ce qu'explique en 1592 l'auteur du pamphlet *L'aveuglement et grande inconsideration des politiques, dictz Maheustres, lesquels veulent introduire Henry de Bourbon, jadis roy de Navarre, à la Couronne de France, à cause de sa prétendue succession*. Loin de contester cette dernière (autrement dit le système successoral français), il rappelle simplement qu'il lui est déjà arrivé d'être «interrompue» par Dieu — par exemple pour passer des Mérovingiens aux Carolingiens. La même chose doit arriver à présent, soutient-il, à condition que le nouveau monarque «soit établi et déclaré roi par les États, ou par la plus saine et meilleure partie du peuple, avec l'onction, comme ont été tous les rois de France depuis Clovis»¹⁰.

Quant aux autres candidats qu'on peut dire français et qui sont issus de princesses du sang, le fils du duc de Lorraine et le duc de Savoie, ils se tiennent cois (pour autant que je le sache); ils se contentent d'attendre, eux aussi, que les armes ou les États décident.

Une autre marque de l'accord profond réunissant les belligérants au-delà de leurs divergences tactiques ou confessionnelles se repère dans la réconciliation des deux camps, officiellement ennemis, du Béarnais et d'Henri III, qui joignent leurs forces au début de l'année 1589. Le roi de France, je l'ai rappelé, considérait son beau-frère comme son successeur naturel, et il avait tenté de le convaincre d'abjurer; essuyant perte sur perte entre le marteau catholique et l'enclume protestante, il finit par céder sur la clause religieuse. Les deux beaux-frères se tombent donc dans les bras, scellant la fusion des armées royales et protestantes. Quelques mois plus tard, Henri III succombe sous les coups d'un moine fanatique, et les deux camps réunis reconnaissent pour leur roi le souverain de Navarre, pourtant toujours protestant. Dès avant ces heures

¹⁰ *L'aveuglement et grande inconsideration des politiques [...]*. Paris, 1592. P. 15, cité par Dmitriev, M. «Être catholique» et «être français» dans certains textes de la fin du XVI^e siècle, in: *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 2010. Vol. 96. N. 237. P. 329–347. P. 334. M. Dmitriev (que je remercie d'avoir attiré mon attention sur ce texte) suppose qu'il s'agit là d'une seconde ou troisième édition, car Fr. Pigenat est mort en 1590. Mais il n'y a pas de trace, *a priori*, d'une édition antérieure, et le texte est également « Attribué au frère Jean Pigenat par Barbier et Quérard ; plus vraisemblablement au frère Jean Patis par Denis Pallier (*Pallier, D. Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la ligue (1585–1594)*. Genève, 1976. P. 411. N. 804). (note catalogue BNF). Il s'agirait du « Remaniement très augmenté de *La Diffinition des peines des schismatiques bien prouvé et leur aveuglement par Fr. Jean Patis...*, 1591» (note catalogue BNF).

tragiques, les partisans du Béarnais avaient préparé les conditions de cette réunification, en publiant livre sur livre où ils insistaient à la fois sur sa légitimité en vertu de la loi salique, sur sa loyauté envers son beau-frère, et sur son caractère de «bon prince français». Stratégie qu'adoptent tous ses partisans, et que décodent parfaitement leurs adversaires. Ainsi l'auteur du *Mirouer catholique* (1590), s'en prend-il aux Politiques catholiques renégats», qu'il accuse de vouloir «exterminer l'État, quoi qu'ils se disent Français»¹¹; ce que nul ne nie, quoi qu'ils se voient traités de «mauvais Français». De la même façon, Navarre a beau être traité de «Biarinois» à longueur de pamphlets catholiques, c'est une manière de reconnaître qu'il est un Français, bien qu'il en soit un «mauvais» puisqu'il est protestant.

Enfin, le sexe des prétendants rassemble à l'évidence tous les belligérants de culture française: il est clair que le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, le duc de Guise, le fils du duc de Lorraine, le duc de Savoie, sont des hommes. Seul le roi d'Espagne revendique la Couronne pour sa fille, née de son mariage avec la fille aînée d'Henri II et de Catherine de Médicis, Élisabeth. Seul, il part en campagne contre la loi salique — en prenant à rebrousse-poil ses meilleurs alliés, dont la base catholique qui s'est durant cinq ans dépensée sans compter pour le cardinal de Bourbon, au nom de ladite loi... L'exclusion des femmes, expliquent les polémistes de Philippe II (qui s'appuient ce faisant sur les historiens français), est «une invention ne remontant qu'à Louis X le Hutin». Les Bourbons, certes, descendent de Saint Louis; mais ils forment «une maison distincte de la famille royale» et pour qu'ils puissent «invoquer la loi salique, il leur faudrait prouver son existence du temps de Saint Louis»¹².

Le roi d'Espagne est évidemment le moins bien placé, vu sa nationalité, pour mener cette bataille. Seule une poignée de zélés le suivra sur cette voie, faisant décidément passer la cause religieuse avant la cause masculiniste et la cause nationale. Pour le reste, ni la garnison espagnole installée à Paris, ni les milliers d'écus dépensés pour acheter le vote des députés aux États généraux de 1593, ni les discours du Légat du pape, ni les prêches enflammés du dernier carré des curés ligueurs, ne parviendront à convaincre les Français d'abandonner la loi salique.

¹¹ *Mirouer catholique* représentant les moyens pour retenir le peuple de la Bretagne au S. Party de l'Union [...]. S. I., 1590. P. 14–15, également étudié par *Dmitriev, M.* Être catholique et être français. P. 338.

¹² Résumé de *Constant, J.-M.* La Ligue. Paris, 1996. P. 419.

Mais ils feront suffisamment peur au roi de Navarre pour qu'il jette lui aussi l'éponge, en abjurant solennellement, en juillet 1593 — prélude à la déposition des armes un peu partout, et à la normalisation progressive de la situation.

Une règle valable pour toutes les femmes

Dans la dernière partie de cet article, je voudrais insister sur l'autre volet de la propagande en faveur de la loi salique: celui qui cherchait à convaincre de l'illégitimité du pouvoir des femmes du haut en bas de l'échelle sociale. Les partisans de l'un ou l'autre candidat, en effet, ne se contentèrent pas de rappeler l'histoire du roi Pharamond et de ses quatre acolytes, ou de compter le nombre des degrés qui séparaient leur héros de Saint Louis ou de Charlemagne. Tous ou presque, d'abord, rappelèrent les crimes affreux commis par les reines du temps passé. Tous ou presque attaquèrent les femmes d'État du temps présent. Catherine de Médicis avait à cet égard plusieurs longueurs d'avance, elle redevint l'objet d'attaques innombrables. Les femmes de la famille Guise, très impliquées dans la guerre civile, furent également vilipendées, tant par les catholiques modérés, qui les accusaient d'être aux côtés des zélés, que par les zélés, qui les accusaient d'être trop tièdes. La reine Élisabeth d'Angleterre, principal soutien des protestants, subit des attaques non moins rudes de la part des Ligueurs. Certains ouvrages s'attaquèrent même tout spécialement aux femmes comme groupe. Il en est ainsi du *Manifeste des dames de la Cour*, publié en 1587¹³, qui faisait avouer leurs prétendues coucheries à des brochettes de princesses et de grandes dames.

Bien des ouvrages, aussi, s'étendent sur les beautés la «première loi française», et sur la nécessité de la faire régner au-delà de la sphère publique. Ainsi Pierre de Belloy, un catholique rallié au camp de Navarre, estime-t-il dans son *Examen du discours publié contre la maison royale de France*, paru en 1587, que l'un des «fruits inestimables» conférés aux Français par la loi salique est la transmission de la Couronne par les seuls mâles, «selon l'ordre du gouvernement universel planté par la nature, suivant lequel il est malséant de voir la femme commander à son chef, pour

¹³ Cité dans: *Pierre de L'Estoile*. Registre-Journal du regne de Henri III: Vol. 5: 1574–1589 / Éd. M. Lazard; G. Schrenck. Genève, 1992–2003. Vol. 5. P. 344–345.

l'obéissance, aide et service duquel elle a été formée»¹⁴. Quant à l'auteur qu'il pourfend dans ce livre — un partisan du cardinal, — il réplique en disant qu'il est entièrement d'accord: il conviendrait, affirme-t-il, «que non seulement au gouvernement du royaume la loi salique fut pratiquée, mais aussi en nos maisons particulières: il n'y aurait point tant de gens en peine comme il y a»! Du reste, poursuit-il, «si la loi a été reçue en ce royaume, non ailleurs, c'est pour ce qu'en notre France il y a plus de légèreté en nos femmes»¹⁵.

Je signalerai enfin l'inventivité extraordinaire de cette période en matière de méthodes de persuasion. L'*Examen du discours* que je viens de citer se présente comme une suite de brefs résumés des thèses des autres camps, suivis de longues réfutations, comme pour offrir aux militants une batterie d'arguments propre à les aider dans la polémique. Mais ce n'est pas tout: il est écrit en gros caractères, sur plus de trois cent cinquante pages en haut desquelles court le titre *la loi salique* — ce qui ne permet pas d'oublier cet impératif une seule seconde. Enfin, il est orné de tableaux généalogiques destinés à visualiser le nombre des degrés entre l'oncle et le neveu — et accessoirement à rafraîchir la mémoire quant à la succession des rois de France; des tableaux où aucun nom de femme n'apparaît jamais, comme si les rois s'engendraient les uns les autres, depuis le saint fondateur. De son côté, un partisan du cardinal, Matteo Zampini, signe un livre lui aussi écrit en gros caractères, lui aussi orné de tableaux généalogiques entièrement masculins, mais dans lequel, en outre, quelques mots sont imprimés en lettres majuscules, comme pour surimposer un message subliminal à celui qu'il défend. Parmi ces quelques mots, le plus fréquent est le terme *mâle*, qui saute au visage du lecteur à toutes les pages du livre, où il peut figurer jusqu'à cinq ou six fois¹⁶.

¹⁴ *Pierre de Belloy*. Examen du discours publié contre la maison royale de France, et plus particulièrement contre la branche de Bourbon, seule reste d'icelle, sur la loi salique et succession du royaume. Par un catholique, apostolique, romain, mais bon François, et tresfidele sujet de la couronne de France. S. l., 1587.

¹⁵ Sommaire réponse à l'examen d'un heretique sur un discours de la loy Salique, faussement pretendu contre la maison de France, et la branche de Bourbon. S. l., 1587. P. 12–13.

¹⁶ *Matteo Zampini*. De la succession du droict et prerogative de premier prince du sang de France, deferée par la loy du royaume, à Monseigneur Charles Cardinal de Bourbon, par la mort de Monseigneur François de Valois Duc d'Anjou. Du traitté du sieur Matthieu Zampini, I.C. de ce que Gregoire de Tours, Aimonius et autres historiens de la France ont laissé par escrit. Paris, 1588.

Ce n'est pas la loi salique, on le sait, qui permet finalement au roi de Navarre de monter sur le trône, mais son abjuration, en juillet 1593, geste qui entraîna aussitôt le dépôt des armes dans presque tout le pays et lui ouvrit la voie du sacre. En revanche, l'intense propagande menée durant des années en faveur de cette disposition successorale incarnant l'exception française prépara de manière très efficace la réconciliation nationale autour des valeurs dont on avait patiemment doté l'invention depuis son lancement. Parmi ces valeurs, la nécessaire soumission des femmes aux hommes ne fit que s'affirmer. Les tombereaux de propos haineux déversés si longtemps dans le débat public, sans que personne ou presque ne s'y oppose, banalisèrent à outrance l'argumentaire de la supériorité masculine et de l'indignité féminine. Sur le terrain des hostilités, ils justifiaient les pires violences sexuelles; sur le terrain judiciaire, ils accompagnèrent un accroissement spectaculaire des peines de mort pour les crimes dits «féminins», comme l'infanticide et la sorcellerie; et sur le terrain des idées, le tout condamna les féministes au silence durant toute la guerre.

Que ces dernières et ces derniers soient ressortis du bois dès l'année 1594, pour défendre la dignité des femmes en général et leur capacité à conduire les peuples en particulier,¹⁷ ne permit nullement d'inverser la tendance, même si Henri IV se dépêcha d'oublier la règle qu'il avait fait chanter durant huit ans, c'est-à-dire de ne pas faire enregistrer par lettres patentes le système qui semblait lui avoir permis de triompher. Ce faisant, il renouait avec la politique du dos rond qu'avaient suivie ses prédécesseurs, et que tous ses successeurs allaient suivre à leur tour, jusqu'à Louis XVI — qui signa avec l'enthousiasme que l'on sait la première Constitution (1791), où figurait en bonne place la règle de transmission du trône «de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle et absolue des femmes et de leur descendance» (article 3). Les siècles réputés pour l'approfondissement de l'esprit critique et l'avènement des Lumières n'avaient en effet nullement écorné la légende frelatée des origines du royaume, et ils avaient érigé la hiérarchie des sexes en dogme, voulu non plus par Dieu mais par la Nature. Le brave Pharamond continua donc, tel un sémaphore planté à l'orée des Histoires de France, de veiller sur la grandeur de sa loi jusque bien avant dans le XIX^e siècle,

¹⁷ Voir *Viennot, É.* La France, les femmes et le pouvoir, 2. Les résistances de la société (XVI^e–XVII^e siècle). Paris, 2008. Chapitre 2 «La contre-attaque des féministes».

époque où les manuels scolaires de la III^e République recyclèrent le discours sur les mauvaises reines de l'histoire de France (un discours qui se déployait du reste dans bien d'autres domaines, comme le montre le tableau reproduit sur le programme de ce colloque). Cette petite cohorte, toujours entraînée par Frédégonde et Brunehaut, et désormais close par Marie-Antoinette, continua ainsi de résumer l'apport des femmes à la vie politique française jusque dans les premières décennies de la V^e République. Après quoi, ces quatre ou cinq méchantes créatures disparurent corps et biens, pour n'être remplacées par aucune autre femme, fût-ce celles qui avaient gouverné dix, vingt ou trente ans¹⁸. Ce qui pourrait être interprété comme la victoire posthume, mais désormais complète, de ceux qui, dans les dernières décennies du XVI^e siècle, avaient décrété hors-la-loi (française) la «gynécocratie».

Information on the article / Информация о статье

Viennot, E. Masculinité et francité du monarque des lis: le débat sur la loi salique et la construction du consensus national pendant la dernière guerre XVI^e siècle, in: *Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*. 2106. Vol. 1(13). P. 212–229.

Элиан Вьенно

Доктор литературы, профессор, университет Жана Монне в Сент-Этьене (42100, Франция, Сент-Этьен, ул. Трефильер 10)
eliane-viennot@orange.fr

УДК 94 (44)

Преимущественное право мужчины и французский дух монарха лилии: обсуждение Салической правды и создание национального консенсуса во время последней религиозной войны XVI столетия

В статье анализируются споры вокруг Салического закона, отстраняющего женщин от престолонаследия, которые имели место во время гражданских войн XVI в. В историографии он почти не изучен, равно как и реакция на него общественности и восприятие самого тезиса о преимущественном праве мужчины на трон. Однако этот вопрос обсуждался с давних времен и стал объектом непрерывной борьбы в течение всей войны. Традиционное верховенство, приписываемое мужскому полу в управлении людьми, в общем, не оспаривалось, однако существовала причина несогла-

¹⁸ Sur cette question, voir, entre autres: *Guillaume, D.* Le Destin des femmes et l'école: Préface de Geneviève Fraisse. Paris, 1999.

сия по поводу «расчетной модели», позволяющей узнать, на кого именно указывает Салический закон при возложении короны.

Придя к власти, Генрих IV снова провозгласил политику, которой придерживались его предшественники и все потомки вплоть до Людовика XVI, с энтузиазмом подписавшего первую Конституцию (1791), где фигурировало на почетном месте правило передачи трона от мужчины к мужчине «с постоянным и абсолютным исключением женщин и их потомства». Столетия, связанные с углублением критического мышления и наступление века Просвещения, на самом деле, нисколько не избавились от фальсифицированной легенды, родившейся с появлением Французского королевства и в той или иной мере дожившей до наших дней.

Ключевые слова: История Франции, XVI столетие, Гражданские войны, католики, гугеноты, Салический закон, Генрих IV, Маргарита де Валуа, политическая полемика, политическая публицистика.

Éliane Viennot

Doctor in literature, professor, Jean Monnet University (42100, France, Saint-Étienne, 10 Rue Tréfilerie)
eliane-viennot@orange.fr

Masculinity and features of the monarch of the lilies: Debate over the Salic law and the construction of the national consensus during the last Civil war in the 16th century

This article analyzes the disputes around the Salic law, eliminating women from the throne succession, which took place during the Civil wars in the 16th century France. Historians have put little attention both to the law itself and the society reaction to it, as well as, to the general idea of pre-emptive rights of the men on the throne. However, this issue had been discussed since ancient times and was a site of continuous struggle throughout the war. The traditional rule attributed to the male sex in the people governing, in general, didn't challenge, but there was a disagreement in estimating, who was according the Salic law to become a king.

After coming to power, Henry IV proclaimed policy that his predecessors and all descendents down to Louis XVI would follow. The last signed, with enthusiasm, the first Constitution of 1791 in which the idea of men succession of the throne from man to man “with the permanent and absolute exclusion of women and their posterity” was formulated. In the age of Enlightenment the fake legend, born with the appearance of the French kingdom, wasn't overcome and still exists nowadays.

Keywords: History of France, the 16th century, the Civil war, the Catholics, the Huguenots, the Salic law, Henri IV, Marguerite de Valois, political debate, political pamphlets.

Список источников и литературы / References

- Beaune, C.* Naissance de la nation France. Paris: Gallimard, 1985. 431 p.
- Bernard de Girard du Haillan.* De l'Etat et succès des affaires de France. Paris: l'Olivier de l'Huillier, 1570.
- Constant, J.-M.* La Ligue. Paris: Fayard, 1996. 520 p.
- Discours merveilleux de la vie, actions et deportemens de Catherine de Medicis, Royne-mère / Éd. N. Cazauran. Genève: Droz, 1995.
- Dmitriev, M.* «Être catholique» et «être français» dans certains textes de la fin du XVI^e siècle, in: *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 2010. Vol. 96, No. 237. P. 329–347.
- Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne / Éd. E. Santinelli, A. Nayt-Dubois. Valenciennes: PU de Valenciennes, 2009. 499 p.
- Giesey, R. E.* Le Rôle méconnu de la loi salique. La succession royale, XIV^e–XVI^e siècles. Paris: Les Belles Lettres, 2007. 396 p.
- Guillaume, D.* Le Destin des femmes et l'école: Préface de Geneviève Fraisse. Paris: L'Harmattan, 1999. 253 p.
- Jean Bodin.* Les Six Livres de la République. Paris: Fayard, 1986. xxvi, 1104 p.
- Les Femmes et l'écriture de l'histoire, 1400–1800 / Éd. J.-C. Arnould, S. Steinberg. Mont-Saint-Aignan: PU de Rouen et du Havre, 2008. 550 p.
- L'aveuglement et grande inconsideration des politiques [...]. Paris: Rolin Thierry, 1592.
- Matteo Zampini.* De la succession du droict et prerogative de premier prince du sang de France, deferée par la loy du royaume, à Monseigneur Charles Cardinal de Bourbon, par la mort de Monseigneur François de Valois Duc d'Anjou. Du traité du sieur Matthieu Zampini, I.C. de ce que Gregoire de Tours, Aimonius et autres historiens de la France ont laissé par escrit. Paris: G. Bichon et Rolin Thierry, 1588.
- Mirouer catholique representant les moyens pour retenir le peuple de la Bretagne au S. Party de l'Union [...]. S. l.: S.n., 1590.
- Pallier, D.* Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la ligue (1585–1594). Genève: Droz, 1976. 563 p.
- Pierre de Belloy.* Examen du discours publié contre la maison royale de France, et plus particulièrement contre la branche de Bourbon, seule reste d'icelle, sur la loi salique et succession du royaume. Par un catholique, apostolique, romain, mais bon françois, et tresfidele sujet de la couronne de France. S. l.: S.n., 1587.
- Pierre de L'Estoile.* Registre-Journal du regne de Henri III: Vol. 5: 1574–1589 / Éd. M. Lazard; G. Schrenck. Genève: Droz, 1992–2003.
- Response de par M.M. de Guise à un advertissement: [attribué à Pierre d'Epinaç]. S. l.: S.n., 1585.

- Sommaire response à l'examen d'un heretique sur un discours de la loy Salique, faussement pretendu contre la maison de France, et la branche de Bourbon. S. l.: S.n., 1587.
- Taylor, C.* Debating the Hundred Years War: «Pour ce que plusieurs» (La Loy Salique) and «A declaration of the trew and dewe title of Henrie VIII». Cambridge: Cambridge University Press, 2006. xiv, 304 p. (*Camden 5th series* 29).
- Viennot, É.* La France, les femmes et le pouvoir. 1. L'invention de la loi salique V^e–XVI^e siècle). Paris: Perrin, 2006. 765 p.
- Viennot, É.* Comment contrecarrer la loi salique? Trois commanditaires de livres d'histoire au XVI^e siècle : Anne de France, Louise de Savoie et Catherine de Médicis, in: *Les Femmes et l'écriture de l'histoire, 1400–1800* / Éd. J.-C. Arnould, S. Steinberg. Mont-Saint-Aignan: PU de Rouen et du Havre, 2008.
- Viennot, É.* La France, les femmes et le pouvoir, 2. Les résistances de la société (XVI^e–XVII^e siècle). Paris: Perrin, 2008. 504 p.
- Viennot, É.* L'histoire des reines de France dans le débat sur la loi salique (fin XV^e–fin XVI^e siècle), in: *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne* / Éd. E. Santinelli, A. Nayt-Dubois. Valenciennes: PU de Valenciennes, 2009.

Natalia Altukhova

**UN VECTEUR ESSENTIEL DE LA POLITIQUE ROYALE
AU TEMPS DES GUERRES DE RELIGION:
LA VÉNALITÉ DES OFFICES**

La quête de nouvelles approches pour une histoire des guerres de religion suggère de s'engager dans la recherche de collections inconnues de lettres, pamphlets et autres sources narratives, ainsi que d'étendre la gamme des documents utilisés. Il y a un demi-siècle on commença à étudier les actes notariés conservés dans les archives municipales qui constituent une source inépuisable. Les documents utilisés habituellement pour étudier la vénalité des offices peuvent-ils à leur tour apporter un nouveau regard sur les guerres de religion?

La vénalité des offices fut légalisée par la création d'un bureau des parties casuelles en 1523. L'office se vit alors affecter une «finance», c'est-à-dire une somme d'argent qu'il fallait théoriquement verser au Trésor royal pour que cet office soit pourvu. L'organisation du bureau des parties casuelles — une sorte «de boutique à cette nouvelle marchandise», selon une expression de Charles Loyseau¹, — enserra la fonction publique dans un lieu contractuel monétaire relevant de la justice du Roi, non plus de sa grâce. La vénalité légale avait donc deux caractéristiques: l'absence de consentement du collateur aux transmissions d'office et la création d'un rapport contractuel et monétaire entre le souverain et l'officier. La finance de l'office était fixée par le Conseil du roi. Cette sorte de vénalité touchait les charges qu'on peut qualifier de service de l'État (de finance et de police et, vers la fin du XVI^e siècle, de justice). Ayant pour but l'augmentation des revenus financiers du roi, la vénalité des offices devint une des formes du crédit public². L'acquisition d'un office

¹ Loyseau, C. Cinq livres du droit des offices. Paris, 1610. P. 305.

² Reinhard, W. Puissance étatique: Un problème de crédit: Structure et fonction du commerce des offices à l'époque moderne, in: *Papauté, confessions, modernité* / Éd. W. Reinhard. Paris, 1998. P. 137–153.

©Natalia Altukhova, 2016

se présentait comme un emprunt déguisé au Roi. Chaque officier percevait une double récompense: ses gages, dont le montant était égal à une somme comprise entre 1% et 12% du capital investi³, et des émoluments variables liés à l'exercice de l'activité professionnelle (des épices, des vacations, des taxations). La plupart des offices procuraient en outre d'appréciables avantages fiscaux (comme l'exemption de tailles ou le privilège de franc-salé, exemption de la gabelle), judiciaires (comme le droit de *committimus*) et sociaux (par exemple, en donnant accès à la noblesse, selon des modalités diverses). La vénalité des offices fut gérée par le bureau des parties casuelles.

Un document particulièrement intéressant a retenu notre attention. Il s'agit de *L'Inventaire des quittances des offices qui ont été expédiées aux parties casuelles..., depuis le mois de janvier 1578 jusqu'au 29^e jour de septembre*⁴, conservé aux Archives Nationales, qui contient 931 quittances (généralement trois quittances par page) données par Pierre Mollan, trésorier des parties casuelles. La première est datée du 4 janvier 1578 et la dernière du 29 septembre de la même année. Il faut noter l'importance de la période considérée, car Henri III réussit alors difficilement à faire appliquer l'édit de Poitiers, qui a mis fin à la sixième guerre de religion. Huguenots et «politiques» persistent à faire peser une menace réelle sur la paix fragile récemment rétablie, et la Ligue catholique n'est que temporairement apaisée. L'année 1578 peut ainsi être considérée comme celle d'un court répit pour fournir une nouvelle base à la restauration de l'autorité royale mise à mal par les guerres civiles. Parmi les promesses qu'Henri III a dû se résoudre à concéder aux Etats généraux de Blois, réunis à la toute fin de l'année 1576, afin d'essayer de rétablir la paix civile figurait celle de supprimer la vénalité des offices de justice et de réduire le nombre des officiers par la suppression des offices vacants (ce que l'ordonnance de Blois de 1579 proclama)⁵.

³ Bein, D. D. Les offices, les corps et le crédit d'État: L'utilisation des privilèges sous l'Ancien Régime, in: *Annales*, 1988. Vol. 43. P. 379–404. N. 2. P. 383.

⁴ «*Inventaire des quittances des offices qui ont été expédiées aux parties casuelles et scellées par le monseigneur le cardinal de Birague chancelier de France, depuis le mois de janvier 1578 jusqu'au 29^e jour de septembre ensuivant audict an V^e soixante dix huict icelluy includ*» (Archives Nationales. P. 3027).

⁵ «Ordonnance rendue sur les plaintes et doléances des états généraux assemblés à Blois en novembre 1576, relativement à la police générale du royaume» (Paris, mai 1579; reg. au parlement le 25 janvier et en la chambre des comptes le 4 mars 1580) in *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*. Paris, 1821–1833. Vol. 14. P. 405–406.

L'*Inventaire des quittances des offices* prouve qu'il n'en fut rien puisque durant une période théoriquement si défavorable à la vénalité des offices, ils se vendirent malgré tout largement. Son étude permet de s'interroger sur l'existence d'une politique cohérente et rationnelle de la part du pouvoir royal à l'égard de la vénalité des offices. Les quittances de notre *Inventaire* sont toutes présentées de manière identique. Chacune contient la date, le nom du titulaire de l'office, le titre de l'office avec l'indication du lieu où il était exercé (ville, paroisse ou bailliage, élection), le montant de la taxe payée aux parties casuelles, les gages et la cause de la vente ou de la transmission de l'office⁶. Les 939 quittances dressent un tableau du système existant d'attribution des offices: on y compte 271 cas de résignations en faveur d'un autre (y compris par survivance), 248 offices vacants par décès, 4 offices vacants par forfaiture et 379 offices nouvellement créés⁷. Nous fixerons notre attention sur les nouveaux offices car ils présentent selon nous le résultat des tentatives du roi pour satisfaire à «d'urgentes nécessités»: les problèmes financiers, les besoins liés aux guerres de religion et l'exigence d'organiser une administration efficace, que se soit dans le domaine judiciaire ou dans la levée de l'impôt. La géographie des nouvelles créations permet d'identifier les provinces auxquelles la monarchie française porte un intérêt particulier sous le règne d'Henri III.

Nous subdivisons l'ensemble des 379 offices nouvellement créés en 1578, en offices de «justice»⁸, de finances (trésoriers, receveurs des tailles

⁶ Voici un exemple de quittance: «Aultre quittance dudict Mollan du neufme Jour dudict mois de Janvier faicte à Pierre Sorsot de la somme de quinze escus sol pour la résignation de l'office de notaire royal au bailliage de Saint Pierre Le Moustier faict par Léonard Sallu au profit dudict Sorsot» (AN. P 3027. F. 1v).

⁷ Il faut y ajouter 9 cas d'augmentation des gages (une sorte de nouvel emprunt du Roi sur les officiers: contre une certaine somme d'argent, le souverain accordait des augmentations des gages), 9 confirmations des offices et 8 situations ambiguës où il est uniquement précisé qu'une somme d'argent a été payée «pour l'office».

⁸ A vrai dire, les offices de justice (il s'agit des juges, membres des Parlements) furent non vénaux; selon l'*Inventaire*, en 1578, aucun n'a été vendu. Cependant il existait également des offices des notaires, avocats, procureurs, sergents, greffiers qui étaient traités comme vénaux et rattachés à la justice. Ces offices forment le groupe des offices ministériels ou auxiliaires, c'est pourquoi je mets le mot *justice* entre guillemets. En raison de l'inséparabilité des fonctions judiciaires et administratives des institutions royales au XVI^e siècle, il est difficile de regrouper les offices, surtout les offices de sergents et de greffiers, charges auxiliaires auprès des institutions non

et d'autres impositions, contrôleurs des aides, frenetiers, contrôleurs des greniers à sel) et de police économique (changeurs, courtiers de vins, revendeurs et regrattiers du sel, gardes des portes et ponts, mesureurs et jaugeurs), puis les répartissons par province. Il faut souligner le caractère conventionnel et anachronique de ce classement, puisqu'il est fondé sur des notions modernes. La réalité était plus complexe⁹, car au XVI^e siècle la notion de justice était plus vaste. L'indivisibilité des fonctions judiciaires et administratives de l'Etat français est présentée comme l'arbre de justice dans l'oeuvre de Charles Fignon¹⁰.

Le tableau montre en détail la répartition régionale des offices nouvellement créés.

La rubrique «autres» comprend les offices qui sont difficiles à classer selon le principe géographique: les offices sans localisation indiquée (une quittance en blanc pour l'office de contrôleur général provincial alternatif des greniers à sel ou une autre pour l'office de secrétaire de finance), ceux des «trésoriers payeurs de la compagnie d'hommes d'armes» ou de «Contrôleur général alternatif des réparations, fortifications et advitaillements Picardie, Boulonnais, Artois, pays reconquis», etc.

L'objectif de cet article est d'identifier et d'étudier plus attentivement les régions qui ont reçu le plus grand nombre d'offices nouvellement créés. Nous n'avons sélectionné que les régions disposant d'au moins 20 offices: la Champagne, la Normandie, la Bourgogne et la Provence.

seulement de justice mais aussi de finances. Les sergents royaux ressortissant du bailliage, de la sénéchaussée, de la prévôté, du siège présidiale, ou avec une simple indication de la ville, sont traités comme les officiers de «justice», tandis que les mêmes sergents établis dans les élections, ceux des tailles ou priseurs et vendeurs des biens, sont traités comme les officiers de finances.

⁹ En analysant les tarifs de *marc d'or*, Jean Nagle propose de réunir les officiers nommés de la façon suivante: Juridictions civiles et criminelles; juridictions fiscales et financières; auxiliaires des Juges civils et criminels; auxiliaires des Juges financiers; Chancellerie; finances (comptables); financiers attachés aux cours civiles et criminelles; financiers attachés aux cours financières; offices de police économique; offices municipaux (Nagle, *J. Le droit de marc d'or des offices: tarifs de 1583, 1704, 1748: Reconnaissance, fidélité, noblesse*. Genève, 1993. P. 101).

¹⁰ Charles de Fignon. Discours des estats et offices, tant du gouvernement que de la justice et des finances de France. Paris, 1579. Cf. *Le Roy Ladurie, E. L'arbre de justice, un organigramme de l'État au XVI^e siècle*, in: *Revue de la Bibliothèque nationale*, 1985. Vol. 18. P. 18–34; Guéry, A., Descimon, R. Un État des temps modernes?, in: *Histoire de la France* / Éd. A. Burguière, J. Revel. Paris, 1989–1993. Vol. 2. P. 258–260.

| Province | Type d'office | | | |
|------------------------------|---------------|--------------|-------------|----------------------|
| | total | de «justice» | de finances | de police économique |
| <i>Paris</i> | 7 | 1 | 6 | — |
| <i>Anjou</i> | 11 | 2 | 7 | 2 |
| <i>Auvergne</i> | 12 | 2 | 10 | — |
| <i>Berry</i> | 4 | 1 | 2 | 1 |
| <i>Champagne</i> | 22 | 11 | 9 | 2 |
| <i>Île-de-France</i> | 13 | 4 | 5 | 4 |
| <i>Limousin et la Marche</i> | 5 | — | 4 | 1 |
| <i>Lyonnais</i> | 5 | — | 4 | 1 |
| <i>Nivernais</i> | 7 | 2 | 5 | — |
| <i>Orléanais</i> | 13 | 2 | 3 | 8 |
| <i>Picardie</i> | 10 | 1 | 6 | 2 |
| <i>Poitou</i> | 12 | 7 | 3 | 2 |
| <i>Touraine</i> | 6 | 2 | 2 | 2 |
| <i>Normandie</i> | 35 | 6 | 18 | 11 |
| <i>Bourgogne</i> | 86 | 76 | 9 | 1 |
| <i>Bretagne</i> | 6 | 6 | — | — |
| <i>Gascogne</i> | 2 | 2 | — | — |
| <i>Guyenne</i> | 11 | 8 | 3 | — |
| <i>Languedoc</i> | 12 | 6 | 6 | — |
| <i>Provence</i> | 88 | 83 | 4 | 1 |
| <i>Autres</i> | 12 | 2 | 11 | — |
| <i>TOTAL</i> | 379 | 226 | 115 | 38 |

La Champagne était un pays d'élections et du ressort du Parlement, de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aides de Paris. Le caractère «frontalier» de cette région faisait sa spécificité. Cet espace avait en effet un rôle stratégique, puisqu'il devait assurer la protection de l'Île-de-France. Par conséquent, le contrôle de la région devint l'une des préoccupations majeures de la monarchie. Certaines familles aristocratiques y possédaient de vastes domaines fonciers: les Guise avaient la principauté de Joinville, les Nevers le duché de Rethel. Henri de Guise, qui occupait le poste de gouverneur, s'empara en 1585 de la plupart des

places fortes après la publication du manifeste de Péronne qui consacrait la naissance de la Ligue.

En 1578, le roi créa 22 offices nouveaux pour les institutions champenoises. Neuf parmi eux doivent être classés comme offices de finances: deux d'huissier (taxe de 60 écus) et un d'avocat aux gages de 10 écus par an (taxe de 150 écus) en l'élection de Langres, un office d'élu particulier au doyenné d'Arcis-sur-Aube (taxe de 200 écus), deux offices de présidents en élection, l'un de Meaux (taxe de 1500 écus), l'autre de Sens (taxe de 1700 écus), des offices de greffier des traites à Mouzon (200 écus) et de «contrôleur des traites à Mézières aux gages de 40 écus et droits aux offices appartenus» (500 écus) et un office de contrôleur alternatif¹¹ du grenier à sel de Troyes (300 écus). Les offices de «justice» étaient plus nombreux (11): ceux de juge majeur royal aux gages de 20 écus (taxe de 200 écus), de greffier à la mairie (taxe de 100 écus) des faubourgs de la ville de Troyes, des offices de lieutenant à robe longue et maître particulier des Eaux et Forêts (taxe de 400 écus) et de procureur des Eaux et Forêts (taxe de 200 écus) au bailliage de Saint-Dizier, des offices de deuxième avocat du roi au bailliage et siège présidial de Chaumont en Bassigny (taxe de 500 écus) et de procureur royal dans la prévôté de Chaumont (taxe de 300 écus). Pour le bailliage de Vitry et Vermandois furent créés un office de sergent royal avec la résidence en «Château en Portie» (taxe de 40 écus) et celui de conseiller et garde des sceaux au siège présidial de Vitry aux gages de 200 livres tournois (taxe de 700 écus). La taxe appliquée à l'office de prévôt et juge en la ville de Reims sans gages (cette charge fut «devant supprimée et nouvellement rétablie») représentait la somme de 600 écus. L'office de juge de la prévôté de Nogent-sur-Seine aux gages de 20 écus (taxe de 400 écus) fut aussi rétabli après avoir été «vacant et supprimé par la mort d'Hubert Guyet». Le nombre de notaires royaux n'était pas constant; dans la quittance pour l'office de notaire royal au bailliage de Meaux il est ainsi noté qu'il est «de nombre des réduits». Parmi les offices de la police économique il y avait ceux de changeur (à Langres et à Reims) dont la taxe était de 50 écus.

¹¹ Pour des raisons financières, le roi doublait le même office pour forcer les premiers titulaires à acheter les nouveaux offices (*office alternatif*). En 1597, pour financer le siège d'Amiens, Henri IV créa des offices *triennaux*: Il y eut donc désormais trois titulaires pour chacune des charges concernées, exerçant par roulement, une année sur trois. Enfin, en 1645, on alla jusqu'à créer des offices *quadriennaux*.

La Normandie, l'une des provinces les plus riches, était d'une grande importance économique, commerciale et stratégique (frontière maritime elle constituait une défense contre les attaques du Nord, avant tout anglaises). À la tête de la province se trouvait un gouverneur, souvent choisi parmi les princes du sang¹². Installé en 1515, le Parlement de Rouen manifesta immédiatement son activité en s'opposant à certains aspects de la politique royale. En 1552, dans les sept bailliages de Normandie (Caen, Avranches, Alençon, Cherbourg, Rouen, Évreux, Caux) furent installés des sièges présidiaux. Ensuite, un poste de lieutenant général, accompagné d'autres officiers, fut institué dans chaque siège de vicomté. Presque au même moment, la province fut partagée en deux recettes générales. Les bailliages de Caen et du Cotentin furent attribués à celle de Caen et les cinq autres à celle de Rouen. En février 1563, Charles IX les réunit à Rouen. Jusqu'en juillet 1580, la Normandie fut du ressort de la Chambre des Comptes de Paris avant de passer dans celui de la Chambre des Comptes de Rouen. La Normandie ne fut jamais véritablement un pays d'états, car les états provinciaux se réunissaient mais ne participaient jamais à la gestion des finances extraordinaires.

En 1578, le nombre des officiers royaux nouvellement créés en Normandie s'élevait à 35 titulaires. Contrairement à la Champagne, il s'agissait d'offices de finance (18). D'après les taxes payées aux parties casuelles, les sergents représentaient le niveau bas des officiers dans les élections. La taxe de leurs offices était de 50 écus (sergents en élection d'Arques, du Pont-l'Évêque et de Neufchâtel). L'office de procureur alternatif en élection et grenier à sel de «Pont-l'Évesque» était taxé à 200 écus, celui de procureur receveur en élection de Pont-de-l'Arche «devant supprimé et nouvellement rétabli» à 250 écus, et celui de président en élection d'Arques «aux mêmes gages que les élus de ladite élection» à 1000 écus. Aux officiers du Bureau des Trésoriers généraux des finances à Rouen s'ajouta un second greffier aux gages de 200 écus (taxe de

¹² Après la mort du gouverneur de province, le duc de Bouillon, au début de décembre 1574, la région fut divisée en trois gouvernements. Pour la Basse Normandie (bailliages de Caen, d'Avranches et d'Alençon, plus Cherbourg depuis 1578) fut nommé Jacques Goyon de Matignon, remplacé en juillet 1579 par François d'O; pour les bailliages de Rouen et d'Évreux, Tanneguy Le Veneur de Carrouges, et Jean de Mouy de La Meilleraye pour celui de Caux. Le 24 février 1583, Anne de Joyeuse fut nommé gouverneur de Normandie *Le Roux, N.* La faveur du Roi: Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547 – vers 1589). Seyssel, 2001. P. 541–546.

600 écus). Trois offices liés à la perception des traites furent créés — celui de greffier des traites à Caen (taxe de 300 écus) et deux offices de contrôleur des traites à Rouen (chacun taxé à 1200 écus, mais les gages de l'un étaient de 120 livres, tandis que ceux de l'autre de 100 livres tournois)¹³. Le titulaire de l'office de receveur des aides en Les Andelys aux gages de 100 livres paya 250 écus de taxe. Parmi le personnel des greniers à sel en Normandie, nous trouvons un contrôleur alternatif au grenier à sel de Louviers (aux gages de 85 livres tournois et avec la taxe de 250 écus), un grenetier au grenier à sel de Pavilly (aux gages de 100 livres tournois et avec la taxe de 300 écus) et deux conseillers du roi contrôleurs généraux provinciaux alternatifs des greniers à sel, dont un pour la généralité de Caen (taxe de 2500 écus) et un autre pour la généralité de Rouen (taxe de 2800 écus). Les gages de ces deux officiers étaient fixés à 1200 livres. Ces deux quittances du 31 mars 1578 sont restées en blanc à la place du nom du titulaire ce qui témoigne de la pratique d'acquiescer des offices royaux «en gros» et de le revendre après¹⁴. Les affaires des monnaies devaient être gérées par le général des monnaies en la province de Normandie à Rouen (taxe de 2333 1/3 écus), qui touchait les gages de 700 livres «comme les généraux des Monnaies à Paris». Le procureur «en la juridiction des monnaies de Rouen» aux gages de 30 livres tournois (taxe pour cet office est de 200 écus) obéissait au général des monnaies.

Les taxes des 6 offices de «justice» ne présentent pas de grande diversité. D'une part, l'office de sergent à cheval des Eaux et Forêts de «Bord» (?) en la vicomté du «Pont de Larche» (Pont-de-l'Arche) était taxé à 100 écus, celui de conseiller au siège particulier de «Pontadour» (Pont-Authou) et «Pontaudemer» (Pont-Audemmer) à 170 écus et celui de premier huissier-audiencier au siège présidial de Caen était imposé à 200 écus. La quittance pour l'office de conseiller et garde des Sceaux au siège présidial de Gisors (aux gages de 200 livres tournois), taxé à 700 écus, restait en blanc. D'autre part, les taxes plus élevées étaient appliquées aux offices de président au siège présidial de Gisors (2000 écus) et de greffier en vicomté de Caudebec-en-Caux (2888 2/3 écus).

¹³ La quittance précise que «700 écus sur les 1200 consignés sur arrêt du Conseil Privé» (AN. P 3027. F. 130v), c'est-à-dire que le Conseil du roi réduit la taxe jusqu'aux 700 écus à la place de 1200, c'est pourquoi les gages furent aussi diminués.

¹⁴ Dans l'Inventaire il y a 134 quittances où l'espace réservé au nom du titulaire reste en blanc.

Pour la Normandie, le roi créa 11 offices de police économique (plus que dans les autres provinces): trois offices de regrattier à sel de Gournay (taxe de 20 écus), un office de deuxième mesureur et «admodiateur» du grenier à sel de Dieppe (de 50 écus) et trois offices de courtiers en la ville de Rouen (chacun était taxé à 50 écus), deux offices de «questeur du vin et menuz boires» d'Andelys (taxe de 100 écus) et de Vernon (115 écus), enfin deux offices de «contrôleur sur le questeur du vin et menuz boires» dans les mêmes villes (taxés à 200 écus).

La Bourgogne, au titre de duché, gardait sa particularité même après le rattachement définitif au royaume de France en 1477: les états et le Parlement de Dijon coexistaient avec des gouverneurs puissants, tous issus de la famille des Lorraine-Guise entre 1538 et 1595. Outre le duché de Bourgogne proprement dit, ce qu'on appelait alors une «généralité» comprenait au XVI^e siècle les «comtés adjacents» d'Auxonne, du Charolais, du Mâconnais, d'Auxerre et de Bar. Le cas de la Bourgogne est intéressant pour notre analyse des offices nouvellement créés. D'une part parce que parmi les offices créés pour cette province, un d'entre eux avait la taxe la plus élevée dans l'Inventaire des quittances; d'autre part parce qu'un grand nombre d'offices avaient des taxes assez basses. La somme des taxes de neuf offices de finances (10 383 1/3 écus) était plus élevée que celle des 76 offices de «justice» (4230 écus).

Parmi les offices de finance celui de greffier des traites à Auxonne aux gages de 15 livres était taxé à 150 écus, mais le même office aux gages de 30 écus avait une taxe de 300 écus. L'office de «grenetier» de grenier à sel de la même Auxonne était imposé à 200 écus. Chacun des deux offices d'écu en l'élection d'Auxerre avaient une taxe de 333 1/3 écus. Pour cette élection d'Auxerre le roi créa encore un office, celui de receveur alternatif des aides et équivalents aux gages de 35 livres tournois (taxe de 300 écus). Le contrôleur alternatif du grenier à sel de Saint-Florentin paya aux parties casuelles la taxe de 250 écus «à quoy a été modéré ledit office et 16 écus 2/3 d'enchère mise outre et par dessus ladite modération», tandis que le contrôleur général provincial alternatif des greniers à sel de Bourgogne aux gages de 1200 livres tournois paya 2500 écus. Un niveau plus élevé des offices d'importance provinciale supposait des taxes plus grandes. Le titulaire de l'office de contrôleur général provincial alternatif de greniers à sel de Bourgogne aux gages de 1200 livres tournois paya aux parties casuelles une taxe de 2500 écus.

Et, enfin, la taxe la plus haute dans l'*Inventaire des quittances* de l'année 1578, de 6000 écus, était appliquée à l'office de «cinquième trésorier général de France en la généralité de Bourgogne à Dijon, aux gages de 2500 livres tournois».

Les offices de «justice» créés pour la Bourgogne étaient plus nombreux et moins taxés: des 28 offices des procureurs postulants¹⁵, quinze avaient la taxe de 15 écus (ceux d'Auxonne, d'Avallon, de Bourbon-Lancy, de Saint-Jean-de-Losne, etc.), quatre de 20 écus (ceux du bailliage et Chancellerie de Dijon, d'Autun, de Beaune), quatre de 25 écus (tous pour le bailliage de Chalons), trois de 30 écus (de Beaune et de Châtillon) et deux de 40 écus (au siège de Semur). La situation avec les nouveaux offices des sergents royaux et des notaires était semblable: dix-huit offices de sergents dont les taxes variaient de 20 à 40 écus pour toutes les villes citées plus haut, les taxes des vingt cinq offices de notaires fluctuaient de 25 à 50 écus (la taxe de 50 écus était appliquée à l'office de notaire au bailliage et Chancellerie de Dijon). Les taxes pour les offices de conseiller coûtaient plus cher: 160 écus pour l'office de conseiller au bailliage de Semur, 200 écus pour celui au siège de La Montagne. Le titulaire de l'office de lieutenant général du Grand maître des Eaux et Forêts de Bourgogne en siège à la Table de marbre de Dijon aux gages de 250 livres paya la taxe de 800 écus, le maître particulier des Eaux et Forêts du bailliage de La Montagne aux gages de 100 écus (mais sans droit de chauffage) paya 1000 écus.

Pour la Bourgogne ne fut créé qu'un office de police économique, l'office de changeur à «Ostun», pour lequel son titulaire Claude Bouillon paya dans la caisse des parties casuelles 50 écus dont «42 1/3 écus pour la modération dudit office et 7 2/3 écus d'enchère».

La Provence regroupait les anciens comtés de Provence et de Forcalquier, divisés en vingt-deux vigueries, et les «terres adjacentes» dont Marseille, Arles, Salon... Le Parlement de Provence fut organisé en 1501 et la réorganisation administrative fut réalisée dans les années 1530. La Cour des comptes fut mise en place en 1555. Cette région avait la réputation d'être incontrôlable. A l'automne 1579, la reine-mère conseilla à son fils

¹⁵ Le nombre général des offices de procureurs postulants nouvellement créés s'élevait à 41, dont 28 pour la Bourgogne (68%); sur 30 offices de sergents royaux, 18 (60%) furent créés pour cette province; sur 67 notaires, 25 (37%) étaient destinés à la Bourgogne.

Henri III de se méfier des promesses faites par les gens de la Provence «car yl sont fort partisans et surtout mauvais»¹⁶.

Le tableau des offices nouvellement créés et destinés à la Provence est semblable à celui de la Bourgogne: quatre offices de finances assez chers et une multitude d'offices auxiliaires. Parmi les premiers, on trouve l'office de contrôleur de grenier à sel de Mirabeau dont la taxe était de 100 écus; ceux de contrôleur général provincial des greniers à sel de Provence aux gages de 1200 livres tournois «et droits aux offices appartenus» et de conseiller du Roi, contrôleur général provincial alternatif des greniers à sel de la généralité de Provence aux gages de 1200 livres qui étaient taxés à 2500 écus, et l'office de général des deniers communs du pays de Provence aux gages de 1200 livres tournois (taxe de 4000 écus; cet office était supprimé et nouvellement rétabli¹⁷).

Les offices de «justice» étaient au nombre de 83 et leurs taxes ne dépassaient pas 400 écus. Parmi eux se trouvaient treize offices de procureurs postulant au siège de Brignoles en Provence avec une taxe de 25 écus; trente-trois offices de notaire «pour la garde et enregistrement des saisies» dont les taxes fluctuaient entre 25 écus (pour les villes de Calmars, de Seyne, d'Entrevaux, de «Nost» et de Valensole) et 50 écus (pour les villes de Marseille et d'Aix)¹⁸. Dans le groupe des seize offices d'huissier-audiencier une seule taxe, 60 écus, était appliquée, mais presque toutes les quittances restèrent en blanc sauf celle pour l'office à Arles. Les dix-huit offices d'enquêteur étaient taxés différemment, leurs taxes variaient de 120 à 300 écus en fonction de l'importance de la ville.

Les offices de lieutenants constituent un cas intéressant. Un office de lieutenant particulier criminel en l'Amirauté au siège «de la ville françoise de Grace» fut «supprimé et vacant par la provision de M. Jean Tullen à l'office de lieutenant général en ladite Amirauté et numt rétabli», la taxe pour cet office de lieutenant particulier criminel payée aux

parties casuelles était de 200 écus. La taxe de 400 écus correspondait à chacun des deux offices de lieutenant des soumissions au siège et ressort de Brignoles aux gages de 60 livres tournois. D'après la quittance du 23 septembre 1578, cet office était «exercé de present par le lieutenant général, duquel office il est distrait pour estre exercé séparément comme ci-devant»¹⁹.

Les données tirées de l'*Inventaire des quittances expédiées aux parties casuelles* permettent d'observer la répartition géographique des offices nouvellement créés, ainsi que des offices vacants et résignés. Cette approche permet d'analyser les nécessités politiques et économiques du Roi en 1578 et la politique royale qui en dépendait. Quatre régions, la Champagne, la Normandie, la Bourgogne, la Provence, constituaient évidemment des «points sensibles» et, en conséquence, des zones d'intérêt particulier du roi. Dans le domaine économique, les questions prioritaires étaient celles de la levée des impôts divers: de la taille, de la gabelle, des traites et des impositions foraines, et on trouve les offices liés à cette activité pour la majorité des provinces. Les offices de finances étaient plus chers que les offices de «justice» et de police économique et le roi avait intérêt à vendre les offices de finances en raison du profit financier qu'il en tirait ainsi que du fait que la vénalité de ces offices ne contredisait pas les promesses faites par Henri III aux Etats Généraux.

L'ordonnance de Blois, promulguée en 1579, comportait 363 articles rédigés selon les doléances des états de 1576–1577 et touchait à tous les domaines. Elle reflétait presque toutes les réclamations des députés. Henri III, contraint de se conformer à ce souhait unanime, déclara que son intention «était de faire cesser de tout la vénalité des offices de judicature, laquelle, à notre très-grand regret, a esté soufferte pour l'extrême nécessité des affaires de nostre royaume» (article 100)²⁰. Le nombre des officiers devrait être réduit par la suppression des offices vacants. Pour les contrevenants étaient instituées des peines. Le vendeur ainsi que l'acheteur perdaient le prix de leur marché, ils devaient être «condamnés au double». L'ordonnance les déclara privés de leurs offices, «indignes

¹⁹ AN. P 3027. F. 156v.

²⁰ «Ordonnance rendue sur les plaintes et doléances des états généraux assemblés à Blois en novembre 1576, relativement à la police generale du royaume» (Paris, mai 1579; reg. au parlement le 25 janvier et en la chambre des comptes le 4 mars 1580) dans: Recueil général des anciennes lois 1821–1833. Vol. 14. P. 405–406.

et incapables de tenir jamais offices royaux»²¹. On peut supposer que les critiques de la pratique de la vénalité des offices tombèrent dans le piège discursif. Depuis des siècles, la fonction générale, sinon la seule, des officiers royaux et du pouvoir royal lui-même était d'établir et maintenir la justice. Si même les spécialistes dans l'administration n'avaient pas d'autres mots pour décrire les structures de l'Etat (Charles Figon les présenta comme l'arbre de justice) que dire des nombreux orateurs qui exprimèrent leurs mécontentements quant aux affaires actuelles durant les Etats généraux. Les préambules des ordonnances royales parlaient aussi de la justice à réparer, mais les administrateurs de haut niveau du chancelier de Birague — Philippe Hurault de Cheverny, garde des sceaux de France, Pomponne de Bellièvre, surintendant des finances, ou François d'O, qui succéda au précédent dans sa charge — comprenaient bien que les finances jouaient un rôle déterminant. Ils n'inventaient pas de mots nouveaux, mais utilisaient à leur profit la polysémie des notions anciennes. Ils vendaient les offices de nouvelle création sans déroger à l'interdiction du «commerce de la justice». C'est pourquoi les offices de finance et les offices auxiliaires se multipliaient.

Si en Champagne et en Normandie les nouveaux offices de finances étaient des offices de niveau moyen, en Bourgogne et la Provence, des offices plus chers et prestigieux étaient créés: «cinquième trésorier général de France en la généralité de Bourgogne à Dijon», «conseiller du Roi, contrôleur général provincial alternatif des greniers à sel de la généralité de Provence». Ce second exemple est intéressant car il s'agit de «pays des états». On peut supposer que, quand les états provinciaux établissaient le montant de l'impôt, le don gratuit et d'autres charges, le roi cherchait à installer sur les positions clés des institutions des finances ses officiers engagés avec le souverain par serment et les relations financières²²; ils pourraient résoudre beaucoup de problèmes au profit du roi.

²¹ Recueil général des anciennes... Vol. 14. P. 409.

²² Nagle, J. Les fonctionnaires au XVII^e siècle, in: *Histoire de la fonction publique en France: Tome II: Du XVI^e au XVIII^e siècle* / Éd. M. Pinet. Paris, 1993. P. 137–273. P. 141–153; Descimon, R. La vénalité des offices comme dette publique sous l'Ancien Régime français. Le bien commun au pays des intérêts privés, in: *La dette publique dans l'histoire: Actes des journées du Centre de recherches historiques des 26, 27 et 28 novembre 2001, tenues au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie à Paris* / Éd. J. Andeu, G. Béaur, et al. Paris, 2006. P. 177–242. P. 186.

D'autre part, en Bourgogne et en Provence, se multiplient des offices auxiliaires (sergents, notaires, procureurs postulants, etc.), créés comme en gros et acquis par n'importe qui. Leur intérêt financier était douteux; ces offices n'étaient pas chers. Le roi en tirait peut-être profit en créant ainsi sa «clientèle» dans des provinces où elle n'existait pas (Bretagne, Picardie, Champagne, Provence)²³. Et dans ce sens il sera utile de comparer mes observations préliminaires avec les conclusions de Nicolas Le Roux sur les tentatives de Henri III d'utiliser les relations de ses favoris pour créer des nouvelles «clientèles» dans les régions portées, d'après la Reine-mère, à organiser de mauvaises alliances. Les «points d'attention» sont les mêmes — la Normandie, la Provence, la Champagne, la Bourgogne. En 1583 Anne de Joueuse fut nommé gouverneur de Normandie; d'Épernon devint en 1586 gouverneur de Provence. La Bourgogne et la Champagne restaient sous l'influence des Guises.

Les hypothèses proposées ont une base assez modeste; il s'agit d'un seul document portant sur neuf mois d'une seule année. Il n'est pas exclu que si on prenait un autre Inventaire des quittances, par exemple allant d'octobre au décembre 1578, le tableau serait tout à fait différent. Mais il semble que cet *Inventaire des quittances expédiées aux parties casuelles* permet de saisir l'un des principaux vecteurs de la politique royale à l'époque des guerres de religion.

Information on the article / Информация о статье

Althukova, N. Un vecteur essentiel de la politique royale au temps des guerres de religion : la vénalité des offices, in: *Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*. 2106. Vol. 1(13). P. 230–246.

Наталья Ивановна Алтухова

младший научный сотрудник, Институт всеобщей истории РАН (119334, Россия, Москва, Ленинский пр., 32 а)

natalt@yandex.ru

²³ En analysant l'origine des ceux qui composaient l'entourage royal, Nicolas Le Roux montre qu'ils étaient en majorité originaires du centre de France, du Massif central à la Touraine, ou de provinces traditionnellement aux mains du roi (*Le Roux, N.* La faveur du Roi. P. 212).

УДК 94 (44)

Значимый вектор королевской политики в эпоху Религиозных войн: Продажа должностей

Легализованная в XVI в. во Франции продажа должностей, преследуя, прежде всего, финансовый интерес, стала одной из форм кредитования государства: сразу оплачивая цену должности, покупатель как бы давал государству денежную ссуду, вкладывал свой капитал в функционирование государственного аппарата, а потом получал с него проценты в виде жалованья. К тому же владельцы должностей рассчитывали на обретение привилегий и достаточно высокого социального статуса. Практика продажи должностей осуществлялась через Бюро нерегулярных доходов (*bureau des parties casuelles*). От него сохранился «Инventарь квитанций на должности, выданных кассой нерегулярных доходов за 9 месяцев 1578 г., с января по 29 сентября».

Анализу этих квитанций, отражающих определенную политику короля в данный период, и посвящена настоящая статья. Важно, что распределение новых должностей на территории королевства было неравномерным: одни провинции были в этом отношении предпочтительнее других. Автор пытается объяснить, чем были примечательны эти регионы, ставшие объектом повышенного королевского внимания — политическим кризисом или относительно недавней включенностью региона в состав Французского королевства и, соответственно, малым еще количеством чиновников короля на территории (Нормандии, Прованса, Шампани, Бургундии).

Можно предположить, что в условиях функционирования провинциальных Штатов, определявших общие суммы налогов, король стремился утвердить на ключевых постах финансовых ведомств верных короне чиновников, связанных с королем клятвой и финансовыми отношениями, которые могли бы способствовать решению многих вопросов в пользу монарха в условиях разгара Религиозных войн.

Ключевые слова: История Франции, XVI в., Религиозные войны, продажа должностей, чиновничество, финансовая политика, Генрих III Валуа, нерегулярные доходы.

Natalia Altukhova

Institute of Universal History of the Russian Academy of Sciences (119334, Rossiya, Moskva, Leninskiy prospekt, 32 a)
nataalt@yandex.ru

Essential vector of royal politics at the time of the Wars of religion: La vénalité des offices

The sale of offices legalized in the 16th century in France, pursuing mainly financial interest, was one of forms of crediting of the state. A buyer, paying the

position price, gave to the state an advance and through this invested the capital in functioning of the government, but received percentage from it in the form of salary. Besides, offices owners expected to get privileges and a rather high social status. Practice of sale of offices was carried out through Bureau of the irregular income (*bureau des parties casuelles*), with “The inventory of the receipts for offices issued by the irregular income during 9 months 1578, from January to September 29” being remained.

The present article is devoted to the analysis of the receipts that reflect king’s policies in the certain periods. It is important that distribution of new offices in the kingdom was uneven with some provinces being more preferable, than others. Why these regions, which became object of the increased royal attention, were so remarkable? How can we explain such royal attention — by a political crisis or rather recent inclusiveness of the region in structure of the French kingdom and, respectively, by a small number of kings officials in Normandy, Provence, Champagne, Burgundy?

It is possible to assume that under the function of provincial States that determined total amounts of taxes, the king sought to approve on key posts of financial departments faithful to the crown officials, bounded with the king by oath and financial relations. Such people could help to solve many problems in the favor of the monarch in the high point of the Religious wars.

Keywords: History of France, 16th century, the Religious wars, sale of offices, officials, financial policy, Henry III de Valois, irregular income.

Список источников и литературы / References

Bein, D. D. Les offices, les corps et le crédit d’État: L’utilisation des privilèges sous l’Ancien Régime, in: *Annales*, 1988. Vol. 43. P. 379–404.

Catherine de Medicis. Lettres / Éd. H. de La Ferrière; G. Baguenault de Puchesse. Paris: Impr. nationale, 1880–1909, 1943.

Charles de Fignon. Discours des estats et offices, tant du gouvernement que de la justice et des finances de France. Paris: G. Auvray, 1579. 66 p.

Charles Loyseau. Cinq livres du droit des offices. Paris: Vve A. L’Angelier, 1610.

Descimon, R. La vénalité des offices comme dette publique sous l’Ancien Régime français. Le bien commun au pays des intérêts privés, in: *La dette publique dans l’histoire: Actes des journées du Centre de recherches historiques des 26, 27 et 28 novembre 2001, tenues au Ministère de l’économie, des finances et de l’industrie à Paris* / Éd. J. Andeu, G. Béaur, et al. Paris: Comité pour l’histoire économique et financière de la France, 2006. P. 177–242.

Histoire de la France / Éd. A. Burguière, J. Revel. Paris: Seuil, 1989–1993.

Histoire de la fonction publique en France. T. II: Du XVI^e au XVIII^e siècle / Éd. M. Pinet. Paris: Nouvelle Librairie de France, 1993. 486 p.

Honoré Bouche. La chorographie ou Description de Provence. Aix: C. David, 1664.

Guéry, A., Descimon, R. Un État des temps modernes?, in: *Histoire de la France* / Éd. A. Burguière, J. Revel. Paris: Seuil, 1989–1993.

La dette publique dans l'histoire: Actes des journées du Centre de recherches historiques des 26, 27 et 28 novembre 2001, tenues au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie à Paris / Éd. J. Andeu, G. Béaur, et al. Paris: Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2006. viii, 499 p.

Le Roux, N. La faveur du Roi: Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547–vers 1589). Seyssel: Champ Vallon, 2001. 805 p.

Le Roy Ladurie, E. L'arbre de justice, un organigramme de l'État au XVI^e siècle, in: *Revue de la Bibliothèque nationale*, 1985. Vol. 18. P. 18–34.

Nagle, J. Le droit de marc d'or des offices: tarifs de 1583, 1704, 1748: Reconnaissance, fidélité, noblesse. Genève: Droz, 1993. iv, 277 p.

Nagle, J. Les fonctionnaires au XVII^e siècle, in: *Histoire de la fonction publique en France: Tome II: Du XVI^e au XVIII^e siècle* / Éd. M. Pinet. Paris: Nouvelle Librairie de France, 1993. P. 137–273.

Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789. 29 t. / Éd. F.-A. Isambert. Paris: Belin-Leprieur, 1821–1833.

Papauté, confessions, modernité / Éd. W. Reinhard. Paris: Éd. de l'EHESS, 1998. 260 p.

Reinhard, W. Puissance étatique: Un problème de crédit: Structure et fonction du commerce des offices à l'époque moderne, in: *Papauté, confessions, modernité* / Éd. W. Reinhard. Paris: Éd. de l'EHESS, 1998. P. 137–153.

Archival materials

Archives Nationales (France)

P 3027. F. 1v, 130v, 136v–137, 156v.

PARTIE 4 LA DIMENSION INTERNATIONALE DES GUERRES CIVILES

Hugues Daussy

LA DIPLOMATIE HUGUENOTE PENDANT LES PREMIÈRES GUERRES DE RELIGION (1562–1570)

Parmi les acquis de l'historiographie récente des guerres de religion, l'insertion de l'affrontement confessionnel interne au royaume de France dans le contexte plus vaste d'une lutte d'ampleur européenne compte parmi les plus importants. Il apparaît désormais de manière évidente que le déroulement et l'issue des guerres civiles françaises ont été étroitement influencés par l'intervention des puissances étrangères, qu'elles soient catholiques ou protestantes. Néanmoins, si le principe de l'internationalisation du conflit français dans le cadre européen d'une bipolarisation religieuse est désormais admis, les modalités concrètes de la mise en œuvre du processus d'intervention des princes européens dans le royaume restent encore mal connues. S'il est possible de s'appuyer sur quelques études récentes, afin d'envisager les ressorts de la diplomatie royale en direction de l'Espagne par exemple¹, la naissance d'une diplomatie proprement huguenote et les efforts qu'elle a déployés vers les puissances évangéliques dès avant 1562 restent en revanche largement ignorés. Grâce à une vaste enquête entreprise dans les fonds d'archives européens, notamment en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et aux Pays-Bas, cette zone d'ombre peut désormais être éclairée d'un jour nouveau. Il est ainsi possible de reconstituer les différentes démarches entreprises par les chefs du mouvement réformé français en direction des princes protestants étrangers, ainsi que les mécanismes d'un réseau d'émissaires et d'agents

¹ *Haan, B.* L'amitié entre princes: Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de religion, 1560–1570. Mayenne, 2010; *Vázquez de Prada, V.* Felipe II y Francia (1559–1598): Política, religión y razón de Estado. Pamplona, 2004.

officieux encore en gestation. Afin de livrer, de manière synthétique², les principaux résultats de cette enquête, il conviendra en premier lieu de présenter les cibles privilégiées de la diplomatie huguenote au cours des trois premières guerres de religion, puis d'évoquer la nature des objectifs poursuivis par les concepteurs de l'action diplomatique huguenote et les moyens mis en œuvre afin de les atteindre, avant d'exposer les résultats obtenus par les agents huguenots au terme de leurs missions.

Confrontés à la puissance militaire catholique, les chefs du parti huguenot ne peuvent se contenter de compter sur leurs propres forces. La conversion massive de la noblesse française au protestantisme, notamment au sein de lignages prestigieux, et la capacité de mobilisation des Églises dans le sud du royaume permet certes aux réformés de lever rapidement des troupes suffisantes pour prendre l'offensive et résister, dans un premier temps, aux armées royales. Mais leurs ressources limitées rendent indispensables la recherche de secours étrangers s'ils veulent envisager, sur la durée, une issue favorable. Les cibles privilégiées du ballet diplomatique huguenot, orchestré dès avril 1562 par Louis de Condé et Gaspard de Coligny, sont l'Empire, les Cantons suisses, l'Angleterre et, à un degré moindre, les Pays-Bas.

Dans l'espace germanique, quelques princes sont tout particulièrement visés en raison de la bienveillance relative qu'ils ont manifestée jusqu'alors à l'égard des calvinistes français. Pour des raisons théologiques, essentiellement liées à la question de la présence réelle, la plupart des princes luthériens se montrent réticents, voire résolument hostiles à l'égard des réformés qu'ils considèrent comme des hérétiques. Toutefois, lors de la Diète réunie à Francfort en 1558, quelques-uns d'entre eux ont accepté de signer un texte de tonalité modérée, conçu par Johannes Brenz et Philip Melancthon, afin d'éviter que la conception réformée de la présence réelle ne soit ouvertement condamnée³. C'est tout natu-

² Pour un exposé détaillé, voir *Daussy, H.* Louis de Nassau et le parti huguenot, in: *Entre calvinistes et catholiques: Les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord, XVI^e-XVIII^e siècle: Actes du colloque, Lyon, 27-29 septembre 2007* / Éd. Y. Krume-nacker, O. Christin. Rennes, 2010. Chapitres 5 et 8. P. 387-466 et 673-721.

³ Il s'agit du recès de Francfort, adopté le 18 mars 1558 comme formule d'union et signé par les trois Électeurs évangéliques, c'est-à-dire le Palatin Otton-Henri, Joachim II Hector de Brandebourg et Auguste de Saxe, ainsi que par les comtes palatins Frédéric et Wolfgang, le duc Christophe de Wurtemberg, le landgrave Philippe de Hesse et le margrave Charles de Bade. Le recès avait alors permis de masquer les

rellement en direction de ces princes, supposés plus réceptifs, que sont envoyés les émissaires huguenots. Il s'agit d'abord de l'Électeur palatin Frédéric III, qui s'avance progressivement sur la voie d'une conversion au calvinisme qui devient effective en 1563⁴, et du landgrave Philippe de Hesse, luthérien modéré, qui a peut-être également été tenté par le calvinisme et qui éprouve une vraie solidarité évangélique à l'égard des réformés français. Il s'agit ensuite du duc Christophe de Wurtemberg, luthérien fervent, mais persuadé de sa capacité à convaincre les huguenots d'adhérer à la Confession d'Augsbourg, et du margrave Charles II de Bade-Durlach, qui évolue dans l'orbite et sous l'influence du duc de Wurtemberg. Il s'agit enfin du duc Wolfgang de Deux-Ponts, lui aussi luthérien convaincu, mais qui se montre sensible au sort des calvinistes français. Trois de ces cinq princes décèdent au cours de la période concernée par cette étude. À la mort du landgrave de Hesse, en 1567, ses États sont partagés entre ses quatre fils, parmi lesquels seul le landgrave Guillaume IV Hesse-Cassel reprend la politique de son père à l'égard des huguenots, mais avec beaucoup moins d'enthousiasme. Quant au jeune Louis VI de Wurtemberg, qui succède à son père en 1568, il n'a que 14 ans à son avènement et ne joue qu'un rôle politique et diplomatique effacé. Le duc de Deux-Ponts, enfin, meurt dans le royaume en 1569, alors qu'il conduit une armée au secours des réformés français. En marge de la relation préférentielle qui s'établit entre les chefs huguenots et ces cinq États allemands, des liens diplomatiques sont encore soigneusement entretenus avec les deux Électeurs luthériens, Auguste de Saxe et Joachim II Hector de Brandebourg, qui ont également signé le recès de Francfort, mais dont la bienveillance à l'égard de la cause huguenote est beaucoup moins évidente.

divergences, en éclairant quatre points controversés de la Confession d'Augsbourg, sans condamner nommément personne. Parmi ces questions sensibles figurait notamment celle de la Cène, à propos de laquelle il était simplement précisé, de manière consensuelle, qu'il y a présence véritable, vivante et essentielle de Jésus-Christ. Voir *Pollet, J. V.* Julius Pflug (1499-1564) et la crise religieuse dans l'Allemagne du XVI^e siècle: Essai de synthèse biographique et théologique. Leiden, 1990. P. 351-353; *Heppel, H.* Die Geschichte des deutschen Protestantismus von 1577-1581 mit Fortsetzung bis zum Jahre 1583 enthaltend. Marburg, 1859. Bd. 1. S. 269-280.

⁴ *Strohm, C.* Der Übergang der Kurpfalz zum reformierten Protestantismus, in: *450 Jahre Reformation in Baden und Kurpfalz* / Hrsg. von U. Wennemuth. Stuttgart, 2009. S. 87-107.

Dans l'espace helvétique, c'est naturellement en direction des quatre cantons réformés de Berne, Bâle, Zurich et Schaffhouse que sont envoyés les émissaires huguenots. La principale difficulté qui s'offre à eux est de persuader les évangéliques suisses de passer outre leur crainte du roi de France, avec lequel ils sont engagés en vertu de la paix perpétuelle de 1516⁵. Basé à Soleure, l'ambassadeur de France veille ainsi en permanence à faire redouter des représailles militaires aux cantons évangéliques s'ils venaient à contrevenir aux clauses du traité, en apportant une aide militaire à des sujets considérés comme rebelles à Charles IX. Quant à Genève, qui reste en marge de la Confédération helvétique, mais dont les liens avec Berne sont réels, elle est avant tout une autorité morale. Pauvre et dépourvue de puissance militaire, elle ne peut être un véritable soutien pour la cause huguenote.

L'Angleterre est le troisième espace en direction duquel sont expédiés les diplomates réformés. La reine Élisabeth I, considérée par les chefs huguenots comme le leader naturel de l'Europe protestante, doit composer avec plusieurs contraintes inhérentes à la situation de son propre royaume qui l'incitent à la prudence dans la conduite de sa politique étrangère. Elle doit d'abord faire face au péril catholique venu d'Écosse, où la France soutien le parti catholique stimulé par Marie Stuart, mais aussi à la révolte des comtés du Nord de l'Angleterre qui survient en 1569. De surcroît, elle est confrontée à une situation financière délicate qui limite sa capacité d'intervention. L'insularité anglaise et la crainte perpétuelle d'une invasion espagnole ou française par voie maritime conduit en outre la souveraine à adopter une politique de contrepoids, de balance et d'équilibre à l'égard des réformés français et néerlandais qu'il faut aider un peu, afin qu'ils ne soient pas anéantis, mais pas trop vigoureusement, afin que les troubles civils internes au royaume de France et aux Pays-Bas espagnols ne s'éteignent pas complètement, ces affrontements domestiques étant considérés par Élisabeth et ses conseillers comme une garantie de tranquillité pour l'Angleterre. Enfin, l'obsession de récupérer

⁵ Liés au roi de France par le Traité de paix perpétuelle conclu à Fribourg le 29 novembre 1516 avec François I^{er}, ils ne peuvent intervenir dans le royaume qu'en faveur du souverain et non contre lui. Leur pouvoir de décision est en outre bridé par leur appartenance au Corps helvétique, qui unit cantons catholiques et cantons protestants, dont ils ne veulent pas risquer l'éclatement par un engagement trop visible au profit des réformés français.

Calais, perdue à la suite du traité du Cateau-Cambrésis, constitue, au moins lors de la première guerre de religion, un puissant aiguillon de la politique anglaise en faveur des réformés français.

Les Pays-Bas espagnols sont le quatrième et dernier espace parcouru par les agents huguenots. Il faut toutefois attendre 1567 et le début de la Révolte pour que les chefs du soulèvement néerlandais, dont les motivations sont à la fois politiques et religieuses, fassent leur entrée dans le jeu diplomatique. Leur capacité d'intervention dans les affaires de France et leur poids dans le concert international restent néanmoins relativement modestes jusqu'à la fin de la troisième guerre civile. Guillaume d'Orange, qui prend la tête du mouvement, ne se convertira au calvinisme qu'en 1573 et seul son frère, Louis de Nassau, réformé convaincu, s'avère d'ores et déjà un allié précieux pour les chefs huguenots⁶.

Ces alliés potentiels sont les destinataires des différentes offensives diplomatiques lancées par les chefs huguenots à partir d'avril 1562. Les demandes qu'ils formulent dès le début des trois premiers conflits relèvent invariablement d'une logique progressive, dont la succession chronologique varie en fonction des circonstances. Ils requièrent toujours d'abord des puissances évangéliques la mise en œuvre d'une médiation diplomatique à leur profit, puis, de manière successive ou simultanée, l'octroi d'un soutien militaire et financier, ainsi que la constitution d'une alliance protestante internationale susceptible de contraindre le roi de France à la négociation.

Le premier objectif de la diplomatie huguenote est donc d'obtenir des princes protestants d'Europe qu'ils fassent pression sur le roi de France afin qu'il accepte d'infléchir sa politique à l'égard de la minorité réformée dans le sens d'une coexistence confessionnelle. Même si elle prend de l'ampleur en avril 1562, à l'occasion du début de la première guerre civile, cette demande d'intercession n'est pas une nouveauté. À l'automne 1557, après l'arrestation d'une centaine de fidèles parisiens lors du culte clandestin célébré rue Saint-Jacques, les princes et cantons évangéliques d'Allemagne et de Suisse ont déjà été requis de plaider la cause des réformés français à l'initiative de Calvin. Après de longues négociations, des ambassadeurs helvétiques et germaniques ont été envoyés à Paris en novembre 1557 et mai 1558, mais leurs missions n'ont pas été couronnées

⁶ Daussy, H. Louis de Nassau. P. 31–43.

de succès⁷. En janvier 1561, les princes évangéliques allemands réunis à Naumburg ont à nouveau été sollicités, mais leur action s'est limitée à la rédaction d'une lettre à l'intention du roi de France⁸. En avril 1562, le prince de Condé et Gaspard de Coligny, qui ont pris la tête du parti huguenot, s'adressent une nouvelle fois aux princes allemands et aux cantons suisses, mais aussi à la reine d'Angleterre dans l'espoir qu'ils acceptent d'exercer au plus vite des pressions diplomatiques sur Catherine de Médicis et Charles IX⁹.

Les demandes formulées par les chefs du parti huguenot ne se limitent pas longtemps à la sollicitation d'une médiation qu'ils savent très probablement vouée à l'échec. Dès la fin du mois de mai 1562, lorsque les premières troupes catholiques étrangères, appelées à la rescousse par la monarchie française et les triumvirs, sont annoncées aux portes

⁷ Daussy, H. L'action diplomatique de Calvin en faveur des Églises réformées de France (1557–1564), in: *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 2010. Vol. 156. P. 197–209; Lettre des Cantons évangéliques de Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse au roi de France [1557], in: *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1868. Vol. 17. P. 165–166; Réponse du roi aux ambassadeurs des Cantons évangéliques, 5 novembre 1557, in: *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1868. Vol. 17. P. 166–167; Lettre des princes protestants d'Allemagne au Roi de France, Francfort, 19 mars 1558, in: *Calvini Opera*. Vol. 17. N. 2835. Col. 100–103; Réponse d'Henri II aux princes allemands, Crécy, 21 mai 1558, in: *Calvini Opera*. Vol. 17. N. 2872. Col. 171–172; Heppé, H. Die Geschichte des deutschen Protestantismus. Bd. 1. P. 257–260.

⁸ *Ad Carolum Maximilianum Regem Galliae, Naumbourg*, 7 février 1561 (Der Naumburgische Fürstentag oder wichtige Urkunden und Acten den, wegen erneuerter Unterschrift der Augspurgischen Confession und Beschickung des Concilii zu Trident, von den Protestantischen Fürsten und Ständen in Deutschland 1561 zu Naumburg an der Saale gehaltenen Convent betreffend / Hrsg. von J. H. Gelbke. Leipzig, 1793. S. 124–125). Robert Calinich Der Naumburger Fürstentag 1561: Ein Beitrag zur Geschichte des Lutherthums und des Melanchthonismus aus den Quellen des Königlichen Hauptstaatsarchivs zu Dresden. Gotha, 1870. S. 211–212; Wirsching, A. Konfessionalisierung der Aussenpolitik: Die Kurpfalz und der Beginn der Französischen Religionskriege, in: *Historisches Jahrbuch*, 1986. Bd. 106. S. 346–347.

⁹ Condé aux princes allemands, Orléans, 10 avril 1562, in: *Mémoires de Condé*. Vol. 3. P. 254–255. Condé aux Syndics et Conseil de Genève, Orléans, 11 avril 1562 (Archives d'État de Genève. Portefeuille Historique. N. 1712). Condé à l'advoyer et Conseil de Berne, Orléans, 11 avril 1562 (Staatsarchiv des Kantons Bern. A V 1419. Unnütze Papiere Band 54 (Frankreich II, 1552-1569). Pièce 62). Condé à Elisabeth I (Orléans. 2 avril 1562. PRO SP 70/36. Fol. 6).

du royaume, ils se résolvent à requérir un soutien militaire direct sous la forme de contingents soldés aux frais des princes évangéliques alliés. Et, à défaut de troupes régulières, dont l'envoi implique un engagement officiel et par conséquent une entrée en guerre contre le roi de France, ils réclament la levée de mercenaires dans l'Empire (reitres et lansquenets) et en Suisse¹⁰. En outre, et de manière indissociable de la demande précédente, il tentent également d'obtenir des fonds pour lever et solder ces contingents de mercenaires dont le coût mensuel est considérable. Grâce à l'exploitation de nombreux documents¹¹, il a été possible d'établir que le coût d'un reitre tous frais compris (munitions, chariots, valets et soldes des officiers) équivalait alors à 30,5 livres tournois par mois et celui d'un lansquenet à 16,5 livres tournois par mois. Et il faut en outre ajouter les frais de levée, soit un *anrittgeld* de 15 livres par reitre et un *laufgeld* de 3 livres par lansquenet. Si l'on considère que les mercenaires allemands refusent en général d'entrer en campagne pour moins de trois mois, il en ressort qu'engager une troupe de 1 000 reitres pour cette durée minimale revient à environ 100 000 livres tournois et qu'un régiment de 1 000 lansquenets coûte 50 000 livres tournois. D'une manière générale, au cours des trois premières guerres civiles, les huguenots demandent à leurs alliés de bien vouloir leur avancer la somme nécessaire à la levée et au premier mois de solde, à charge pour eux de les rembourser ultérieurement et de régler directement les mois de service suivants.

Enfin, les diplomates réformés ont invariablement pour mission complémentaire d'œuvrer en faveur de la constitution d'une alliance internationale des puissances protestantes européennes. Ce projet, qui s'annonce comme l'un des fantasmes récurrents des huguenots jusqu'à la fin du xvi^e siècle, n'est pourtant pas né en France. C'est une idée qui a

¹⁰ Instructions de Condé à Dohna envoyé vers le duc de Wurtemberg et autres princes allemands de la confession d'Augsbourg, Orléans, 14 juin [par erreur; en réalité 19 mai] 1562, in: *Mémoires de Condé*. Vol. 3. P. 497–499. Condé aux princes allemands, Orléans, 7 juin 1562 (Hauptstaatsarchiv Stuttgart. A 115. Bü 22).

¹¹ Notamment une estimation de William Cecil : Coût des reitres et des lansquenets, décembre 1562 (CSP 5. N. 1381. P. 606–607), *Capitulation des reytres levez pour monseigneur le prince de Condé*, 18 août 1562 (BnF. Ms fr. 6618. Fol. 136–138), et *Capitulation faite par Monsieur le Prince de Condé avec Monsieur le Duc Jean Casimir Comte Palatin pour les reistres qu'il a amenez en France*, 27 et 28 janvier 1568 (Archives du Ministère des Affaires Étrangères. 93 CP/1, Palatinat-Deux-Ponts. Supplément 1. Fol. 141–151v).

d'abord germé en Angleterre, dans l'entourage d'Élisabeth¹², mais dont la mise en œuvre s'est rapidement avérée utopique. Les chefs du parti huguenot la reprennent véritablement à leur compte en 1569–1570¹³, tout en ayant conscience des obstacles presque infranchissables que constituent les dissensions théologiques et les intérêts politiques divergents des différents partenaires potentiels. En outre, le parti huguenot souffre d'un état d'infériorité par rapport à ses interlocuteurs qui, dans le cadre de la conclusion d'une alliance, pose un problème quasiment insurmontable : ils ne constituent pas une puissance souveraine, à l'inverse de tous ceux avec lesquels ils entendent pourtant traiter d'égal à égal, et l'accusation de rébellion, portée contre eux, avec constance et à travers toute l'Europe par la diplomatie du roi de France, contribue à réduire considérablement leur crédit.

Lorsqu'éclate la première guerre civile, la tâche qui attend les agents huguenots s'annonce ainsi particulièrement ardue. Elle l'est d'autant plus que c'est dans un climat d'improvisation totale qu'est lancée la première offensive diplomatique. Faute de disposer auprès d'eux de personnages consommés dans l'art de la négociation, les chefs du parti ont recours à une multitude de diplomates de fortune qui sont expédiés dans l'Empire, en Suisse et en Angleterre, sans qu'un plan d'ensemble ait réellement pu être pensé avant le départ des premiers émissaires. Témoignage de cette navigation à vue, le nombre très important des agents employés pendant la première guerre qui traduit un émiettement de la négociation au fil des imprévus. Il est possible d'en dénombrer vingt-sept, dont onze pour le seul espace helvétique en 1562¹⁴. En direction de l'Empire, les missions se succèdent également à un rythme soutenu, mais l'effort de cohérence est plus évident, puisque Guillaume Stuart de Vezines conserve pendant de longs mois la direction principale de la négociation, avant que François

¹² Mont à Cecil, Strasbourg, 19 mars 1562 (*CSP* 5. N. 74. P. 39–40). Elisabeth I à Mont, s.l., 5 août 1563 (*CSP* 5, N. 434. P. 214–215).

¹³ Commission des chefs du parti huguenot envoyée au cardinal de Châtillon, 10 janvier 1569 (PRO SP 70/105. Fol. 81–81v), Instructions à Vezines envoyé auprès des princes protestants allemands, signées par Jeanne d'Albret, Henri de Navarre, Louis de Condé, Henri de Condé, Coligny, La Rochefoucauld et Andelot (Bayerisches Staatsarchiv München. Kasten Schwarz 16682. Fol. 386–387).

¹⁴ Pour la Suisse, on peut se reporter à *Rott, É.* Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses et de leurs alliés et confédérés. T. 2: 1559–1610. Berne; Paris, 1902.

d'Andelot ne vienne en personne concrétiser les efforts qu'il a accomplis. Dans cet espace germanique, les émissaires réformés peuvent en outre compter sur le relais efficace de leurs coreligionnaires strasbourgeois, François Hotman et Jean Sturm, ainsi que sur l'appui de l'agent anglais Christopher Mont. À partir de septembre 1562, Strasbourg devient d'ailleurs véritablement le point d'appui de la diplomatie huguenote en terre allemande, puisque la belle-mère de Condé, Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, s'y établit afin d'y mettre en sûreté les enfants du prince. De ce poste avancé, elle engage au nom des chefs huguenots, dont elle a reçu les pleins pouvoirs, de nombreuses négociations plus ou moins fructueuses avec le Palatinat, la Hesse et le Wurtemberg. En Angleterre, les négociations sont en revanche conduites avec davantage de coordination et par une équipe plus restreinte de diplomates. Deux binômes se succèdent ainsi : Briquemault et Séchelles, envoyés à Londres dès le début d'avril 1562, puis Jean de Ferrières, vidame de Chartres, et Robert de La Haye. Ces agents peuvent en outre bénéficier du relais local de Nicolas Des Gallars, pasteur de l'Église française de Londres depuis le 24 juin 1560, et de l'industrie de Nicholas Throckmorton, ambassadeur d'Angleterre en France, très favorable à la cause huguenote qu'il soutient avec constance depuis de longs mois. Quelle que soit sa destination, chacun des diplomates huguenots est invariablement muni de lettres de créances signées par Condé, Coligny et Andelot, les membres les plus prestigieux de la noblesse réformée française, auxquels viennent ponctuellement s'ajouter La Rochefoucauld, Genlis et Soubise, et pourvu d'instructions précises.

Lors des deuxième et troisième guerres civiles, des évolutions notables témoignent du perfectionnement du système diplomatique huguenot. Instruits des erreurs commises et nantis de l'expérience acquise pendant la première guerre civile, les chefs du parti font preuve d'une rigueur nouvelle dans la conception et la mise en œuvre de leur action diplomatique. Entre septembre 1567 et août 1570, l'improvisation cède ainsi la place à une organisation plus efficace et mieux pensée d'une politique internationale qui tient compte des évolutions géopolitiques récentes, et notamment du passage officiel du Palatinat au calvinisme. La grande innovation observée dans l'organisation de la diplomatie huguenote tient à la réduction drastique du nombre d'agents employés au profit de véritables ambassadeurs munis de larges pouvoirs et chargés de

missions de grande ampleur. En juin 1568, une grande ambassade dans l'Empire est ainsi confiée à Gervais Barbier de Francourt¹⁵, alors que Félix de Bourjac est expédié en Suisse¹⁶. Fin janvier 1569, une nouvelle étape est franchie dans ce processus de structuration d'une politique étrangère rationnelle. À Niort, lors du Conseil réunissant tous les principaux personnages du parti, à l'occasion duquel sont prises de très nombreuses décisions, la conduite des affaires diplomatiques est longuement évoquée. On décide de confier à Guillaume Stuart de Vezines, qui a déjà prouvé à plusieurs reprises ses aptitudes à la négociation, la responsabilité exclusive d'une grande ambassade en Angleterre, dans l'Empire et en Suisse¹⁷. C'est la première fois, dans l'histoire encore balbutiante de la diplomatie huguenote, qu'un seul émissaire se voit investi d'une charge aussi ample. Le souci d'agir de manière cohérente au fil d'une mission au long cours, dont on sait qu'elle s'annonce des plus complexes, justifie sans aucun doute l'importance de la responsabilité ainsi déléguée à un seul homme.

Une autre nouveauté consiste dans les lettres de créance qui sont remises à l'ambassadeur avant son départ. Jusqu'alors, les émissaires huguenots étaient invariablement pourvus de lettres signées de Louis de Condé, Gaspard de Coligny et François d'Andelot. Mais désormais, ils n'occupent plus seuls la tête du parti. Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et son fils Henri les surpassent tous en dignité et il est naturel qu'ils joignent leur accréditation à celle des «chefs historiques» du mouvement. Cette intervention de la reine et du prince de Navarre constitue en outre un atout supplémentaire dans la manche de la diplomatie huguenote, notamment auprès des princes allemands. Habités à traiter de puissance souveraine à puissance souveraine, les évangéliques de l'Empire éprouvaient bien des réticences à considérer Condé et Coligny, simples chefs de parti, comme des interlocuteurs valables. Même si elle ne dirige pas un État des plus prestigieux, Jeanne d'Albret n'en contribue pas moins,

¹⁵ Instructions à Monsieur de Francourt, Noyers, 27 juillet 1568 (Hessisches Staatsarchiv Marburg. 4f. Frankreich 50. Fol. 7–10 et Hauptstaatsarchiv Stuttgart. A 115. Bü 28).

¹⁶ Instructions de Condé et Coligny à Bourjac, Noyers, 13 août 1568 (BnF. Ms fr. 16942. Fol. 430–431).

¹⁷ Instructions à Vezines, Niort, 31 janvier 1569 (Hessisches Staatsarchiv Marburg. 4f. Frankreich 117. Fol. 380–396).

par sa caution, à conférer un surcroît de légitimité à l'ambassadeur qui s'apprête à partir pour son long périple. Ce ne sont ainsi pas moins de six lettres de créances, signées Jeanne d'Albret, Henri de Navarre, Louis de Condé, Gaspard de Coligny, François de La Rochefoucauld et François d'Andelot, datées, comme les instructions, de Niort le 31 janvier 1569, adressées à chacun des souverains qu'il doit visiter, qui sont remises à Vezines¹⁸.

Itinérant par définition, le corps diplomatique huguenot en gestation trouve également, lors de la troisième guerre civile, l'occasion de s'offrir deux postes avancés qui servent de véritables centres nerveux aux entreprises lancées en Angleterre et dans l'Empire. Londres est le premier de ces cœurs du système diplomatique réformé, essentiellement grâce à la présence d'Odet de Châtillon, frère de Coligny et Andelot, toujours cardinal en dépit de son ralliement à la cause huguenote, et qui s'est établi dans la capitale anglaise en septembre 1568¹⁹. Dans les bonnes grâces d'Élisabeth et de William Cecil, il sert de point d'appui et de relais aux agents qui viennent négocier à Londres ou qui transitent par l'Angleterre avant de gagner l'Empire. Sa position stratégique et son rang lui confèrent un rôle essentiel dans la conduite des missions et une petite équipe à géométrie variable, en fonction des allées et venues des émissaires, se constitue autour de lui. Au tout début de 1569, Châtillon reçoit en outre une commission l'accréditant comme le représentant officiel du parti huguenot en Angleterre, ce qui fait

¹⁸ Plusieurs jeux identiques de ces lettres de créance sont conservés dans les archives allemandes. À titre d'exemple, on citera celles adressées au duc Guillaume de Brunswick-Lunebourg (Niedersächsisches Landesarchiv, Hauptstaatsarchiv Hannover. Celle Br. 16 Nr. 41. Fol. 3–24), et celles destinées au duc Louis de Wurtemberg, Hauptstaatsarchiv Stuttgart, A 115, Bü 35. Les lettres adressées à Louis de Wurtemberg ont été publiées dans *Schott, T. Herzog Ludwig von Württemberg und die französischen Protestanten während des dritten Religionskriegs (1568–1570)*, in: *Festschrift zur vierten Säcular-Feier der Eberhard-Karls-Universität zu Tübingen.* Stuttgart, 1877. S. 60–62. Les lettres de La Rochefoucauld n'ont pas été conservées, mais on sait qu'elles ont existé car Vezines y fait référence lorsqu'il énumère, le 28 août 1569, les différents auteurs de ses lettres de créance dans les instructions qu'il remet à Jacob Landsberger. Instructions de Vezines à Landsberger, Strasbourg, 28 août 1569, in: *Briefe Friedrichs des Frommen*. P. 354–355.

¹⁹ *Atkinson, E. G. The Cardinal of Châtillon in England (1568–1571)*, in: *Proceedings of the Huguenot Society of London*, 1888–1891. Vol. 3. P. 260–261.

de lui une sorte d'ambassadeur résident²⁰. Le second cœur de la diplomatie réformée hors du royaume est Heidelberg, capitale de l'Électeur palatin, où se tiennent notamment de très nombreuses discussions au sujet de la formation de l'alliance protestante internationale appelée de leurs vœux par les huguenots. Vezines y séjourne souvent afin d'organiser l'action concertée des quelques agents qui lui sont subordonnés dans l'Empire et les cantons suisses.

Les efforts diplomatiques déployés par les huguenots avec plus ou moins de cohérence au cours des trois premières guerres civiles n'ont pas été sans produire des résultats dont il convient, pour finir, de dresser un tableau synthétique.

La demande régulièrement formulée d'une intervention diplomatique en leur faveur auprès du roi de France s'est en général toujours soldée par une réponse favorable. Pour les princes allemands et les cantons suisses évangéliques, une telle démarche ne coûte rien et n'engendre aucun risque. En acceptant de plaider en faveur de l'établissement d'une coexistence confessionnelle dans le royaume et de l'octroi, par le monarque, de la liberté de conscience et d'une liberté de culte suffisante à ses sujets huguenots, les princes protestants ne font que réitérer une doléance qu'ils ont déjà présentée en 1557 et 1558. Il en va de même pour la reine d'Angleterre. Toutefois, il ne suffit pas aux princes étrangers de vouloir intercéder en faveur des huguenots; encore faut-il que Charles IX et Catherine de Médicis acceptent de recevoir leurs représentants. Si Élisabeth d'Angleterre passe régulièrement par le truchement de Throckmorton, son ambassadeur résident, et exceptionnellement par le canal d'Henry Sidney, envoyé en France en mai 1562, les princes allemands doivent avoir recours à des délégations extraordinaires qui ne peuvent pénétrer dans le royaume et gagner la cour sans l'autorisation expresse du souverain. Ainsi, les ambassadeurs allemands restent bloqués à Strasbourg tout le mois de juin 1562, avant que l'émissaire qu'ils ont dépêché auprès du roi afin de requérir une audience ne revienne

²⁰ Cette commission, signée par par Jeanne d'Albret, reine de Navarre, Henri de Navarre, Louis de Condé, Henri de Condé, Gaspard de Coligny, François de La Rochefoucauld et François d'Andelot, est conservée au (PRO SP 70/105. Fol. 77-82v). Un résumé en anglais, très complet, de ce texte figure dans: *Atkinson, E. G.* The Cardinal of Châtillon. P. 212-218.

porteur d'un refus pur et simple²¹. La radicalisation de l'affrontement qui oppose les huguenots et le roi au cours des deuxième et troisième guerres civiles rend plus utopique encore la réussite de toute entreprise de médiation. Cette forme de soutien perd ainsi beaucoup de son importance entre 1567 et 1570. Seule la mission confiée à Félix de Bourjac en août 1568, à la veille de la reprise des troubles, consiste notamment en l'obtention d'une ambassade des cantons suisses auprès du roi de France, mais l'action victorieuse de Bellièvre, qui réussit à effrayer les députés helvétiques réunis à Soleure, tue dans l'œuf cette seule tentative²². Par la suite, ce sont les évangéliques allemands qui, en 1569, envisagent à plusieurs reprises l'engagement d'une démarche diplomatique au profit des réformés français. Il ne s'agit certes pas d'envoyer un ambassadeur, mais seulement de s'adresser à Charles IX par le truchement d'une lettre, cosignée par un certain nombre de princes. Finalement, le projet n'aboutit pas²³. Quelques mois plus tard, une tentative similaire est à nouveau mise à l'ordre du jour. À l'occasion du mariage de Jean-Casimir et de la fille d'Auguste de Saxe, célébré à Heidelberg le 5 juin 1570, plusieurs princes protestants allemands se réunissent quelques jours avant l'ouverture de la Diète de Spire. C'est durant leur séjour qu'est rédigée une lettre adressée à Charles IX, datée de Heidelberg le 12 juin 1570, et signée par l'Électeur palatin, l'Électeur Auguste de Saxe, le margrave Georges-Frédéric de Brandebourg-Ansbach, le duc Louis de Wurtemberg, les landgraves Guillaume, Philippe et Georges de Hesse, le duc Adolphe de Holstein-Gottorp et le margrave Charles de Bade. La missive consiste exclusivement en une supplique au profit des réformés français, pour lesquels ils demandent l'octroi d'une totale liberté de culte dans

²¹ *Heidenhain, A.* Die Unionspolitik Landgraf Philipps von Hessen und die Unterstützung der Hugenotten im ersten Religionskriege (1557-1562). Halle, 1890. S. 429. Mont à Cecil, Strasbourg, 30 juin 1562 (CSP 5. N. 267. P. 141).

²² Rencontre des députés des Cantons avec l'ambassadeur de France, Soleure, 27 septembre 1568, Amtliche Sammlung der ältern Eidgenössischen Abschiede. Bd. 4. Abt. 2: 1556-1586 / Hrsg. von J. K. Krütli. Bern, 1861. S. 397-398. Diète générale des Cantons, Bade, 29 septembre 1568, Amtliche Sammlung. S. 399; *Rott, É.* Histoire de la représentation diplomatique. P. 76-77; *Gobat, A.* La république de Berne et la France pendant les guerres de religion. Paris, 1891. P. 50-60.

²³ *Kouri, E. I.* England and the attempts to form a protestant alliance in the late 1560's: A case study in European diplomacy. Helsinki, 1981. P. 160-161.

le royaume de France²⁴. Parvenue à destination alors que les négociations de la paix de Saint-Germain entre les huguenots et le roi sont déjà bien avancées, cette lettre n'a sans doute eu que peu d'influence.

Les demandes de soutien militaire formulées par les huguenots ont également remporté un succès mitigé. L'envoi de troupes régulières, qui suppose une entrée en guerre contre le roi de France, est presque impossible à obtenir. Seule l'Angleterre accepte de courir ce risque en 1562, mais elle est alors fortement motivée par l'espoir de récupérer Calais, que lui ont fait miroiter les diplomates huguenots. Le 20 septembre 1562, Jean de Ferrières et Robert de La Haye ont conclu au nom des chefs du parti le traité d'Hampton Court, en utilisant un parchemin en blanc, paraphé à l'avance par le prince et ses associés réunis à Orléans. Ce document complexe stipule notamment que Condé livrera Le Havre aux Anglais et facilitera de tout son pouvoir leur entrée à Rouen et à Dieppe. Le Havre sera occupé par 3 000 soldats anglais, alors que 3 000 autres seront envoyés à Dieppe et à Rouen. Un subside de 100 000 écus est en outre accordé au prince, versé en deux fois. Une aide complémentaire de 40 000 écus sera encore versée ultérieurement à Condé, afin de lui donner les moyens de subvenir aux besoins des deux garnisons de Dieppe et de Rouen. Lorsque ce dernier subside sera entre les mains du prince, les troupes anglaises évacueront ces deux villes afin d'y laisser la place à des soldats français. Il est également prévu qu'Élisabeth rendra Le Havre à la France en échange de la restitution à l'Angleterre de Calais et de ses alentours, qui sera obtenue du roi grâce à la médiation de Condé²⁵. En vertu de ce traité, qui a beaucoup été reproché aux huguenots accusés de trahison, les troupes anglaises ont effectivement pénétré dans le royaume afin d'occuper Dieppe et Le Havre, où 5 000 soldats ont été cantonnés,

²⁴ Les princes allemands à Charles IX, Heidelberg, 12 juin 1570, in: *Briefe Friedrichs des Frommen*. S. 398. N.°620. Une autre lettre plus courte est adressée à Catherine de Médicis. *Waddington, A.* La France et les protestants allemands sous Charles IX et Henri III: Hubert Languet et Gaspard de Schomberg, in: *Revue historique*, 1890. Vol. 42. P. 256. Ces lettres sont imprimées dans *Histoire de nostre temps*, contenant un recueil des choses mémorables passées & publiées pour le fait de la Religion & estat de la France, depuis l'édit de pacification du 23. jour de mars, 1568 jusques au jour présent. La Rochelle, 1570. P. 780–785.

²⁵ La transcription du texte original du traité, en latin, est reproduite dans *A full view of the public transactions in the reign of Q. Elizabeth*. Londres, 1741. Vol. 2. 48–51; *Mémoires de Condé*. Londres, 1743. Vol. 3. P. 689-693.

mais après la paix d'Amboise, Condé et Coligny se sont rétractés, niant contre l'évidence avoir accepté de livrer Calais, et l'expédition anglaise s'est achevée par un désastre militaire, vaccinant pour longtemps Élisabeth contre toute nouvelle velléité d'intervention armée sur le sol français. Si les princes allemands se sont montrés plus prudents, en refusant d'envoyer des troupes régulières, ils ont en revanche favorisé la levée d'importants contingents de mercenaires qu'ils ont parfois conduits eux-mêmes dans le royaume de France. En 1562, c'est le landgrave de Hesse qui prête aux huguenots son maréchal Friedrich von Rolshausen pour conduire l'armée levée par Andelot, forte de 3 500 reitres et 4 000 lansquenets²⁶. En 1568, lors de la deuxième guerre, l'engagement est plus officiel du côté de l'Électeur Palatin qui envoie son fils Jean-Casimir dans le royaume à la tête d'un contingent de 8 000 reitres et 3 000 lansquenets²⁷. Certains de ces soldats sont à nouveau offerts par le landgrave de Hesse²⁸. En 1569, enfin, c'est le duc Wolfgang de Deux-Ponts qui pénètre dans le royaume à la tête d'une armée de 7 446 lansquenets et 7 551 reitres²⁹. Wolfgang meurt à la veille de la jonction avec Coligny dans l'ouest du royaume, mais il est remplacé à la tête de ses troupes par Wolrad de Mansfeld qui en prend alors le commandement.

Ce soutien militaire n'est cependant pas gratuit, car les princes allemands ne prennent pas tous les frais à leur charge. Ils acceptent parfois de payer la levée et un mois de solde, mais en général ils ne font que prêter de l'argent qu'il faut ensuite rembourser à des termes variables. Ces prêts sont plus ou moins généreux. En 1562, par exemple, le landgrave de Hesse, le duc de Wurtemberg, l'Électeur palatin, le duc de Deux-Ponts et le margrave de Bade acceptent de prêter collectivement la somme de 100 000 florins (soit 150 000 livres tournois) à Condé³⁰. La reine d'Angleterre est également constamment sollicitée pour des prêts d'argent. Elle y consent parfois et elle verse, par exemple, 173 000 livres tournois à Coligny en 1563³¹, afin de lui permettre de solder ses reitres. Parfois, elle

²⁶ *Heidenhain, A.* Die Unionspolitik Landgraf Philipps. S. 459.

²⁷ *Kouri, E. I.* England and the attempts to form a protestant alliance. P. 59–60.

²⁸ *Gräf, H. T.* Konfession und internationales System: Die Außenpolitik Hessen-Kassels im Konfessionellen Zeitalter. Marburg, 1993. S. 145.

²⁹ *Bachmann, J. H.* Herzog Wolfgangs zu Zweibrücken Kriegs-Verrichtungen. Mannheim, 1769. S. 25–31.

³⁰ *Heidenhain, A.* Die Unionspolitik Landgraf Philipps. S. 459.

³¹ Throckmorton à Elisabeth I, Caen, 1^{er} mars 1563, in: *A full view of the public transac-*

octroie aux huguenots des prêts gagés sur des bijoux, comme en 1569, lorsqu'elle accorde 200 000 livres tournois en échange de bijoux envoyés par Jeanne d'Albret³². Les Suisses en revanche, n'accordent quasiment jamais d'argent. Les limites de la générosité allemande sont particulièrement évidentes pendant la deuxième guerre civile. Lorsque l'armée huguenote opère la jonction avec les troupes levées par Jean-Casimir, les colonels de reitres et de lansquenets exigent le paiement de leur premier mois de solde, soit 100 000 écus pour leur entrée en campagne. Les chefs huguenots ont alors recours à un expédient inédit, révélateur de leur détresse financière, puisqu'ils sollicitent la contribution de l'ensemble des membres de leur armée, des gentilshommes les plus éminents aux simples valets. Exhortés par les pasteurs et les capitaines, tous participent à l'effort à la mesure de leurs moyens. Les plus aisés offrent leur vaisselle d'or et d'argent, des chaînes en or et leurs objets les plus précieux qui, ajoutés aux cotisations des plus modestes, permettent de réunir la somme de 80 000 livres tournois, soit un peu plus du quart des 100 000 écus requis par les colonels qui acceptent finalement de s'en contenter³³. Les prêts contractés par les chefs réformés au cours des trois premières guerres civiles sont ruineux à terme pour les finances huguenotes, car on n'arrive jamais à les rembourser. En janvier 1571, un document atteste l'existence d'une dette globale d'un montant 3 366 173 livres tournois, dont 42 % sont relatifs à l'expédition de Wolfgang³⁴. Les très longs séjours accomplis par les mercenaires dans le royaume et les arriérés de solde considérables qui se sont accumulés expliquent l'importance de ces sommes.

tions in the reign of Q. Elizabeth.: Londres, 1741. P. 342–343.

³² Inventaire des bijoux envoyés en Angleterre, 12 juin 1569 (BnF. Moreau 718. Fol. 165–166). Remerciements de Henri de Condé à Cecil et Leicester, 4 juillet 1569, de Henri de Condé à Elisabeth, 5 juillet 1569, et d'Odet de Châtillon à Pembroke, 6 juillet 1569 (British Library Ms Cotton Caligula E VI).

³³ *François de La Noue*. Discours politiques et militaires / Éd. F. Edmund Sutcliffe. Genève, 1967. P. 688–689; La Popelinière. L'Histoire de France, enrichie des plus notables occurrences survenues ez Provinces de l'Europe & pays voisins, soit en Paix soit en Guerre; tant pour le Fait Seculier qu'Ecclesiastic: depuis lan 1550 iusques a ces temps. La Rochelle, 1581. Vol. 1.2 . P. 41v–42.

³⁴ *Estat des deniers que la royne de Navarre, messeigneurs les princes de Navarre et de Condé, sieurs et gentilshommes et tous autres de la Religion sont tenuz et obligez paier tant aux estrangers que autres pour raison des troubles dont la levee se doit promptement faire pour les termes de Pasques et septembre prochains*, 18 janvier 1571 (BnF. Ms. fr. 23032. Fol. 83–83v).

Enfin, il faut évoquer l'issue des démarches diplomatiques accomplies en vue de la constitution d'une alliance protestante internationale. C'est surtout à l'occasion de la troisième guerre civile que ce projet est défendu avec vigueur par Vezines, l'ambassadeur huguenot, qui bénéficie du soutien de plusieurs agents anglais et surtout de l'appui sans réserves de l'Électeur palatin, désormais calviniste, qui s'affirme comme le principal promoteur du projet auprès des autres princes allemands. Ces derniers, luthériens, ne voient pas l'entreprise d'un bon œil car ils la jugent risquée. Afin de prendre une décision collective, une conférence est tenue à Erfurt en septembre 1569. Elle réunit les représentants de vingt et un princes évangéliques allemands en présence de Jacob Landsberger, désigné par Vezines pour représenter les intérêts huguenots³⁵. La proposition de constitution d'une ligue protestante est rejetée, sous l'impulsion des deux Électeurs luthériens de Saxe et de Brandebourg. À la différence religieuse avec les calvinistes, qui pousse notamment les luthériens à refuser toute alliance, s'ajoute la dimension politique du combat réformé et le fait de n'avoir pas affaire à un prince souverain, mais à un «parti» au sein d'un État. Cette difficulté insurmontable explique d'ailleurs que les princes de l'Empire traitent officiellement avec la Navarre, et non avec le parti huguenot, ce qui donne une connotation plus acceptable aux négociations dans leur esprit. Ils considèrent ainsi que la prise d'armes huguenote n'est qu'une rébellion de sujets contre leur prince légitime, ce qui n'est pas tolérable à leurs yeux. Tous les efforts déployés par Vezines pendant de longs mois, afin de démontrer le contraire et susciter dans l'Empire un élan de solidarité évangélique, s'avèrent ainsi d'une vacuité totale. La déception n'est toutefois pas réservée aux réformés français, puisque l'assemblée repousse en bloc, et à une écrasante majorité qui confine à l'unanimité, toutes les propositions alternatives, présentées par les délégués de l'Électeur palatin, jusqu'à celle d'une alliance défensive strictement restreinte aux États évangéliques allemands. Par déférence à sa qualité, les députés présents à Erfurt daignent gratifier Élisabeth I d'une lettre explicative de leur décision, un égard auquel n'a droit aucun des chefs huguenots, pas même la reine de Navarre. La souveraine anglaise se voit ainsi exposer la raison fondamentale du renoncement luthérien : les princes allemands ont fait le choix de préserver la Paix

³⁵ Instructions remises à Jacob Landsberger, Strasbourg, 28 août 1569 (Bayerisches Staatsarchiv München. Kasten Schwarz 16682. Fol. 386–387).

d'Augsbourg, qu'ils ont jurée et qui les protège de tout conflit à l'intérieur de l'Empire³⁶.

Durant les trois premières guerres de religion se développe ainsi une diplomatie huguenote encore expérimentale, mais qui ne cesse de se perfectionner au fil des conflits. Les résultats obtenus, bien qu'inférieurs aux espoirs conçus, sont toutefois pour beaucoup dans la capacité de résistance de l'armée huguenote. Nul doute que sans les contingents levés dans l'Empire, le destin de la Réforme française s'en serait trouvé profondément modifié. Dans les derniers mois de la première guerre, c'est uniquement grâce à sa cavalerie essentiellement composée de reîtres et au soutien financier de l'Angleterre que Coligny a pu maintenir une pression militaire suffisamment forte pour négocier la paix d'Amboise dans des conditions acceptables. En mars 1568, c'est la puissance militaire conférée à l'armée huguenote par les troupes de Jean-Casimir qui a contraint la monarchie à signer la paix de Longjumeau. Enfin, en 1569, les troupes allemandes ont représenté jusqu'à la moitié du potentiel militaire huguenot et c'est une nouvelle fois sur les reîtres que Coligny s'est appuyé afin de reconstituer son armée après les défaites de Jarnac et de Moncontour. Quant au projet de ligue protestante internationale, l'échec de 1569 ne l'enterre pas définitivement, loin de là, car ces premiers essais annoncent des entreprises diplomatiques encore plus ambitieuses, surtout entre 1583 et 1587, lorsque Henri de Navarre s'efforcera de susciter à nouveau la création d'une alliance évangélique européenne, sans davantage de succès.

Information on the article / Информация о статье

Daussy, H. La diplomatie huguenote pendant les premières guerres de religion (1562–1570), in: *Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*. 2106. Vol. 1(13). P. 247–269.

Юг Доссю

Доктор истории, профессор, университет Франш-Конте (25000, Франция, Безансон, 1 ул. Клода Гудимеля)

hugues.daussy@univ-fcomte.fr

³⁶ Les détails du déroulement des débats sont donnés dans *Kouri, E. I.* England and the attempts to form a protestant alliance. P. 150–164. On pourra également se référer au rapport fait par l'envoyé de Georges-Frédéric de Brandebourg-Ansbach, publié intégralement dans *Schorbaum, K.* Markgraf Georg Friedrich von Brandenburg als Vermittler zwischen den evangelischen Fürsten (1567–1570), in: *Archiv für Reformationsgeschichte*, 1929. Bd. 26. S. 205–249. S. 205–249.

УДК 94 (44)

Гугенотская дипломатия во время первых Религиозных войн (1562–1570)

В статье рассматривается дипломатия начального периода крупного международного конфликта XVI в. — Религиозных войн во Франции. Проблема вмешательства иностранных государей во французские дела до сих пор остается малоизученными. В частности, мало что известно об обстоятельствах рождения собственно гугенотской дипломатии и тех усилиях, которые она развернула еще до 1562 г., с целью установления контакта с иными европейскими протестантскими государствами.

Автор показывает, что основы гугенотской дипломатии были заложены именно ходе первых трех гражданских войн (1560-е гг.). И хотя достигнутые за это время результаты оказались ниже ожидаемых, их эффективность подтверждалась для многих высокой боеспособностью армии гугенотов, что демонстрирует, в частности, сильное влияние Колиньи и в последние месяцы первой войны. Дипломатические усилия протестантов сформировали своего рода регулярный гугенотский дипломатический корпус, добившийся важных успехов в конце религиозных войн и во многом обеспечивший восшествие на трон Генриха Наваррского.

Ключевые слова: История Франции, XVI век, Религиозные войны, католики и гугеноты, гугенотская дипломатия, рейтары, ландскнехты, адмирал Колинья, принц Конде, Екатерина Медичи, Карл IX, Елизавета Тюдор, немецкие князья.

Hugues Daussy

Doctor in history, professor, University of Franche-Comté (25000, France, Besançon 1 Rue Claude Goudimel)

hugues.daussy@univ-fcomte.fr

The Huguenot diplomacy during the first Wars of Religion (1562–1570)

The article studies diplomacy of the greatest international conflict the 16th century, the Religious wars in France. Studies of interference of foreign sovereigns in French affairs are still poorly examined. In particular, we still know little about the circumstances of the Huguenot diplomacy formation and the their political efforts before 1562 in order to establish contact with other European Protestant states.

The author has shown that the Huguenot diplomacy was formed during the first three Civil wars (1560s). Although the results obtained were below expectations, its effectiveness was confirmed by the high military capability of the Huguenots. One of the examples was the great influence of the Protestant leader Admiral Coligny, who was able to maintain strong military pressure even in the last months of the First civil war. Diplomatic

efforts of the Protestants formed a kind of regular Huguenot diplomatic corps, that achieved important successes at the end of the Religious wars and in many aspects ensured the accession to the throne of Henry of Navarre. *Keywords*: History of France, the 16th century, Religious wars, Catholics, Huguenots, the Huguenot diplomacy, reinters, mercenaries, Admiral Coligny, Prince de Condé, Catherine de Medici, Charles IX, Elisabeth Tudor, German princes.

Список источников и литературы / References

A full view of the public transactions in the reign of Q. Elizabeth. Londres: G. Hawkins, 1741. 2 vol.

Amtliche Sammlung der ältern Eidgenössischen Abschiede. Bd. 4. Abt. 2 (1556–1586) / Hrsg. von J. K. Krütli. Bern: Rätzer'sche Buchdruckerei, 1861. XXVIII, 1608 S.

Atkinson, E. G. The Cardinal of Châtillon in England (1568–1571), in: *Proceedings of the Huguenot Society of London*, 1888–1891. Vol. 3. P. 172–285.

Bachmann, J. H. Herzog Wolfgangs zu Zweybrücken Kriegs-Verrichtungen. Manheim: S. n., 1769. 136 S.

Briefe Friedrichs des Frommen. Kurfürst von der Pfalz mit verwandten Schriftstücken: *Tome 1–2* / Hrsg. von A. Kluckhohn. Braunschweig: Schwetschke, 1872. 1088 S.

Calvini Opera / Éd. G. Baum; E. Cunitz; E. Reuss. Braunschweig: Schwetschke, 1863–1900 (*Corpus reformatorum* 29–87).

Condé aux princes allemands, Orléans, 10 avril 1562, in: *Mémoires de Condé*. Vol. 3. P. 254–255.

Daussy, H. L'action diplomatique de Calvin en faveur des Églises réformées de France (1557–1564), in: *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 2010. Vol. 156. P. 197–209.

Daussy, H. Louis de Nassau et le parti huguenot, in: *Entre calvinistes et catholiques: Les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord, XVI^e–XVIII^e siècle: Actes du colloque, Lyon, 27–29 septembre 2007* / Éd. Y. Krumenacker, O. Christin. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2010.

Der Naumburgische Fürstentag oder wichtige Urkunden und Acten den, wegen erneuerter Unterschrift der Augspurgischen Confession und Beschiedung des Concilii zu Trident, von den Protestantischen Fürsten und Ständen in Deutschland 1561 zu Naumburg an der Saale gehaltenen Convent betreffend / Hrsg. von J. H. Gelbke. Leipzig: Crusius, 1793. 300 S.

Entre calvinistes et catholiques: Les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord, XVI^e–XVIII^e siècle: Actes du colloque, Lyon, 27–29 septembre 2007 / Éd. Y. Krumenacker, O. Christin. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2010. 423 p.

Festschrift zur vierten Säcular-Feier der Eberhard-Karls-Universität zu Tübingen. Stuttgart: K. Aue, 1877. 87 S.

Gobat, A. La république de Berne et la France pendant les guerres de religion. Paris: Gedalge, 1891. xx, 242 p.

Gräf, H. T. Konfession und internationales System: Die Außenpolitik Hessen-Kassels im Konfessionellen Zeitalter. Marburg: Historische Kommission für Hessen, 1993. 442 S.

Haan, B. L'amitié entre princes: Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de religion, 1560–1570. Mayenne: Impr. Jouve, 2010. vi, 324 p.

Heidenhain, A. Die Unionspolitik Landgraf Philipps von Hessen und die Unterstützung der Hugenotten im ersten Religionskriege (1557–1562). Halle: Niemeyer, 1890. 619 S.

Heppe, H. Die Geschichte des deutschen Protestantismus von 1577–1581 mit Fortsetzung bis zum Jahre 1583 enthaltend. Marburg: Elwert, 1859. 510 S.

Histoire de nostre temps, contenant un recueil des choses mémorables passées & publiées pour le fait de la Religion & estat de la France, depuis l'édit de pacification du 23. jour de mars, 1568 jusques au jour présent. La Rochelle: Barthélemy Berton, 1570.

Instructions de Condé à Dohna envoyé vers le duc de Wurtemberg et autres princes allemands de la confession d'Augsbourg, Orléans, 14 juin [par erreur; en réalité 19 mai] 1562, in: *Mémoires de Condé*. Vol. 3. P. 497–499.

François de La Noue. Discours politiques et militaires / Éd. F. Edmund Sutcliffe. Genève: Droz, 1967.

Kouri, E. I. England and the attempts to form a protestant alliance in the late 1560's: A case study in European diplomacy. Helsinki: Suomalainen tiedeakatemia, 1981. 219 p.

La Popelinière. L'Histoire de France, enrichie des plus notables occurrences survenues ez Provinces de l'Europe & pays voisins, soit en Paix soit en Guerre; tant pour le Fait Seculier qu'Ecclesiastic: depuis lan 1550 iusques a ces temps. La Rochelle: Abraham [= Pierre] Haultin, 1581.

Lettre des Cantons évangéliques de Zürich, Berne, Bâle et Schaffhouse au roi de France [1557], in: *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1868. Vol. 17. P. 165–166.

Lettre des princes protestants d'Allemagne au Roi de France, Francfort, 19 mars 1558, in: *Calvini Opera*. Vol. 17. N. 2835. Col. 100–103.

Mémoires de Condé. Londres: Claude du Bosc et Guillaume Darrès, 1743.

Pollet, J. V. Julius Pflug (1499–1564) et la crise religieuse dans l'Allemagne du XVI^e siècle: Essai de synthèse biographique et théologique. Leiden: Brill, 1990. 446 p.

Réponse d'Henri II aux princes allemands, Crécy, 21 mai 1558, in: *Calvini Opera*. Vol. 17. N. 2872. Col. 171–172.

Réponse du roi aux ambassadeurs des Cantons évangéliques, 5 novembre 1557, in: *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1868. Vol. 17. P. 166–167.

Robert Calinich Der Naumburger Fürstentag 1561: ein Beitrag zur Geschichte des Lutherthums und des Melanchthonismus aus den Quellen des Königlichen Hauptstaatsarchivs zu Dresden. Gotha: Perthes, 1870. 391 S.

Rott, É. Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses et de leurs alliés et confédérés. T: 2: 1559–1610. Berne; Paris: Imprimerie A. Benteli, 1902. 688 p.

Schorfbaum, K. Markgraf Georg Friedrich von Brandenburg als Vermittler zwischen den evangelischen Fürsten (1567–1570), in: *Archiv für Reformationsgeschichte*, 1929. Bd. 26. S. 205–249.

Strohm, C. Der Übergang der Kurpfalz zum reformierten Protestantismus, in: *450 Jahre Reformation in Baden und Kurpfalz* / Hrsg. von U. Wennemuth. Stuttgart: Kohlhammer, 2009. S. 87–107.

Throckmorton à Elisabeth I, Caen, 1^{er} mars 1563, in: *A full view of the public transactions in the reign of Q. Elizabeth.* Londres: G. Hawkins, 1741.

Vázquez de Prada, V. Felipe II y Francia (1559–1598): Política, religion y razón de Estado. Pamplona: Ed. Universidad de Navarra, 2004. 517 p.

Waddington, A. La France et les protestants allemands sous Charles IX et Henri III: Hubert Languet et Gaspard de Schomberg, in: *Revue historique*, 1890. Vol. 42. 37 p.

450 Jahre Reformation in Baden und Kurpfalz / Hrsg. von U. Wennemuth. Stuttgart: Kohlhammer, 2009. 164 S. (*Veröffentlichungen zur badischen Kirchen- und Religionsgeschichte* 1).

Wirsching, A. Konfessionalisierung der Aussenpolitik: Die Kurpfalz und der Beginn der Französischen Religionskriege, in: *Historisches Jahrbuch*, 1986. Bd. 106. S. 333–360.

Archival materials

Das Staatsarchiv des Kantons Bern

A V 1419. Unnütze Papiere. BD. 54 (Frankreich II, 1552–1569). P. 62.

Archives d'État de Genève

Portefeuille Historique. N. 1712.

Archives du Ministère des Affaires Étrangères

93 CP/1, Palatinat-Deux-Ponts. Supplément 1. Fol. 141–151v.

Bayerisches Staatsarchiv München

Kasten Schwarz 16682. Fol. 386–387.

Bibliothèque nationale de France (BnF)

Moreau 718. Fol. 165–166.

Ms fr. 16942. Fol. 430–431.

Ms fr. 6618. Fol. 136–138.

Ms. fr. 23032. Fol. 83–83v.

The British Library

Ms Cotton Caligula E VI.

CSP 5, N. 434. P. 214–215.

CSP 5, N. 1381. P. 606–607.

CSP 5, N. 267. P. 141.

Hauptstaatsarchiv Stuttgart

A 115, Bü 22, 28, 35

Hessisches Staatsarchiv Marburg

4f. Frankreich 117. Fol. 7–10, 380–396.

Niedersächsisches Landesarchiv, Hauptstaatsarchiv Hannover

Celle Br. 16 Nr. 41. Fol. 3–24.

Pro Archives (PRO)

SP 70/36. Fol. 6.

SP 70/105. Fol. 77–82v.

Andrey Y. Prokopiev

DER DEUTSCHER ADEL UND DIE FRANZÖSISCHEN
RELIGIONSKRIEGE

Die Reformation und die Glaubensspaltung haben die traditionellen Grundlagen der ständischen Gesellschaft Europas tief geprägt. Die konfessionelle Teilung korrespondierte paradoxerweise mit dem dynamischen sozialen Austausch, der sozialen Zusammenwirkung und nicht zuletzt mit der dynamischen Integration der bisher isolierten Regionen und Sozialgruppen. Die traditionellen Grundlagen von Westeuropa, die das gesellschaftliche Leben noch seit dem Mittelalter bestimmten, konnten erfolgreich ihre Existenz auch in der Reformation behaupten und Möglichkeiten und Grenzen der neuen Konfessionen beeinflussen.

In der Mitte des 16. Jahrhunderts wurden die Beziehungen der Krone Frankreichs zum Reich durch viele politische, dynastische und religiöse Faktoren mitbestimmt. In den ersten Jahrzehnten nach Ausbruch der Reformation im Reich und den ersten Erfolge der Protestanten seit der Gründung des Schmalkaldischen Bundes wurden die französischen Valois zu den Hauptverbündeten der deutschen evangelischen Reichsstände außerhalb des Reichs¹.

Zweifellos wurden Genese, Gang und Folge der ersten Religionskriege in Deutschland hauptsächlich durch die politische Lage im Reich bestimmt. Die französische Krone aber versuchte immer noch die Position des Hauses Habsburg wegen ihrer Interessen in den italienischen

¹Immer noch wichtig: *Platzhoff, W.* Frankreich und die deutschen Protestanten in den Jahren 1570–1573. München, 1912; Zu den verschiedenen Aspekte frühneuzeitlichen Beziehungen: Französisch-deutsche Beziehungen in der neueren Geschichte: Festschrift für Jean Laurent Meyer zum 80. Geburtstag / Hrsg. von K. Malettke, C. Kampmann. Berlin, 2007; Formen internationaler Beziehungen in der frühen Neuzeit. Frankreich und das Alte Reich im europäischen Staatensystem. Festschrift für K. Malettke zum 65. Geburtstag / Hrsg. von S. Externbrink. Berlin, 2001.

© Andrey Y. Prokopiev, 2016

Kriegen zu schwächen und nutzte deshalb geschickt die politische Lage in Deutschland aus. Die ersten politischen Abkommen der deutschen evangelischen Fürsten mit den fremden Mächten ergaben sich deshalb mit Frankreich. Die Schlüsselfigur der deutschen evangelischen Reichsstände ab 1547 war Moritz von Sachsen, der neue Kurfürst von Sachsen aus der albertinischen Linie der Wettiner. Er suchte die Unterstützung für seine politischen Pläne in Frankreich und sein Vertrag in Chambord von 1552 galt als Gipfelpunkt der *Bündnisbestrebungen* der evangelischen Reichsstände außerhalb des Reichs.²

Eine ganz neue Lage entstand nach Mitte des 16. Jahrhunderts. Der Augsburger Religionsfriede markierte den ersten erfolgreichen Versuch eines Ausgleichs zwischen zwei Konfessionen -Luthertum und Katholizismus — im Rahmen eines politischen Organismus. Er machte die Stabilisierung des Heiligen Römischen Reichs als politisches System möglich und garantierte eine Friedenszeit faktisch bis zum Ende des Reformationsjahrhunderts. Im Gegensatz dazu verschärfte sich die konfessionellen Gegensätze in Frankreich seit Ende der 50-Jahre besonders stark — im Zeichen einer tiefen politischen Krise. Wenn wir der Chronologie der Konfessionalisierung folgen, die vor Jahren von Heinz Schilling vorgeschlagen und erarbeitet wurde, so müssen die Religionskriege in Frankreich als entscheidende Etappe im Rahmen der gesamteuropäischen Konfessionalisierung angesehen werden, die von der Stärkung und Festigung des internationalen Calvinismus und ersten erfolgreichen Versuchen der Alten Kirche zur Rückgewinnung der verlorenen Positionen charakterisiert war.³

² Neue Literatur zu Moritz von Sachsen: *Herrmann, J.* Moritz von Sachsen (1521–1553): Landes-, Reichs- und Friedensfürst. Beucha, 2003; *Blaschke, K.* Moritz von Sachsen — ein Fürst der Reformationszeit zwischen Territorium und Reich: Internationales wissenschaftliches Kolloquium vom 26. bis 28. Juni 2003 in Freiberg (Sachsen). Leipzig/Stuttgart, 2007. Wichtige Quellen zur Verhandlungen der deutschen evangelischen Reichsfürsten mit der Krone Frankreich: Politische Korrespondenz des Herzogs und Kurfürsten Moritz von Sachsen / Hrsg. von Moritz; G. Wartenberg; J. Herrmann; E. Brandenburg; C. Winter. Berlin, 2006.

³ *Schilling, H.* Aufbruch und Krise: Deutschland 1517–1648. Berlin, 1994; *Klueting, H.* Das konfessionelle Zeitalter 1525–1648. Stuttgart, 1989. *Koch, E.* Das konfessionelle Zeitalter — Katholizismus, Luthertum, Calvinismus: 1563–1675. Leipzig, 2000. Über Augsburger Religionsfriede aus dem Licht des 500 Jahre: *Gotthard, A.* Der Augsburger Religionsfrieden. Münster, 2004; Der Augsburger Religionsfrieden 1555: Wissenschaftliches Symposium aus Anlass des 450. Jahrestages des Friedensschlusses, Augsburg, 21. bis 25. September 2005 / Hrsg. von H. Schilling, H. Smolinsky. Münster; Gütersloh, 2007.

Hierbei möchten wir einige Aspekte der Reaktion des deutschen Adels auf die französischen Ereignisse thematisieren. Im Fokus steht das Interesse der adeligen Gesellschaft im Reich an den Ereignissen in Frankreich. Dies soll in drei Schritten geschehen.

Wir müssen vor allem die Position der Kaiser, also des Hauses Habsburg, gegenüber den innenfranzösischen Wirren betrachten. Der zweite Aspekt betrifft das politische und militärische Eingreifen der Reichsstände — Kur- und Reichsfürsten — in die kriegerischen Ereignisse in Frankreich. Der dritte Aspekt umfasst die Beteiligung des niederen Adels und der Vasallen der Reichsstände an den Auseinandersetzungen zwischen Katholiken und Hugenotten in Frankreich in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts.⁴

Die Ausgangslage der österreichischen Habsburger seit der Abdankung Kaiser Karls V. 1556 war von vielen Faktoren, nicht zuletzt durch Konflikte mit den spanischen Verwandten bestimmt. Diese betrafen besonders die gespannte Lage in Norditalien und diplomatische Auseinandersetzungen im Kampf um die Festungen in Mailand und der Lombardei. Die Nachfolger Karls V. hatten kaum ernsthafte Hoffnungen auf vertrauliche Beziehungen mit Madrid. Die politischen Kontakte von Ferdinand I. und seinem Sohn Maximilian II. mit der spanischen Krone war von Vorsicht und Unsicherheit ausgefüllt.⁵ Stattdessen gab es eher

eine Orientierung Richtung Frankreich und Valois. Darüber hinaus fühlten sich beide Kaiser verpflichtet, die für die deutschen Reichsstände wichtigen Friedensschlüsse von 1555 zu beachten und die innere Stabilität in Deutschland zu kontrollieren. Sowohl der Kaiserhof als auch die Reichsfürsten wollten kaum eine Wiederholung der blutigen Ereignissen des Schmalkaldischen Krieges und unkontrollierbare Veränderungen in der Reichsverfassung. Beide Aspekte gehörten für die Zeitgenossen immer noch zu den traumatischsten Erfahrungen der Zeit.

Daraus ergab sich die wichtigste Aufgabe der Reichspolitik: ein mächtiges Bollwerk gegen eventuellen Bedrohungen an den Reichsgrenze zu errichten. Die westliche Grenze mit Frankreich, die seit den 60-Jahren von den religiösen Auseinandersetzungen betroffen war, bereitete mehrere Probleme. Deshalb strebten die Habsburger nach einem sicheren Ausgleich mit dem Königshof in Paris und unterstützten die betont freundliche Politik mit den letzten Valois.

Am Wiener Hof glaubte man seit den 60-Jahren, dass sich der König von Frankreich großer Gefahr durch die Ketzer (Calvinisten) und rebellierendem Hochadel war. Der König von Frankreich als Souverän hatte das Recht, die Verbrecher gegen den Landfrieden als Hochverräter zu verfolgen und zu bestrafen. Die antispanische und für Valois freundliche Richtung in der Politik der Hofburg trat besonders deutlich nach der Regierungsübernahme Maximilians II. hervor. Sie bedeutete aber keine Annäherung an die calvinistische Hofpartei in Paris: Der Calvinismus wurde von den meisten Reichsständen entschieden abgelehnt, die unter den Calvinisten die Vertreter einer Konfession sahen, die offiziell nach 1555 im Reich verboten war, und somit als potenzielle Gegner des Reichsfrieden und Reichssystem gesehen wurden. Es gab aber noch andere Probleme: Maximilian vertraute Madrid nicht und blickte mit großer Sorge auf die Präsenz der spanischen Truppen in den Niederlanden. Die Stabilität an der Westgrenze des Reichs geriet seit Beginn des niederländischen Befreiungskrieges in Gefahr. Die Rückwirkungen des niederländischen Krieges, verbunden mit Grenzverletzungen und militärischen Übergriffen, aber auch mit bewusster militärischer Drohung durch den das spanische Herr befehlenden Herzog von Alba gegen Trier und Jülich, führten 1568 zu einer Initiative des Pfalzgrafen und der übrigen rheinischen Kurfürsten bei dem Kaiser für eine

⁴ Problematik der Sozialverfassung des Alten Reichs in der frühen Neuzeit: *Press, V.* Das römisch-deutsches Reich — ein politisches System in verfassungs- und sozialgeschichtlicher Fragestellung, in: *Das Alte Reich* / Hrsg. von J. Kunisch. Berlin, 1997. S. 18–66; Ausgewählte Aufsätze. Hrsg. von Johannes Kunisch, Berlin, 1997, S. 18–66; *Neuhaus, H.* Das Reich in der frühen Neuzeit. München, 1997; *Gotthard, A.* Das Alte Reich: 1495–1806. Darmstadt, 2006.

⁵ Zu Ferdinands I. und Maximilians II. immer noch: *Bibl, V.* Maximilian II. Der rätselhafte Kaiser: Ein Zeitbild. Hellerau b. Dresden, 1929; *Kohler, A.* Ferdinand I., 1503–1564: Fürst, König und Kaiser. München, 2003; *Sicken, B.* Ferdinand I (1556–1564): in: *Die Kaiser der Neuzeit 1519–1918.* Heiliges Römisches Reich, Österreich, Deutschland, in: *Die Kaiser der Neuzeit, 1519–1918: Heiliges Römisches Reich, Österreich, Deutschland.* S. 55–77; *Rudersdorf, M.* Maximilian II. (1564–1576), in: *Die Kaiser der Neuzeit, 1519–1918: Heiliges Römisches Reich, Österreich, Deutschland.* S. 79–97. Italien in der spanisch-österreichischen Beziehungen: *Aretin, K. O.* Reichsitalien von Karl V. bis zum Ende des Alten Reichs. Die Lehensordnungen in Italien und Ihre Auswirkungen auf die europäische Politik, in: *Das Reich: Friedensgarantie und europäisches Gleichgewicht, 1648–1806* / Hrsg. von K. O. Aretin. Stuttgart, 1986. S. 76–163; *Edelmayer, F.* Maximilian II., Philipp II. und Reichsitalien: Die Auseinandersetzungen um das Reichslehen Finale in Ligurien. Stuttgart, 1988.

Vermittlung beim spanischen König. Maximilian nahm die ange-wünschte Vermittlung, weil er die Auffassung vertrat, ein Religionskrieg schade dem Lande und liefere es auch seinen äußeren Feinden aus, obwohl die Niederlande seit dem Burgundischen Vertrag von 1548 vom Religionsfrieden und den Exekutionsordnung des Landfriedens ausgenommen waren.⁶

Umso größer war die Enttäuschung in Wien beim Blick auf die erfolgreiche Zusammenarbeit der katholischen Radikalen des Pariser Königshofs und der spanischen Diplomatie. Deshalb erregten die Ereignisse der Bartholomäusnacht in Paris beim Kaiser und der Reichsdiplo-matie große Aufmerksamkeit: das Blutbad an den Calvinisten bedeutete für Wien einen Sieg der unkontrollierten katholischen Radikalen mit den Guise an der Spitze.⁷ Wenn der Kaiser bis Ende der 60-Jahre kühl auf die Bitten der protestantischen Reichstände um Vermittlung in den französischen Religionskriegen reagierte, so gab es ab 1572 eine Periode der inoffiziellen diplomatischen Toleranz gegenüber den französischen Hugenotten. Erst die Thronbesteigung von Rudolfs II. markierte eine neue Etappe der streng hugenottenfeindlichen Politik. Trotzdem machte die Zusammenwirkung der spanischen Diplomatie und der katholischer Partei eine offene Unterstützung der Radikalen unter den Guise unmöglich, analog zum Verhältnis von Katholischer Liga und Wien. Mehrere militärische Erfolge von Heinrich von Navarra nach 1585 erregten auch kaum größere Sorgen in Wien. Diese Politik der Nichteinmischung bildete eine feste Konstellation für die österreichischen Habsburger bis zum Ende des Jahrhunderts. Die Kaiser wollten nicht den Religionsfrieden von 1555 aufs Spiel setzen.

Die Beziehungen der deutschen Reichsstände zu Frankreich war komplizierter und vielschichtiger. Viele Faktoren — dynastische, politische, konfessionelle und geographische — bestimmten das Verhalten der Reichsfürsten zu den französischen Religionskriegen.

⁶ Ausführliche Forschungen zu den Verhandlungen des Kaisers mit den Reichsständen über konfessionell-politische Lage in Frankreich, besonders 1568: *Luttenberger, A. P.* Kurfürsten, Kaiser und Reich: Politische Führung und Friedenssicherung unter Ferdinand I. und Maximilian II. Mainz, 1994. S. 191–202; über Niederlanden: *Luttenberger, A. P.* Kurfürsten, Kaiser und Reich. S. 202–205.

⁷ *Platzhoff, W.* Frankreich und die deutschen Protestanten. S. 62.

Der Friede von Cateau-Cambresis von 1559 legte die neue Beziehungskonstellation zwischen Valois und Madrider Habsburgern fest. Die Nachrichten über den Friedensschluss wurden von den protestantischen Reichsfürsten mit großer Unruhe aufgenommen. In den Augen der protestantischen Fürsten war die Krone von Frankreich dadurch abhängig von Madrid und dem Heiligem Stuhl geworden. Die neuen Verfolgungen der Calvinisten seit Beginn den 60-Jahre erregte kaum Sympathie zu der Regierung von Karl IX.⁸

Der entscheidende Anstoß zur neuen Politik kam übrigens nicht aus Frankreich, sondern ergab sich aus dem neuen konfessionellen Kräftespiel der deutschen Reichsfürsten. Die Schlüsselrolle spielte hier der Übertritt des Kurfürsten Friedrich III. von der Pfalz zum Calvinismus und die neue reformierte Kirchenordnung, die in Heidelberg 1563 eingeführt wurde. Dies war für die konfessionelle Situation an der Westgrenze des Reichs ein bedeutsamer Vorgang. Die Konversion in Heidelberg wurde nicht zuletzt durch das Einwirken von französischen und flämischen Reformierten, wie auch pfälzischen Reformierten möglich, die ihre Glaubensüberzeugung aus den Schriften desspäten Melanchthon und seiner Schülern gewannen. Die neuen geistlichen Strömungen haben das religiöse Verständnis Kurfürst Friedrichs III. tief geprägt. Dadurch entstand im inneren Gefüge des Reichs ein mächtiges Zentrum der neuen Konfession, die in der Kurpfalz trotz des Verbots im Augsburger Religionsfrieden auf dem Reichstag in Augsburg 1566 praktisch legalisiert war und seitdem politische Verbündete der gleichen Konfession westlich des Rheins suchte. Heidelberg und zahlreiche reformierte Enklaven der pfälzischen Wittelsbacher sahen in den französischen Hugenotten ihre Hauptverbündeten außerhalb des Reichs.⁹

Das evangelische Sachsen als Gegenpol im protestantischen Lager war in die französische Sache ausschließlich durch diplomatische Mitteln verwickelt. Außerdem waren die Wettiner als bedeutende Partner der

⁸ *Platzhoff, W.* Frankreich und die deutschen Protestanten. S. 1–2.

⁹ Zur Konversion des Kurfürsten Friedrich III.: *Kluckhohn, A.* Friedrich der Fromme, Kurfürst von der Pfalz, der Schützer der reformierten Kirche, 1559–1576. Nördlingen, 1879; *Schaab, M.* Geschichte der Kurpfalz. Stuttgart, 1992; *Press, V.* Calvinismus und Territorialstaat; Regierung und Zentralbehörden der Kurpfalz 1559–1619. Stuttgart, 1970.

Habsburger gezwungen, ihre Bestrebungen nach Friedenswahrung im Reich mit dem Wiener Hof zu koordinieren.¹⁰

Andere protestantische Reichsstände bezogen zwischen diesen beiden konfessionell-politischen Polen Position, zwischen der aktiven hugenottenfreundlichen Politik von Heidelberg und der streng neutralen Linie des Kurfürsten August I. von Sachsen in Dresden.

Bernhard Vogler hat eine Chronologie der Beteiligung der Pfalz an den französischen Religionskriegen vorgelegen. Es handelt sich um drei Etappen, die der Regierungszeit der drei Kurfürsten von der Pfalz entsprechen. Die beiden ersten Etappen, die die Regierungszeit des Kurfürsten Friedrich III. umfassen, und die letzte, die der Regierungszeit seines Neffe Johann Casimir entspricht, bilden der Höhepunkt der pfälzischen Diplomatie. Eine Zwischenphase entspricht der Regierungszeit des lutherischen Ludwigs VI., die eher außenpolitisch neutral eingestellt war.¹¹

Wir erlauben uns hier, die Position der evangelischen Reichsstände, vor allem von Sachsen, in die Periodisierung von Vogler einzugliedern.

Kurfürst August betrachtete das hugenottische Problem in Frankreich in den 60 und 70-Jahren auf diplomatische Ebene erst als eines von vielen, das das Reich und die evangelischen Reichsständen bedrohen konnte. Dank seiner Stellung im Reich als Bewahrer des Reichsfriedens, als wichtiger Partner der Habsburger und als Herrscher der protestantischen Führungsmacht in Deutschland konnte August die von Moritz hergestellten engeren Verbindungen mit Frankreich brechen. So verhinderte August, dass sächsische Adelige ab 1556 in französische Dienste treten konnte, um am spanisch-französischen Krieg teilzunehmen. Und auch später bis zum Ende der 60-Jahre verfolgte August im Ganzen eine antifranzösische eingestellte diplomatische Linie, die sich besonders klar in der Zeit der sogenannten Grumbachischer Handel um 1567 äußerte,

¹⁰ Vgl.: *Bruning, J.* Die Kursächsische Reichspolitik zwischen Augsburger Religionsfrieden und Dreissigjährigem Krieg — nur reichspatriotisch und kaisertreu?, in: *Die sächsischen Kurfürsten während des Religionsfriedens von 1555 bis 1618*. S. 81–94; *Schirmer, U.* Sachsen und die Reichspolitik, in: *Das Jahrhundert der Reformation in Sachsen* / Hrsg. von H. Junghans. Leipzig, 2005. S. 234–235.

¹¹ *Vogler, B.* Die Rolle der pfälzischen Kurfürsten in den französischen Religionskriegen (1552–1592), in: *Blätter für pfälzische Kirchengeschichte und religiöse Volkskunde*, 1970–1971. Bd. 37/38. S. 239–240.

als die Ernestiner ein breites Bündnis unter Beteiligung Frankreichs gegen Habsburg zu bilden versuchten.¹²

Erst später wechselte August seine Politik. Die Festigung des europäischen Katholizismus, die militante spanische Politik, die beginnenden Auseinandersetzungen zwischen Wien und Madrid bewirkten bei August, zur eine gesamt europäische Koalition der deutschen Protestanten, England, Frankreich und niederländischen Aufständischen unter Nassau-Oranien gegen Madrid und Rom zu unterstützen. 1569 bis 1572, also bis zur Bartholomäusnacht, war August an Plänen an einer gemeinsamen Beteiligung Sachsens und Pfalz am antispanischen Bund involviert.¹³ Dabei orientierte sich Dresden an der strengen Loyalität gegenüber Valois und der Kompromissbereitschaft mit der hugenottischen Hofpartei in Paris unter Coligny.

Der Zusammenbruch dieser Pläne im Sommer 1572 wurde durch die mangelnde Bereitschaft der deutschen Fürsten zur politischen Einigung verursacht und hatte eine wesentliche Schwächung der Position von Coligny in Paris zur Folge: der Admiral versprach König Karl IX. und Katharina von Medici schon länger die rasche Sendung von deutschen Hilfstruppen in den Niederlanden gegen den Spanien für den Fall einer eventuellen Bedrohung für Frankreich. In der Folge entzog die Königsfamilie Admiral Coligny ihr Vertrauen. Ältere Forscher, Friedrich von Bezold und Walter Plazhoff haben in ihren Studien bereits belegt, dass die mangelnde Unterstützung seitens der deutschen Fürsten kaum eine wichtige Rolle für den Fall des Admirals spielte. Zweifellos unterstützte sie aber den Sieg der katholischen Radikalen und der Anhänger Spaniens bei Hof am Vorabend der dramatischen Ereignisse.¹⁴

Die Bartholomäusnacht markierte einen tiefen Bruch in der kursächsischen Außenpolitik. Die Gewalt eskalierte derart, dass Kursachsen nach der Bartholomäusnacht seine Neutralität aufgab und wieder näher

¹² *Platzhoff, W.* Frankreich und die deutschen Protestanten. 2 sq. Vgl.: *Press, V.* Wilhelm von Grumbach und die deutsche Adelskrise der 1560er Jahre, in: *Blätter für deutsche Landesgeschichte*, 1977. Bd. 113. S. 396–431; *Gross, R.* Geschichte Sachsens. Leipzig, 2001. S. 83; *Gross, R.* Die Wettiner. Stuttgart, 2007. S. 135.

¹³ Vgl.: *Wolgast, E.* Die kurpfälzische Beziehungen zu Kursachsen, in: *Die sächsischen Kurfürsten während des Religionsfriedens von 1555 bis 1618*. S. 19; *Platzhoff, W.* Frankreich und die deutschen Protestanten. S. 23–48.

¹⁴ *Platzhoff, W.* Frankreich und die deutschen Protestanten. S. 48.

an den Kaiser heranrückte. Vor allem in Maximilian sah Kursachsen den Partner, mit dem der Frieden erhalten werden konnte, zumal Maximilian im Reich aufgeschlossen, duldsam und politisch zurückhaltend agiert hatte. Seitdem hielt sich Kurfürst August betont distanziert von den Ereignissen in Frankreich und alle Versuche der hugenottischen Vertreter in Sachsen, eine der für kalvinistischen Partei in Frankreich zugeneigte Richtung der Dresdner Diplomatie zu forcieren, blieben erfolglos. Nach dem Einschwenken auf den Kurs einer kaisertreuen Außenpolitik folgte 1574 der innere Umschwung mit dem Sturz jener in der Tradition Philipp Melancthons stehenden Philippisten, die als „Kryptokalvinisten“ diffamiert wurden. Dies machte die innere Konsolidierung des Luthertums und der evangelischen Kirche in Sachsen möglich und bewirkte im Reich schließlich die erfolgreiche Etablierung der lutherischen Konkordie. Die Bartholomäusnacht war in den Augen Kurfürst Augusts und der lutherischen Orthodoxie ein Resultat der provokanten Haltung der Calvinisten, die angeblich eine Verschwörung gegen König und Krone geplant hatten. Die lutherische Publizistik bewertete die Massaker in Paris als eine Strafe Gottes gegen die Abtrünnigen der reinen evangelischen Lehre.¹⁵

Nach 1572 war zunächst die Kurpfalz die wichtigste Schutzmacht Protagonisten der französischen Hugenotten im Reich, wobei sich nach dem Tode von Friedrich III. die hugenottenfreundlichen Kreise um den Wittelsbacher Johann Casimir von Pfalz-Lautern konzentrierten. Erst ab Ende der 80-Jahre setzte die Wende in der Politik Kursachsens gegenüber Frankreich ein. Nach dem Tode des Kurfürsten August folgte die Regierungsübernahme seines Sohns Christian I. (1586–1591). Er war offenbar eine eher schwache Persönlichkeit ohne ausgeprägten Gestaltungswillen und mit seiner Position zwischen dem deutschem Luthertum und dem westeuropäischen Calvinismus vollkommen überfordert. Der Leiter der sächsischen Politik, der kursächsische Kanzler Nikolaus Krell, ein reformierter Christ, nahm unter Christian I. die Rolle eines Premierminister ein, der über eine große Machtfülle verfügte und wesentliche Veränderung

¹⁵ *Platzhoff, W.* Frankreich und die deutschen Protestanten. S. 61–62; *Bruning, J.* Die Kursächsische Reichspolitik zwischen Augsburger Religionsfrieden und Dreißigjährigem Krieg — nur reichspatriotisch und kaisertreu?, in: *Die sächsischen Kurfürsten während des Religionsfriedens von 1555 bis 1618*. S. 81–94. S. 87; *Luttenberger, A. P.* Kurfürsten, Kaiser und Reich. S. 237.

in der sächsischen Politik bewirkte. Die jahrzehntealten Bindungen zum Kaiserhof, zu Bayern und Kurmainz lösten sich, womit das Fundament der Friedensordnung von 1555 zerbrach. Im Gegenzug intensivierten sich die Beziehungen zu den Calvinisten in Frankreich und erstmals nach der Bartholomäusnacht stand die Frage über das Eingreifen der konsolidierten Streitkräfte der deutschen Protestanten unter Beteiligung der Kurpfalz und Kursachsens in den französischen Religionskriegen im Raum.¹⁶

1587 fand der berühmte Feldzug der deutschen protestantischen Truppen nach Frankreich mit mehr als 20.000 Soldaten unter Graf Fabian von Dohna statt. Die Resultate aber waren offenbar kläglich für die Glaubensgenossen: die meisten deutschen Kontingente wurden von Lothringen und katholischen Truppen in Burgund vernichtet. Trotzdem erreichte Heinrich von Navarra eine Verbesserung seiner Lage, da die deutschen Truppen zwei katholische Armeen im Osten gebunden hatten. Die dritte Armee war von Heinrich von Navarra bei Coutras besiegt worden. Damit war der Weg für die Hugenotten nach Paris frei.¹⁷

Anfang 1591 wurde in Torgau ein neuer Bund zur Unterstützung der französischen Protestanten geschlossen, an dem neben Kursachsen auch die Kurpfalz, Kurbrandenburg, Hessen, Anhalt und andere Territorien beteiligt waren. Für das Reich bedeutete dies die Entstehung eines ersten Konfessionsbündnisses seit dem Augsburger Religionsfrieden und eine erneute Verschärfung der innendeutschen konfessionellen Gegensätze, in deren weiteren Verlauf weitere Spaltungen entstanden, die letztlich in der Bildung der Evangelische Union mündeten.

Es ist zusammenfassend schwierig, das militärische Eingreifen der deutschen Fürsten abschließend zu bewerten. Wesentliche Erfolge gab

¹⁶ Zum Bild Chrisitans I. und seiner Politik: *Klein, T.* Der Kampf um die zweite Reformation in Kursachsen, 1586–1591. Köln, 1962; *Nicklas, T.* Christian I. (1586–1591) und Christian II. (1591–1611), in: *Die Herrscher Sachsens. Markgrafen, Kurfürsten, Könige: 1089–1918* / Hrsg. von F.-L. Kroll. München, 2007. S. 126–136; *Koch, E.* Ausbau, Gefährdung und Festigung der lutherischen Landeskirche von 1553 bis 1601, in: *Das Jahrhundert der Reformation in Sachsen*, 2005. S. 207–210. Zu Krell immer noch grundlegend: *Richard, A. V.* Der Kurfürstlich sächsische Kanzler Dr. Nicolaus Krell: Ein Beitrag zur sächsischen Geschichte des 16. Jahrhunderts: nach den in dem königl. Sächs. Hauptstaatsarchiv in Dresden, der Stadtbibliothek in Leipzig etc. befindlichen und noch nicht benutzten Originalurkunden. Dresden, 1859.

¹⁷ *Vogler, B.* Die Rolle der pfälzischen Kurfürsten. S. 259–261.

es auf protestantischer Seite nur wenige, obwohl fast alle entscheidenden Schlachten unter Beteiligung der deutschen Hilfstruppen stattfanden. Die berühmte Schlacht bei Moncontour 1569 erscheint hierbei als die „deutsche“ Schlacht überhaupt, weil hier deutsche Kontingente auf beiden – der katholischen und der protestantischen Seiten – kämpften. Die Beteiligung der deutschen protestantischen Truppen war vor allem mehr von strategischer als von taktischer Bedeutung, da sie eine zweite Front im Osten gegen die katholischen Kräfte in Burgund und in Ostfrankreich bildeten. Trotz der hohen Verluste und mehrerer Niederlagen gelang es den deutschen Bundesgenossen im Ganzen, die Bildung einer beständigen Kampflinie der katholischen Truppen zwischen Burgund, der Provence und der Gascongne, besonders während der die entscheidenden Etappe der Religionskriege (seit Ende der 80-Jahre), zu verhindern.¹⁸

Eine Betrachtung der Beteiligung der deutschen Fürsten gibt uns eine eindeutige Antwort: wir begegnen vor allem den unbegüterten Reichsfürsten der pfälzischen Territorien, vom Mittelrhein und in kleinerer Zahl Reichsvasallen aus Mittel- und Süddeutschland. Wolfgang von Pfalz-Simmern und selbstverständlich Johann Casimir von Pfalz – Lautern bildeten hier herausragende Beispiele. Die meisten Fürsten waren übrigens in die engen Klientelnetze und Satellitensysteme der größeren dynastischen Landschaften integriert. Ein Mangel an Geld und Besitz und ein starker Wille zur Vergrößerung der familiären Lande dominierten unter den Motiven der protestantischen Bundesgenossen in Frankreich. Wir begegnen ihnen auch bei Johann Casimir während seiner zahlreichen Feldzüge. Das komplexe Satellitensystem der Kurpfalz bildete eine ideale Basis für das massive Eingreifen der kurfürstlichen Verwandte in die französischen Religionskriege.

Der deutsche Niederadel beteiligte an den französischen Religionskriegen ab Ende der 50-Jahre. Der Tod Kaiser Karls V. bedeutete das Ende des Verbotes, sich in den Dienst von Reichsfeinden zu stellen. In den 50 und 60-Jahren tauchen die Angehörigen der deutschen Adelsfamilien beständig in den französischen protestantischen und königlichen Truppen auf. Geographisch dominierten selbstverständlich die pfälzischen Lehnsleute. Neben der Kurpfalz aber waren auch die zahlreichen

Vasallen aus Schwaben, vom Mittelrhein, aus Kursachsen, aus den ernestinischen Territorien in Thüringen, aus Pommern und aus Preußen vertreten. Nach der Kurpfalz bildeten die kursächsischen Adligen die größte und bedeutendste Gruppe, die die Vertreter der führenden Familien Kursachsens einschloss: Schleinitz, Schönberg, Bünau, Löser, Ponickau, Berbisdorf.¹⁹

Die Ursachen der adligen Migration nach Frankreich waren unterschiedlich. Das Streben nach neuen Geldmitteln und Militärämtern, die eng mit hohem Prestige und dem „Ansehen“ in der Gesellschaft verbunden waren, spielte hier gewiss eine wesentliche Rolle. Dies war umso wichtiger, als Deutschland sich nach 1555 im Frieden befand und nachgeborene Söhne der kinderreichen Adelsfamilien gezwungen waren, ihre Zukunft außerhalb des Reichs zu suchen. Es gab außerdem auch andere Faktoren, einschließlich der erzwungenen Migration aus Gründen der religiösen und politischen Repressionen – die relativ starren konfessionellen Grenzen im Reich nach dem Augsburger Religionsfrieden gaben dazu einen starken Anstoß. Weiterhin aufbegehrende Teile unter den protestantischen Adligen hatten kaum Chancen, sich im Rahmen der nach 1555 etablierten Reichsordnung zu behaupten. Die Religionskriege in Frankreich boten für sie ein großes Feld für aktive militärische Unternehmungen. Paradoxiertweise nahmen hier die französischen Religionskriege eine ambivalente Funktion ein: sie bedeuteten neue Gefahren für das Reichssystem, machten aber

¹⁹ Die historisch-soziologische Analyse der Militärkarrieren der deutschen Adligen außerhalb des Reichs nach 1555 bleibt bis heute ein dringendes Forschungsdesiderat. Das reichste und bisher wichtigste Material für die Rekonstruktion der Kriegsdiensten bieten die Leichenpredigten, in denen wir seit Mitte des 16. Jahrhunderts die Lebensläufe oder „Personalien“ der Verstorbenen finden. Es betrifft die evangelische Seite. Vgl.: *Winkler, E.* Die Leichenpredigt im deutschen Luthertum bis Spener. München, 1967. Die Russische Nationalbibliothek und Bibliothek der Akademien der Wissenschaften zu St. Petersburg besitzen eine beachtliche Zahl der Leichenpredigten aus den 16. und 17. Jahrhunderten, die meistenteils der kursächsischen Region gehören. Im Rahmen unserer Adelsforschung haben wir die Karrieren der sächsischen Adligen auch aus dem zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts rekonstruiert: *Prokopiev, A. J.* Iogann Georg I, kurfürst Saksonii (1585–1656) [Johann Georg I, prince of Saxony (1585–1656)]. Sankt-Peterburg, 2011. S. 729–809 [*Прокотьев А. Ю.* Иоганн Георг, курфюрст Саксонии (1585–1656). СПб., 2011. С. 729–809].

¹⁸ Vgl. dazu: *Vogler, B.* Die Rolle der pfälzischen Kurfürsten. S. 265.

gleichzeitig die Kanalisierung der radikalen Elementen unter den Adelseliten möglich.²⁰

Zum Beginn der Religionskriege gab es in Frankreich mindestens zwei relativ große Gruppen der deutschen Adligen. Die erste rekrutierte sich aus radikalen Lutheranern, die sich in das Exil nach Frankreich nach der Niederlage Wilhelm von Grumbachs 1567 begeben hatten. Ihre Vertreter kämpften meistens auf die Seite der hugenottischen Partei. Hier begegnen wir vielen Adligen aus Thüringen — ehemalige Anhänger Grumbachs und seiner Bundesgenossen. Die zweite Gruppe zeichnete sich durch relativ wenige Radikalismus aus. Es handelte sich um die Nachkommen der sehr oft reichbegüterten und angesehenen Familien, die das Vertrauen ihrer Herren und fürstlichen Patrone genossen und über Jahrhunderte hohe Hofämter inne gehabt hatten. Die Mehrung des „Ansehens“ und Erhöhung des sozialen Prestiges waren hier die Hauptziele der Karrieren in Frankreich. Typisch für die Repräsentanten dieser Gruppe war ein gewisses Maß an Opportunismus bezüglich der Fronten, man wechselte öfter die Partei und die Bundesgenossen. Evangelische Adliger aus dieser Gruppe finden wir oft am königlichen Hof der letzten Valois und in der Reihen der königlichen Truppen. Gute Beispiele hierfür sind die von Berbisdorf, Ponickau oder Löser.

Übrigens blieb Frankreich für die meisten deutschen Adligen nicht die letzte Station auf ihrem Lebensweg und wurde nicht zu ihrer zweiten Heimat. Die meisten beendeten ihr Leben in Deutschland. Dies liegt in mehreren Ursachen begründet: Familieninteressen, Streit um das Erbe und Erbteilungen, „Avokatorien“ oder Verbote der Landesherren für ihre Vasallen als Landeskinder, nicht zuletzt die mangelnden Mittel zur Sozialintegration.

²⁰ Zur sozial - politischen Lage des deutschen Adels nach 1555: *Endres, R. Adel in der frühen Neuzeit*. München, 1993; *Endres, R. Die deutschen Führungsschichten um 1600*, in: *Deutsche Führungsschichten in der Neuzeit: Eine Zwischenbilanz, Büdinger Vorträge 1978* / Hrsg. von H. H. Hofmann, G. Franz. Boppard am Rhein, 1980. S. 79–109; *Press, V. Adel im Reich um 1600. Zur Einführung*, in: *Spezialforschung und Gesamtgeschichte: Beispiele und Methodenfragen zur Geschichte der frühen Neuzeit* / Hrsg. von H. Lutz, G. Klingenstein. München, 1982. S. 15–47; *Press, V. Soziale Folgen der Reformation*, in: *Adel im alten Reich: Gesammelte Vorträge und Aufsätze* / Hrsg. von V. Press. Tübingen, 1998. S. 435–479; *Horst Rabe. Reich und Glaubensspaltung, Deutschland 1500–1600*. München, 1989. S. 420–424.

Dennoch bestätigen Ausnahmen die Regel. Das Schicksal Caspars von Schönberg, eines sächsischen Adligen, der ab 1563 in königlich-französischen Diensten stand und dem es gelang, eine glänzende Karriere am Königshof zu machen und sogar eine Nebenlinie der Familie von Schönberg in Frankreich zu begründen, ist das beste Beispiel der wenigen und erfolgreichen Integration.

Der gebürtige Sachse Schönberg, dessen Vater am Dresdner Hofe des Kurfürsten Augusts I. diente und ein Regiment von französischen Reitern kommandierte, begab sich als junger Mann nach Frankreich und kämpfte in den ersten Jahren als Parteigänger der Hugenotten. Später wechselte er die Seiten und zeichnete sich als Verteidiger der königlichen Partei in der Schlacht bei Moncontour aus. Als verdienter Offizier war er mit der Königmutter vertraut, erhielt die Bezüge eines Kammerherren und genoss das Vertrauen des Hauses Guise, von denen er die Herrschaft und den Titel eines Grafen von Nanteuil erhalten hat. Später ernannte der König ihn zum General-Obrist der Kavallerie und zum Marschall. Er heiratete durch Vermittlung und Protektion von Katharina de' Medici eine Adlige aus dem Poitou und naturalisierte sich dadurch in Frankreich. Als treuer Diener der letzten Valois konnte er seine Position mit der Thronbesteigung Heinrich von Navarras bewahren. Seine französischen Jahre waren aber immer wieder durch enge Beziehungen zu seiner Heimat Sachsen gekennzeichnet. Er war als Vertreter des Königshofs bei allen wichtigen politischen Angelegenheiten in Dresden tätig, besonders am Vorabend der Bartholomäunacht, genoss das große Vertrauen Kurfürsten Augusts I. und behielt seine Position unter dem Nachfolger, Kurfürst Christian I. Während der entscheidenden Etappen seines Lebens, im Sommer 1572 und erneut 1589 nach dem Tode Heinrichs III. blieb Schönberg in in Sicherheit in Deutschland für den Fall eines ungünstigen Ausgangs der politischen Sache in Frankreich. Darüber hinaus vergaß Caspar von Schönberg nicht seine Interessen, sein Erbe und die Verwandten in Sachsen. Schönberg spielte eine politisch ambivalente Rolle: in seiner Person besaß der Kurfürst von Sachsen ein Vertrauten und Diplomaten, der den Dresdner Hof über die französischen Angelegenheiten stetig informierte, der aber gleichzeitig die profranzösische Gruppe um den Kurfürsten beeinflusste, nicht zuletzt

durch die Familienbeziehungen. Sein älterer Bruder Hans Wolf von Schönberg war ein verdienstvoller Höfling und Rat in Dresden und durch ihn hatte Caspar die Möglichkeit erhalten, das diplomatische Klima in Dresden teilweise zu bestimmen, besonders nach der Ernennung von Hans Wolf zum Oberhofmarschall des Kurfürsten 1589.

Caspar starb in Paris, seine Söhne blieben in Frankreich und etablierten die französische Nebenlinie der angesehenen Familie. Sein ganzes Leben dokumentiert den dynamischen Sozialaustausch der Eliten in der Frühen Neuzeit.²¹

Und zum Schluss: was brachte dem deutschen Adel ihr Engagement in den französischen Religionskriegen? Auf der Ebene des Reichsfürstenstandes hatten die pfälzischen Wittelsbacher durch die Kriege die größten Erfolge. Trotz der Bestrebungen der Habsburger nach Stabilisierung des Reichs und der neutralen Politik der evangelischen Fürsten mit Sachsen an der Spitze waren die südwestlichen Grenze des Reichs am Ende des 16. Jahrhunderts offen und wurden vielfach verletzt. Die Kurpfalz wurde zunehmend zum Vorreiter dieser Politik eines internationalen Calvinismus und ihre dynamische Beteiligung an den französischen Religionskriegen markierte wichtige Etappen der Internationalisierung der Politik der deutschen reformierten Reichsstände. Zu Beginn des neuen Jahrhunderts war der vom ersten Bourbon auf dem französischen Thron unterstützte Radikalismus der Kurpfalz eine der Ursachen für den Zusammenbruch des Reichsfriedens und Zerstörung der Reichsverfassung.

Im diesen Sinne waren die Religionskriege in Frankreich und die neue Krise der Reichsverfassung am Vorabend des Dreißigjährigen Krieges eng miteinander verbunden. Dabei aber spielte Frankreich eine wichtige Rolle bei der Kanalisierung der letzten Radikalengruppen im Reich nach dem Augsburger Religionsfrieden 1555. Die Anhänger Grumbachs, die kaum mehr eine wesentliche Möglichkeit zum weiteren Kampf gegen

die katholischen Reichsfürsten auf dem Reichsboden hatten, setzten ihre Militärtätigkeit in den Schlachten der hugenottischen Partei fort. Im Ganzen hat es zur Stabilisierung des Reichssystems seit Ende der 60-Jahre beigetragen. Das Eingreifen der deutschen Eliten in den französischen Konflikt verschärfte aber die Lage in den westlichen Grenzgebieten des Reichs und provozierte die unkontrollierte Internationalisierung der deutschen Politik. Daraus ergaben sich neue riskante Bündnisse, die viele Vertreter des Reichsfürstenstandes, vor allem die pfälzischen Wittelsbacher in Konflikte brachten. Darüber hinaus blieb die Beteiligung an den französischen Kriegen eine kurze Episode ohne wesentliche Folgen für die meisten deutschen Adligen.

Es ist schwer zu sagen, ob die französischen Ereignisse auch zu neuen kulturellen Erscheinungsformen der Herrschaftseliten des Reichs geführt haben. Die Grenze des Kulturaustausches waren zweifellos durchlässig. Die Kurpfalz war hier ein kulturell durchmischtes Territorium im Reich. Wenn Kurfürst Friedrich III. der Fromme, der erste Beschützer der Hugenotten und der deutschen Reformierten, ganz in der Atmosphäre des altdeutschen patriarchalischen Alltags verblieb, so waren seine Nachfolge wesentlich anders orientiert. Friedrich V., der Absolvent der ritterlichen Akademie der Herzöge Bouillon in Sedan, beherrschte Französisch und bevorzugte französische Mode. Daraus resultierte möglicherweise für Friedrich eine Entfremdung zwischen ihm und seiner im kulturellen Regionalismus verbleibenden Untertanen, die eine große Entfremdung in Hinblick auf die Loyalität in den Jahren der beginnenden neuen Krise zur Folge hatte.

Und zum Abschluss. Die für die protestantische Sache kämpfenden deutschen Adligen versuchten ihr Engagement mit der Unterstützung von Glaubensbrüdern in Frankreich zu legitimieren. In der Publizistik aber und im Rahmen der öffentlichen Medien betonten sie aber stetig ihre promonarchische und dem Königshaus gegenüber loyale Haltung. Man kämpfte für König, Königssache, Königshre und königliche Interesse gegen verbrecherische Verschwörer, Hochverräter und für die Befreiung der Krone von den katholischen Radikalen mit den Guise an der Spitze, wie auch gegen spanischen Intrigen, man kämpfte schließlich für eine Monarchie und einen Staat. Hier sehen wir ein hohes Maß an Verschleiernsbestrebungen in den Zielen der realen Politik

²¹ Vgl.: *Schönberg, R., Frhr. von*. Das Wirken der Familie von Schönberg in Sachsen, in: *von Schönberg'sche Familienstiftungen Reichstädt und Purschenstein und das Wirken der Familie in Sachsen* / Hrsg. von von Schönberg'scher Geschlechtsverein. Köthen, s. d. S. 22–23. *Albert Fraustadt*. Geschichte des Geschlechts von Schönberg Meissnischen Stammes. Leipzig, 1869. Bd. 1: A–B. S. 422–488; *Platzhoff, W.* Frankreich und die deutschen Protestanten. S. 22.

und Propaganda.²² Ob wir hier auf diese Weise nicht mehr von einem Religionskrieg, oder doch von einem konfessionellen Kriegen sprechen können, in denen sich die Auffassungen beider konfessionellen Parteien von einer Monarchie als Fundament für die gemeinsame Zukunft spiegelten?

Information on the article / Информация о статье

Prokopiev, A. Y. Der deutscher Adel und die französischen Religionskriege, in: *Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*. 2106. Vol. 1(13). P. 270–292.

Андрей Юрьевич Прокопьев

Д. и. н., профессор, Институт истории Санкт-Петербургского государственного университета (199034, Россия, Санкт-Петербург, Менделеевская линия, д. 5)

prokopiev65@mail.ru

УДК 94 (44)

Немецкая знать и французский религиозный конфликт XVI в.

В статье подчеркивается, что Реформация и религиозный раскол затронули и привели в движение все важнейшие структуры сословного общества Запада. Религиозное размежевание на протестантские и католические культурные сообщества переплеталось с мощными импульсами обмена, взаимодействия и с удивительной взаимной интеграцией подчас совершенно изолированных групп и территорий, что демонстрируется на примере Франции и немецких земель Священной римской Империи.

²² Zur Problematik der Dissimulation in den religiösen Auseinandersetzungen der frühen Neuzeit: Religionskriege im Alten Reich und in Alteuropa / Hrsg. von F. Brendle, A. Schindling. Münster, 2006. S. 15–52. Zum französischen Beispiel: *Babel, R. Kreuzzug, Martyrium, Bürgerkrieg: Kriegserfahrungen in den französischen Religionskriegen*, in: *Religionskriege im Alten Reich und in Alteuropa* / Hrsg. von F. Brendle, A. Schindling. Münster, 2006. S. 107–117; Die Kaiser der Neuzeit, 1519–1918: Heiliges Römisches Reich, Österreich, Deutschland. München, 1990; *Schindling, A. Gab es Religionskriege im Westlichen Europa in der Frühen Neuzeit?*, in: *Vojna v zerkale istoriko-kul'turnoj traditsii: Ot Antich'nosti do Novogo vremeni [War in the mirror of historical and cultural tradition: From antiquity to Modern time]* / Ed. by A. J. Prokopiev. Sankt-Peterburg, 2012. S. 31–38 [Война в зеркале историко-культурной традиции: От античности до Нового времени / Под ред. А. Ю. Прокопьева. СПб., 2012. С. 31–38].

Автор демонстрирует, что наибольшие последствия религиозные войны во Франции имели для Пфальца, который все больше втягивался в орбиту интернационального кальвинизма. Его активное участие во французских делах важнейшим этапом политической и религиозной истории. В начале XVII в. радикализм Пфальца, подкрепленный дипломатией Бурбонов, станет одной из причин крушения мира в Империи.

Несомненно, Франция стала резервуаром для оттока радикальных групп немецкого дворянства в условиях все ещё не остывшей напряженности после Аугсбургского мира 1555 г. Но этот же отток сопровождался риском втягивания Империи в новый конфликт, потому всегда контролировался умеренными силами и был в целом ограничен. Людские потери во французских религиозных войнах не стали роковыми для немецкого дворянства.

Ключевые слова: История Франции, Священная Римская империя, Пфальц, XVI век, Религиозные войны, Реформация, немецкое дворянство, кальвинизм, католицизм.

Andrey Y. Prokopiev

Doctor in history, professor, Institute of History, Saint-Petersburg State University (199034, Rossiya, Sankt-Peterburg, Mendelevskaya linia, dom 5)

prokopiev65@mail.ru

The German nobility and the French religious conflict of the 16th century

Reformation and religious schism affected and impelled all important structures of the estate society of the West. Religious division of the Protestant and Catholic cultural communities combined with the powerful impulses of exchange, interaction and mutual integration, sometimes of absolutely excluded groups and territories. These problems are studied on the example of France and the German lands of the Holy Roman Empire.

The author shows that the French religious wars impacted most greatly on Palatinate, that drawn into the orbit of international Calvinism. Its active participation in French affairs was the most important stage of the political and religious history. In the beginning of the 17th century the radicalism of the Palatinate, supported by the diplomacy of the Bourbons, would become one of the reasons of the collapse of peace in the Empire. Undoubtedly, France was a reservoir for the outflow of the radical groups of the German nobility in the conditions of confession tensions after the Augsburg peace 1555. But this outflow was accompanied by the risk of dragging the Empire into a new conflict, because it always was controlled by moderates and

was generally limited. Loss of life in the French War of Religion didn't become fatal to the German nobility.

Keywords: History of France, the Holy Roman Empire, Palatinate, the 16th century, the Religious wars, Reformation, German nobility, Calvinism, Catholicism.

Список источников и литературы / References

Adel im alten Reich: Gesammelte Vorträge und Aufsätze / Hrsg. von V. Press. Tübingen: Bibliotheca Academica, 1998. 459 S. (*Frühneuzeit-Forschungen 4*).

Albert Fraustadt. Geschichte des Geschlechts von Schönberg Meissnischen Stammes. Leipzig: Giesecke und Devrient, 1869. 250 p.

Aretin, K. O. Reichsitalien von Karl V. bis zum Ende des Alten Reichs. Die Lebensordnungen in Italien und Ihre Auswirkungen auf die europäische Politik, in: *Das Reich: Friedensgarantie und europäisches Gleichgewicht, 1648–1806* / Hrsg. von K. O. Aretin. Stuttgart: Klett-Cotta, 1986. S. 76–163.

Babel, R. Kreuzzug, Martyrium, Bürgerkrieg: Kriegserfahrungen in den französischen Religionskriegen, in: *Religionskriege im Alten Reich und in Alteuropa* / Hrsg. von F. Brendle, A. Schindling. Münster: Aschendorff, 2006. S. 107–117.

Bibl, V. Maximilian II. Der rätselhafte Kaiser: Ein Zeitbild. Hellerau b. Dresden: Avalun-Verl, 1929. 426 S.

Blaschke, K. Moritz von Sachsen — ein Fürst der Reformationszeit zwischen Territorium und Reich: Internationales wissenschaftliches Kolloquium vom 26. bis 28. Juni 2003 in Freiberg (Sachsen). Leipzig; Stuttgart: Verlag der Sächsischen Akademie der Wissenschaften zu Leipzig; Franz Steiner; Stuttgart : In Kommission bei Franz Steiner, 2007. 336 S. (*Quellen und Forschungen zur sächsischen Geschichte 29*).

Bruning, J. Die Kursächsische Reichspolitik zwischen Augsburger Religionsfrieden und Dreissigjährigem Krieg — nur reichspatriotisch und kaisertreu?, in: *Die sächsischen Kurfürsten während des Religionsfriedens von 1555 bis 1618*. S. 81–94.

Das Alte Reich / Hrsg. von J. Kunisch. Berlin: Duncker & Humblot, 1997. 688 S.

Das Reich: Friedensgarantie und europäisches Gleichgewicht, 1648–1806 / Hrsg. von K. O. Aretin. Stuttgart: Klett-Cotta, 1986. 465 S.

Das Jahrhundert der Reformation in Sachsen / Hrsg. von H. Junghans. Leipzig: Evang. Verl.-Anst, 2005. 320 S.

Der Augsburger Religionsfrieden 1555: Wissenschaftliches Symposium aus Anlass des 450. Jahrestages des Friedensschlusses, Augsburg, 21. bis 25. September 2005 / Hrsg. von H. Schilling, H. Smolinsky. Münster; Gütersloh: Aschendorff; Gütersloher Verlagshaus, 2007. vii, 486 S.

Deutsche Führungsschichten in der Neuzeit: Eine Zwischenbilanz, Büdinger Vorträge 1978 / Hrsg. von H. H. Hofmann, G. Franz. Boppard am Rhein: H. Boldt, 1980. 223 S. (*Deutsche Führungsschichten in der Neuzeit 12*).

Die Herrscher Sachsens. Markgrafen, Kurfürsten, Könige: 1089–1918 / Hrsg. von F.-L. Kroll. München: C. H. Beck, 2007. 377 S.

Die Kaiser der Neuzeit, 1519–1918: Heiliges Römisches Reich, Österreich, Deutschland / Hrsg. von A. Schindling; W. Ziegler. München: C. H. Beck, 1990. 505 S.

Edelmayer, F. Maximilian II., Philipp II. und Reichsitalien: Die Auseinandersetzungen um das Reichslehen Finale in Ligurien. Stuttgart: F. Steiner Verlag Wiesbaden, 1988. viii, 234 S. (*Beiträge zur Sozial- und Verfassungsgeschichte des Alten Reiches 7*).

Endres, R. Die deutschen Führungsschichten um 1600, in: *Deutsche Führungsschichten in der Neuzeit: Eine Zwischenbilanz, Büdinger Vorträge 1978* / Hrsg. von H. H. Hofmann, G. Franz. Boppard am Rhein: H. Boldt, 1980. S. 79–109.

Endres, R. Adel in der frühen Neuzeit. München: Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 1993. x, 153 p. (*Zyklus der deutschen Geschichte Bd. 18*).

Formen internationaler Beziehungen in der frühen Neuzeit. Frankreich und das Alte Reich im europäischen Staatensystem. Festschrift für K. Malettke zum 65. Geburtstag / Hrsg. von S. Externbrink. Berlin: Duncker und Humblot, 2001. 505 S.

Französisch-deutsche Beziehungen in der neueren Geschichte: Festschrift für Jean Laurent Meyer zum 80. Geburtstag / Hrsg. von K. Malettke, C. Kampmann. Berlin: Lit, 2007. 276 S.

Gotthard, A. Der Augsburger Religionsfrieden. Münster: Aschendorff, 2004. xlviii, 671 S. (*Reformationsgeschichtliche Studien und Texte 148*).

Gotthard, A. Das Alte Reich: 1495–1806. Darmstadt: WBG, 2006. vii, 180 S.

Gross, R. Geschichte Sachsens. Leipzig: Edition Leipzig, 2001. 288 S.

Gross, R. Die Wettiner. Stuttgart: Verlag W. Kohlhammer, 2007. 322 S. (*Kohlhammer Urban-Taschenbücher Band 621*).

Herrmann, J. Moritz von Sachsen (1521–1553): Landes-, Reichs- und Friedensfürst. Beucha: Sax-Verlag, 2003. 272 S.

Horst Rabe. Reich und Glaubensspaltung, Deutschland 1500–1600. München: C. H. Beck, 1989. 512 p.

Junghans, H. Die sächsischen Kurfürsten während des Religionsfriedens von 1555 bis 1618. Leipzig/Stuttgart: Verlag der Sächsischen Akademie der Wissenschaften zu Leipzig; In Kommission bei Franz Steiner Verlag, 2007. 364 S. (*Quellen und Forschungen zur sächsischen Geschichte 31*).

Klein, T. Der Kampf um die zweite Reformation in Kursachsen, 1586–1591. Köln: Böhlau, 1962. x, 220 S. (*Mitteldeutsche Forschungen* 25).

Kluckhohn, A. Friedrich der Fromme, Kurfürst von der Pfalz, der Schützer der reformierten Kirche, 1559–1576. Nördlingen: C.H. Beck, 1879. 478 S.

Klueting, H. Das konfessionelle Zeitalter 1525–1648. Stuttgart: E. Ulmer, 1989. 444 S. (*Uni-Taschenbücher* 1556).

Koch, E. Das konfessionelle Zeitalter — Katholizismus, Luthertum, Calvinismus: 1563–1675. Leipzig: Evang. Verl.-Anst, 2000. 359 S.

Koch, E. Ausbau, Gefährdung und Festigung der lutherischen Landeskirche von 1553 bis 1601, in: *Das Jahrhundert der Reformation in Sachsen*, 2005. S. 191–218.

Kohler, A. Ferdinand I., 1503–1564: Fürst, König und Kaiser. München: C.H. Beck, 2003. 377 S.

Luttenberger, A. P. Kurfürsten, Kaiser und Reich: Politische Führung und Friedenssicherung unter Ferdinand I. und Maximilian II. Mainz: von Zabern, 1994. XII, 488 S. (*Beiträge zur Sozial- und Verfassungsgeschichte des Alten Reichs* Nr. 12).

Neuhaus, H. Das Reich in der frühen Neuzeit. München: R. Oldenbourg, 1997. x, 158 S. (*Enzyklopädie deutscher Geschichte* 42).

Nicklas, T. Christian I. (1586–1591) und Christian II. (1591–1611), in: *Die Herrscher Sachsens. Markgrafen, Kurfürsten, Könige: 1089–1918* / Hrsg. von F.-L. Kroll. München: C. H. Beck, 2007. S. 126–136.

Platzhoff, W. Frankreich und die deutschen Protestanten in den Jahren 1570–1573. München: R. Oldenbourg, 1912. xviii, 215 S. (*Historische Bibliothek* 28. Bd).

Politische Korrespondenz des Herzogs und Kurfürsten Moritz von Sachsen / Hrsg. von Moritz; G. Wartenberg; J. Herrmann; E. Brandenburg; C. Winter. Berlin: Akademie Verlag, 2006. 1253 p. (*Politische Korrespondenz des Herzogs und Kurfürsten Moritz von Sachsen* 6).

Press, V. Calvinismus und Territorialstaat;: Regierung und Zentralbehörden der Kurpfalz 1559–1619. Stuttgart: E. Klett, 1970. 543 S. (*Kieler historische Studien* 7).

Press, V. Wilhelm von Grumbach und die deutsche Adelskrise der 1560er Jahre, in: *Blätter für deutsche Landesgeschichte*, 1977. Bd. 113. S. 396–431.

Press, V. Adel im Reich um 1600. Zur Einführung, in: *Spezialforschung und Gesamtgeschichte: Beispiele und Methodenfragen zur Geschichte der frühen Neuzeit* / Hrsg. von H. Lutz, G. Klingenstein. München: R Oldenbourg Verlag, 1982. S. 15–47.

Press, V. Das römisch-deutsches Reich — ein politisches System in verfassungs- und sozialgeschichtlicher Fragestellung, in: *Das Alte Reich* / Hrsg. von J. Kunisch. Berlin: Duncker & Humblot, 1997. S. 18–66.

Prokopiev, A. J. Iogann Georg I, kurfyurst Saksonii (1585–1656) [Johann Georg I, prince of Saxony (1585–1656)]. Sankt-Peterburg, 2011. 821 s. [*Прокопьев А. Ю. Иоганн Георг, курфюрст Саксонии (1585–1656)*. СПб., 2011 821 с.].

Press, V. Soziale Folgen der Reformation, in: *Adel im alten Reich: Gesammelte Vorträge und Aufsätze* / Hrsg. von V. Press. Tübingen: Bibliotheca Academica, 1998. S. 435–479.

Spezialforschung und Gesamtgeschichte: Beispiele und Methodenfragen zur Geschichte der frühen Neuzeit / Hrsg. von H. Lutz, G. Klingenstein. München: R Oldenbourg Verlag, 1982. 335 S.

Religionskriege im Alten Reich und in Alteuropa / Hrsg. von F. Brendle, A. Schindling. Münster: Aschendorff, 2006. 566 S.

Richard, A. V. Der Kurfürstlich sächsische Kanzler Dr. Nicolaus Krell: Ein Beitrag zur sächsischen Geschichte des 16. Jahrhunderts: Nach den in dem königl. Sächs. Hauptstaatsarchiv in Dresden, der Stadtbibliothek in Leipzig etc. befindlichen und noch nicht benutzten Originalurkunden. Dresden: Kuntze, 1859. Bd. 1. LIV, 373 S.; Bd. 2. 336 S.

Rudersdorf, M. Maximilian II. (1564–1576), in: *Die Kaiser der Neuzeit, 1519–1918: Heiliges Römisches Reich, Österreich, Deutschland*. S. 79–97.

Schaab, M. Geschichte der Kurpfalz. Stuttgart: W. Kohlhammer, 1992. 308 S.

Schilling, H. Aufbruch und Krise: Deutschland 1517–1648. Berlin: Siedler, 1994. xx, 507 S.

Schindling, A. Gab es Religionskriege im Westlichen Europa in der Frühen Neuzeit?, in: *Vojna v zerkale istoriko-kul'turnoj traditsii: Ot Antich'nosti do Novogo vremeni [Война в зеркале историко-культурной традиции: От античности до Нового времени]: Internationale deutsch-russische wissenschaftliche Konferenz. St. Petersburg, 27–29 März 2012* / Hrsg. von A. J. Prokopiev. Sankt-Peterburg: Izdatel'skij Dom Sankt-Peterburgskogo Gosudarstvennogo Universiteta, 2012. S. 31–38.

Schirmer, U. Sachsen und die Reichspolitik, in: *Das Jahrhundert der Reformation in Sachsen* / Hrsg. von H. Junghans. Leipzig: Evang. Verl.-Anst, 2005.

Schönberg, R. Frhr. von Das Wirken der Familie von Schönberg in Sachsen, in: *von Schönberg'sche Familienstiftungen Reichstädt und Purschenstein und das Wirken der Familie in Sachsen* / Hrsg. von von Schönberg'scher Geschlechtsverein. Köthen: Druckhaus Köthen, S. d. S. 22–23.

Sicken, B. Ferdinand I (1556–1564): in: *Die Kaiser der Neuzeit 1519-1918. Heiliges Römisches Reich, Österreich, Deutschland*, in: *Die Kaiser der Neuzeit, 1519–1918: Heiliges Römisches Reich, Österreich, Deutschland* / Hrsg. von A. Schindling; W. Ziegler. S. 55–77.

Vogler, B. Die Rolle der pfälzischen Kurfürsten in den französischen Religionskriegen (1552–1592), in: *Blätter für pfälzische Kirchengeschichte und religiöse Volkskunde*, 1970–1971. 37/38. S. 235–266.

von Schönberg'sche Familienstiftungen Reichstädt und Purschenstein und das Wirken der Familie in Sachsen / Hrsg. von von Schönberg'scher Geschlechtsverein. Köthen: Druckhaus Köthen, S. d. 48 S.

Vojna v zerkale istoriko-kul'turnoj traditsii: Ot Antich'nosti do Novogo vremeni [War in the mirror of historical and cultural tradition: From antiquity to Modern time] / Ed. by A. J. Prokopiev. Sankt-Peterburg: Izdatel'skij Dom Sankt-Peterburgskogo Gosudarstvennogo Universiteta, 2012. 87 s. [Война в зеркале историко-культурной традиции: От античности до Нового времени / Под ред. А. Ю. Прокопьева. СПб.: Издательский дом СПбГУ, 2012. 87 с.]

Winkler, E. Die Leichenpredigt im deutschen Luthertum bis Spener. München: Ch. Kaiser, 1967. 243 S.

Wolgast, E. Die kurpfälzische Beziehungen zu Kursachsen, in: *Die sächsischen Kurfürsten während des Religionsfriedens von 1555 bis 1618*. S. 13–31.

Olga Okouneva

LA «FRANCE ANTARCTIQUE» AU BRÉSIL: LE PROLOGUE DES GUERRES DE RELIGION EN FRANCE?

L'histoire de la «France Antarctique» au Brésil, la première colonie française sur le territoire de l'Amérique portugaise, fondée en 1555 et qui a tenu quelque cinq ans, a été très fortement marquée par une opposition des catholiques et des huguenots. Les querelles idéologiques et les tensions qui en ont résulté ont affaibli la colonie et l'ont en grande partie conduite à sa chute. Cette opposition entre les catholiques et les protestants se distingue par le lieu où elle s'est manifestée, car les querelles religieuses européennes ont eu pour théâtre le Nouveau Monde et plus particulièrement le Brésil, que les voyageurs français connaissaient déjà depuis quelques décennies. Une autre particularité de cette France Antarctique est le fait que cette opposition religieuse puis politique — qui inclut un complot, une persécution, une trahison — a pris des formes si concrètes. C'est cette dernière considération qui conduit à considérer la «France Antarctique» comme une répétition générale des Guerres de Religion ou comme le prologue de ces guerres civiles.

La courte mais riche histoire de la France Antarctique et les écrits des auteurs français sur cette colonie sont devenus en France un objet d'études au croisement de l'histoire coloniale, de l'histoire des guerres de Religion et de la littérature géographique de la Renaissance. Parmi les plus grands spécialistes du sujet il faut nommer Frank Lestringant, auteur de plusieurs ouvrages¹ et celui qui a publié et commenté les témoignages de première main sur la colonie brési-

¹ Pour n'en citer que quelques uns: *Lestringant, F. Le huguenot et le sauvage: L'Amérique et la controverse coloniale en France, au temps des guerres de religion (1555–1589)*. Genève, 2004; *Lestringant, F. Une sainte horreur ou le voyage en eucharistie: XVI^e–XVIII^e siècle*. Paris, 1996; *Lestringant, F. L'expérience huguenote au nouveau monde (XVI^e siècle)*. Genève, 1996.

lienne, notamment celui du catholique André Thevet² et du protestant Jean de Léry³. Les recherches de longue date de F. Lestringant ont contribué à ce que l'œuvre de ces auteurs devienne plus connue auprès des spécialistes et du grand public⁴. Finalement, la célébration de l'Année du Brésil en France en 2005 a également attiré attention des chercheurs et du grand public sur cet épisode important de la présence française au Brésil au XVI^e siècle.

Le Brésil comme lieu de destination pour les expéditions françaises n'a pas surgit au milieu du XVI^e siècle: les marins et les marchands français ont fait connaissance avec le littoral brésilien dès le premier quart du XVI^e siècle, peut-être dès 1515, et on connaît des documents attestant des départs en 1518⁵. Pour les périodes antérieures les indices sont indirects et les hypothèses formulées à la fin du XIX^e siècle, selon lesquelles les Français ont devancé sur le chemin du Brésil Pedro Alvares Cabral, le découvreur du pays en 1500, sont restées plutôt des suppositions⁶.

² Le Brésil d'André Thevet. Les Singularités de la France Antarctique [1557] / Éd. F. Lestringant. Paris, 1997; Histoire d'André Thevet Angoumoisais, cosmographe du Roy, de deux voyages par luy faits aux Indes australes et occidentales / Éd. J.-C. Laborie, F. Lestringant. Genève, 2006.

³ *Lestringant, F.* Jean de Léry ou L'invention du sauvage: Essai sur l'«Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil». Paris, 1999.

⁴ Un exemple intéressant du passage du niveau universitaire au niveau scolaire (avec une adaptation nécessaire) est une édition des extraits du livre de Jean de Léry avec un dossier-lecture et dossier-jeu dans une série «Étonnants classiques» de Flammarion (*Jean de Léry. Le Nouveau Monde: Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil* par Jean de Léry / Éd. C. Trotot. Paris, 1998 (récits de voyage I)); Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil: Jean de Léry. Journées d'études (10 et 11 décembre 1999). Pessac, 2000.

⁵ Un de ces documents concernant le navire «La Martine» de Jumièges et «le voyage encomencé à faire par ledit navire au Brésil» est cité dans: *Machado, M. A. G.* Guia de fontes para a história franco-brasileira: Brasil colônia, vice-reino e reino unido: acervos de manuscritos em arquivos franceses. Recife, 2002. P. 164.

⁶ Un des partisans de cette hypothèse est Paul Gaffarel qui défendait le personnage de Jean Cousin en tant que précurseur non seulement de Cabral mais même de Colomb: Congrès International des Américanistes. Paris, 1878. Vol. 1. P. 251; Histoire du Brésil français au XVI^e siècle / Éd. P. Gaffarel. Paris, 1878. P. 1–30.

Pour une synthèse des arguments «pour» et «contre» cette théorie voir: *Okouneva, O.* Frantsuzy — pervootkryvateli Braziliï? [Were Frenchmen discoverers of America?], in: *Latinskaya Amerika*. 2003. Vol. 4. P. 66–78 [Французы — первооткрыватели Бразилии?, в кн.: Латинская Америка. 2003. Вып. 4. С. 66–78].

Pendant assez longtemps on a attribué la prise de connaissance des Français avec le Brésil au voyage du capitaine Binot Paulmier de Gonneville en 1503–1505, grâce à son journal de bord parvenu jusqu'à nos jours, mais dans les années 2000 l'authenticité de ce document a commencé à être remise en question⁷.

Au cours des années 1520, les voyages au Brésil deviennent plus nombreux et commencent à inquiéter les ambassadeurs portugais qui dénoncent la violation des droits du Portugal sur ses territoires américains⁸. La politique de la couronne française reste alors contradictoire: d'un côté François I^{er} n'a pas reconnu le partage du monde d'après le traité de Tordesillas et demande ironiquement de lui montrer le testament

⁷ Lettres royales en forme de compulsoire portant mandement pour la délivrance d'extrait ou vidimus de la Déclaration du voyage du capitaine de Gonneville, in: *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI^e siècle*. Paris, 1946. P. 46–49; Déclaration du voyage du capitaine de Gonneville et ses compagnons ès Indes et recherches faites audit voyage baillées vers justice par il capitaine et ses dits compagnons jouste qu'ont requis les gens du Roy nostre Sire et qu'enjoint leur a été, in: *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI^e siècle*. Paris, 1946. P. 28–45. La tradition d'assimiler le lieu d'escale de capitaine Gonneville avec le Brésil plonge ses racines encore au XIX^e siècle Campagne du navire l'Espoir de Honfleur, 1503–1505: Relation authentique du voyage du capitaine de Gonneville ès nouvelles terres des Indes / Éd. M.-A.-P. d. Avezac. Paris, 1869 (Extrait des «Annales des Voyages», juin-juillet 1869). A partir de cette époque le début des voyages françaises au Brésil semblait être établi; encore dans les années 1990 les livres sur le voyage de Gonneville paraissaient en France et au Brésil: *Bonnemains, J.*, *Chaline, J.-P.* 1492–1992, des Normands découvrent l'Amérique. Rouen, 1992; *Perrone-Moisés, L.* Vinte luas: Viagem de Paulmier de Gonneville ao Brasil, 1503–1505. São Paulo, 1992. Édition française: *Perrone-Moisés, L.* Le voyage de Gonneville (1503–1505): Et la découverte de la Normandie par les Indiens du Brésil. Paris, 1995.

Une opinion «dissidente» a été exprimée pour la première fois en 1993; elle a provoqué une polémique dans la presse lors de laquelle les arguments «contre» le voyage de Gonneville et l'authenticité de son journal de bord se sont cristallisés dans une édition suivante: *Pontharouart, L. d.* Paulmier de Gonneville: Son voyage imaginaire. Beauval en Caux, 2000.

Leila Perrone-Moisés qui défend la thèse de l'authenticité du document et du voyage a réagit à cette publication à plusieurs reprises: cf. son intervention au colloque international «Voyageurs et images du Brésil» (Maison des sciences de l'homme, Paris, le 10 décembre 2003) intitulé «Le voyage de Gonneville a-t-il vraiment eu lieu?». Voir également: *Pontharouart, L. d.* Essomericq, l'heureux Carijó, in: *L'autre rive de l'Occident* / Éd. A. Novaes. Paris, 2006. P. 375–392.

⁸ *Gomes de Carvalho, M. E. D.* João III e os francezes. Lisboa, 1909.

d'Adam interdisant à ses sujets d'aller outre-mer, mais d'autre part il édicte une série d'interdictions de visiter les côtes du Brésil et de Guinée⁹. Chaque publication ou réitération de telles interdictions provoque une résistance de la part des marchands normands et le Conseil de Rouen envoie des députations pour déclarer les pertes et les dommages que subit le commerce. Et comme il arrive souvent, la rigueur de l'interdiction est compensée par le caractère sélectif de l'application de cette interdiction: on connaît une expédition qui a apporté du Brésil du bois précieux pour la décoration du château de Fontainebleau, ce qui veut dire que la prohibition officielle n'était pas respectée¹⁰. Un ambassadeur vénitien rapporte à peu près à la même époque que «les Français qui sont là [au Brésil] et d'autres qui y arrivent, tiennent à conserver leur droit [de visiter le Brésil]: c'est pourquoi une négociation est depuis longtemps entamée; l'amiral [Chabot] traite pour la France, l'ambassadeur de Portugal pour son roi mais les riches présents que celui-ci donne à l'amiral traînent l'affaire en longueur»¹¹.

Vers les années 1550, le Brésil et les produits exotiques qu'on y trouve (le bois précieux, les matières végétales pour teindre les tissus, le coton, les animaux et les oiseaux exotiques, aussi bien que leurs peaux et plumes) commencent à être plus connus. D'un côté une connaissance concrète des marins et des marchands ne dépasse pas en général le niveau régional ou, selon l'expression de l'historien français Ph. Bonnichon, «une frange côtière» de Normandie, de Bretagne et d'autres provinces maritimes¹². Mais par ailleurs, les cartographes normands commencent

à élaborer des cartes du littoral américain, en s'inspirant bien sûr des modèles portugais, mais en manifestant ainsi une certaine prétention symbolique sur le Brésil (en plaçant par exemple les armes de France sur la carte du Brésil¹³).

En 1550 le Brésil et ses habitants figurent dans la cérémonie d'entrée solennelle d'Henri II à Rouen: un des tableaux est un ainsi nommé «spectacle brésilien» et le bord de Seine est décoré en jungle brésilienne avec les sauvages — des vrais Indiens amenés du Brésil et des marins français qui les imitent — qui montrent les scènes de vie quotidienne: les danses, le commerce de troc avec les marins français, la chasse et même une bataille avec une tribu ennemie. Ce spectacle a également une signification politique qui est une démonstration de la familiarité des Français avec le Brésil qui est considéré par le Portugal comme son domaine inaliénable. Une série de textes qui accompagne la description de la cérémonie, éditée la même année, renforce encore cet enjeu politique: «Vous les verrez [les Indiens] le cœur à notre égal faire fuir l'ennemi Portugal»¹⁴.

Pendant ce temps-là les expéditions particulières continuent de visiter le Brésil comme en témoignent les observations des colons portugais¹⁵ et

¹³ Pour les reproductions en couleur des cartes marines normandes voir *Montaigne, J.-M.* Le trafic du Brésil: Navigateurs normands, bois-rouge et cannibales pendant la Renaissance. Rouen, 2000. Vol. 1–2.

Pour une étude de la légitimation de la présence française au Brésil à travers la cartographie et les toponymes voir: *Okouneva, O.* I Vachim imenem potchtit' bezvestnyi kraj': Toponimika kak sposob legitimatsii frantsuzskogo prisutstva v Braziliu XVI — natchala XVII veka [Und by your name you honour the unknown land: Toponymy as an instrument of legitimization the French presence in Brazil in the 16th — beginning of the 17th century], in: *Amerikanski ezhegodnik.* 2012. P. 317–326 [И вашим именем почтить безвестный край: Топонимика как способ легитимизации французского присутствия в Бразилии XVI — начала XVII в., в кн.: *Американский ежегодник.* 2012. С. 66–78].

¹⁴ La joyeuse entrée de Henri II à Rouen (poème de 714 vers, précédé d'une dédicace «Au Roy» et composée à l'occasion de l'entrée royale à Rouen le 1er octobre 1550) — Cité d'après: *Heulhard, A.* Villegagnon: Roi d'Amérique, un homme de mer au XVI^e siècle (1510–1572). Paris, 1897. P. 88. Voir également: France et Brésil: Catalogue d'une exposition organisée par les Archives Nationales de France (24 mai — 27 juin 1955). Paris, 1955. P. 32.

¹⁵ Cf.: Carta de Tomé de Sousa, desta sua cidade de Salvador nas partes do Brasil a 18 de Julho de 1551, in: *Alguns documentos sobre a colonização do Brasil (século XVI)* / Ed. by L. d. Albuquerque. Lisboa, 1989. P. 171; Carta de Pedro de Gois, de Salvador, 29 abril de 1551, in: *Alguns documentos sobre a colonização do Brasil (século XVI)* / Ed. by L. d. Albuquerque. Lisboa, 1989. P. 117.

⁹ Pour la chronologie des décrets royaux à ce sujet, voir *Vergé-Franceschi, M.* Chronique maritime de la France d'Ancien Régime: 1492–1792. Paris, 1998. 129; 153; 168; *Machado, M. A. G.* Guia de fontes para a história franco-brasileira. P. 157–160. *Santarem, M. F. d.* Quadro elementar das relações políticas e diplomaticas de Portugal. Paris, 1843. Vol. 3. P. 359.

¹⁰ Le fait que le remboursement des frais de ce voyage par le roi François I^{er} figure parmi ses dépenses secrètes est éloquent. *Laborde, L. d., Guiffrey, J.* Les comptes des bâtiments du roi (1528–1571): Suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les beaux-arts au XVI^e siècle. Paris, 1877–1880. Vol. 2. P. 272, 413.

¹¹ Relation de Marino Giustiano, ambassadeur en France en l'année 1535, in: *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle* / Éd. N. Tommaso. Paris, 1838. Vol. 1. P. 87.

¹² *Bonnichon, P.* Image et connaissance du Brésil: Diffusion en France, de Louis XII à Louis XIII, in: *Naissance du Brésil moderne, 1500–1808: Colloque de l'Institut de Recherches sur les civilisations de l'Occident, les 4 et 5 mars 1997 en Sorbonne* / Éd. K. de Queiros Mattoso. Paris, 1998. P. 24. P. 24.

des voyageurs étrangers, dont un soldat allemand, Hans Staden, devenu prisonnier des Indiens et échappé de la captivité en prétendant être un Français¹⁶. Tout cela montre que le Brésil comme lieu d'implantation d'une colonie n'est pas apparu par hasard et qu'il ne s'agissait pas d'une contrée totalement inconnue.

La préparation de l'expédition qui est partie pour le Brésil en novembre 1555 sous le commandement de Nicolas Durand de Villegagnon et qui a jeté les bases de la France Antarctique a laissé moins de traces concrètes que des «reconstructions» et des suppositions partiales et partielles apparues après les faits. C'est après la chute de la colonie et le sort malheureux de certains des colons que l'histoire de sa création a commencé à être véhiculée dans les milieux protestants comme une arme dans un débat idéologique.

Parmi les informations «neutres» sur l'expédition de 1555, signalons une prescription du roi Henri II de délivrer une somme d'argent à «nostre amé et féal le chevalier de Villegaignon...» pour «certaine entreprise que ne voullons estre cy aultrement speciffiée ne declarée»¹⁷. Lorsque Villegaignon a dû revenir en France pour demander des renforts à la colonie qu'on ne savait pas encore prise par les Portugais, le successeur d'Henri II, François II, a fait allusion dans une lettre à une «conquête» dans un certain endroit au Brésil nommé ensuite France Antarctique qui a été conduite par «notre lieutenant général»¹⁸. Tout cela montre que l'entreprise, même voilée d'un certain secret et sans publicité supplémentaire, se faisait sous l'égide royale. D'ailleurs, cette réalité est clairement évoquée dans les pamphlets protestants du début des années 1560 où, en s'adressant à la reine-mère Catherine de Médicis, l'auteur anonyme parle des temps «du viuant du Roy Henry de bonne memoire, vostre seigneur & mari, qui...ordonna [à Villegaignon] ceste notable commission de la

conquête d'un royaume de quatre aprens»¹⁹. L'idée que la fondation de la France Antarctique était une initiative royale et visait les objectifs géopolitiques est développée de nos jours par l'historien américain John McGrath dont la démarche consiste à s'éloigner, dans son analyse, des écrits engagés du XVI^e siècle sur le sujet²⁰.

Or, ces écrits engagés sont nombreux. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque, l'idée de fonder une colonie outre-mer est indissoluble du devoir d'y propager la religion chrétienne; une conquête du territoire et des âmes est un objectif tout à fait légitime lors des Grandes Découvertes et de la *Conquista*. Les contemporains qui parlent de l'entreprise de Villegaignon le disent et lui-même le confirme: «i'estoye allé au Bresil, en intention d'y planter la parolle de Dieu»²¹. Cependant, cette phrase ne précise pas s'il s'agit de la religion catholique ou réformée, ce que les adversaires idéologiques ne manquaient pas d'interpréter dans un sens ou dans un autre.

En outre, dans le cas de Villegaignon, une nouvelle circonstance s'ajoute: on présente la fondation de la France Antarctique comme une réalisation du dessein de créer un lieu de refuge pour les protestants persécutés en France. Cette version est exprimée par les protestants et en premier lieu par Jean de Léry, membre de la colonie à partir de 1557, lorsqu'elle acquiert un caractère nettement calviniste. Le problème est que la situation de 1557 est projetée sur la période antérieure et que le témoignage de Jean de Léry, en dehors de son importance capitale, est très engagé; il écrit sur la France Antarctique vingt ans après la chute de la colonie et sa «bête noire» en est le commandant, Nicolas de Villegaignon. Celui-ci a d'abord manifesté de la sympathie pour le culte réformé,

¹⁹ *Nicolas Durand*. La Suffisance de Maistre Colas Durand, dict Cheualier de Villegaignon, pour sa retenue en l'estat du Roy. Item L'espoussete des armoires de Villegaignon pour bien faire luire la fleur de lis, que l'Estrille n'a point touchée. S. l., 1561. P. 3. Je tiens à remercier sincèrement Tatiana Debaggi-Baranova qui m'a aidée à accéder au texte de ce document, ainsi qu'aux autres écrits du début des années 1560 concernant Villegaignon.

²⁰ *McGrath, J.* Polemic and History in French Brazil, 1555–1560, in: *Sixteenth Century Journal*, 1996. Vol. 27. N. 2. P. 385–397.

²¹ Les Propositions contentieuses entre le chevallier de Villegaignon, & maistre Iehan Caluin, concernant la verité de l'Eucharistie. A la Roynne, mere du Roy. S. l., 1562. P. 4.

¹⁶ *Hans Staden*. Nus, féroces et anthropophages / Éd. H. Ternaux-Compans. Paris, 2005.

¹⁷ Cité d'après: *Machado, M. A. G.* Guia de fontes para a história franco-brasileira. P. 122; 163.

¹⁸ Lettre de François II au Père Gardien des Cordeliers de Paris (Fontainebleau, 15 août 1560), reproduite dans: *Poulenc, J.* Tentatives de Nicolas Durand de Villegaignon en vue d'obtenir un envoi de missionnaires en France Antarctique (1560), in: *Archivum Franciscanorum historicum*, 1967. Vol. 60. P. 404.

mais au cours de son séjour brésilien, il a changé d'avis, est revenu au catholicisme et a combattu lors des guerres de religion contre les protestants les armes à la main. L'enjeu de Léry est de mettre en relief l'hypocrisie et la trahison de Villegagnon qui, d'abord sous prétexte de fonder une colonie outre-mer qui deviendrait un refuge, a gagné les sympathies de Gaspard de Coligny qui a convaincu le roi Henri II. C'est ainsi que Villegagnon a reçu des recours pour l'expédition et la colonie:

L'an 1555 un nommé Villegagnon...fit entendre en divers endroits de royaume de France à plusieurs notables personnages de toutes qualitez, que dès long temps il avoit non seulement une extrême envie de se retirer en quelque pays lointain, où il peust librement et purement servir à Dieu selon la reformation de l'Evangile: mais aussi il desiroit d'y preparer lieu à tous ceux qui s'y voudroyent retirer pour éviter les persecutions... Et de fait sous ce pretexte et belle couverture, ayant gagné les cœurs de quelques grans seigneurs de la Religion reformée, lesquels menez de mesme affection qu'il disoit avoir, desiroyent toruver telle retraite: entre iceux feu d'heureuse memoire messire Gaspard de Coligny Amiral de France, bien veu, et bien venu qu'il estoit auprès du Roy Henry 2 lors regnant...

Ainsi Villegagnon avec cela avant que sortir de France, ... [fit] promesse à quelques personnages d'honneur qui l'accompagnerent qu'il establirait le pur service de Dieu au lieu où il resideroit...²²

Il est intéressant de remarquer que, dans la version antérieure des faits qui date de 1561, la participation de Coligny n'est pas mentionnée, même si la promesse par Villegagnon de créer un asile outre-mer figure déjà. D'ailleurs, la tonalité de l'exposé laisse entendre au lecteur que cette promesse ne sera pas tenue²³.

Ensuite, toujours d'après Léry, feignant d'être protestant fervent, Villegagnon s'est adressé à Calvin pour demander des ministres du culte réformé pour lui et pour ses gens; il les a bien accueillis au Brésil mais a ensuite commencé à les maltraiter, en a persécuté certains jusqu'à la mort, a chassé les autres de la colonie et s'est comporté comme un tyran. Pire encore, il s'est révolté contre la religion réformée et est revenu au

«papisme». Comme il a eu peur que les protestants échappés le dénoncent auprès de Coligny, il est revenu en France et, pendant son absence, la colonie a été prise par les Portugais. Bref, c'est Villegagnon — déclare Léry — qui est coupable de la chute de la France Antarctique, de la perte d'espoir d'un refuge (car il a chassé ceux qu'il avait invités lui-même auparavant) et coupable même de la profanation du nom de Coligny car une île dans la baie de Guanabara, où se trouvait la colonie, a été baptisée en l'honneur de l'amiral Coligny et la prise de cette île, aux yeux de Jean de Léry, constituait, parmi d'autres effets désastreux, un grand déshonneur pour le chef des protestants²⁴.

Il faut dire que cette opinion articulée par Léry bien après les faits est entrée en résonance avec les pamphlets du début des années 1560 contre Villegagnon. Comme l'a montré Frank Lestringant, dans cette polémique les protestants agissaient d'un front uni et leurs textes au sujet de la France Antarctique véhiculent la même idée et viennent en appui les uns des autres, contrairement aux opinions catholiques sur la colonie brésilienne²⁵. Ainsi, les tentatives de Villegagnon de se justifier après son retour en France et de lutter contre les protestants avec les mêmes armes, c'est-à-dire des livres et des pamphlets, n'ont pas eu de succès. Dans la perspective historique, la version protestante des faits l'a emporté, et pendant longtemps ce schéma interprétatif a prévalu.

Cependant, on peut y apporter des nuances. La question clé ici est un vrai objectif de l'expédition de 1555. La Réforme était-elle à ce moment cristallisée sur le plan doctrinal au point de dire que Villegagnon, avec ses aspirations spirituelles, était un protestant? Ou peut-être sa nomination à la tête de l'expédition obéissait-elle à une autre logique? Avant 1555, il avait déjà une expérience militaire; étant chevalier de Malte, il avait participé dans une campagne de Charles Quint à Alger. En outre, il était commandant des galères lors du siège de Boulogne par Henri II et ses dernières réalisations avant le départ pour le Brésil concernaient la réorganisation des fortifications de Brest. Le roi l'a alors nommé vice-

²² Jean de Léry consacre un chapitre spécial à la description des faits: Ch. VI. De notre descente au fort de Coligny, en la terre de Brésil: de recueil que nous y fit Villegagnon: et de ses comportements, tant au fait de la Religion qu'autres parties de son gouvernement en ce pays-là. Histoire des choses mémorables advenues 1854. P. 161–196.

²⁵ Lestringant, F. Le huguenot et le sauvage. 69; 97; 161.

²² Jean de Léry. Le Nouveau Monde. P. 106–107.

²³ Histoire des choses mémorables advenues en la terre du Bresil, partie de l'Amerique australe, sous le gouvernement de N. de Villegaignon, depuis l'an 1555 jusques à l'an 1558, in: *Nouvelles annales des voyages. 5e série*, 1854. Vol. 144. N. 4. P. 198.

amiral de Bretagne. Arrivé sur place au Brésil il a commencé tout de suite à construire un fort et par la suite les attaquants portugais ont tous fait référence à cette «tour inébranlable et une forteresse infranchissable». Il faut aussi rappeler le soutien actif que le roi Henri II a accordé à l'expédition de 1555; deux navires sur trois étaient donnés par lui, ainsi qu'une somme de dix mille livres tournois.

Ces arguments invoqués et développés en détail par l'historien américain Jonh McGrath (auxquels on peut ajouter la déclaration de Villegagnon sur ses mérites militaires²⁶) supposent un objectif plutôt politico-militaire ou géopolitique de la fondation de la colonie²⁷. Selon une autre opinion, partagée par un éminent spécialiste, Thierry Wanegffelen, ce sont les desseins tout politiques de Coligny, mais d'un Coligny qui n'est pas encore converti au protestantisme²⁸. C'est dans ce contexte qu'on se souvient du fait que le Brésil était déjà fréquenté assez régulièrement par les expéditions commerciales françaises et de là à la colonie permanente il n'avait qu'un pas.

La situation change en 1557. Villegagnon est déjà installé sur une petite île dans la baie de Guanabara et a commencé à construire le fort. Il lui est assez difficile d'organiser la vie de la colonie et de retenir auprès de lui ses troupes qui sont plutôt rebelles et peu motivées à se soumettre à une rude discipline dans un milieu sauvage qui semble libre de contraintes. Une tentation d'aller rejoindre certains Français déjà présents dans les lieux (nommés «truchements», des intermédiaires qui vivaient pendant une certaine période dans les tribus amérindiennes afin d'aider dans le commerce de troc des marchands venus de France) est grande; d'ailleurs, certains de ces truchements se brouillent avec Villegagnon et conspirent contre lui. Un complot de 1556 est découvert²⁹, mais encore en 1558 le chef de la colonie

soupçonne «certains banniz truchemens» d'agiter les colons et les Indiens des alentours³⁰.

Pour lutter contre les mécontents, Villegagnon durcit la discipline, ce qui provoque davantage d'ennuis. Il tente d'obtenir des renforts de la part du roi et envoie son neveu à la cour mais sans succès. En 1557, Gaspard de Coligny joue un rôle très actif. C'est lui qui lance un appel aux protestants et qui fournit les ressources pour armer trois navires. Maintenant, parmi les nouveaux colons, il y a des protestants et même des ministres du culte réformé envoyés par Calvin lui-même. Jean de Léry, qui est alors un jeune cordonnier, fait partie de l'expédition. Lorsque vingt ans après Jean de Léry parle de la France Antarctique, il insiste sur le fait que Villegagnon a écrit du Brésil une lettre à Calvin pour lui demander des ministres protestants³¹. Après la chute de la colonie Villegagnon a énergiquement nié cette initiative, assurant qu'il avait seulement répondu à la lettre de Calvin:

[un menteur] m'accuse d'avoir demandé à Calvin par mes lettres, ministres de sa secte, s'il est ainsy, Calvin luy fera bien plaisir de l'en servir, pour m'en faire honte: mais je ne le tiens pas encore si perdue, qu'il die avoir jamais eu letres de moy, sinon plus de dix huit mois mois après que je fus au Bresil, en response de celles qu'il m'écrivit m'envoyant ses hommes³².

³⁰ Les Propositions contentieuses entre le chevalier de Villegagnon. P. 7.

³¹ Cf. une rubrique spéciale de la préface de Jean de Léry: «Teneur de la lettre de Villegagnon envoyée de l'Amérique à Calvin». *Jean de Léry*. Le Nouveau Monde. P. 67–73.

³² Response aux libelles d'injures publiées contre le Chevalier de Villegagnon, in: *Histoire d'André Thevet Angoumois, cosmographe du Roy, de deux voyages par luy faits aux Indes australes et occidentales* / Éd. J.-C. Laborie, F. Lestringant. Genève, 2006. P. 269.

De leur côté, les protestants ne cessent pas de dénoncer l'absence de «honte et de modestie» dans la négation faite par Villegagnon d'avoir demandé des ministres à Calvin: «Quant aux lettres que tu as escriptes à Caluin, ie n'ay pas dict que par icelles tu ayes demandé Ministres pour aller au Bresil (car ie scay qui tu supplias pour les pouuoir obtenir, y ayant plus de credit que toy, & lequel neantmoins tu penses iniurier, quant tu le dis estre de mesme Chaleur que Caluin) mais bien ay-ie dict que tes lettres audict Caluin, en quelque temps que tu les ayes escriptes, estoyent pleines de ses louanges: ce que tu ne peux nier sans rougir, si tu as encore retenu quelque reste de honte & de modestie». — L'Amende honorable de Nicolas Durand, surnommé le Cheualier de Villegaignon. S. 1., 1561. P. 7–8.

²⁶ «...L'exercice que j'ai fait en l'art militaire sans reprehension, le meilleur et plus long temps de ma vie...». — Response aux libelles d'injures publiés contre le Chevalier de Villegagnon, dans *Histoire d'André Thevet Angoumois*. C. 269.

²⁷ McGrath, J. *Polemic and History in French Brazil*. P. 388–391.

²⁸ Wanegffelen, T. Rio ou la vraie Réforme: la France Antarctique entre Genève et Rome, in: *Naissance du Brésil moderne, 1500–1808: Colloque de l'Institut de Recherches sur les civilisations de l'Occident, les 4 et 5 mars 1997 en Sorbonne* / Éd. K. de Queiros Mattoso. Paris, 1998.

²⁹ Barré, N. Copie de quelques lettres. P. 382–384.

Dans un autre écrit qui date de 1561 Villegagnon affirme que c'est Calvin qui a pris l'initiative de s'adresser à lui³³.

Quoiqu'il en soit, Villegagnon accueille chaleureusement les nouveaux venus et pendant un certain temps, la vie interne de la colonie est très protestante: on célèbre la Cène selon le culte réformé, les ministres ont la liberté de faire des sermons publics; ils prêchent deux heures le dimanche et une heure tous les autres jours de la semaine. Ensuite la bonne entente disparaît et le conflit éclate au moment de la seconde Cène brésilienne, à la Pentecôte suivante: Villegagnon s'oppose alors aux ministres sur la question de la présence réelle ou symbolique du Christ et se montre partisan de l'idée de la présence réelle corporelle:

Mené qu'il [Villegagnon] estoit au reste d'un esprit de contradiction, ne se pouvant contenter de la simplicité que l'Escriture sainte monstre aux vrais Chrestiens devoir tenir touchant l'administration des Sacremens: il advint le jour de Pentecoste suyvant, que nous fismes la Cene pour seconde fois, lui (contrevenant directement à ce qu'il avoit dit, quand il dressa l'ordre de l'Eglise: assavoir...qu'il vouloit que toutes les inventions humaines fussent rejettées)...il affermoit et vouloit qu'on creust que le pain consacré profitoit autant au corps qu'à l'ame...³⁴

Les Genevois protestent contre cette interprétation et défendent une conception purement spirituelle du sacrement. Comme les deux parties ne peuvent pas trouver un accord, on décide d'envoyer un pasteur vers Calvin pour avoir son jugement. Le conflit avec les réformés s'aggrave: ils parlent d'une «révolte de l'esprit» chez Villegagnon et prétendent que le changement s'est produit sous l'influence de lettres reçues de la part du cardinal de Lorraine. Villegagnon déclare ouvertement qu'il a changé l'opinion qu'il avait de Calvin et le qualifie de «meschant heretique desvoyé de la foy»³⁵. Les protestants sont chassés de la colonie et passent des

mois à attendre un navire pour revenir en Europe. Pendant cette période, Villegagnon ne cesse de les empêcher de pratiquer leur culte et Jean de Léry décrit «une trahison qu'il nous avait brassé»³⁶. Lorsqu'un capitaine de navire accepte finalement de transporter les réformés, certains d'entre eux ont peur de la longue traversée sur un bâtiment en mauvais état et sans suffisamment de vivres. Ils décident de retourner chez Villegagnon qui les perçoit comme des espions et exécute trois d'entre eux: selon ses propres explications, il leur a proposé d'abord d'abjurer car il n'était pas «pour souffrir deux religions en [sa] compagnie», puis leur a ordonné «de ne dogmatiser, ne parler de leur doctrine à [ses] gens, ne empescher l'affection qu'ils douoient porter [à Villegagnon] sur peine de leur vie». Villegagnon insiste sur le fait que ces conditions n'ont pas été respectées et que les protestants revenus menaçaient de soulever les Amérindiens contre lui: «Cela entendu, ie les [protestants] feiz appeler en mon isle, & le proces... faict, ie les feiz noyer... Cela faict aisement ie contins mes gens en craincte, & obeissance»³⁷. Les protestants ainsi persécutés sont devenus pour leurs coreligionnaires des premiers martyrs d'Amérique³⁸. Quant à Villegagnon, il rentre en France en 1559 pour ne plus revenir dans sa colonie qui devait tomber aux mains de l'ennemi un an plus tard.

Les explications de cette évolution religieuse chez Villegagnon dans les sources d'époque proviennent toutes des sources confessionnelles du début des années 1560 et sont donc attaquables sur ce point. Il s'agit encore une fois de projeter une telle ou telle situation concrète sur la période antérieure, ne serait-elle séparée dans le temps que de quelques années. Cependant, quelques chercheurs voient dans la conduite apparemment inconséquente de Villegagnon des éléments d'une cohérence relative. En analysant la doctrine politique et religieuse du chef de la colonie, on constate que l'unité de religion (et le refus de tolérer «deux religions en ma compagnie»), aussi bien que la prédominance du magistrat sur le ministre (dont le procès sur les trois protestants revenus) et la

³³ «Lecteur Chrestien, sçachant maistre Iehan Caluin, que i'estoye allé au Bresil, en intention d'y planter la parolle de Dieu, meu de nostre ancienne cognoissance, m'en-uoya tant en son nom, que dela ville de Genesue, des Ministres de sa doctrine, des plus sçauans qui se peuuent trouuer, avec quelques artisans, lesquels vindrent muniz de tous les liures dudict Caluin et des aultres qu'ils sçauoient leur estre à propos...». (Les Propositions contentieuses entre le chevalier de Villegaignon, & maistre Iehan Caluin, concernant la verité de l'Eucharistie. A la Roynne, mere du Roy. S. l., 1562. P. 4).

³⁴ Jean de Léry. Journées d'études.P. 183–184.

³⁵ Jean de Léry. Journées d'études.P. 186.

³⁶ Jean de Léry. Journées d'études.P. 505.

³⁷ Les Propositions contentieuses entre le chevalier de Villegaignon. P. 7.

³⁸ Jean Crespin. Histoire des martyrs: persecutez et mis à mort pour la verité de l'Evangile, depuis le temps des Apostres jusques à l'an 1597 comprinse en douze livres, contenant les Actes memorables du Seigneur en l'infirmité des siens, non seulement contre les efforts du monde, mais aussi contre diverses sortes d'assaux et heresies monstrueuses. Genève, 1597. C. 413–418.

discipline imposée aux colons qu'il fallait «tenir en crainte et obéissance» n'ont pas changé³⁹. Par ailleurs, pour analyser les motifs de la rupture avec Calvin, il faut veiller à éviter l'anachronisme. C'est ainsi que Thierry Wanegffelen appelle à reconnaître l'incertitude et souligne qu'on peut parler seulement en termes de conjectures, plus ou moins plausibles⁴⁰. Il formule trois versions possibles des faits.

La première est que Villegagnon a bien été attiré par la Réforme, mais que ses préférences allaient plutôt vers le luthéranisme. Dans cette première hypothèse, une place importante est attribuée à l'opportunisme du personnage qui l'aurait poussé à intégrer des éléments catholiques à la doctrine luthérienne⁴¹. Cette analyse a été proposée par Frank Lestringant qui souligne la continuité des liens qui unissaient Villegagnon et la Réforme allemande après la chute de la «France Antarctique»⁴².

La deuxième hypothèse est celle qui est plus propre à Thierry Wanegffelen et à sa formule «Ni Rome ni Genève». Il parle de Villegagnon comme d'un «moyenneur» qui cherche par tous les *moyens* quelque voie *moyenne* entre les solutions radicales confessionnelles. Dans cette hypothèse, le chef de la France Antarctique aurait voulu créer dans sa colonie une Eglise pour tous les chrétiens, mais le radicalisme des réformés se serait opposé à ce projet, d'où la réaction de Villegagnon. Thierry Wanegffelen voit même un parallèle entre Villegagnon et cardinal Charles de Lorraine d'avant le colloque de Poissy: les deux sont amenés à durcir leurs positions par l'intransigeance des opposants, car la logique de la construction confessionnelle exige de formuler un choix bien net⁴³.

La troisième hypothèse vient en complément de la seconde, même si elle peut paraître peu vraisemblable. Villegagnon acceptait bien la Cène réformée, ce qui ne signifiait pas pour lui une réelle adhésion au calvinisme. Dans cette partie de sa réflexion, Thierry Wanegffelen évoque «plusieurs cas de la même époque» qu'il a rencontrés et qui évoquent des situations similaires — une Cène réformée est perçue comme une messe

catholique mais conforme à l'idéal de la Réforme qui est partagé par de nombreux chrétiens⁴⁴.

A toutes ces tentatives d'interprétation des faits s'ajoutent les particularités propres au caractère de Villegagnon — ambitieux et certainement autoritaire comme le serait tout chef militaire dans les conditions d'une forteresse assiégée. Les querelles religieuses sur une petite île dans un milieu sauvage et hostile ne pouvaient qu'affaiblir la colonie. Comme résultat, un des participants aux disputes sur la Cène est devenu un transfuge; il s'est échappé de la colonie pour aller trouver les Portugais et leur transmettre toutes les informations sur la France Antarctique. C'est avec ces informations que les Portugais sont venus assiéger et prendre la colonie française⁴⁵.

La perte de la colonie brésilienne n'a pas manqué de susciter une avalanche de reproches et d'accusations mutuelles. Villegagnon, en s'adressant à Coligny, soulignait «le dommage & perte, que j'ay repçu par les ministres de ceste doctrine, ayant empesché mon entreprinse au Brésil, si heureusement commencée, que vous auez bien seu, et a si grands frais, & travaux de moy & des miens»⁴⁶. Jean de Léry affirmait que «Villegagnon est pour seule cause les François n'ont point anticipé et ne sont demeurez en ce pays-là» et que la «revolte de Villegagnon [était] cause que l'Amérique n'est habitée par les François»⁴⁷. L'histoire de la France Antarctique, des disputes théologiques qui y ont eu lieu et les interprétations des paroles et des gestes ont à tel point occupé les esprits que pour la seule

³⁹ Wanegffelen, T. Rio ou la vraie Réforme. P. 174.

⁴⁰ Sur l'histoire de ce transfuge, Jean Cointa, et ses propres explications des faits voir: Okouneva, O. Predateli i predatel'stvo vo frantsuzskoi Brazilii XVI–natchala XVII vv, in: *Predatel'stvo. Opyt istoricheskogo analiza* / Éd. K. A. Levinson. Moscou: Institut d'histoire universelle, 2012. P. 221–226 [Original title: Предатели и предательство во французской Бразилии XVI — начала XVII в., в кн.: Предательство: Опыт исторического анализа / Под ред. К. А. Левинсон. М.: Институт всеобщей истории, 2012. С. 221–226]. Sur le rôle de ce personnage dans les débats théologiques au Brésil et la présentation des faits par Villegagnon et les calvinistes voir: Lestringant, F. Tristes tropistes. P. 274–279.

⁴¹ «A illustre, haut et puissant Gaspar de Coulligny, seigneur de Chastillon sur loing, Amiral de France», dans Les Propositions contentieuses entre le chevalier de Villegagnon. P. 13.

⁴² Jean de Léry. Journées d'études. P. 507.

³⁹ Lestringant, F. Le huguenot et le sauvage. P. 55.

⁴⁰ Wanegffelen, T. Rio ou la vraie Réforme. P. 165–166.

⁴¹ Wanegffelen, T. Rio ou la vraie Réforme. P. 167.

⁴² Lestringant, F. Tristes tropistes: Du Brésil à la France, une controverse à l'aube des guerres de religion, in: *Revue de l'histoire des religions*. P. 267–294. 269; 294.

⁴³ Wanegffelen, T. Rio ou la vraie Réforme. P. 168–169.

année 1561 les chercheurs connaissent 26 ouvrages relatifs à l'affaire⁴⁸. L'histoire a continué, avec comme étapes la publication de l'«Histoire des martyrs» de Jean Crespin en 1564⁴⁹, la parution de l'«Histoire d'un voyage en la terre du Brésil» de Jean de Léry en 1578 et des rééditions de ce livre; en 1585 et en 1599 on y continuait de dénoncer «un Traître [qui] a le Brésil ôté // Au Français, prodiguant sa foi», aussi bien que le «Traître à Dieu et à son Roi»⁵⁰.

Après la chute de la «France Antarctique» des tentatives protestantes de fonder un asile outre-mer ont continué mais sans succès⁵¹. Cependant, l'histoire de la colonie brésilienne, prologue des guerres de Religion en France, n'a pas été oubliée même après la pacification du royaume. Au début du XVII^e siècle, lorsqu'une seconde colonie française au Brésil dut s'installer dans la région de Maranao (au nord du Brésil contemporain), le commandement en fut confié à un protestant, Daniel de La Touche de La Ravardière, mais un protestant irremplaçable, un excellent connaisseur de région. Pour le récompenser, on l'a obligé de prendre avec lui des capucins qui ont laissé des témoignages importants sur cette colonie. Lors de la préparation de l'expédition, un observateur anonyme notait: «Je crois que ce qu'il leur faut le plus craindre c'est la désunion entre eux»⁵². Cependant malgré l'antipathie que La Ravardière éprouvait à

l'égard de ses compagnons ecclésiastiques et qui se note dans sa correspondance particulière⁵³, ni lui, ni eux ne se sont permis un moindre geste public susceptible de provoquer un débat théologique dans la colonie. La leçon de la France Antarctique avait été bien apprise: un conflit religieux aurait été désastreux pour la France et une querelle religieuse au sein de la colonie française au Brésil ne pouvait conduire qu'à la catastrophe. Si la France Equinoxiale a vécu encore moins longtemps que la France Antarctique, son échec n'est en rien lié au facteur religieux.

Information on the article / Информация о статье

Okuneva O. La «France Antarctique» au Brésil: Le prologue des Guerres de Religion en France?, in: *Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*. 2106. Vol. 1(13). P. 293–314.

Ольга Окунева

к.и.н., доктор, Университет Париж IV Сорбонна (75230, Франция, Париж, 1 ул. Виктора Куси); научный сотрудник, Институт всеобщей истории РАН (119334, Россия, Москва, Ленинский пр., 32 а)

olga.okuneva@gmail.com

УДК 94 (44)

«Антарктическая Франция» в Бразилии: Преддверие Религиозных войн во Франции?

Статья посвящена истории первой французской колонии в Бразилии, известной под названием «Антарктическая Франция» (1555–1560), которая оказалась тесно связанной с противостоянием католиков и гугенотов и гражданскими войнами во Франции. Религиозные разногласия и последовавшие за ними конфликты ослабили колонию и в значительной степени способствовали ее падению и разрушению португальцами. Сценой для подобного противостояния католиков и гугенотов стала не Европа, а Новый Свет и, в частности, Бразилия, уже известная к тому времени французским путешественникам. Особенностью «Антарктической Франции» стало то,

⁵³ Un aveu que La Ravardière fait dans une lettre à Ph. Duplessis-Mornay, écrite peu de temps après l'arrivée de l'expédition au Maranao, est encore le faible reflet de cette antipathie: «Je crois que vous aurez su la façon et avec quel regret je me suis embarqué pour venir ici, et les instances que je fis pour n'amener point de gens d'Eglise, sur l'avis que j'avais de plusieurs lieux de la prise de ce lieu, quoique j'eusse reçu un nouveau commandement de la Reine pour les mener...». — Lettre de D. de La Touche, sieur de La Ravardière à Ph. Duplessis-Mornay; Saint Louis de Maragnan, 25 novembre 1612, dans *Sur la France équinoxiale [Sobre a França equinocial]* / Éd. N. Fornerod, G. Beugnon, et al. São Luís, 2001. P. 36.

⁴⁸ *Lestringant, F.* Tristes tropistes. P. 277. N. 25.

⁴⁹ Cet ouvrage a été parmi ceux qui ont lancé «une guerre des martyrs...que se livraient, par martyrologues interposés, les églises protestante et catholique». *Lestringant, F.* Les représentations confessionnelles du Brésil en France : de la France antarctique à la Révocation de l'Edit de Nantes, in: *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI^e–XX^e siècles* / Éd. K. Queiros Mattoso, I. Muzart-Fonseca dos Santos, et al. Paris, 1999. P. 68.

⁵⁰ Ces formules proviennent des sonnets qui accompagnaient les éditions successives du livre de Léry: Anonyme [Pierre Poupo?]. A Jean de Léry (1585), dans *L'Amérique et les poètes français de la Renaissance* / Éd. R. Le Moine. Ottawa, 1972. P. 169.

⁵¹ Sur une colonie protestante en Floride voir *Lestringant, F.* Le huguenot et le sauvage. P. 227–310; *Lestringant, F.* Genève et l'Amérique: le rêve du Refuge huguenot au temps des guerres de Religion (1555–1600), in: *Revue de l'histoire des religions*, 1993. Vol. 210. N. 3. P. 331–347; *Lestringant, F.* Geneva and America in the Renaissance: the Dream of the Huguenot Refuge 1555–1600, in: *Sixteenth Century Journal*, 1995. Vol. 26. N. 2. P. 285–295.

⁵² Il s'agit d'un aussi nommé «manuscrit de Turin», reproduit dans: *Pianzola, M.* Des Français à la conquête du Brésil (XVII^e siècle): Les perroquets jaunes. Paris, 1991. P. 47.

что религиозные противоречия оказались тесно связаны с «политической» историей колонии, в которой нашлось место заговору, предательству и казням; тем самым конфликт, порожденный идейным противостоянием, принял столь конкретную форму в тот момент, когда в самой Франции события еще не приняли драматического оборота. Вместе с тем автор подчеркивает, что урок «Антарктической Франции» оказался выучен: обе стороны признали, что религиозный конфликт губителен для метрополии, но в заморской колонии он напрямую ведет к катастрофе. После падения «Антарктической Франции» протестанты предприняли еще несколько попыток основать заокеанское убежище, которые, впрочем, также не увенчались успехом, однако уже не по причинам религиозных разногласий.

Ключевые слова: Колониальная политика Франции, XVI столетие, «Антарктическая Франция», Бразилия, католики, гугеноты, Португальская корона, Религиозные войны.

Olga Okuneva

Doctor in history, Paris-Sorbonne University (1 rue Victor Cousin 75230 Paris), *Institute of Universal History of the Russian Academy of Sciences* (119334, Rossiya, Moskva, Leninskiy prospekt, 32 a)

olga.okuneva@gmail.com

The “Antarctic France” in Brazil: The prologue to the Wars of Religion in France?

The article is devoted to the history of the first French colony in Brazil, known as the “Antarctic France” (1555–1560), which was closely tied to the confrontation between the Catholics and the Huguenots and the Civil wars in France. Religious differences and the subsequent conflicts weakened the colony and greatly contributed to its decline and destruction by the Portuguese. The scene for this confrontation between the Catholics and the Huguenots was not Europe, but South America and, in particular, Brazil, that French travelers had already known by the time. The character feature of “Antarctic France” was a religious controversy closely linked to “political” history of the colony, where conspiracy, treachery, executions took place. Thus, the conflict born due to ideological confrontation had become a religious before events in France took a dramatic turn. However, the author stresses that the lesson of “Antarctic France” was learned: both sides acknowledged that religious conflict were detrimental to the France, but in the colonies led straight to a disaster. After the fall of the “Antarctic France” the Protestants made several more attempts to establish overseas asylum, that, however, also failed in the 17th century, but because of religious controversies.

Keywords: Colonial policy, history of France, the 16th century, Antarctic France, Brazil, Catholics and Huguenots, Portuguese crown, the Religious wars.

Список источников и литературы / References

Alguns documentos sobre a colonização do Brasil (século XVI) / Ed. by L. d. Albuquerque. Lisboa: Publicações Alfa, 1989. 241 p.

Barré, N. Copie de quelques lettres sur la navigation du chevalier de Villegaignon es terres de l’Amérique outre l’œquinoctial, iusques soubz le tropique de Capricorne; contenant sommairement les fortunes encourues en ce voyage avec les mœurs et façons de vivre des Sauvages du país; envoyées par un des gens dudit seigneur (1557), in: *Histoire du Brésil français au XVI^e siècle* / Éd. P. Gaffarel. Paris: Maisonneuve, 1878. P. 382–384.

Bonnemains, J., Chalène, J.-P. 1492–1992, des Normands découvrent l’Amérique. Rouen: Société de l’histoire de Normandie, 1992. 200 p. (*Collection de la Société de l’histoire de Normandie* 66).

Bonnichon, P. Image et connaissance du Brésil: diffusion en France, de Louis XII à Louis XIII, in: *Naissance du Brésil moderne, 1500–1808: Colloque de l’Institut de Recherches sur les civilisations de l’Occident, les 4 et 5 mars 1997 en Sorbonne* / Éd. K. de Queiros Mattoso. Paris: Presses universitaires de France, 1998. P. 24.

Campagne du navire l’Espoir de Honfleur, 1503–1505: Relation authentique du voyage du capitaine de Gonville és nouvelles terres des Indes / Éd. M.-A.-P. d. Avezac. Paris: Challamel aîné, 1869. 115 p.

Congrès International des Américanistes. Paris: Maisonneuve, 1878. 471 p.

Déclaration du voyage du capitaine de Gonville et ses compagnons ès Indes et recherches faites audit voyage baillées vers justice par il capitaine et ses dits compagnons joustes qu’ont requis les gens du Roy nostre Sire et qu’enjoint leur a été, in: *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI^e siècle.* Paris: Presses universitaires de France, 1946. P. 28–45.

France et Brésil: Catalogue d’une exposition organisée par les Archives Nationales de France (24 mai — 27 juin 1955). Paris: Archives nationales, 1955. 125 p.

Français en Amérique pendant la première moitié du XVI^e siècle. Paris: Presses universitaires de France, 1946. P. 46–49.

Jean Crespin. Histoire des martyrs: persecutez et mis à mort pour la verité de l’Evangile, depuis le temps des Apostres jusques à l’an 1597 comprinse en douze livres, contenant les Actes memorables du Seigneur en l’infirmite des siens, non seulement contre les efforts du monde, mais aussi contre diverses sortes d’assaux et heresies monstrueuses. Genève: S. n., 1597.

Jean de Léry. Le Nouveau Monde: Histoire d’un voyage fait en la terre du Brésil par Jean de Léry / Éd. C. Trotot. Paris: Flammarion, 1998. 126 p.

Hans Staden. Nus, féroces et anthropophages / Éd. H. Ternaux-Compans. Paris: Éd. France loisirs, 2005. 260 p.

Histoire d'André Thevet Angoumois, cosmographe du Roy, de deux voyages par luy faicts aux Indes australes et occidentales / Éd. J.-C. Laborie, F. Lestringant. Genève: Droz, 2006. 496 p.

Histoire du Brésil français au XVI^e siècle / Éd. P. Gaffarel. Paris: Maisonneuve, 1878. iv, 512 p.

Heulhard, A. Villegagnon: Roi d'Amérique, un homme de mer au XVI^e siècle (1510–1572). Paris: E. Leroux, 1897. vi, 366 p.

Histoire des choses mémorables advenues en la terre du Bresil, partie de l'Amérique australe, sous le gouvernement de N. de Villegaignon, depuis l'an 1555 jusques à l'an 1558, in: *Nouvelles annales des voyages. 5e série*, 1854. Vol. 144, No. 4.

Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil, Jean de Léry: Journées d'études (10 et 11 décembre 1999). Pessac: Centre Montaigne, 2000.

Gomes de Carvalho, M. E. D. João III e os francezes. Lisboa: Livraria Clássica Editôra de A. Teixeira, 1909. 191 p.

L'Amende honorable de Nicolas Durand, surnommé le Cheualier de Villegaignon. S. l.: S. n., 1561.

Laborde, L. d., Guiffrey, J. Les comptes des bâtiments du roi (1528–1571): Suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les beaux-arts au XVI^e siècle. Paris: J. Baur, 1877–1880.

Le Brésil d'André Thevet. Les Singularités de la France Antarctique [1557] / Éd. F. Lestringant. Paris: Chandeigne, 1997. 445 p.

L'Amérique et les poètes français de la Renaissance / Éd. R. Le Moine. Ottawa: Editions de l'Université, 1972. 350 p.

Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI^e–XX^e siècles / Éd. K. Queiros Mattoso, I. Muzart-Fonseca dos Santos, et al. Paris: Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999. 342 p.

Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI^e siècle. Paris: Presses universitaires de France, 1946. 223 p.

Les Propositions contentieuses entre le chevalier de Villegaignon, & maître Iehan Caluin, concernant la verité de l'Eucharistie. A la Roynne, mere du Roy. S. l.: S. n., 1562.

Lestringant, F. Tristes tropistes: Du Brésil à la France, une controverse à l'aube des guerres de religion, in: *Revue de l'histoire des religions*. P. 267–294.

Lestringant, F. Genève et l'Amérique: le rêve du Refuge huguenot au temps des guerres de Religion (1555–1600), in: *Revue de l'histoire des religions*, 1993. Vol. 210. N. 3. P. 331–347.

Lestringant, F. Geneva and America in the Renaissance: The Dream of the Huguenot Refuge 1555–1600, in: *Sixteenth Century Journal*, 1995. Vol. 26. N. 2. P. 285–295.

Lestringant, F. L'expérience huguenote au nouveau monde (XVI^e siècle). Genève: Librairie Droz, 1996. 394 p.

Lestringant, F. Une sainte horreur ou le voyage en eucharistie: XVI^e–XVIII^e siècle. Paris: Presses universitaires de France, 1996. xx, 358 p.

Lestringant, F. Jean de Léry ou L'invention du sauvage: Essai sur l'«Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil». Paris: Honoré Champion, 1999. 221 p.

Lestringant, F. Le huguenot et le sauvage: L'Amérique et la controverse coloniale en France, au temps des guerres de religion (1555–1589). Genève: Droz, 2004. 628 p.

Lettres royaux en forme de compulsoire portant mandement pour la délivrance d'extrait ou vidimus de la Déclaration du voyage du capitaine de Gonneville, in: *Les Nicolas Durand*. La Suffisance de Maistre Colas Durand, dict Cheualier de Villegaignon, pour sa retenue en l'estat du Roy. Item L'espoussete des armoires de Villegaignon pour bien faire luire la fleur de lis, que l'Estrille n'a point touchée. S. l.: s. n., 1561.

L'autre rive de l'Occident / Éd. A. Novaes. Paris: Métailié, 2006. 413 p.

Machado, M. A. G. Guia de fontes para a história franco-brasileira: Brasil colônia, vice-reino e reino unido: acervos de manuscritos em arquivos franceses. Recife: L. Dantas Silva, 2002. 303 p.

McGrath, J. Polemic and History in French Brazil, 1555–1560, in: *Sixteenth Century Journal*, 1996. Vol. 27. N. 2. P. 385–397.

Montaigne, J.-M. Le trafic du Brésil: Navigateurs normands, bois-rouge et cannibales pendant la Renaissance. Rouen: ASI Communication, 2000. 48 p.

Naissance du Brésil moderne, 1500–1808: Colloque de l'Institut de Recherches sur les civilisations de l'Occident, les 4 et 5 mars 1997 en Sorbonne / Éd. K. de Queiros Mattoso. Paris: Presses universitaires de France, 1998. 350 p.

Okouneva, O. Frantsuzy — pervootkryvateli Brazili? [Were Frenchmen discoverers of America?], in: *Latinskaya Amerika*. 2003. Vol. 4. P. 66–78 [Original title: Французы — первооткрыватели Бразилии?, в кн.: Латинская Америка. 2003. Вып. 4. С. 66–78].

Okouneva, O. I Vachim imenem potchitit' bezvestnyi kraj': Toponimika kak sposob legitimatsii frantsuzskogo prisutstva v Brazilii XVI — natchala XVII veka [Und by your name you honour the unknown land: Toponymy as an instrument of legitimization the French presence in Brazil in the 16th — beginning of the 17th century], in: *Amerikanski ezhegodnik*. 2012. P. 317–326 [И вашим именем почтить безвестный край: Топонимика как способ легитимизации французского присутствия в Бразилии XVI — начала XVII в., в кн.: Американский ежегодник. 2012. С. 66–78].

Okouneva, O. Predateli i predatel'stvo vo frantsuzskoi Brazilii XVI — natchala XVII vv, in: *Predatel'stvo. Opyt istoricheskogo analiza* / Éd. K. A. Levinson. Moscou:

Institut d'histoire universelle, 2012. P. 221–226 [Original title: Предатели и предательство во французской Бразилии XVI — начала XVII в., в кн.: Предательство: Опыт исторического анализа / Под ред. К. А. Левинсон. М.: Институт всеобщей истории, 2012. С. 66–78].

Perrone-Moisés, L. Vinte luas: Viagem de Paulmier de Gonneville ao Brasil, 1503-1505. São Paulo: Companhia das Letras, 1992. 186 p.

Perrone-Moisés, L. Le voyage de Gonneville (1503–1505): Et la découverte de la Normandie par les Indiens du Brésil. Paris: Editions Chandeigne, 1995. 221 p.

Pianzola, M. Des Français à la conquête du Brésil (XVII^e siècle): Les perroquets jaunes. Paris: Harmattan, 1991. 215 p.

Pontharouart, L. d. Paulmier de Gonneville: Son voyage imaginaire. Beauval en Caux: J. Lévêque de Pontharouart, 2000. 127 p.

Pontharouart, L. d. Essomericq, l'heureux Carijó, in: *L'autre rive de l'Occident* / Éd. A. Novaes. Paris: Métailié, 2006. P. 375–392.

Poulenc, J. Tentatives de Nicolas Durand de Villegaignon en vue d'obtenir un envoi de missionnaires en France Antarctique (1560), in: *Archivum Franciscanorum historicum*, 1967. Vol. 60. P. 404.

Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle / Éd. N. Tommaseo. Paris: Imprimerie Royale, 1838. 835 p.

Santarem, M. F. d. Quadro elementar das relações politicas e diplomaticas de Portugal. Pariz: Aillaud, 1843. cxli, 526 p.

Sur la France équinoxiale [Sobre a França equinocial] / Éd. N. Fornerod, G. Beugnon, et al. São Luís: Alliande française de São Luís, 2001. 99 p.

Vergé-Franceschi, M. Chronique maritime de la France d'Ancien Régime: 1492–1792. Paris: SEDES, 1998. xvii, 786 p.

Wanegffelen, T. Rio ou la vraie Réforme: la France Antarctique entre Genève et Rome, in: *Naissance du Brésil moderne, 1500–1808: Colloque de l'Institut de Recherches sur les civilisations de l'Occident, les 4 et 5 mars 1997 en Sorbonne* / Éd. K. de Queiros Mattoso. Paris: Presses universitaires de France, 1998. P. 161–175.

SUPPLÉMENT

David POTTER

LA COUR DE FRANCE SOUS HENRI III VUE PAR UN ANGLAIS (1584–1585)

En 1988 j'ai publié un document¹ relatif à la cour de France au moment où celle-ci subissait des changements importants pendant les années 1580. Il provenait des informations recueillies par Richard Cooke qui avait vécu en France à cette époque, pendant l'ambassade de Sir Henry Cobham. C'est probablement durant son séjour qu'il a collaboré avec Robert Cecil pour la compilation de quelques «traités» des affaires de France que j'ai également publiés en 2004². En octobre 1584, il dédia au comte de Derby, sur le point de partir comme ambassadeur extraordinaire afin de présenter l'ordre de la jarretière au roi de France, une longue collection de textes en Français parmi lesquels figurait une «description» de la cour de France. N'ayant pas reçu les bienfaits espérés, il rédigea une version anglaise et la présenta au baron Cobham, le père de l'ambassadeur qu'il avait servi, en février 1585. C'est le document que j'ai publié en 1988. Je présente ici le texte d'octobre 1584, en espérant qu'il apportera des informations de valeur aux lecteurs français. Il³ décrit l'état de la cour de France entre 1579 et 1583 et a probablement été achevé entre 1583 et octobre 1584⁴. Il est complémentaire des règlements de la

¹ An Englishman's view of the court of Henri III, 1584–85: *Cook, R.* An Englishman's view of the court of Henri III, 1584–85, in: *French History*, 1988. Vol. 2. N. 3. P. 312–344.

² Foreign Intelligence and Information in Elizabethan England: Two English Treatises on the State oance, 1579–84 / Ed. by D. Potter. Cambridge, 2004.

³ Folger Shakespeare Library, MS V.a.146.

⁴ Plusieurs indices poussent à cette conclusion: la mention de la mort de Mme de Dampierre, survenue en 1583 ; la nomination de Cheverny comme chancelier de France en novembre 1583; le renvoi de Videville comme intendant des finances en septembre 1584; la lettre de dédicace d'octobre 1584.

© David Potter, 2016

cour promulgués par le roi en janvier 1585⁵. Le texte est bien écrit, mais il trahit les erreurs d'un Anglais qui écrit en Français.

**LA PREMIERE PARTIE DU COMPTE DE RICHARD COOKE
DE KENT POUR SON VOIAGE ET TEMPS EMPLOYE
IN FRANCE**

[fo.1v] MONSEIGNEUR, en vous presentant ceste petite recherche, procedant de la main pauvre de celui qui n'approche aucunement aux grandes richesses de vostre esprit, on me peut estymer du tout sans jugement ou pour le moins comme un pauvre Phocion traictant de l'art militaire devant le grand et expert Hannibal. Car c'est vous Monseigneur qui en nostre aage est rendu admirable entre les plus grands en matiere des affaires d'estat. Mais par ce que vostre noblesse ne se plaist a la louange de ses propres vertus et n'estimes une reputation empruntée d'autrui, ie laisseray faire à vostre grandeur [2r] pour recommander elle mesmes. Aucuns pour mieux favoriser leurs livres les vouent à la Majeste des rois, lesquelz ne daigneront iamais les regarder et n'en feront compte. Mais par ce que vous delectez en telz et semblables discours, j'ay prins hardiesse de vous presenter ce premier bourgeron de mon creu, comme gage de la recognoissance que ie vous doibs et jure toute ma vie.

Midle Temple,
Londres, 28 Octobre 1584.
De vostre Seigneurie, le serviteur treshumble,
RICHARD COOKE⁶.

[38r] **DISCRIPTION DE LA COURTE DE FRANCE**

La court de France peut estre distribué en deux branches, l'une des conseils qui continuellement suivent la court, en lesquelz l'on traicte des affaires de plus grande consequence du royaulme. L'autre de gouver-

⁵ Ensuyvent les règlements faits par le roy le premier jour de janvier mil cinq cens quatre-vingt-cinq, in: *Archives curieuses de l'histoire de France*. X. P. 31–58; Règlement général fait par le roy à Paris le premier jour de janvier 1585 et les estats de la maison, in: *Documents d'histoire*, 1912. P. 1–59.

⁶ Suit un document intitulé Roolle de toutes les villes closes et bon bourgs de ce Roiaume de France, avec la taxe qui fut faite sur chacun d'iceulx suivant la commission donne à Blois ce xvije de Febvrier 1577, in: *Foreign Intelligence and Information in Elizabethan England*, Cambridge. P. 198–230.

nement particulier de la maison du roy, de la royne mere et de la royne regnante.

Après le roy et par tout ou la court (estant unie) s'en va ordinairement 3 conseilz, c'est à scavoir:

Le grand conseil

Le privé conseil

Le conseil des parties

Le grand conseil qui autresfois estoit le principal conseil de France, prenoit cognoissance de toute chose. Mais survenant tant des affaires qu'un conseil ne pouvoit donner expedicion à tous, le roy Charles huictiesme a trouvé bon d'en faire deux, ascavoir:

Un qui retient tousiours le nom du grand conseil, auquel il donna autorité de cognoissance des affaires appartenantes à la justice. Et ce grand conseil ordinairement est logé à deux ou trois lieux loing du corps de la court quant la court n'est pas en quelque ville principale pour la commodité du logis à cause que la presence du roy n'est pas necessaire en ce conseil là.

Et un conseil privé ou on [39r] traicte des affaires d'estat qui est composé des plusieurs seigneurs et personnages les plus signales du royaulme. Et (en icelluy entrevenant quasi tousiours la presence du roy) est de plus en plus avancé en grandeur et autorité, obscurcissant grandement par ce moien le grand conseil, lequel semble avoir esté conservé seulement pour cognoistre les affaires qui le privé conseil luy rapport, et pour les appellacions qu'il a aux sentences du prevost d'hostel qui est le juge de la court⁷. Ce conseil privé autrement appellé le conseil d'estat est la principale collonne de ce royaulme et encores l'autorité en fut plus grande auparavant que le conseil qu'on appelle des affaires, ou de cabinet fut introduit.

En ce conseil se trouve hommes de trois estatz de France, qui sont: clers, noblesse et le tiers estat communement appellé peuple, qui comprend tous ceus tant riches qu'autres qui paient taillez et impositions au roy n'estantz réputés nobles, car noblesse est exempt de toutes impositions et taillez et autres charges et seulement obligée au service de la guerre.

⁷ Dans sa traduction en Anglais, Cook ajoute ici que quand le roi veut exercer ses pouvoirs absolus, il le fait par le conseil privé ou d'État.

En ce conseil on traicte des choses qui doivent estre reiglés selonq les coustumes et ordonnances du royaulme et semblablement des choses accordees et passees suivant la volonté du roy, car quand sa Majesté voudra user de sa puissance absolue il est accoustumé de [40r] la faire, ou par soy mesmes, ascavoir par son commandement expresse, ou bien par son conseil d'estat.

Les affaires que l'on traicte en ce conseil d'estat se peuvent reduire en trois choses, ascavoir:

En affaires d'estat
en affaires des finances
et en l'audience des affaires particuliers.

Pour mieux et plus promptement expedier les affaires tous les iours de la sepmaine sont distingués et destinez à leur conseil, ascavoir: lundy, jeudy et samedy aux affaires d'estat, mardy et vendredy aux causes des parties.

Le principal et chef qui precede en ce conseil est ordinairement le chancelier qui est pour le present Monsieur de Cheverny⁸. Aux affaires d'estat il y a ordinairement quatre secrettaires, mais a ceste heure cy il n'y a que trois⁹, qui sont communement appelez secrettaires d'estat, lesquelz ont comparties entre eux toutes le provinces du royaulme avec les roiaumes voisines et estrangeres et chacun selon sa charge des advertissemens et affaires qui vient en court fait la relation au roy et à son conseil et selon leur commission chacun fait son expedicion.

Et outre un d'eux (c'est à dire luy qui est en quartier) a tousiours durant l'espace d'un mois ceste charge particulier, ascavoir de registrer les dons du roy et prendre sa signature de toutes [40r] choses et de toutes les requestes qui sont ordinairement presentés au roy chacun samedy apres disner et beaucoup des autres choses qui sont assignés à luy seul qui est en quartier¹⁰.

⁸ Philippe Hurault de Cheverny, garde des sceaux au lieu du chancelier de Birague en 1578, chancelier lui-même de 1583 à 1599, mais privé des sceaux en 1588–90.

⁹ Après la mort de Fizes en 1579, il n'y avait que trois secrétaires d'État jusqu'aux renvois de 1588 (*Sutherland, N. M. The French secretaries of State in the Age of Catherine de Medici*. London, 1962. P. 37–38).

¹⁰ C'est à dire les roles des dons et autres commandements du roi, voir *Michaud, H. La grande chancellerie et les écritures royales au seizième siècle: 1515–1589*. Paris, 1967. P. 269–280.

Les secrettaires pour le present sont:

Villeroy¹¹
Brulart¹² et
Pinart¹³

En matiere des finances l'autorité principale est en la maniemment d'un qui s'appelle superintendant des finances, qui est Monsieur de Bellievre¹⁴ et c'est à luy de faire executer les ordonnances du conseil et en semblable matiere pour les tresoriers et officiaux de faire qu'on soit plus tost assigné en un lieu qu'en un autre et d'ordonner l'estatz des revenuz du roy qui doivent estre signé de sa Majesté.

Après Monsieur de Bellievre il y a quatre autres appellés entendans des fynances¹⁵ qui sont conducteurs dud. superintendant. Et ces quatre servent par quartier, c'est ascavoir: chacun par trois mois. Et outre leur ordinaire service, d'aider le superintendant et en matiere des fynances faire leur rapport au conseil et servent à quartier pour contrerolleur, que n'est autre chose que registrer et tenir compte de tous assignacions et mandemens qui sortent en les trois mois de leur charge, pour en rendre raison apres à la chambre de compte. Et ces quatres sont:

1. Millan ala Videville¹⁶
2. Marcel¹⁷ [42r]
3. Cuy¹⁸ et
4. Bret¹⁹

¹¹ Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'état en 1567, destitué le 8 septembre 1588, rétabli en 1594, mort le 12 novembre 1617.

¹² Pierre Brulart (1535–1608), d'abord secrétaire de Catherine de Médicis, puis secrétaire d'État en 1569.

¹³ Claude Pinart, secrétaire d'état dès 1570, destitué en 1588, mort en 1605.

¹⁴ Pomponne de Bellièvre, surintendant des finances en 1574.

¹⁵ Intendants des finances. En 1578 il y en avait trois, d'Ormesson, Videville et Chenailles (BnF. Fr.18155. F. 4v).

¹⁶ Benoît Milon sr. de Videville. Selon une ordonnance du 31 mai 1582, on distribua les fonctions des intendants: la guerre, les mercenaires, la maison de la reine (Videville); les Suisses et le clergé (Marcel); la maison du roi et les bâtiments (Miron et Chenailles) (Bn. Fr. 17990. F. 13v). Sur les intendants des finances à cet époque: *Poncet, O. Pomponne de Bellièvre (1529–1607): Un homme d'État au temps des guerres de religion*. Paris, 1998. P. 112–121.

¹⁷ Claude Marcel, voir *Poncet, O. Pomponne de Bellièvre*. P. 117.

¹⁸ Jean Hennequin, sr de Cury et de Génicourt, *Poncet, O. Pomponne de Bellièvre*. P. 115.

¹⁹ Etienne de Bray, depuis 1578, *Poncet, O. Pomponne de Bellièvre*. P. 110.

Monsieur de Videville estant homme fort habil et intelligent aux affaires des fynances a plus d'autorité que les autres, et exerce pour cela l'office mesmes de Bellievre et le roy se fie et se rapporte le plus à luy.

Le roy donne selonque les occasions et pour un temps seulement des assistans et compagnons de mesme autorité et puissance à Monsieur de Bellievre et principalement au commencement de l'annee, pour reigler l'annee passee.

Et outre ces intendants des fynances il y a deux tresoriers generaux de France, appellés tresoriers d'espargne²⁰ qui servent chacun un annee, et l'annee qui ne servent rendent compte à la chambre des comptes et ce mesme ordre est observé en tous les autres tresoriers et receveurs de France²¹. Par la main d'icelluy tresorier passe de tout l'argent du royaume et tous les assignacions des paiements qu'on donne, estant recognu pour chef de tous les tresoriers et receveurs. Sa charge est de ne rien innover mais d'exercuter les commissions du conseil et des intendants des fynances.

On traicte des affaires des fynances, ordinairement au chasteau et maison du roy et extraordinairement quelquefois à la maison du superintendant, le mercredy et vendredy aprees [43r] disner.

Le conseil des parties se tient tousiours au chasteau par les seigneurs du privé conseil où se traicte las causes des particuliers. Led. court a cognoissance et resoult toutes choses tant civiles que criminelles, auquelz on vaque deux iours de la sepmaine, mercredy et vendredy apres disner, car le matin de ces deux iours et la relevee de dymanche sont destynez au seau, ou necessairement il fault que le chancelier soit tousiours en personne.

Note qu'on a nouvellement introduit pour plus autoriser le conseil prive du roy que toutes les determinacions dud. conseil, en quelconq matiere, soit d'estat, des fynances ou des parties, ne peussent avoir execution sans estre premierement veuz et signez ou roy, laquelle veue et signature on appelle le resultat²².

²⁰ L'office de trésorier de l'Épargne, créé par François I^{er} en 1522, a ensuite été divisé en deux. Pour leurs fonctions sous Henri III, voir: BnF. Fr. 17990. F. 50–51.

²¹ Les mots suivants sont omis dans la traduction anglaise.

²² Pour la rédaction du résultat du conseil, voir Pinart à Henri III, BnFr.6628. F. 72. Pour un résultat orig. (BnF. Fr. 18157. F.169); pour une copie: BL Lansdowne 143. F. 420–32.

Le conseil d'affaires²³ fut introduit par le roy François premier, ne trouvant bon que les choses de grande consequence fussent conferees à plusieurs et est appellé led. conseil le conseil des affaires à cause que le roy à son lever sependant qu'il s'abille, est accoustumé de resoudre les affaires de plus grand consequence. Et ce entre peu de gens. De ce conseil sont ordynairement les mignons du roy et autres comme il plaist [44r] à sa Majesté sans autre reigle.

Et note que à cause qu'on fait grand estat de ce tiltre, le roy se trouve quelquefois contraint (afin de ne se monstrier plus affectionné aux uns qu'aux autres) de donner ceste dignité pour recompence des services faites et pour ceste occasion il y en a plusieurs. Mais tous qui sont de ce conseil ne interviennent aux expedicions que l'on y traicte. Ceste dignité est conferré quelquefois aux estrangers, comme nouvellement à Monsieur cardinal de Birague²⁴ et au cardinal d'Este²⁵.

Le Gouvernement particulier de la maison du roy

Est distribue et compose de cinq branches, c'est ascavoir: des dignités et offices

de la garde du corps du roy

de la chambre de sa Majesté

de la table et bouche

des exercices du roy

Grand maistre de France²⁶

En le gouvernement particulier de la maison du roy, la premier dignité et office est en la personne de Monsieur de Guise²⁷, qui a tiltre de grand

²³ Dans la traduction anglaise: «The Counsaile of the Cabinet». Remanié sous Charles IX comme le conseil du cabinet, tenu dans le cabinet du roi (l'appartement privé du roi). En 1582 il y avait huit membres (CSPF. 1581–2. N. 504).

²⁴ René, cardinal de Birague, membre d'une famille patricienne de Milan, était entré au service de François I^{er} en 1541 comme conseiller au Parlement. Garde des sceaux en 1571, chancelier entre 1573 et 83, mais privé des sceaux en 1578.

²⁵ Louis d'Este (1538–86) cardinal, légat en France sous Charles IX et protecteur des intérêts de la France en cour de Rome, fils d'Ercole II duc de Ferrare et de Renée de France.

²⁶ Pour les règlements concernant cet office, Supplément à la Maison du roi Louis XIII, comprenant le règlement général fait par le roi de tous les états de sa maison et de l'état général de paiement fait en 1624 / Éd. E. Griselle. Paris, 1912. P. 4.

²⁷ Henri de Lorraine, 3^e duc de Guise (mort en 1588).

maistre, aians supreme autorité sur tous les officiers de la maison. Et quand sa Majesté [45r] faict quelque grand disner ou souper avec grand sollempnité et ceremonie, il fault qu'il serve en personne pour maistre d'hostel avec le baston, faisant porter la viande à la table, comme il feist au nopces de La royne de Navarre²⁸ et comme il faict ordynairement au lavement des pieds que sa Majesté faict aux pauvres²⁹.

Il tient la premiere table en la court fourmé pour 24 personnes appellé la table du grand maistre à laquelle se retire tout plain de noblesse qui font profession de la guerre et lad. table est mise pendant que le roy mange.

On trouve es anciens records d'un monastere à Paris³⁰ un histoire des comptes d'Aniou en laquelle plusieurs iurent que le roy Robert donna à Geoffray Grisgonelle Plantagenet, etant lors conte d'Aniou, l'office de grande maistre de France en heritage, ce qui est confirmé par la cognoissance que le roy Philppes le Bel fit à Orleans en publique audience, que la garde de l'abbaye de St Julien de Tour appartenoit au roy Henry le tiers roy d'Angleterre à cause de l'office de grand maistre hereditaire, ce qu'est aussi tesmoigné par lettres du mercredy avant la feste de St George l'an 1288. Mais de tout cela, les François ne veullent rien entendre, ains disent que par les traictés faictes avec le roy St Loys et le roy Henry et Richard premier d'Angleterre tout est quitté et perdu et outre disent que le don dud. roy Robert aud. Geoffray fut seulement de servir [46r] l'office de grand maistre aux sacrees et couronnemens des roy par luy et sa posterité, dont estoit led. roy Henry qui pretendoit ceste prerogative par privilege de lignee et non par le conte d'Aniou. Mais ie me rapporte etc.

Grand Eschanson

Il y a les dignités de grand bouteillier et grand eschanson³¹ qui à la charge du vin, aussi le grand pannetier, le grand vennneur et fauconnier

²⁸ 1572. Dans la version anglaise, Cook a ajouté le cas du mariage de François de Bourbon, prince de Conti, en 1582.

²⁹ Dans la version anglaise, Cook ajoute que le roi dîne au jour de l'an avec les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit (créé, 1579).

³⁰ Saint-Germain-en-Laye. La question discutée ici concerne surtout les lecteurs anglais de l'époque.

³¹ Jean VII du Bueil, comte de Sancerre et de Marans (m. 1638). L'office de Grand échanson avait remplacé celui de grand bouteiller.

de France, tous en personnes des princes et barons.[Ilz] font foy et homage au roy pour la grande iurisdiction qui est annexee à l'office.

Après il y a le premier maistre d'hostel³² qui est tousiours ordinaire et après luy beaucoup des autres qui servent deux à deux par quartier, et chacun trois mois. Led. maistre a charge de reigler la maison du roy et de servir faisant porter la viande sur la table du roy.

Après il y a les gentilzhommes servants à la table, pour trancher, pour faire la credence et pour donner à boire au roy, qui sont beaucoup et servent à quartier deux par fois à chacun office et ont leur vivre de la viande qu'on avance au roy.

Grande Panetier

Le grand panetier³³ faict serment et hommage au roy en son Parlement. Ceste office est fort ancien ayant superintendance sur tous les officiers de paneterie de la maison du roy. Ilz ont charge du pain et du linge de la table.

Grand Chamberlan

A la chambre, le premier office et autorité est au grand chambrelan³⁴, à present Monsieur duc du Mayne³⁵. Il a le superintendance du roy et de ses habillemens et de toutes autres choses qui concernent la chambre. C'est un des quatre des plus grands honneurs et offices de France, tenu à foy et hommage. Il peut assister aux jugemens des pairs y aiant [pou]voir pour opiner et deliberer. Il presente au roy la chemise, il tient la basson et l'eau qui luy est appresté premierement par les gentilzhommes de la chambre, il preste la veue au roy quant il se reveille et se leve. Il a un table en court pour 12 gentilzhommes de la chambre. C'est un tresancien office lequel a un infinité des privileges.

³² Robert de Combault, chevalier, premier maître d'hôtel après 1578 et jusqu'en à 1589.

³³ Charles de Cossé, comte de Brissac, nommé en 1582.

³⁴ L'officier qui avait l'autorité en titre sur les gens de la chambre du roi. Le règlement de cour de 1585 confirma l'autorité du grand maître et du premier maître d'hôtel sur ceux-ci.

³⁵ Charles de Lorraine, duc de Mayenne (m. 1611). La version anglaise souligne qu'il était membre de l'ordre du Saint-Esprit et jusqu'en 1582 amiral de France.

Après il y a les trois premiers gentilzhommes de la chambre du roy, dont il n'y avoit qu'un au temps du roy Charles 9^e, cestascavoir: Monsieur mareschal de Retz³⁶, mais ce roy a distribué cest office à trois: à Monsieur de Villequier³⁷, à Monsieur duc d'Espéron³⁸ et à Monsieur de La Valette³⁹, gouverneur de Saluze, lesquelz servent chacun quatre mois et en l'absence du Grand Chamberlan exercent toute la charge.

Ilz ont en gouvernement les pages de la chambre autant pour chacun.

Après suivent les gentilzhommes de la chambre qui servent [48r] esgallement par quartier entre lesquelz il y en a quatre lesquelz ont autorité sur les autres et sont appellez les quatre chamberlans et ceux ont charge de commander les gentilzhommes qui doivent servir et tiennent un table en court à laquelle mangent plusieurs gentilzhommes de la chambre.

Après suivent les ussiers, qui ont charge d'ouvrir et fermer les portes et les valletz de la chambre qui servent aux offices plus infinies, ascavoir: pour allumer le fe[u]s et faire le lict et autres choses mais ilz ne font iamais le lict sans la presence de deux gentilzhommes de la chambre.

Garderobe

Après il ya l'estat de maistre de la garderobe, qui a charge de toutes choses concernans la personne du roy. Cest estat est fort et paynible mais avec [ce] profitable. Autresfois ilz avoient en garde l'argent du menu plaisir du roy. Il y en a plusieurs auxquelz il commande et sont appellez varlets de la garderobe. Quant le roy se monstre en ceremonie, c'est à luy de porter l'ordre et tousiours d'estre assistant à sa personne. Cest estat estoit autrefois à Monsieur d'Oo⁴⁰, mais il fut deschargé et

³⁶ Alberto Gondi, maréchal et plus tard duc de Retz, fils d'un serviteur de Catherine de Médicis.

³⁷ René de Villequier, mignon d'Henri III. Voir *Tommaseo, M. N. Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle*. Paris, 1838. Vol. 2. P. 525. pour sa lutte avec Retz pour la charge de premier gentilhomme.

³⁸ Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Espéron (1554–1642), mignon d'Henri III.

³⁹ Bernard de Nogaret, plus tard duc de La Valette, gouverneur de Saluzzo et membre du conseil des affaires. Tué en 1590.

⁴⁰ François d'O, sieur de Fresnes, mignon du roi qui a perdu la faveur du roi en octobre 1581.

en son lieu mis Monsieur conte de Bousschage⁴¹, frere de l'admiral Joyeuse.[49r]

Escuir

A l'estable le grand escuir⁴² est recognu pour chef. Il a superintendance sur les escuirs et autres officiers de l'escurie dont sont aussi les chevaucheurs et mareschaux, et pour le present en tel estat est Monsieur conte de Charny, gouverneur de Bourgne⁴³.

Après luy suivent les premiers escuirs qui sont en nombre trois, ascavoir: deux à la grande Escurie ou il y a des chevaux d'Italie, et l'autre en la petite Escurie qui gardent les courtaux d'Allemagne, hacquenez, pallefrois, houssins, carrosses et autres choses pour faire voiage.

Le premier en la petite Escurie est pour le present Monsieur de Lenoncourt⁴⁴. Sa charge est de se trouver tousiours pres la personne du roy pour l'aider à monter et descendre de cheval et de la carrosse et a aussi charge de tous les pages et laquais de l'escurie du roy. C'est estimé un fort bel estate.

Après ceux qui sont ordinairement en charge il y a beaucoup d'autres escuirs qui servent à quartier.

La Garde du Roy

Quant à la garde du roy, sa Majesté a pour garder sa personne quatre sortes des gens. Dix compaigniez d'infanterie meslez tant François qu'estrangers [50r] lesquelz gardent le chasteau où le roy est logé et demeurent tousiours hors la porte et servent par quartier, autant des compaignies par fois. Et entre tous les regemens de l'infanterie de France cestuy des gardes du roy est estimé le principal.

A la porte du chasteau il y a un compaignie d'archers qui iour et nuict iusques à une certaine heure que le roy se retire ont la porte en garde.

⁴¹ Henri de Joyeuse, comte de Bouchage (1563–1608). Pour une série de ses lettres sur l'administration de la garde-robe, voir: BnF. Fr. 3276. F. 39–58. Son frère Anne duc de Joyeuse était le favori d'Henri III.

⁴² Le grand écuyer.

⁴³ Léonor Chabot, comte de Charny, fils de l'amiral Chabot de Brion. Pour ses lettres à Henri III, voir BnF.3376.

⁴⁴ Robert, sieur de Lenoncourt. Selon la liste de la maison du roi en 1579, c'est Charles du Plessis, sr de Lyancourt (BnF. Fr.7854. P. 2278).

Et le chef de ceste compagnie est Monsieur de Montigny⁴⁵, appelé cappitaine de la porte.

Dedans le chasteau il y a les Suisses et quatre compagnies des archers.

Les Suisses gardent la court du chasteau, où tousiours ilz se pourmentent et en autres lieux loing de la presence du roy. Leur cappitaine est le duc de Bouillon et en son absence son oncle le conte de Moielevrier.⁴⁶ Les autres font la sentinelle à l'antechambre et ont le corps du roy en garde.

Les compagnies des archers qui sont quatre, ascavoir: cent hommes en chacun compagnie, trois des halabardiers et un des harquebusiers. Et ont chacun leur chef qui servent à quartier qui s'appellent cappitaines des gardes, lesquelz iour et nuict ont en charge le corps et personne du roy. Ilz se nomment: [51r]

Clermont d'Entragues⁴⁷

Chasteauvieux⁴⁸

Alaury⁴⁹

Larchan⁵⁰

Note: que ces archers estoient autresfois tous Escossois mais pour certains souppeçons de trahisons sussetees à Amboise, on en retient seulement cent. Le reste sont françois et peuvent estre d'autre nation aussi.

Les Escossois ont tousiours grans preheminance sur les autres archers, car en l'antichambre, où ilz font la sentinelle, la pailliasse des Escossois est plus pres la porte de la chambre et à eux et non pas aux autres on consigne le clef quand le chasteau est fermé, laquelle ilz portent au capitaine de la garde qui sera en quartier et aussi à eux seulement on donne la clef pour aller ouvrir la porte.

⁴⁵ François de La Grange, sieur de Montigny, qui suit Louis Prevost en juillet 1578 (BnF. Fr. 7854. P. 2302).

⁴⁶ Guillaume-Robert de La Marck, duc de Bouillon (1562–87); son oncle était Charles-Robert de la Marck, comte de Maulevrier, capitaine des cents Suisses de la garde, 1578. M. 1622.

⁴⁷ Jacques de Balsac, sieur de Clermont-d'Entragues, suit Nançay en 1577 (BnF. Fr.7854. P. 2252)

⁴⁸ Joachim de Chasteauvieux, capitaine de la garde écossaise en 1580.

⁴⁹ N'est pas mentionné dans: Ms. Fr.7854.

⁵⁰ Nicolas de Grémonville, sr de Larchant.

Aux festins et ceremonies tousiours la porte du lieu où le roy doit demourer est tenuee et gardee par les Escossois dont quatre ou huit selon les ceremonies, vestuez de certains cassacques blanches, sont tousiours pres la personne du roy, soit à la messe, à vespres, à disner ou ailleurs et ceux qui portent ces cassacques blanches sont proprement appellés, archiers du corps du roy et ont plus grand gages que les autres. [52r]

La charge de capitaine des gardes est pour la seureté du corps du roy, de façon qu'il est tousiours pres la Majesté en tous les sollempnités, festins et ceremonies. A luy appartient de renger chacun en sa place et que tous passe et marche sans disordre. La nuict ilz sont absolument maistres du chasteau où le roy sera logé. Et à certain heure que sa Majesté se retire, le capitaine les fait assembler en un circle, les faisant iurer de bien et fidelement servir le roy, distribuant à chacun ses mandemens; à un de guetter les lieux plus remetz du chasteau, aux autres de garder la porte. Et apres avoir donne bon ordre à tous, il les donne à boire et emporte la clef. Et combien que ces quatre cappitaines pour dignité et gages sont egaux, toutesfois le capitaine des Escossois est plus estimé et commence son quartier tousiours au commencement de l'année.

La Chambre et Cabinet du Roy

Quant le roy est reveillé, ce qu'est selon sa coustume tousiours entre 6 et 7, il appelle un certain damoiselle appelée [], laquelle luy baille un robe de nuict et un paire de petites bottes doublez de peau et aiant prins cela, il se retire en un autre chambre ou sont les valets de chambre qui luy aident à s'abiller.

Le premier prince qui se trouve en la chambre luy baille la [53r] chemise, ou bien un des premiers gentilzhommes de la chambre. Et estant là assis aupres du feu, un valet de chambre luy apporte son pourpoint et ses chauses et apres le barbier luy acco[mmod]e et pigne la teste. Cela fait, il se leve debout et se tournant vers le feu, l'un des gentilzhommes de la chambre luy presente un bouillon, lequel il hume et pres il se monstre prest etc⁵¹.

Mais premierement et cependant qu'il s'abille, les trois secrettaires entrent avec quelques uns du conseil du cabinet et la chacun secret-

⁵¹ Sur les règlements de 1585 concernant l'ordre du lever du roi, voir Supplément à la Maison. P. 20.

taire selon sa charge lict les advis venuz en court, car de tous les lettres escriptes au roy, on en donne fort peu à luy mesmes mais aux secrettaires qui en font la lecture au roy en son cabinet.

Les secrettaires aians faict, le ussier est commandé d' ouvrir La porte de la presence et spendant que le monde y attend, le roy apres avoir ouy un petite messe en son cabinet, desiune à bon escient environ sur les 8 heures, Puis apres, aiant devisé un peu avec ceux de son conseil, il sorte du chasteau et s'en va publicquement à la grande messe, accompagné de ses princes et de sa noblesse, où le premier et plus grand prince luy donne un escu pour l'offre et le principal prelat qui s'y trouve luy donne à baiser l'evangile et la paix⁵².

[54r] La Table et Bouche du Roy

La grand messe achevé, sa Majesté s'en va disner, ce qu'il faict tousiours ordinairement à 10 heures. Et le premier prince luy donne la serviette, laquelle est mouillé d'un bout pour luy laver les mains. Mais note que cest office est tousiours executé par la royne sa femme, quant elle mange avec luy.

Estant ainsi assis cependant qu'il disne, il est permis à tous d'entrer en la chambre mesmes où il disne et de le voir et accouster parler et ordinairement en disnant il donne audience à tous mais en ceste audience il faut que chacun luy parle à l'oreille et le roy leur respond submissa voce⁵³.

L'exercices du Roy

Après disner, il se retire pour deux au trois heures puis il s'en va à la chambre de la royne sa mere, ou se trouve aussi ordinairement la royne sa femme. Et s'il est besoing de tenir conseil, ilz s'en vont tous deux en compagnie, autrement ilz demeurent là devisant iusques à l'heure de vespres, mais cecy s'entent pour les festes, car les autres iours le roy est accoustumé d'aller iouer à la paille maille [55r] quelquefois avec sa mere et la royne sa femme en quelque jardin, ou bien souvent ilz souppent ensemble.

⁵² Cook ajoute dans sa traduction en Anglais un récit de la procession du roi dans la cour du château vers la chapelle.

⁵³ Le règlement de 1585 donne des spécifications complexe sur le service de table du roi (Supplément à la Maison. P. 6.

Quant la court est unie et ensemble en quelque lieu commode, le roy est accoustumé de faire festin deux fois la sepmaine aux dames de la court, ascavoir: le jeudy et dymenche au soir, et mange publicquement avec les roynes et dames à un table ronde, où chacun les veoit. Et apres soupper on faict la balle, où le roy dance⁵⁴.

Au premier balle, les tabeurs et fifares sonnent un pavion ou le roy mene la royne sa femme, suivy des princes et princesses et autres seigneurs et dames.

Au second lesd. tabeures et fifares sonnent un allemain et note qu'en ces deux dances iamais un chevallier particulier (s'il nest quelque mignon du roy) n'invitera une princesse, mais en faute de princes qui dansent avec eux, l'une dame mesnera l'autre.

Et en cas que le roy dance avec un autre dame, comme il faict quant il y a nopces en court ou bien le soir des rois, ou il dance avec la royne de la febve, il sera permis à un prince de inviter la royne, mais on le faict rarement hormis le duc de Mercury son frere⁵⁵, si le roy ne leur commande, ce qu'il faict quelquefois.

[56r] Au troisieme balle les violons sonnent les branles, en laquelle dance, pour estre en cercle, on observe peu d'ordre. Toutesfois, aux mains de la royne il y sera tousiours un prince ou bien elle se trouvera entre deux princes.

Au quatriesme balle les violons sonnent les courrentes, où la royne ne dance que bien peu. Mais le roy faict dancier les autres dames et les filles de la court à son plaisir.

Au cinquiesme balle les violons sonnent la volte, où le roy prend grand plaisir at faict dancier les filles comme davant.

A la fin et pour sixiesme balle on sonne le galliard, mais le roy se retire aupres les deux roynes où il se repose, regardant les ieunes princes et gentilzhommes dancier avecques les dames et filles de la court.

⁵⁴ Sur la dance et la ballet de cour sous Henri III, voir *MacGowan, M. M. L'Art du ballet de cour en France 1581–1643*. Paris, 1953; *Balthazar de Beaujoyeux Le balet comique [1581]* / Éd. M. M. MacGowan. Binghamton, NY, 1982, ainsi que les travaux de Frances Yates.

⁵⁵ Philippe de Lorraine, duc de Mercœur (m. 1602), frère de la reine, Louise de Vaudémont.

La Courte de la Roynne mere du Roy et de la Roynne Regnante

En ces deux courts, la premiere dignité est en la personne du chevalier d'honneur, qui est superintendant à toute la maison et recognu pour chef de tous. Et un fois en chacun mois, tous les maistres d'hostel et autres officiers vont en sa chambre, pour luy rendre compte des despences faictes.

La charge de ces chevaliers d'honneur est d'accompagner les roynes continuellement, leur donner la main en montant [57r] et descendant les montees et mauvaises passages et monter et descendre de la carosse et tousiours et par tout leur estre assistant et pres de leurs personnes.

La roynne mere du roy en a deux de ces chevaliers d'honneur, ascavoir:

Le viel Lansac⁵⁶

Le sieur Charles de Bira Le sieur Charles de Birago, Italian⁵⁷, tous deux chevaliers de l'ordre du Saint Esprit.

La roynne regnante en a q'un [sic] qui est aussi chevalier de l'ordre du Saint Esprit, ascavoir:

le conte de Fiesque, Italien⁵⁸.

Elles ont quelques maistres d'hostel ordinaires et autres qui servent a quartier. Les gentilzhommes servent aussi à quartier.

Le premier escuir⁵⁹ est ordinaire et a charge de leur aider à monter et descendre du coche, litiere ou cheval et pareillement ont charge des pages et laquais et soubz eux il y en a des autres escuirs qui servent par quartier de mesme qu'on fait en la maison du roy.

Entre les femmes, la dame d'honneur est la premiere et en la maison de la roynne regnante appelée la gouvernante et semblablement son chevalier d'honneur le gouverneur.

La charge de ceste dame est [58r] à la chambre, ou elle est continuellement pour assister à la roynne. Elle a beaucoup des prehemines sur les autres, ascavoir: elle mange apart et retiree, en façon que les hommes n'entrent.

⁵⁶ Louis de Saint-Gelais, sieur de Lansac, qui succède à Antoine de Crussol en 1573 (BnF. Fr.7854. P. 1998)

⁵⁷ Charles de Birague, gouverneur de Saluzzo.

⁵⁸ Scipion, comte de Fiesque (Fieschi) (BnF.Fr.7854. P. 2310).

⁵⁹ Antoine d'Arquilles, sieur de La Motte (BnF. Fr.7854. P. 2312).

C'est à elle à porter le premier plat, apresté premierement par les gentilzhommes qui servent et sera suivie par les autres dames et damoiselles. Aussi elle donne à boire à la roynne. Et telle est pour le present Madame de Rendane⁶⁰.

La dame d'honneur de la roynne mere est la contesse de Fiesque⁶¹, apres la mort de Madame de Dempierre,⁶² qui estoit seule en lad. charge. Mais depuis ort, le roy a conioinct avec la contesse de Fyisque la duchesse de Retz et ces deux servent par quartier, ascavoir chacun six mois.

Après les dames d'honneur suivent les autres desquelles il y a quatre sortes:

1 princesses

2 dames affectionnés de vivre en court

3 filles de la roynne

4 dames servantes a gages

Princesses ne sont pas contraintes d'y estre sinon aux grandes sollemnités et ceremonies.

Les dames affectionnés à la court ne sont non plus tenuz d'y estre, mais quand bon leur semble.

[59r] Dames servantes à gages sont continuellement subiectz d'y estre.

Aussi il y a damoiselles appellés filles de la roynne, lesquelz aussi servent ordinairement pour faire la court et accompagner le roynne. Ilz ont leur despences quant au vivre et 200 frans taus les ans.

Après il y a les femmes de chambre qui servent pour lever et coucher la roynne, faire le lict et autres choses plus infynies.

Aussi outre les femmes de chambre il y a valetz de chambre qui servent pour ussiers à garder les portes et autres pour faire allumer le feu et faire autres services necessaires à la chambre⁶³.

La roynne mere du roy a une certaine compagnie des Suisses qui l'accompagnent et luy font la sentinelle en l'antechambre et encores une

⁶⁰ Isabelle de la Rochefoucauld, femme de Jean-Louis de la Rochefoucauld, comte de Randan (1556–90)

⁶¹ Alfonsine Strossy, comtesse de Fiesque, dame d'honneur en 1578 (BnF. Fr.7854. P. 1985).

⁶² Jeanne de Vivonne, dame de Dampierre, épouse de Claude de Clermont sr de Dampierre, mourut en 1583.

⁶³ La traduction en Anglais mentionne ici les six nains avec tarquettes.

compagnie des arquebusiers avec un capitaine des gardes de la royne mere, qui commande tant aux Suisses qu'aux harquebusiers. Et exerce le mesme charge en la maison de la royne et envers sa personne qui faict les capitaines de la garde du roy envers sa Majesté, chose non accoustumee par les autres roynes passeez.

Aussi elle a tousiours un certain nombre des archers, ascavoir: de ceux du roy, lesquelz assistent aux autres, pour leur faire faire place quant ilz marchent au devant d'elle à la messe ou ailleurs.

[60r] **La Police qui est establee à la suite
de la Court de France**

Pour la police de la suite, les rois de France ont ordonné un officier supreme, qui est recognu pour superintendant et a droit et cognoissance de toutes choses et autorité de faire iustice des crimes commis à la suite du roy, tant dedans la court que dehors et est intitulé grand prevost de l'hostel du roy, ou grand prevost de France. Sa charge est de tenir tous les trains des princes et seigneurs et autres suivans la court du roy en une reigle de bien vivre et bien paier leur hostes. Aussi il a charge de toutes les filles de ioye, ribaudes qui suivent la court. Des sentences dud. prevost en matiere civile les appellacions resortent au parlement.

Cest prevost à present se nomme le sieur de Richelieu⁶⁴, qui tousiours où le roy veut aller, il faut que led. grand prevost suive, ou y envoie un de ses lieutenans avec dix ou douze archers tant pour assister les mareschaux de logis, faire recherche de vivres qui sont esd. lieux, que pour en faire tenir des lieux circonvoisins et pour y mettre les taux.

Les marchans suivans la court sont tenez à cause de leurs privileges d'y apporter leurs marchandises et les distribuer selon les taux et prix, avec tentes pour heberger chevaux et fournir toutes sortes des marchandises necessaire pour la suite de la court, chacun selon leurs estatz et mestiers.

Estant arrivé en quelque ville ou lieu de sejour, il faict assembler les juges, officiers et les plus notables bourgeois desd. lieux et avec eux aiant esgard [61r] à la commune estimation des vivres, met taux et prix raisonable, dont l'on ne se peut passer et l'ayant faict specificier par le

⁶⁴ François du Plessis, sieur de Richelieu (m. 1590), père du cardinal.

menu, tant au lieu où est sa Majesté qu'aux villages, il faict publier lesd. taux à son de trompe et le faict mettre aux portes du logis du roy et aux tentes et cabarets des marchans.

Il ordonne que tous manans et habitans desd. lieux at marchans de la suite exposent en evidence tous vivres tant pour hommes que pour chevaux et defences de ne les vendre à plus hault prix.

Defences aux procureurs du roy, des roynes, princes et seigneurs et a tous autres marchans suivans la court de n'achepter vivres es marchés où est sa Majesté iusques apres l'heure de onze heures.

Faict aussi publier et garder les ordonnances tant contre les blasphemateurs du nom de Dieu, vacabonds, mandians et autres gens sans adveu, que filles de joye pour en vider la court.

Faict nettoier les rues toutes les sepmaines et porter les immundités au loing.

Il establist les marchés hors du village, ou en un bout d'icelluy et les bouchiers apart et en lieu separé où ilz tuent et enterrent les immundités.

Il va ou envoie souvent fois es places et marchés pour empescher les contrevenans aux taux et aussi pour donner ordre aux monopoles.

Il envoie son lieutenant aux champs suivant la role qui luy est baillié par les mareschaux du logis es villes et villages où ceux de la suite sont logés, pour s'informer des deportemens et faire que chacun paie son hoste suivant le taux et contenir chacun en son devoir, recevoir les plaintes [62r] et en faire rapport le samedy à sa Majesté.

Il contraint les maistres des chambres et argentiers des princes et seigneurs par imprisonment de leur personnes de paier la despence de bouche et vivres des chevaux.

Il faict un recherche toutes les sepmaines es lieux au sa Majesté loge, qui sont marqués par fourriers, ascavoir: gens incognuz et vacabonds.

Es lieux où les mareschaux des logis baillent quelques retraictz pour sept ou huit archers dans les villes ou fauxbourgs ou villages ou loge le roy, l'un des lieutenans appellés comunement exemps avec lesd. archers font la guet, iusques à minuict, marchans par les rues pour empescher les assassinz meurtres et autres desordres que souventefois on comect etc.

Information on the article / Информация о статье

Potter, D. La cour de France sous Herri III vue par un Anglais (1584–1585), in: *Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*. 2106. Vol. 1(13). P. 315–336.

Дэвид Поттер

доктор исторических наук, почетный профессор, университет Кента (Великобритания, Кент, CT2 7NZ)

d.l.potter@kent.ac.uk

УДК 94 (44)

Французский двор при Генрихе III глазами англичанина (1584–1585): французский текст

По следам моего исследования Ричарда Кука Кентского, который в 1580-х гг. провел восемь лет во Франции по время посольства сэра Генриха Кобхама, мной в 1988 г. был опубликован документ, который описывает двор короля Генриха III в период перемен, которые происходили в 1580-х гг. Именно в эти годы Ричард Кук, вероятно, совместно с Робертом Сесилом написал несколько «трактатов» о политических делах Франции, которые я опубликовал в 2004 г. В октябре 1584 г. он посвятил графу Дерби, поскольку был вынужден покинуть пост посла и преподнести королю Франции орден подвязки, ряд текстов, написанных по-французски, включая «описание» французского двора. Однако не получив ожидаемых благодарностей, он опубликовал текст по-английски и вручил его барону Кобхаму, отцу посла, которому он служил, в феврале 1585 г. Именно этот текст я опубликовал в 1988 г.

Историки двора Франции указали на ценность текста для изучения церемоний французского двора. Здесь я даю французский текст 1584 г. в надежде, что он окажется интересным более широкому кругу читателей.

Текст описывает положение французского двора между 1579 и 1583 гг. и был, вероятно, завершен между 1583 и октябрём 1584 г. Он предшествует правилам двора, которые король провозгласил в январе 1585 г. В некоторых случаях Кук пояснил некоторые места в английском переводе, но по большому счету это один и тот же текст. Текст сохраняет старую пунктуацию, однако ошибки в орфографии исправлены.

Ключевые слова: Ричард Кук, Роберт Сесил, Генрих Кобхам, описание

David Potter

doctor in history, Emeritus Reader, University of Kent, UK (Canterbury, Kent, England, CT2 7NZ)

d.l.potter@kent.ac.uk

The court of France under Henry III as seen by an Englishman (1584–1585): French version

In 1988 I published a document that has informed the court of king Henri III of France at the time the court of France was undergoing major changes during the years 1580. It stemmed from the research of Richard Cooke of Kent, who remained in France in the early years 1580 during the embassy of Sir Henry Cobham in France. It is during these years that he collaborated, perhaps, with Robert Cecil, in the compilation of a few “treaties” of the affairs of France that I published in 2004. In October 1584 he dedicated to the earl of Derby, on the point of leaving as ambassador extraordinary to present the order of the garter to the king of France, a long collection of texts in French, including the “description” of the court of France. Not having received the expected benefits, he wrote an English version and presented it to baron Cobham, the father of the ambassador that he had served, in February 1585. This is what I published in 1988.

Historians of the court of France found the English version of a certain value for its observations on the ritual of the court of France. I present here the text in French of October 1584 in the hope that it would be of value more widely to readers in English.

The text describes the state of the French court between 1579 and 1583, and must have been completed between 1583 and October 1584. It is supplementary to the regulations of the court to be promulgated by the king in January 1585. In some instances, the Cook has added some clarification in the French text in his translation, but it is for the most part the same text. The text is literate, but betrays the errors of an English writing in English.

Key words: Henri III, Richard Cooke, Henry Cobham, Robert Cecil, description

Список источников и литературы / References

Balthazar de Beaujoyeux. Le balet comique [1581] / Éd. M. M. MacGowan. Binghamton, NY: Center for Medieval & Early Renaissance Studies, State Univ. of New York, 1982. 49 p.

Cook, R. An Englishman’s view of the court of Henri III, 1584–85 / Ed. by D. Potter, in: *French History*, 1988. Vol. 2. N. 3. P. 312–344.

Ensuyvent les règlements faits par le roy le premier jour de janvier mil cinq cens quatre-vingt-cinq / Éd. C. et Danjou, in: *Archives curieuses de l’histoire de France*. T. X. P. 31–58.

Foreign Intelligence and Information in Elizabethan England: Two English Treatises on the State of France, 1579–84 / Ed. by D. Potter. Cambridge: Cambridge University Press, 2004. ix, 261 p. (*Fifth Series* 25).

MacGowan, M. M. L’Art du ballet de cour en France 1581–1643. Paris: Éd. du Centre nat. de la recherche scient., 1953. 351 p.

Michaud, H. La grande chancellerie et les écritures royales au seizième siècle: (1515–1589). Paris: Presses univ. de France, 1967. 419 p.

Poncet, O. Pomponne de Bellièvre (1529–1607): Un homme d'Etat au temps des guerres de religion. Paris: École des Chartes, 1998. xi, 490 p.

Règlement général fait par le roy à Paris le premier jour de janvier 1585 et les estats de la maison / Éd. E. Griselle, in: *Documents d'histoire*, 1912.

Roolle de toutes les villes closes et bon bourgs de ce Roiaume de France, avec la taxe qui fut faite sur chacun d'iceulx suivant la commission donne à Blois ce xvije de Febvrier 1577 / Éd. D. Potter, in: *Foreign Intelligence and Information in Elizabethan England*, Cambridge. P. 198–230.

Supplément à la Maison du roi Louis XIII, comprenant le règlement général fait par le roi de tous les états de sa maison et de l'état général de paiement fait en 1624 / Éd. E. Griselle. Paris: P. Catin, 1912. 122 p.

Sutherland, N. M. The French secretaries of State in the Age of Catherine de Medici. London: Univ. of London, Athlone Pr., 1962. xii, 344 p.

Tommaseo, M. N. Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle. Paris: Imprimerie royale, 1838. 832 p.

Archival materials

Folger Shakespeare Library

MS V. A.146.

Bibliothèque nationale de France (BnF)

Fr.18155. F. 4v.

Fr.17990. F. 13v, 50–51.

Fr.6628. F. 72.

Fr. 18157. F.169.

Fr. 3276. F. 39–58

Fr. 7854.

The British Library

Lansdowne 143. F. 420–32.

SOMMAIRE

Vladimir Chichkine, Hugues Daussy. *Introduction* 5

Partie 1. Sources et documents nouveaux

Pavel Ouharov. *A la veille des grands bouleversements: L'épître envoyé au roy Henri Second par l'évêque de Nevers*..... 9

Vladimir Chichkine. *Les autographes français du temps des Guerres de religion (1559–1598) conservés à la Bibliothèque nationale de Russie à Saint-Petersbourg* 29

Natalia Elaguina. *Marie Stuart et les guerres de religion en France d'après les manuscrits des collections de la Bibliothèque nationale de Russie*.....44

Partie 2. Foi et engagement confessionnel

Nicolas Balzamo. *Le surnaturel dans les guerres de religion. Esquisse chronologique*..... 59

Denis Crouzet. *Une histoire à l'envers? Le roi et la division de la foi dans le royaume de France au XVI^e siècle* 85

Serge Brunet. *Consistoires calvinistes et consulats méridionaux dans les premiers affrontements religieux (1560–1562)* 113

Partie 3. Théories et pratiques politiques de la guerre et de la paix

Tatiana Debbagi-Baranova. *Libelles et jeu politique pendant les guerres de religion: L'exemple du parti protestant (1562–1570)*..... 153

Jérémie Foa. *Faire la paix au temps des guerres de religion. L'exemple des commissaires des édits* 174

Gregory Champeaud. *Guerres et paix de religion en France vues par le prisme des parlements: L'exemple de Bordeaux (1562–1600)*..... 193

Eliane Viennot. *Masculinité et francité du monarque des lis: Le débat sur la loi salique et la construction du consensus national pendant la dernière guerre XVI^e siècle*.....212

| | |
|---|-----|
| Natalia Altukhova. <i>Un vecteur essentiel de la politique royale au temps des guerres de religion: La vénalité des offices</i> | 230 |
|---|-----|

Partie 4. La dimension internationale des guerres civiles

| | |
|---|-----|
| Hugues Daussy. <i>La diplomatie huguenote pendant les premières guerres de religion (1562–1570)</i> | 247 |
| Andrey Y. Prokopiev. <i>Der deutscher Adel und die französischen Religionskriege</i> | 270 |
| Olga Okouneva. <i>La «France Antarctique» au Brésil: Le prologue des Guerres de Religion en France?</i> | 293 |

Supplément

| | |
|--|-----|
| <i>La cour de France sous Henri III vue par un Anglais (1584–85): Version française</i> / Ed. par David Potter | 315 |
|--|-----|

СОДЕРЖАНИЕ

| | |
|--|---|
| Шишкин В. В., Досси Ю. <i>Введение</i> | 5 |
|--|---|

Часть 1. Новые источники и документы

| | |
|--|----|
| Уваров П. Ю. <i>Накануне больших потрясений: Послание епископа Неверского королю Генриху II (1559)</i> | 9 |
| Шишкин В. В. <i>Французские автографы эпохи Религиозных войн (1559–1598) в Российской национальной библиотеке в Санкт-Петербурге</i> | 29 |
| Елагина Н. А. <i>Мария Стюарт и Религиозные войны во Франции по материалам рукописных коллекций Российской Национальной библиотеки</i> | 44 |

Часть 2. Вера и конфессиональная рознь

| | |
|---|-----|
| Балзамо Н. <i>Сверхъестественное в Религиозных войнах: Хронологические зарисовки</i> | 59 |
| Крузе Д. <i>История наизнанку? Король и религиозный раскол во Французском королевстве в XVI в.</i> | 85 |
| Брюне С. <i>Кальвинистские консистории и муниципалитеты французского юга во время первых религиозных столкновений (1560–1562)</i> | 113 |

Часть 3. Политическая теория и практика на войне и в мирное время

| | |
|--|-----|
| Деббажи-Баранова Т. <i>Печатные издания и политическая игра во время Гражданских войн. Пример протестантской партии (1562–1570)</i> | 153 |
| Фоа Ж. <i>Миротворчество в эпоху Гугенотских войн: Деятельность комиссаров, ответственных за выполнение королевских «эдиктов об умиротворении»</i> | 174 |
| Шампо Г. <i>Война и религиозный мир во Франции сквозь призму провинциальных парламентов: пример Бордо (1562–1600)</i> | 193 |

| | |
|---|-----|
| Вьенно Э. <i>Преимущественное право мужчины и французский дух монарха лилии: Обсуждение Салической правды и создание национального консенсуса во время последней религиозной войны XVI столетия</i> | 212 |
| Алтухова Н. И. <i>Значимый вектор королевской политики в эпоху Религиозных войн: Продажа должностей</i> | 230 |

**Часть 4. Гражданская война
как часть международной политики**

| | |
|--|-----|
| Досси Ю. <i>Гугенотская дипломатия во время первых Религиозных войн (1562–1570)</i> | 247 |
| Прокопьев А. Ю. <i>Немецкая знать и французский религиозный конфликт XVI в.</i> | 270 |
| Окунева О. <i>«Антарктическая Франция» в Бразилии: Преддверие Религиозных войн во Франции?</i> | 293 |

Приложение

| | |
|--|-----|
| <i>Французский двор при Генрихе III глазами англичанина (1584–1585): французский текст / Под ред. Д. Поттера</i> | 315 |
|--|-----|

Научное издание

PROSLOGION

**Проблемы социальной истории и культуры
Средних веков и раннего Нового времени**

Выпуск 13

**POLITIQUE ET RELIGION DANS LA FRANCE
DU XVIIÈ SIÈCLE**

Специальный выпуск

Под редакцией Ю. Досси и В. В. Шишкина

Главный редактор *А. Ю. Прокопьев*

Ответственный редактор *Г. А. Шмидт*

Ответственные секретари *З. А. Лурье, А. О. Медведь*

ООО «ИД «ПРАВО»

197022, Санкт-Петербург, Большой пр. П.С., 100

тел. (812) 635-83-60

Дизайн обложки *З. А. Лурье*

Верстка *Л. А. Шитовой*

*В оформлении использована буква из средневековых рукописей
из коллекции РНБ и картина «Резня в ночь Св. Варфоломея»*

Франсуа Дюбуа

Подписано в печать с готового оригинал-макета 10.08.2016 г.

Формат 60×90/16. Усл. печ. л. 21,375.

Тираж 400 экз. Заказ

Отпечатано с готового оригинал-макета,
предоставленного историческим факультетом СПбГУ,
в типографии Издательства Политехнического университета.
195251, Санкт-Петербург, Политехническая ул., 29.
Тел./факс: (812) 552-75-26.